HISTOIRE ÉCONOMIQUE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

LES BIENS NATIONAUX
DANS LE DISTRICT DE TOULOUSE
(CONFISCATIONS — VENTES — PAPIER-MONNAIE)

PAR

HENRI MARTIN

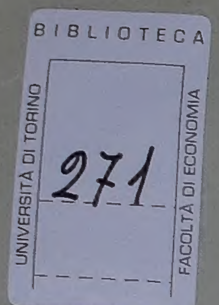
ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL ADJOINT DE LA HAUTE-GARONNE



TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT
ÉDITEUR
14, RUE DES ARTS, 14

PARIS
ERNEST LEROUX
ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1917


BIBLIOTECA
UNIVERSITÀ DI TORINO
271
FACOLTÀ DI ECONOMIA

6|20 6*

Grat

25. X. 20

LES BIENS NATIONAUX

DANS LE DISTRICT DE TOULOUSE

(CONFISCATIONS — VENTES — PAPIER-MONNAIE)

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

LES BIENS NATIONAUX

DANS LE DISTRICT DE TOULOUSE

(CONFISCATIONS — VENTES — PAPIER-MONNAIE)

PAR

HENRI MARTIN

ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL ADJOINT DE LA HAUTE-GARONNE



TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT
ÉDITEUR
14, RUE DES ARTS, 14

PARIS
ERNEST LEROUX
ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1917

AVANT-PROPOS

L'histoire politique, ou l'étude des événements et de leurs conséquences sur la constitution et l'évolution des États était, jusqu'à ces derniers temps, le point de vue principalement envisagé par l'historien, et ce n'est qu'à titre accessoire que les faits économiques et sociaux furent étudiés et notés en de très brefs commentaires. Cependant, un mouvement général s'est manifesté depuis quelques années en faveur des études d'histoire économique, et si l'on admet que toute brusque et profonde transformation politique, doit avoir une répercussion naturelle sur la circulation et la distribution de la richesse, on peut en conclure que la Révolution française, unique, ainsi qu'on l'a dit, dans les annales du monde, surpasse peut-être, à cet égard, par ses effets, toutes les perturbations antérieures dont l'histoire a perpétué le souvenir.

L'histoire de la Révolution, ainsi envisagée, présente donc un intérêt majeur, car l'abolition des corps, des institutions et des privilèges de l'ancien régime, fut accompagnée de la confiscation de richesses immenses[1], tant mobi-

1. Certains auteurs évaluent à un dixième au moins de la superficie totale de la France la quotité des terres vendues; cette superficie étant de 52.780.713 hectares en 1789, 6 millions d'hectares environ auraient été dès lors aliénés. On verra que cette évaluation concorde avec les chiffres du district, consignés au tableau III du présent ouvrage. (Voir Souchon, *La Propriété paysanne*, Paris, 1899, Larose, éditeur; *Statistique de la France*, année 1837.)

lières qu'immobilières, dont l'aliénation successive, effectuée dans des conditions particulières et exceptionnelles, provoqua un déplacement sans précédent de la propriété et de la fortune publique qui exerça une influence sur la constitution des cadres de la société française du commencement du dix-neuvième siècle.

Comme préliminaire de cet ouvrage, exclusivement consacré à la région toulousaine, il paraît nécessaire de retracer l'historique général, tant des causes lointaines de ce bouleversement que des événements et des faits principaux qui s'y rattachent, au cours de la période révolutionnaire.

On sait que la réunion des États généraux, en 1789, considérée comme l'aube de la Révolution, fut provoquée par la crise financière qui obligea le Gouvernement à recourir à la nation. Les dépenses nécessitées par les guerres, la politique et le gaspillage des prédécesseurs de Louis XVI, ainsi qu'une mauvaise administration des finances, avaient constamment accru le déficit. Suivant le système des ministres Necker et Calonne, les emprunts avaient succédé aux emprunts et, à la suite de la guerre de l'indépendance américaine, neuf édits vinrent encore augmenter la dette d'environ 2 milliards, valeur de l'époque[1], pour cette seule période de treize à quatorze ans.

Mais cette guerre ne fit qu'ajouter aux causes déjà lointaines de cette situation. A titre d'exemple, le livre rouge ou registre des comptes privés et secrets de la maison du roi, communiqué au Comité des pensions de l'Assemblée constituante, révèle, par le détail, les dépenses excessives de la cour. Sans remonter aux deux règnes précédents, qui

1. Il est généralement admis que l'équivalence des valeurs est dans le rapport de 1 à 4, c'est-à-dire que 1 livre en 1789 représentait 4 francs d'aujourd'hui. (D'Avenel, *Histoire sociale.*)

défient toute comparaison à cet égard, on peut voir que, durant les quinze années qui s'étaient écoulées entre l'avènement de Louis XVI et le mois d'août 1789, les sommes consacrées aux services spéciaux de la maison du roi s'élèvent à 230 millions de livres environ; les pensions et gratifications, soit à la noblesse de cour et à ses satellites, soit aux ministres et à leur famille, sont distribuées à profusion : il suffit de rappeler que le 7 août 1789, le duc d'Aiguillon, président du Comité des finances, présenta un mémoire où les dettes du comte d'Artois, pour ses chevaux, ses chiens, etc., et autres dépenses d'extrême luxe, étaient évaluées à une moyenne de *120 mille livres par mois*; en 1783 celui-ci devait 14 millions 600 mille livres et, pour 1784, 4 millions lui étaient cependant encore alloués, par Louis XVI, à titre de secours.

Dans ces conditions, l'État, qui précipitait sa ruine et allait vers la banqueroute, fut dans l'impossibilité de rembourser une série d'emprunts et d'acquitter les intérêts de la dette à terme au taux de 6 °/₀, la dette consolidée, seule, s'élevant à près de 90 millions de livres de rentes.

Aussi, le 5 mai 1789, à l'ouverture des États généraux, Necker déclara « que l'ordre dans les finances et la stabilité dans cet ordre » étaient les principaux objets qui allaient être d'abord traités. En effet, le déficit augmentant de jour en jour, Necker fit appel au crédit et deux projets furent successivement déposés : le premier qui prévoyait un emprunt de 30 millions donna lieu à de longues discussions; quelques députés proposaient de le gager sur les fortunes des membres de l'Assemblée et d'autres sur les biens du clergé, mais la proposition fut votée sans assignation de gage et à 4 1/2 °/₀ d'intérêt. Cette première tentative ayant échoué, un second emprunt de 80 millions, à 5 °/₀, fut décrété sans plus de succès, la seule garantie offerte, qui

reposait sur les ressources générales et le crédit de l'État, paraissant insuffisante aux souscripteurs qui désertaient les caisses publiques : au lieu de 110 millions demandés, 3 millions furent à peine obtenus.

La situation paraissait sans issue lorsque, de nouveau, quelques membres proposèrent de gager ces emprunts sur les biens du clergé, ces biens qui représentaient des valeurs accumulées et immobilisées au cours des siècles ; les sacrifices s'imposaient ; la déclaration solennelle de la noblesse, abandonnant ses droits féodaux dans la nuit du 4 août, celle du clergé qui, le 11 août, par l'organe de Mgr de Juigné, archevêque de Paris, « remet toutes les dîmes ecclésiastiques[1] entre les mains d'une nation juste et généreuse », ne pouvaient qu'exercer leur influence sur l'esprit et les tendances de l'assemblée.

D'ailleurs, une fièvre de générosité s'était déjà emparée du pays dès les premières séances des États généraux ; c'était à qui se dépouillerait pour aider l'État à vaincre la crise et à réaliser les temps nouveaux ; à part la contribution patriotique qui, présentée sous forme d'impôt, ne donna qu'un médiocre résultat, les dons volontaires affluaient à l'Assemblée, où des personnes de tout rang et de tout sexe venaient chaque jour les apporter avec un souci d'attitude bien particulier à l'esprit de l'époque. Le lundi 7 septembre 1789, une députation de femmes d'artistes, « vêtues de robes blanches et ornées seulement de cette belle simplicité qui caractérise la vertu » vient offrir ses bijoux à la patrie[2] ; elle est composée des citoyennes Vien, de Lagrenée, Duvivier, David, Vernet, Fragonard, etc., etc. ; c'est le roi et la reine, ainsi que les ministres, qui envoient

1. Les dîmes étaient évaluées à 80 millions de rente.
2. *Moniteur.*

à la Monnaie leur argenterie estimée 1 million, et cet hommage est accueilli par des applaudissements unanimes ; puis les comédiens du roi, qui offrent 23.000 livres ; les religieux de Saint-Martin-des-Champs, qui abandonnent tous leurs biens dont le revenu n'est pas inférieur à 1.800 mille livres[1] et une abbaye de Bénédictins qui suit cet exemple ; des diamants, des pierres précieuses et des joyaux divers sont sans cesse déposés sur le bureau, accompagnés toujours d'une harangue appropriée ; or, c'est à ce moment même que la question des biens de l'Église est discutée.

Le 5 août Buzot, avocat d'Évreux et député du Tiers État, soutient « que le domaine du clergé appartient à la nation et qu'il n'a rien de mieux à faire qu'à paraître consentir lui-même à l'abandon de ses biens ».

En un pareil moment, cette déclaration devait porter ses fruits ; elle mettait en question le principe même de l'inviolabilité du domaine ecclésiastique qui allait donner lieu à de longues et brillantes discussions.

Dès le 10 octobre, Talleyrand, évêque d'Autun, l'un des premiers adversaires de la confiscation, mais qui suivait le mouvement irrésistible et l'orientation des idées, énonça formellement le principe que « tous les biens du clergé étaient à la nation et que jamais circonstances plus critiques n'avaient réclamé des mesures plus pressantes et extraordinaires ». Cette motion soutenue par Thouret, Mirabeau, Barnave, les curés Gouttes et Dillon, fut vivement combattue par Malouet, Montlauzier, les abbés Maury et d'Eymard.

Le clergé, dit Talleyrand, « n'est pas propriétaire comme les autres, la nation jouissant d'un droit très étendu sur tous les corps, en exerce de réels sur le clergé ; elle peut

1. *Moniteur*, 27 septembre 1789.

détruire les agrégations de cet ordre qui pourraient paraître inutiles à la société et leurs biens deviendraient ainsi le juste partage de la nation..... la nation peut donc s'approprier les biens des communautés religieuses en assurant la subsistance des individus qui les composent », et Thouret ajoute : « Les individus tirent leurs droits de la nature, les corps de la loi, la loi peut les modifier et les détruire..... l'acte par lequel l'Assemblée nationale anéantira le droit de propriété que le clergé s'attribue, n'est pas une spoliation ».

Tels sont les principaux moyens présentés pour justifier la confiscation ; ils reflètent bien les doctrines philosophiques du dix-huitième siècle, qui ont exercé une si grande influence sur les idées de cette époque et inspiré les théories étatistes et l'esprit dogmatique des assemblées révolutionnaires.

Comme adversaire éloquent du droit de l'État, l'abbé Maury, en une argumentation très nette, dit : « Le clergé est propriétaire des biens-fonds qu'il possède parce qu'il a acquis et qu'il a reçu.... la loi nous autorise depuis quatorze cents ans à posséder et à acquérir des biens que la nation voudrait aujourd'hui envahir par déshérence ; où sont ses titres ? » Puis, dans une improvisation brillante, il conclut « que le plus terrible despotisme est celui qui porte le masque de la liberté ».

Enfin, les abbés Dillon et d'Eymar déclarent que « si le principe du droit de propriété n'est pas contestable, le clergé doit néanmoins en faire le sacrifice pour venir en aide au peuple et sauver la nation ».

Cette dernière opinion précise bien la situation : le clergé, sentant que toute résistance est vaine, ne discute plus que pour le principe ; du reste, les événements prennent une tournure plus grave et, tandis que l'assemblée se livre à ces manifestations oratoires pour justifier, en droit, la théorie

de la confiscation, l'orage révolutionnaire gronde chaque jour davantage; à Paris, les boulangeries sont assaillies et l'effervescence est générale sur tous les points de la France où les pillages et les meurtres se multiplient sans que l'autorité puisse intervenir utilement.

Aussi, malgré les affirmations solennelles et séculaires du clergé, qui, dans ses remontrances, avait toujours proclamé que depuis l'origine de la monarchie ses biens étaient « hors du commerce » et constituaient un « domaine inaliénable et sacré », le sacrifice imposé par les circonstances devait être consommé.

Le 2 novembre 1789, à 5 heures du soir, l'Assemblée constituante décréta que « tous les biens du clergé étaient mis à la disposition de la nation », à la charge de payer aux ministres du culte une somme qui ne pouvait être inférieure à 1.200 livres; la formule du décret, très heureusement proposée par Mirabeau, vainquit les dernières résistances, et le texte fut voté par 568 voix contre 346.

C'est ainsi que le patrimoine de l'ancienne Église de France passa dans les mains de l'État, mais quelle était son origine, sa nature et sa valeur?

Au cours des siècles, le clergé avait été le donataire perpétuel et général des fidèles; peu de familles, même de condition moyenne, qui n'aient disposé en sa faveur : une métairie, une terre, une rente obituaire, telles sont les libéralités traditionnelles, et on peut dire, qu'au moment de la Révolution, le domaine de l'Église était l'expression même de la foi des générations disparues. Ce domaine était immuable et frappé de substitution perpétuelle, de telle sorte qu'on pouvait y retrouver des biens dont l'origine remontait au plus haut Moyen âge.

On comprend le degré de convoitise que devait susciter, en des temps difficiles, une telle accumulation de richesses;

aux premiers temps de la monarchie et à d'autres époques, notamment aux États généraux de 1561, la confiscation des biens du clergé avait été parfois demandée, et certains rois, Charles IX et Henri III, avaient réclamé de l'Église un secours financier.

D'après un ouvrage paru en 1759[1], le domaine du clergé comprenait 4.000 cures ou paroisses, 1.356 abbayes, 12.400 prieurés, 256 commanderies de Malte, 152.000 chapelles, 1.057 abbayes de religieuses, 700 couvents de Cordeliers et 14.077 couvents de Dominicains, Carmes, Augustins, Chartreux, Célestins, Minimes et autres religieux.

Ce clergé séculier et régulier avait en toute propriété : 9.000 châteaux ou maisons, avec moyenne, haute et basse justice, 252.000 métairies et 2.000 arpents de vigne; à Paris, le clergé séculier seul possédait 30 millions de biens-fonds[2], et, quant au revenu d'ensemble, il s'élevait à 312 millions. L'auteur a extrait ces chiffres des mémoires de l'assemblée du clergé tenue en 1655, mais, au moment de la Révolution, il y avait lieu de les augmenter, car la France s'était agrandie par les guerres de Louis XIV.

D'autre part, les almanachs du clergé accusaient 120 millions de revenus et les déclarations à l'Assemblée nationale 180 millions; en tenant compte des raisons qui pouvaient altérer la sincérité de ces évaluations, de provenances si diverses et si opposées, on peut admettre le chiffre de 200 millions de revenus[3] comme puissance financière de l'Église à la fin de l'ancien régime.

Cette puissance avait été constamment battue en brèche

1. *Dictionnaire de Morey.*

2. Treilhard estimait que la valeur des maisons religieuses de Paris n'était pas inférieure à 150 millions.

3. Valeur de l'époque. Voir la note page 8.

au cours du dix-huitième siècle, où les doctrines des philosophes et des économistes préparèrent effectivement sa chute. Dans les hautes classes, d'abord, les classes inférieures, ensuite, l'esprit public s'était imprégné des idées nouvelles, et, sans en prévoir les conséquences, ceux-là même qui devaient en être les victimes, les adoptaient et les propageaient par une sorte d'intellectualisme de bonne compagnie. Discourir sur les tares et les fissures de l'édifice politique et social, protester contre l'ordre établi, était chose convenue et comme exemple bien significatif, la noblesse de Reims « supplie le Roi de vouloir bien ordonner la démolition de la Bastille[1] ». Les ouvrages de Mably, Raynal, Diderot, Condilhac, Voltaire, Rousseau, principalement, étaient lus et commentés. Durant les années qui précédèrent la Révolution, le peuple se grisait surtout des théories de Rousseau, d'un sentimentalisme séduisant et captieux, il les discutait avec passion, même dans la rue, les carrefours et les jardins publics. Pour la rendre plus accessible, toute cette philosophie littéraire avait été vulgarisée et mise à la portée des foules au moyen de brochures répandues à profusion. Necker, lui-même, commence en 1778, dans un mémoire sur les administrations provinciales, à signaler les abus nombreux concernant les systèmes d'impôts, puis Mirabeau fait paraître plusieurs ouvrages qui ne sont que des critiques acerbes contre les corps judiciaires ou les lettres de cachet; une nuée d'auteurs, connus et inconnus, travaillent à démolir les institutions, déjà branlantes, par de virulents pamphlets : « *Considérations sur l'injustice et les prétentions du clergé et de la noblesse, Lettres d'un citoyen sur les affaires présentes, Catéchisme du Tiers état, Évangile du peuple* », etc.; des milliers de publications de même nature qui circu-

1. Taine, *Origines de la France contemporaine, ancien régime.*

laient partout, sans cesse renouvelées, propageaient dans l'âme du peuple *la religion révolutionnaire*.

Dans ces diatribes violentes, l'Église n'était pas épargnée ; sans compter les dîmes[1], dont l'impopularité se révèle dans les doléances constantes, son fonctionnement avait été l'objet de critiques. En 1790, Treilhard[2] évalue à plus de 50.000 le nombre de religieux et religieuses retirés dans les monastères, mais plusieurs ordres, fondés en vue de services anciens, ne s'étant pas adaptés aux besoins nouveaux, choquaient le sens de la masse par leur apparente inutilité ; d'autre part, l'opposition entre les importants bénéfices du haut clergé et les maigres portions congrues des humbles pasteurs de village, provoquait une irritation latente dans le petit clergé : les évêques, abbés, chapelains, prébendés divers, prêtres de salon et de cour, paraissant assez rarement dans le lieu de leur siège, jouissaient de revenus considérables, de 100 à 500.000 livres[3], alors que les curés de campagne recevaient à peine 700 livres. Tous ces dignitaires, ayant dans l'État une condition prééminente, formaient un corps privilégié où les devoirs de la vie religieuse avaient la moindre part et qui devenait ainsi le refuge des cadets de famille sans vocation. A la veille de la Révolution, la vie opulente et mondaine du haut clergé, conforme cependant aux traditions et aux mœurs du temps, donnait lieu à toutes les critiques et constituait un agent principal de dissolution.

Au surplus, certains économistes s'élevaient contre la propriété corporative de l'Église et, plus tard, à propos de

1. Voir note, page 10.
2. *Moniteur*, février 1790.
3. Le cardinal de Rohan percevait 1.200.000 livres de rentes avec son évêché de Strasbourg et ses deux abbayes de Saint-Waast et de la Chaise-Dieu. On verra que les revenus de l'archevêque de Toulouse s'élevaient à 163.000 livres, valeur de l'époque. Voir note page 8.

l'abolition des ordres monastiques, Petion de Villeneuve adjurera l'Assemblée Constituante de « rendre à la circulation des propriétés qui restent dans une stagnation funeste ».

Dans la province, l'esprit public avait subi l'influence des mêmes doctrines ; déjà, en 1775, le Parlement de Toulouse condamne à être lacéré et brûlé un libelle ayant pour titre « *Catéchisme du citoyen ou éléments du droit public français par demande et par réponse*, » qui fut qualifié « d'écrit attentatoire à la souveraineté du roi et contraire aux lois fondamentales du royaume ». Dans le district de Grenade, à la suite du décret du 2 novembre, le président du Conseil d'administration prononce un discours enflammé où il salue « le grand jour de la raison annoncé par les philosophes, les prophètes, qui est arrivé, attendu avec impatience par le peuple....., il était temps, dit-il, que les générations éclairées reprennent au clergé des biens qu'il avait extorqués à des générations ignorantes et crédules..... Le décret qui déclare nationaux les biens ecclésiastiques procurera les plus grands bienfaits, il sauvera à la fois la religion et l'État ».

Des manifestations oratoires du même genre se produisent dans tous les districts, quelques-unes sont même parsemées de citations littérales du « contrat social[1] » ; on voit que c'est au nom de la raison qu'est salué le décret de nationalisation des biens du clergé ; *droit naturel, raison, droits de l'État*, etc., sont les abstractions et les ferments qui hantent continuellement l'esprit des hommes de la Révolution : on s'en inspirera à tous les degrés du pouvoir pour en déduire les actes positifs et comme d'une formule magique appelée à régénérer l'humanité.

Avec les influences qui avaient présidé à sa préparation,

1. Archives départementales de la Haute-Garonne, série L, n°s 34 et 50.

la confiscation des biens du clergé ne devait pas rencontrer de résistance sérieuse; le petit clergé, notamment, l'accueillit avec la plus sincère satisfaction, car elle lui assurait des ressources fixes et suffisantes à une vie décente et tranquille.

Le rapport de M. de Montesquiou, basé sur les inventaires qui furent dressés dans les 547 districts, énonçait une somme de *3 milliards 600 millions* comme estimation générale des biens du clergé, propriétés, châteaux et fermes, immeubles urbains et ruraux. Ces énormes valeurs constituaient un précieux instrument de crédit dont l'État devait bientôt user, mais les événements qui se préparaient allaient permettre d'y ajouter de nouvelles richesses.

Aux premières réunions des États généraux, une agitation populaire s'était aussitôt manifestée; à dater de la prise de la Bastille, l'état de trouble devint général et, dans toutes les régions, les attaques, les brigandages et les incendies se multiplièrent. L'Assemblée Constituante, après avoir rompu tous les freins, par les espérances qu'elle avait fait naître, n'était pas assez forte pour rétablir l'autorité, déjà abolie en fait. En octobre et dans les derniers mois de l'année, la situation s'aggrave encore; le retour du roi, à Paris, entouré par le peuple surexcité et menaçant, les attentats quotidiens contre la noblesse et le clergé inspirent un tel effroi que, dès 1790, plusieurs députés eux-mêmes, qui avaient été outragés par la foule, s'enfuient à l'étranger.

On peut dire que la prise de la Bastille fut le signal des premières émigrations. Les personnages les plus marquants, le comte d'Artois et le prince de Condé, dont la tête a été mise à prix, quittent le pays avec leur suite, ainsi que des nobles et des prêtres qui refusaient de prêter serment à la constitution civile du clergé. « Privilégiés à rebours, les nobles ne peuvent rester dans le pays où, respectant la loi,

ils sont effectivement hors la loi[1]. » A la suite de l'arrestation du roi, à Varennes, et de l'accusation portée à la tribune contre le comte d'Artois, soupçonné de provoquer l'émigration d'officiers et de soldats, l'opportunité des mesures à prendre, pour enrayer le mouvement, fut envisagée par l'assemblée, où le principe même du droit d'émigrer avait été d'abord longuement discuté. Triple imposition, injonction de réintégrer le territoire, telles sont les dispositions premières et transitoires tentées contre les émigrés. Une mise en demeure de rentrer en France, adressée spécialement au comte de Provence, fut l'objet d'une réponse ironique : par défi, le texte et la réponse furent affichés par lui à Coblentz. Mais des caravanes d'émigrés parcouraient toujours les chemins, revêtus d'insignes, la cocarde et le plumet blanc à leur chapeau, se dirigeant principalement vers la Belgique, la Hollande et les bords du Rhin; les Rohan, les Broglie, les Richelieu, les Bouillé, les Castries, les Sombreuil, tous les grands noms de France, formaient l'état-major de la nouvelle armée qui s'organisait et s'entraînait pour l'intervention prochaine. En effet, à la fin de l'année 1791, les manœuvres des émigrés et des cours étrangères devinrent si inquiétantes, que la guerre sembla inévitable. Les pouvoirs, constatant leur impuissance à arrêter cet exode par une répression quelconque, s'en prirent à la fortune des fugitifs et, de même que l'Assemblée Constituante l'avait fait pour le clergé, l'Assemblée Législative, par le décret du 9 février 1792, plaça les biens des émigrés sous la main de la nation. Mais l'hostilité du peuple à l'égard de ceux-ci croissait sans cesse, activant, par cela même, le mouvement d'émigration. La correspondance trouvée au château des Tuileries, lors de l'insurrection du 10 août, permit à l'as-

1. Taine, *Origines de la France contemporaine.*

semblée de confirmer l'entente effective du roi et des princes émigrés : cette révélation, survenue au moment même de la publication du manifeste impératif du duc de Brunswick, provoqua dans le pays un déchaînement de violences qui peut être considéré comme le début de la terreur.

Pour avoir une idée de la haine suscitée alors par tous ceux qui étaient accusés de transgresser les lois, on peut se reporter aux débats qui précédèrent le vote du décret du 18 mars 1793, fixant les peines applicables aux émigrés rentrant sur le territoire français : ceux-ci, à l'exception des enfants de quatorze ans, devaient être punis de mort.

Dans la séance du 5 mars, Lassource, conventionnel du Tarn et membre du Comité de sûreté générale, exposa que deux citoyens avaient conduit une jeune fille qui, partie de Paris en 1790 avec ses parents, émigrés, venait d'y être ramenée, chez une tante ; âgée de treize ans à son départ elle en avait seize maintenant. « Je frémis, dit-il, en pensant que, d'après la loi, sa tête doit tomber... la sévérité de la loi en pareille circonstance est barbare. » La proposition d'amender la loi en faveur de cette jeune fille fut énergiquement combattue par Robespierre ; comme transaction, il fut décidé que la peine de la déportation serait encourue par les filles de quatorze ans qui rentreraient en France, une première fois, et la peine de mort en cas de récidive.

A peu près à la même époque, le 3 avril 1793, Marat s'écriait que « le moment était venu pour la Convention de se couvrir de gloire aux yeux de l'univers entier en déclarant que cent mille parents et amis des émigrés seront pris comme otages, afin que la tête de ces scélérats puisse répondre ». Enfin, plus tard, en messidor an IV[1], les héritiers d'une veuve Modène, réclamaient au conseil des Cinq-Cents

1. *Moniteur.*

la restitution de la succession de leur parente, *condamnée à la peine de mort*, par le tribunal révolulionnaire d'Arras, pour avoir conseillé à son beau-frère de *faire émigrer un cheval de luxe*.

Et ce fut ainsi, dans cette atmosphère surchauffée de passion, sans cesse exaspérée par l'imminence d'une invasion, que s'élaborèrent, pendant plus de deux ans, les lois et décrets contre les émigrés.

Mais en dehors de ces derniers, les personnes paisibles, restées sur le territoire, n'étaient guère mieux partagées; les clubs, les comités, dressaient sans cesse des listes de *suspects* qui tenaient lieu, presque toujours, de préliminaire à la déportation ou à la guillotine. Tous ceux qui ne prenaient pas ardemment parti pour la faction triomphante étaient taxés comme suspects et, sous le couvert des instructions volontairement imprécises, les agents subalternes pouvaient exercer arbitrairement leur pouvoir. Devaient être considérés comme supects[1] « ceux qui arrêtent l'énergie du peuple dans les assemblées, par des discours et des cris. — Les prudents qui parlent mystérieusement des malheurs du peuple et s'apitoyent sur son sort. — Ceux qui ont changé de conduite et de langage suivant les événements. — Ceux qui plaignent les fermiers et les marchands avides contre lesquels la loi est obligée de sévir. — Ceux qui n'ont pris aucune part active à tout ce qui intéresse la Révolution et qui ont reçu avec indifférence la constitution républicaine, etc. » On voit combien il était difficile d'éviter les pièges ainsi tendus à chaque pas, la moindre parole, le moindre geste ou même, toute abstention, servaient de prétexte à une incarcération, toujours suivie du séquestre des meubles et des immeubles.

1. *Moniteur*, octobre 1793. — Instructions du Procureur général de la commune de Paris.

Cent mille patrimoines, au moins, correspondant aux cent mille noms inscrits sur les listes d'émigrés, furent l'objet de confiscation; en octobre 1792, Bazire signale à la Convention « que les valeurs saisies à Paris, dans les seules maisons de suspects, étaient entre les mains de la commune et qu'elles représentaient 12 millions, au moins ».

En février 1793, où une estimation précise est possible, Cambon et Chabot fixent la valeur totale des biens saisis aux émigrés ou condamnés à *4 milliards de livres* : en y ajoutant les biens du clergé, c'est donc une somme de 9 milliards, valeur de l'époque[1], qui allait tomber dans les caisses du Trésor.

Ces ressources dérivaient d'un double principe; la confiscation des biens ecclésiastiques s'était présentée sous le couvert d'un contrat, puisque le clergé devait recevoir en retour une rémunération légitime, le décret qui sanctionna l'opération constitue surtout un acte fiscal; pour les biens des émigrés, au contraire, la mesure a un caractère pénal; Vergniaux, pour la justifier, dit « que les émigrés s'étant armés et ayant formé des complots, le corps social, qu'ils ont réduit à de grandes dépenses pour se défendre contre eux, peut légitimement s'en indemniser sur leurs biens ».

Aussi, on verra cette distinction se traduire à l'occasion des ventes; tandis que les acquéreurs des domaines du clergé se recrutent même dans la noblesse[2], les biens des émigrés seront constamment discrédités et délaissés par certaines catégories de personnes, et ce préjugé d'origne subsistera jusque sous l'Empire.

Vers la fin de 1791, les cours d'Europe, alarmées des progrès de la Révolution, préparaient activement la guerre

1. Voir note p. 8.
2. La famille de Lévis-Mirepoix fut parmi les premiers acquéreurs. — Lecarpentier, *Vente des biens ecclésiastiques*. Paris, Alcan, 1908.

contre la France, considérée comme un foyer d'anarchie; Lameth, président du Comité militaire, avait déjà proposé de porter l'effectif de l'armée à 250.000 hommes, afin de contrebalancer les forces coalisées qui s'élevaient à 400.000 hommes; au mois d'avril 1792, Louis XVI en personne, contraint par la nécessité, se rendit à l'assemblée et proposa formellement la guerre contre l'Autriche, qui fut décrétée au milieu de l'enthousiasme général.

Un événement aussi grave mettait en question l'avenir et la vie même de la nation en lui imposant une mobilisation générale de toutes ses ressources; ce gage considérable, qui était représenté par les *dépouilles du passé*, devait permettre à l'État de résoudre des difficultés extraordinaires et sans précédent : il devait constituer le pivot de la politique financière de la Révolution.

Après la confiscation des biens ecclésiastiques, l'Assemblée Constituante, pour réaliser son programme, se préoccupa de restaurer les finances; Necker avait dit « que 170 millions étaient nécessaires et que les objets sur lesquels le Trésor royal pouvait les assigner étant sujets à rentrée lente et incertaine, il fallait user de quelque moyen extraordinaire qui mette incessamment dans ses mains la représentation de ces 170 millions » : les bons dits *assignats* étaient virtuellement créés.

Cette création fut effectivement décrétée le 11 décembre 1789. Les assignats, qui allaient jouer un rôle si prépondérant, avaient en effet le pouvoir de rendre immédiatement disponibles les valeurs immobilières sur lesquelles ils étaient hypothéqués; ils portaient, tout d'abord, un intérêt de 5 % et devaient être émis pour une valeur égale à la valeur des biens nationaux à vendre et admis, de préférence, en paiement de leur prix. A l'origine ils étaient *exclusivement* destinés à l'achat de biens-fonds et ce n'est que par la

suite[1] qu'ils furent complètement assimilés à la monnaie, car toutes les caisses publiques et particulières devaient les recevoir, l'intérêt était supprimé et ils étaient au porteur.

La première émission s'éleva à 400 millions, valeur égale à la fraction de biens dont la vente avait été ordonnée; la seconde fut de 800 millions, puis la suivante de 600 millions; enfin, malgré les termes du décret du 29 septembre 1790, qui limitait à 1.200 millions le maximum des émissions, celles-ci furent portées à 2 milliards 400 millions.

La mise en circulation de cette masse de papier, qui procurait des ressources immédiates au Trésor, s'opéra, tout d'abord, par l'intermédiaire de ceux qui devaient être les premiers à le recevoir, c'est-à-dire des créanciers de l'État, prêteurs, rentiers et fournisseurs divers qui, pour la plupart, attendaient depuis plusieurs années l'exécution d'engagements contractés envers eux; mais, en même temps que les assignats, la Constituante et la Législative utilisent les matières métalliques provenant des dons patriotiques ou des établissements religieux à la fabrication du petit numéraire; d'après Cambon[2], la valeur des matières précieuses envoyées à la Monnaie atteignait, déjà en 1792, 25 ou 30 millions.

Le numéraire circulait donc, à l'origine, en même temps que les assignats, mais, conformément à une loi économique bien connue, tandis que le Trésor déversait le flot de son papier, celui-ci chassait le métal, et la croissance du nombre d'assignats provoquait une diminution équivalente du numéraire métallique. Du reste, pendant toute la période révolutionnaire, le métal disparaît, à peu près, de la circulation, il est l'objet d'exportation à l'étranger, de dis-

1. Décret du 16 avril 1790.
2. *Moniteur*, rapport de Cambon, 21 mai 1792.

simulation, enfin, principalement, d'échange occulte contre du papier, et d'agiotage.

Le décret du 21 juin 1791, qui prohibait la sortie des matières métalliques, ne modifia pas cette situation et, pour remplacer la monnaie disparue, on crée un papier local dit *billets de confiance*, au porteur et à vue, qui est émis par les administrations de départements et de districts, ainsi que les municipalités, les compagnies et même les particuliers[1]; l'émission de ces billets, dont le crédit reposait tout entier sur la confiance de celui qui les émettait, était placée sous le contrôle des corps administratifs ; leur existence fut de courte durée[2]; à la suite d'abus et d'irrégularités on prononça leur interdiction.

A partir de 1793, l'état de guerre entraîna d'énormes charges pour le Trésor, et la Convention, qui tirait toutes ses ressources des assignats, en mit plus de trois milliards en circulation; mais la confiance ayant disparu, les cours fléchissent et, pour atténuer la dépréciation, on décrète une série de mesures, telles que l'*usage obligatoire* et *unique du papier* dans toute convention et transaction, l'*interdiction de proposer des prix différents suivant le mode de paiement, en numéraire ou en assignats*, enfin la peine de six années de fers pour toute infraction à ces dispositions.

C'était le début de la crise du papier-monnaie qui, en s'aggravant constamment, devait jouer un rôle très particulier au cours de la Révolution.

En dehors de l'abondance des émissions, l'une des causes du discrédit fut la contrefaçon effrénée, tant des billets de

1. Dans la région, les billets de confiance étaient émis par la ville de Toulouse, la Société des Amis de la Constitution, les communes de Castelnau-d'Estrétefonds, Fronton, Villemur, Verfeil, Pompignan, Rieux, Montesquieu, Villefranche, Muret, Grenade, Saint-Gaudens, Saint-Martory, la Société Assié, Bernard et Cie de Revel, etc., etc.

2. Le décret du 8 novembre 1792 les supprima.

confiance que des assignats. En l'an II, Depeyrey, vérificateur, dénonce « que la plupart des faux assignats viennent de l'étranger et que l'on voit ainsi que les ennemis extérieurs ne négligent aucun moyen pour porter les atteintes les plus funestes à la fortune publique[1] »; la peine de mort était prononcée contre les contrefacteurs.

Mais toutes ces mesures ne réussirent pas à imposer la confiance et à arrêter la dépréciation de l'assignat qui perdait alors *50 °/₀ de sa valeur dans les transactions entre particuliers, tandis qu'il la conservait entière dans les rapports avec l'État*. Aussi le débiteur du Trésor était *un véritable privilégié*, et les 9 milliards de biens confisqués, dont la vente s'opérait fiévreusement sur tous les points du territoire, offrait chaque jour l'occasion de le devenir.

On a dit que les premiers intéressés à remettre leur papier furent les créanciers de l'État qui, pour éviter de subir une perte, parfois très élevée, n'avaient rien de mieux à faire que de le réintégrer dans les caisses publiques en achetant un domaine national; or, ces derniers paraissent bien, en effet, se trouver parmi les acquéreurs de la première période; mais en dehors d'eux, il y avait la foule de ceux qui se ruaient aux enchères pour acheter des terres, des propriétés urbaines ou rurales, au moyen d'assignats qu'ils se procuraient avec quelque peu de monnaie métallique et qu'ils utilisaient avec le plus grand profit par cette opération.

Les manœuvres auxquelles donna lieu une circulation aussi abondante de papiers, dont les cours variaient d'un jour à l'autre, furent l'occasion d'énormes bénéfices. En ventôse an III, où l'assignat était à 12 ou 13 pour cent, un groupe d'habitants du district de Saint-Gaudens signale aux

1. Archives départementales de la Haute-Garonne, série L, n° 307.

administrateurs de la Haute-Garonne que « dans plusieurs endroits on a pour 1 sol d'argent sonnant un assignat de 10 livres »; il est permis de dire que le papier avait une valeur différente suivant son utilisation : dans les transactions privées cette valeur était minime, puisque le fermier refusait souvent de le recevoir[1]; mais elle devenait très élevée dans la poche de l'acquéreur de biens nationaux. Pour provoquer la baisse, l'ingéniosité des spéculateurs était sans bornes; dès 1792, en pleine séance de l'Assemblée Législative, on annonça qu'en procédant au séquestre des biens de l'émigré Rigaud de Vandreuil, à Revel, on avait découvert, dans un tonneau portant comme étiquette « vin de Beaune », 47 millions 200 mille livres de faux assignats. Mailhe reconnaît que la lettre, signée du procureur syndic du district, est fausse et qu'il s'agit d'une manœuvre dont le but est de précipiter la baisse.

On sait que ce but fut largement atteint et que tous les efforts tentés ne purent arrêter le mouvement de dépréciation. A la fin de la Convention, les nécessités financières deviennent plus impérieuses encore; des combinaisons diverses sont mises à l'essai, par le gouvernement, afin de tirer le meilleur parti possible des biens innombrables qui étaient alors à vendre; à Paris seulement, 100 immeubles, estimés 47 millions, et 350 lots, comprenant les objets mobiliers les plus somptueux[2] d'une valeur de 3 millions provenant, les uns et les autres, des familles d'émigrés ou de condamnés, furent aliénés par voie de loterie et payés avec la seule monnaie possible qui est toujours le papier; aussi, malgré les mesures prises, la débâcle de l'assignat est un fait accompli, il circule couramment à *4 sols pour cent*

1. Archives départementales de la Haute-Garonne, série L, n° 309.
2. Un catalogue descriptif des lots fut envoyé dans tous les départements. Archives départementales de la Haute-Garonne, série 3 Q[D].

livres, mais on allait tenter de le régénérer sous la nouvelle étiquette de *mandat territorial*.

A ce même moment, la valeur nominale du papier en circulation n'était pas inférieure *à 40 milliards*[1], et cependant le gouvernement du Directoire, qui arrivait au pouvoir, fondait de grandes espérances sur ce nouvel expédient financier qui lui procurait l'occasion d'adresser un appel emphatique à la nation : « Votre sort, ô Français, est entièrement entre vos mains ; que la loi sur les mandats territoriaux soit fidèlement observée, et la France sort de la Révolution, heureuse et triomphante ; que cette loi soit méprisée, et un profond abîme se creuse sous vos pas. »

Cette tentative ne devait pas mieux réussir ; les 2 milliards 400 millions de mandats créés par la loi du 28 ventôse an IV furent très rapidement dépréciés, malgré leur délégation spéciale sur les domaines nationaux, dont la valeur totale à vendre encore dans toute la France s'élevait à 4 milliards environ. Mais le régime de la spéculation sous toutes ses formes, qui devait durer jusqu'au Consulat, venait d'atteindre son apogée, car plusieurs dispositions fâcheuses insérées dans cette loi, telles que la vente sur simple soumission, après évaluation par experts, favorisaient certaines manœuvres qui furent dénoncées au Conseil des Cinq-Cents. Pour accélérer la baisse des mandats et de même que pour les assignats, on propage dans tous les quartiers de Paris les bruits les plus divers sur toutes sortes d'événements : durant la campagne d'Italie, qui ne fut qu'un perpétuel triomphe pour Bonaparte, les agioteurs faisaient annoncer la défaite de l'armée française, et ces nouvelles, répandues à Francfort ou toute autre ville de l'étranger, par d'habiles correspondants, étaient ensuite transmises à Paris

1. Valeur de l'époque. Voir note p. 8.

et à la Bourse où elles provoquaient la chute des cours.

Au surplus, les agents administratifs eux-mêmes étaient les premiers à pratiquer l'agiotage; en germinal an IV[1], Ramel, ministre des finances, informe les commissaires des directoires de département « qu'un fait grave vient de lui être révélé, à savoir que des receveurs et agents des contributions trafiquent des assignats qu'ils avaient en caisse, qu'ils les revendent dans le but de les racheter ensuite lorsque leur valeur est nulle, faisant ainsi *travailler le papier* »; et, en messidor de la même année, les commissaires de la comptabilité nationale signalent les mêmes faits; enfin, en pluviôse an V, Johannot, au Conseil des Cinq-Cents, accuse les quarante-quatre mille percepteurs des deniers publics d'agioter sur le papier. La spéculation était du reste facilitée par les différences de cours entre Paris et la province; tandis qu'à Paris les mandats étaient à 2 %, ils se vendaient encore à 15 % dans certains départements; plusieurs pétitions furent présentées au Conseil des Cinq-Cents pour signaler « les abus scandaleux introduits dans la vente des biens nationaux et à la faveur desquels des compagnies de spéculateurs, avec quelques pièces de monnaie métallique, s'emparent de domaines considérables » : l'agioteur se confondait presque toujours avec l'acquéreur de biens, ou, du moins, *il était son pourvoyeur* d'assignats ou de mandats.

Mais en dehors de cette variété de manœuvres, que l'autorité ne sut pas prévenir, le gouvernement du Directoire, par l'éclat de ses discussions législatives et le retentissement qu'il donnait à la dénonciation des abus, contribua lui-même à activer la dépréciation de son papier; Laffont-Labédat[2] se plaint au Conseil des anciens que, « tandis que le gouver-

1. *Moniteur*.
2. *Ibid.*, 7 germinal an IV.

nement force des particuliers à contracter en mandats, il passe des marchés avec lesquels il s'engage à n'en pas donner; c'est, ajoute-t-il, plonger le corps politique dans l'anarchie ». D'ailleurs, ce dernier fait avait eu des précédents; certains entrepreneurs de fournitures qui, en principe, devaient être payés en papier-monnaie, avaient reçu du numéraire métallique; les pouvoirs étaient aux prises avec de prodigieuses et croissantes difficultés qu'une organisation hâtive et incertaine et leur instabilité ne permettaient de résoudre que par des expédients.

En l'an VI, une fraction des 271 millions[1], dus pour l'année, aux 386.000 rentiers ou pensionnaires de l'État, fut soldée en nouveaux papiers ou bons qui vinrent encore grossir la masse en circulation; or, à ceux-ci s'ajoutaient encore les *ordonnances* délivrées aux fournisseurs des armées, les *rescriptions ou titres provisoires* de créances, les *inscriptions au grand-livre* de la dette publique, les *coupons de l'emprunt forcé*, etc., qui tous, ainsi que les mandats, circulaient à des cours variés, étaient l'objet de négociations et servaient toujours à payer les biens nationaux dont les ventes continuaient sans cesse. Un tel régime, en perpétuant toutes les combinaisons d'agiotage, ne pouvait que produire un bouleversement dans les situations, et si la ruine fut sans doute le lot de certaines familles, cette anarchie financière édifia, d'autre part, des fortunes rapides; aussi, le retour au régime du numéraire métallique était loin d'être généralement souhaité; on en trouve la preuve dans l'opposition que rencontra, sous le Directoire, au Corps législatif, toute proposition tendant à faire payer par les acquéreurs une partie du prix en monnaie : les motifs les plus contestables furent présentés pour justifier le système de

1. *Moniteur*, vendémiaire an V.

l'entier paiement en papier qui, depuis plus de cinq ans, avait enrichi le monde des agioteurs, toujours triomphant, même dans les sphères les plus rapprochées du pouvoir. Dans une discussion soulevée au Conseil des Anciens, au sujet de la vileté du prix des biens nationaux, Malleville demande[1] « qui peut, de bonne foi, se croire propriétaire irrévocable et assuré d'un bien qu'il a acquis à un prix au-dessous de ce qu'on a jamais vendu ».

Cet avertissement, lancé d'une tribune publique, devait jeter l'alarme dans le camp des acquéreurs, déjà inquiets sur le sort qui pourrait leur être réservé. En l'an III, le bruit courait que les émigrés seraient réintégrés dans leurs biens et une lettre tendancieuse, venant de Bâle, annonçait[2] que « plusieurs d'entre eux avaient quitté leur retraite pour se rendre en France, où les attendaient leurs amis, les philosophes et les gens de lettres, qui étaient prêts à les recevoir et à leur faire restituer leur fortune et leur emploi ». La vente des biens nationaux avait présidé à la constitution d'un véritable parti, comprenant la foule des acquéreurs, réunis par le lien puissant de l'intérêt; on comprend l'influence qui pouvait résulter de cette situation. Au Conseil des Cinq-Cents, Lecointre dit « qu'il importe d'attacher à la République, en les rendant propriétaires définitifs des domaines nationaux, des hommes que leur opinion a peut-être éloignés d'elle » : dans un avenir prochain, ce moyen politique allait être effectivement utilisé[3].

Sous le Consulat, les ventes duraient sans interruption depuis neuf années, et cependant de nombreux et importants domaines restaient encore à la disposition du gouvernement, qui devait en affecter une valeur de 100 mil-

1. *Moniteur*, 13 thermidor an IV.
2. *Ibid.*, 6 thermidor an III.
3. Voir Introduction, pp. LXV et suiv.

lions à la dotation des institutions de la Légion d'honneur et des Sénatoreries. Depuis 1790, près de 6 milliards de biens[1] avaient été dispersés, et il en résultait une dépréciation notable de la propriété. Presque toutes les richesses du clergé et de la noblesse étaient brusquement, et dans des conditions uniques, passés en des mains étrangères, servant parfois de véhicule aux rapides ascensions sociales; mais, dans la tourmente, une notable partie de celles-ci avait disparu; tout ce qui figurait le passé, ses institutions, ses mœurs, ses habitudes, les signes extérieurs de féodalité, les titres, les effigies, les symboles, rappelant un personnage ou un fait historique, fut particulièrement l'objet des fureurs populaires; une valeur de plus de 50 millions d'objets très divers, d'or ou d'argent, plusieurs d'un prix inestimable par les souvenirs qui s'y attachaient ou leur caractère archéologique, fut transformée en monnaie ou détournée; à Paris, les châsses de Saint-Marcel, de Sainte-Geneviève, etc., celle-ci du poids de 200 kilogrammes d'argent; dans les départements, une profusion de pièces rares, telles que reliquaires, croix, bustes, objets du culte ou joyaux d'art, provenant des églises ou des familles d'émigrés. On devine à quelles malversations donna lieu cette perpétuelle confiscation d'objets précieux. En brumaire an III, Cambon dénonçait à la Convention[2] « qu'il n'avait jamais pu obtenir de comptes à propos des matières d'or ou d'argent, ainsi que des cloches, et qu'il était temps que les dilapidateurs fussent punis ». A cette époque encore, malgré le déclin du régime, les pillages et les soustractions étaient pratiqués comme aux plus beaux jours de la terreur. Grégoire communique une correspondance du Comité d'instruction publique et de la Com-

1. Voir note page 8.
2. *Moniteur*, brumaire an III.

mission temporaire des arts qui expose « les actes de violence et de destruction qui sont journellement commis sur divers points du territoire ». A Reims, des tableaux sont brisés et un tombeau mutilé; à Fontainebleau, d'autres tableaux sont brûlés; à Bayeux, on tente de détruire la célèbre tapisserie du Moyen âge représentant l'expédition de Guillaume le Conquérant; à Marly, les jardins sont encombrés des débris de statues; à Toulouse, on a déchiré les registres des sentences de l'Inquisition; enfin, dans le département de la Manche, à Thorigny, 300 tableaux, dont quelques-uns de Rubens et de Lesueur, sont lacérés et brisés sous la surveillance de l'agent national. La rage de destruction sévira longtemps encore, exercée par la clientèle habituelle des délinquants de droit commun, qu'on retrouve dans toutes les émeutes, sous le manteau des factions politiques dont elle essaie de se couvrir. Au 1er nivôse an V[1], le nommé Grizon, déjà convaincu d'être l'assassin de Delaunay, gouverneur de la Bastille, et de la princesse de Lamballe, est condamné à la peine de mort, par le Tribunal criminel de Troyes, comme chef d'une bande d'assassins qui terrorisait le département de l'Aube.

Mais en dehors de cette tourbe spéciale, il y a aussi les hommes qui sous l'impulsion donnée, à un moment, par le pouvoir central, continuent, avec la plus inepte bonne foi, à diriger toujours, strictement dans le même sens actif, la machine politique, sans se douter que son orientation a pu dévier; on les rencontre généralement dans les coins de province, éloignés du centre où siège l'organe transmetteur, c'est-à-dire le gouvernement; dans ces conditions, on peut penser que l'agent national qui présidait, en l'an III, à la destruction des œuvres d'art de Thorigny, croyait accom-

1. *Moniteur*.

plir un acte méritoire, nécessaire au salut de la République. Suivant le même principe, en l'an V, période d'extrême déclin, des prêtres insermentés étaient toujours persécutés, comme par le passé, dans les petites communes. On voit que le régime révolutionnaire, qui s'effondrait chaque jour davantage, continuait cependant, par la force acquise, à fonctionner encore, au milieu de l'anarchie politique et économique qui annonçait sa fin ; aucune puissance ne s'était encore imposée pour recueillir sa succession et c'était le secret de sa durée. Déjà, en l'an IV, Baudin, des Ardennes, avait exposé avec clarté la situation des partis en disant que « la République avait pour ennemis implacables deux factions qui avaient une haine commune pour l'égalité : les privilégiés de 1793 et ceux de 1789, qui aspiraient, malgré la différence de principes, de langage et de livrée, à constituer en roture la masse de la nation pour s'élever au-dessus d'elle par des distinctions et des préséances ; les uns veulent se prévaloir de la naissance, les autres se prétendent les gentilshommes du patriotisme, aux uns il faut un cordon bleu, les autres ne peuvent se passer d'un bonnet rouge ».

Le 22 frimaire an V, sur la proposition de Philippe Deleville, le Conseil des Cinq-Cents décide qu'à l'anniversaire du 21 janvier les membres du Corps législatif ajouteraient au serment de haine à la royauté le serment de haine à l'anarchie : la contre-révolution progressait chaque jour et devenait une nécessité.

A ce moment, la valeur d'estimation des immeubles qui restaient à aliéner sur tout le territoire, s'élevait à 3 milliards environ ; le grand réservoir où les pouvoirs révolutionnaires puisaient à pleines mains et qui avait alimenté le Trésor public durant l'une des phases les plus critiques qu'ait eu à traverser le pays, n'était donc pas encore tari : la

vaste opération devait prolonger ses effets, longtemps encore, sous les régimes politiques du siècle qui allait commencer.

On peut dire que les biens nationaux avaient fait le papier-monnaie et que le papier-monnaie avait fait la Révolution en lui permettant d'accomplir son œuvre; l'État avait trouvé ainsi des ressources momentanées et factices qui l'aidèrent à vaincre la crise; mais le système était épuisé, la situation financière était à reconstituer, cette tâche allait prochainement incomber à Bonaparte.

Toutes les considérations générales qui viennent d'être exposées doivent ressortir des notions concrètes et limitées à une région, qu'on trouvera condensées dans cet ouvrage et qui concernent : la consistance des biens, leur nature, leur valeur, leur prix, leurs acquéreurs, leurs possesseurs actuels, etc., etc.

INTRODUCTION

Cette publication comprend une série d'éléments divers pour servir à l'histoire économique de la Révolution. En étendant nos recherches nous avons essayé, tout d'abord, de les conformer au plan idéal que comporte le sujet et qui présente dans ses grandes lignes : 1° la reconstitution de la valeur de la fortune immobilière et mobilière, corporelle et incorporelle, séquestrée en exécution des lois révolutionnaires : *a)* des collectivités ecclésiastiques et laïques ; *b)* des individus : émigrés, condamnés, déportés et parents d'émigrés ; 2° la répartition territoriale, par commune, de ces mêmes fortunes ; 3° la liste des biens vendus avec les prix, les noms, qualités, professions et domiciles des acquéreurs.

Les lacunes ou les irrégularitées constatées dans les documents n'ont pas permis de réaliser ce programme intégralement. Mais, d'autre part, l'importance et la variété des matériaux à notre disposition nous ont déterminé à élargir notre cadre, en anticipant sur la période qui nous occupe, par la production de quelques notions comparatives entre l'ancien régime et le nouveau, l'ancienne France et la nouvelle, issue de la Révolution ; ces notions sont figurées par un état de la répartition du sol [1] entre les différentes classes sociales, au milieu du XVIIIe siècle. Il sera possible ainsi d'apprécier quelque peu les effets du bouleversement économique et social produit par cette énorme circulation de biens frappés jusqu'alors d'une indisponibilité relative.

Ce supplément se relie si étroitement à l'objet de cette étude qu'il peut en être considéré comme la base naturelle et tenir

1. Voir la IVe partie : Tableaux synoptiques.

lieu de compensation aux lacunes que nous n'avons pu combler dans les parties essentielles.

Dans la publication, nous avons suivi l'ordre que nous venons d'indiquer; elle se compose des trois parties principales et obligatoires : Inventaires, Biens nationaux par communes, Ventes; mais à ces trois parties nous en avons ajouté une quatrième, qui comprend une série de tableaux synoptiques résumant et condensant tous les résultats : ces tableaux épargneront des recherches de détail aux personnes qui voudront se livrer à un travail d'ensemble, dans l'avenir.

I

Inventaires. — La série Q des archives départementales est la source principale où nous avons puisé les matériaux de cette partie.

A l'exception des procès-verbaux de ventes, réunis en volumes par ordre chronologique et par origine, cette série n'était pas classée dans la Haute-Garonne et nous avons dû, tout d'abord, procéder à un dépouillement général afin de retenir les documents qui nous étaient nécessaires. C'est pourquoi nos références ne mentionnent souvent que les lettres et numéros des séries et sous-séries, et non les numéros qui seront donnés à chacune des pièces lors du classement complet qui sera prochainement entrepris.

La série Q proprement dite a été augmentée, il y a quelque temps, par l'apport d'environ trois cents registres ou sommiers provenant de l'administration des Domaines et concernant toute la période de 1791 à 1820; ces sommiers, qui constituent un appoint précieux, sont classés avec la cote 6 Q.

En dehors de la série Q, les séries L et V ont fourni leur contingent d'indications, la série L, principalement, par la correspondance générale, par les arrêtés de l'administration du district concernant les traitements et les affaires du clergé séculier et régulier, etc., la série V par les états et déclarations

des biens et revenus jouis par les fabriques, églises et chapelles, et à ces trois séries Q, L, et V, qui se pénètrent et se contrôlent réciproquement, il convient d'ajouter la série H, qui nous a permis de compléter les inventaires des biens de certains ordres religieux, l'ordre des chevaliers de Malte, par exemple; enfin la série C, où nous avons trouvé des renseignements généraux sur le patrimoine de la Province de Languedoc, ainsi que les rôles pour établir l'un des tableaux (n° 1) compris dans la quatrième partie de cet ouvrage.

Les archives nationales, dans la série Q[2] qu'on nous a communiquée, puis les archives de la Ville de Toulouse, renferment des indications complémentaires sur certains corps religieux, chapitres, abbayes, monastères, églises, etc.; nous avons relevé dans la série S de ce dernier fonds les déclarations consignées dans les régistres du district.

C'est de l'ensemble de ces sources qu'a été extrait notre travail.

a) *Collectivités.* — Dans les inventaires qui forment la première partie de la publication, on trouvera mentionnés tous les biens appartenant à des collectivités soit ecclésiastiques, soit laïques; la catégorie des documents d'où ces relevés ont été tirés est comprise sous la cote 1 Q, qui est la série principale où nous avons puisé pour établir ces tableaux des patrimoines. Les états de déclaration de biens des corps religieux se trouvent en petit nombre aux archives départementales, soit dans la série Q, soit dans les séries L et V, et ceux que nons avons pu utiliser sont très incomplets; ainsi que nous venons de le signaler, ces déclarations existent, au contraire, pour quelques établissements, aux archives de la Ville de Toulouse, mais les inventaires estimatifs dressés par les experts désignés par les administrations des districts nous ont fourni cependant presque tous les détails de nos tableaux, à l'exception toutefois des droits incorporels, dîmes et rentes annuelles, qui ont été particulièrement notés dans les sommiers de l'administration des Domaines.

Nos tableaux des patrimoines comprennent tous les corps

ayant leur *domicile* ou *principal établissement* dans le district de Toulouse ; ainsi, c'est le *domicile* et non la situation des biens qui a déterminé notre classement ; cette méthode a été adoptée par les administrations des districts, comme certaines correspondances en font foi[1]. Du reste, le district de Toulouse était le plus important à ce point de vue, car la ville de Toulouse, centre et domicile à la fois de tous les établissements ecclésiasques et laïques, de tous les corps, de toutes les institutions, de tous les rouages administratifs et judiciaires, comptait un archevêché, 2 chapitres, 1 prévôt du chapitre cathédral, 12 églises ou fabriques urbaines, 1 abbaye, 23 monastères d'hommes et 22 de femmes, le siège du grand-prieuré de Malte, 6 chapelles, 6 consorces[2], 9 grandes confréries, 5 séminaires, 1 académie des sciences, 1 école de médecine, 12 collèges, 2 hôpitaux ou hospices, 1 fermier général, etc., etc., et nous laissons de côté les œuvres ou fondations diverses, dépendant des églises, qui jouissaient cependant d'une certaine autonomie et qui constituaient des personnalités distinctes ; en outre, le gardiage[3] ou banlieue comprenait 8 églises et 3 maisons de charité.

Quant aux autres municipalités du district, elle possédaient aussi des églises avec leurs œuvres, et c'est l'ensemble de tous les patrimoines, de provenance religieuse ou autre, au nombre de 368, qui sont classés dans la première origine sous la cote 1 Q, dont nous avons dressé les inventaires ; chacun d'eux comprend les biens de toute nature, situés même hors du district et du département[4], avec leur valeur d'estimation. Ces tableaux mentionnent les biens corporels, c'est-à-dire les propriétés bâties et non bâties, valeur exprimée en capital, et les biens incorporels : dîmes, rentes et droits divers en revenus annuels, auxquels nous avons ajouté tous les biens mobiliers, même les matières

1. *Correspondance générale,* 3 Q D .

2. Association de prêtres attachés au service d'une église ou chapelle, dont ils se partagent les revenus.

3. Terme spécial à la région toulousaine.

4. Nous avons pu découvrir les biens situés hors du département pour quelques établissements ecclésiastiques seulement.

précieuses envoyées à la monnaie, lorsque les documents les indiquent. On a ainsi sous les yeux le *détail*, la *valeur d'estimation* et la *composition* des patrimoines qui ont été placés, à un moment quelconque et par le fait de la séquestration, sous la main des pouvoirs révolutionnaires.

D'autre part, nous avons pu relever parfois dans les quelques états de déclarations, produits par les établissements eux-mêmes, les revenus et charges, le passif, et le nombre de membres attachés à ces établissement ou communautés, mais ces mentions accessoires sont peu fréquentes et on ne les trouvera que dans quelques tableaux ; cela confirme l'impossibilité où nous nous sommes trouvé de réaliser l'unité dans tous les détails de la publication, d'abord par suite des lacunes, c'est-à-dire du défaut de documents, mais encore de la diversité dans la rédaction des inventaires estimatifs provenant cependant des mêmes autorités.

Pour arriver à une reconstitution assez complète, nous avons dû utiliser tous les fonds d'archives à notre disposition, et, parfois même, les procès-verbaux de vente où nous avons trouvé certaines adjudications concernant des biens qui n'étaient mentionnés dans aucun acte de séquestration, d'estimation ou de déclaration, ce qui témoigne encore de la négligence apportée par les agents administratifs de la Haute-Garonne dans l'exécution des formalités préparatoires aux ventes.

Pour les biens de première origine, la plupart de ces inventaires ont été établis de 1791 à l'an II ; quelques-uns ont une base d'évaluation assez sûre qui est le bail antérieur à 1790 ; le revenu, accusé par le bail, multiplié suivant le cas et conformément aux décrets par 18, 20 ou 22 fournissait le montant de l'estimation. Le bail à ferme, malgré les inexactitudes possibles, semblerait être le document le moins discutable, et le seul qui pût permettre une appréciation sérieuse ; les biens et revenus de l'archevêque de Toulouse, par exemple, affermés avant 1790 pour la somme de 163.000 livres, ont pu être estimés dans *leur ensemble* avec le maximum d'exactitude. Mais les baux renferment parfois des clauses fixant des prestations

ou des redevances en nature dont l'évaluation peut rendre incertaine la valeur du revenu.

Puis cette méthode n'a pu être appliquée d'une manière constante par les experts, soit par suite du défaut de titre ou de l'ignorance du revenu réel, soit pour tout autre motif, et, très fréquemment, ce revenu est fixé par arbitre pour toutes les catégories de biens ; on constate même parfois des différences d'appréciation lorsqu'un même domaine est l'objet de deux estimations successives, lors de la séquestration et au moment de la vente. Nous trouvons de nombreux exemples de ce fait, notamment pour l'important domaine de Larramet provenant de l'ordre des chevaliers de Malte, situé dans la commune de Tournefeuille, et comprenant les quatre métairies du Grand Marquisat, du Petit Marquisat, de Bordeneuve et de Lagrange.

Le 14 mars 1793, l'expert Picot, dans son procès-verbal, fixe l'estimation respective de chacun de ces biens à 101.441 livres, 82.956 livres, 90.027 livres, et 112.950 livres, soit un total de 387.374 livres, et le 28 pluviôse an II, lors de la vente, les mêmes biens sont évalués à 42.735 livres, 24.587 livres, 30.321 livres, et 53.460 livres ou, au total, 151.103 livres, somme inférieure de plus de moitié à l'estimation faite moins d'une année auparavant. En outre, et comme on pourra le constater au chapitre des ventes, le prix d'adjudication de ce domaine fut également inférieur de plus de cent mille livres à la première évaluation, qui paraît se rapprocher cependant de la valeur réelle de l'époque, si l'on considère qu'il comprenait 670 arpents ou 381 hectares environ[1].

Ces variations dans les fixations de valeur pourraient s'expliquer sans doute par les fluctuations des cours du papier-monnaie, seul instrument légal d'échange, et dont il semble que l'expert devait tenir compte implicitement dans son appréciation ; mais la baisse du papier-monnaie devait entraîner naturellement une hausse correspondante dans l'estimation, et c'est

1. En réponse à l'enquête préfectorale ordonnée en 1805, Cyprien, notaire à Lévignac, estime à 1.200 francs la valeur réelle et moyenne de l'hectare de terre.

précisément le contraire que nous constatons dans l'exemple précité, car l'évaluation la moins élevée correspond au cours inférieur de l'assignat.

En effet, au mois de mars 1793, la valeur d'opinion de l'assignat était de 62 livres °/₀, c'est-à-dire que 100 livres en estimation ne représentaient que 62 livres en valeur monnaie métallique ou réelle; or, en pluviôse an II (février 1794), le cours de l'assignat étant de 52 livres °/₀, l'estimation, pour représenter une valeur égale à celle de 1793, aurait dû être supérieure de 10 °/₀, et elle est inférieure au contraire de 40 °/₀ environ. Toutefois nous devons ajouter qu'il n'en est pas toujours ainsi, et que, dans leurs évaluations, les experts paraissent avoir tenu compte, dans une certaine mesure, du cours du papier-monnaie.

En résumé, les estimations non basées sur des baux ou titres positifs étaient arbitraires et sujettes à critique, car elles résultaient de la seule appréciation des experts.

D'autre part, les estimations du directoire du district diffèrent, presque toujours, de celles de l'administration des Domaines; nous en avons trouvé la preuve dans les sommiers de découvertes où furent recensés certains biens de première origine; dans ces conditions, il convient de ne les accepter parfois qu'à titre de simple indication.

Du reste, une partie des immeubles séquestrés étaient d'une estimation difficile; les églises, chapelles, cimetières, qui servaient à l'exercice du culte ou aux inhumations étant hors du commerce et peu utilisables, leur évaluation fait défaut la plupart du temps, et c'est une lacune dans le relevé général de la fortune du clergé séculier[1]. Les monastères et chapelles ap-

1. Sous l'ancien régime et en ce qui concerne le clergé séculier, le droit de propriété des édifices consacrés au culte ou des cimetières n'a jamais été fixé d'une manière formelle; cependant, les églises, chapelles et cimetières et, en général, tous ces bâtiments ou leurs dépendances, étaient considérés comme propriétés ecclésiastiques; il n'en est pas de même pour les presbytères, qui appartenaient aux communes. Sans nous arrêter à cette distinction, on trouvera portés dans nos inventaires, à l'actif de chaque église ou fabrique, tous les biens dont ces dernières avaient l'entière jouissance.

partenant au clergé régulier sont, au contraire, presque toujours évalués, de même que les séminaires, collèges et autres établissements d'instruction; mais leur estimation est certainement quelque peu incertaine puisqu'elle n'a pu être basée en fait.

Au point de vue de la composition des fortunes, nos inventaires fournissent des indications sur la nature, la situation, la dénomination et la superficie des biens, et on relève à cet égard quelques différences entre le clergé séculier et le clergé régulier; à part les églises et presbytères, le premier possédait peu d'immeubles urbains et de domaines ruraux. Nous devons faire exception pour l'archevêque et les deux chapitres de Toulouse, qui étaient de grands propriétaires fonciers, car la valeur de leurs biens corporels s'élevait à la somme globale de 1 million 264.571 livres.

Le clergé régulier, au contraire, était possesseur de domaines parfois considérables, comprenant ensemble 300, 400 et 1.000 arpents de superficie répartis sur le territoire de plusieurs communes : tels sont les Chartreux, les Dominicains, les Grands-Augustins, etc., etc., dont les propriétés sont estimées respectivement 561.073 livres, 377.773 livres, 337.075 livres, sommes évidemment inférieures à la valeur réelle. Le plus important domaine ecclésiastique du district, le domaine de Mondouzil, s'étendant sur le territoire de trois communes et contenant 631 arpents ou près de 360 hectares, appartenait aux Chartreux de Toulouse; cet établissement ne possédait pas moins de dix propriétés rurales disséminées, formant dans tout le département une superficie d'environ 800 hectares. Certains ordres tels que les Bénédictins de la Daurade avaient cependant un assez grand nombre d'immeubles à Toulouse, soit 17 maisons groupées autour du monastère, et qui en formaient des dépendances.

Nous sommes amené à signaler ici l'important ouvrage de M. Loutchisky sur la vente des biens nationaux[1] à propos des

1. *Quelques remarques sur la vente des biens nationaux.* Paris, Champion, 1913, notamment pp. 21, 134.

données qu'il y fournit sur le district de Toulouse, et nous aurons l'occasion de le citer encore pour établir quelques comparaisons. Cet auteur évalue à 5 1/2 °/₀ la proportion des terres ecclésiastiques dans le pays toulousain ; on verra que nos résultats sont quelque peu différents, car la quotité à l'actif du clergé, inscrite dans notre tableau n° 1 s'élève à 6 1/2 °/₀. Mais nos constatations confirment entièrement ses remarques relatives à l'éparpillement de la même propriété, éparpillement dont il trouve très justement les causes dans les conditions mêmes où elle se constitua au cours des siècles.

A cet égard, on peut voir que les propriétés rurales des principaux établissements étaient disséminées comme suit, par ordre décroissant : pour l'ordre des Chevaliers de Malte, dans 30 communes du département[1] ; pour le chapitre Saint-Etienne, dans 16 communes ; pour les Chartreux, dans 12 ; pour le chapitre Saint-Sernin[2], les Dominicains et les religieuses de Saint-Pantaléon, dans 9, etc., etc.

Quant aux fondations appelées « obits », qu'on trouve, il est vrai, dans la plupart des paroisses du district, M. Loutchisky leur attribue une importance exagérée, en évaluant aux 3/4 de la propriété ecclésiastique les biens qui les constituaient ; à l'exception de 5 à 6 métairies, ces biens consistaient généralement en pièces de terres dont la moyenne ne dépassait guère 3 arpents ; sur 1.396 lots d'origine religieuse, 366 formant une superficie de 726 hectares, telle est l'importance totale des terres d'obits ; leur proportion en nombre et en contenance n'excède guère le quart de l'ensemble des biens du clergé.

Les biens incorporels ne sont presque jamais mentionnés dans les inventaires estimatifs ; les sommiers de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines (6 Q) nous fournissent à peu près seuls la plupart des indications sur la nature et l'importance de ces droits, qui constituent pour les

1. Le nombre de communes où s'étendaient les domaines de l'ordre, dans l'ensemble du grand prieuré de Toulouse, qui comprenait une partie de la région du Midi, dépassait 60.

2. Dans le département seulement.

collectivités l'élément le plus important et parfois unique[1] de leur fortune. Ils se composent surtout de dîmes annuelles dont la valeur est fixée par commune débitrice, puis de rentes constituées, rentes colloques foncières et féodales diverses, enfin de rentes obituaires provenant de fondations pieuses instituées par les familles.

La plupart des corps ecclésiastiques jouissaient de ces droits variés, de même que certaines collectivités ou établissements laïques tels que les collèges, les hôpitaux, les communes, etc.; on peut citer l'archevêque avec 182.610 livres de droits annuels, les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Sernin avec 131.824 livres et 56.316 livres, le prévôt du chapitre avec 50.641 livres, le collège Royal avec 40.883 livres, le collège de Foix avec 37.515 livres, l'hospice de la Grave avec 144.604 livres, etc., etc.

En ce qui concerne le mobilier, ainsi que les matières d'or et d'argent, nous les avons également mentionnés avec leur valeur d'estimation, toutes les fois que les documents nous l'ont permis; mais, à cet égard, les lacunes sont peut-être plus importantes encore. Le recensement du mobilier a été opéré hâtivement, les ornements et le linge d'église, inventoriés la plupart du temps sans indication de provenance, furent déposés[2] dans les magasins du district : 1.500 articles, évalués au total de 19.610 livres, sont ainsi enregistrés en bloc; il n'est pas douteux que cette estimation soit très inférieure à la valeur réelle, même approximative; on lit dans les registres la mention suivante : « vermeil, argent, provenant de diverses églises du district » ou « ciboires, lampes, reliquaires, etc., 14 pièces, pesant 36 marcs 2 onces » ou encore « églises du canton de Verfeil, 148 objets, pesant 147 marcs 7 onces ».

Quant aux bibliothèques, les établissements religieux en possédaient de très importantes et très précieuses, celle des Bénédictins de la Daurade, par exemple, comprenant 5.200 volumes ou manuscrits des plus rares[3]: ces livres, déposés dans les

1. Prévôt du chapitre Saint-Etienne.
2. Voir registres 1 Q D, mobilier.
3. Correspodance générale, 3 Q D.

magasins du district et inventoriés par séries avec une estimation quelconque, étaient ensuite oubliés sur le plancher et à l'humidité, où ils continuaient à se détériorer.

En résumé, la fortune des établissements de première origine ou collectivités ecclésiastiques ou laïques, sequestrée à la Révolution et que nous avons pu reconstituer, s'élève, pour le présent district de Toulouse, à 15.642.988 livres en propriétés bâties et non bâties, 973.738 livres en rentes annuelles, 146.184 livres en mobilier et 9.777 marcs 527 onces pour le poids des matières d'or et d'argent, représentant 2.347 kilogr. environ de métal précieux. Mais ces importantes valeurs ne constituent que l'actif brut, et pour avoir une notion plus exacte de ces fortunes, il aurait été nécessaire de connaître les charges, parfois assez lourdes, incombant à chacun de ces établissements; mais il ne nous a pas été possible de recueillir des précisions suffisantes sur ce point. Il est en effet certain qu'une notable partie des dîmes, portées à l'actif des gros décimateurs, étaient très réduites après répartition; les documents faisant défaut pour déterminer généralement les charges et le passif, nous avons dû renoncer à poursuivre nos recherches à cet égard.

A propos des patrimoines, on trouvera souvent mentionnée dans les inventaires une valeur appelée « ucheau » qui concerne spécialement des établissements de la ville de Toulouse dont l'origine remonte au Moyen âge : les deux moulins du Château et du Bazacle. Le nom d'ucheau que l'on voit apparaître, à partir du XIV[e] siècle, dans les actes[1], désigne des parts ou fractions de propriété de ces moulins; ces parts, ayant un caractère immobilier et nominatif, entraient fréquemment dans la composition des fortunes du pays toulousain et pouvaient être vendues; on en trouvera dans les inventaires, soit des collectivités, soit des individus; les Minimes, les Oratoriens, les religieuses Notre-Dame-du-Sac, des confréries, etc., etc., ainsi que de nombreux émigrés possédaient, en effet, de ces titres au

1. Voir la thèse de M. Mot : *Le Moulin du Château Narbonnais*. Carcassonne, Gabelle, imprimeur, 1910.

moment de la Révolution. Les ucheaux furent ensuite saisis et aliénés dans les mêmes conditions que les immeubles.

b) *Individus.* — Pour les émigrés, condamnés ou autres personnes frappées par les lois révolutionnaires, les fonds consultés sont à peu près les mêmes que pour les collectivités, c'est-à-dire les archives départementales et les archives de la ville de Toulouse; avec les pièces recueillies, 1.200 dossiers, dont 370[1] concernant le présent district, ont été constitués; les principaux documents contenus dans ces dossiers sont encore les procès-verbaux de séquestration avec les inventaires estimatifs utilisés dans nos relevés. La disposition que présentent ces tableaux, ainsi que la méthode suivie, sont aussi les mêmes que pour les établissements de première origine.

Dans le district de Toulouse, sont compris tous les individus qui y avaient leur domicile, soit par le fait de leur résidence habituelle ou de leur charge ou fonction, et on trouvera également, groupés sous chacun des noms, tous les biens faisant partie du patrimoine, quel que soit leur lieu de situation; des conseillers au Parlement de Toulouse, par exemple, tels que Rigaud ou Rochefort, dont les domaines étaient situés dans le district de Revel ou de Muret et qui ne possédaient à Toulouse qu'un simple mobilier, sont inscrits dans notre district[2] par suite de leur résidence; ainsi que nous l'avons signalé déjà, le principe suivi est celui de l'administration elle-même[3]. Nous n'avons pas tenu compte des listes nombreuses d'émigrés qui furent dressées par les municipalités et administrations révolutionnaires et qui n'offrent aucune exactitude; ces listes, rédigées hâtivement à la suite des réclamations réitérées du pou-

1. On voit que le nombre de patrimoines séquestrés est, à deux unités près, le même pour la deuxième que pour la première origine. Un certain nombre de dossiers, 37 environ, appartiennent aux archives communales de Toulouse.

2. Pour les tableaux des fortunes seulement, car les ventes sont recensées dans les districts de la situation des biens.

3. Lettre du directoire du district de Toulouse à celui de Brioude au sujet de l'émigré d'Apchier (2 Q D).

voir central, comprenaient souvent des « *présumés emigrés* », dont la radiation était prononcée parfois peu après, ou bien, des émigrés, inscrits provisoirement dans tel district, puis dans tel autre, et rayés du premier.

Nous nous sommes donc inspiré des documents eux-mêmes pour cette classification, mais il convient d'observer que notre répertoire comprend toutes les personnes dont les biens furent séquestrés, ne fût-ce qu'un moment, à la condition que cette mesure ait donné lieu à un début de procédure; il s'ensuit, qu'à l'opposé des établissements de première origine où les inventaires et les ventes ont une importance à peu près égale, puisque la séquestration fut presque toujours suivie de la vente, un grand nombre de noms et de biens plus ou moins considérables, n'ayant jamais été aliénés, figurent dans nos tableaux des patrimoines d'émigrés; plusieurs de ces tableaux ne contiennent parfois que des indications sans grande importance au point de vue économique, quelques-uns même n'offrent d'autre intérêt que celui d'un nom, d'une qualité ou d'un domicile que nous n'avons pas manqué cependant de mentionner.

De même que pour les établissements, nous sommes dans l'obligation de ne publier que des résultats parfois erronés, et tels que nous les ont fournis les documents, en ce qui concerne les noms de personnes, les noms de lieux, ainsi que leur orthographe. D'une façon générale, les trois cent soixante-dix dossiers d'où nous avons tiré nos indications sont incomplets; certains ne renferment que les procès-verbaux de séquestration ou d'estimation du mobilier, d'autres les procès-verbaux de séquestration des immeubles, sans estimation, de sorte que nous n'avons pu combler certaines lacunes, plus nombreuses encore que pour les établissements. Les noms de quelques émigrés ou condamnés de marque, conseillers au Parlement de Toulouse, figurent dans notre publication, mais leur patrimoine immobilier, situé dans un département étranger, n'a pu être déterminé par une pièce quelconque. Du reste, ces tableaux sommaires concernent souvent des personnes qui furent rayées

des listes d'émigrés au bout de quelques jours et qui ne subirent qu'un commencement de séquestre.

Une confusion est souvent établie dans les documents, entre les prêtres émigrés et déportés, ces derniers ne devant être qualifiés ainsi que dans le cas d'une expatriation imposée, résultant d'une décision révolutionnaire; or nous avons relevé certains noms de religieux appelés successivement émigrés et déportés; à défaut de précision, on les trouvera compris dans une seule des deux catégories.

Les estimations sont presque toujours basées sur le revenu de 1790, base assez souvent exacte, ainsi que nous l'avons dit, lorsque ce revenu est constaté par un bail, comme le prescrivaient les décrets en vigueur; mais les biens n'étaient pas toujours affermés, ou bien parfois les titres manquaient, étaient perdus ou détournés, et, dans ces conditions, l'évaluation est arbitraire et généralement inférieure, comme pour les établissements, à la valeur réelle. Nous avons constaté encore les mêmes variations que précédemment pour des estimations successives; nos évaluations n'offrent donc qu'une exactitude très relative, et parfois elles sont déduites par nous, soit du revenu qui était seulement indiqué, soit de lettres, de correspondances, de contestations ultérieures, révélées par les dossiers.

Les biens ruraux immobiliers appartenant aux émigrés étaient parfois d'une très grande importance; les familles de Thézan, Tournier-Vaillac, Dugarreau-Lasseignier, Varès-Fauga, etc., possédaient de grands domaines s'étendant quelquefois sur le territoire de plusieurs communes; dans ce dernier cas, la superficie et la valeur respectives afférentes à chaque commune ne sont jamais déterminées, et nous avons dû porter le total à la commune principale; ces biens consistaient souvent en châteaux seigneuriaux et métairies avec prairies et bois. Quant aux biens urbains, leur importance était moindre : les grandes familles n'avaient généralement à Toulouse qu'un hôtel, leur domicile et leur résidence habituelle.

Pour les biens incorporels, rentes ou droits féodaux divers,

il eût été sans doute du plus haut intérêt de les connaître dans leur nature, leur objet et leur valeur, souvent supérieure à celle des biens corporels, car cette partie de la richesse, privilège des hautes classes, symbolise et caractérise à elle seule l'Ancien régime; mais les renseignements à cet égard font complètement défaut. Tandis que, pour les collectivités, tous ces droits ont pu être connus et précisés la plupart du temps par les agents de l'État et les municipalités, on n'a pu atteindre le même résultat pour les personnes, les titres constitutifs ayant été presque toujours dissimulés par les intéressés.

La lettre suivante du directoire du district de Castelsarrasin, en date du 7 février 1793, est significative et révèle bien l'état général[1] à ce point de vue :

« Par votre lettre-circulaire en date du 4 février, vous dites que vous avez reçu l'état des biens des émigrés, mais non l'état des rentes, des prestations, etc.; les municipalités ont été très attentives à envoyer l'état des biens nationaux des émigrés, mais point l'état des droits ci-devant féodaux : il ne nous a pas été possible de fixer sur cet objet aucune base; les émigrés, en quittant leur patrie, ont détourné leurs titres, on ne les a point trouvés à l'époque de la séquestration de leurs effets. Les municipalités ont craint qu'en donnant un état quelconque, cette mesure ne préjudiciât à leurs intérêts, tous les censitaires refusant de payer sans l'exhibition des titres d'inféodation, ce qui est conforme à la dernière loi sur les droits ci-devant féodaux; par ces ordres, toute liste serait non seulement fautive, mais même nulle.

« Il est certain qu'il y a nombre de droits casuels, appartenant aux émigrés du district, d'une très grande valeur; mais que sert cette connaissance, lorsqu'on ne peut l'étayer par des preuves légales?

« Sans doute que la Convention prendra des moyens pour ne pas perdre une indemnité qui, sur tout le territoire de la

1. Pièces diverses, 2 QD.

République, pourrait s'élever, sur tous les biens, au moins à *300 millions*, soit de rentes ou de droits casuels.

« Nous attendons que les débiteurs des créanciers se présentent pour déclarer leurs obligations envers les émigrés pour vous en envoyer la liste; mais soit ignorance de la loi, insouciance des notaires détenteurs, il y a peu de déclarations, quoique nous connaissions par tradition qu'un seul des émigrés avait plus de 200.000 livres d'argent placé. »

Nous avons pu cependant découvrir les droits ou rentes diverses de vingt et un émigrés ou autres personnes, et, pour quatre d'entre eux seulement, Pradines, Guilhermin, Boyer-Tauriac et Vacquiers, ces droits annuels s'élèvent à 249.557 livres; cela confirme entièrement la lettre ci-dessus, en ce qui concerne l'importance de ces revenus. Les états et déclarations produits par les ascendants d'émigrés, en exécution de la loi du 9 floréal an III, pour obtenir la levée du séquestre mis sur leurs biens, sont à peu près les seuls documents qui nous aient fourni des indications précises à cet égard.

Du reste, toute cette procédure préliminaire aux ventes, la rédaction des listes d'émigrés, les enquêtes, les formalités diverses et les suites de ce vaste séquestre auquel les autorités révolutionnaires procédèrent en vertu des décrets de mars et juillet 1793 se traduisirent, dans toutes les opérations et à tous les degrés de la hiérarchie administrative, par le désordre et la confusion. Les prescriptions et les ordres transmis à l'inférieur sont mal compris ou mal exécutés, et les réclamations, les rappels, sont réitérés sans cesse; sous une avalanche d'instructions, de circulaires et de lettres obscures et souvent contradictoires, les municipalités ne savent parfois comment satisfaire aux obligations qui leur incombent sur toutes les matières, à propos des listes d'émigrés à dresser exactement, des listes des étrangers résidant en France, des procédés d'évaluation des biens, etc., etc., et cette situation se prolonge jusque sous le Consulat et l'Empire.

Le 16 vendémiaire an III, l'administration du district renou-

velle ses instructions à la municipalité de Toulouse, à propos des difficultés que cette dernière avait signalées, et elle ajoute[1] :

« Nous convenons avec vous que le travail soit long et pénible, mais qu'il n'est pas aussi difficile que vous le supposez, puisque les matrices des rôles vous suffiront; ces matrices indiqueront toutes les propriétés des émigrés avec le revenu net, et pour former le capital relatif à chaque objet, vous compterez 22 fois le revenu net; voilà toute l'opération. Ce n'est pas la valeur réelle des biens, mais la valeur *par aperçu.* Au surplus, vous devez vous occuper sans relâche de la faction de ce travail, d'autant plus essentiel qu'il doit servir à faire connaître à la Convention Nationale un aperçu de la fortune publique. »

Le 1er frimaire an III, le bureau du district intervient encore avec une nouvelle insistance, et, s'adressant aux municipalités de Toulouse et des communes rurales :

« Il serait douloureux pour nous d'être forcés d'en venir à des extrémités fâcheuses et de vous appliquer la peine que la loi du 14 frimaire[2] prononce contre les fonctionnaires publics coupables de négligences dans l'exercice des fonctions qui leur sont confiées. »

En nivôse de la même année[3], les divers états et renseignements demandés ne sont pas encore fournis, et les municipalités sollicitent des instructions précises et détaillées; enfin, en floréal, le district se plaint toujours à la municipalité de Toulouse au sujet des états des biens des émigrés qui ne sont pas rédigés suivant ses prescriptions, qu'il renouvelle encore.

Cette situation est à l'état permanent durant tout le cours de la Révolution; les autorités, débordées par les événements

1. Correspondance générale du bureau des émigrés, 2 QD.
2. 14 frimaire an II, dispositions relatives aux fonctionnaires publics.
3. Correspondance générale du bureau des émigrés, 2 QD.

et les complications qu'ils entraînent dans l'administration et se trouvant toujours arrêtées par des difficultés nouvelles, sont sans cesse rappelées à leurs obligations ; sous le Directoire et à la fin du Consulat, les réclamations se produisent encore, et parfois d'une manière violente. En effet, le 18 floréal an XII, le conseiller d'État, directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, adresse aux directoires des départements la lettre ci-après[1] :

« J'avais demandé aux directoires, citoyens, par une circulaire du 21 messidor an X, de m'adresser des états de consistance de tous les biens qui se trouvaient aux mains de la Nation à l'époque du 1er thermidor de la même année ; je leur avais donné des modèles d'après lesquels ils devaient les faire..... J'espérais parvenir ainsi à procurer à l'administration des états complets et circonstanciés qui l'auraient tenue au courant des changements qui s'opéreraient successivement, soit par renouvellements de baux, soit par rentes ou rentrées de nouveaux domaines..... Mon attente n'a pas été remplie..... On s'étonnera toujours, et le gouvernement en a fait souvent la remarque fâcheuse, que l'administration ne sache pas mieux ce qu'elle a à régir, que les bureaux des receveurs soient en général si mal tenus, et qu'il en soit de même de la plupart de ceux des directeurs..... J'ai eu jusqu'ici le désagrément de ne pouvoir défendre les préposés des reproches qu'ils ont attirés sur cette partie de leurs fonctions. Hé ! comment m'aurait-il été possible de les justifier, lorsque je n'ai rencontré moi-même qu'incertitude, confusions, fausses indications ou omissions, et que, malgré tout ce que je fais, je n'ai pas encore pu parvenir à les compléter..... Il est temps enfin que je sorte d'une pareille situation, je le désire par intérêt pour les préposés et pour l'honneur de l'administration....., etc. Signé : DUCHATEL. »

L'inventaire du mobilier donne lieu aux observations déjà formulées pour les biens de première origine ; un certain nom-

1. Correspondance générale, 2 QD.

bre de dossiers fournissent le détail et l'estimation de cette partie de la fortune, et il en est même qui contiennent des descriptions minutieuses à cet égard, que nous n'avons pas manqué de résumer : les meubles et objets précieux trouvés, notamment, dans les maisons des familles des condamnés de Guilhermin et de Cassand-Rabaudy devaient représenter une très grande valeur, bien que les prix d'estimation soient des plus minimes ; nous trouvons chez de Guilhermin *10 pièces de tapisseries, 18 fauteuils* et sophas, des tables en bois sculpté et doré *enchâssées d'agates*, etc., etc., estimés ensemble 2.504 livres ; et quant à de Cassand-Rabaudy, la valeur totale du mobilier s'élève à 87.882 livres ; cette dernière estimation, relativement importante pour l'époque, permet d'imaginer l'opulence des demeures de cette famille ; le château de Mauzas[1] seul renfermait en effet *88 tapisseries de haute lisse à personnages et verdures*. Mais ces meubles et objets précieux ne sont pas toujours inventoriés ; on les transportait souvent dans les magasins de dépôt[2], immeubles provenant parfois d'émigrés, où ils demeuraient entassés pêle-mêle en attendant qu'on les mette en adjudication dans l'état où on les trouvait ; du reste, ils se détérioraient de même dans les maisons, car les scellés pouvaient rester longtemps apposés, jusqu'au jour où on les transportait dans les magasins ou jusqu'à la vente.

Le bureau des émigrés[3] écrit le 2 pluviôse an II :

« Les meubles des émigrés dépérissent journellement, faute de les mettre en vente ; il est de notre devoir de veiller à leur conservation pour assurer à la République la juste indemnité qui lui est due par les traîtres qui ont la lâcheté de conspirer sa ruine. »

Cependant la conservation du mobilier ne laissait pas com-

1. Dans le département du Tarn-et-Garonne.
2. L'un des principaux était la maison de Cassagnau-Saint-Félix, à Saint-Cyprien.
3. Correspondance générale du bureau d'aliénation.

plètement indifférentes les autorités révolutionnaires; à diverses reprises et en conformité avec les ordres reçus, l'administration du district recommande aux commissaires chargés des inventaires d'exécuter les arrêtés du Comité de salut public relatifs aux meubles et objets précieux qui paraissent pouvoir être exportés avec avantage, tels que « les glaces de 30 pouces de hauteur et largeur, les meubles en bois rare, en ébène, en laque de la Chine et autres en marqueterie; mais il faut que ces meubles soient frais et de bon goût, que les bronzes soient bien dorés et la ciselure bien finie; pour les flambeaux, chandeliers, girandoles, pendules, etc., il ne faut s'attacher qu'à ce qui est bien fini, bien ciselé et de goût moderne; pour les porcelaines, celle de Sèvres en rouge et en or, celle de Saxe marquée X, et ces objets ne seront réservés que tant qu'ils n'ont pas souffert ».

Mais à partir de l'an III, on commence à parler de restitution, et le district fait connaître au département[1] « qu'il y a dans les magasins du district plusieurs tapisseries dont partie sont de grand prix; on nous demande de les verser dans les magasins militaires afin de faire des couvertures pour les prisonniers de guerre; grande quantité de ces tapisseries ont été saisies révolutionnairement à des personnes détenues comme suspectes, qui, depuis leur élargissement, les réclamaient; leur demande nous paraît fondée avec d'autant plus de raison que la Commission exécutoire de l'Instruction publique nous a chargé, par sa lettre du 28 pluviôse dernier, de leur rendre les livres qu'on leur avait pris; nous n'avons pas jugé à propos de prendre aucune détermination sur la demande en remise des tapisseries sans vous avoir consultés ».

Malgré ces tendances, les objets continuent, même en l'an IV, à être transportés aux magasins de dépôt, et, à partir de cette date, ils sont enregistrés en bloc et sans indication d'origine; plus de dix mille articles sont ainsi notés.

Du reste, les agents et sous-agents de l'administration

1. Correspondance générale, 2 QD

avaient hâte d'obtenir l'évacuation des immeubles pour s'y loger parfois eux-mêmes ; le 9 pluviôse an II[1], le directoire écrit au citoyen Ramet, garde-magasin des fourrages militaires :

« Nous ne pouvons, dans ce moment, te donner dans la maison de Fages l'aîné, l'émigré, le logement que tu nous demandes par ta lettre du 7 pluviôse ; une raison majeure s'y oppose, c'est le mobilier qui y est renfermé ; sous ce rapport, tu peux chercher ailleurs, si mieux tu n'aimes que la vente soit consommée. »

Or, l'insistance du garde-magasin dut être grande, car, le même jour, le bureau du directoire donnait l'ordre au receveur de l'Enregistrement et des Domaines d'effectuer sans retard la vente des meubles de Fages l'aîné et d'interrompre pour cela les ventes commencées.

Pour toutes ces raisons, le transport du mobilier se fit avec précipitation et son estimation de même, c'est-à-dire arbitrairement et toujours au-dessous de sa valeur.

Quant aux matières métalliques envoyées à la monnaie, nous n'avons trouvé ce complément que pour 41 émigrés seulement.

Pour conclure, la valeur d'estimation des biens de deuxième origine ou d'émigrés condamnés, déportés et parents d'émigrés, se décompose comme suit : 19.195.202 livres pour les propriétés bâties et non bâties, 266.740 livres de rente pour les droits incorporels, 1.166.047 livres pour le mobilier et 1.349 marcs 355 onces ou 344 kilogrammes environ de métal précieux, or et argent, tout cet ensemble constituant l'actif brut.

Mais de cet actif on devrait retrancher le passif pour connaître la situation réelle de ces fortunes ; il consiste principalement en créances de fournisseurs, gages de domestiques ou

1. Correspondance générale, 3 QD.

autres, puis en reprises dotales de la part des femmes et qui représentent les sommes les plus importantes.

Ce passif est mentionné dans nos tableaux-inventaires, lorsque les documents nous ont permis de le connaître; mais, plus encore que pour les collectivités, des recherches étendues sur ce point nous auraient entraîné trop loin, et nous estimons, qu'en raison de leur caractère en quelque sorte flottant et mobile, ces créances passives n'offrent qu'un intérêt secondaire et bien moindre que les charges permanentes et fixes qui diminuaient la valeur du patrimoine des collectivités.

II

Répartition territoriale des biens. — La deuxième partie concerne la répartition territoriale des biens nationalisés à un moment quelconque, c'est-à-dire la répartition, par commune, des valeurs de toute origine.

Une liste a été établie par ordre alphabétique de noms pour les municipalités rurales et, pour la ville de Toulouse et le gardiage, par ordre alphabétique de noms de rues ; elle consiste en une simple transposition des éléments déjà publiés dans nos inventaires : qualification des biens, noms des propriétaires dépossédés, collectivités et individus, et montant de l'estimation ; de la sorte on a, par commune, la nomenclature des domaines et autres valeurs qui furent, à un moment, séquestrés par la nation, ainsi que les noms des personnes qui furent l'objet de poursuites, mais dont les biens ne furent pas estimés.

Les noms des quartiers et rues de Toulouse avec leur orthographe sont donnés, tels que nous les avons trouvés, mais nous les faisons suivre de notes de renvoi aux noms actuels[1]. Signalons à ce sujet l'impossibilité où nous nous sommes trouvé d'identifier généralement le lieu de situation de certains immeubles, indiqués seulement par la section et le numéro, dans les

1. Des notes précieuses fournies par un érudit toulousain bien connu, M. Chalande, nous ont permis d'identifier les anciens noms de rues ou de quartiers.

procès-verbaux de séquestration ; nous n'avons découvert nulle part, dans les archives, une pièce qui permette de classer ces immeubles dans une rue déterminée; en conséquence, nous avons dû nous borner à les inscrire à la suite.

III

Ventes. — Le chapitre des ventes, qui forme la troisième partie du recueil, est non seulement le plus important, mais celui qui offre le plus d'intérêt car il résume à peu près à lui seul toute la question des biens nationaux. La période où s'échelonnent les ventes que nous publions comprend trente-neuf années, de 1791 à 1830 : les premières adjudications datent de janvier 1791 et, en 1830, des terrains provenant d'anciennes routes étaient encore adjugés.

Au point de vue des autorités qui procédèrent aux opérations, on peut diviser cette période en deux parties : 1° les ventes par-devant les districts, de 1791 à l'an IV, au nombre de 2.169 ; 2° les ventes par-devant les départements, à partir de l'an IV, au nombre de 1.034.

Notre répertoire est établi par ordre chronologique combiné avec l'ordre alphabétique des noms pour les communes rurales ; en outre, les ventes sont rangées par décrets ou lois qui les ont régies ; cette disposition permet de connaître l'ensemble et le détail des biens aliénés, par commune.

Le régime qui a présidé aux ventes présente de l'intérêt au point de vue des formalités et conditions : mode d'évaluation, paiement, délais accordés, etc., etc.; c'est pourquoi nous l'avons mentionné en titre. Huit régimes ont été en vigueur de 1790 à 1830, suivant les décrets des 14 mai 1790, 3 juin 1793 et 8 nivôse an II, 12 prairial an III, pour les ventes par districts, puis les lois des 28 ventôse an IV, 16 brumaire an V, 26 vendémiaire an VII, 15 floréal an X et enfin 20 mars 1813 pour les ventes par départements[1] ; chacune de ces dispositions

1. Voir aux annexes les extraits de ces décrets et lois.

comportant des modalités différentes, a influé sur le résultat des opérations.

Chaque adjudication est accompagnée des mentions suivantes : nature et situation des biens, superficie, nom de l'ancien propriétaire, prix d'estimation et prix de vente, nom, qualité et domicile des acquéreurs et, parfois, le prix réel payé.

Enfin, pour certains domaines ayant conservé leur individualité, c'est-à-dire non morcelés et portant encore leur nom originaire, nous avons indiqué les mutations successives dont ils ont été l'objet jusqu'à nos jours.

Contrairement aux tableaux des patrimoines, qui comprennent tous les biens et valeurs, quels que soient leurs lieux de situation, groupés sous le nom du possesseur, notre chapitre des ventes ne contient que les domaines situés dans le district, mais il les contient tous sans exception, même ceux qui appartenaient à des personnes domiciliées hors du département. Parmi ces derniers, on peut citer la métairie de Buzet, aux religieuses de Saint-Sulpice (Tarn); un oratoire dans la commune de Gaure, aux religieux de Vielmur (Tarn); des terres à l'hospice de Lavaur situées aussi dans la commune de Buzet, etc. On a ainsi sous les yeux la consistance et le produit des biens aliénés sur un territoire déterminé.

De même que pour les inventaires, quelques grands domaines qui s'étendaient sur plusieurs communes sont groupés et adjugés en un seul lot, principalement à partir de l'an IV ; ces ventes sont inscrites dans la commune principale avec une note correspondante.

Les ventes effectuées à l'origine, c'est-à-dire en conformité du décret du 14 mai 1790, sont les plus importantes à tous les points de vue; la superficie aliénée s'élève à près de 5.457 hectares[1] pour 942 adjudications; la plupart des domaines de provenance ecclésiastique furent adjugés : dans le gardiage de Toulouse, le domaine de Saint-Caprais à l'abbaye de Saint-

1. Pour plus de clarté, nous avons converti les mesures anciennes en mesures métriques, soit dans l'introduction, soit dans les tableaux synoptiques.

Sernin, la métairie de Grandselve aux Bernardins, le château de Saint-Michel-du-Touch aux Bénédictins, la métairie de Sarabelle aux Carmélites, etc., puis, dans la ville même, de nombreuses maisons formant des dépendances des monastères ; pour le territoire de la ville et du gardiage, le nombre de ces ventes s'élève à 442, dont 171 propriétés bâties, pour le prix total de 3.788.944 livres.

Dans les communes rurales, les aliénations furent aussi nombreuses; un grand nombre de corps séculiers, et surtout réguliers, y possédaient des domaines; dans la commune de Balma, les métairies de Labourdette et de Lagarrigue, au chapitre Saint-Étienne; dans la commune de Bazus, les métairies des Crouzets et de Bordeneuve, aux Dominicains ; les domaines de Mondouzil, de Ribaute et de Blazy, aux Chartreux (les deux premiers s'étendant en partie sur le territoire de sept à huit communes comprenaient près de 1.000 arpents, soit 569 hectares); puis, à Pin-Balma, les métairies d'Enbelot et de Portier; à Portet, le domaine de Recebedou, les uns et les autres aux religieuses de la Visitation, etc., etc., et nous les citons au hasard. Des rentes diverses, censives et autres droits furent aussi parfois compris dans ces ventes, et on peut déclarer que la plus grande partie des biens ecclésiastiques fut dispersée durant cette période de début ; pour les municipalités rurales, le nombre des lots s'élève à 500, dont 108 propriétés bâties, représentant 3.568 hectares et une valeur nominale de 3.422.237 livres.

A ce moment, l'écart entre l'estimation ou la mise à prix et le montant de l'adjudication n'est pas aussi considérable que par la suite, car l'assignat n'a subi qu'une minime dépréciation; cet écart est en moyenne du tiers et ne dépasse guère la moitié; quelques adjudications eurent lieu, même à Toulouse, au prix d'estimation.

Quant au morcellement des domaines, il fut très peu pratiqué à l'origine; mais, à la suite d'instructions précises et réitérées, l'administration finit par se conformer aux décrets et dispositions diverses qui le prescrivaient.

En effet, l'Assemblée constituante s'était attachée quelque peu à manifester ses tendances en faveur du morcellement; elle accordait la préférence aux adjudications conclues en faveur de plusieurs acquéreurs; le paragraphe 6 du décret du 14 mai 1790, l'instruction des 19 et 20 août et celle du 10 juillet 1791, en son paragraphe 2, semblent bien refléter ses préoccupations : cette dernière rappelait que, « constamment occupée du désir de multiplier le nombre de propriétaires, elle n'a cessé de tendre par toutes ses dispositions à la plus grande division possible des domaines nationaux, *cette vue qui n'avait été subordonnée qu'au désir plus impérieux, plus sacré encore de l'extinction de la dette.....»* et plus loin; « à égalité de prix, le domaine national doit de préférence être adjugé aux enchérisseurs qui veulent le diviser entre eux[1] ».

Il est donc évident que la préoccupation dominante des assemblées révolutionnaires fut de procurer au Trésor le maximum de ressources pour faire face aux nécessités toujours plus pressantes de la situation, et la vente des biens nationaux constitua le moyen financier essentiel et permanent de la Révolution; le système du morcellement tendait au même but, et c'est occasionnellement qu'on chercha à l'utiliser pour faciliter aux gens des petites classes l'accession à la propriété du sol.

Malgré ces efforts, les domaines continuent encore à ce moment à être adjugés en bloc à des acquéreurs qui étaient fréquemment des commerçants de Toulouse; cependant on voit aussi des acheteurs qualifiés bourgeois, quelques nobles, et même des prêtres, se porter enchérisseurs aux ventes, ce qui tend à confirmer le fait, généralement admis et historiquement explicable, qu'à l'origine de la Révolution, la nationalisation des biens ecclésiastiques fut plus ou moins acceptée par toutes les classes et considérée comme un sacrifice et une sorte de contrat librement consentis.

Nous voyons le noble de Catellan, par exemple, acquérir le grand domaine de Mondouzil, cité plus haut, comprenant à

1. *Recueil d'instructions*, volume X.

lui seul 631 arpents ou près de 360 hectares, et des ecclésiastiques tels que Latour acheter des biens à Léguevin.

En ce qui concerne le prix d'adjudication des terres, il ressort, d'après nos calculs, à une moyenne de 1.196 livres l'hectare, pour Toulouse et le gardiage, et à 955 livres pour les communes rurales; ces prix sont nominaux, c'est-à-dire résultant des procès-verbaux de vente, valeur en papier-monnaie[1].

Ce premier régime de ventes, organisé par le décret du 14 mai 1790 qui accordait aux acquéreurs la faculté de se libérer en douze termes, ne resta pas longtemps en vigueur, il fut abrogé par des dispositions subséquentes qui vinrent modifier de nouveau les délais de paiement : le décret du 3 novembre suivant, puis la loi du 24 février 1791 neutralisèrent ce décret du 14 mai en accordant aux acquéreurs de nouvelles facilités, notamment celle de fournir un nombre égal d'obligations à la place des annuités. Dans les comptes de ces premiers acquéreurs, nous avons trouvé trace d'un ou de deux versements seulement, et encore ces versements ne représentaient-ils pas la quotité légalement exigible ; du reste, tous les délais accordés reportaient une partie importante du paiement à la période de la dépréciation extrême du papier-monnaie.

Avec le second régime (décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II[2]) commencent les ventes des biens d'émigrés, qui alternent avec les ventes des biens ecclésiastiques; cependant ces dernières se ralentissent un peu, les plus grands domaines étant déjà aliénés. Mais, par application des décrets du 8 mars 1793 et suivants, l'aliénation des biens des collèges et confréries, ainsi que des biens appartenant à l'Etat, et autres, est ordonnée, et on vend aux enchères la métairie du Palais au Collège Sainte-Catherine, la chapelle Saint-Roch, etc., situés à Toulouse et dans le gardiage. Les acquéreurs, principalement ceux appartenant aux petites classes, se portèrent en masse aux adjudications de biens d'émigrés, dont les décrets des 28 mars et

1. La question du prix réel sera développée plus loin.
2. Voir aux annexes les extraits des décrets et lois.

25 juillet prescrivaient la vente. Deux éléments contraires devaient les influencer : d'une part, la baisse de l'assignat, les facilités de paiement, le morcellement des lots, les engageaient à acheter; d'autre part, le discrédit qui s'attachait à cette catégorie de biens semblait devoir les retenir ; mais la première de ces considérations, l'intérêt immédiat et certain, l'emporta, et 1.070 adjudications eurent lieu devant le district, soit 198 pour Toulouse et le gardiage, où 72 propriétés bâties et plus de 347 hectares furent dispersés, et 872 ventes pour les municipalités rurales, représentant *141* propriétés bâties (châteaux, métairies, moulins, etc.) et près de 3.832 hectares, tout cela en l'espace d'un an environ ; les domaines des familles de Cassagnau-Saint-Félix, Dugarreau-Lasseigner, etc., dans le gardiage, et les maisons de Cambon, de Fages, de Dalbis, émigrés; de Garnault, de Dèze et autres reclus, à Toulouse, furent mis aux enchères.

Le 2 germinal an II, les métairies de la Grande Borde et du château situées à Aucamville et provenant de l'émigré Thézan, furent les premières ventes dans les communes rurales; puis, un peu plus tard, le château de Saint-Michel-Ferreri à Tournier-Vaillac. Durant cette période fiévreuse, certains grands domaines furent morcelés à l'excès; on peut citer les terres appartenant aux émigrés Cornquinsac à Colomiers, Thézan à Montaigut et Fenouillet, Gilède-Pressac à Castelmaurou, et aux condamnés Riet et Lasbordes à Cugnaux, comprenant ensemble près de 200 arpents, divisées en 20, 33, 36 et 50 lots d'une moyenne d'un arpent, vendues à des centaines d'acquéreurs, et il en fut de même dans un grand nombre de communes.

Ainsi qu'on pourra le constater, à part les monastères de Toulouse souvent adjugés en plusieurs lots, les biens d'émigrés ou condamnés furent les plus morcelés, principalement en l'an II et en l'an III, comme conséquence des lois votées à cet effet.

De nouvelles et nombreuses dispositions témoignaient toujours du désir de poursuivre la division des terres. La Convention, par ses décrets des 28 mars, 25 juillet, et spécialement

du 13 septembre 1793, tentait d'obtenir les ressources les plus élevées possibles par la vente des biens nationaux, tout en facilitant aux acquéreurs l'acquisition du sol par le morcellement de la grande propriété rurale. Le premier de ces textes dispose « que, dans les communes où il n'y a pas de terrains communaux, il sera fait sur les terres des émigrés un prélèvement pour donner un arpent à titre d'arrentement à chaque chef de famille, etc. » Puis le décret du 13 septembre 1793, très significatif à cet égard, ajoute que des bons de 500 livres pour l'achat de terres d'émigrés seront accordés « aux patriotes indigents ainsi qu'aux chefs de famille non propriétaires, résidant dans une commune où il n'y a pas de biens communaux », les achats étant payables en vingt années.

L'application de ce décret présenta des difficultés et ne répondit pas aux généreuses intentions qui semblaient l'avoir inspiré, ainsi qu'en témoignent la correspondance du bureau d'aliénation du district, et la lettre suivante du 29 thermidor.

« Nous avons tout fait pour que le vœu de cette loi bienfaisante fût entièrement rempli, mais encore nous n'avons pu y parvenir, aucun des citoyens appelés à la jouissance de ce bienfait ne s'est présenté... »

Puis, le 25 pluviôse an II, le Directoire écrit au représentant du peuple à Toulouse :

« ..... Cette loi nous fait éprouver de grandes difficultés; tous les jours il nous est fait des réclamations de toutes parts, qui nous paraissent fondées, mais nous n'osons y prononcer parce que c'est au législateur seul à qui appartient le droit d'expliquer et d'interpréter..... en rendant hommage aux principes de justice et de bienfaisance qui ont dirigé la Convention nationale, laquelle a rendu le décret du 13 septembre, nous devons croire que son intention n'a pas été telle de (*sic*) priver l'habitant des chaumières, le triste cultivateur, classe si précieuse à l'humanité, de la faculté de jouir des avantages accordés

par l'article de cette loi, de cela seul qu'il paie une contribution mobilière de 30 sous ou qu'il jouit d'une propriété estimée d'un revenu de 5 à 6 sous. Il ne faut pas se le dissimuler, l'habitant des campagnes, le pauvre, les cultivateurs peu fortunés ont soutenu la Révolution, il faut donc les y attacher en récompensant le zèle et en réchauffant le courage; la délibération prise en présence du peuple par la commune de Balma et Saint-Martin, le 22 du présent mois, que nous joignons à la présente, va vous convaincre qu'il est urgent que vous rendiez un arrêté général interprétatif.....

« Bien des communes nous écrivent qu'elles ne possèdent point de terrains communaux, et lorsque les experts se rendent dans les communes pour y procéder à la division et estimation des biens provenant d'émigrés, il résulte de leurs recherches que, dans certaines communes, il y a 6, 7, 8, 10 arpents de terrains communaux, dans d'autres 20; dans d'autres, que le partage a été fait sans observer les préalables exigés par la loi, que même les citoyens indigents non compris sur les rôles de contribution ont été écartés du partage au préjudice de la loi; les officiers municipaux de ces communes prennent prétexte de ces circonstances pour soutenir qu'ils n'ont pas de terrains communaux, et, par suite, d'avoir part aux avantages accordés par la loi du 13 septembre; nous avons déjà fait part de toutes ces objections à l'administration provisoire des domaines nationaux, et, comme il ne nous a pas été répondu, que son retard pourrait nuire à la chose publique, qu'il est intéressant d'éclairer le peuple sur ses droits et de le faire jouir sans délai des avantages de la loi, nous vous invitons, citoyens représentants, de répondre le plus tôt possible à nos démarches. »

Enfin le Directoire écrit de nouveau le 23 fructidor an II :

« Nous vous avons déjà fait connaître notre situation à l'égard de ce décret; les mêmes motifs subsistent encore, et nous ne pouvons que nous y référer. Il nous paraît que tant qu'il sera permis à tous les citoyens de surenchérir sur les lots moin-

dres de 500 livres, faits exprès pour des citoyens ou patriotes indigents, ou qu'on ne se déterminera pas à délivrer à ces patriotes une portion de terrain au prix de l'estimation dont la valeur ne pourra se porter au delà de 500 livres, la loi du 13 septembre deviendra illusoire pour eux et qu'ils ne jouiront jamais du bienfait de cette loi. »

La suite de la correspondance révèle que des propriétaires aisés se présentaient souvent le jour des ventes pour enchérir au-dessus de 500 livres, de sorte que les lots n'étaient presque jamais adjugés suivant le vœu du législateur.

Ce fut aussi à cette époque que commencèrent à s'exercer, à l'occasion des ventes, de manœuvres d'intimidation et des violence pour écarter certains enchérisseurs : le 12 floréal an III[1], l'administration des domaines adresse la lettre suivante aux membres de la Commission des revenus nationaux :

« ..... La troisième question est relative au préjudice qui résulte pour la nation des différentes ventes de biens nationaux faites depuis le 31 mai 1793; on a vu, depuis cette fatale journée, que des agents de la Terreur, seuls maîtres de la chose publique, ont fait les acquisitions aux plus bas prix, en écartant par leurs menées liberticides les propriétaires qui auraient pu enchérir ou en les faisant incarcérer; quelques propriétés de peu de valeur peuvent et doivent même être exceptées de cette hypothèse; mais, quant aux propriétés d'un prix un peu conséquent, vous pouvez être certain que la réouverture des enchères démontrerait l'assertion des faits que nous avançons.

« En effet, si la Convention, en décrétant les divisions par petites portions, a eu en vue, d'un côté, de multiplier les acquéreurs et, de l'autre, d'en retirer un plus grand avantage résultant de la concurrence, elle a cru de même que cette concurrence aurait lieu entre les propriétaires plus aisés lorsqu'ils surdiraient (*sic*) aux objets de prix et indivisibles; or il est de fait que

1. Correspondance générale, 3 Q^{D}.

l'incarcération du plus grand nombre et la crainte qu'éprouvaient les autres ont produit le même résultat, c'est-à-dire un éloignement d'où il s'est ensuivi que les mêmes objets ont été livrés à des sommes bien inférieures à leur valeur. »

A ce sujet, on trouvera plus loin, à propos des acquéreurs, des noms d'agents révolutionnaires, membres de sociétés de surveillance, de sociétés populaires ou de clubs divers de Toulouse et des environs qui s'intéressaient particulièrement aux ventes de biens nationaux.

En ce qui concerne les prix, la baisse de l'assignat provoqua généralement une hausse correspondante, et la différence entre l'estimation et le montant de l'adjudication fut très variable : la métairie de la Grande-Borde, déjà citée, fut mise à prix 62.062 livres et adjugée 98.200, mais une maison et une vigne à Auzeville provenant de Bonaure, déporté, et estimées 2.500 livres, sont vendues 14.900 livres; 17 lots de terre formant 9 arpents, à Dugarreau-Lasseignier, émigré, et situés à Balma, sont estimés 10.143 livres et adjugés 37.440 livres à 11 acquéreurs; 19 lots de terre dans la commune de Beauzelle, provenant de Percin, reclus, sont estimés 4.728 livres et adjugés 42.850 livres à 11 acquéreurs également, etc., etc.

Dans cette période, le prix nominal moyen de l'hectare, propriété non bâtie seulement, s'élève à 2.814 livres pour Toulouse et le gardiage, et 1.651 livres pour les municipalités rurales.

Avec le régime des décrets successifs des 12 et 27 prairial an III[1] et malgré la baisse de l'assignat, les ventes se ralentirent; durant les quelques mois où il resta en vigueur, 32 adjudications seulement eurent lieu à Toulouse et 125 dans les municipalités rurales, représentant ensemble une superficie aliénée de 310 hectares et une somme totale de 3.091.511 livres pour les propriétés bâties et non bâties, ce qui fixe le prix nominal moyen de l'hectare de terrain à 11.064 li-

1. Voir annexes.

vres, somme très élevée par rapport aux moyennes précédentes; ce taux excessif en apparence est dû à la dépréciation énorme de l'assignat, qui ne représentait que 5 à 6 °/₀ de sa valeur nominale. A Toulouse, quelques immeubles d'origine ecclésiastique, la chapelle Saint-Géraud, des biens appartenant à des œuvres diverses appelées « tables », à des consorces ou associations de prêtres, à l'ordre de Malte, etc., furent aliénés; puis quelques lots de terre à Catellan, reclus, la métairie de Borde-Basse à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, mise à prix 9.900 livres et adjugée 54.000 livres. Dans les communes rurales, le monastère et les terres des Dominicains de Bruguières, estimés 17.204 livres, adjugés 100.000 livres et quelques terres provenant d'obits ou fondations; 45 lots de terre à l'émigré Thézan, situés à Montaigut et d'une superficie d'environ 26 hectares mis à prix 25.839 livres et adjugés 266.400 livres, c'est-à-dire plus de six fois le prix d'estimation, à 23 acquéreurs, et ce furent les dernières ventes devant le district.

Après la suppression des districts, le gouvernement du Directoire, par la loi du 28 ventôse an IV, créa un nouveau papier-monnaie, les mandats territoriaux, destinés à remplacer les assignats tombés dans un complet discrédit, et institua un nouveau mode de vente devant le département.

Sous ce régime, qui supprimait les enchères et dont la soumission était la base, les ventes reprirent avec activité; leur nombre s'éleva à 151 pour Toulouse, dont 91 propriétés bâties, et 149, dont 75 propriétés bâties, pour les communes rurales; la superficie totale des terres aliénées fut de 804 hectares environ, représentant, pour l'ensemble des adjudications en propriétés bâties et non bâties, une somme de 2.267.015 livres. Le prix moyen d'adjudication de l'hectare de terre ressort à 1.328 livres.

Durant les quelques mois où fut appliqué ce nouveau système de ventes, un grand nombre de biens de première origine furent aliénés, soit à Toulouse ou dans le gardiage; les bâtiments de la chapelle ou consorce de Nazareth, la chapelle

Saint-Sauveur, l'église Saint-Barthélemy, le presbytère de Saint-Simon avec l'église de Saint-Martin-du-Touch, et celui de Croix-Daurade; les cimetières de Saint-Sernin, de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre, de Montaudran; des établissements divers d'instruction publique, les collèges de Foix, de Saint-Raymond, de Mirepoix, de Sainte-Catherine; le séminaire des Irlandais, l'Académie des Sciences; puis les couvents de Saint-Pantaléon, des Dames Maltaises, des terrains à l'ancienne province du Languedoc, des maisons à la ville de Toulouse, etc.

On vendit aussi des domaines provenant d'émigrés, les métairies dites de Martinis, de Teulières, de la Seillère, de Camp-Nègre, à Balza-Firmy, et situées au quartier de Montaudran; puis, dans la ville, les maisons de Delherm Novital, de Caumels; les biens de première origine, tels que les monastères ou collèges, furent morcelés et vendus parfois en trois ou quatre lots.

Dans les communes rurales il en fut de même, et la loi du 28 ventôse an IV donna une impulsion nouvelle aux adjudications; la plupart des presbytères séquestrés et affectés aux écoles furent mis aux enchères, notamment ceux des paroisses d'Aussonne, Auzeville, Azas, Bessières, Bonrepos, Bouloc, Buzet, Castelginest, Castelmaurou, Colomiers, Pibrac, Plaisance, Gragnague, Cugnaux, Montpitol, Vacquiers, etc., etc.; puis des biens et terres dépendant des églises et chapelles, ainsi que les églises elles-mêmes, entr'autres celle d'Alet, une église dans la commune de Verfeil et son cimetière, soit 9 églises ou chapelles, et de nombreux cimetières, ainsi que 50 presbytères; le monastère de Lespinasse, le château de Fronton, le château de Gagnac, l'un à l'ordre de Malte, l'autre au collège Saint-Martial, furent aussi aliénés; enfin commencent les ventes des anciens chemins ou routes provenant de la province de Languedoc ou du diocèse.

Parmi les domaines ayant appartenu à des émigrés ou condamnés, on peut citer, dans la commune de Bonrepos, la métairie de Cendrié; à Montjoire et Villemur, les domaines du Colombier et de Castelfort; à Saint-Sauveur, la métairie de

Borde-Vieille; à Montaigut, d'autres terres, provenant respectivement des familles de Roffiac, Dufaur-Bérat, Babut-Nogaret et de Thézan.

Au début de ces ventes et avant la baisse du cours des mandats, les prix se maintinrent à un taux normal; la chapelle ou consorce de Nazareth et le collège de Foix, cités plus haut, furent vendus : le premier 9.999 livres, le second 24.750 livres; un bois de 81 arpents à Montberon, et provenant de l'émigré Cassagnau-Saint-Félix, fut adjugé 27.710 livres; mais ce nouveau papier-monnaie tomba, en moins de trois mois, à 15 °/₀ de sa valeur nominale.

La loi du 16 brumaire an V qui rétablit les enchères, modifia encore les conditions et les formalités de paiement; durant sa période d'application, 107 ventes furent effectuées, 74 pour Toulouse et 33 pour les municipalités rurales; la superficie ainsi aliénée représente 249 hectares environ pour une somme totale, en propriétés bâties et non bâties, de 4.434.855 livres; le prix nominal moyen de l'hectare de terrain s'élève à 11.729 livres, chiffre très élevé, le plus élevé de tous les régimes.

Ce dernier taux de l'hectare est hors de proportion avec la valeur des immeubles, en raison de la baisse excessive du cours des mandats que les acquéreurs supputaient dans leurs enchères. En conformité de cette loi furent vendus, à Toulouse, le séminaire de Calvet, les monastères de Sainte-Ursule, de Sainte-Catherine, des Cordeliers, de Saint-Antoine-du-Salin, l'église Saint-Rome, le cimetière du Taur, l'abbaye Saint-Sernin, puis de nombreux terrains dépendant de ces établissements, des fossés de ville, terrains de remparts et autres. Des maisons provenant des familles Tournier-Vaillac, Montlezun et Fumel, Soulé-Laffont, Fauré-Juin, David-d'Escalonne, etc., émigrés ou condamnés.

Dans les campagnes, les ventes continuèrent également. C'est le monastère de Lévignac, les presbytères de Bazus, Saint-Orens, Mérenvielle, Paulhac, Fronton et de paroisses diverses, puis encore des chemins à l'ancienne Province, qui se vendent

à très bas prix, comme terres incultes. Dans la commune de Buzet, la métairie d'Agrès, ainsi que des maisons et moulins à Monfa, parent d'émigré; à Drémil, le domaine de La Muguette, à l'émigré Faure-Juin; à Pechbonnieu, un bois de 23 arpents, à Cassagneau-Saint-Félix. Les écarts entre la mise à prix et le montant de l'adjudication sont parfois très élevés; une partie de l'abbaye Saint-Sernin, déjà citée, mise à prix 6.300 livres, est adjugée 152.000 livres; le cimetière de Croix-Daurade, mis à prix 112 livres, est adjugé 2.100 livres; un domaine à l'émigré Desinnocens, estimé 34.500 livres, adjugé 557.000 livres; la métairie d'Agrès, déjà mentionnée, estimée 10.781 livres, est vendue 321.000 livres, etc., etc.

La loi du 29 fructidor an VI, qui ordonnait de surseoir aux aliénations, fut presque aussitôt abrogée, car le gouvernement du Directoire, pressé par les difficultés financières, rouvrit l'ère des ventes par la mise aux enchères de 125 millions de biens nationaux, selon la loi du 26 vendémiaire an VII.

Un grand nombre de biens ecclésiastiques restaient encore à aliéner : les monastères des Cordeliers, des Grands-Carmes, des Doctrinaires, des Carmélites, de la Providence, des Augustins de Saint-Georges, de la Magdeleine, du Refuge, des Hospitaliers, de la Visitation, furent généralement divisés en plusieurs lots; puis la chapelle des Pénitents-Gris, le presbytère de Saint-Michel, le cimetière de la Daurade, etc., etc. Sous ce régime et pour la plupart des immeubles de la ville de Toulouse, le montant de l'adjudication excède de beaucoup celui de l'estimation, ainsi que la valeur réelle. Un lot du monastère du Refuge, estimé 5.000 livres, est adjugé 81.000 livres; le monastère des religieuses Sainte-Catherine, estimé 50.000 livres, est adjugé 631.000 livres; un lot du monastère de la Magdeleine, estimé 10.000 livres, est adjugé 400.000 livres; un autre lot du même immeuble, également estimé 10.000 livres, est adjugé 1.000.010 livres; enfin, le monastère des Grands-Carmes, estimé 110.000 livres, atteint le prix de 7.200.000 livres; c'est le temps où la spéculation s'exerce fiévreusement; toutes les variétés de papier-monnaie en cir-

culation, depuis les mandats et les bons 2/3 et 1/4 jusqu'aux rescriptions et récépissés de trésorerie, constituent un aliment permanent d'agiotage; ces papiers sont tous reçus en paiement des biens nationaux en même temps que le numéraire, dont le cours est légalement rétabli par la loi du 16 brumaire an V; mais ce dernier est encore rare et n'est versé qu'à titre d'appoint lors des règlements de comptes; on verra plus loin la variabilité des prix réellement payés qui résulte de cette situation.

Dans le gardiage, on met aux enchères les métairies des Minimes, des terrains, des arceaux et portiques de l'Ancienne Province, des immeubles provenant des familles Souville, Blanconne, Leblanc, Davisard, Lajonquière, Arbanère, émigrés, condamnés ou parents d'émigrés.

Pour les municipalités rurales, on constate quelques différences; les presbytères continuent à être vendus, entre autres celui d'Auzielle, puis une partie du couvent de Lévignac et des domaines divers, notamment le château et la métairie de Chipoulous, ainsi que le château et les métairies de Mazade et de la Bergère situés dans les communes de Roqueserrière et de Bessières et provenant, les premiers de la famille Babut-Nogaret, et les seconds de la famille Martin. En ce qui concerne ces biens, la différence entre l'estimation et l'adjudication est peu importante, et la moyenne des prix est plus que modérée : le château et les métairies précités de Mazade et de la Bergère, contenant 36 hectares, mis à prix 10.300 livres, sont adjugés 11.050 livres.

D'autre part, et de même qu'à Toulouse, quelques propriétés atteignent un prix extrêmement élevé; à Gragnague, plusieurs adjudications de biens provenant de la famille Cambolas : maisons, moulins, tuilerie, etc., sont mis à prix respectivement : les uns à 37.340 livres et adjugés 1.175.000 livres; les autres à 36.060 livres et adjugés 1.125.000 livres; enfin une maison rue Vélane, à Toulouse, de l'émigré Lajonquière, mise à prix 48.000 livres, est adjugée 1.500.000 livres; ces écarts exorbitants ne peuvent s'expliquer que par les calculs des ac-

quéreurs sur le mode de paiement qu'ils présumaient pouvoir effectuer en papier-monnaie sans valeur. Du reste, ces acquéreurs, trompés quelque peu dans leurs combinaisons, se laissèrent frapper de déchéance, et sous le régime de floréal an X, où le rétablissement du numéraire métallique est complet, ces mêmes biens leur furent adjugés à des prix plus que raisonnables, les premiers 16.900 livres, les seconds 13.500 livres; enfin la maison de Lajonquière, en ventôse an XII, au prix de 12.300 livres seulement au lieu de 1.550.000 livres, montant de la première adjudication! Ces fluctuations énormes de prix, pour les mêmes biens et à des dates si rapprochées, ne manquent pas d'éloquence.

Le total des ventes est de 109, soit 53 pour Toulouse, dont 36 propriétés bâties, et 56 pour les municipalités rurales dont 19 bâties, formant une superficie de plus de 391 hectares et un prix total de 23.984.381 francs, ce qui fixe l'hectare de terre au prix moyen de 3.862 francs.

Sous la loi du 15 floréal an X, la liquidation des biens continua à Toulouse, où les monastères furent toujours vendus en plusieurs lots; les bâtiments des Cordeliers, des Augustins de Saint-Georges, des Minimes, de l'abbaye de Saint-Sernin, le collège Saint-Martial, l'hôtel de Malte, des terres à la Province et à la commune de Toulouse provenant d'anciennes routes, etc. Dans les communes rurales, on vendit de même des biens d'origine ecclésiastique : à Mons, la chapelle de Sainte-Quitterie; à Montaigut, des terres d'obits; à Verfeil, d'autres terres d'obits et une chapelle; à Castelmaurou, à Saint-Alban, à Saint-Orens, etc., des vieux chemins désaffectés provenant du patrimoine de la provice de Languedoc; puis, à Bonrepos, des terres diverses à Boyer-Tauriac, émigré, et, à Plaisance, la métairie d'El-Cassé, à Comère, parent d'émigré (cette dernière d'une contenance de 30 hectares, estimée 6.774 livres, est adjugée 8.300 livres). On constate que certaines adjudications atteignent un prix inférieur à l'estimation; nous citerons la vente d'une pièce de terre, effectuée à Toulouse le 30 floréal, estimée 550 livres et adjugée seulement 505 livres. Le nombre

de ventes s'éleva pour cette période à 359, soit 170, dont 24 propriétés bâties, pour Toulouse, et 189, dont 10 propriétés bâties, pour les communes rurales, et la superficie aliénée à 138 hectares environ, représentant une valeur d'adjudication totale de 547.640 francs, pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties, ou 1.093 francs l'hectare.

La loi du 20 mars 1813[1] clôtura la série des ventes ; cette loi cédait à la Caisse d'amortissement, créée le 6 frimaire an VIII pour recevoir les fonds destinés à amortir la dette publique, les produits des ventes des biens possédés par les communes (biens ruraux, maisons et usines) ; les adjudications devaient avoir lieu devant les préfets et en la forme ordinaire des enchères ; le paiement par termes fut maintenu comme par le passé.

Les ventes sont peu nombreuses sous ce dernier régime ; c'est la liquidation finale, et la catégorie des biens à aliéner est très restreinte. A Toulouse, ce sont des terres situées au quartier Saint-Pierre ou sur les rives du Touch, provenant de la Province ou de la commune. Dans les municipalités rurales, ce sont des terrains communaux, divisés en petits lots, ainsi que quelques propriétés bâties, notamment la maison commune de Blagnac ; dans la commune de Gémil, un four provenant de Clarac, émigré, subit aussi le feu des enchères et c'est la fin. Le total des ventes ne dépasse pas 7 pour Toulouse et 152, dont 2 propriétés bâties, pour les communes rurales, comprenant la superficie totale de plus de 134 hectares pour une valeur de 285.664 francs. Sous ces deux derniers régimes, les prix obtenus sont plus que modérés et ramenés à la normale, car le taux moyen de l'hectare ne s'élève qu'à 1.500 francs environ.

ACQUÉREURS. — Les ventes doivent être aussi envisagées spécialement au point de vue des adjudicataires ; il y a un très grand intérêt à connaître le nombre et les catégories de personnes qui ont acquis les biens, dans quelle proportion et à

1. Voir aux annexes.

quel prix elles les ont acquis, afin de dégager les résultats économiques et sociaux de ces opérations.

Dans le district de Toulouse, le nombre total d'acquéreurs, de 1791 à 1830, s'élève à 1.560 pour 3.203 adjudications; la superficie totale des terres aliénées durant cette longue période de trente-neuf années étant de 11.663 hectares environ, la moyenne approximative est de deux acquisitions d'un total de 7 hectares 48 ares par personne.

On trouvera, telles que les portent les procès-verbaux de vente, les mentions relatives aux professions ou aux classes sociales des acquéreurs; mais il arrive que ces documents ne les fournissent point, et, dans ce cas, les soumissions ou les anciens rôles des vingtièmes nous ont permis parfois de les déterminer.

D'autre part, les mentions relevées dans les procès-verbaux ne nous éclairent pas toujours sur les véritables professions, notamment lorsqu'une même personne est plusieurs fois adjudicataire; dans les campagnes, de nombreux laboureurs ou cultivateurs étaient également petits propriétaires et commerçants, et c'est l'une et l'autre de ces qualités qu'on leur applique simultanément dans les actes; à titre d'exemple, on peut citer le sieur Barutel, de la commune de Verfeil, acquéreur de la métairie dite « de Condoumines », désigné comme propriétaire et boucher; Andrieu, de la même commune, acquéreur des deux métairies dites « de Marquier » et « de Maury », inscrit en qualité de propriétaire et d'entrepreneur; Rives, de Bouloc, qualifié de forgeron et de négociant, etc., etc.

En certains cas, loin d'augmenter les difficultés, ces dénominations variées nous ont aidé quelque peu à dégager la catégorie sociale de l'acquéreur.

Quant aux rôles des vingtièmes, s'ils fournissent quelquefois des indications utiles, il ne faut pas cependant leur attribuer une valeur absolue et générale, car les mentions qu'ils renferment sont la plupart du temps peu précises, notamment en ce qui concerne la profession des inscrits; d'ailleurs, certaines de ces professions ont parfois disparu, ou sont figurées de nos

jours par une classe sociale vaguement analogue; on comprend dès lors avec quelle réserve ces documents doivent être consultés et combien il serait aventureux de prétendre avoir obtenu dans une classification de cette nature autre chose qu'un résultat d'ensemble simplement approximatif.

Les diverses catégories sont inscrites sous les dénominations suivantes : 1° nobles; 2° bourgeois; 3° propriétaires; 4° commerçants; 5° hommes de loi, ingénieurs, fonctionnaires, artistes, etc.; 6° cultivateurs; 7° artisans; 8° prêtres; 9° divers.

Ces subdivisions résultant des professions ou qualités n'offriraient, par elles-mêmes, qu'un intérêt secondaire, si elles ne facilitaient le classement dans l'une des cinq catégories suivantes, auxquelles on peut, à notre avis, les ramener toutes : 1° nobles; 2° bourgeois; 3° petits commerçants, artisans et ouvriers; 4° paysans.

Sous le bénéfice de ces remarques, on constate que le nombre d'acquéreurs, par ordre d'importance, est réparti comme suit : commerçants, 521; propriétaires, 418; cultivateurs, 355; artisans, 127; hommes de loi, ingénieurs, etc., 93; nobles, 21; bourgeois, 12; prêtres, 11, et divers, 2.

Les acquéreurs dénommés commerçants occupent le premier rang, tant par le nombre que par le total de leurs acquisitions, qui s'élève à 1.320, soit plus de 2 par personne; le rapport se maintient à peu près constant pour toutes les catégories entre le nombre des acquéreurs et celui des achats.

En ce qui concerne la moyenne en hectares des superficies acquises, les classes noble et bourgeoise priment les autres classes : elle est d'environ 11 à 13 hectares par tête pour ces derniers, 11 hectares pour les commerçants, 8 hectares 57 ares pour les hommes de loi et autres professions libérales, 7 hectares 88 pour les propriétaires, 5 hectares 75 pour les prêtres, 3 hectares 87 pour les artisans, 2 hectares 43 pour les cultivateurs, et enfin 2 hectares 98 pour les acquéreurs de professions inconnues.

Dans la classe des commerçants, on relève des noms fréquemment cités dans les actes de ventes, entr'autres :

Dorliac, entrepreneur de fournitures militaires et membre de sociétés révolutionnaires, qui, de 1791 à l'an VII, achète de nombreux biens, soit 7 à Toulouse et dans le gardiage, et 17 dans les communes rurales du district; puis Mammignard, Michaudel et Brousse, tous trois mesureurs de grains à Toulouse, qui, à la même période, achètent aussi, le premier de grands domaines ecclésiastiques aux environs de Toulouse, les deux autres de nombreuses maisons dans la ville; Lautier, acquéreur en 1791 et qui l'est encore en l'an VIII; Douladoure, imprimeur et membre du club des Jacobins, qui, déjà en 1791, achète des terres à Léguevin, et qu'on trouve encore en 1806 adjudicataire d'une partie du collège Saint-Martial; puis Fronton, maître fripier, Béteille et Roquelaine, l'un et l'autre arboristes[1] (ce dernier, membre des comités révolutionnaires, est mentionné onze fois de 1791 à l'an V, notamment pour les acquisitions du château de Lestang, dans la commune de L'Union, et des presbytères des paroisses de Saint-Martial, Saint-Geniès et Saint-Jean-de-Kyrie-Eleison).

Parmi les acquéreurs fonctionnaires, hommes de loi, ingénieurs et autres professions libérales, on trouve Lascombes, procureur au Parlement, pour la métairie des Vitarelles, et des terres diverses dans la commune d'Aussonne; Arbanère, président du tribunal criminel, qui voit tous ses biens, achetés en 1793, confisqués à la suite de sa condamnation; Caissel, procureur syndic du district et membre de sociétés populaires, qui achète le monastère des Trinitaires; Laffererie et Virebent, ingénieurs et experts, tous deux membres de clubs, ce dernier acquéreur d'un domaine situé à Launaguet et provenant des religieuses Saint-Pantaléon; puis Delibes, chirurgien; Romiguières, homme de loi, qui achète dans la commune de Colomiers les deux métairies de Gramond et de Fourcandin, contenant près de 200 arpents; Sarrans, notaire, qui, de l'an II à l'an VI est acquéreur à Toulouse et dans les communes de Daux, Pibrac, etc.; Cariven, avoué; Amat, notaire et

1. Pépiniéristes.

membre de sociétés et comités révolutionnaires, qui, de l'an II à l'an VII, ne cesse d'acheter des biens de toute origine dans la région de Villemur et de Layrac; enfin, Hugueny, qui fut dans la suite président du tribunal révolutionnaire, est acquéreur de la métairie du Portier, située à Pin-Balma, provenant des religieuses de la Visitation, etc., etc.

Parmi les propriétaires se trouvent les noms de Roquelaine et de Béteille, déjà cités comme commerçants et compris dans cette classe; puis Barutel et Montamat, qui, avec Roquelaine, s'intéressent spécialement aux ventes de biens situés dans la région de Saint-Jean, de Montastruc et du gardiage de Toulouse avoisinant ces deux communes; ils sont déjà possesseurs du sol, car, en 1750, ils figurent aux rôles des vingtièmes, Montamat, dans la commune de Roqueserrière, pour une terre de 10 à 20 arpents, alors que messire Boutaric n'y est inscrit que pour 2 arpents seulement; puis Lestrade, fermier et acquéreur, en 1791, du grand domaine ecclésiastique de Grand-Selve à Croix-Daurade, et qui, en 1807, achète aussi une partie du monastère de la Providence.

Enfin, en l'an III, des prêtres tels qu'Hérisson, curé à Cox, et Taverne à Toulouse, achètent, le premier, à titre d'intermédiaire, la métairie de la Saussonne à Plaisance; le second, la métairie d'En Brunet à Roqueserrière, qui, divisée plus tard en parcelles, donna naissance à un hameau; puis l'abbé Magi, également de Toulouse, qui est acquéreur d'une importante métairie à Saint-Rustice.

On ne peut énumérer tous les noms, toutes les qualités et autres indications pouvant offrir un intérêt quelconque; on verra que de nombreux acquéreurs de Toulouse, artisans ou petits commerçants, ferblantiers, selliers, fripiers, menuisiers, plâtriers, charretiers, etc., achetaient des biens non seulement dans la ville, mais dans le gardiage ou dans les régions voisines, tandis que les habitants des campagnes procédaient très rarement à des acquisitions hors des limites de leur commune. Nous n'en avons trouvé que cinq, dont un seul pour le district, Guiraud, de Verfeil, qui achète, en 1793, une

maison rue Pargaminières, provenant du séminaire de Calvet.

Quant aux acheteurs étrangers au district et au département, leur nombre s'élève à 21 seulement; 9 appartiennent aux autres districts, et 12 à des régions diverses; quelques-uns viennent de l'Aude et de la Gironde, et deux d'entre eux, Illac et Mouys, mentionnés comme négociants à Londres, achètent en septembre 1793, à Saint-Orens, une métairie de 125 arpents provenant du collège de Maguelonne.

A propos des acquéreurs, la question qui se pose et qui est toujours discutée est de savoir quelle est la classe qui a principalement acheté et profité de la vente des biens nationaux; on sait que les opinions les plus diverses et les plus contradictoires ont été émises à ce sujet; nous rappellerons que des deux principales, l'une accorde la prépondérance aux millionnaires, aux gros bourgeois et aux spéculateurs, l'autre aux petites classes rurales et aux artisans. Il semble prématuré de formuler des conclusions formelles et générales sur une matière n'ayant pu encore être étudiée d'une manière précise et complète que dans quelques régions, et qui présente, d'ailleurs, sur ce point particulier de réelles difficultés.

En ce qui concerne le district de Toulouse, nous sommes amené à adopter une opinion moins catégorique et quelque peu intermédiaire.

Si on considère tout d'abord la classe bourgeoise, qui suscite tant de controverses, on trouve 12 bourgeois seulement, ainsi dénommés dans les procès-verbaux de ventes; mais il est visible que ce mot de « bourgeois », si rarement employé, s'appliquait uniquement aux seuls acquéreurs appartenant à la bourgeoisie, sans professions déterminées.

Il y a donc lieu de rechercher dans les catégories multiples, telles qu'elles résultent des procès-verbaux d'adjudication, les éléments constitutifs de cette classe, et on aborde alors la plus grande difficulté de la question, car il conviendrait peut-être de préciser auparavant les caractères distinctifs du bourgeois.

Sans s'attarder à une définition féconde en controverses, on

peut affirmer que certaines catégories se rattachent sans nul doute à la bourgeoisie : tels sont les fonctionnaires, hommes de loi, ingénieurs, prêtres, et tous ceux exerçant des professions libérales diverses; mais il en est une autre, celle des commerçants, la plus importante par le nombre, pour laquelle s'imposent des distinctions et un examen particulier plein d'incertitudes.

A Toulouse, les acquéreurs appelés commerçants, négociants, marchands, entrepreneurs, propriétaires, doivent être considérés comme bourgeois; mais, dans les circonscriptions rurales, il en est autrement, car les dénominations de commerçant, négociant et propriétaire s'appliquent aussi fréquemment aux cultivateurs-propriétaires qui forment la majorité des classes rurales.

Si l'on examine maintenant les commerçants et travailleurs de la ville, on se trouve en présence d'une telle variété d'éléments qu'une hiérarchie est difficile à établir; depuis le négociant, l'entrepreneur et le commerçant, ainsi dénommés, qu'on trouve fréquemment dans les ventes, jusqu'au mesureur de grains et au maître potier d'étain, puis au fripier et à l'aubergiste, dont l'un figure assez bien un marchand de meubles et l'autre un hôtelier de nos jours, on ne voit que des acquéreurs achetant parfois des lots importants, des immeubles dans la ville, aussi bien que des métairies et des châteaux dans la banlieue ou dans les communes de la région. Un grand nombre d'entre eux, que leur profession semble exclure de la classe bourgeoise proprement dite, appartiennent à cette classe flottante et intermédiaire entre le commerçant nettement bourgeois et le maître artisan des villes qui, parvenue d'hier à l'aisance ou même à la fortune, s'est acheminée vers la bourgeoisie dont elle se distingue à peine.

Parmi les exemples du genre, citons à Toulouse les trois mesureurs de grains, Brousse, Michaudel et Mammignard, déjà mentionnés, acquéreurs de nombreux et importants domaines; Marmond, tapissier, membre des clubs et sociétés populaires de Toulouse, acquéreur du château de Saint-Michel-du-Touch

et de terres à Lardenne; Cordeau, pépiniériste, et Rabary, maître charpentier, le premier pour la métairie de Négreneys, le second pour une propriété d'origine ecclésiastique de 30 arpents; le maçon-entrepreneur Traverse, acquéreur à Toulouse d'une maison provenant du collège de Périgord, ainsi que d'un château et de nombreuses terres dans la commune de Montégut; puis Coste, chandellier, d'une partie du monastère des religieuses de Notre-Dame-du-Sac; Mignard, cafetier, d'une maison place Royale; Penent, boucher, de la métairie de Broutole, contenant 68 arpents, aux religieux Minimes; enfin, l'aubergiste Daumont, acquéreur des deux métairies de Recebedou et de la Véronique, les plus importantes du district, car elles ne comprennent pas moins de 203 arpents, et qu'on trouve inscrit en 1810 au cadastre de Toulouse sous la dénomination nouvelle de propriétaire. A ce dernier point de vue, il serait curieux de noter ces modifications successives de qualités, qui marquent bien l'ascension des classes : en 1791, un nommé Monié, cordonnier à Toulouse, achète d'abord quelques biens dans la ville, puis, en l'an II, une métairie de 56 arpents dans la commune de Plaisance; enfin, dans le courant du dix-neuvième siècle, sa famille augmente son patrimoine par l'acquisition dans la même commune d'une autre métairie de 20 arpents, mais elle est déjà inscrite depuis longtemps au cadastre en qualité de propriétaire.

On pourrait trouver de nombreux acquéreurs : aubergistes, selliers, maîtres-artisans ou petits commerçants divers, que les nombreuses acquisitions de biens nationaux ont transformés dans les mêmes conditions.

Pour ces catégories, placées entre la bourgeoisie et les petites classes proprement dites, mais qui tendent cependant, par une évolution latente, à se rapprocher de la classe vraiment bourgeoise, toute classification ne peut être qu'arbitraire et incertaine. Les mesureurs de grains, les maîtres-potiers d'étain, les aubergistes, les maîtres-fripiers, que nous rangeons volontiers parmi les petits commerçants, artisans et ouvriers, sont, en fait, pour la plupart, de petits bourgeois; or, cette petite bour-

geoisie urbaine a acheté un très grand nombre de biens nationaux.

En résumé, l'examen détaillé des diverses catégories nous a amené à comprendre dans la bourgeoisie la moitié seulement des commerçants réunis de la ville ou de la campagne, et la totalité des acquéreurs de la ville dénommés propriétaires.

Dans ces conditions, on obtient un total approximatif de 590 acquéreurs pour la classe réellement bourgeoise, et 969, ou la proportion de 62 °/₀ environ, pour les petites classes urbaines et rurales : petits commerçants et artisans de Toulouse, propriétaires, cultivateurs et ouvriers ruraux.

Mais la proportion des superficies acquises par ces dernières diffère sensiblement, car l'ensemble des terres aliénées à leur compte s'élève seulement à 5.853 hectares, ce qui représente 51 °/₀ environ.

Ces constatations semblent démontrer qu'à la fin de l'Ancien régime, et en ce qui concerne tout ou moins le district de Toulouse, les classes privilégiées ne détenaient pas le monopole de l'économie et de l'épargne, et que l'aisance et le bien-être étaient également répandus dans les moyenne et petite classes. On en trouve déjà la preuve dans les minutes notariales de la seconde moitié du dix-huitième siècle, où l'on relève de nombreux achats d'immeubles, au compte de petits commerçants, de maîtres-ouvriers et d'artisans de la ville de Toulouse : la dispersion des biens nationaux devait amplifier ce mouvement en offrant au fruit du travail l'occasion d'un placement sûr et exceptionnellement avantageux.

Mais les questions suivantes se posent encore : certaines classes ont-elles recherché telle nature de biens de préférence à telle autre, terres ecclésiastiques ou d'émigrés? ont-elles principalement acheté sous un régime ou au cours d'une période déterminée et indistinctement des propriétés urbaines et rurales?

Il ne semble pas que l'origine des biens ni le régime et l'époque des ventes aient généralement influencé les acquéreurs, car indifféremment, à toutes les périodes, on trouve

toutes les classes, sans distinction, adjudicataires de toutes sortes de lots.

De 1791 à l'an VI, on aliéna, dans le district, 228 châteaux ou fermes formant des unités d'exploitation, soit 41 dans le gardiage ou banlieue de Toulouse, et 187 dans les communes rurales; 133 étaient de première origine, et 95 provenaient d'émigrés ou autres personnes.

Parmi les 37 domaines les plus importants, d'une contenance excédant 100 arpents, 23, c'est-à-dire plus des 2/3, furent adjugés à des commerçants de toutes catégories et à des propriétaires, cultivateurs et artisans divers.

A côté des noms maintes fois cités, les Dorliac, les Michaudel, les Mammignard, mentionnons encore au hasard : Mathieu, ménager, pour l'achat d'une métairie de 102 arpents provenant des religieuses de Lespinasse; Chaubart, jardinier, maire et membre du Comité révolutionnaire de Ramonville, qui achète, dans cette dernière commune, le château de l'Archevêque; Ruffat, propriétaire, maire et autorité révolutionnaire de Montastruc, pour un domaine de 142 arpents, situé à Garidech, aux chevaliers de Malte; Rey, boucher, acquéreur, dans la commune de Flourens, d'une métairie de 52 arpents, provenant des Chartreux; Montagné, tailleur, pour la métairie de Bataille, située à L'Union et provenant de l'émigré Gilède-Pressac; Cabos, cultivateur à Verfeil, pour la métairie de la Grande-Borde et le château de Mirepoix, à l'émigré Clarac; puis une autre métairie de 45 arpents provenant du même émigré, adjugée à un autre cultivateur, Taverne; puis encore Montagut et Montamat, laboureurs-cultivateurs, propriétaires et membres de comités révolutionnaires, acquéreurs de nombreuses terres, notamment de la métairie d'Encols et de la métairie d'En-Beaute, situées dans les communes de Buzet et de Roqueserrière, etc., etc.

Ainsi qu'on le voit par cette énumération succinte, toutes les classes, de 1791 à l'an VII, achètent, soit à Toulouse, soit dans les communes rurales, des immeubles divers, des domaines, châteaux et métairies, d'origine ecclésiastique ou d'émigrés.

Cependant il convient de noter que la majorité des propriétés rurales importantes, les deux tiers environ des fermes et châteaux, passèrent entre les mains d'acquéreurs qualifiés de commerçants, négociants, entrepreneurs, c'est-à-dire appartenant, sans nul doute, à la classe bourgeoise; les immeubles urbains, au contraire, furent achetés en assez grand nombre par de petits commerçants, maîtres-artisans ou ouvriers de la ville de Toulouse.

Mais il est du plus haut intérêt de rechercher la part que prirent, dans ces acquisitions, les habitants de la ville et ceux de la campagne. Il semblerait que les classes rurales devaient, plus que les autres classes, et pour réaliser les intentions du législateur, participer aux ventes et bénéficier de la situation. M. Loutchisky, au tableau annexé à la page 110 de son ouvrage déjà mentionné[1], indique une proportion de 32,7 °/₀, dans les achats à l'actif de la population urbaine, et une proportion de 67,3 °/₀ pour la population rurale; d'après ces données, celle-ci aurait donc une prépondérance marquée dans l'ensemble des acquisitions.

Or, les documents ne nous permettent pas de confirmer ces conclusions; ils témoignent, au contraire, que les habitants de Toulouse formèrent la majorité des acquéreurs : les biens qui leur furent adjugés surpassent de beaucoup, en nombre et en valeur, le lot échu aux acquéreurs ruraux.

Sur 1.560 acquéreurs, 935, soit 60 °/₀, sont des habitants de Toulouse, et sur 3.204 lots, 2.613, ou 81 °/₀, furent adjugés à ces derniers. Ces 2.613 lots représentent à eux seuls une superficie de près de 10.240 hectares[2] ou une proportion de 86 °/₀ sur l'ensemble des superficies aliénées dans tout le district; la quotité acquise par chaque acquéreur urbain s'élève ainsi à 10 hectares 90 ares.

Parmi ces aliénations figurent environ 400 immeubles et

1. Voir p. VIII.
2. Un certain nombre de procès-verbaux ne mentionnent pas la contenance; ce total est donc quelque peu inférieur aux superficies réellement aliénées.

parties d'immeubles bâtis de la ville de Toulouse et 187 domaines divers, châteaux ou métairies, sur 228 qui furent mis en vente : tel est le résultat des acquisitions de la population urbaine.

On sait déjà qu'une grande partie de ces biens fut achetée par des artisans ou petits commerçants toulousains : serruriers, tailleurs, tanneurs, fripiers, cordonniers, potiers d'étain, charpentiers, menuisiers, boulangers, doreurs, cafetiers, aubergistes, tourneurs, etc., etc.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux qui se refèrent à la contribution de la population rurale, on voit que 5 lots seulement sur 1.128 à Toulouse, et 586 lots sur 2.075 à la campagne, furent adjugés à 625 acquéreurs ruraux; l'ensemble de ces achats atteint une superficie de 1.507 hectares environ, soit une moyenne de 2 hectares 41 ares à l'actif de chacun d'eux; le nombre de domaines de quelque importance acquis par la même classe ne dépasse pas 33, et la plupart des acquisitions concernent des lots de terre de quelques arpents, et quelquefois des maisons et jardins provenant d'obits.

Ajoutons enfin que, parmi ces 625 acquéreurs, il y en a très peu qui soient de véritables paysans et ouvriers agricoles non propriétaires; la plupart sont dénommés propriétaires, cultivateurs, ménagers et même laboureurs, mais on les trouve déjà possesseurs du sol avant la Révolution.

Ces résultats confirment nos précédentes conclusions; les bourgeois, ainsi que les artisans et les petits commerçants de Toulouse enrichis par le travail et l'économie et constituant en fait une petite bourgeoisie urbaine, bourgeoisie naissante qui deviendra la vraie bourgeoisie du dix-neuvième siècle, forment la majorité des acquéreurs du district.

En ce qui concerne le caractère des acquisitions, on ne peut le généraliser, et il est difficile parfois de le dégager nettement. Certains achats furent sans doute provoqués par l'idée de spéculation, c'est-à-dire par l'intention de revendre avec gros bénéfices; telles sont, à titre d'exemples, les reventes, sous le Consulat et l'Empire, de nombreuses parcelles détachées de

domaines achetés en bloc, des métairies de Condoumines, de Ribaute et d'En Brunet, qu'on retrouve, vers 1810, lors de la confection du cadastre, réparties entre trente, quarante et cinquante possesseurs qui s'y installent et forment des agglomérations portant toujours les mêmes noms; ces reventes ne commencent guère qu'à partir de l'an VIII, où la circulation du numéraire est complète : la métairie de Chipoulous entr'autres, située à Roqueserrière, achetée en l'an VII par Rey, homme de loi, est revendue en l'an VIII à Lacoste, boucher, presqu'au double du prix d'achat.

Du reste, quelques acquéreurs offrent tous les caractères des spéculateurs; on les trouve présents aux ventes de toutes les époques et de toutes les régions du district, et cependant le cadastre du dix-neuvième siècle ne les mentionne pas, car ils ont déjà revendu alors la plupart des biens. Les mesureurs de grains Brousse, Michaudel, Mammignard, tant de fois nommés, sont de ce nombre, constamment adjudicataires de lots importants, quelquefois à titre d'intermédiaires et pour le compte de propriétaires et fermiers avec lesquels ils étaient en rapports permanents : Mammignard, acquéreur en 1791 des deux grands domaines de Grand-Selve et de Saint-Caprais, dans la banlieue de Toulouse, contenant 440 arpents environ, les revend peu après aux frères Lestrade, ex-fermiers de ces biens[1].

Nous avons noté quelques acquisitions faites par les fermiers des biens de leurs propriétaires, entr'autres dans les communes suivantes : à Bouloc, des terres d'obits, achetées par Rives, forgeron; à Gratentour, des terres diverses d'origine ecclésiastiques, par Neutre, frotteur de parquets à Toulouse; à Verfeil, d'autres terres d'obits, par Bérenguier, ménager, etc.; ces ventes concernent généralement des propriétés de peu de valeur.

Mais beaucoup d'acquéreurs, et nous croyons qu'ils sont en majorité, semblent avoir cherché dans l'acquisition des terres

1. Pour ces domaines, le montant annuel des fermages s'élevait à 6.000 livres, somme très importante pour l'époque; les frères Lestrade étaient donc gros fermiers et gros acquéreurs.

un placement avantageux et l'occasion favorable de constituer, et plus souvent d'augmenter un patrimoine déjà naissant. La recherche des mutations, que nous avons poursuivie[1] au sujet de quelques domaines achetés au cours de la grande période des ventes, nous a permis de constater que la plupart de ces domaines se trouvaient en 1810 entre les mains des premiers acquéreurs, que quelques-uns y sont restés beaucoup plus longtemps et que certains s'y trouvent encore; citons, dans la commune de Blagnac, le domaine de Couloumèras, provenant des religieux Doctrinaires, acheté le 9 juin 1793 et conservé par Monthieu, son acquéreur, jusqu'en 1833, c'est-à-dire près de quarante ans; les métairies de Saint-Jean et de Lacassagne, aux religieuses de Lévignac, vendues en 1793 à Dumarc, restent la propriété de ce dernier jusqu'en 1837; la métairie de Saint-Paul, située à Montberon, et provenant de l'émigré Cassagnau-Saint-Félix, reste à Dorliac, acquéreur, de l'an III (1795) à 1834; la métairie de Sainte-Quitterie, dans la commune de Mons, vendue en 1793, est encore en 1840 à la famille Dordan, acquéreur primitif; les métairies de Rabaudis et de Vitarelles, situées aussi à Montberon et provenant également de l'émigré Cassagnau-Saint-Félix, restent la propriété de la famille Fourtic, de Cépet, de 1795 à 1889, soit quatre-vingt-quinze ans; un château et des terres dans la commune de la Salvetat, provenant du condamné Reversac-Célès, sont acquis en ventôse an III par Teulade, bourgeois de Toulouse, et sont conservés jusqu'en 1895, c'est-à-dire durant un siècle, par la famille Teulade.

Enfin, comme propriétés se trouvant encore en possession des familles depuis la Révolution, mentionnons, dans les communes de Buzet et de Bazus, les métairies d'origine ecclésiastique d'Encols et des Crouzets, vendues en 1791, la première à Montagut, cultivateur, la seconde à Corail, homme de loi : les familles Montagut et de Corail en sont toujours propriétaires; le grand domaine de Saint-Jean, situé à Garidech, provenant

1. Les pièces cadastrales, plans et matrices, ont été utilisées à cet effet.

de l'ordre des chevaliers de Malte, et qui, depuis 1793, appartient à la famille Ruffat, du chef de son ancêtre, déjà cité; enfin, une métairie de 70 arpents, située à Launaguet et provenant des religieuses de Saint-Pantaléon, est encore, depuis 1791, la propriété de la famille Virebent. On pourrait multiplier ces exemples, qui ressortiront, du reste, de l'examen des ventes.

A propos des acquéreurs, il convient de déclarer qu'aucun indice de manœuvres et de groupes ou coalitions appelés « bandes noires » n'a été découvert au cours de nos recherches, à l'exception cependant des faits déjà cités[1], imputables aux agents révolutionnaires; il n'est pas douteux cependant que des conventions illicites et de fréquents abus vinrent fausser les prix et supprimer parfois la liberté des enchères; en 1809, des actes de cette nature sont encore signalés, car le département des domaines nationaux expose aux préfets[2] :

« Les abus préjudiciables aux intérêts de l'État qui ont été commis par des enchérisseurs et des acquéreurs de domaines nationaux dans plusieurs départements. Les uns, abusant de la faculté d'élire des amis ou commands, ont formé des sociétés nombreuses où l'on convenait d'un mode de partage du domaine mis en vente. Un des sociétaires se rendait acquéreur et nommait les autres ses commands, chacun pour la portion qui était à sa convenance, en sorte qu'il n'y avait plus de concurrence dans les enchères.

« ..... D'autres renouvelaient les baux, après avoir payé le cinquième, ne portaient dans le nouveau bail qu'une faible partie du prix du fermage, se faisaient payer le surplus à titre de pot-de-vin, et, après avoir retiré ce bénéfice, ils se laissaient déchoir, ne laissant pour toute indemnité, au gouvernement, que l'amende au vingtième du prix de leur acquisition.

« Le Ministre propose... », etc.

1. Voir page XXXI.
2. Lettre du ministre des finances, 3 QD.

Mais on trouve constamment les mêmes groupes d'acquéreurs qui participent aux ventes de lots de leur région, principalement de 1793 à l'an III où le morcellement fut particulièrement pratiqué.

On remarquera que les lieux de situation actuels de quelques domaines ne concordent pas avec ceux indiqués dans notre publication ; de nombreuses modifications, préparatoires aux opérations du cadastre, furent apportées, à partir de l'an XI, aux anciennes circonscriptions territoriales ; un arrêté du Gouvernement du 11 brumaire de cette même année prescrivait, en son article premier, que « les limites des communes sur lesquelles il y a contestation seront invariablement et contradictoirement fixées », et une circulaire du 9 ventôse de la même année adressée aux maires par le préfet Richard ajoute :

« Comme il est intéressant pour la chose publique que les territoires des communes soient invariablement fixés, je vous invite à examiner s'il ne conviendrait pas de rectifier à quelque aspect le territoire de la commune que vous administrez, etc. »

A ce moment, les circonscriptions furent donc modifiées pour un assez grand nombre de communes, et cela dura jusqu'en 1850 ; il en résulte que les superficies actuelles ne correspondent plus aux superficies anciennes. Certaines municipalités, celles de Belbèze et Lacournaudric entr'autres, réunies en une seule commune en 1790 sous le nom de L'Union, continuent à figurer dans les ventes sous leurs noms primitifs, et, durant la période révolutionnaire, on trouve concurremment les trois noms de Belbèze, Lacournaudric et L'Union ; suivant notre méthode, nous avons conservé ces dénominations.

Un certain nombre d'adjudications eurent lieu au profit des familles d'émigrés, et souvent par des intermédiaires, parents ou hommes de loi ; cela se produisit surtout à partir de l'an IV, en pleine période de détente ; on peut citer, par exemple, à la date du 25 messidor an IV, la vente d'un domaine au nom de

Cassan, épouse Babut Nogaret, puis d'une maison rue de la Pomme et d'une métairie de 47 arpents dans le quartier Montaudran, achetées par Limairac (Alexandrine), femme de l'émigré; une maison rue de l'Égalité et des terres situées au hameau de Novital, rachetées par Catherine Novital; une maison rue Pharaon et les métairies de la Seillière, de Camp-Nègre et de Martinis, encore sur le territoire de Montaudran et provenant de Balza-Firmy, sont aussi rachetées en l'an IV par Marie Balza-Firmy. Ainsi, les patrimoines des familles furent reconstitués en partie; parfois les paiements des prix de ces terres étaient compensés en créances et reprises dotales ; en tous cas, il fut tenu compte plus tard, dans les indemnités accordées par la loi de 1825, des sommes déboursées et des conditions où ces rachats avaient été effectués.

Paiements. — La question des paiements, qui se rattache aux ventes et en est la conclusion, présente un intérêt particulièrement important et spécial en matière de biens nationaux, car la date et le mode de paiement permettent de fixer les prix réels auxquels les biens ont été acquis.

De 1791 à l'an VII, et quelquefois bien après cette époque, le montant des adjudications fut réglé en papier-monnaie ; or, on sait que ce papier-monnaie, qui prit différentes formes et différents noms, se déprécia rapidement dans la circulation et continua néanmoins à être accepté par le Trésor, sauf quelques rares exceptions[1], pour sa valeur primitive ou nominale.

Nous n'avons pas à étudier ici l'historique et les causes de cette dépréciation ; rappelons seulement que l'abondance des émissions, hors de proportion avec le gage affecté à leur garantie[2], ébranla la confiance publique, favorisa la spéculation et provoqua la baisse constante et peut-être exagérée du signe monétaire; mais les acquéreurs des biens nationaux, en remettant en paiement et pour sa valeur nominale un papier

1. Exceptions fixées par quelques lois (voir annexes).
2. Dans la séance du 22 thermidor an IV, Lecouteulx déclare au Conseil des Anciens que la masse de papier en circulation représente une valeur nominale de 40 milliards, somme fantastique pour l'époque.

représentant une valeur réelle infiniment inférieure, ne faisaient que rendre à l'État la monnaie qu'il avait lui-même introduite et dont la dépréciation était en partie son œuvre.

Les acquéreurs ne payaient en réalité qu'un prix égal au cours de ce papier, c'est-à-dire sa valeur représentative en argent, au jour du paiement.

Les prix d'adjudication, énoncés dans les procès-verbaux, n'ont par eux-mêmes qu'une signification relative et variable, et leur conversion en prix réels résulte du cours du papier-monnaie à la date du paiement; c'est donc la date du paiement, et non celle de la vente, qui fixe le prix réellement payé. Or ces deux dates ne se confondent presque jamais, car toutes les dispositions sur les ventes ont prévu plusieurs termes en faveur des acquéreurs, soit 12, 10, 4, etc., etc., et encore ces termes pouvaient-ils être prorogés ou devancés sur demande; en résumé, les prix réels totaux sont représentés par la somme des acomptes convertis en valeurs réelles, d'après la nature et le cours du papier, au jour des versements.

Les sommiers des Domaines (6 Q), déjà mentionnés, fournissent, à partir de l'an II, les comptes de chacun des adjudicataires, et nous y trouvons, en dehors de toutes les indications relatives aux ventes, la date des paiements, la quotité et la nature des valeurs données et toutes notes accessoires sur ce dernier objet; il est facile ainsi de fixer d'une manière très exacte les prix effectivement payés.

Lors du régime des ventes organisé par le décret du 14 mai 1790, les premiers versements représentaient à peu près la valeur nominale, car, dans le courant de l'année 1791, l'assignat était encore au cours moyen de 90 %; on sait déjà que cette loi ne reçut qu'un commencement d'exécution; quelques acquéreurs s'acquittèrent par anticipation, et ils se privèrent ainsi, sans le prévoir, d'un bénéfice considérable; mais le plus grand nombre attendit, pour se libérer, la période de dépréciation.

Pour ces dernières ventes, nous n'avons pu découvrir les relevés complets des sommes versées par les acquéreurs, mais

quelques décomptes nous ont permis d'évaluer à 25 °/₀ environ du prix d'adjudication le prix réel moyen payé par eux.

D'une façon générale, on constate à l'égard de ces prix des différences parfois considérables : 1° entre les prix nominaux et les prix réels; 2° entre les prix réels payés, durant la période des dix années où s'échelonnent les ventes, pour des immeubles de même nature et situés dans la même région; 3° enfin une disproportion, inexplicable tout d'abord, entre les prix réels payés pour des domaines acquis le même jour et sous le même régime.

Nous avons déterminé ces prix réels pour un certain nombre d'immeubles ou domaines situés soit dans la ville et le gardiage de Toulouse, soit dans les communes rurales.

La période officielle de circulation de l'assignat va de 1791 à l'an IV; mais sa dépréciation, qui commence à s'accuser en l'an II, atteint son maximum en l'an III. Aussi tous les versements effectués à cette date représentent-ils une valeur très minime. Du reste, les acquéreurs, dont la plupart spéculaient sur le cours du papier, ne profitaient pas toujours des délais qui leur étaient accordés, et ils payaient souvent par anticipation en versant la fraction la plus élevée au moment où l'assignat était à son cours le plus bas; ils se libéraient ainsi par le versement de sommes dérisoires, à moins de 3 °/₀ quelquefois du prix d'adjudication.

Le château de Lestang, par exemple, situé dans la commune de L'Union, vendu en fructidor an II 12.100 livres, est payé en prix réel 4.356 livres; le principal acompte, soit 10.950 livres, est versé en vendémiaire an III, où l'assignat était au cours de 35 °/₀.

Dans le gardiage de Toulouse, la métairie de la Régine, adjugée 117.100 livres en prairial an II, est payée au prix réel total de 8.977 livres; le premier acompte, le plus faible, de 11.949 livres, est remis en l'an II, au moment où l'assignat était encore au cours de 40 °/₀, tandis que les trois autres, soit 55.100 livres, 40.100 livres et 19.400 livres, sont versés en

prairial et thermidor an III, période où l'assignat était entre 6 et 2 °/₀.

La métairie de Monredon et Rouaissette, également dans le gardiage de Toulouse, est adjugée, en fructidor an II, à 202.000 livres; mais un acompte de 19.697 livres seulement est versé en vendémiaire an III, lorsque le cours de l'assignat était encore à 35 °/₀, tandis que l'acquéreur a soin de payer 142.064 livres en thermidor an III, lorsque le papier est au cours de 3 °/₀, ce qui réduit son prix d'achat à 18.593 livres.

A Toulouse encore, deux maisons rue Peyrolières sont adjugées, le 6 thermidor an II, pour 34.100 livres; 15.725 livres sont versées en germinal an IV, alors que l'assignat représentait 9 sols °/₀, et le prix de ces immeubles est ainsi ramené à 1.678 livres.

Enfin, comme dernier exemple significatif, nous citerons deux domaines vendus le 15 ventôse an II dans la commune de Pechbonnieu : 1° un château et une ferme de 20 arpents adjugés 62.700 livres, réduits au prix réel de 9.369 livres; 2° une métairie de 61 arpents adjugée 55.400 livres et payée en réalité 21.289 livres. Cette différence considérable entre les prix réels, pour deux domaines acquis le même jour, s'explique encore de la même façon : un versement de 56.978 livres a été opéré, pour le premier domaine, en floréal an III, en assignats à 11 °/₀, tandis que, pour le second, la somme la plus élevée, soit 40.740 livres, fut payée en messidor an II à 38 °/₀.

Ces constatations, tirées des sommiers de l'Administration des Domaines, démontrent d'abord les prix dérisoires auxquels la plupart des biens furent en réalité payés, et ensuite le caractère spéculatif de ces opérations où l'acquéreur, fractionnant arbitrairement, en fait, ses versements, les devançant ou les retardant, choisissait ainsi l'heure où le papier-monnaie avait son minimum de valeur pour s'acquitter entièrement.

On pourrait multiplier ces exemples, dont notre répertoire fournit une suite plus complète, qui démontre, au surplus, que les mêmes faits se sont reproduits sous tous les régimes

de ventes; en l'an III, les prix réels ne représentent pas plus de 5 à 6 °/₀ des prix d'adjudication.

A Toulouse; trois maisons rue Nazareth, adjugées 70.300 livres en ventôse an III, sont payées en quatre fractions, dont la dernière en pluviôse an IV, à raison de 14, 18 livres et 11 sols °/₀, ce qui donne un total de 1.847 livres; le domaine de Las Brugues, dans le quartier de Saint-Simon, adjugé 125.000 livres et payé en quatre fractions, de ventôse an III à messidor an IV, donne un prix réel de 3.758 livres; une maison rue Saint-Rome, adjugée 22.150 livres en brumaire an III, fut payée en assignats comme suit : 2.237 livres en frimaire an III à raison de 22 °/₀, et 21.316 livres en ventôse an IV à 9 sols °/₀, ce qui donne une valeur réelle totale de 588 livres, etc., etc. Il semble bien que ces acquéreurs, en spéculateurs habiles, combinaient leurs versements de la manière la plus conforme à leurs intérêts.

Les mandats territoriaux, créés par la loi du 28 ventôse an IV, n'apportèrent guère de changement à la situation; au moment où ce nouveau régime allait entrer en vigueur, il restait encore à aliéner, *dans l'ensemble du département*, pour 17.970.524 livres de biens de première origine en 2.961 ventes et 9.267.242 livres de biens d'émigrés ou autres personnes en 535 ventes.

A dater de l'exécution de cette loi, les prix réellement payés varient dans des proportions énormes, en raison de la diversité et des fluctuations des valeurs données et acceptées en paiement.

Les ventes reprirent avec ardeur, mais le crédit de ce nouveau papier fut de courte durée, et aucun changement ne survint à cet égard dans la situation : la dépréciation des mandats s'accentua rapidement et les fit tomber à 5 et 4 °/₀. Après l'échange des assignats, alors au cours de 9 sols °/₀, contre les mandats, à raison de 30 capitaux pour un, cette dépréciation s'accusa encore davantage. En vertu et à dater de la loi du 13 thermidor an IV, une partie des paiements devait être versée en mandats au cours, mais nous voyons cependant le collège

de Mirepoix, adjugé 34.200 livres, payé, en ce même mois de thermidor, par 49.950 livres en mandats à 6 °/o et 7.061 livres en numéraire ou 9.059 livres; une maison dépendant du collège de Foix, vendue 9.360 livres, est payée à raison de 28.735 livres en mandats, alors au cours de 4 °/o, et 1.458 livres en numéraire, soit, au total, 2.607 livres; une maison rue Tolosane, vendue 36.000 livres, toujours en thermidor, est payée entièrement par 151.200 livres en mandats à 4 °/o, soit 6.048 livres; le domaine de Castelfort, à Villemur, adjugé 31.400 livres, est payé par 107.375 livres en mandats à 4 °/o et 5.368 livres en numéraire, ce qui donne pour ce dernier domaine un prix réel de 7.912 livres.

Ainsi, une fraction de ces dernières acquisitions fut soldée entièrement en mandats, et une autre fraction en mandats et numéraire métallique, celle dont les termes de paiement se prolongeaient jusqu'à la période d'application de la loi du 16 brumaire an V, qui rétablit en partie le paiement en numéraire. Le principe qu'une vente est conclue sous les conditions fixées par chaque régime ne fut donc pas toujours respecté, car dans ces adjudications, effectuées sous le régime de la loi du 28 ventôse an IV, qui prévoyait cependant l'entier paiement en mandats, les termes payables en l'an V furent acquittés en numéraire.

Avec la loi compliquée du 16 brumaire an V apparurent d'autres signes monétaires, des papiers divers au porteur, rescriptions, récépissés, ordonnances, etc., etc. A dater du 1er germinal, les mandats durent être échangés contre des récépissés de trésorerie au porteur, et, en floréal, des bons représentant le quart de leurs rentes furent donnés en paiement aux rentiers et pensionnaires de l'État. Enfin, à partir de la loi du 9 vendémiaire an VI, circulent de nouveaux papiers, les célèbres bons 2/3 au porteur créés pour le remboursement de la dette publique, qui consistaient en coupures de 5 francs, 25 francs et 50 francs remis aux rentiers en paiement de leurs arrérages; tous ces bons étaient reçus aussi en paiement des domaines nationaux, et la loi autorisait même ces rentiers à former des

associations en vue d'acquérir des biens avec leur créance perpétuelle ou viagère.

Il fut encore émis d'autres bons dits 1/3, 1/4, et ces signes multiples, concurremment en circulation, tombèrent très vite dans un complet discrédit, comme précédemment les assignats et les mandats.

L'emploi de ces bons en acquisitions de domaines nationaux fut assurément fréquent, et c'était le plus avantageux que les rentiers pussent en faire, car, tandis que l'État les recevait pour leur valeur nominale, il payait toujours ces mêmes rentiers avec ces papiers variés, dont la dépréciation s'accusait sans cesse dans la circulation. Cette situation dura jusqu'au deuxième semestre de l'an VIII, où, pour la première fois, les rentes et pensions furent entièrement acquittées en numéraire.

Les paiements effectués à partir de cette époque sont donc très compliqués au point de vue de la variété des valeurs, car, à tous les bons, rescriptions ou autres signes il faut ajouter les mandats, toujours acceptés, surtout au début de ce régime, ainsi que le numéraire. D'après les sommiers des comptes d'acquéreurs, les mandats, entr'autres, étaient évalués en l'an VI à 1 livre 17 sols °/₀ de leur valeur nominale. Ces modes de paiement en papiers divers et numéraire restent encore longtemps en vigueur et représentent des prix réels très minimes. Une maison à Toulouse, à l'émigré Fauré Juin, adjugée 38.100 francs, est payée le 16 ventôse an VI en inscriptions au Grand-Livre à 2 °/₀ ou 762 francs; le couvent de la Merci, adjugé 52.000 francs, est payé en inscriptions réduites à 2 °/₀, soit 1.040 francs; dans la commune de Drémil-Lafage, un domaine, également à Fauré Juin, adjugé en floréal an V pour 30.000 livres, est payé par 28.963 livres en cédules à 2 °/₀ et 1.040 livres en numéraire, ou au prix total de 1.620 livres; le 6 fructidor an VI a lieu l'adjudication d'un bois à Pechbonnieu au prix de 251.000 francs, payé à raison : 1° de 4.736 francs en numéraire représentant 236.732 francs[1] (*sic*);

1. Mentions *in extenso* portées sur le sommier (6 Q).

2° 14.268 francs en bons 2/3 à 2 %, soit 285 francs, ce qui donne un paiement réel total de 5.021 francs. Enfin le cimetière de Croix-Daurade, dans le gardiage de Toulouse est, encore en l'an VI, adjugé 2.100 francs et payé par 2.000 francs en bons 2/3 et bons 1/3 à 2 % et 1 franc remis en numéraire métallique (*sic*), représentant un paiement de 99 fr. 15[1]. Ainsi qu'on le voit, ces signes multiples subirent une dépréciation aussi énorme que rapide, et la loi du 27 brumaire an VII vint officiellement les réduire à leur équivalent en numéraire, qu'elle fixa à 1 fr. 50 et 2 fr. % de leur valeur nominale.

La loi de vendémiaire an VII[2] fut régie en fait par les mêmes systèmes de paiement; c'est la même nature et la même abondance de papiers toujours émis pour le paiement des intérêts de la dette, que l'État effectue en bons au porteur qui circulent à raison de 2 % environ de leur valeur nominale; dans ces conditions, les prix réels sont encore les mêmes, et on peut citer un lot du monastère du Refuge, acquitté partie en bons 2/3, même en l'an VIII, et le second lot du monastère de la Visitation, adjugé 730.000 francs et payé, en l'an VIII et en l'an X, en bons à 2 %, 14.600 francs.

Enfin, en vertu des lois du 30 ventôse et du 27 prairial an IX, le Consulat effectua la liquidation des bons 2/3 en créant un million de rentes perpétuelles à 5 pour cent exclusivement consacré à l'échange de ces bons; cependant, sous le régime de la loi du 15 floréal an X, en l'an XI, le montant des sommes dues fut encore parfois acquitté en bons 2/3, toujours acceptés à raison de 2 fr. 50, 2, et même 1 fr. 50 pour cent, que le débiteur versait alors en numéraire métallique.

Comme exemples démontrant l'arbitraire qui présida aux opérations de paiement et les facilités qui furent données aux acquéreurs, nous citerons d'abord une vente, du 25 fructidor an VI (1798), de la métairie de d'Agrès et d'un moulin situés à Buzet, payés par fractions, durant les années 1808 à 1810 seu-

1. Mentions *in extenso* portées sur le sommier (6 Q).
2. Voir annexes.

lement, à 4 pour cent du prix d'adjudication ; il semble qu'on ait voulu appliquer, en l'espèce, la loi de brumaire an V, sous laquelle fut conclue la vente ; on avait commencé, il est vrai, de poursuivre l'acquéreur, comme l'indique une mention inscrite sur le sommier, mais un arrêté du préfet, du 25 prairial an XII, ordonna « de surseoir à ces poursuites, à la charge par l'acquéreur, Dorliac, de présenter la preuve que le retard dans le paiement n'est pas de sa faute[1] ».

Du reste, en 1817, la veuve de ce même Dorliac était encore en contestation avec l'administration préfectorale au sujet de sommes dont elle était reliquataire du chef de son mari, pour des acquisitions datant de l'année 1791, c'est-à-dire de vingt-six ans. De nombreuses correspondances, des années 1815 à 1820, se réfèrent à des réclamations de même nature[2].

De ce qui précède il est permis de conclure que les divers systèmes ou régimes de ventes n'ont jamais été rigoureusement observés en fait, mais principalement de l'an III à l'an VII, en ce qui concerne les modes et délais de paiement; la multiplicité de ces systèmes, décrets et lois, empiétant les uns sur les autres, les difficultés d'application non prévues, les complications tant intérieures qu'extérieures auxquelles les gouvernements avaient à faire face expliquent cette situation confirmée par les documents.

Les acquéreurs ont donc pu réaliser ainsi des bénéfices presque toujours considérables et dont nous avons donné quelques exemples.

Il nous a paru utile de montrer dans le détail les éléments qui nous ont permis d'établir le prix réel moyen payé pour l'hectare de terrain, à Toulouse et dans les régions rurales; la comparaison avec le prix nominal s'imposera d'elle-même.

A cet effet, nous avons totalisé un certain nombre de superficies, vendues dans des régions différentes avec leurs prix nominaux et réels correspondants, afin d'obtenir ainsi les moyen-

1. Voir Sommier des Domaines, 6 Q.
2. Correspondance générale, 39 D.

nes portées dans nos tableaux ; on constatera la variation de ces moyennes suivant l'époque et leur taux dérisoire.

Aussi, à partir de l'an III où s'annonçait déjà le déclin du régime révolutionnaire, les acquéreurs conçurent-ils des craintes très justifiées, car des bruits sur leur dépossession éventuelle commençaient à circuler et, sous le Directoire, ces rumeurs prirent une consistance particulière. L'agitation des partis déchus ou affaiblis qui essayaient alors de restaurer ou de fortifier leur pouvoir, favorisait les émeutes, les insurrections et les coups d'État qui se renouvelaient sans cesse ; le Gouvernement, s'étant montré impuissant et sans autorité pour les prévenir, tombait dans un complet discrédit. On sait que deux courants d'opinions extrêmes et contradictoires s'affirmaient alors spécialement et aboutissaient l'un et l'autre à la même conclusion : le parti de l'ancien régime, représenté par le futur roi Louis XVIII et les émigrés, réclamait non seulement la restitution des biens aux familles dépossédées, mais le châtiment des spoliateurs ; d'autre part, Babeuf, cet apôtre du communisme et son cortège de théoriciens concluaient par leur doctrine à la communauté de ces mêmes biens.

Enfin, en dehors de ces théories positives et précises, mais en présence des factions qui ébranlaient toujours davantage les pouvoirs établis et faisaient pressentir leur chute prochaine, les acquéreurs de biens nationaux avaient quelque raison de redouter qu'une dernière perturbation mît fin au régime qui les avait enrichis et les enrichissait encore chaque jour. Or, la Révolution finie, que deviendrait toute son œuvre fondée sur des idées nouvelles et élaborée dans le trouble et la confusion ? Quel serait surtout le sort de ces acquisitions qui, pour un grand nombre, étaient l'origine de l'aisance et souvent de la fortune ?

Contrairement à l'opinion d'un auteur[1], cet état d'inquiétude persista sous le Consulat ainsi que sous l'Empire, et le senatus-

1. Voir dans la *Revue générale d'administration*, particulièrement dans le numéro d'avril 1914, l'étude si intéressante de M. Signorel, concernant la législation sur les biens des émigrés.

consulte du 6 floréal an X, accordant l'amnistie aux émigrés, ne réalisa point l'apaisement qui avait été le but du législateur ; de nombreux documents démontrent, en effet, que le gouvernement exerça effectivement, à l'égard des nombreux émigrés rentrés en France, la surveillance spéciale prescrite par l'article 12, et c'est durant les années 1811 et 1812 que le ministre de la police générale lève seulement, au nom de l'Empereur, les mesures de police auxquelles étaient encore soumis un certain nombre d'entre eux, notamment Babut-Nogaret, Dalbis, Desplas et Lacoste de Belcastel[1]. D'autre part, la disposition insérée dans l'exposé des motifs « défendant de porter atteinte aux actes faits avec la République » et énonçant la garantie des ventes des biens nationaux, ainsi expressément consacrée, n'empêcha pas des menées sourdes de s'exercer d'une façon générale et constante contre les possesseurs de ces biens, de telle manière que le premier Consul crut devoir de nouveau dissiper les doutes et rassurer les esprits.

Le 23 pluviôse an XI, le grand juge, ministre de la justice, écrit au Préfet de la Haute-Garonne :

« Il m'a été adressé des plaintes, citoyen Préfet, sur la dépréciation qu'éprouvent les biens nationaux dans votre département et que l'on attribue aux manœuvres des émigrés qui, dans l'espoir de rentrer à vil prix dans les biens dont ils ont été dépossédés, prêtent au Gouvernement des intentions et des projets qu'il serait indigne de lui de relever et de démentir si l'on ne m'assurait que des propriétaires se sont alarmés, que l'agriculture en souffre et que les transactions particulières en sont entravées ; je vous recommande d'en vérifier avec soin l'existence et les effets, d'en rechercher les auteurs et de désabuser, s'il est nécessaire, ceux dont la crédulité aurait pu être abusée. »

Malgré cette intervention, et afin de consolider leur si-

1. Correspondance générale, 2 QD.

tuation, de nombreux acquéreurs entrèrent en pourparlers avec les anciens possesseurs ou leurs familles pour obtenir, moyennant une indemnité convenue, la ratification complète des ventes et la renonciation à toute revendication ultérieure; les sommiers d'enregistrement des actes civils des notaires renferment de nombreux contrats, parmi lesquels ceux que nous publions ci-après, relatifs à cet objet :

« 1° Le 15 ventôse an XI, dans l'étude de Me Mauras, notaire à Toulouse, acte par lequel M. Louis-Emmanuel Cassagnau-Saint-Félix, habitant Toulouse, ayant été instruit de l'adjudication faite par le district de Toulouse au profit de Guillaume Massonnier neveu, habitant de Toulouse, d'une pièce de terre labourable, municipalité de Pechbonnieu, de contenance de 3 arpents 2 pugnères 4 boisseaux, ancienne mesure, et d'une pièce de bois appelée le Bosc, attenant, de contenance de 5 arpents 3 pugnères, suivant procès-verbal d'adjudication du 15 ventôse an II, affirme la dite adjudication, consent qu'elle sorte son plein et entier effet avec promesse de n'y venir jamais contre, cède, remet et transporte au dit Massonnier tous et chacun des droits et actions qu'il peut avoir ou pourra avoir en présent et à l'avenir, tant par lui que par ses héritiers, etc... consent que le dit Massonnier demeure propriétaire incommutable en vertu du présent, auquel effet il le subroge, etc...; cette ratification et cession sont faites moyennant la somme de 6.000 francs payable en numéraire dans quatre ans de ce jour, 1.500 francs par année, terme échu avec intérêt à 5 °/o du dit jour, etc... »

2° Dans l'étude de Me Colomiès, notaire à Toulouse, la famille de d'Aussaguel de Lasbordes, condamné, et M. Fajon, banquier, acquéreur national, « reconnaissant de part et d'autre la régularité de la vente consentie par l'État, le 29 thermidor an IV; mais pour se procurer la paisible possession de l'hôtel situé rue du Vieux-Raisin, acquis par ce dernier, il sera payé par lui une soulte de 11.000 livres. »

3° Une autre vente, conclue entre particuliers le 23 messidor

an III, période où la dépréciation des assignats atteignait son maximum, donna lieu également, de la part du vendeur lésé dans des proportions énormes, à l'acte suivant :

« Le 29 pluviôse an VI, ratification devant Pratviel, notaire à Toulouse, d'un acte de vente de biens situés à Villemur, retenu par Ratier, notaire, le 23 messidor an III, moyennant 24.000 francs assignats réduits suivant l'échelle de proportion à 840 francs ; cette ratification est faite moyennant 12.000 francs, prix effectif, d'où il résulte un supplément de 11.160 francs payé à Chaubard, vendeur, par Grèze, homme de loi, acquéreur. »

Si ce dernier document ne se rattache point à la vente d'un bien national, il éclaire néanmoins la question du paiement et démontre que les transactions entre particuliers furent, surtout à partir de la loi du 5 messidor an V, qui prescrivit la fixation rétrospective et la publication des cours du papier-monnaie, l'objet de nombreuses contestations et d'actions judiciaires.

L'ensemble de ces faits permet d'apprécier quelque peu le trouble économique apporté par cette circulation énorme de biens et de valeurs mobiles qui allaient ainsi déplacer l'axe de la richesse publique ; le Gouvernement impérial se préoccupa aussi de la question, car, en l'an XIII, une enquête fut prescrite par l'intermédiaire du préfet de la Haute-Garonne Richard, qui s'adressa à plusieurs notaires du département afin d'avoir quelques notions de comparaison, en revenu et capital, sur la valeur des terres, entre l'ancien régime et le nouveau. Les réponses furent à peu près identiques sur les points essentiels suivants : 1° la valeur des domaines, celle des grandes propriétés principalement, est inférieure à la valeur de 1789 ; 2° le revenu qui est de 4 % était de 5 % avant la Révolution ; 3° les prix de culture ont augmenté, bien que le prix des denrées soit à peu près le même qu'en 1789 ; 4° les bâtiments et maisons de la ville ont également baissé de valeur ; 5° les biens natio-

naux de première origine se vendent 1/3 de plus que ceux des émigrés qui restent discrédités, les premiers perdant les 2/5 de leur valeur effective et ceux des émigrés la moitié.

Voici quelques extraits de ces lettres :

« Pour justifier cette dépréciation[1] il faut néanmoins observer que, pendant que les biens ont été affermés ou qu'ils sont restés en mains des premiers acquéreurs, ils ont été surchargés, mal tenus, dégradés dans leur embellissement, ainsi que les bâtiments qui en dépendent, ce qui en diminue considérablement le prix. »

« J'habite[2] un quartier qui était autrefois le plus peuplé et le plus riche de la ville et qui est aujourd'hui misérable; ce seul faubourg Saint-Michel a eu 14.000 habitants, il n'y en a pas aujourd'hui 4.000 ; la misère en chasse les gens, et le quartier du Palais, qui est le plus élevé et le plus sain, n'est presque plus habité, et les maisons ne portant plus de revenu diminuent à vue d'œil.

« Il n'y a pas de comparaison de ce temps à celui de 1789 et avant ; il y a beaucoup d'honnêtes gens d'aujourd'hui qui alors auraient été fouettés, marqués et mis en galères comme fripons et usuriers[3]. Pour les biens nationaux, ils ne sont pas encore au taux des autres, surtout ceux des émigrés.

« Les biens nationaux d'origine[4] seraient probablement moins dépréciés si, d'une part, en annonçant publiquement que tel bien est à vendre, on ne faisait la distinction en mettant en tête de l'affiche « bien patrimonial à vendre », et de l'autre qu'on ne stipulât point la garantie du fait du Gouvernement,

1. Série M, n° 10. Lettres, correspondances Mirepoix, notaire à Toulouse, 5 brumaire an XIII.

2. Série M, n° 10. Fargues, notaire à Toulouse, 24 vendémiaire an XIII.

3. Et le préfet ému par ces considérations hors de propos réplique immédiatement : « Je ne vous avais pas demandé ce qu'étaient les honnêtes gens d'aujourd'hui ni la population du faubourg que vous habitez, mais la valeur des biens nationaux, et vous sentez que vos réflexions, qui prouvent du reste votre zèle, ne sont pas de nature à servir de réponse à cette question. »

4. Série M, n° 10. Arzac, notaire à Grenade (14 vendémiaire an XIII).

précaution contraire à l'ordre public, d'autant plus inutile que, quelque formelle que soit une telle clause, elle ne peut avoir assez de force pour déroger dans aucun cas à une loi future, principe fondamental assez justifié, d'ailleurs, par les réductions qui se sont opérées à diverses époques, soit depuis le système de Law, soit à d'autres époques postérieures ; supposer que le peuple français peut violer la foi promise, garantie par le pacte qui l'unit et le gouverne, c'est altérer la confiance générale et attenter à la législation qui a consacré la stabilité et l'irrévocabilité de l'aliénation des biens nationaux et dont *la maintenue est si entièrement liée au sort du Gouvernement actuel.* »

Cette lettre traduit bien l'incertitude générale qui régnait toujours et l'importance politique attachée à la confirmation définitive des acquisitions ; il n'est pas douteux, en effet, qu'à défaut de raisons plus générales et plus profondes, cette dernière mesure était suffisante, à elle seule, pour assurer à Bonaparte, dès son avènement au Consulat, les suffrages d'une partie de la nation.

Il est donc établi que la plupart des biens furent acquis à des prix très inférieurs à leur valeur réelle, mais les bénéfices ainsi réalisés par les acquéreurs, c'est-à-dire la différence entre cette valeur et les prix effectivement payés, restent à déterminer.

Le montant total des aliénations s'élève au prix nominal de 51.040.125 livres, somme infiniment supérieure à la valeur réelle des propriétés; pour fixer cette valeur, plusieurs méthodes se présentent : tout d'abord les estimations portées dans les procès-verbaux de vente sembleraient fournir une solution rapide, mais les exemples déjà cités au sujet du domaine de Larramet et ceux du même genre constatés ailleurs nous engagent à négliger ce moyen. On sait que les estimations non basées sur les baux, très fréquentes dans notre district, n'offrent aucune garantie, et quant à celles résultant des baux, il en serait tout autrement si la sincérité des titres était certaine et si l'obligation du preneur consistait uniquement dans le paie-

ment d'une somme d'argent ; mais on a vu que, dans notre région tout au moins, les baux comprennent souvent un ensemble de biens corporels et incorporels, ainsi que des prestations ou redevances en nature, indivisibles, dont l'évaluation est incertaine. Enfin, il est un écueil plus sérieux encore : il n'est pas toujours possible de reconnaître si les estimations sont exprimées ou non en valeur papier-monnaie.

Du reste, les instructions adressées le 16 vendémiaire an III[1] à la municipalité de Toulouse démontrent combien l'administration du district était large en ce qui concerne la fixation de la valeur des immeubles qui doivent être évalués « *par aperçu ;* » on voit donc que, surtout à partir de cette époque, les estimations sont complètement arbitraires.

Il est un autre moyen, basé sur les considérations suivantes, qui, avec quelques réserves, offre à notre avis plus de certitude.

Les prix d'adjudication énoncés dans les ventes représentaient une valeur relative, inversement proportionnelle au cours du papier-monnaie, que l'adjudicataire n'ignorait pas ; il est certain qu'en poussant les enchères à un taux paraissant excessif, ce dernier cherchait cependant à payer un prix normal n'excédant pas la valeur du bien adjugé. Dans ces conditions, le montant de l'adjudication, converti à sa valeur en numéraire d'après le cours au jour de la vente, réalise assez exactement la valeur réelle, celle que l'acquéreur, arbitre de ses intérêts, aura acceptée lui-même.

Cette méthode a été contrôlée au moyen de quelques baux utilisables, c'est-à-dire consentis à raison d'une somme fixe ; en déterminant le capital d'après le fermage à 5 °/₀ et la valeur représentative en argent du montant de l'adjudication, au jour de la vente, on obtient des résultats souvent concordants. On peut citer : 1° le très important domaine de Ribaute, dans la commune de Flourens, affermé en 1789 aux sieurs Pomarède frères, à Toulouse, pour 7.000 livres par an[2], somme représen-

1. Voir page XVII.
2. Registre des baux à ferme et à loyer, 1 Q^{B}.

tant un capital de 140.000 livres[1], qui fut adjugé 150.000 livres en mars 1791, époque où l'assignat était au cours de 95 à 97 °/₀, ce qui équivaut à peu près à la même somme; 2° la métairie de la Bourdette, dans le gardiage de Toulouse, affermée 700 livres à Dorliac et vendue 15.100 livres en mars 1791, donne à peu près le même résultat, car le montant du fermage à 5 °/₀ représente 14.000 livres et celui de l'adjudication réduite au cours du jour 14.647 livres.

Il en est de même pour les baux à loyer : 1° une maison rue des Balances, louée 120 livres à Joffres, maître cordonnier, et achetée par lui 2.470 livres en mars 1791, représente, d'après le bail, 2.400 livres et un prix d'adjudication réduit de 2.395 livres ; 2° une autre maison rue Tolosane, louée 400 livres, ce qui équivaut à 8.000 livres en capital, est vendue en novembre 1791, où l'assignat était à 86 °/₀, 8.875 livres, ou en réalité 7.632 livres, etc.

Cependant la relation n'est pas constante, et on trouve des ventes où le montant réduit de l'adjudication s'éloigne sensiblement de la valeur afférente aux loyers ou fermages ; on peut supposer que les baux n'étaient pas toujours sincères ou que les sommes qui y étaient énoncées ne constituaient qu'une partie du revenu, car les estimations des experts ne concordent pas davantage ; il convient aussi de tenir compte des convenances particulières de certains acquéreurs et de ceux qui, escomptant les mouvements futurs de l'assignat, acceptèrent un prix conforme à leurs prévisions. Enfin, des circonstances ou des manœuvres comme celles déjà signalées par l'administration des domaines[2] ont pu entraver la liberté des enchères.

Puis, assez exact et pratique sous le premier régime, ce procédé a l'inconyénient de refléter les mouvements et les perturbations du marché résultant d'une situation économique

1. Au moment de la Révolution, les revenus ou intérêts des capitaux immobiliers ou mobiliers étaient fixés d'une manière à peu près constante à 5 °/₀ (Minutes notariales).

2. Voir page XXXI.

exceptionnelle comme celle de la Révolution ; c'est ce que l'on commence à constater à partir de l'an II, où la baisse de l'assignat s'accentue, et surtout de l'an IV à l'an X où la réduction du prix d'adjudication au cours du jour n'exprime plus que des valeurs transitoires. A ce moment, la circulation des mandats territoriaux, ainsi que des bons ou signes multiples qui sont concurremment acceptés en paiement et dont les cours divers varient et fléchissent sans cesse, troublent chez l'acquéreur toute notion des rapports entre les prix et les valeurs.

Ainsi, en l'an II, on constaterait dans la même commune les prix de 3.517 livres et de 800 livres pour l'hectare de terrain, tandis que le domaine de Saint-Michel-Ferreri, y compris le château, n'atteindrait que 1.600 livres l'hectare ; la métairie de Cendrié, située dans la commune du Born, comprenant 66 arpents ou 38 hectares et vendue 16.925 livres, ne représenterait pas 1.100 livres en valeur réelle ; le domaine de la Muguette, situé à Drémil-Lafage, contenant 22 hectares et adjugé pour 30.000 livres en l'an V, ne vaudrait pas plus de 1.200 livres, mais la métairie des Agrès, dans la commune de Buzet, contenant 28 hectares et adjugée à 321.000 livres, représenterait une valeur de 12.000 livres ; on pourrait multiplier ces exemples pour les 18 domaines restant à aliéner en l'an IV dans le district, mais on voit déjà à quels résultats déconcertants aboutit alors l'application de ce système.

Quant aux 110 immeubles bâtis, vendus à Toulouse à cette même époque, c'est-à-dire de l'an IV à l'an VIII, le prix nominal extraordinaire de 23.718.218 livres, auquel ils furent adjugés, témoigne encore du désarroi des acquéreurs[1].

A l'exception de quelques hôtels d'émigrés, cette somme se réfère à la partie la moins appréciable, en nombre et en valeur, des propriétés bâties de la ville, pour la plupart d'anciens monastères détériorés par le défaut d'entretien et la jouissance abusive des nombreux employés préposés à leur

1. On peut voir que le monastère des Grands-Carmes seul fut adjugé à 7.200.000 livres.

garde[1]; or, les 223 immeubles, de valeur importante et marchande, aliénés sous les premiers régimes, furent vendus 3.027.330 livres seulement!

On comprendra qu'en présence d'une telle incohérence dans les prix, toute détermination méthodique de valeur réelle soit difficile, sinon impossible; cependant, afin d'éviter une lacune pour cette période et ces derniers biens, dans notre estimation générale, nous prendrons comme base le taux moyen des prix réels payés.

En résumé, on constate que, sur cette question si importante de la valeur réelle, comme sur toutes les questions complexes que soulève l'étude de la vente des biens nationaux, on ne peut offrir des solutions certaines; estimer avec exactitude la valeur, en 1790, de plus de 11.000 hectares de terres de diverses catégories et situées dans des régions différentes, puis de 826 immeubles ou parties d'immeubles dont la plupart n'ont pas de valeur positivement appréciable, est un problème que l'absence ou l'imperfection des documents ne nous permet pas de résoudre. Notre seul but est de fournir une évaluation très large basée sur des données précises.

A cet effet, et pour fixer la principale valeur, celle du sol, nous avons puisé des éléments directs d'information dans les anciens actes des notaires de la région et relevé les prix de vente antérieurs à la période révolutionnaire. On constate tout d'abord que, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, le mouvement de ces prix fut constamment progressif; les contrats de vente de l'année 1788[2] mentionnent comme prix de l'hectare[3] 645 livres, 937 livres, 1.000 livres, 1.318 livres, 1.685 livres et 1.980 livres, dans les communes de Pouvourville, Azas, Fonbeauzard, Lavalette, Montaudran et Toulouse ou son gardiage, etc.; d'autre part, à propos des enquêtes or-

1. Correspondance générale. Lettre du directeur de l'Enregistrement, en date du 20 vendémiaire an XI, au sujet de l'état de divers immeubles, notamment du collège de l'Esquille.

2. Capmas et Mauras, notaires à Toulouse.

3. Pour plus de clarté, et suivant notre méthode, nous avons établi le prix de l'hectare d'après celui de l'arpent.

données en 1805 pour établir les valeurs respectives des terres, avant et après la Révolution, Cyprien, notaire à Lévignac, écrit en vendémiaire an XIII[1] :

« Nous avons plusieurs exemples dans la contrée ; il est des communes où les 56 ares 18 ou l'arpent première qualité se vendait couramment 800 à 900 livres, tandis que, dans l'autre, le taux ne dépassait pas 400 livres ; il est sans difficulté que les petites propriétés se vendaient davantage que les grandes. »

Ainsi, dans la région de Lévignac, où la valeur des terres représente assez bien une moyenne pour le district, le prix de l'hectare s'élevait à 1.050 livres environ.

L'ensemble de ces constatations, corroborées par la suite de nos recherches, permet de conclure qu'au moment où la nationalisation allait s'accomplir, la valeur moyenne de l'hectare, *y compris les propriétés bâties*, s'élevait à 1.400 livres dans le gardiage de Toulouse et à 1.100 livres dans les communes rurales ; cette précision, à défaut de toute autre, autorise une première estimation sur les 11.663 hectares indiqués comme aliénés dans tout le district.

Ces derniers prix applicables à l'ensemble des biens, *à l'exception des immeubles bâtis de la ville*, sont sans doute trop élevés pour la catégorie inférieure des quelques terres vendues à Toulouse en 1813; mais l'importance de celles-ci, qui n'atteint pas 20 hectares, peut être négligée, car on trouve une compensation très large dans les omissions de contenance souvent constatées dans les procès-verbaux de vente. A cet égard, on peut conclure que la superficie vendue est supérieure à 11.663 hectares, et que notre estimation, pour les propriétés bâties de la ville de Toulouse principalement, constituera un minimum.

A un autre point de vue, les prix d'adjudication relativement minimes des grandes propriétés, comprenant des châ-

1. Série M., n° 10.

teaux ou des fermes, sembleraient démontrer que la valeur des bâtiments, soit de luxe ou d'exploitation, a été peu considérée et que c'est plutôt la contenance et la qualité des terres qui ont déterminé les acquéreurs. A ce moment où une quantité considérable de biens, sans cesse accrue par des confiscations nouvelles, produisait une véritable saturation sur le marché agraire, la baisse, particulièrement celle des grands domaines, devait logiquement s'ensuivre. En effet, dès 1791, les prix atteints par les propriétés de la banlieue de Toulouse ne dépassent guère la moyenne de 1.600 livres l'hectare, tandis que les petits lots, les pièces de terre isolées d'un ou de plusieurs arpents, atteignent 2.000 à 3.000 livres; cette différence s'accentue pour les unités importantes, qui parfois n'atteignent plus qu'un prix de 1.000 livres l'hectare; *mais cette valeur est assurément faussée;* nous ne pensons pas qu'elle soit l'unique conséquence de la crise, mais plutôt le résultat des manœuvres que nous rappelons encore et qui aboutissaient à l'accaparement des grandes propriétés; la valeur à retenir est celle de 1788.

On peut voir que les 41 domaines, châteaux et fermes situés dans la banlieue de Toulouse, d'une contenance approximative de 1.816 hectares, furent vendus au prix nominal total de 2.667.704 livres, c'est-à-dire à raison de 1.469 livres l'hectare en moyenne, tandis que les petits lots de terre, la plupart sans propriétés bâties ou avec des maisons ou constructions de peu de valeur et comprenant 449 hectares, furent adjugés 1.318.713 livres ou 2.937 livres l'hectare!

De même, dans les communes rurales, les 187 domaines, dont 18 châteaux seigneuriaux et 169 fermes, comprenant au total 6.531 hectares, s'élevèrent au prix de 8.462.943 livres ou 1.295 livres l'hectare et les lots de terres, d'une contenance de 2.270 hectares, à 9.019.878 livres, c'est-à-dire 3.982 livres l'hectare!

Ajoutons que, sur 228 domaines, 190, soit près des 9/10, furent aliénés sous les premiers régimes des ventes, c'est-à-dire avant l'an IV.

En ce qui concerne les 344 immeubles bâtis de la ville, d'importance et de valeur diverses, dont le prix total s'élève à 27.051.480 livres, l'estimation présente encore plus de difficultés. Pour nous appuyer sur une base rationnelle, nous reviendrons, jusqu'à l'an IV seulement où son application n'est plus possible, à la méthode de réduction au cours du jour du papier-monnaie, en établissant, par période, le total des prix d'adjudication et leur réduction correspondante d'après la moyenne des cours.

De la loi de ventôse an IV à la loi de floréal an X, la valeur réelle sera réduite à la moyenne des prix réels payés.

A partir de l'an X, où la circulation métallique est complète, la valeur réelle se confondra avec le prix payé.

Sans doute, ces méthodes ne présentent pas l'unité et la certitude désirables, mais elles fournissent des données générales appréciables, les seules à notre portée.

En conséquence, la valeur réelle des biens du district peut être établie comme suit :

1° Valeur réelle.

A. — Propriétés rurales, fermes, chateaux, et terres diverses.

a) *Toulouse et gardiage ou banlieue.*

2.265 hectares, soit 1.816 hectares afférents aux fermes et châteaux, et 449 hectares aux terres diverses, à 1.400 livres l'hectare.....	3.171.000 liv.

b) *Communes rurales.*

8.801 hectares, soit 6.537 hectares afférents aux fermes et châteaux, et 2.264 hectares aux terres diverses, à 1.100 livres l'hectare......	9.681.100
Valeur réelle des terres en 1790..........	12.852.100 liv.

B. — IMMEUBLES BATIS DE LA VILLE DE TOULOUSE.

1er régime. — 155 immeubles adjugés pour le prix nominal de 1.285.290 livres, réduits à 73 °/₀, cours moyen de l'assignat durant cette période.....	938.261 liv.
2e régime. — 66 immeubles adjugés 1.266.740 livres, réduction à 32 °/₀, suivant le cours moyen..........	405.357
3e régime. — 2 immeubles adjugés 475.300 livres[1], réduction à 5 °/₀..........	23.765[1]
4e régime. — 66 immeubles adjugés 1.299.046 livres, réduction à 23 °/₀.	298.780
5e régime. — 26 immeubles adjugés 2.795.193 livres, réduction à 6 °/₀.	167.711
6e régime. — 18 immeubles adjugés 19.623.979 livres, réduction à 4 °/₀.	784.959
7e régime. — 11 immeubles adjugés 305.932 livres..................	305.932
Valeur réelle des immeubles bâtis de la ville de Toulouse................	2.924.765 liv.
Valeur réelle des terres en 1790..........	12.852.100
Total général de la valeur réelle des biens.	15.776.865 liv.

1. Ces deux immeubles sont : 1° une maison place de la Liberté, provenant de l'œuvre de l'église du Taur, 2° la chapelle Saint-Géraud. — Cet exemple autorise une comparaison entre le prix d'adjudication notoirement exagéré et la valeur à peu près normale obtenue par la réduction de ce prix au cours moyen de la période.

2° Prix réel payé par les acquéreurs.

1er régime. — 7.211.181 livres à raison de 25 %.	1.802.795 liv.
2e —	9.217.878 livres à 11 %.	1.013.966
3e —	3.091.511 — à 3 %.	92.745
4e —	2.267.015 — à 22 %.	498.743
5e —	4.434.855 — à 4 %.	177.394
6e —	23.984.381 — à 4 %.	719.531
7e et 8e régimes		833.304
	Total du prix réel payé	5.138.478 liv.

On voit que la différence entre la valeur réelle des biens et le prix payé, ou le bénéfice total des acquéreurs, s'élève à 10.638.387 livres, c'est-à-dire à plus de 67 %.

Quant à la lésion subie par l'État du fait de ces ventes, il semblerait qu'elle dût être de même importance et comme le corollaire des bénéfices que nous venons d'évaluer; mais il ne faut pas oublier que, jusqu'à l'an III, l'État, en acquittant ses divers fournisseurs et créanciers, mit en circulation une grande partie du papier-monnaie pour sa valeur nominale; or, la vente des biens nationaux, en faisant rentrer ce papier dans les caisses publiques pour une valeur égale, n'occasionnait aucune perte au Trésor : l'œuvre de dépréciation s'opéra par la circulation et principalement au préjudice de la collectivité.

Il n'est pas douteux, cependant, qu'à partir de l'an III et de l'an IV, certaines dispositions, notamment la loi sur la suppression du maximum, causèrent à l'État un préjudice considérable; mais l'évaluation de ce préjudice, qu'il serait peut-être téméraire de tenter, exigerait un développement dépassant le cadre de notre étude.

Biens réservés. — Sous le Consulat, un grand nombre d'immeubles étaient encore sous séquestre en attendant la vente. Certains furent affectés à des services publics dès les premières années de la Révolution : l'archevêché, siège du district, puis

magasin de dépôt, devint la préfecture par arrêté du 19 vendémiaire an VIII; le couvent des Carmélites fut transformé en caserne et manutention militaire en 1806; le couvent des religieuses de Sainte-Claire devint la fonderie de canons; le couvent des religieuses du Bon-Pasteur, rue du Sénéchal, servit aux ateliers de salpêtre depuis 1793; les séminaires de Saint-Charles, de Calvet, de la Mission, furent affectés aux casernes en l'an VII, etc., etc., soit 29 édifices dans la ville de Toulouse[1] qui conservèrent définitivement le caractère public. Parmi ceux qui devaient être mis en vente, on peut citer, à Toulouse, des arceaux et terrains, débris du patrimoine de l'ancienne province de Languedoc, le cloître Saint-Étienne et, dans les communes rurales, des presbytères qui allaient être restitués, etc., etc.

Enfin, une partie des biens encore entre les mains de l'État fut consacrée à la dotation de services divers ou d'institutions nouvelles, telles que la Légion d'honneur et les Sénatoreries.

Tout d'abord, la loi du 30 ventôse an IX réservait 180 millions de biens nationaux pour en affecter la valeur en revenus, pour les trois quarts aux dépenses de l'instruction publique, et un quart aux militaires invalides.

Puis la loi de floréal an X, qui institua l'ordre de la Légion d'honneur, attribuait 200.000 francs de rente à chaque cohorte, à prendre sur les biens nationaux. La 10e cohorte, dont Toulouse était le siège, comprenait les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège et du Gers.

Pour se conformer à l'arrêté du 23 messidor, le Directeur général de la régie des domaines nationaux fit dresser un état des biens situés dans la circonscription de chaque cohorte et affectés à sa dotation.

Les biens réservés dans le département étaient les suivants[2] :

1. Voir le tableau des biens restant à aliéner en 1808.

2. Nous n'avons pu donner en entier la liste des biens comprenant le patrimoine de la 10e cohorte par suite des difficultés que présentait la recherche des domaines qui y étaient affectés dans les autres départements.

A Toulouse, l'hôtel de Malte, siège de la cohorte, les bâtiments du couvent des religieuses Salenques, le couvent de la Providence, le couvent Saint-Antoine-du-Salin, l'ancienne buvette du Palais, des terrains et arceaux à Saint-Cyprien, des terrains provenant du collège Sainte-Catherine situés à Auzeville, d'autres terres à Aureville provenant de l'émigré Darexy.

Dans la commune de Caraman, la métairie de Montagnac; à Boissède, un moulin et des terres provenant de Lamarque-Marca; à Saint-Gaudens, un immeuble appelé l'Évêché[1]; à Rieux, le Séminaire; à Castelsarrasin, le couvent des religieuses de Sainte-Ursule, ainsi qu'un moulin et des terres provenant de Boulainvillers.

Tous ces immeubles, qui ne représentaient qu'une minime partie de la dotation, ne conservèrent pas longtemps leur destination première, car la loi du 11 pluviôse an XIII en ordonna la vente pour la partie excédant 100.000 francs de revenus, le produit devant être versé dans la caisse d'amortissement, cessionnaire de la Légion d'honneur, et employé en achat de rentes. On trouvera dans les ventes effectuées sous l'Empire la liste des biens ainsi aliénés; l'hôtel de Malte, entr'autres, vendu en 1812, fut adjugé à un prix inférieur à l'estimation.

La création des sénatoreries, qui date du sénatus-consulte du 14 nivôse an XI, instituait, par tribunal d'appel, une sénatorerie dont la dotation s'élevait au revenu annuel de 20.000 à 25.000 francs en domaines nationaux. Les biens désignés pour constituer le patrimoine de la sénatorerie de Toulouse étaient : dans la ville, le collège de l'Esquille; dans la commune de Burgaud, la métairie de Belzons, aux émigrés Darail frères; la forêt de Montech à l'ordre de Malte; à Muret, la métairie de Lagrange provenant de l'abbaye d'Eaunes; à Villefranche, la métairie de Peyrecasse, à l'émigré Coufin-Valès; le domaine de Pitorre et la métairie d'Embarbette, à la famille La Nogarède, puis des terres

1. Cet immeuble, qui fut affecté à la sous-préfecture, appartenait à l'évêque de Comminges.

à Falgarde, etc., etc.; enfin, pour compléter la dotation, un domaine national, appelé « Frascati », et situé à Castres (Tarn), y fut également affecté.

Le message du 5 vendémiaire an XII attribua la sénatorerie de Toulouse au sénateur Demeunier.

Ces domaines ne furent pas conservés davantage; le sénatus-consulte du 30 pluviôse an XIII prescrivant aux sénateurs de fournir l'état des biens de chacune des sénatoreries, la plupart de ceux-ci furent aliénés et remplacés par des rentes dont la gestion, plus facile que celle des immeubles, fut confiée à la Caisse d'amortissement dans les mêmes conditions que pour la Légion d'honneur. Du reste, à partir de l'année 1805, un grand nombre de biens nationaux furent cédés à la Caisse d'amortissement, qui en opéra la vente.

La liquidation générale des dotations du sénat et des sénatoreries n'eut lieu qu'en 1829. En effet, la loi du 28 mai de cette même année ordonnait, en son article 7, que les immeubles en provenant fussent remis, à dater du 1er janvier 1830, à l'administration des Domaines avec les comptes de l'actif et du passif, et elle prononçait l'annulation de la rente inscrite au Grand-Livre à cet effet.

Mobilier. — Les ventes du mobilier, que nous publions à la suite des ventes d'immeubles, n'offrent pas grand intérêt; comme pour les premières, on les trouvera classées dans l'ordre chronologique. De 1791 à l'an VI, nous n'avons relevé que 66 articles, et nous les donnons tels qu'ils sont consignés dans les registres de la série 3 Q C, c'est-à-dire la plupart sans précisions quelconques. Les lots sont presque toujours mentionnés comme suit : « Linge d'église, boiseries, meubles divers provenant des Augustins de Saint-Georges en quatre lots, adjugés 3.259 livres. » A partir de l'an V, l'origine n'est plus indiquée, les objets sont désignés en bloc.

Les quelques détails relevés dans les procès-verbaux témoignent du peu de succès qu'obtinrent ces ventes; les prix d'adjudication étaient dérisoires, et la spéculation s'exerçait

comme pour les immeubles. Le 11 floréal an II[1], le directoire du district écrit aux officiers municipaux de Toulouse pour les informer « que certains particuliers affectent d'ouvrir les encans les jours mêmes que nous procédons à la vente du mobilier des émigrés, ce qui porte à nos ventes un préjudice considérable; nous voudrions savoir quels sont les individus qui se permettent de nuire ainsi à la chose publique..... Nous demeurons instruits que certains fripiers se rendent dans les encans nationaux et profitent du moment où les acquéreurs ne sont pas nombreux pour acquérir à vil prix des effets qu'ils mettront ensuite en vente aux époques qu'ils savent pouvoir nuire aux intérêts de la République; faites-nous part de vos observations, afin que nous prenions sur-le-champ une mesure révolutionnaire ».

Et le 18 messidor an II[2], le même écrit encore à la société populaire de Toulouse :

« Nous ne pouvons nous dissimuler, frères et amis, que le petit nombre et le peu de concurrence des enchérisseurs dans la vente du mobilier confisqué, surtout lorsqu'il est considérable et riche, est de tous les abus le plus préjudiciable à la République, puisqu'il résulte nécessairement que, dans ce cas, tout est délivré à vil prix et que la perte est souvent appréciable..... D'après cela, il est nécessaire de faire procéder aux formalités qui doivent donner à ces ventes la plus grande facilité et amener un concours suffisant d'amateurs. Vous connaissez, frères et amis, le mobilier qui est déposé dans la salle du district, il est considérable et riche; aussi, pour en tirer un parti plus avantageux, nous nous sommes crus obligés de prévenir tous les districts et toutes les communes qui sont dans le district de Toulouse. »

Le montant des adjudications, représenté par nos 66 ventes, s'élève à 235.863 livres. Cependant les répertoires mentionnent une somme de 314.358 livres comme produit total; cette

1. Correspondance du bureau des émigrés, 2 Q D.
2. *Ibid.*

différence d'environ 79.000 livres provient sans doute des ventes supplémentaires inscrites sur quelque registre égaré.

IV

Tableaux synoptiques. — Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, on trouvera dans notre série de tableaux les divers éléments et comme la synthèse de notre publication. Nous pensons que des résultats ainsi groupés et condensés pourront épargner des recherches et des calculs à ceux qui n'auraient en vue qu'un travail général.

Cette série comprend 7 tableaux : 1° État de division de la propriété rurale au milieu du dix-huitième siècle; 2° tableau récapitulatif des patrimoines séquestrés; 3° résultat des ventes de 1791 à 1830; 4° répartition des ventes par régimes législatifs; 5° ventes par catégories sociales d'acquéreurs; 6° état des biens restant à aliéner dans le district en 1808; 7° état des indemnités aux émigrés et autres personnes.

Le tableau n° 1, bien qu'étranger à la question des biens nationaux, fournira quelques notions sur la répartition de la propriété rurale dans le district avant la Révolution; les rôles des vingtièmes ont permis de noter les superficies[1] possédées par chacune des classes : clergé, noblesse, bourgeoisie et petites classes.

La rédaction sommaire de la plupart de ces rôles nous a rendu parfois difficile le classement de chaque unité; cependant les titres ou mentions de déférence précédant ou accompagnant les noms de certains inscrits appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie, de même que les professions généralement indiquées pour les autres classes, permettent de présenter un ensemble assez exact.

Quelques critiques peuvent être formulées à propos de ce tableau : un certain nombre de communes n'y figurent point,

1. Suivant notre méthode, les superficies ont été converties en mesures métriques.

et il eût été préférable, peut-être, d'établir cet état de la propriété à la veille de la Révolution et non en 1750, mais les lacunes dans la série des documents utiles ne l'ont pas permis. A défaut d'autres, les éléments tirés des trois terriers de Gargas, Rebigue et Saint-Jory, pour les années 1770 à 1784, précisent, quelque peu, le mouvement dans la répartition du sol, de 1750 à 1789.

Contrairement à l'opinion générale, on constatera la proportion relativement minime du clergé dans l'ensemble de la propriété; elle était de 6 1/2 °/₀ seulement, tandis que, pour la noblesse, la bourgeoisie et les gens des petites classes, paysans et artisans, elle s'élevait respectivement à plus de 44, 25 et 22 °/₀.

Le tableau n° 2 est un relevé de toutes les collectivités et individus domiciliés dans le district et dont les fortunes furent séquestrées; il comprend tous les biens estimés, corporels et incorporels. On sait que le nombre de fortunes s'élève à 368 pour la première catégorie et à 370 pour la deuxième, soit 738 au total, qui représentent ensemble, pour la partie estimée, une valeur de 34.838.190 livres en propriétés bâties et non bâties, 1.240.478 livres en rentes et droits annuels divers, 1.312.231 livres pour le mobilier et 11.126 marcs 982 onces, ou près de 2.700 kilogrammes, pour le métal précieux, or ou argent.

Le détail de ce tableau confirme ce qui a été déjà signalé, c'est-à-dire que les droits incorporels, dîmes, rentes et revenus divers constituaient bien la principale richesse, soit des collectivités, soit des individus. En dehors des revenus directs de ses propriétés bâties et non bâties, le clergé du district percevait 650.277 livres de rentes et droits annuels; et, quant à la noblesse et la haute bourgeoisie, la valeur des droits féodaux qui a pu être déterminée pour trois ou quatre familles s'élève à 244.437 livres de rentes, sans compter les prestations et redevances en nature : or, l'estimation des terres de ces mêmes familles dépasse à peine 1 million.

Il est à noter qu'à l'exception de quelques presbytères, toutes

les fortunes de première origine furent dispersées par les ventes, tandis qu'il n'en est pas de même des biens de deuxième origine; 111 patrimoines seulement, sur 370 appartenant à des émigrés ou autres personnes, furent aliénés en totalité ou en partie : la différence, soit 259, représente les fortunes simplement séquestrées et qui furent restituées.

Le tableau n° 3 présente le résultat des ventes : superficies des terres vendues et leur proportion comparée à la superficie totale, nombre total des ventes et des propriétés bâties seulement, etc., avec le prix d'adjudication, tout cela par municipalité et origine; on peut juger ainsi du résultat et de l'importance des opérations effectuées dans une certaine circonscription. Nous devons encore faire observer que les superficies aliénées et les prix ne peuvent être toujours exacts dans le détail, pour les motifs déjà exposés, à savoir que certains domaines s'étendant sur le territoire de plusieurs communes ont été adjugés en bloc et portés au compte de la commune principale. Nous rappelons que la contenance de 11.663 hectares indiquée comme ayant été aliénée de 1791 à 1830 est inférieure à la réalité, car un certain nombre de procès-verbaux de vente ne mentionnant pas les superficies, nous avons dû également les omettre dans nos relevés; le montant nominal des 3.203 adjudications s'élève à 51.545.523 livres.

On peut remarquer que la superficie totale des communes du district étant de 120.832 hectares, la superficie aliénée représente ainsi une proportion de près de 1/10, soit 6,5 °/ₒ pour les collectivités et 3,2 °/ₒ pour les personnes.

Le tableau n° 4 indique les mêmes ventes réparties par régime, depuis le décret du 14 mai 1790 jusqu'à la loi du 20 mars 1813; il permet de constater le mouvement des ventes par époque, ainsi que l'influence exercée par la législation à cet égard. En dehors des mentions déjà portées dans le tableau n° 3, un élément nouveau y a été introduit : le prix nominal moyen d'adjudication et le prix réel moyen de l'hectare à Toulouse et sa banlieue, ainsi que dans les communes rurales; ces moyennes ont été obtenues par la méthode déjà exposée;

basées sur un certain nombre de ventes, elles fourniront quelques notions sur les prix réellement payés pour acquérir la propriété du sol à chacune des périodes.

On verra que ces prix, tout en restant très bas, se rapprochent logiquement de la normale, parallèlement à la circulation du numéraire métallique. Sous le régime de la loi du 20 mars 1813, le prix moyen de l'hectare est inférieur, pour la ville de Toulouse, à celui des régions rurales; cette anomalie n'est qu'apparente et résulte de la nature même des terrains aliénés provenant, à Toulouse, d'anciens chemins qualifiés d'incultes et sans valeur. Du reste, nos prix réels moyens ne s'appliquent qu'à l'hectare des terres *vendues*, et ces prix pourraient très bien, comme en l'espèce, ne pas être ceux de la généralité, mais d'une catégorie spéciale et inférieure de terres telles que le sol des anciennes routes et chemins désaffectés.

Le tableau n° 5 a trait aux classes sociales des acquéreurs; on sait que les procès-verbaux d'adjudication nous ont fourni les professions et qualités des adjudicataires. On constate que, proportionnellement à leur nombre, les nobles et bourgeois ont acquis la quotité la plus élevée en superficie. Pour l'exactitude et les moyennes de nos classifications nous renvoyons aux considérations déjà exposées au paragraphe des acquéreurs, ainsi qu'aux résultats consignés dans nos tableaux.

Enfin, les tableaux n°s 6 et 7 présentent, le premier les biens restant à aliéner en 1808 dans le district de Toulouse et dont plusieurs, déjà affectés à des services publics à cette époque, ont conservé leur destination; on trouvera dans notre nomenclature l'énumération de ceux qui furent vendus postérieurement; certains terrains passèrent dans le domaine public. L'estimation de ces biens, qui s'élève à 1.407.853 francs, est quelque peu arbitraire, car la plupart consistent en immeubles provenant d'établissements supprimés, d'une appropriation difficile, ayant toujours été hors de commerce et n'offrant aucune base positive d'appréciation. Le dernier tableau, n° 7, mentionne les noms des personnes auxquelles la loi du 27 avril 1825 accorda des indemnités compensatrices des biens

vendus; le montant de ces indemnités s'éleva, pour les émigrés du district, à une somme totale de 3.997.726 francs, et les créances liquidées à leur décharge à 696.440 francs.

Tel est, dans son ensemble, le résumé de la question des biens nationaux dans le district de Toulouse dont on trouvera le détail dans la publication. Nous ferons encore observer que les quelques erreurs ou omissions qu'on y pourra relever devront être généralement attribuées aux lacunes ou aux irrégularités de documents.

En terminant, nous exprimons nos sentiments de particulière gratitude à M. Bloch, inspecteur général des Bibliothèques et archives, pour les conseils éclairés et la haute compétence qu'il nous a si obligeamment prodigués comme commissaire responsable de cette publication. Enfin, nous nous faisons un devoir de rappeler que M. Vié, bibliothécaire à l'Université de Toulouse, qui, avant nous, avait formé le projet de publier un ouvrage sur les biens nationaux, en fut empêché par ses obligations professionnelles; plus favorisé que lui, notre présence constante aux archives de la Haute-Garonne nous a permis de réaliser son idée, et nous le remercions ici de nous l'avoir suggérée.

Henri Martin.

PREMIÈRE PARTIE

INVENTAIRES

CHAPITRE PREMIER

Biens de première origine.

ARCHEVÊQUE, PRÉVÔT DU CHAPITRE ET CHAPITRES

1. ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE[1]

(Archives départementales, 1 Q A — B — C — D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Palais archiépiscopal, estimé		100.000 liv.
— Maison place Saint-Étienne,		6.770
Ramonville-Saint-Agne. — Métairie,		14.520
— Château et dépendances,		31.350
Balma. — Prés,		17.195
— Sol de la dîme,		352
Le Pin. — Prés,		1.760
Verfeil. — Maison et terres,		891
Pin-les-Balma. — Maison, terres et prés,		11.750
Dremil. — Sol de la dîme,		145
	Total,	184.733 liv.
Mobilier,		5.103 liv.

Droits divers[2] *(Valeur en revenus).*

Balma. — Ferme des tasques,		96 liv.
Balma, Lasbordes, Saint-Agne, Dremil.	Fruits décimaux,	15.010
Verfeil.	Id.	17.250

1. Les biens et revenus divers de l'archevêque, non compris le palais archiépiscopal et le domaine de Ramonville, étaient affermés 163.000 livres en 1789. — 1 Q B 1.

2. Les droits divers sont toujours inscrits dans le même ordre que sur les documents.

Castanet.	Fruits décimaux,	2.450 liv.
Lavalette.	Id.	3.200
Bessières.	Id.	2.860
Lasbordes.	Id.	900
Azas.	Id.	2.200
Gragnague.	Id.	1.140
Cugnaux.	Id.	5.700
Lapeyrouse.	Id.	720
Castelmaurou et Rouffiac.	Id.	4.120
Saint-Martial.	Id.	2.000
Flourens.	Id.	2.060
Fourquevaux.	Id.	3.790
Auragne.	Id.	2.240
Aureville.	Id.	1.560
Ramonville et Auzeville. — Foins,	Id.	460
Cessalles, Saint-Germier, Gardouch, Seiré, Laslorettes, Montgaillard.	Id.	12.620
Coubezesses.	Id.	1.030
Corronsac, Rebigue.	Id.	1.680
Donneville.	Id.	2.800
Ducède et Magneville.	Id.	2.320
Esquilles.	Id.	1.620
Issus.	Id.	900
Labastide-Beauvoir.	Id.	2.200
Lamasquère.	Id.	1.450
Roumengas et Labarthe.	Id.	4.660
Bourg-Saint-Bernard, Pèque et Roque.	Id.	5.900
Saint-Marcel.	Id.	1.430
Montastruc.	Id.	2.140
Moncrabun.	Id.	2.320
Montgiscard.	Id.	5.200
Moroncazal.	Id.	330
Montpitol-la-Soulade.	Id.	1.500
Noucilles et Saint-Léon.	Id.	4.800
Péchabou.	Id.	1.170
Pompertuzat, Verfeil, Saint-Sernin-de-Raix.	Id.	15.790
Saint-Étienne-de-Baziège.	Id.	1.500
Saint-Jean-Lherm.	Id.	1.810
Saint-Jory.	Id.	2.130
Saint Martin-de-Baziège	Id.	1.210
Saint-Martin-d'Escurselles.	Id.	1.510
Saint-Martin-du-Touch.	Id.	1.950
Saint-Pierre-de-Bajourville.	Id.	800
Saint-Pierre-de-Celles.	Id.	1.210
Saint-Sernin-de-Baziège.	Id.	1.300
Saint-Sulpice, Portet, Auzil.	Id.	1.700
Saint-Vincens et Vellègue.	Id.	1.850
Saubens.	Id.	800
Tarabel.	Id.	2.260
Vieille-Toulouse.	Id.	1.030
Saint-Martin-de-la-Rivière.	Id.	1.800

Auzeville.	Fruits décimaux,	2.420 liv.
Bagnères.	Id.	850
Dax-Saint-André.	Id.	1.800
Cintegabelle.	Id.	2.014
Prieuré de Ségur.	Id.	6.000
Cavagnols.	Id.	1.540
Sainte-Foy-d'Aigrefeuille.	Id.	2.010
Larbordes, Seillonne et Périole.	Id.	1.500
Arnaud-Bernard.	Id.	100
Pompertuzat.	Id.	1.900
	Total général,	182.610 liv.

2. PRÉVOT DU CHAPITRE DE SAINT-ÉTIENNE

(Archives départementales, 1 Q A - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Fontenilles. — Archidiaconé,	Fruits décimaux,	4.000 liv.
Fouraille.	Id.	720
Gourville.	Id.	3.650
Laurac et Cristol.	Id.	2.600
Mourvilles-Hautes et Rieumajou.	Id.	4.175
Saint-Michel-de Lanès et Salles (Aude).	Id.	7.800
Saint-Laurens et Villariès.	Id.	3.225
Casses et Belesta.	Id.	2.200
Esquenne et Ribaute.	Id.	500
Marquain.	Id.	825
Trébons et Varennes.	Id.	2.400
Montbrun et Espanès.	Id.	2.350
Montmaur et le Vaux.	Id.	2.470
Balagué (le prieuré de).	Id.	400
Saint-Cassian.	Id.	750
Métairie de la Grange, Sainte-Rose-de-Miradoux.	Id.	1.600
Sainte-Rose-de-Deffès, Saint-Ferréol, Saint-Romain.	Id.	3.976
Saint-Marcel, Salles et Marquier.	Id.	5.600
Mourvilles-Basses.	Id.	1.400
	Total,	50.641 liv.

3. CHAPITRE SAINT-ÉTIENNE

(26 chanoines).

(Archives départementales, 1 Q A — B — C — D - 6 Q.)
Archives de la Ville de Toulouse, S.

Revenus déclarés, 218.457 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Maison Porte-Montgaillard, estimée	17.873 liv.
—	Maison du bedeau,	5.880
—	Maison et cour,	2.750
—	Autre maison,	848
—	Terrain,	200
—	Cuvier,	4.851
—	Vicairerie de Saint-Étienne,	10.157
—	Maison au cloître,	2.870
—	3 autres maisons, même endroit,	10.020
—	Maison à deux corps rue Riguepels,	16.280
—	Maison du Prévôt,	6.336
—	Bâtiments cour et jardin,	23.426
—	Maison cour et jardin,	8.800
—	Maison place des Pénitents-Blancs,	5.700
—	Maison et cour,	7.602
—	Maison rue Saint-Jacques,	900
—	Maison à Saint-Michel-Ferreri,	5.500
—	Maisons et dépendances,	6.750
—	Maison, dépendances et forge à Braqueville,	4.480
—	Grange, écurie, jardin et autres,	5.397
—	2 prés à Montaudran,	4.500
—	Métairie de la Bourdette,	7.468
—	6 arpens prés,	6.262
—	3 Id.	4.200
—	Pré à Madron,	4.595
—	Belbèze. — Pré 12 arpents,	14.700
—	Domaine de Braqueville, cinq métairies :	
	Métairie du Château,	96.600
	— de Bordeneuve,	96.100
	— de Bordelongue,	86.975
	— de Gironis,	74.175
	— de Larrieu,	75.000
—	3 ucheaux 1/2 du Château Narbonnais,	8.250
—	1/2 ucheau du moulin du Bazacle,	2.350
—	4 ucheaux 1/2 Id.	21.150
Aussonne. —	Chai et cuves,	2.058
—	Sol,	594

Balma. — Métairie de Labourdette,	15.400 liv.
— Métairie de Lagarrigue,	11.431
— Prés 22 arpents,	18.733
Bessières. — Métairie de Borde-Basse 94 arpents,	33.365
Castanet. — Terre 3 arpents,	1.980
Dremil. — Terres et prés,	5.647
Lévignac. — Maison,	1.458
Mérenvielle, Pradère, Lasserre. — Bois, terres, prés et chai,	4.267
Pin-Balma. — 3 prés,	7.750
— Terre,	1.200
— Pré,	4.800
— Terre,	1.500
Saint-Orens. — Tinal[1] et cuves,	660
— Prés,	7.433
— Terre,	16
Lauzerville[2], — Pré,	1.518
Aurin[2]. — Maison et terres,	2.739
Muret. — Sol et cuvier,	1.286
— Métairie du Prieur,	40.986
— Sol,	2.155
Total général,	815.921 liv.
Mobilier,	8.615 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées et droits féodaux,		10.135 liv.
Castanet.	Fruits décimaux.	1.250
Saint-Orens.	Id.	3.200
Magnanac.	Id.	9.100
Toulouse.	Id.	1.880
Castelnau-d'Estrétefonds.	Id.	5.800
Cépet.	Id.	2.575
Pariers[3] du moulin du Château.	Id.	113
Foin de l'Hers.	Id.	1.550
Aussonne.	Id.	5.400
Saint-Exupère-de-Bazert.	Id.	1.800
Saint-Loup.	Id.	340
Albiac et Mascarville.	Id.	1.666
Espent, Sauveterre, Brestas.	Id.	3.550
Drudas et Puisségur.	Id.	2.050
Grazac.	Id.	1.700
Pompiac.	Id.	2.450

1. Bâtiment rural contenant les cuves et barriques servant à la vendange, dans le Midi.
2. District de Revel.
3. (*Pariarius* — qui a une part). Nom porté, depuis le Moyen âge, par des bourgeois de Toulouse qui prirent à cens une partie de la force motrice et des rives de la Garonne pour y construire des moulins. — Voir la Préface.

Empeaux, Peyrègue, Laymont.	Fruits décimaux,	2.320 liv.
Puylauzic, Maubec et Guinères.	Id.	2.430
Marnac et Pradère.	Id.	1.360
Sainte-Appolonie, Villette.	Id.	8.260
Castera et Bellegarde.	Id.	2.610
Saint-Michel-de-Miramont.	Id.	2.600
Nailloux et Montgeard.	Id.	5.570
Vigoulet et Pechbusque.	Id.	1.000
Odars.	Id.	1.920
Escalquens.	Id.	3.160
Justaret, Villate.	Id.	1.800
Saint-Martin-de-Lussac, La Magdelaine.	Id.	5.530
Cornebarrieu.	Id.	2.580
Beauzelle (277 setiers de blé, 525 pegas de vin).		
Loubens.	Fruits décimaux,	1.250
Grépiac.	Id.	2.340
Saint-Pierre-Lages.	Id.	2.120
Brax et Lescalette.	Id.	1.450
Notre-Dame de Lapeyre, Saint-Andrieu.	Id.	1.480
Saint-Clar.	Id.	1.650
Deyme.	Id.	4.005
Sainte-Foy-d'Aigrefeuille.	Id.	810
Prunet et Saussens.	Id.	1.630
Labège.	Id.	2.800
Saint-Martin-d'Artix.	Id.	1.650
Sainte-Colombe.	Id.	660
Nizas.	Id.	320
Clermont.	Id.	900
Gensac (prieuré).	Id.	2.400
Sabonnères.	Id.	3.300
Caytivelles.	Id.	1.600
Montesquieu.	Id.	230
Montégut et Saurimont.	Id.	3.330
Bail du clocher de l'église et des chaises.	Id.	2.200
	Total général,	131.824 liv.

Charges déclarées, 46.464 liv.

Bénéficiers. — Portions congrues des curés et vicaires, gages des musiciens, etc.,	33.707 liv.
Frais de culte, organiste et autres employés,	4.602
Intérêts, redevances diverses et aumônes.	8.155
	46.464 liv.

4. CHAPITRE SAINT-SERNIN

(24 chanoines).

(Archives départementales, 1 Q A—B—C—D et 6 Q.)
Archives de la Ville de Toulouse, S.

Revenus déclarés, 102.529 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et cour rue des Treize-Vents,	8.800 liv.
— 6 maisons place Saint-Sernin,	19.066
— 1 pièce de terre,	1.320
— Domaine de Saint-Caprais, 308 arpents[1],	120.558
Blagnac. — Maison,	3.919
— Terre,	1.320
Castelginest. — Fournial[2] et patus[3],	520
— 2 prés,	2.650
— Maison et dépendances,	3.960
— Bois,	17.992
Layrac. — Métairie,	19.200
Launaguet. — Maison et jardin,	1.720
Montjoire. — Métairie des Monges,	8.944
Venerque[4]. — Terre,	308
Lauzerville[5]. — Vigne et grange,	510
Préserville[5]. — 3 pièces de terre,	330
Samatan (Gers) et Roncevaux. — Moulin et métairie,	52.800
Total,	263.917 liv.

Mobilier, 2.061 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*)[6].

Prieuré de Vicdessos,	Fruits décimaux,	13.650 liv.
— de Lavelanet,	Id.	2.014
Calmont,	Id.	5.368
Martres, Boussens, Saint-Vidian,	Id.	4.253
Bajou,	Id.	1.329

1. Affermé au sieur Lestrade pour 6.000 livres.
2. Bâtiment dans lequel est placé le four.
3. Terrain attenant à une maison rurale et servant de cour ou de lieu de dépôt.
4. District de Muret.
5. District de Revel.
6. Le chapitre Saint-Sernin percevait les dîmes affermées des prieurés de Bajou, Vicdessos, Larroque d'Olmes*, Lavelanet (Ariège), Saint-Pierre-de-Roubillon* (Lot-et-Garonne), Mauvezin, Monblanc*, Pébée et Lahitère* (Gers). Les noms marqués d'un astérisque concernent les prieurés dont la valeur des droits n'a pu être déterminée.

Monblanc et Samatan,	Fruits décimaux,	3.500 liv.
Prieuré de Mauvezin,	Id.	3.000
— de Layrac,	Id.	3.169
Pechbusque,	Id.	265
Gaure,	Id.	1.768
Auzielle,	Id.	1.636
Quint et Périole,	Id.	1.200
Fonbeauzard, Blagnac, Castelginest, Gratentour,		12.000
Saverdun,	Id.	2.198
Brie,	Id.	460
La Rouaissette (115 setiers de blé).	Id.	
Martres (location du four banal),	Id.	6
Affermage des chaises,		500
	Total,	56.316 liv.

Charges déclarées,		41.996 liv.
Portion congrue des curés et vicaires,		7.705 liv.
Frais divers : prédicateurs, culte, musique, aumônes, frais de justice, etc.,		34.091
Rente au collège Royal,		200
	Total,	41.996 liv.

ÉGLISES DE LA VILLE ET DU GARDIAGE[1] DE TOULOUSE

(Fabriques et cures. — Tables[2], obits[3] et œuvres diverses qui y sont attachées).

5. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (FABRIQUE ET CURE)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Église et cimetière : non estimés.

Objets en or, en vermeil et en argent : ostensoirs garnis de diamants et pierres précieuses diverses, croix en or et en argent, bourdons, chandeliers, encensoirs, burettes, bassins, bustes, reliquaires, calices, couronnes, statues, etc., etc., 155 pièces, pesant ensemble 1.806 marcs 2 onces.

1. Mot local, qui signifie banlieue.
2. Biens affectés à une œuvre de piété ou de charité.
3. Biens affectés à des messes en souvenir d'un défunt.

6. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (PRÉBENDÉS DE LA DOUZAINE)

(Archives départementales, 1 Q A—B—C—D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Bessières et Villemur. — Métairie, estimée		17.380 liv.
— Métairie près le canal,		11.000
Lévignac. — Tinal et cuves,		1.458
	Total,	29.838 liv.

Droits divers *(Valeur en revenus).*

Garac.	Fruits décimaux,	2.525 liv.
Lévignac.	Id.	4.500
Lasserre.	Id.	2.460
Rente obituaire,		559
— du corps de commerce de Toulouse,		1.000
	Total,	11.044 liv.

7. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE. — (PRÉBENDÉS DE SAINT-MARTIAL ET SAINTE-CATHERINE)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse gardiage. — Prés à l'Hers, estimés		9.900 liv.
— Id.		7.326
— Pré à la Saune,		5.808
Balma. — Prés,		6.105
Bessières. — Maison et four,		439
— Métairie des Prieurs,		33.365
— Métairie,		8.600
Lasserre. — Maison et cuvier,		1.340
Saint-Orens. — Prés,		6.025
	Total.	78.908 liv.

8. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (CONFRÉRIE DES BRASSIERS OU DE L'ANNONCIATION)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue d'Astorg,	10.571 liv.
— Id. rue de la Pomme,	7.040
— Id. rue Saint-Etienne,	1.041
— Id. rue des Pénitents-Blancs,	1.056
— Id. à l'Esplanade (non estimée).	
— Pré à l'Hers,	6.820
— Sol place des Pénitents-Noirs,	451
— 3 1/2 ucheaux du moulin du Château,	7.200
Lauzerville[1]. — Métairie,	4.400
Total,	38.579 liv.

9. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (ŒUVRE DES PAUVRES)

(Archives départementales, 1 Q A - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse gardiage. — Vigne à Lalande. 990 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Puget,	50 liv.
Id. Ribes,	30
Total,	80 liv.

10. — ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (TABLE DE L'ASSOMPTION)

(Archives départementales, 1 Q A - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terres, 1.364 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente obituaire, 3 liv.

1. District de Revel.

11. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (TABLE DE LA MISÉRICORDE)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse gardiage. — Pré estimé	1.892 liv.

12. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (TABLE DES OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison à Saint-Aubin,	1.575 liv.
— gardiage. — Métairie de la Chantelle estimée	28.923
— Prés à l'Hers,	276.210
— Prés à la Seillonne,	14.300
— Prés à Cayras,	11.440
— Prés au Touch,	27.280
— Terre,	1.364
Castanet. — Prés,	6.600
Plaisance. Id.	930
Auzeville. Id.	3.423
Auzielle. Id.	2.739
Balma. Id.	26.095
Cornebarrieu. — Terre, 75 arpents (non estimée).	
Mons. — Prés,	2.596
Quint. Id.	4.888
Total,	408.363 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes des pariers[1] du moulin du Château,	60 liv.

13. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (TABLE DU PAIN BÉNIT)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse gardiage. — Prés à l'Hers,	3.699 liv.
Plaisance. — Prés,	19.000
Total,	22.699 liv.

1. Voir note page 7.

14. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (TABLE DU PURGATOIRE)

(Archives départementales, 1 Q A et 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Balma. — Pré, 726 liv.

Objets en vermeil et argent : calice, chandeliers et images, quatre pièces, pesant 38 marcs 7 onces.

15. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (TABLE DU SAINT-ESPRIT)

(Archives départementales, 1 Q A - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse gardiage. — Prés à l'Hers estimés 1.782 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Colomès, 110 liv.

16. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (CHAPELLE DU SAINT-SÉPULCRE)

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, jardin et terre estimés 2.857 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Baour, 60 liv.

17. ÉGLISE DE LA DALBADE (FABRIQUE ET CURE)

(Archives départementales, 1 Q A, 1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Église : non estimée.		
— Cimetière de l'église,		3.740 liv.
Saint-Alban. — 5 arpents prés,		3.520
	Total,	7.260 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes diverses, 76 liv.

Objets en vermeil et en argent, croix, chandeliers, lampes, statues, couronnes, mitres, reliquaires, ciboires, ostensoirs avec diamants, etc., etc. : 57 pièces, pesant 539 marcs 3 onces.

Mobilier divers, 5.954 liv.

18. ÉGLISE DE LA DALBADE (ŒUVRE DE CHARITÉ)

(Archives départementales, 1 Q B—D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

1/2 ucheau du moulin du Château, 2.400 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente de Colomiers, 9 setiers de blé.

Legs Fages et Bordes (en capital), 2.100 liv.

Objets en argent : statue représentant l'Enfant-Jésus portant le globe du monde, avec pierreries.

19. ÉGLISE DE LA DAURADE (FABRIQUE ET CURE)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q B-1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Église non estimée.
— Terrain servant de cimetière, estimé 6.153 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Toulouse gardiage. —	Fruits décimaux,	36 liv.
—	Bail des chaises,	700
	Total,	736 liv.

Objets en vermeil et en argent : statues, reliquaires, *ex voto*, croix processionnelles, lampes, encensoirs, ostensoirs avec pierreries, etc.; 54 pièces, pesant ensemble 453 marcs 1 once.

Mobilier divers, estimé 17.124 liv.

20. ÉGLISE DE LA DAURADE (ŒUVRE DU BOUILLON)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Fenouillet. — Métairie, enclos, bâtiments et terres, 26.180 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente du corps de commerce,	200 liv.
— du sieur Laplagne,	30
— Trinquecoste et Davisard,	210
— Capelle,	150
— Lespinasse,	100
Total,	690 liv.

21. ÉGLISE DE LA DAURADE (TABLE DU PURGATOIRE)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Prés,	20.240 liv.
—	1/2 ucheau du moulin du Château,	2.750
—	1/4 ucheau, Id.	1.498
—	1 ucheau du Bazacle,	4.700
	Total,	29.188 liv.

22. ÉGLISE DE LA DAURADE (TABLE DES OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison rue de la Vache[1],	2.150 liv.
— gardiage. — Pré à la Juncasse,	9.790
— Id.	2.552
Quint. — Vigne,	176
Balma. — Pré,	900
Saint-Orens. — Terre et pré,	7.540
Saint-Martin-les-Balma. — Terre et pré,	3.000
Auzielle. — Terre et pré,	1.144
Total,	27.252 liv.

Droits divers *(Valeur en revenus).*

Colomiers. — Rente obituaire, 18 liv.

23. ÉGLISE DE LA DAURADE (TABLE DE LA NATIVITÉ)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse gardiage. — Prés à Périole et à l'Hers, estimés	14.740 liv.
— Id. Id.	12.342
— Terre aux Minimes, estimée	1.606
Auzielle. — Terre,	1.320
Gargas. — Métairie et terres,	792
Blagnac. — Terres,	2.772
Total,	33.572 liv.

24. ÉGLISE SAINT-AUBIN (TABLE DES OBITS)

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison et jardin 2 pugn. 1 boisseau, estimés 1.575 liv.

1. Les anciens noms de rues ou de quartiers de Toulouse ont été identifiés avec les noms actuels à la 2e partie du recueil intitulée « Répartition territoriale des biens ».

25. ÉGLISE SAINT-BARTHÉLEMY (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Église,	7.200 liv.
—	Granges à Saint-Michel,	1.188
—	Prés à l'Hers (obit),	12.500
—	Prés au Port-Garaud (obit),	12.100
	Total,	32.988 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Affermage des chaises, 170 liv.

Objets en argent : 2 calices, 1 ostensoir, 1 ciboire, pesant ensemble 10 marcs 5 onces.

26. ÉGLISE SAINTE-CATHERINE ET SAINT-MICHEL (FABRIQUE ET CURE)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église estimée 2.529 liv.

Objets en argent : ostensoirs, calices, chandeliers, burettes, etc. ; 35 pièces, pesant ensemble 50 marcs 11 onces.

27. ÉGLISE SAINT-EXUPÈRE (FABRIQUE ET CURE)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Église non estimée.	
—	Presbytère, jardin, cimetière, etc.,	5.808 liv.
—	Terrain devant l'église,	1.242
	Total,	7.050 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Affermage des chaises, 550 liv.

Objets en vermeil et en argent : ostensoirs garnis de pierres précieuses et perles, encensoirs, calices, baisers de paix, reliquaires, chandeliers, couronnes, sceptres, croix processionnelles, etc., etc.; 91 pièces, pesant ensemble 422 marcs 3 onces.

28. ÉGLISE SAINT-MICHEL (FABRIQUE ET CURE)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Église et cimetière : non estimés.

Objets en vermeil et en argent : calices, ostensoirs, croix, médailles, lampes, burettes, bourdons, *ex voto*, etc., soit 48 pièces, pesant ensemble 154 marcs 8 onces.

Mobilier divers, 1.492 liv.

29. ÉGLISE SAINT-MICHEL (BOUILLON DES PAUVRES)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Catellan, 75 liv.

30. ÉGLISE SAINT-MICHEL (TABLE DU SAINT SACREMENT)

(Archives départementales, 1 Q B.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Bardié et Cassan, 31 liv.

31. ÉGLISE SAINT-NICOLAS (FABRIQUE ET CURE)

(3 vicaires).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés,	3.782 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Église non estimée.	
—	Cimetière de l'église,	676 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîme du foin, par an,	80 liv.
1/4 des fruits décimaux de la paroisse,	120
Lardenne, dîme dite de Carton.	210
Tournefeuille. — Fruits décimaux,	1.235
Affermage des chaises,	645
Total,	2.290 liv.

Objets en vermeil et en argent : calices, ostensoirs avec pierreries, ciboires, croix processionnelles, reliquaires, statues, chandeliers, bénitiers, etc., etc., comprenant 47 pièces, pesant ensemble 328 marcs 7 onces.

Charges déclarées,	2.191 liv.

32. ÉGLISE SAINT-NICOLAS (TABLE ET CONFRÉRIE)

(Archives départementales, 1 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse gardiage. —	Terres,	407 liv.
—	Prés et terres,	24.860
—	Maison à Saint-Cyprien,	2.200
Colomiers. —	Maison, vigne et jardin,	1.980
—	1/2 ucheau du moulin du Bazacle,	3.258
—	2/4 d'ucheau,	3.258
	Total,	35.963 liv.

33. ÉGLISE SAINT-NICOLAS (TABLE DU PURGATOIRE)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties.

Métairie des Capellas : revenu, 38 setiers de blé[1].

34. ÉGLISE SAINT-PIERRE (FABRIQUE ET CURE)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Église non estimée.	
—	Cimetière de la paroisse et murs,	3.093 liv.
—	Maison,	3.402
—	Terre près le cimetière (obit),	1.804
	Total,	8.299 liv.

Objets en vermeil et en argent : croix, chandeliers, calices, encensoirs, reliquaire, etc. ; 11 pièces, pesant 61 marcs 7 onces.

35. ÉGLISE SAINT-PIERRE (TABLE SAINTE-CATHERINE)

(Archives départementales, 1 Q A - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse gardiage. — Terres, 2.024 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Droits annuels sur les bateaux de la Garonne, 130 liv.

36. ÉGLISE SAINT-PIERRE (TABLE DU CRUCIFIX)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Terre,	352 liv.
—	Gardiage. — Terre,	660
	Total,	1.012 liv.

1. Pour cette propriété, le document ne mentionne que le revenu en nature.

37. ÉGLISE SAINT-PIERRE (TABLE SAINTE-CROIX)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre porte Arnaud-Bernard,	3.872 liv.
— Id. près le Bazacle,	4.048
— Id. Id.	650
Total,	8.570 liv.

38. ÉGLISE SAINT-SERNIN (FABRIQUE ET CURE)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital.*)

Toulouse. — Église : non estimée.	
— Terrain du cimetière,	2.860 liv.
— Maison près du cloître (obit),	5.940
Castelginest. — Bois,	14.960
Gragnague. — Terre,	148
Verfeil. — Terres et prés,	434
Total,	24.342 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes de la province de Languedoc,	10 liv.
Id. de divers particuliers,	121
Total,	131 liv.

Objets en or, en vermeil et en argent : ostensoirs avec diamants, calices, croix pastorales et processionnelles, couronnes en or et pierreries, coffrets, bougeoirs, vases, burettes, pierreries diverses, châsses, etc., etc., 113 pièces, pesant ensemble 2.647 marcs 7 onces.

39. ÉGLISE SAINT-SERNIN (ŒUVRE DU BOUILLON DES PAUVRES)

(Archives départementales, 1 Q B.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes Despanès et Palis,		150 liv.
Id. Cabié,		50
Autre rente,		20
	Total,	220 liv.

40. ÉGLISE SAINT-SERNIN (TABLE DU PURGATOIRE)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 3 maisons près le Refuge,		13.640 liv.
— 1 maison, rue Saint-Sernin,		3.828
	Total,	17.468 liv.

41. ÉGLISE DU TAUR (FABRIQUE ET CURE)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q C-1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Église : non estimée.		
— Presbytère et dépendances,		14.040 liv.
— Cimetière,		2.601
— Pré à l'Hers (obit),		352
— Maison rue des Pénitents-Gris,		7.110
Colomiers. — Maison, jardin, terres et vignes,		2.640
	Total,	26.743 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente des pariers du moulin du Château,		9 liv.
— de la Confrérie Sainte-Anne,		9
	Total,	18 liv.

Objets en vermeil et en argent : croix, ostensoirs, calices, bougeoirs, couronnes, chandeliers, reliquaires, etc., etc., 45 pièces, pesant ensemble 331 marcs 9 onces.

42. ÉGLISE DU TAUR (TABLE DES SUFFRAGES)

(Archives départementales, 1 Q A-6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Tiercerettes,	1.320 liv.
— Id. rue Caussette,	880
Id. rue du Moulin,	1.540
— Id. rue du Taur,	7.700
Total,	11.440 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Laporte, 60 liv.

43. ÉGLISE DU TAUR (TABLE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Montjoire. — Terre, estimée 36 liv.

44. ÉGLISE DU TAUR (TABLE DE L'ŒUVRE DU SAINT-SACREMENT)

(Archives départementales, 1 Q A-6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place de la Liberté,	112.500 liv.
— 2 maisons place Royale,	23.118
— 1 Id. Id.	15.400
— 1 Id. Id.	10.780
1 maison rue du Taur,	5.027
— Terre à Matabiau,	2.530
— Terre près les Fourches,	462
— 1 maison à Saint-Michel,	924
— Terres près Croix-Daurade,	3.542
— Terres à Chaussac,	2.376
Terre au Raisin,	1.166
— Terres à la Pescadoure,	1.188
— Terre à la Pujade,	1.276

Castelginest. — Pré,	2.310 liv.
1/4 ucheau du moulin du Bazacle,	1.175
Total,	183.774 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes diverses Gleises, Pons, etc.,	124 liv.

45. ÉGLISE DE CAGOLOULO[1]

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et cour, estimés,	7.290 liv.

46. ÉGLISE DE CROIX-DAURADE[1]

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, dépendances et jardin,	6.300 liv.
Cimetière,	112
Total,	6.412 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, etc., pesant ensemble 8 marcs.

47. ÉGLISE DE LALANDE[1] (CURE ET OBIT)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, estimé	7.200 liv.
Obit : terre à Lalande, estimée	284
Lacournandrie. — Terre et vigne, estimées	1.772
Total,	9.256 liv.

Objets en or et en argent : ostensoir, ciboire, croix, cœur en or, pesant ensemble 12 marcs 5 onces.

1. Églises du gardiage.

48. ÉGLISE DE MONTAUDRAN[1]

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Presbytère et dépendances, estimés	4.680 liv.
Pré (obit),	968
Obit : terres estimées	968
Total,	6.616 liv.

Objets en argent : ostensoir, calices, croix, lampes, etc., pesant ensemble 24 marcs 3 onces.

49. ÉGLISE DE POUVOURVILLE[1]

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, portion congrue, 750 liv.

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Église, presbytère et jardin,	5.760 liv.
Obits : maison, jardin et terres,	3.520
Total,	9.280 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, etc., pesant ensemble 6 marcs 1 once.

Charges non déclarées.

50. ÉGLISE DE SAINT-MARTIN-DU-TOUCH[1] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 2.584 liv.

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Presbytère, dépendances, cour et jardin,	6.480 liv.
Obits : métairie de Borderouge à Lalande,	10.317
Terre à Blagnac,	572
Total,	17.369 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calices, etc., pesant ensemble 16 marcs.

Charges déclarées, 720 liv.

1. Églises du gardiage.

51. ÉGLISE DE SAINT-MICHEL-DU-TOUCH[1] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A—B—C—D et V.)

Revenus déclarés, 1.575 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère, non estimés.
Obits : Métairie de Borde-Rouge, bâtiments, terres, etc., 13.500 liv.

Objets en argent : 1 porte-Dieu pesant 1 once.

Charges déclarées, 102 liv.

52. ÉGLISE DE SAINT-SIMON[1], PRÈS TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église, estimée,	2.520 liv.
Presbytère, cour et jardin,	5.400
Total,	7.920 liv.

Objets en argent : croix, ciboire, calice, pesant ensemble 20 marcs.

ÉGLISES DES COMMUNES RURALES

(Fabriques et cures, — tables, — Obits et œuvres diverses).

53. AUSSONNE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A et 1 Q D.)

Revenus déclarés, 2.205 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Fabrique. — Presbytère et dépendances, estimés	2.700 liv.
— Jardin,	330

1. Églises du gardiage.

Fabrique. — Terre,		343 liv.
— Obit : terre et vignes,		913
— Table de l'œuvre : terres,		1.788
	Total,	6.074 liv.

Objets en argent : croix processionnelle et croix pastorale, pesant ensemble 10 marcs 7 onces.

Charges déclarées, 757 liv.

54. AUZEVILLE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Auzeville. — Presbytère, jardin et dépendances, estimés		6.390 liv.
— Obit : vigne,		198
	Total,	6.588 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 273 liv.

Objets en argent : ciboires, ostensoirs, calices, croix, etc., pesant 15 marcs 4 onces.

55. AUZIELLE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Auzielle. — Presbytère, dépendances et jardin, estimés		2.200 liv.
— Obits : Terres, prés et vignes,		2.596
	Total,	4.796 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, croix, reliquaire, pesant ensemble 24 marcs 8 onces.

56. AZAS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés, 3.213 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et dépendances, estimés	5.500 liv.
Grange,	100
Obits de Pagèse et de Faure :	
Terres à Azas et Roqueserrière,	2.120
Table de l'œuvre de Notre-Dame : pré,	960
Total,	8.680 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 189 l. 67 s.

Charges déclarées, 810 liv.

57. BALMA (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère, non estimés.
— Obits : Terres et prés, 10.934 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Gerié : 22 setiers de blé.

Ornements, linge et linge d'église, estimés 193 liv.

Objets en argent : ciboire, ostensoir, calice, croix, pesant ensemble 4 marcs 3 onces.

58. BAZUS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés, 3.049 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, grange, jardin, etc.,	2.064 liv.
Obit : Métairie d'Entournis, terres et prés,	8.926
— Terres (obit de Rigal),	2.970
— Pré (obit de Riscle),	2.100
— Table Saint-Pierre : pré,	600
Total,	16.660 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, etc., pesant ensemble 6 marcs.

Charges, 855 liv.

59. BEAUZELLE ET SEILH (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus en fruits décimaux, 2.956 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et dépendances,		5.040 liv.
— Obit : Terres,		3.135
	Total,	8.175 liv.
— Legs Lacenne pour les pauvres,		1.000 liv.
Charges,		650 liv.

60. BESSIÈRES (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés, 1.837 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin, estimés		2.699 liv.
Obit de Saint-Pierre : Terre,		4.840
— Darquier : Terres,		830
	Total,	8.369 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calices, croix, etc., pesant ensemble 25 marcs 1 once.

Charges, 740 liv.

61. BLAGNAC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés, 2.725 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère, non estimés.

Blagnac. — Terres, 4.180 liv.

Blagnac. — Obits divers : Terres à Blagnac,		7.488 liv.
— Table de Saint-Pierre : Terres,		9.600
	Total,	21.268 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Affermage annuel des chaises, 200 liv.

Objets en argent : croix processionnelle, calices, encensoir, burettes, pesant ensemble 26 marcs.

Charges déclarées, 507 liv.

62. BONDIGOUX ET VILLEMATIER (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés, 3.928 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Obit : Terres et vignes, 550 liv.

Charges déclarées, 1.040 liv.

63. BONREPOS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Obit : Pré au « prat Martel », 1 arpent, estimé 400 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 35 l. 45 s

Objets en argent : calice et patène, pesant 1 marc 3 onces.

64. BORN (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés, 1.466 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et fabrique, estimés	6.250 liv.
Table du luminaire : Terres et prés,	950
Total,	7.200 liv.
Ornements et linge d'église, estimé	34 l. 15 s.
Charges,	93 liv.

65. BOULOC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés en dîmes,	3.000 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et dépendances,	4.260 liv.
Obits : Mallefette, Bézian, Goutelongue, Martin (19 arpents de terre, vignes et prés),	11.000
Total,	15.260 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente annuelle Lamothe,	60 liv.
Mobilier : Ornements et linge d'église, estimés	251 l. 55 s.

Objets en argent : ostensoirs, calices, ciboires, croix, etc., pesant ensemble 21 marcs 6 onces.

66. BRAX (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q.)

Revenus déclarés,	1.567 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîme et obits,	1.519 liv.
Service spirituel de l'Escalette,	48
Total,	1.567 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	202 l. 30 s.
Charges déclarées,	122 liv.

67. BRUGUIÈRES (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés en fruits décimaux, 2.586 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et tinal,	500 liv.
Obits. — Terre et vignes,	2.550
Id. Terre à Villeneuve-les-Bouloc,	200
Id, Terre à Bruguières,	240
Total,	3.490 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 8 liv. 25 s.

Objets en vermeil et en argent : calices, ciboires, ostensoir, croix, couronnes, etc., 8 pièces, pesant ensemble 30 marcs 7 onces.

Charges déclarées, 931 liv.

68. BUZET (PRIEURÉ, FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presytère, prés, vignes,	26.488 liv.
Obits de Saint-Jacques, de Gaussens, de Soulié, de Rivière, de Vieusse, de Barrau, comprenant une métairie, terres, jardins, prés, etc.,	14.076 liv.
Total,	40.564 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîmes affermées, 1.900 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 166 l. 3 s.

Objets en argent : croix processionnelle, croix pastorale, ciboire, ostensoir, etc., pesant ensemble 20 marcs 16 onces.

69. CASTANET (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Castanet fabrique. —	Église et presbytère : non estimés.	
—	Terre à Fontenelle,	330 liv.
—	Obits d'Heille et de Magnac,	8.360
Pompertuzat[1]. —	Table du Purgatoire, pré,	6.300
—	Autres prés,	3.600
	Total,	18.590 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes à la table du Purgatoire : Deltour, Palisse, Géraud, Mauran, Picarel, Maignac, Escalas, Fronton, Labat, Lafont et Piquet, Fauré, Escouffié : 100 liv.; Bayonne, Carretier et Canitrot : 38 setiers de blé.

Objets en argent : croix processionnelle, encensoir, lampes, statues, ciboires, etc., 12 pièces, pesant ensemble 57 marcs 3 onces.

70. CASTELGINEST (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

GRATENTOUR ET SAINT-ALBAN, SES ANNEXES

(2 vicaires.)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 3.260 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et dépendances,	4.320 liv.
Obits d'Albaret, de Percin, de Paillard, de Laffont, de Maillac, etc., terres y affectées,	22.656
Table de l'église. — Terres,	940
Total,	27.916 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes et dîmes, 840 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calices, croix, etc., pesant ensemble 25 marcs 1 once.

Charges, 1.621 liv.

1. District de Villefranche.

71. CASTELMAUROU (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	1.620 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et dépendances,	7.337 liv.
Terre et vigne,	120
Obits. — Terres et vignes à Castelmaurou, Rouffiac, Lapeyrouse et Fossat,	10.076
Table de l'œuvre : vigne,	500
Total,	18.033 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîme novale,	50 liv.

Objets en argent : ostensoir, calices, ciboires, etc., pesant ensemble 15 marcs 6 onces.

Charges,	885 liv.

72. CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	3.070 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

9 arpents 1/2 de terre : non estimés.	
Obits à Castelnau et à Montaudran, près Toulouse, terres,	4.466 liv.
Total,	4.466 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calices, etc., pesant ensemble 10 marcs 4 onces.

Charges,	965 liv.

73. CÉPET (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 2.707 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin, terres, etc., estimés	1.680 liv.
Obits. — Terre, vignes et dîmes,	1.345
Total,	3.025 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 181 l. 78 s.

Charges déclarées, 934 liv.

74. COLOMIERS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(2 vicaires.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés en fruits décimaux affermés, 6.030 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, estimé	8.390 liv.
Terres,	330
Obits. — Maison, dépendances, jardins, terres et vignes,	4.818
Table du purgatoire. — Terre,	1.100
Total,	14.638 liv.

Objets en argent : croix, calices, encensoir, reliquaire, pesant ensemble 37 marcs 7 onces.

Charges déclarées, 1.060 liv.

75. CORNEBARRIEU (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

DÉPENDANT DE L'ORDRE DE MALTE, COMMANDERIE DE GARIDECH

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin, estimés	2.292 liv.
Obits. — Terres,	4.969
Maison de charité, pré,	3.520
Total,	10.781 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 412 liv.

76. CUGNAUX (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, dépendances et terres,	12.278 liv.
Obit. — Maison, jardin, terre et vigne,	1.502
Total,	13.780 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Paladin, 50 liv.

77. DAUX (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A, 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 4.588 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Vigne et bois,	309 liv.
Obit de la table du Rosaire. — Terres et vignes,	10.610
Total,	10.919 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes Arbus,	6 liv.
Id. Albert,	120
Id. Lavat,	12
Id. de la commune,	60
Total,	198 liv.

Objets en or et en argent : ostensoir, calices, ciboires, croix, statues, reliquaire, cœur en or, etc., 10 pièces, pesant ensemble 39 marcs 4 onces.

Charges, 1.714 liv.

78. DRÉMIL (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés en fruits décimaux, 3.211 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église, maison curiale, jardin et terres, estimés	3.100 liv.
Obits. — Terres, 4 arpents,	1.760
Table du luminaire. — Terres et prés,	4.821
Total,	9.681 liv.

Charges déclarées, 1.025 liv.

79. FENOUILLET (PRIEURÉ), GAGNAC ET AUCAMVILLE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 QA-1 QD et V.)

Revenus déclarés, 3.968 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et terres,	2.880 liv.
Obits. — Maison et terres,	6.319
Table de la chapelle Notre-Dame de Saint-Médard. — Terres,	3.520
Total,	12.719 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, 2 calices, reliquaire, croix, etc., pesant ensemble 33 marcs 7 onces.

Charges, 938 liv.

80. FLOURENS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 QA-1 QD et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et dépendances : non estimés.	
Obits. — Maison, pâture et bois, estimés	2.046 liv.
Table et œuvre de Saint-Pierre. — Terre et vignes,	990
Table de l'Œuvre de Notre-Dame. — Terre et prés,	264
Total,	3.300 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîmes,		2.594 liv.
Rentes Vidal et Saint-Pierre,		9
	Total,	2.603 liv.

Objets en argent : croix, calice, reliquaire, ciboires, pesant ensemble 14 marcs 10 onces.

81. FRONTON (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - L et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et dépendances,		2.550 liv.
Obits : Terres et vignes,		1.422
— Maison à Toulouse,		4.367
Œuvre des pauvres :		
Bâtisse, grange, chai, terres et vignes,		12.892
	Total,	21.231 liv.

Objets en argent : ostensoir et encensoir, croix, calices, coffret écaille et argent; 8 pièces, pesant ensemble 32 marcs 9 onces.

82. GARGAS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 3.062 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin,		1.056 liv.
Obits : Terre et vigne,		500
— Maison à Toulouse,		2.216
Table de Notre-Dame de Gargas : Terre,		300
	Total,	4.072 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîmes de Gargas,		2.900 liv.
— de Villariès,		500
	Total,	3.400 liv.

Mobilier : Ornements et linge d'église, estimés 132 l. 32 s.

Charges, 397 liv.

83. GARIDECH (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(COMMANDERIE DE MALTE, DÉPENDANT DU GRAND PRIEURÉ DE TOULOUSE)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus non déclarés.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin, non estimés.	
Lopin de terre,	66 liv.
Obits et table Sainte-Anne : Terre et prés,	7.900
Total,	7.966 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes en blé, vin, poulets, etc. : non estimées.

Objets en argent : ostensoirs, calices, ciboire, croix, etc., pesant ensemble 16 marcs 4 onces.

Charges : Honoraires du prieur : 33 setiers de blé, évalués	480 liv.
12 barriques de vin,	210

84. GAURE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(5 églises desservies : Saint-Julien, Saint-Léger, Saint-Martin, Saint-Jean-des-Pierres, Valesvilles; 3 vicaires.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés,	3.347 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et terres,	1.188 liv.
Obits : Terres,	1.141
Total,	2.329 liv.
Fabrique Saint-Julien :	
Presbytère et église, non estimés.	
Terres,	869 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	412 l. 44 s.
Charges,	1.322 liv.

85. GÉMIL (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin,		1.350 liv.
Obit : Terres et vignes,		2.575
	Total,	3.925 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 63 l. 55 s.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, patène, reliquaire, pesant ensemble 8 marcs 6 onces.

86. GRAGNAGUE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 1.736 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin,		3.069 liv.
Vieux clocher et terre,		200
Obit et table du Purgatoire :		
Terres à Gragnague,		2.700
— à Saint-Jean-l'Herm,		539
	Total,	6.508 liv.

Mobilier : Ornements et linge d'église, estimés 293 l. 12 s.

Charges, 700 liv.

87. GRATENTOUR (ANNEXE DE CASTELGINEST) (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Collateur : abbé de Saint-Sernin).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus en dîmes,	900 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et église, non estimés.		
Obit : Maison, jardin, chartreuse et terres,		4.260 liv.
Table de l'œuvre : vigne,		484
	Total,	4.744 liv.
Ornements et linge d'église, estimés		287 l. 30 s.

Objets en or et en argent : ostensoir, ciboire, calices, reliquaire, croix, dont une en or émaillé, dite de Saint-Louis, pesant ensemble 16 marcs.

88. LABASTIDE-SAINT-SERNIN (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Collateur : abbé de Saint-Sernin).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, église et jardin : non estimés.	
Obits : Terres, prés et vignes,	680 liv.

89. LABÈGE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	3.096 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Maison et jardin,		308 liv.
Table du Purgatoire : Pré à Pompertuzat,		560
	Total,	868 liv.
Œuvre des pauvres : legs Loude,		2.000 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîme annuelle du foin, 500 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, croix, etc., pesant ensemble 13 mars 2 onces.

Charges, 132 liv.

90. LACOURNANDRIC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et église : non estimés.
Terre, 220 liv.

91. LAGUITARDIE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

DÉPENDANCE DE LAVALETTE

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église, presbytère et terres, 1.848 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîme annuelle, 800 liv.

92. LAPEYROUSE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 645 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, cour et jardin, estimés		2.875 liv.
Obits : Maisons, terres, prés et vignes,		5.932
Table du Purgatoire : Terres et vignes,		1.150
	Total,	9.957 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, croix, etc., pesant ensemble 16 marcs 2 onces.

93. LA SALVETAT-SAINT-GILLES (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés en fruits décimaux, 1.226 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et dépendances,	1.600 liv.
Obits : vignes,	594
Total,	2.194 liv.

Charges, 111 liv.

94. LASSERRE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés, 3.305 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et dépendances,	1.780 liv.
Obits : Terre et bois à Mérenvielle,	700
Total,	2.480 liv.

Charges, 915 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 213 l. 59 s.

Objets en argent : 2 croix, pesant ensemble 11 marcs 3 onces.

95. LAUNAGUET (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(ANNEXE DE L'ÉGLISE SAINT-SERNIN)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin : non estimés.
Obits de la table Notre-Dame : Terres, vignes et prés, 19.960 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calices, croix, etc., pesant ensemble 17 marcs.

96. LAVALETTE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	3.200 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et dépendances,	2.810 liv.
Table du Purgatoire : Terres, prés et vignes,	5.730
Total,	8.540 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	395 l. 18 s.
Charges,	1.510 liv.

97. LAYRAC ET LA MAGDELAINE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés,	2.213 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et dépendances,	2.400 liv.
Obit et table : Terres à Layrac et Mirepoix,	11.640
Total,	14.040 liv.
Charges,	574 liv.

98. LÉGUEVIN (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Pension du prieur de Malte,	550 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Sol de la dîme, jardin et bâtisse à la fabrique,	422 liv.
Obits : Terres, vignes et prés,	2.706
Total,	3.128 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes Roucole, Oubradous, Castéra, Desclais, Boué. — Obits Douladoure, Pujol, Joubé. — Total : 11 livres.
Obits Massol et Roucolle : 4 setiers de blé chacun.

Objets en argent : ostensoir, calices, patènes, ciboires, croix, etc., pesant ensemble 18 marcs 2 onces.

Charges non déclarées.

99. LESPINASSE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes Colomiers et Vidal, 24 liv.

Objets en argent : ciboires, calices, encensoirs, croix, etc., pesant ensemble 24 marcs 1 once.

100. LÉVIGNAC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(2 vicaires.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)
(Archives de la Ville de Toulouse, S.)

Revenus déclarés en fruits décimaux, 4.955 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, terre, vigne et jardin,	770
Obit et table de l'œuvre : Terres,	2.056
Total,	2.826 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, reliquaire, croix, etc., pesant ensemble 44 marcs 2 onces.

Charges, 1.970 liv.

101. L'UNION (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et église : non estimés.

Ornements et linge d'église, estimés 74 l. 63 s.

102. LA MAGDELAINE OU PÉCHAURIOLLE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.
Terre et vigne, 660 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 125 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire et calice, pesant ensemble 2 marcs 6 onces.

103. MAGNANAC[1] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus : portion congrue payée par l'Ordre de Malte, 556 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Obit : Terres à Villemur, 5.680 liv.

104. MÉRENVIELLE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés, 2.609 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et dépendances,	990 liv.
Obit : Terre et vigne,	450
Total,	1.440 liv.
Charges,	432 liv.

1. Hameau dépendant de la commune de Villemur.

105. MERVILLA (FABRIQUE, CURE ET OBIT)

(Collateur : le prévôt de Saint-Étienne).

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés en fruits décimaux,	1.685 liv.

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Presbytère, jardin et dépendances,		3.060 liv.
Obit : Terre,		1.980
	Total,	5.040 liv.
Charges,		164 liv.

106. MIREPOIX-SUR-TARN (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Annexe de Roquemaure, diocèse de Montauban).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B et V.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Terres,		4.400 liv.
Obits : Métairie de Capoulade et autres terres,		5.104
	Total,	9.504 liv.
Ornements et linge d'église, estimés		76 l. 02 s.

107. MONDONVILLE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(2 vicaires).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B et V.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Terres et cazal,		794 liv.
Table Saint-Blaise : Vigne et grange,		176
	Total,	970 liv.

108. MONS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Annexe de Drémil.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terres,	308 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente d'obit,	45 liv.

109. MONTASTRUC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	2.518 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.		
Obits de Puilausy : Maison, terres et vignes,		3.586 liv.
— de Coutel :	Id.	760
— de Veyrolis :	Id.	3.040
	Total,	7.386 liv.

Ornements et linge d'église, estimés	549 liv.

Objets en argent : ostensoir, calices, ciboires, croix, pesant ensemble 11 marcs 4 onces.

Charges déclarées,	1.041 liv.

110. MONTAURIOL[1] (FABRIQUE, CURE ET OBIT)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés	
Prés à Mons,	10.421 liv.
Obit : Terre à Montauriol,	88
Total,	10.509 liv.

Objets et argent : ostensoir, calice et ciboire, pesant ensemble 2 marcs 6 onces.

1. Hameau de la commune de Drémil-Lafage.

111. MONTBERON (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire. — Collateur : abbé de Saint-Sernin.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	2.877 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.		
Obits de la Magdelaine : 4 arpents prés		3.300 liv.
— de Saint-Félix : Id.		3.000
Œuvre de Montberon : Terre,		660
	Total,	6.960 liv.
Charges,		883 liv.

112. MONTÉGUT ET SAINT-PAUL SON ANNEXE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	1.800 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardins et dépendances,		5.850 liv.
Vignes,		770
Table de Saint-Pierre : Terres,		770
	Total,	7.390 liv.

Objets en argent : calice, ostensoir, ciboire, encensoir, croix, burettes, reliquaire, pesant ensemble 29 marcs 1 once.

Charges non déclarées.

113. MONTJOIRE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin,		2.460 liv.
Obits de Besombes et de Rouquette : Terres,		3.344
	Total,	5.804 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Fruits décimaux,	2.000 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	133 l. 05 s.

114. MONTPITOL ET LA SOULADE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	1.565 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin,	4.950 liv.
Obits : Terres et bois à Roqueserrière,	2.470
— Terres et prés à Montpitol,	680
— Prés à Saint-Jean-Lherm,	1.500 liv.
Total,	9.600 liv.

Ornements et linge de l'église de la Soulade, estimés 41 l. 35 s.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, pesant ensemble 6 marcs 10 onces.

Charges, 763 liv.

115. PAULEL (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terre labourable, estimée	264 liv.
Bois et prés, estimés	946
Église de Saint-Andrieu et cimetière,	244
Total,	1.454 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	123 l. 5 s.

116. PAULHAC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus en fruits décimaux, 1.216 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin,	2.700 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	173 liv.

Objets en or et en argent : calices, ostensoirs, encensoirs, croix, ciboires, cœurs en or, 11 pièces, pesant ensemble 27 marcs 6 onces.

Charges non déclarées.

117. PÉCHABOU (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenus déclarés,	1.639 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin. — Terres, prés, vignes, etc.,	8.090 liv.
Obit de Duprat. — Terre et vigne,	2.530
Total,	10.620 liv.

Objets en argent : croix processionnelle, reliquaire, ciboire, ostensoir, calices, croix pastorale, etc., 8 pièces, pesant ensemble 16 marcs 4 onces.

Charges,	141 liv.

118. PECHBONNIEU (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Collateur : abbé de Saint-Sernin.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital.*)

Église et presbytère : non estimés.

Bassin du purgatoire. — Terres,	264 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîme,	850 liv.

119. PECHBUSQUE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	1.299 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et dépendances,	1.201 liv.
Jardins, terres et bâtiments,	328
Obits. — Maison, jardin et terres,	3.287
Total,	4.816 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, reliquaire, etc., pesant ensemble 8 marcs 3 onces.

Charges déclarées, 239 liv.

120. PIBRAC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 600 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, dépendances et jardin,	2.975 liv.
Obits. — Terres et vignes,	957
Œuvre des pauvres. — Terres,	3.520
Total,	7.452 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente de l'Ordre de Malte, 40 liv.

Charges non déclarées.

121. PIN-BALMA (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(2 vicaires.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 2.952 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin, terres, prés et grange,	1.150 liv.
Obits de Pin-Balma et Saint-Sernin-des-Rais. — Terres et prés,	11.820
Total,	12.970 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Laganne,	2 pugnères de blé.
Autre rente,	150 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 61 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboires, calices, couronnes, etc., pesant ensemble 16 marcs 4 onces.

Charges déclarées, 1.624 liv.

122. PLAISANCE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire. — Collateur : abbé de Citeaux.)

(Archives départementales, 1 Q A — 1 Q D — 6 Q — et V.)

Revenus déclarés, 4.030 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et dépendances, terres et vignes,	4.400 liv.
Obits d'Hérisson, Lacoste et Gipoulet, — Terres et prés,	31.142
Total,	35.542 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

1/4 de la dîme totale,	2.031 liv.
Affermage annuel des chaises de l'église.	54
Total,	2.085 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 98 liv.

Objets en argent : croix processionnelle, calices, encensoir, reliquaire, pesant ensemble 15 marcs 10 onces.

Charges déclarées, 797 liv.

123. POMPIGNAN[1] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Collateur : abbé de Saint-Sernin.)

(Archives départementales, 1 Q A — 1 Q D — 6 Q — et V.)

Revenus déclarés, portion congrue, 800 liv.

1. Actuellement dans le département de Tarn-et-Garonne.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, dépendances et jardin,	3.060 liv.
Obit Amouroux : terres labourables,	4.906
Total,	7.966 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes de la commune : 8 setiers 1 pugnère 4 boisseaux de blé.
Objets en argent : ostensoirs, ciboires, calices, pesant ensemble 14 marcs.

Charges non déclarées.

124. PORTET (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 5.590 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, dépendances, jardin et terres,	8.900 liv.
Obits : enclos, terres et jardin,	4.676
Total,	13.576 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 442

Charges déclarées, 1.611 liv.

125. PRADÈRE-LES-BOURGUETS (FABRIQUE CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.
Obits : Pré, 2 arpents 1/2 jouis par le curé de Ségoufielle (Gers), 1.687 liv.

126. PUGNÈRES[1] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Eglise et presbytère : non estimés.	
Terres, vignes et palus,	1.076 liv.
Obits : métairie, bâtiments, dépendances et terres,	4.630
Total,	5.706 liv.

127. QUINT (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Collateur : abbé de Saint-Sernin.)

(Archives départementales, 1 Q A — 1 Q B — 6 Q et V.)

Revenus déclarés,	2.400 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.	
Obits : pré et vignes,	946 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*),

Rente constituée Casabal,	50 liv.
Id. de l'hôpital Saint-Jacques,	24
Total,	74 liv.

Objets en argent : croix processionnelle, reliquaire, encensoir, burettes et bassin, 6 pièces, pesant ensemble 23 marcs 7 onces.

Charges déclarées,	189 liv.

128. REBIGUE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terres,	1.017 liv.
Obits : terres,	3.090
Total,	4.107 liv.

Objets en argent : croix, encensoir, reliquaire, 3 pièces, pesant 17 marcs 1 once.

1. Aujourd'hui dans le département du Tarn.

129. ROQUESERRIÈRE (PRIEURÉ, FABRIQUE, CURE ET OBITS

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B et V.)

Revenus déclarés,	4.102 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin,	3.100 liv.
Obits : métairie, dépendances, terres et vignes,	4.320
Total,	7.420 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, reliquaire, etc., pesant ensemble 9 marcs 3 onces.

Charges déclarées,	1.166 liv.

130. ROUFFIAC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B et V.)

Revenus (portion congrue),	880 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin,	5.004 liv.
Obits : terre à Cornebarrieu,	150
Total,	5.154 liv.

Ornements et linge d'église, estimés	197 l. 21 s.

Charges non déclarées.

131. ROUMILLARGUES (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.	
Terres et bois à Azas,	810 liv.

132. SAINT-AGNE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A — 1 Q B — 6 Q et V.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Presbytère, dépendances et jardin,		4.680 liv.
Obits : terres, 11 arpents 5 pugnères, tinal et cuves,		11.352
	Total,	16.032 liv.

Droits divers *(Valeur en revenus).*

Affermage des rentes de la table du purgatoire, 160 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calices, reliquaire, croix, etc., pesant ensemble 20 marcs 6 onces.

133. SAINT-ALBAN (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Église et presbytère : non estimés.
Obits : Prés, 5 arpents, 3.600 liv.

134. SAYRAC[1] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 567 liv.

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Presbytère, dépendances et jardin, estimés		1.315 liv.
Terre,		70
Obits : Terre,		2.680
	Total,	4.065 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, etc., pesant ensemble 3 marcs 6 onces.

Charges : non déclarées.

1. Hameau dépendant de la commune de Villemur.

135. SAINT-GENIÈS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et jardin, estimés	1.800 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	195 l. 13 s.

136. SAINT-JEAN-DE-KYRIE-ELEISON (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 1.603 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et dépendances, estimés	4.050 liv.
Obits : Terre et vigne,	450
Total,	4.500 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calices, croix, etc., pesant ensemble 15 marcs 6 onces.

Charges déclarées, 489 liv.

137. SAINT-JEAN-LHERM (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 2.346 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et terres, estimés	2.258 liv.
Obits : Terres,	5.680
Total,	7.938 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calices, croix, etc., pesant ensemble 22 marcs 6 onces.

Charges déclarées, 198 liv.

138. SAINT-JEAN-DE-MONGAGNE[1] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, dépendances et emplacement de l'église, estim.	2.430 liv.
Obits : Terre à Bonrepos,	200
— à Saint-Jean-Lherm,	420
Total,	3.050 liv.

139. SAINT-JEAN-DES-PIERRES[2] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.

Obits : Terres, estimées	750 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	28 l. 16 s.

140. SAINT-JORY (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A et 1 Q D.)

Revenus déclarés,	3.700 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et terres, estimés	4.482 liv.
Obits : Terres à Villeneuve-les-Bouloc et à Bouloc,	4.725
Table de l'œuvre : Terres et vignes,	180
Total,	9.387 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	249 liv.

Objets en vermeil et en argent : ostensoir, calices, ciboire, croix, encensoir, pesant ensemble 18 marcs 5 onces.

Charges déclarées,	1.400 liv.

1. Agglomération aujourd'hui disparue.
2. Hameau dépendant de la commune de Saint-Pierre, dans le canton de Verfeil.

141. SAINT-LOUP (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés,	3.152 liv.

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Presbytère, jardin et dépendances, estimés	5.620 liv.
Obits de Larroque, de Bonnelongue et autres terres,	5.830
Total,	11.450 liv.
Charges déclarées,	620 liv.

142. SAINT-MARCEL (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés,	1.943 liv.

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Église et presbytère : non estimés.	
Obits : Métairie de Najeu, maisons et vignes, estimés	7.978 liv.
Table de Saint-Pierre : Terres,	200
Total,	8.178 liv.
Ornements et linge d'église, 105 articles, estimés	237 liv.
Charges déclarées,	797 liv.

143. SAINT-MARTIAL[1] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

BEAUPUY, MONDOUZIL ET MONTRABÉ, SES ANNEXES

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q et V.)

Revenus déclarés,	2.076 liv.

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Presbytère et dépendances, terre à Mondouzil, estimés	17.000 liv.
Obits et Table du Purgatoire : Maison, terres et jardins situés à Mondouzil, Beaupuy, Montrabé et Castelmaurou,	9.786
Total,	26.786 liv.

1. Hameau dépendant de la commune de Mondouzil.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Dîme annuelle,		797 liv.
Rente Rivière,		5
	Total,	802 liv.

Objets en argent : croix, ostensoir, calices, reliquaire, etc., pesant ensemble 21 marcs 2 onces.

Charges déclarées, 409 liv.

144. SAINT-MARTIN-DE-LAPEYROUSE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés, 2.116 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.		
Terrain de l'église et cimetière, estimés		90 liv.
Obits : Terres et prés à Saint-Martin, Castelmaurou et Gragnague,		5.454
	Total,	5.544 liv.

Charges déclarées, 415 liv.

145. SAINT-MARTIN-DE-LA-RIVIÈRE

PUGNÈRES ET TAULAT (ANNEXES DU BOURG)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés en dîmes, 900 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.		
Obits : Terres, prés, vignes et bois, estimés		4.000 liv.
Chapellenie de Vayrolis : Terres, prés, vignes et bois,		24.000
	Total,	28.000 liv.

Charges non déclarées.

146. SAINT-ORENS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 3.570 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, dépendances et jardin, estimés	3.051 liv.
Obits : Terres,	1.874
Total,	4.925 liv.

Objets en argent : croix processionnelle, ostensoir, calices, encensoir, navette, cuiller, etc., pesant ensemble 19 marcs 6 onces.

Charges déclarées, 878 liv.

147. SAINT-PIERRE-MARCEL[1]

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés, 1.100 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.
Obit de Serres : 20 arpents de terre, prés et vignes : non estimés.
— Blanchard : Terres, prés et vignes, estimés 5.852 liv.

Charges non déclarées.

148. SAINT-RUSTICE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés, 1.908 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère : non estimés.
Obits : Table du Purgatoire : Terre, estimée 682 liv.

Charges déclarées, 116 liv.

1. Circonscription territoriale composée des deux hameaux de Saint-Pierre et de Saint-Marcel aujourd'hui séparés et érigés en communes distinctes.

149. SAINT-SAUVEUR (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Collateur : abbé de Saint-Sernin).

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin et dépendances,	951 liv.
Obits et table de l'œuvre : Terres, vignes, jardins et prés, estimés	5.965
Total,	6.916 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	99 l. 39 s.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, croix, reliquaire, etc., pesant ensemble 32 marcs 1 once.

150. SEILH (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère, non estimés.

Obits : terres, estimées	7.722 liv.
Ornements et linge d'église, estimés	91 liv. 78 s.

151. LE TERME[1] (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés,	636 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, dépendances, jardin et terres, four, basse-cour, etc.,	2.428 liv.

152. TOURNEFEUILLE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

DÉPENDANT DE LA PAROISSE SAINT-NICOLAS

(1 vicaire.)

(Archives départementales, 1 Q D et V.)

Revenus en fruits décimaux,	1.200 liv.

1. Hameau dépendant de la commune de Villemur.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Ornements et linge d'église, estimés 442 l. 43 s.

Objets en argent : calices, ostensoir, ciboire, croix processionnelle, pesant ensemble 22 marcs 2 onces.

153. VACQUIERS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(1 vicaire.)

COLLATEUR : ABBÉ DE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés, 4.551 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, grange et jardin, estimés	3.240 liv.
Obits : terres et moulin, non estimés.	
— de Domingon : terres, estimées	2.750
Total,	5.990 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 235 l. 52 s.

Objets en argent : ostensoir, ciboire, calice, croix, etc., pesant ensemble 17 marcs 4 onces.

Charges déclarées, 1.132 liv.

154. VERFEIL (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(4 vicaires.)

(Archives départementales, 1 Q A — 1 Q D — 6 Q et V.)

Revenus déclarés, 3.740 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère, non estimés.

Obits : maison et terre, estimés 10.019 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente des pariers du moulin du Château, 20 liv.

Objets en argent : calices et patènes, ciboires, ostensoir, pesant ensemble 7 marcs 10 onces.

Charges, 2.520 liv.

155. VIEILLE-TOULOUSE (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A — 1 Q D — 6 Q et V.)

Revenus déclarés,	1.437 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère et dépendances, estimés	2.106 liv.
Obits de Denos et autres : terres, estimées	2.200
Table Notre-Dame : terres, estimées	979
Total,	5.285 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes Loupiac, Aragon et Escat,	15 liv.

Objets en argent : statue de vierge, chandeliers, encensoir, croix processionnelle, 1 lingot d'argent, 14 pièces, pesant ensemble 44 marcs 6 onces.

Charges,	350 liv.

156. VIGOULET (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église, presbytère et terre, estimés	2.800 liv.

157. VILLARIÈS (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenus déclarés,	1.706 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, jardin, terre et vigne, estimés	2.382 liv.
Obits : maison, terre, vigne et jardin à Villariès et Gargas, estimés	3.736
Total,	6.118 liv.
Charges déclarées,	160 liv.

158. VILLAUDRIC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 1.116 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, grange et jardin, estimés	2.250 liv.
Obit : terre, estimée	100
Total,	2.350 liv.

Objet en argent : une croix processionnelle.

Charges, 65 liv.

159. VILLEMUR (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(2 vicaires.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et V.)

Revenus déclarés, 4.445 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Presbytère, grange, écurie, jardin, estimés	1.890 liv.
Cimetière et sol de l'église, estimés	47
Terre et patus, estimés	150
Métairie de la Ritourio, 87 arpents : terre, jardin, prés, vignes, etc., estimés	14.000
Obits : terres, prés et vignes, estimés	2.465
Total,	18.552 liv.

Ornements et linge d'église, estimés 1.057 l. 94 s.

Objets en argent : croix, encensoirs, calices, bourdons, etc., pesant ensemble 84 marcs 2 onces.

Charges, 1.216 liv.

160. VILLENEUVE-LES-BOULOC (FABRIQUE, CURE ET OBITS)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Église et presbytère, non estimés.

Obits de Pomarède, Malefette, Martin, Galet, Goutelongue : maison, jardin, terres et prés, estimés 24.684 liv.

CLERGÉ RÉGULIER (HOMMES)

161. ABBAYE DE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 1 Q A-6 Q, L et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Bâtiments et cour de l'abbaye, estimés		42.000 liv.
—	Cloître.	Id.	12.600
—	Jardin.	Id.	5.000
—	Maison rue des Lois.	Id.	2.000
—	Autre maison.	Id.	2.000
Cépet. —	Prés.	Id.	1.925
Colomiers. —	Chai de l'abbaye.	Id.	1.202
Saint-Alban. —	Vieille maison.	Id.	264
Vacquiers. —	Maison.	Id.	750
—	Pièce de terre et pré.	Id.	1.540
—	Emplacement du château.	Id.	90
—	Ancien four banal.	Id.	740
—	Forge banale et maison.	Id.	704
		Total,	70.815 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Toulouse.	Fruits décimaux.	830 liv.
Bouloc.	Id.	4.460
Montberon et Pechbonnieu.	Id.	2.000
Quint et Périole.	Id.	1.200
Grisolles[1] et Pompignan.	Id.	16.650
Saint-Sauveur.	Id.	3.000
Saint-Alban.	Id.	3.000
Saint-Jory.	Id.	6.800
Colomiers.	Id.	3.850
Labastide-Saint-Sernin.	Id.	1.400
La Madeleine.	Id.	1.520
Saint Anatoly[2].	Id.	1.600
Lissac-Saint-Cirq.	Id.	2.570
Mauremont[3].	Id.	1.500
Grisolles : bail du four et de la forge.	Id.	1.490
Frouzins[4].	Id.	2.250
Rente veuve Puget.		650
	Total,	54.770 liv.

1. District de Castelsarrasin.
2. District de Revel.
3. District de Villefranche.
4. District de Muret.

162. GRANDS-AUGUSTINS DE TOULOUSE

(28 religieux.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q B, 6 Q, L et V.)

Revenus déclarés, 20.949 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse.	Couvent et cloître, estimés	60.000 liv.[1]
—	Maison rue Estanière-Vieille,	5.000
—	Id. place Saint-Georges,	11.330
—	Id. rue des Augustins,	5.600
—	Id. faubourg Saint-Étienne,	1.980
—	2 maisons rue des Augustins,	13.519
—	1 Id. rue Peyras,	794
—	1 Id. Id.	23.539
—	1 Id. Id.	9.108
—	1 Id. rue Croix-Baragnon,	10.000
—	1 Id. rue des Tourneurs,	2.354
—	1 Id. Id.	4.400
—	1 Id. rue Porte-Montgaillard,	4.000
—	1 magasin près le couvent,	2.000
—	1 maison et cour rue de la Rispe,	4.070
—	Partie du jardin,	1.244
—	Dépendances du couvent,	41.119
—	Maison et grange,	1.870
—	Métairie des Monges,	10.648
—	— de la Colombette,	24.000
—	— de Lardenne, non estimée.	
Fonsorbes[2].	Maison et métairie,	19.000
—	Métairie de la Martinette,	26.500
Sainte-Foy-d'Aigrefeuille[3] et Lanta.	Métairie de Beillère et Bordeneuve, 150 arpents,	55.000
	Total,	337.075 liv.

Mobilier, estimé 5.267 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes obituaires et diverses : Rolland-Saint-Rome, Bonnet, Lanougarède, Maichun, Laporte, Benech, Duffaur, Larroquan, Saint-Paul, Begin, Seilhan, Sagède, Pins-Monbrun, Burta, Seneport, Gosse, Bertier, Saint-Félix, Couzy, Cricq, Ramière, Lacombe, Tourné, Bebelli, Chayrou, Beauteville, Gardouch, Thézan, Valence, Bonnet, de Nollet. Total, 948 liv.

Charges déclarées, 2.520 liv.

1. Une partie du couvent, des dépendances et du jardin a été vendue.
2. District de Muret.
3. District de Revel.

163. AUGUSTINS DE SAINT-GEORGES

(12 religieux).

(Archives départementales, 1 Q^A - 1 Q^D - 6 Q - L et V.)
(Archives de la ville de Toulouse, S.)

Revenus déclarés, 8.780 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Couvent et dépendances, estimés	45.000 liv.
—	Maison rue Saint-Antoine-du-T, estimée	3.000
—	— Id.	1.650
—	— Id.	5.137
—	— et grange,	1.870
—	3 autres maisons, même rue,	17.314
—	1 maison, rue des Biaux,	1.928
—	4 maisons et local, même rue,	11.128
—	Partie du monastère,	480
—	Id.	3.200
—	Id.	55.200
Castelginest. —	Maison, jardin et dépendances,	1.908
	Total,	147.815 liv.

Mobilier, estimé 3.529 liv.

Objets en argent : calices, ciboires, ostensoirs avec pierres, bassin, encensoir, couronnes, sceptre, croix pastorale, etc., pesant ensemble 36 marcs.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées : Bellegarrigue, David, Marcorelle, Delpy, Soulier, Bentabolle, Tourné, 341 liv.

Charges déclarées, 5.283 liv.

164. BÉNÉDICTINS DE LA DAURADE

(Archives départementales, 1 Q^A - 6 Q - L et V.)
(Archives de la ville de Toulouse, S.)

Revenus déclarés, 49.400 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent, cloître, chapelle et patus, estimés	11.787	liv.
— 14 maisons rue Peyrolières, estimées	70.981	
— Maison place de la Daurade,	7.200	
— Jardin à Saint-Michel,	792	
— 2 maisons, jardins et prés à Saint-Cyprien,	13.460	
— Terre à la Pescadoure,	3.300	
Lardenne. — Domaine de l'Infirmerie, estimé	50.000	
Saint-Michel-du-Touch. — Château,	37.291	
— Église et cimetière,	232	
Saint-Simon. — Tinal et cuvier,	1.584	
Daux. — Jardin,	180	
— 40 arpents de terre,	11.328	
— Pigeonnier,	450	
— Métairie de Sustère et dépendances,	30.675	
— Domaine de Lalau,	32.655	
Montégut. — Vigne,	337	
Portet. — Tinal, chai et bâtiments,	6.378	
Total,	278.630	liv.
Mobilier, estimé	14.327	liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Sept-Deniers.	Fruits décimaux,	57	liv.
Auzeville.	Id.	940	
Labège.	Id.	490	
Villaudric.	Id.	2.600	
Goyrans[1].	Id.	800	
Cornebarrieu.	Id.	1.850	
Lespinet et Auzeville.	Id.	940	
Prieuré de Lugognac.	Id.	2.080	
Moulan et Barberan.	Id.	3.410	
Lacroix-Falgarde[1].	Id.	1.560	
Belberaud[2], Saint-Amans.	Id.	2.000	
Lagardelle[1].	Id.	1.380	
Sainte-Livrade.	Id.	2.050	
Portet.	Id.	220	
Affermage des chaises.		530	
— de la pêche au Touch.		30	
	Total,	20.937	liv.
Charges déclarées,		22.092	liv.

1. District de Muret.
2. District de Villefranche.

165. BERNARDINS DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 6.079 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Collège Saint-Bernard et dépendances,	29.679 liv.
— Métairie de Grand-Selve,	24.595
— Maison rue des Augustins,	16.280
Castelnau-d'Estrétefonds. — Domaine de Grand-Selve, 232 arpents : non estimé.	
Total,	70.554 liv.

Mobilier, estimé 1.300 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes des religieuses Salenques, 80 liv.

Objets en argent : ostensoir, ciboire et 2 calices, pesant 7 marcs.

Charges déclarées, 5.968 liv.

166. CAPUCINS DE TOULOUSE

(31 religieux.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q C - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent, église et jardin à Saint-Pierre, estim.	60.000 liv.
— Maison place des Capucins, estimée	1.200
— Jardin rue des Puits-Creusés, estimé	1.342
Total,	62.542 liv.

Mobilier, estimé 2.343 liv.

Objets en argent : ostensoir, calice, patène, ciboire, etc., pesant 35 marcs 3 onces.

167. CAPUCINS DE VILLEMUR

(5 religieux).

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Villemur. — Couvent, cours et jardins, 10.494 liv.

168. GRANDS CARMES DE TOULOUSE

(27 religieux).

(Archives départementales, 1 Q A-6 Q.)

Revenus déclarés,	25.678 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments, église et dépendances du monastère, estimés	210.000 liv.
Toulouse. — Maison servant de parloir, estimée	15.575
— — rue des Trente-Six-Ponts,	12.800
— — rue des Fleurs,	6.280
— — à Saint-Exupère,	1.991
— — Grande-Rue,	836
— Petite maison,	267
Toulouse gardiage. — Métairie de la Bourdiche,	34.507
Toulouse, Saint-Orens, Labège, Balma. — Domaine de Malepère et dépendances, 142 arpents, estimé	70.069
Fonsegrives[1]. — Métairie de Roquetaillade, 68 arpents, estimée	9.416
Total,	361.741 liv.
Mobilier, estimé	7.194 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Directe, dite « de la Grisolle »,	79 liv.
— redevances en nature : 10 paires de poulets, 6 paires de chapons, 3 setiers de blé.	
Rente obituaire Dayriès,	168
— Recouché,	45
Affermage des chaises,	1.750
Total,	2.042 liv.
Charges déclarées,	10.080 liv.

169. CARMES DÉCHAUSSÉS

(16 religieux).

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenus déclarés,	6.605 liv.

1. Hameau dépendant aujourd'hui de la commune de Quint.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Couvent, jardin et bâtiments, estimés	25.000 liv.
—	Maison et dépendances à Pech-David,	10.604
—	Maison, jardin et bâtisse,	7.704
—	2 maisons et dépendances à l'Esplanade,	9.160
	Total,	52.468 liv.

Mobilier, estimé 3.089 liv.

Charges déclarées, 698 liv.

170. CHARTREUX DE TOULOUSE

(24 religieux.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 26.078 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent et dépendances, estimés	105.709 liv.
— 3 maisons rue Valade,	7.667
Mondouzil, Paulel, Mons. — Château, métairies, dépendances, terres, prés, bois, vignes, moulin, etc., 631 arpents environ,	172.722
Toulouse, Flourens, La Madelaine, Quint, Saint-Orens, Balma :	
Domaine de Ribaute[1], château, métairie et dépendances, 322 arpents,	110.112
Métairie de Blazy, 23 arpents, à Fonsegrives, dépendant du même domaine,	10.200
Balma. — Pré à Ribaute,	650
Flourens. — Métairie de Gasparrou,	18.990
— — de la Madelaine,	23.280
— — de Mailhac,	6.290
Mons. — Moulin à vent : non estimé.	
Auterive[2]. — Moulin à eau : non estimé.	
Saubens[2]. — Moulin à nef : non estimé.	
Roquettes[2]. — Moulin,	7.066
— Métairie de Mailles,	53.546
— — de Borde-Grosse,	24.440
— — de Sarret,	17.651
2 demi-ucheaux du moulin du Château,	2.750
Total,	561.073 liv.

Mobilier, estimé 6.601 liv.

1. Le domaine de Ribaute était affermé 9.000 livres.
2. District de Muret.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes censives (domaine de Ribaute),	14.293 liv.
— des seigneuries et terres de Mondouzil, Paulel, Mons et autres lieux,	7.000
— des pariers du moulin du Château,	90
— des sieurs Beaumont et Augé,	213
Total,	21.596 liv.

Objets en argent et en vermeil : 16 calices en argent, 2 ostensoirs, 1 coupe, 1 croix processionnelle, 1 encensoir, 1 bassin et 2 burettes, 1 bénitier et son goupillon, 2 candélabres à trois pieds, 2 croix, 1 lampe, couronne, croix pastorale, ange, main d'argent, etc., pesant ensemble 340 marcs.

Charges déclarées, 8.948 liv.

171. CORDELIERS DU GRAND COUVENT

(41 religieux).

(Archives départementales, 1 Q A - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Monastère, dépendances et jardins, estimés	66.135 liv.
— Autre jardin,	1.177
Total,	67.312 liv.

Mobilier, estimé 2.202 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente constituée,	30 liv.
Rentes censives et locatairies,	100
— obituaires,	43
Obit à Castelginest,	100
Total,	273 liv.

172. CORDELIERS SAINT-ANTOINE DU SALIN

(9 religieux).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 5.535 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent place du Salin : non estimé.	
— Maison, chapelle et dépendances,	7.960 liv.
— — rue Pharaon,	8.000
— — rue du Vieux-Raisin,	3.154
Saint-Martin-du-Touch. — Maison et terres, 44 arpents, vendus	24.857
Lafourguette. — Bâtiments, vignes et jardin,	7.960
Total,	51.931 liv.

Mobilier, estimé 3.114 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente locatairie,	3 liv.
Rentes obituaires,	143
Total,	146 liv.

Objets en vermeil et argent : 1 lampe en argent; 2 ostensoirs, l'un en argent, l'autre en vermeil, avec pierres précieuses et perles; 1 encensoir et sa navette, 7 calices, 2 ciboires, 1 paire de burettes, 1 crémière, pesant ensemble 54 marcs 10 onces.

Charges déclarées, 821 liv.

173. DOCTRINAIRES DE SAINT-ROME

(Archives départementales, 1 QA - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent, église, chapelle, etc.,	81.545 liv.
— 5 maisons rue de l'Echarpe, estimées	25.666
— 1 maison rue du Pont-Neuf,	8.184
— — rue Pisselongue,	3.960
— — rue Peyrolières,	12.000
Toulouse gardiage. — Domaine de Landeille, non estimé.	
Balma. — 3 prés,	4.136
Blagnac. — Domaine de Couloumères et dépendances,	103.918
Deyme[1]. — Prés,	1.800
Total,	241.209 liv.

1. District de Villefranche.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes sur l'Etat, la Province, les communes et autres corps,	5.942 liv.
— sur le clergé de divers diocèses,	1.411
— sur les pariers du moulin du Château,	100
Total,	7.453 liv.

174. DOMINICAINS DE TOULOUSE

(27 religieux).

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D-6 Q.)

Revenus déclarés,	35.225 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent et dépendances, estimés	46.476 liv.
— Maison, cour et jardin,	28.891
— 2 maisons,	2.403
— 1 maison rue des Jacobins,	1.600
— — rue des Gestes,	4.900
— — rue de l'Orme-Sec,	3.300
— — rue Pargaminières,	3.410
— — place du Salin,	5.410
— — rue Tolosane,	6.600
— — rue des Tiercerettes,	1.800
— — rue des Blanchers,	8.000
— 1 grange rue Villenouvelle,	1.540
Bazus. — Métairie des Crouzets et biens en dépendant, 103 arpents,	22.660
— Métairie de Bordeneuve, 55 arpents,	19.481
Gargas. — Prés,	6.600
La Viguerie[1]. — Métairie de Lascabanes,	24.457
Drémil. — Terres,	928
Mondonville et Cornebarrieu. — Domaine, 135 arpents,	36.394
Pechbonnieu. — Maison, jardin, terres, etc.,	11.675
— Domaine, 15 arpents,	18.830
Villariès. — Loge, terre et patus,	2.134
— Métairie de la Corne, 23 arpents,	8.612
Aigrefeuille[2]. — Maison et jardin,	1.650
— Bois,	8.800

1. Hameau de la commune de Saint-Jory.
2. District de Revel.

Aigrefeuille. — Métairie de la Grand-Borde, métairie de Limbournet, château en dépendant,		75.000 liv.
— Moulin à vent et à eau,		4.004
— Domaine de Daram,		22.218
	Total,	377.773 liv.

Mobilier, estimé 5.942 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées Dast,		100 liv.
— Marchet : 6 setiers blé.		
— du curé de Castelginest,		130
— Dubreil,		30
	Total,	260 liv.

Objets en argent : 10 calices et leurs patènes, 1 ostensoir, 3 ciboires, 6 grands chandeliers, 4 chandeliers d'acolyte, 2 encensoirs et leurs navettes, 1 paire de burettes et leur bassin, 1 bénitier et 2 goupillons, 1 bougeoir, 2 couronnes, 1 vierge, 1 croix processionnelle, 2 anges, 1 statue de saint Blaise, 1 reliquaire, 1 églantine, 1 pigeon, 1 lot de pierres précieuses, 2 couronnes, 18 couverts, 2 spatules, 1 grande statue, pesant ensemble 340 marcs.

DÉTAIL DE QUELQUES CHARGES

Rentes aux pauvres de Mondonville,		20 liv.
— au bouillon Saint-Nicolas,		150
— au sieur Boule,		300
— — Gauguères,		48
— — Catellan,		200
— — Pinac,		300
— — Barthe,		42
— Ordre de Malte,		150
	Total,	1.210 liv.

175. DOMINICAINS DE BRUGUIÈRES

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Revenus déclarés, 1.651 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Bruguières. — Couvent, église et dépendances, estimés		25.396 liv.
— Hangar, jardin et terres,	Id.	17.204

Toulouse. — Maison rue des Tiercerettes, estimée	2.420
Labastide, Constance et Montberon. — Métairie, bâtiments, dépendances, terres, prés, bois (29 arpents), estimés	9.845
Pechbonnieu. — Métairie et terres,	4.400
Total,	59.265 liv.

Objets en argent : calices, ostensoir, ciboire, custode, croix processionnelle, vierge, couronnes, chandeliers, cœurs, etc., pesant 50 marcs 1 once.

Charges déclarées, 583 liv.

176. FEUILLANTS DE TOULOUSE

(2 religieux).

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 2.743 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent, église et dépendances à Saint-Cyprien,	22.854 liv.
Roques[1]. — Domaine de Lagrange et dépendances,	32.291
— Ramier dépendant du domaine de Lagrange,	3.000
— Moulin à bateau et maison,	2.400
Total,	60.545 liv.

Mobilier, 547 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente des pariers du moulin du Château, 30 liv.

Objets en argent : 1 calice et 2 patènes, 1 ciboire, 1 encensoir et sa navette, 1 ostensoir, 3 couverts et 2 cuillères, pesant 18 marcs 1 once.

Charges déclarées, 969 liv.

1. District de Muret.

177. JÉSUITES DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Castelnau-d'Estrétefonds. — Maison et dépendances estimés	2.600 liv.
— Patus,	100
— Terrain,	64
— Cuves,	300
Villariès. — Domaine de Pinel : château, chapelle, métairies, moulins, terres, etc., 178 arpents,	88.226
Montberon. — Terres,	1.760
Total,	93.050 liv.

178. RELIGIEUX DE LA MERCI

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Monastère et dépendances place Arnaud-Bernard, estimés	35.250 liv.
— Jardin près du couvent,	1.387
— Grange et patus rue las Crozes,	1.232
Fronton. — 4 pièces de terre,	1.738
Lavalette. — Domaine de la Guitardie et métairie de la Rivière, 61 arpents,	28.323
Total,	67.930 liv.

Mobilier estimé 884 liv.

Objets en vermeil et en argent : calices, ciboires, croix, encensoirs, ostensoir avec pierres précieuses ; 13 pièces, pesant ensemble 96 marcs 5 onces.

179. MINIMES DE TOULOUSE

(14 religieux.)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D et 6 Q.)

Revenus déclarés, 19.700 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent, jardin et enclos : non estimés.	
— Métairie près du couvent,	39.386 liv.
— Pièces de terre,	23.009
— Terres et jardins,	19.359
— Métairie de Broutole,	37.225
Auzeville. — Métairie,	14.300
Layrac. — Domaine,	11.750
— Vigne,	1.230
Villaudic. — Maison, chai, terres diverses,	8.860
Roques[1]. — Terres et vignes,	28.470
— Id.	30.237
— 5 ucheaux du moulin du Bazacle estimés	25.850
Total,	239.676 liv.

Mobilier estimé 3.552 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées : Gironne,	37 liv.
— Maguelonne,	26
— Saint-Marc,	200
— Marchet,	37
— Florens,	2
— Besse,	100
— Rouquet,	9
— Tartanac,	30
— Marcorelle,	50
— Commune de Dieupentale,	32
Rentes locataires et rentes censives,	1.376
Total,	1.899 liv.

Objets en argent : calices, ostensoirs, bénitiers, burette, statue, croix processionnelle, etc., pesant 66 marcs 13 onces.

Charges déclarées, 13.536 liv.

180. ORATORIENS DE LA DALBADE

(Archives départementales, 1 QA-6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments rue de la Dalbade,	27.765 liv.
— Sol rue de la Dalbade,	23.100
— Maison faubourg Saint-Michel,	22.774

1. District de Muret.

Toulouse. — Pré à Saint-Michel,	8.800 liv.
— Maison et dépendances rue de la Dalbade,	8.425
— Maison et jardin rue de la Dalbade,	8.001
— Métairie du Cap, 40 setiers blé, 1 setier haricots.	
Plaisance et Salvetat-Saint-Gilles. — Métairie, dépendances, terres, prés, bois, etc.,	20.695
Saint-Alban. — Terre et pré,	4.873
Baziège[1]. — Métairie, 38 setiers blé et 2 setiers millet.	
— 1/2 ucheau du moulin du Château,	2.750 liv.
Total,	127.183 liv.

Mobilier, estimé 4.347 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes de la commune de Lespinasse,	80 liv.
— — de Plaisance,	55
— — de Castelnaudary,	40
— du sieur Doigny,	54
— — Comère,	15
— autre,	3
Total,	247 liv.

181. RÉCOLLETS DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A, 1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent et dépendances à Saint-Michel, estimés	41.650 liv.
— Chapelle et oratoire, estimés	6.547
— Eglise et chapelle Saint-Roch,	17.941
Total,	66.138 liv.

Mobilier, estimé 4.450 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente constituée Marcorelle, 50 liv.

Objets en argent : 4 ostensoirs, 5 calices, 2 ciboires, 1 encensoir, 3 boîtes pour les huiles; le tout en argent : 28 marcs 2 onces.

1. District de Villefranche.

182. RELIGIEUX DE SAINT-ANTOINE-DU-T

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent rue Saint-Antoine-du-T, estimé	60.000 liv.
— Petite maison et jardin joignant le couvent,	715
Total,	60.715 liv.

183. TIERÇAIRES DE TOULOUSE

(15 religieux.)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenus déclarés,	8.377 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent rue des Tierçaires, estimé	40.810 liv.
— — Dépendances, chapelle, jardin, etc.,	62.111
— 3 maisons, rue des Tierçaires,	26.950
Lardenne et Saint-Martin-du-Touch. — Maison, jardin vignes,	2.293
Total,	132.164 liv.
Mobilier, estimé	1.375 liv.
Charges déclarées,	1.755 liv.

184. TRINITAIRES DE TOULOUSE

(10 religieux.)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D et 6 Q.)

Revenus déclarés,	9.929 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent et dépendances, estimés	79.200 liv.
— Bâtiment et cour,	1.772
— Maison place Rouaix,	16.915
— Autre maison et passage,	616
— Maison rue des Chapeliers,	3.520

Toulouse. — Autre maison place Rouaix,	1.6900 liv.
Bretx[1]. — Terres et vignes,	3.247
Total,	122.170 liv.

Créance sur le Parlement de Toulouse, en capital, 2.300 liv.

Mobilier, estimé 2.051 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente obituaire,	150 liv.
— Coutet,	3
— Bourrée,	160
— obituaire Lescure,	11
— — Dulaurens,	20
— — Galtier,	12
— — Laffont,	11
— — Prieur,	6
— — Assezat,	40
— — Paraza,	3
— — Robert,	9
— — Alary,	2
— — Lauzero,	6
— — de Grave,	225
— — Lamothe,	66
— — Lerouge,	105
Total,	829 liv.

Objets en argent : ciboires, croix, chandeliers, ostensoirs, encensoirs, etc., pesant 66 marcs 3 onces.

Charges déclarées, 3.948 liv.

CLERGÉ RÉGULIER (FEMMES)

185. DAMES D'ANDOIN

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, cour et jardin, estimés	17.600 liv.
— (Lalande). — Métairie de Chaussas et dépendances, estimée	40.298
Le Pin. — Pré,	1.694
Total,	59.592 liv.

1. District de Grenade.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente constituée	Bieugas,	27 liv.
—	Pérès,	6
—	Campaing,	30
	Total,	63 liv.

Objets en argent : 1 calice et sa patène; 2 marcs 4 onces.

186. FILLES DU BON-PASTEUR

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Couvent, estimé	10.000 liv.
—	Maison du jardinier,	924
—	— rue du Sénéchal,	159
	Total,	11.083 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées. —	Balan,	160 liv.
—	Soulens,	28
—	Fourcade,	50
—	Gazaignes,	5
—	Giron,	10
—	Jacoubet,	50
—	Celès,	25
—	Leconte,	28
—	Camazat,	50
—	Ducasse,	10
Rentes diverses. —	Sur les officiers du sénéchal,	100
—	Sur la province de Languedoc,	500
—	Sur la sénéchaussée,	130
—	Sur le diocèse,	50
	Total,	1.196 liv.

Objets en argent : calice, ciboire, ostensoir, pesant 3 marcs 6 onces.

187. CARMÉLITES DE TOULOUSE

(24 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et 6 Q.)

Revenus déclarés,	15.808 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent, église et jardin, estimés	20.000 liv.
— Prés à l'Hers,	33.000
Toulouse (Montaudran). — Métairie de Sarabelle,	59.883
Labège. — Prés,	22.000
Rouffiac. — Métairie et dépendances,	7.431
Deyme[1]. — Métairie et prés,	10.010
Ancizart. — Prés,	22.000
Total,	174.324 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Pariers[2] du moulin du Château : rente constituée,	60 liv.
Province de Languedoc,	2.299
Sénéchaussée de Toulouse,	825
Ville de Toulouse,	933
Diocèse de Toulouse,	290
Clergé,	280
Collège de l'Esquille,	200
Autres rentes,	1.482
Total,	6.369 liv.

Objets en vermeil et argent : calices, ciboires, vases, lampes, bénitiers, burettes, coffres, croix, etc.; 16 pièces, pesant 54 marcs 8 onces.

Charges déclarées, 3.845 liv.

188. RELIGIEUSES CHANOINESSES DE SAINT-SERNIN

(23 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et 6 Q.)

Revenus déclarés, 10.179 liv.[3]

1. District de Villefranche.
2. Voir note p. 7.
3. Détail des revenus déclarés : Métairie de Cornebarrieu, 1.470 livres. — Métairie de Launaguet, 1.087 livres. — Métairie de Beauzelle, 1.492 livres. — Maison porte Matabiau, 250 livres. — 3 autres maisons, 820 livres. — Rentes en nature, 348 livres. — Métairie à Grisolles et autres terres, 668 livres. — Rentes constituées, 4.005 livres.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Couvent et jardin, estimés	60.000 liv.
—	Maison et cour rue du Sénéchal,	2.145
—	Autre maison et jardin,	6.380
—	Jardin hors la porte Matabiau,	8.000
—	Autre maison place de la Visitation,	1.930
—	— rue du Petit-Versailles,	3.714
—	— —	19.307
—	2 maisons rue Villeneuve,	9.160
—	Buchère[1] rue du Cloître,	2.160
Beauzelle. —	Métairie, bâtiments et dépendances,	38.436
Cornebarrieu. —	Terres, prés, bois et vignes,	14.175
—	Domaine,	28.675
Launaguet. —	Métairie de la Croix et dépendances,	15.441
	Total,	209.523 liv.

Mobilier de chapelle, estimé 1.254 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées,	4.005 liv.
— en nature, valeur	348
— de la commune de Launaguet,	41
Total,	4.394 liv.

Objets en vermeil et argent : ostensoirs, calices, encensoirs, lampes, ciboires, bénitier, bague avec pierre, etc.; 18 pièces, pesant 46 marcs 6 onces.

DÉTAIL DE QUELQUES CHARGES

Rentes Catellan,	150 liv.
— Lacan,	100
— Franc,	300
— Collège Saint-Martial,	150
— Pauvres du Taur,	50
— Monredon,	200

189. FEUILLANTINES DE TOULOUSE

(26 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenus déclarés, 12.266 liv.

1. Mot local : bâtiment servant à enfermer le bois de chauffage.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent et dépendances, estimés	15.180 liv.
— Jardin, cloître et bâtiments,	46.800
— Grange,	1.800
— Maison rue des Feuillantines,	352
— Autre maison,	601
— Maison rue Taillefer,	246
Toulouse (Montaudran). — Métairie de Blancou et dépendances, 70 arpents,	26.700
Montpitol, La Soulade, Roqueserrière. — Métairie de Dareu et dépendances, 55 arpents,	18.914
Muret. — Métairie de Larrouil,	26.102
— — de Bazert,	33.403
Bérat[1]. — Métairie de Lortou,	12.000
Total,	182.098 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées sur :	
Les Feuillants de Paris.	100 liv.
— de Bordeaux,	225
L'Archevêché,	220
Les Carmélites,	6
Le diocèse de Toulouse,	50
L'hôtel de ville de Toulouse,	50
Bénédictins de Bordeaux,	40
Pariers du moulin du Château,	25
Rente Lapeyre,	50
— Delon,	10
Rentes locatairies.	297
Rente Savignol,	50
Total,	1.123 liv.

DÉTAIL DES CHARGES DÉCLARÉES

Rentes au séminaire des Irlandais,	9 liv.
Consorce Saint-Michel,	9
Table des Corps-Saints de Saint-Sernin,	15
Hôpital Saint-Jacques,	30
Religieuses de la Madeleine,	6
Autres charges,	1.195
Total.	1.264 liv.

1. District de Muret.

190. DAMES DE FOURQUEVAUX

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Plaisance. — Domaine de Borde-Basse :	
Terre, prés, bois, vignes, etc., 93 arpents, estimés	54.608 liv.
Domaine de Monestier, 64 arpents,	34.632
Métairie de Lichendre, 55 arpents,	18.004
Maison, vigne et terres, 8 arpents.	3.882
Maison, 1 arpent,	990
Terre, 4 arpents,	1.650
Vigne, 1/2 arpent,	88
Pré et terres, 7 arpents,	2.534
Bois, 37 arpents,	14.960
— 10 arpents,	4.400
— 19 arpents,	8.140
— 8 arpents,	2.420
Autres terres,	6.064
Total,	152.372 liv.
Mobilier, estimé	8.159 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes féodales à Montjoire,	200 liv.

191. RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE TOULOUSE

(46 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés,	16.292 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Monastère rue du Sénéchal : non estimé.	
— Maison place des Pénitents-Noirs, estimée	1.980 liv.
— 2 maisons,	2.354
— 1 maison rue des Biaux,	440
— — faubourg Saint-Michel,	374
Toulouse-Lalande. — Domaine de la Cadène, 41 arpents,	20.125
Cugnaux. — Petit domaine,	4.911

Azas. — Terres,	1.100 liv.
Aigrefeuille[1]. — Domaine,	48.356
Saint-Pierre-de-Lages[1]. — Métairie,	33.858
Total,	113.498 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées :	
Hôtel de ville de Toulouse,	1.554 liv.
Province de Languedoc et sénéchaussée de Toulouse,	4.857
Diocèse de Toulouse,	680
— Mirepoix,	300
Comté de Foix,	177
Hôtel de ville de Paris,	82
Autres rentes provinciales,	416
Gabelles de la ville de Toulouse,	75
Corps des huissiers du sénéchal,	150
Collège Royal,	220
Carmes de Castelsarrasin,	132
Archevêché de Toulouse,	150
Évêché de Lombez,	100
Autres rentes sur particuliers,	1.052
Loyers et pensions des dames et demoiselles,	2.912
Total,	12.857 liv.

Objets en vermeil et en argent : calices, patènes, ciboires, ostensoir, chandeliers, encensoirs, etc., etc., 29 pièces, pesant ensemble 122 marcs 2 onces.

DÉTAIL DE QUELQUES CHARGES

Fondation de messes,	672 liv.
Rentes viagères diverses,	347
— à l'Archevêché,	23
Chapitre Saint-Sernin,	19
Autres charges,	1.148
Total,	2.209 liv.

192. RELIGIEUSES DE LESPINASSE

(18 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 14.152 liv.

1. District de Revel.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Lespinasse. — Couvent et dépendances, estimés		27.789 liv.
— Métairie de Peyralliès, 125 arpents,		18.440
— — du Monastère, 58 —		28.390
— — de la Tuilerie, 102 —		35.542
	Total,	110.161 liv.
Mobilier, estimé		5.851 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*),

Fruits décimaux,		1.567 liv.
Censives,		112
Rentes colloques,		145
Affermage du moulin,		250
Rentes constituées sur la Province,		520
— sur divers,		580
	Total,	3.174 liv.

DÉTAIL DES CHARGES DÉCLARÉES

Rentes Mérac,		150 liv.
— Derrey,		50
Autres charges,		3.289
	Total,	3.489 liv.

193. RELIGIEUSES DE LÉVIGNAC

(4 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 7.603 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pibrac et Lévignac. — Métairie de Laujoulet, estimée	6.500 liv.
— — du Briou,	10.455
— — du Courp,	7.767
— Autre métairie,	8.035
— Bois de 54 arpents,	27.600
— Vigne et tinal,	5.438
Lévignac. — Bâtiment et enclos du couvent,	49.765
— Moulin et dépendances,	28.600
— Terres et prés,	1.298

Lévignac. —	Grange,	198 liv.
—	Métairies de Saint-Jean et de Lacassagne,	58.004
—	Métairie d'en Macau,	13.420
	Total,	217.080 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Droits seigneuriaux pour les prés de Lévignac,	300 liv.
Dîme de Gajan,	450
Total,	750 liv.

Objets en argent : couverts, ostensoir, ciboire, calices, encensoir, bassin, etc., 15 pièces, pesant ensemble 21 marcs 1 once.

194. RELIGIEUSES DE LA MADELAINE

(24 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 4.630 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Monastère rue de la Madelaine, estimé	50.000 liv.
—	Maison rue des Couteliers,	3.300
—	Id.	5.280
	Total,	58.580 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées, 4.630 liv.

Objets en vermeil et en argent : calice, clochette, burettes, couronne, cafetière, encensoir, etc., 15 pièces, pesant 41 marcs 2 onces.

Charges déclarées, 1.480 liv.

195. DAMES MALTAISES

(Archives départementales, 1 Q A - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Monastère, dépendances et jardin à Saint-Cyprien, estimés	120.278 liv.
—	2 granges à Saint-Cyprien,	1.671

Portet. — Métairie de Caussalière, 101 arpents,	44.890 liv.
— Domaine des Sables,	37.785
Mauzac[1]. — Château, dépendances et terres,	22.150
Muret[1]. — Métairie,	4.180
Total,	230.954 liv.

Mobilier, estimé 171 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente constituée Gensac, 275 liv.

196. RELIGIEUSES NOTRE-DAME-DU-SAC

(52 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 6.763 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent, estimé	40.000 liv.
— 2 maisons rue Pargaminières,	9.496
— Partie de maison, même rue,	611
— 3 maisons rue des Blanchers,	8.079
— Jardin près du couvent,	2.870
— 1/2 ucheau du moulin du Château,	2.750
Total,	63.806 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées Rochechouart,	200 liv.
— Ribaute,	75
— d'Hautpoul,	150
— Pressac,	150
— Vignes,	200
Pariers du moulin du Château,	435
Total,	1.210 liv.

Objets en vermeil et argent : ostensoirs, chandeliers, tête de vierge, burettes, encensoirs, calice, crucifix, sonnettes, bassins, etc., 29 pièces, pesant 82 marcs 18 onces.

1. District de Muret.

DÉTAIL DE QUELQUES CHARGES

Rentes diverses au sieur Dubois,	100 liv.
— Bonnet,	150
— Lanoue,	50
— Laporte,	36
— Callac,	80
— Hôpital de Montgiscard,	270
Total,	686 liv.

197. FILLES DE LA PROVIDENCE

(Archives départementales, 1 Q A - 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments du couvent et dépendances, estim.	11.801 liv.
— Maison et jardin hors la porte Matabiau,	1.600
Total,	13.401 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente de la province de Languedoc, 1.130 liv.

Créance Mengaut de Lahage en capital, 2.000 liv.

198. RELIGIEUSES DU REFUGE

(57 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 10.494 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Monastère et dépendances, rue des Carmélites, estimé	139.000 liv.
— Terrain,	375
Toulouse gardiage. — Métairie de Soupetard, 50 arpents,	31.579
— — d'Aigua, 83 arpents,	48.272
Balma. — Pré,	1.320
Total,	220.546 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente sur la Province,	2.066 liv.
— sur le diocèse de Toulouse,	768
— sur l'hôtel de ville de Toulouse,	975
— sur les Trésoriers de France,	150
Total,	3.959 liv.

Objets en vermeil et argent : calices, ciboires, ostensoirs, piscine, encensoir, bougeoir, etc., 18 pièces, pesant 35 marcs 6 onces.

Charges déclarées, 8.944 liv.

199. RELIGIEUSES SAINTE-CATHERINE

(27 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 12.562 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Monastère, bâtiments, cloîtres, etc.,	57.929 liv.
— Maison rue du Petit-Versailles, estimée	5.280
— — et jardin rue Villeneuve,	4.136
— — et pré au Port-Garaud,	6.820
— Petit cloître et bâtiments dépendant du couvent.	10.080
— Tuilerie et terres,	11.638
— Terre et vigne à Pech-David,	2.398
— Métairie et dépendances aux Récollets,	20.000
— 2 corps de bâtisse,	6.300
— Pièce de terre,	352
Toulouse gardiage. — Terres,	1.826
— Terres,	1.530
Ramonville-Saint-Agne. — Maison, jardin et terres,	1.601
— Métairie et biens,	28.820
Auzeville. — Maison et terres,	1.100
Montlaur[1]. — Domaine,	105.600
Total,	265.410 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées, 3.707 liv.

Objets en vermeil et en argent : ostensoir, calices, burettes, lampes, bougeoirs, bénitier, etc., 13 pièces, pesant 29 marcs 3 onces.

1. District de Villefranche.

DÉTAIL DES CHARGES DÉCLARÉES

Ville de Toulouse : rente de	60 liv.
Augustins de Toulouse,	18
Divers,	450
Total,	528 liv.

200. RELIGIEUSES SAINTE-CLAIRE DU SALIN DE TOULOUSE

(33 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D - 6 Q.)

Revenus déclarés, 14.544 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent, estimé	15.000 liv.
— Maison et four, estimés	4.180
— Maison et jardin à Saint-Michel,	1.144
— Terre à la Juncasse,	836
— Terre à Lasbordes,	550
Saint-Martin-du-Touch. — Métairie de Layrac,	59.290
— — de Montfort,	31.625
— — de Laboriette.	37.205
Layrac. — Métairie,	6.380
Total,	156.210 liv.

Mobilier de chapelle, 108 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées sur la province du Languedoc,	249 liv.
— autres provinces,	224
— sur le clergé,	120
— sur la ville de Toulouse,	60
— — de Montauban,	60
— sur le Domaine,	60
Autres rentes.	492
Rentes censives,	130
Rente Figarède,	7
— Bories,	120
Total,	1.522 liv.

Objets en vermeil et en argent : ciboires, calices, vases, encensoirs, bougeoirs, chandeliers, etc., 39 pièces pesant 157 marcs 7 onces.

Charges déclarées, 1.414 liv.

201. RELIGIEUSES SAINT-PANTALÉON

(49 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q D-6 Q.)

Revenus déclarés, 12.751 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent et terre attenant au couvent,	70.070 liv.
— Maison et jardin, estimés	1.650
— — rue des Imagères,	7.700
— Métairie de Négreneys,	20.000
— Maison et four,	6.300
Toulouse-Lalande. — Métairie de la Vaque,	13.378
La Salvetat. — Métairie de Maurelis,	15.026
Bazus. — Maison et dépendances,	4.476
Gémil. — Hangar et terres,	1.550
Launaguet. — Métairie et dépendances, 69 arpents,	23.148
Albiac[1]. — Métairie de la Bourdette,	7.953
Caraman[1]. — Métairie,	6.556
Dieupentale[2]. — Métairie (non estimée).	
Total,	177.807 liv.

Mobilier de chapelle, estimé 1.838 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes diverses,	3.325 liv.
Droits seigneuriaux de Cessales[3] et Saint-Julien-de-Gras-Capou[3],	460
Rente de Moutiron,	250
— Lacassin,	100
Produit des chaises,	48
Total,	4.183 liv.

Objets en argent : ostensoirs, calices, encensoir, croix, couronne, ciboire, etc., 12 pièces, pesant 30 marcs.

Charges déclarées, 957 liv.

1. District de Revel.
2. Département de Tarn-et-Garonne.
3. District de Villefranche.

202. RELIGIEUSES SALENQUES

(9 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et 6 Q.)

Revenus déclarés, 10.268 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Monastère estimé,	16.999 liv.
— Métairie de l'Oraison-Dieu,	52.800
Montesquieu-Volvestre[1]. — 2 métairies à Montesquieu,	37.180
Muret. — 1 maison,	1.000
— 1 autre maison et four,	851
— 1 grange,	455
Saint-Félix-des-Salenques et Bordes[2]. — Métairie des Salenques, moulin de Bordes et Saint-Félix,	132.880
Total,	242.165 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Droits seigneuriaux dans la vallée de la Barguillère (comté de Foix),	190 liv.
Rentes diverses,	399
— constituées,	212
Total,	801 liv.

Objets en vermeil et argent : ostensoirs, encensoir, bougeoirs, navettes, crosse, burettes, etc.; 12 pièces, pesant 51 marcs 1 once.

DÉTAIL DE QUELQUES CHARGES

Rentes au collège Saint-Martial,	90 liv.
— au Bouillon de la Daurade,	215
— — de Saint-Sernin,	100
— Couvent de la Merci,	34
— Confrérie des brassiers Notre-Dame,	18
— au prieuré de Malte,	6
— de Catellan,	150
Total,	613 liv.

1. District de Rieux.
2. Ariège.

203. RELIGIEUSES TIERCERETTES

(14 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A et 1 Q D.)

Revenus déclarés, 1.872 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent, jardin et dépendances, 53.034 liv.

Mobilier de la chapelle, estimé 437 liv.

Objets en vermeil et en argent : ostensoir, croix, ciboires, calices, encensoir, bénitier, bougeoir, etc.; 10 pièces, pesant 41 marcs 10 onces.

204. URSULINES DE TOULOUSE

(48 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et 6 Q.)

(Archives communales de Toulouse, S.)

Revenus déclarés, 10.835 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Couvent et dépendances, cours et jardins, estimés	47.079	liv.
— Local et dépendances,	990	
— 4 maisons rue des Balances,	11.823	
— 4 maisons rue Peyrolières,	9.270	
Toulouse (Montaudran). — Maison et jardin,	2.880	
Colomiers. — Métairie de Fourcaudin, 64 arpents,	33.249	
— — de Gramond, 124 arpents,	41.580	
Total,	146.871	liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées.	— Montégut,	100	liv.
—	Lafaurie,	39	
—	Pins-Monbrun,	35	
—	Latour,	37	
—	Cayla,	60	
—	Boufil,	90	
—	Pradère,	60	

Rentes constituées. — Dupuget,	90 liv.
Autres rentes constituées,	2.176
Droits de lods et autres,	347
Total,	3.034 liv.

Objets en vermeil et en argent : ostensoir, calices, encensoir, bougeoir, ciboire, couronne, cafetière; 7 pièces, pesant 32 marcs 6 onces.

Charges déclarées, 10.654 liv.[1]

205. RELIGIEUSES DE VILLEMUR

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Gauré. — Métairie de las Monjos, 45 arpents, estimée 10.991 liv.

206. RELIGIEUSES DE LA VISITATION

(44 religieuses.)

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q D et 6 Q.)

Revenus déclarés, 19.875 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Monastère, estimé	292.800 liv.
— Maison place de la Visitation,	1.930
— — et jardin,	6.000
— — rue Matabiau,	2.200
— 3 autres maisons rue Matabiau,	9.958
Le Pin. — Métairie de Portier, 47 arpents,	13.278
— — d'Embelot, 55 arpents,	30.848
Portet. — Métairie de la Véronique, 46 arpents,	32.255
— Domaine de Recebedou, 157 arpents,	60.375
1/2 ucheau moulin du Bazacle,	2.350
Total,	451.994 liv.

Mobilier de chapelle, estimé 1.297 liv.

1. Une rente de 140 livres aux pauvres de la commune de Saint-Cézert est la seule charge dont le détail soit mentionné.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes diverses, 5.390 liv,

Objets en vermeil et en argent : lampes, ostensoirs, chandeliers, bénitiers, bougeoirs, burettes, croix, calices, etc.; 28 pièces, pesant 49 marcs 10 onces.

Charges déclarées, 1.548 liv.

---

207. — ORDRE DE MALTE

(GRAND PRIEURÉ DE TOULOUSE)

(Archives départementales, H et 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Hôtel prieural rue de la Dalbade,	70.000 liv.
— — du Béarn (église Sainte-Barbe),	34.200
— Église Saint-Jean : non estimée.	
— Prés à Montaudran, 14 arpents,	14.200
Balma. — Métairie de Ladevèze et bois,	72.886
Castelmaurou et Garidech. — Prés,	1.320
Lacournaudric. — Métairie d'Estaquebiou,	27.450
Pin-Balma. — Métairie du T,	17.449
Peyrens. — Fief : non estimé.	
Verfeil. — —	
Pinsaguel. — —	
Montastruc et Garidech. — Métairie de Saint-Jean,	63.420
Garidech. — Pré,	396
Larramet. — Domaine de Lagrange,	112.950
— — du grand Marquisat,	101.441
— — du petit Marquisat,	82.956
— — de Bordenave,	90.027
Villemur (Magnanac). — Pré,	2.828
Pibrac. — Sol de la dîme,	335
Léguevin. — Terre et pré,	2.244
Puisségur[1]. — Métairie du Commandeur,	3.440
Drudas[1]. — Terre[1],	160
Fronton. — Four banal et maison,	2.090
— Forge banale,	847

1. District de Grenade.

Fronton. — Terres, prés et jardins,		5.160 liv.
— 2 moulins à vent et maison,		15.488
— 1 maison et terres,		2.200
— Terres,		6.600
— Château et dépendances, avec salle de justice, prison, terre et bois,		30.677
— Métairie de Saint-Cirq et dépendances,		50.050
Cambernard[1]. — Métairie de la Bourdette,		37.500
Fonsorbes[1]. — Château, métairie, moulin, terres, bois, forge, etc.		103.000
— Bois,		7.150
Cintegabelle[1]. — Métairie de Sieuraguet,		54.120
— — de Lagrangette,		27.720
— Maison et bois,		2.540
Poucharramet[1]. — Métairie du Prieur,		15.000
Lautignac[1]. — Terres,		1.800
Sajas[1]. — Terre,		1.000
Saint-Clar[1]. — Château, moulin et terres,		47.614
Boudrac[2]. — Terres,		14.065
Vaux. — Terre,		800
Marestaing (Gers). — Moulin en paréage avec le marquis d'Entignac : non évalué.		
— 3 pièces de terre,	—	
Larmont. — Métairie, moulin, maison, etc.,		60.930
Grisolles[3]. — Métairie de Saint-Remesy : non évaluée.		
Verlhaguet[3]. — Domaine près l'église : non évalué.		
Moulis[3]. — Métairie et maison,	—	
Orgueil[3]. — Four banal,	—	
— Forge banale, maison, jardin,	—	
— Métairie del Ritou,	—	
Nohic[3]. — Four banal,	—	
Magnanac. — Maison curiale et terres,	—	
Montpelegry (Tarn). — Chapelle, terres, vignes, bois, jardins, etc.,	—	
Beauvais (Tarn). — Métairie de Latour, de Belbèze et dépendances,	—	
	Total,	1.184.053 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes diverses dans Toulouse.	300 liv.
— des chanoines de Saint-Antoine-du-T,	25
— des Pénitents-Noirs,	10
— des Oratoriens,	90
— de Sainte-Claire-du-Salin,	25
— Desazars,	13

1. District de Muret.
2. District de Saint-Gaudens.
3. District de Castelsarrasin.

Dîme de Pibrac,	4.500 liv.
Rente sur la seigneurie Dufaur de Pibrac,	12
Rentes et censives de Fronton,	350
Albergue de la commune de Fronton,	20
— de Grisolles[1],	2
Censive de Bressols[1],	30
— d'Orgueil[1],	180
Lods et ventes de Nohic[1],	180
Droit de prémice de Nohic,	441
Censive de Fonsorbes[2],	8.000
Lods et ventes de Poucharramet[2],	2.000
Censive de Poucharramet,	800
Total,	16.978 liv.

Des droits féodaux divers, dîmes, rentes, censives, etc., non évalués, étaient perçus par le grand prieur de Toulouse dans les communes ci-après : Le Sauzat près Saint-Michel, Lacavallerie de Lardenne, Lasbordes, Saint-Geniès, Launaguet et Lacournaudric, Larramet, Léguevin, Brax, Marestaing (Gers), Larmont, Menville[1], Fronton, Saint-Jean-de-Montégut, Dieupentale[3], Verlhaguet[3], Peyssies[3], Magnanac[4], Labouisse (Lot), Belbèze et Beauvais (Tarn).

208. CLERGÉ DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse.	— Jardin à Matabiau.	4.600 liv.
—	Terre,	1.187
—	—	794
—	—	1.412
—	—	875
	Total,	8.868 liv.

209. DIOCÈSE DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Partie de vieux chemin,	206 liv.
Balma. —	253
Beauzelle. — Sol de vieux chemin,	83
Lacournaudric. — Terre,	275
Total,	817 liv.

1. District de Castelsarrasin.
2. District de Muret.
3. District de Castelsarrasin.
4. Hameau dépendant de la commune de Villemur.

CHAPELLES ET ORATOIRES

210. CHAPELLE D'AZAS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Chapelle : non estimée.
Terrain, 264 liv.

211. CHAPELLE ET CONSORCE DE NAZARETH

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Bâtiments grande et petite rue Nazareth,	9.999 liv.
—	Maison rue Tolosane,	3.960
—	Pré à Montaudran,	5.200
	Total,	19.159 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente des religieuses carmélites, 110 liv.

Objets en argent : ciboire, calices, ostensoir et encensoir, pesant 16 marcs 4 onces.

212. CHAPELLE SAINT-AUBIN

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Chapelle Saint-Aubin, cimetière et dépendances, 1 pugnère 5 boisseaux, estimée 4.400 liv.

213. CHAPELLENIE DE SAINT-GÉRAUD

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Chapelle place de la Pierre, 2.025 liv.

Mobilier de la chapelle, estimé 758 liv.

Objets en argent : ostensoir avec pierres précieuses, calices, encensoir, ciboire, vierge, chandeliers, reliquaire; 15 pièces, pesant ensemble 56 marcs 1 once.

214. CHAPELLE SAINT-JULIA

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Chapelle, estimée 1.888 liv.

215. CHAPELLE SAINT-QUENTIN

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Chapelle, 5.060 liv.

216. CHAPELLE SAINT-ROCH DE DAUX

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Chapelle et enclos, 600 liv.

217. CHAPELLE SAINT-ROCH DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Chapelle : non estimée.

Objets en argent : ciboire, calices, ostensoirs, couronne, etc., pesant ensemble 16 marcs 6 onces.

218. CHAPELLE SAINT-SAUVEUR

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Chapelle, dépendances et jardin, estimée	7.810 liv.
Toulouse (gardiage). — 2 pièces de terre,	1.480
Total,	9.290 liv.
Mobilier, estimé	662 liv.

Objets en or et en argent : ostensoir, calices, statues, couronnes, ex-voto, ciboires, bague, etc., etc.; 69 pièces, pesant ensemble 30 marcs 6 onces.

219. CHAPELLE DE LA SOULADE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Chapelle, dépendances et sol, 1.301 liv.

220. CHAPELLE DE VILLEMUR

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terrain de la vieille église et terre, 104 liv.

221 CHAPELLE SAINT-JEAN-DAVID A LAVALETTE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Reste de la chapelle et terres, 701 liv.

222. CHAPELLE SAINT-EXUPÈRE A BLAGNAC

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terrain à Blagnac, 533 liv.

223. CHAPELLE SAINT-BEBIAN DE GARIDECH

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Chapelle, 1.800 liv.

224. CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-CONSOLATION DE VILLARIÈS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Chapelle et terre, 660 liv.

225. CHAPELLE NOTRE-DAME D'ALET

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Montégut. — Église de Notre-Dame-d'Aure, chapelle, clocher, etc.,	4.950 liv.
— Maison, dépendances et vignes,	7.211
Total,	12.161 liv.
Mobilier, estimé	6.579 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Dufaut,	22 liv.

Objets en argent : calices, ostensoir, vases, burettes, couronne, statue, croix processionnelle, lampes, ex-voto, etc.; 38 pièces, pesant ensemble 61 marcs 3 onces.

226. CHAPELLENIE DE BEAUPUY

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terres à Beaupuy : non estimées.

CONSORCES

227. CONSORCE DE CASTANET

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Locatairie perpétuelle de la métairie Durufiés à Castanet et Pompertuzat; revenu annuel,	426 liv.
Autre locatairie perpétuelle d'une maison et patus,	3
Total,	429 liv.

228. CONSORCE DE LA DAURADE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (Saint-Cyprien). — Maison, 1.760 liv.

229. CONSORCE ET CHAPELLENIE DE GAURE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Gaure. — Métairie, jardin, terres et bois, 8.470 liv.

230. CONSORCE DE SAINT-BARTHÉLEMY

(7 membres.)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenus déclarés, 1.763 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 2 prés à Montaudran, 13.750 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes Cadéac et Prades, 675 liv.

231. CONSORCE DE SAINT-MICHEL

(5 membres.)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenus déclarés, 1.096 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin à Saint-Michel, 4.240 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes des religieuses Feuillantines,	9 liv.
Obits divers,	166
Total,	175 liv.
Charges déclarées,	415 liv.

232. CONSORCE DE SAINT-NICOLAS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison à Saint-Cyprien,	759 liv.
— Grange à Saint-Cyprien,	924
— Prés,	13.552
— Terre d'obit,	460
Saint-Thomas[1]. — Moulin, pré et bois,	4.010
Total,	19.705 liv.

233. CONSORCE DE SAINT-PIERRE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (gardiage). — Terre, 2.178 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente foncière du sieur Bonhomme, 12 setiers 3 pugnères blé.

234. CONSORCE DU TAUR

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

1. District de Muret.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes. —	Taillasson,	7l
—	Baqué,	18
—	Fortic,	22
—	Daleman,	4
—	Casquet,	7
—	Dupuy,	15
—	Nogivère,	5
—	Bastié,	17
—	Bourlac,	25
—	Peyronnet,	28
—	Payssou,	32 50s
	Total,	180l50s

235. CONSORCE DE VILLEMUR

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

50 sacs de blé, 50 sacs de seigle, 160 livres en argent; le tout établi sur des biens-fonds donnés en censive.

CONFRÉRIES

236. BAILES DE LA CONFRÉRIE NOTRE-DAME

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Fenouillet. — Terre, 700 liv.

237. PÈLERINS DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Maison rue Cantegril, estimée	5.250 liv.
—	Terre à la Colombette,	1.848
	Total,	7.098 liv.

238. PÉNITENTS-BLANCS DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q c.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Église et bâtiments des Pénitents-Blancs et dépendances,	13.800 liv,
—	Maison et cour rue du Loup,	1.980
—	1/2 ucheau du moulin du Château,	3.600
	Total,	19.380 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Iché,	40 liv.
— Trille,	6
— Samson,	6
Total,	52 liv.

Objets en or, en vermeil et en argent : chandeliers, ostensoirs avec pierreries, ciboires, burettes, statues, etc., etc., comprenant 106 pièces, réparties entre les quatre confréries de Pénitents et pesant ensemble 328 marcs 6 onces[1].

239. PÉNITENTS-GRIS DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Chapelle et dépendances, estimée	39.550 liv.
—	Maison, 4e section, n° 188, estimée	15.892
	Total,	55.442 liv.

Mobilier de chapelle, estimé 650 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Affermage annuel des chaises, 180 liv.

1. Le lot afférent à chacune des confréries n'est pas indiqué.

240. PÉNITENTS-BLEUS DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital.*)

Toulouse. — Local, 3ᵉ section,		726 liv.
Créance Lestang,	En capital,	2.000 liv.
— Mengaud de Lahage,	Id.	2.000
	Total,	4.000 liv.

241. PÉNITENTS-NOIRS DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A - 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Église et patus, estimés	28.800 liv.
— Maison et cour,	4.840
— Bâtiment, jardin et dépendances.	3.676
— Terrain,	288
— 1/2 ucheau du moulin du Château,	2.750
Total,	40.354 liv.
Mobilier, estimé	2.205 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées Pradier, Campaing, Durfort, Moulin, Raymond, Lamousié, Massoc, pariers du moulin du Château, Olivier, etc., rente obituaire Bessé. Total : 304 liv.

Créance en capital sur le corps de commerce de Toulouse, 1.000 liv.

242. FRÈRES CORDONNIERS DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place Mage,	12.760 liv.
Mons. — Métairie de Sainte-Quitterie et chapelle,	8.585
Total,	21.345 liv.

243. CONFRÉRIE SAINT-BARTHÉLEMY DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Chapelle place du Salin,	5.412 liv.
—	Maison rue des Moulins,	1.243
	Total,	6.655 liv.

244. CONFRÉRIE SAINT-SAUVEUR DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Terre, pré et vigne à Saint-Sauveur,	5.967 liv.
—	2 pièces de terre à Guilleméry,	1.166
	Total,	7.133 liv.

245. FRÈRES TAILLEURS DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A-1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Maison, cour et jardin rue Croix-Baragnon,	30.000 liv.
Auzeville. —	Métairie, jardins, prés, terres, etc.,	45.640
	Total,	75.640 liv.

Objets en argent : 1 vierge, 1 croix, 2 chandeliers, pesant ensemble 20 marcs 1 once.

246. PRIEURÉ SAINT-JULIEN

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre, 1 arpent 3/4, estimée 1.826 liv.

SÉMINAIRES

247. SÉMINAIRE DIOCÉSAIN OU DE CALVET

(6 professeurs.)

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Revenu net déclaré,	1.944 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments du séminaire, estimés	120.000 liv.
— 12 maisons rue Pargaminières, estimées	13.966
— Grange et cour,	880
— Autre maison,	1.331
Lalande. — Domaine de la Bonne et dépendances,	17.046
Total,	153.223 liv.

Objets en argent : 2 burettes et leur bassin, 2 encensoirs et leurs navettes, 2 baisers de paix, 1 petit ciboire, 2 ciboires, 4 calices, pesant 33 marcs 6 onces.

248. SÉMINAIRE DES IRLANDAIS

(1 supérieur.)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenu net déclaré,	1.500 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments du séminaire,	25.200 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente des religieuses Feuillantines,	9 liv.
Ornements et linge de chapelle, estimés	21 l. 10 s.

Charges non déclarées.

249. SÉMINAIRE DE LA MISSION OU SAINT-LAZARE

(9 professeurs.)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenu net déclaré,	4.200 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Bâtiments du séminaire,	80.000 liv.
—	Métairie de la Madille, aux Sept-Deniers,	14.717
—	Métairie à Lalande,	6.380
—	Terres à Guilleméry,	3.283
—	Terre rue de la Colombette,	1.501
—	Maison et jardin fabourg Saint-Étienne,	3.960
Montastruc. —	Métairie de Bonnassié,	34.372
—	Maison,	257
Pechbonnieu et Labastide-Constance. —	Domaine,	9.944
Villeneuve-les-Cugnaux[1]. —	Tuilerie et Métairie,	24.112
Montlaur[2]. —	Terres et vignes,	1.760
Saint-Félix-de-Caraman[3]. —	Terres,	1.452
	Total,	181.738 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Gardès,	60 liv.
Ornements et linge de chapelle, estimés	90 l. 91 s.

250. PETIT SÉMINAIRE

(4 professeurs.)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenu déclaré,	5.389 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Villariès. — Domaine avec métairies,	12.768 liv.
La Guitardie. — Domaine de la Merci,	40.000
Total,	52.768 liv.
Mobilier, estimé	1.042 liv.

251. SÉMINAIRE SAINT-CHARLES

(7 professeurs.)

(Archives départementales, 1 Q A.)

Revenu net déclaré,	2.110 liv.

1. District de Muret.
2. District de Villefranche.
3. District de Revel.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments du séminaire,	40.000 liv.
— Local, estimé	1.729
— gardiage. — Domaine de la Cépière,	36.286
Paulhac. — Métairie,	27.435
— Terres,	8.760
— Bois,	3.960
Total,	118.170 liv.
Mobilier, estimé	1.421 liv.

OBITS DIVERS

PAR NOMS DE TITULAIRES OU DE FONDATEURS

252. OBIT ASTRUC

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, cour et jardin faubourg Saint-Étienne, estimés 2.640 liv.

253. OBIT DE BAJAU

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse-Montaudran. — 3 pièces de terre, estimées 8.534 liv.

254. OBIT DE BARADO

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse-Lasbordes. — Pré, estimé 1.320 liv.

255. OBIT DE BARRAU

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pugnères-Taulat. — Métairie de Bayrolis, 61 arpents, estim. 27.865 liv.

256. OBIT DE BERGÈS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse.	— Maison et jardin faubourg Saint-Michel, estimés	1.760 liv.
—	Terre au Pont-des-Demoiselles, estimée	770
	Total,	2.530 liv.

257. OBIT DE BERMONT

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (Périole). — Pré, estimé 1.848 liv.

258. OBIT DE NOTRE-DAME-DES-BRANCAS

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre et pré, estimés 478 liv.

259. OBIT DE BUSQUET

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse.	— Terre près le canal, estimée	792 liv.
—	Terre et pré au Busca et Montaudran, estimés	3.212
	Total,	4.004 liv.

260. OBIT DE BÉGUÉ

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre à Matabiau, estimée	1.210 liv.

261. OBIT DE CAYRE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (Montaudran). — Terre, estimée		781 liv.
Castelnau-d'Estrétefonds. — Terres, estimées		1.880
	Total,	2.661 liv.

262. OBIT DE COMBES

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre à Montaudran et à Sauze-Long, estimée	1.716 liv.

263. OBIT DE CAMPMAS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue d'Astorg, estimée		2.242 liv.
— Terre, estimée		392
	Total,	2.634 liv.

264. OBIT DE CARBONEL

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Vinaigre, estimée	2.409 liv.

265. OBIT DE CAUSAS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Fronton. — Terre, estimée 300 liv.

266. OBIT DE CLAUSADE

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (gardiage). — Terre, estimée 462 liv.

267. OBIT DE CLAUSOLLES

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

1 ucheau du moulin du Bazacle, estimé 4.700 liv.

268. OBIT DE CONDAMINE

(Archives départementales, 6 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison estimée 1.200 liv.[1]

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente, 120 liv.

269. OBIT DE CONQUES

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Layrac. — Terre, estimée 2.000 liv.

1. Cette estimation est tirée du loyer de l'immeuble, s'élevant à 60 livres.

270. OBIT DE CORAIL

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et cour rue des Pénitents-Noirs, estim. 1.727 liv.

271. OBIT DE COUTET

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Montastruc. — Terres, estimées 750 liv.

272. OBIT DE CRAUSSAL

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin, estimés 1.500 liv.

273. OBIT DE CRAUZAT

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin faubourg Saint-Étienne, estim. 4.600 liv.

274. OBIT DE DAMBAX

(Archives départementales, 1 Q A.)

Proprétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse gardiage. — 2 pièces de terre, estimées 1.848 liv.

275. OBIT DE DAURIÉ

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse-Lasbordes. — Pré, estimé 1.980 liv.

276. OBIT DE DESCOMPS

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue du Cheval-Blanc, estimée	2.222 liv.

277. OBIT DE DESPLAX

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin, estimés	2.376 liv.

278. OBIT DE D'OLIVE

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin, estimés	2.376 liv.
Bouloc. — Terre, estimée	350
Total,	2.726 liv.

279. OBIT DE DUPUY

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison à Saint-Étienne, estimée	2.035 liv.

280. OBIT DE DUPLESSIS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place Saint-Sernin, estimée	8.320 liv.

281. OBIT DE GÉLIS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre à Matabiau, estimée 880 liv.

282. OBIT DE GRANDIS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre, estimée 499 liv.

283. OBIT DE GARRIGUES

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue du Cheval-Blanc, estimée 2.800 liv.

284. OBIT DE JARANTE

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*.)

Castelmaurou. — Terre, estimée 396 liv.

285. OBIT DE JUSADE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre à la Colombette, estimée 906 liv.

286. OBIT DE LASSALLE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (Pouvourville). — Maison et jardin, estimés	1.210 liv.
Saint-Agne. — Terre, estimée	264
Total,	1.474 liv.

287. OBIT DE LATOMY

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse et Fenouillet. — Maison, jardin, terre et pré, estimés	5.500 liv.

288. OBIT DE LEMESTRE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Saint-Nicolas, estimée	2.046 liv.

289. OBIT DE LAVAUT

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Sol à Saint-Pierre, estimé	643 liv.

290. OBIT DE LACOSTE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Plaisance. — Terre, estimée	1.350 liv.

291. OBIT DE MARBRER

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Maletache, estimée 990 liv.

292. OBIT DE MARNAC

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Saint-Remésy, estimée 3.300 liv.

293. OBIT DE MARTIN

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Croix-Baragnon, estimée	6.160 liv.
— — rue des Treize-Vents, estimée	2.090
— — même rue, estimée	1.980
— (gardiage). — Terres, estimées	3.688
Villeneuve-les-Bouloc. — Terre et pré, estimés	1.750
Total,	15.668 liv.

294. OBIT D'ORTIGUIER

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, cour et jardin place des Pénitents-Blancs, estimée 4.400 liv.

295. OBIT D'OUSSET

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Royale, estimée 2.677 liv.

296. OBIT DE PALONQUI

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (gardiage). — Terre à Guilleméry, estimée 1.056 liv.

297. OBIT DE PASCAL

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terres, estimées 2.596 liv.

298. OBIT DE PERIGORD

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (gardiage). — Terre à la Colombette, estimée 420 liv.

299. OBIT DE PUILAFOI

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue du Cheval-Blanc, estimée 7.455 liv.

300. OBIT DE PULCHRO

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre, estimée 440 liv,

301. OBIT DE PUNTIS

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse, — Terre, estimée 550 liv.

302. OBIT DE RAFFIN

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et 3 pièces de terre au Mirail, estim. 2.379 liv.

303. OBIT DE REY

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terres, estimées 1.156 liv.

304. OBIT DE RUBLÉ

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terre, estimée 990 liv.

305. OBIT DE SALVAT

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et cour, estimée 4.263 liv.

306. OBIT DE SAPTE[1]

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Droits divers (*Valeur en revenus.*)

Revenu d'un fonds de terre,		83 liv.
Rente constituée,		54
	Total,	137 liv.

307. OBIT DE SAUX

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Lespinasse, estimée		1.672 liv.
— Terre à Saint-Cyprien, Id.		375
	Total,	2.047 liv.

308. OBIT DE SIRON

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Prés à Périole, estimés		12.650 liv.
Saint-Orens. — Pré, Id.		990
	Total,	13.640 liv.

309. OBIT DE SOULAN

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Fronton. — Vigne, estimée 220 liv.

1. Le sommier de l'administration des Domaines ne mentionne que les revenus de cet obit.

310. OBIT DE SOULERY

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Regans, estimée	1.122 liv.

311. OBIT DE TRÉMOLIÈRE

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Pré à Pouvourville, estimé	4.400 liv.

312. OBIT DE VEYROLIS

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Pré, estimé	2.420 liv.
Balma. — Terre, 16 arpents, estimée	8.360
Total,	10.780 liv.

313. OBIT DE VIDAL

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Maison et jardin rue Argenterie, estimés	1.760 liv.
—	Terre près Saint-Pierre, 8 arpents, estimée	6.919
—	Autre terre, estimée	902
	Total,	9.581 liv.

314. OBITS DE VINCENS[1]

(Archives départementales, 1 Q A et 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Maison rue Sainte-Scarbes, estimée	3.124 liv.
—	Terre à Guilleméry, Id.	297
	Total,	3.421 liv.

1. Les sommiers des Domaines mentionnent les revenus de ces obits comme suit : 4 obits, 653 livres de rente annuelle.

315. OBIT DE TOULOUSE[1]

(Archives départementales, 1 Q c.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Pré, 4 arpents,	3.400 liv.
— 1/2 ucheau du moulin du Château,	4.284
Total,	7.684 liv.

UNIVERSITÉ. — ACADÉMIE. — COLLÈGES.

316. UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 QA.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes payées par le Roy,	6.224 liv.
— sur le clergé,	3.800
— de Chauliac,	38
Dîmes sur Auzeville et Saint-Agne,	2.720
30 minots de sel à 6 livres,	180
Total,	12.962 liv.

317. ACADÉMIE DES SCIENCES

(Archives départementales, 1 QA.)

Revenus déclarés,	2.880 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments de l'Académie, rue des Fleurs, estimés	58.500 liv.

1. Le nom du titulaire ou du fondateur n'est pas indiqué. Les mentions sont tirées du procès-verbal d'adjudication qui n'énonce que la nature et le prix des choses vendues.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes sur le diocèse de Lavaur,	178 liv.
— sur la Province,	5.000
— sur la commune de Toulouse,	4.400
— du legs Rivals,	24
— Sarny,	50
Total,	9.652 liv.

Charges déclarées, 2.246 liv.

318. ÉCOLE DE MÉDECINE

(Archives départementales, 6 Q.)

Capital du legs Pérès, ancien professeur de médecine, 16.000 liv.

319. COLLÈGE DE CHIRURGIE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Trébons et Esquilles[1]. — 2 métairies, estimées 23.000 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente constituée Berrié, 100 liv.

320. COLLÈGE DE L'ESQUILLE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Collège et trois grandes cours, estimés	60.000 liv.
Saint-Simon. — Domaine de Campagne,	35.932
Total,	95.932 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes sur l'État, les communes et corporations,	1.440 liv.
— sur les octrois,	9.000
— sur la ville de Toulouse,	600
Total,	11.040 liv.

Objets en argent : 1 calice et sa patène, pesant 3 marcs 1 once.

1. District de Villefranche.

321. COLLÈGE DE FOIX

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Collège et dépendances, cour, patus, chapelle, jardin, etc.,	118.375 liv.
Maison rue las Leys, estimée	8.800
Maison rue des Pénitents-Gris,	9.360
Seysses[1]. — Grange.	1.260
Rieumes[1]. — Maison et terres,	2.290
Total,	140.085 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*),

Rentes sur l'État, les provinces, les communes, communautés et corporations,	11.265 liv.
Dîmes supprimées,	26.250
Total,	37.515 liv.

Objets en vermeil et en argent : buste de saint Jérôme, croix, calices, ciboires, encensoirs, 6 pièces pesant ensemble 17 marcs 1 once.

322. COLLÈGE DE MAGUELONNE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments du collège et jardins, estimés	45.810 liv.
— Terre à Périole,	550
Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Drémil, Saint-Orens, Quint[2]. — Métairie et biens en dépendant,	80.080
Villeneuve-les-Cugnaux[1]. — Maison, cour et terres,	4.400
Total,	130.840 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes sur la commune et la province,	242 liv.
— sur Villeneuve-les-Cugnaux,	200

1. District de Muret.
2. District de Revel.

Rentes sur Mons, 4 setiers 7 boisseaux de blé,	52 liv.
— sur la province de Guyenne,	200
— des religieuses Carmélites,	3
Total,	697 liv.

323. COLLÈGE DE MIREPOIX

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Collège et dépendances,	34.200 liv.
— Pré à Bourrassol,	7.348
Total,	41.548 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Fruits décimaux,	2.750 liv.
Rentes sur la commune de Toulouse,	37
— sur la province de Languedoc,	15
Total,	2.802 liv.

324. COLLÈGE DE NARBONNE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments du collège,	12.600 liv.
— Pièce de terre,	550
— Maison près les Capucins, non estimée,	
— — près les Cordeliers, non estimée.	
Total,	13.150 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente sur la province de Languedoc, 150 liv.

325. COLLÈGE DE PAMPELONNE ou SAINTE-CATHERINE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments du collège et dépendances, rue des Balances, 36.120 liv.

Toulouse. — Maison et cour,	15.000 liv.
— Pré,	4.545
Auzeville. — Prés,	7.326
Belberaud [1]. — Métairie,	31.680
Saint-Agne. — Métairie du Palais,	63.951
Saint-Orens. — Métairie du Collège,	80.880
Total,	239.502 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées sur le clergé,	300 liv.
— sur la province,	600
Rente en nature, 47 setiers 7 pugnères de blé,	
Fruits décimaux d'Auzeville, Constance, Noé, Saint-Julia,	8.010
— de Plaisance,	118
Total,	9.028 liv.

Objets en vermeil et en argent : ostensoir, encensoir, calices, burettes, statues de la Vierge et de sainte Catherine, 8 pièces, pesant ensemble 21 marcs 7 onces.

326. COLLÈGE DE PÉRIGORD

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Collège et dépendances, estimés	30.000 liv.
Labège. — Domaine et métairie du Château,	54.734
— Métairie Depeyre,	50.656
Montégut. — Maison et jardin,	1.326
Total,	136.716 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*)

Fruits décimaux,	4.500 liv.
Censives,	1.300
Rente sur la province de Languedoc,	345
— sur la ville de Toulouse,	60
— sur les tonneliers de Toulouse,	70
Commune d'Auzil,	3
— de Labège,	15
Rentes sur particuliers,	165
Droits de lods,	2.166 liv.
Total,	8.624 liv.

Objets en argent : calice, ostensoir, ciboire, encensoir, navette, 4 pièces, pesant ensemble 14 marcs.

1. District de Villefranche.

327. COLLÈGE ROYAL

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse-Lalande. — Domaine de Bertrand et dépendances,	11.440 liv.
Toulouse [1]. — Bâtiments du collège et dépendances,	22.396
— Maison, rue Maubec,	3.520
— —	5.500
— Maison rue Peyrolières,	6.100
— —	15.180
— 3 maisons rue Peyrolières,	28.820
— 1 maison rue des Jacobins,	4.400
— —	7.040
— —	4.444
— Maison rue des Arceaux,	4.840
— —	1.320
— —	3.740
— 3 autres maisons, non estimées.	
Auzielle. — Terre et prés,	3.080
Muret. — Métairie du Maraut,	30.492
— Métairie de la Bourdène,	35.090
Madiran (Hautes-Pyrénées). — Prieuré, non estimé.	
Total,	187.402 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes sur le domaine et revenus publics.	286 liv.
— sur le clergé,	3.520
— sur l'État, la province, les communes et corporations,	6.069
— sur les octrois,	1.400
Fruits décimaux,	29.608
Total,	40.883 liv.

Mobilier divers, estimé 10.546 liv.

Objets en argent : calices, ostensoir, ciboire, encensoir, navette et cuiller, pesant ensemble 17 marcs 6 onces.

1. Les bâtiments du collège et les 16 maisons qui suivent furent évalués 120.000 livres en 1820.

328. COLLÈGE SAINT-RAYMOND

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Collège et dépendances,	29.880 liv.
—	Grange,	2.002
—	1/2 uchau du moulin du Bazacle,	2.350
	Total,	34.232 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente sur la province et la sénéchaussée, 82 liv.
Rentes sur le clergé : 77 setiers de blé, 38 barriques de vin.

329. COLLÈGE SAINT-MARTIAL

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Bâtiments du collège, 904 toises carrées, estimés,	177.100 liv.
Fenouillet. —	Domaine des seigneurs, estimé	63.466
—	Métairie,	21.010
—	13 pièces de terre et prés,	39.116
—	Maison et four,	4.025
—	Forge.	682
Gagnac. —	Ancien château et dépendances,	2.880
—	Maison, jardin et patus,	2.090
—	Four banal,	660
Tournefeuille, —	Tinal,	1.870
	Total,	312.899 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes	sur le domaine,	3.300 liv.
—	sur le clergé,	910
—	sur l'État, la province, les communautés et autres,	8.498
—	Lecomte-Latresme.	600
—	Religieuses des Salenques,	90
—	Religieuses Saint-Sernin,	150
Fruits decimaux,		30.010
	Total,	43.558 liv.

Objets en vermeil et en argent : ostensoir, calices, ciboire et clefs, 6 pièces, pesant ensemble 15 marcs 6 onces.

330. COLLÈGE SECONDAT

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin, rue des Cordeliers, estimée	2.002 liv.
— Maison du collège et dépendances,	7.200
— Ucheau du moulin du Bazacle,	5.994
Total,	15.196 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes sur la ville de Toulouse,	12 liv.
— Lassus,	20
Total,	32 liv.

HOPITAUX, HOSPICES ET MAISONS DE CHARITÉ

331. HOPITAL D'HUMANITÉ SAINT-JACQUES DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A et V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et terres à Saint-Jammes,	45.760 liv.
— Terre à la Béarnaise,	396
— Métairie de Saint-Jammes, à Ginestous.	66838
Aucamville. — Terres,	10.120
Villeneuve-les-Bouloc. — Métairie de Sarla,	84.832
Cornebarrieu. — Domaine de Saint-Jammes,	76.648
Balma. — Métairie de Borde-Basse,	42.460
— Domaine de Haute-Serre,	65.208
Gargas. — Jardin et terres,	1.034
Castelnau-d'Estrétefonds et Villeneuve-les-Bouloc. — Domaine,	100.510
Seilh. — Métairie de la Grande-Borde,	121.660
— — de la Petite-Borde,	54.230
— Terres,	14.366

Muret. — Domaine de Gilabert,	51.240 liv.
Frouzins [1]. — Maisons, terres, prés, bois, etc.,	80.297
Capens [1]. — Métairie de Péguilhan,	17.820
Total,	833.419 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes sur le domaine,	120 liv.
— sur le clergé,	2.040
— sur les octrois,	11.000
— sur la commune de Castelginest,	198
— sur particuliers,	7.318
Total,	20.676 liv.

Objets en argent : calices, ostensoir, ciboires, croix, reliquaires, lampes, etc., 28 pièces, pesant ensemble 71 marcs 4 onces.

332. HOPITAL DE GARGAS

(Archives départementales, V.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Gargas. — Bâtiments, jardin, terres et prés, 1.980 liv.

333. HOPITAL DE GRAGNAGUE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Gragnague. — Maison, jardin et terres, 1.200 liv.

334. HOPITAL DE SAINT-AGNE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Terres, 3.060 liv.

1. District de Muret.

335. HOSPICE DE LA GRAVE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Bâtiments de l'hospice et jardin,	12.760 liv,
Montaudran. — 2 pièces de terre,	792
Total,	13.552 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes diverses :	
Du Trésor royal,	61.150 liv.
Du corps des marchands,	11.280
Maîtres chandeliers,	50
Huissiers du Parlement,	100
Bureau des finances,	759
Trésoriers généraux de France,	480
Diocèse,	8.777
Archevêché,	1.130
Évêché de Comminges,	1.000
Évêché de Lombez,	400
Clergé du diocèse,	188
Ancien clergé de Paris,	294
Collège Royal,	500
Collège de Papillon,	24
Abbaye de Calers,	120
Diocèse bas Montauban,	62
— de Lavaur,	261
Clergé de France,	2.472
Octrois de Toulouse,	4.000
Hôtel de Ville de Paris,	2.748
— de Toulouse,	1.213
Province de Languedoc,	7.500
De la sénéchaussée de Toulouse,	1.483
Du Roy,	4.661
Pays de Foix,	750
— de Vivarais,	540
— de Béarn,	12
Commune de Villaudric,	15.021
Rentes sur particuliers,	17.629
Total,	144.604 liv.

Objets en argent : ostensoir, calices, ciboires, encensoirs, etc, etc., 20 pièces, pesant ensemble 47 marcs 4 onces.

336. HOSPICE DE CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Castelnau-d'Estrétefonds. — Métairie et terres,	27.832 liv.

337. MAISON DE CHARITÉ DE COLOMIERS

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Colomiers. — Pré,	3.700 liv.

338. MAISON DE CHARITÉ DE LESPINASSE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Proprétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Lespinasse. — Maison et terre,	1.200 liv.

339. MAISON DE CHARITÉ DE PIBRAC

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pibrac. —	Domaine,	25.000 liv.
—	Maison et jardin,	3.600
—	Autres terres,	4.800
Colomiers. —	Terres,	3.100
	Total,	36.500 liv.

340. DOMAINE DE L'ÉTAT

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Manufacture des tabacs, rue de la Pomme, estimée	60.156 liv.
—	Palais de la Trésorie, estimé	57.877
—	Maison rue du Vieux-Raisin,	23.100

Toulouse. —	Maison et jardin à l'Embouchure,	7.260 liv.
—	Sol de la prison de la conciergerie à Saint-Michel,	480
—	Maison place du Salin,	4.680
—	Terre à l'Embouchure,	616
—	Autre maison à l'Embouchure,	3.006
—	Grange et patus à Saint-Michel,	3.600
—	Ateliers et magasins pour le salpêtre,	3.420
—	Terrains à Tounis,	187
Pouvourville. —	Pré, ramier et gravier,	4.400
Vacquiers. —	Fossés entourant le fort,	77
	Total,	168.859 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Droit d'albergue perçu par le bureau de Toulouse, 6.000 liv.

341. FERMIER GÉNÉRAL DE TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin près l'embouchure du canal des Deux-Mers, 7.260 liv.

342. PROVINCE DE LANGUEDOC

(Archives départementales, 1 Q A et C.)

Revenus déclarés, 3.249.726 liv.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Observatoire, estimé	24.000 liv.
—	Maison à Saint-Michel, estimée	8.800
—	Portique et terrain quai de Brienne,	2.680
—	Maison et terrains quartier Saint-Pierre,	3.300
—	1 maison, 7e section,	1.080
—	id. barrière de Muret,	4.050
—	Local à Saint-Cyprien,	2.250
—	Maison à Saint-Cyprien,	4.500
—	Maison et patus à Saint-Pierre,	726
—	Terrain à Saint-Pierre,	1.760
—	Vieux chemin à Montaudran,	49
—	Pré à la Croix-de-Pierre,	775
—	Partie de vieux chemin à Saint-Aubin,	50
—	Terrain près le cimetière Saint-Sauveur,	255

Toulouse. — Terrain à Saint-Cyprien,	2.700	liv.
— Id. rue des Blanchers,	1.080	
— Vieux chemin à Saint-Aubin,	182	
— Emplacement de maison,	187	
— Arceaux et terrains place Saint-Pierre,	1.440	
— Terrain à Saint-Cyprien,	1.777	
— Jardin et terrain quai Saint-Pierre,	2.160	
Id. Id..	3.816	
— Terrain quai de la Daurade et rue des Blanchers,	1.404	
Saint-Martin-du-Touch. — Vieux chemin, estimé	75	
Lalande. — Partie de vieux chemin de Toulouse à Fronton,	40	
Balma, — Terre,	22	
Biagnac. — Terre,	176	
— Partie de vieux chemin,	129	
Castelmaurou. — Partie de vieux chemin,	176	
Cornebarrieu. — Terre (vieux chemin),	77	
Cugnaux. Id.,	770	
Garidech. Id.,	44	
Lacournaudric. Id.,	176	
Plaisance. — Terre,	125	
Saint-Alban. — Ancien chemin,	137	
Verfeil. — Chemin,	603	
Total,	71.571	liv.

Charges déclarées, 1.624.721 liv.

BIENS DES COMMUNES

343. AUCAMVILLE

ŒUVRE DES PAUVRES

(Archives départementales, 6 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Néant.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes sur le clergé de Lavaur,	50	liv.
— — de Toulouse,	80	
— sur la province de Languedoc,	104	
Total,	234	liv.

344. AUSSONNE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Biens communaux en terres et prés,	2.520 liv.

345. BELBÈZE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Biens communaux en terres et prés,	2.640 liv.

346. BLAGNAC

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Biens communaux,	58.120 liv.
Prés : non estimés.	

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Affermage annuel des prés et îlots,	600 liv.
— Port et passage,	307
Total,	907 liv.

347. CASTANET

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Maison servant de boucherie et dépendances,	1.998 liv.
Sol de l'église,	200
Pré,	2.800
Total,	4.998 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Bail de la place,	145 liv.
Droit des chaises à l'église,	120
Total,	265 liv.

348. CASTELMAUROU

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Ancienne église en ruines et cimetière,	3.697 liv.

349. CORNEBARRIEU

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pré,	132 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Affermage des communaux,	249 liv.

350. CUGNAUX

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pré,	1.600 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Affermage des chaises de l'église,	132 liv.
— des rentes,	111
Total,	243 liv.

351. GRAGNAGUE

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Chapelle Saint-Sernin et cimetière,	900 liv.

352. LABÈGE

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Prés communaux,	5.300 liv.

353. LAUNAGUET

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Prés communaux, 10.280 liv.

354. MONTASTRUC

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terres. 564 liv.

355. MONTAURIOL

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Prés communaux, 2.400 liv.

356. MONTJOIRE

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pré, 528 liv.

357. MONTRABÉ

(Archives départementales, 1 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Communaux, 1.940 liv.

358. MONTPITOL

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terre, 425 liv.

359. PECHBUSQUE

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terre,	308 liv.

360. PLAISANCE

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Maison et terre,	360 liv.

361. PORTET

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Partie de l'ancienne école,	828 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Affermage annuel du port et passage,	174 liv.
— de l'émondage des arbres,	150
— Extraction de sable du ramier,	86
Rentes en blé,	208
Total,	618 liv.

362. ROQUESERRIÈRE

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Vacant,	75 liv.

363. SAULAT ET PUGNÈRES[1]

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Communal, 3 arpents,	3.025 liv.

1. Actuellement dans le département du Tarn.

364. SAINT-JEAN-DE-KYRIE-ELEISON

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terre,	77 liv.

365. SAINT-JEAN-L'HERM

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Terre,	341 liv.

366. TOULOUSE

(Archives départementales, 1 Q A—B—C et L.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse ville. —	Maison et tour près du rempart,	3.784 liv.
—	Terre à l'Embouchure,	616
—	Corps de garde au Salin,	8.437
—	Maison 3e section,	21.938
—	2 maisons 11e section,	4.626
—	1 maison près du rempart,	4.606
—	Ruelle,	540
—	Maison et dépendances,	27.000
—	Terrain au cloître,	900
—	Petite maison, bureau des fermes,	1.179
—	Maison et écurie,	27.000
—	Petit bâtiment,	1.080
—	Terre à l'Esplanade,	2.002
—	Pré,	1.375
—	Pré à la Nause,	5.500
—	Patus,	75
—	Tour et patus,	1.800
—	Terrain à Tounis,	1.179
—	Vacant barrière de Muret,	225
—	Cimetière,	101
—	Local à l'île de Tounis,	100
—	Terre et vigne à Lalande,	22
—	Local au faubourg Saint-Etienne,	50
—	Terrain près Saint-Etienne,	324
—	Terrain du fossé,	200
—	Id.	165
—	Maison près le moulin du Château,	450
—	Partie du fossé,	440

Toulouse ville. —	Terre,	176 liv.
—	Terre près la porte Saint-Etienne,	225
—	Tour du rempart et sol,	4.520
—	Maison rue du Petit-Versailles,	11.808
—	Jardin près Matabiau,	90
—	Terre à la croix de Montrabé,	55
—	Communal à Croix-Daurade,	143
—	Lalande et Sept-Deniers. — 305 arpents de terre, estimés	174.214
	Total,	306.945 liv.

367. VERFEIL

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Vacant de Saint-Sernin de Raix,	25 liv.
Bois et sol de la chapelle de Saint-Paul,	150
Emplacement d'une église et chapelle,	849
Divers vacants,	954
Ancien chemin et vacants,	650
Terres,	250
Total,	2.878 liv.

368. VILLEMUR

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Four banal et jardin, estimés 2.336 liv.

CHAPITRE II

Biens de deuxième origine.

ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, RECLUS, DÉPORTÉS, ASCENDANTS OU PARENTS D'ÉMIGRÉS

ÉMIGRÉS

1. ALBARET FRÈRES, OFFICIERS AUX RÉGIMENTS CI-DEVANT COMTOIS ET DU MAINE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —Portion de maison rue Montgaillard,	2.057 liv.
Balma. — Portion de domaine,	4.292
Total,	6.349 liv.

Créances passives : Fourtic, Cormier, Dufaur-Pibrac et Boussaint,	4.950 liv.

2. ALIBERT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, écurie et grange faubourg Saint-Michel,	10.257 liv.

3. AUBERTI-LAMOZÈNE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin à Saint-Cyprien, non estimés.

4. BABUT-NOGARET, OFFICIER D'INFANTERIE AU RÉGIMENT DE BOURBON

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Roqueserrière et Buzet. — Château terres, moulins à vent, prés, bois, terres : 137 arpents 35 pugnères 50 boisseaux ; métairies de Chipoulos et Bordeneuve, 97 arpents, estimés	99.979 liv.
Garidech. — Maisons et terres, 18 arpents, estimés	18.126
Saint-Sauveur et Bruguières. — Château, maisons, métairie de « Bordevieille », maison, terres, etc., 38 arpents 1 pugnère, estimés	18.870
Total,	136.975 liv.

Objets en argent : couverts et objets divers, 10 marcs 3 onces.

5. BARBAZAN, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue Riguepels, — Mobilier garnissant une maison, estimé 1.902 liv.

6. BARBE (JEAN-BAPTISTE), INGÉNIEUR

(Archives communales de Toulouse, S.)

Toulouse, rue des Filatiers. — Mobilier de maison, non estimé.

7. BARRANQUET (JEAN-BAPTISTE-LOUIS)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, rue Sainte-Ursule, non estimée.
Le Fossat. — Château dit « d'Ouvrié », métairies « du Fossat », de la Landelle et de Bénas, contenant ensemble 346 arpents, non estimés.
Objets en argent : 5 chandeliers dont le poids n'est pas indiqué.

8. BARREAU, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A .)

Toulouse, rue du Taur. — Mobilier estimé 696 liv.

9. BARSA

(Archives communales de Toulouse, S)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Drémil-Lafage. — Métairies dites « de Bordeneuve », de « Ravaille » et de la Place », non estimées.
— Cabaux estimés 8.237 liv.

10. BAUTEVILLE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Rebigue. — Métairie de Lunadelle, 3 arpents 2 pugnères, 2 boisseaux, estimée 1.500 liv.

11. BAYLOT (ANTOINE), CURÉ DE CROIX-DAURADE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse-Croix-Daurade. — 3 lots terre, 2 arpents 5 pugnérées, estimées 1.474 liv.
— Mobilier, bibliothèque, etc., estimés 3.824 liv.
— Créance active, 2.400 liv.

12. BAZIN, HOMME DE LOI

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 1/3 de maison rue des Tourneurs, estimé 3.600 liv.
— Mobilier estimé 2.078

13. BÉBIAN, ADMINISTRATEUR DU DISTRICT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, rue des Paradoux, non estimée.
Gauré et Lavalette. — Domaine s'étendant dans les deux communes, non estimé.

14. BÉCANE, MÉDECIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, rue Saint-Remésy, non estimée.

15. BELLEFLOUR VENDOMOIS, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, rue des Jacobins : non estimée.
Mobilier, estimé 1.257 liv.

16. BENOIT (ANTOINE), RELIGIEUX

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue du Peyrou : non estimée.
Mobilier, estimé 5.428 liv.

17. BENOIT (HENRI)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison cloître Saint-Étienne : non estimée.
Mobilier, estimé 5.652 liv.

18. BERINGUIER (GEORGE), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et dépendances, rue de la Fonderie, estimée 15.000 liv.

19. BERNARDI (JEAN-ANTOINE), PRÊTRE

(Archives de la ville de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse — Maison au faubourg Saint-Cyprien : non estimée.
— Maison et terres, 7 arpents 5 pugnères 4 boisseaux au même lieu : non estimées.

20. BEZY, MARCHAND

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, rue des Filatiers : non estimée.
Launaguet. — Métairie de Combes : non estimée.

21. BISCONS, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*.)

Cornebarrieu. — 2 lots de terre, 6 arpents, estimés 660 liv

22. BONAL, PRÊTRE, CURÉ DE CROIX-DAURADE

(Archives communales de Toulouse, S.)

Toulouse (Croix-Daurade). — Mobilier de maison : non estimé.

23. BORDES (JEAN-ANDRÉ-GUILLAUME), HOMME DE LOI

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison, rue Négogoussés, estimée	8.000 liv.
Villeneuve-les-Bouloc. — Métairie dite de Lambrigot, 29 arpents, estimée	11.300
Total,	19.300 liv.
Mobilier, estimé	1.119 liv.

24. BOSC, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Garidech. — Mobilier : non estimé.	
— Créance active résultant d'un prêt fait à la commune de Garidech,	2.400 liv.

25. BOUDOU

(Archives communales de Toulouse S.)

Mobilier d'appartement, place du Salin, estimé	1.028 liv.

26. BOUTTES (DE) (VALENTIN), GARDE DU CORPS DU ROI

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison au faubourg Saint-Étienne, estimée	21.727 liv.
— Autre maison rue Notre-Dame-du-Mont-Carmel,	25.000
Castanet et Péchabou. — Métairie de Vic et terres, 94 arpents,	54.780
Total,	101.507 liv.

Mobilier de Toulouse,		2.152 liv.
— de Castanet,		2.293
	Total,	4.445 liv.

Objets divers en argent : 1 marc 1 once.

27. BOUSIGUES, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Place Saint-Sernin. — Mobilier de maison. est. 1.138 l.

28. BRU (JEAN-PIERRE), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Paulhac. — Mobilier de maison, estimé 2.220 liv.

29. CABISSOL-ROSCAN

(Archives départementales, 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Vacquiers. — Maison et jardin, vignes et terres, estimés 3.219 liv.

30. CADEAU (JEAN-BAPTISTE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue Sainte-Claire. — Mobilier de maison, non estimé.

31. CALVELS FRÈRES, PRÊTRES[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Castelmaurou. — Domaine de Castelviel, 14 arpents, non estimé.
— Mobilier, non estimé.

1. Trois frères : François, Étienne et Lis.

32. CAMBOLAS (GÉRAUD-FRANÇOIS-BERNARD)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Pargaminières, estimée	29.755 liv.
— — rue des Cordeliers, estimée	10.000
Tournefeuille. — Domaine de la Paderne, corps de ferme, terres, prés, vignes, bois, etc., 144 arpents,	62.216
Folcarde[1], Saint-Vincent[1], Rieumajou[1], Avignonet[1], Lux[1]. — Château, métairies, terres, etc., 300 arpents environ,	312.767
Total,	414.738 liv.

33. CAMBON (MARIE-FRANÇOIS-AUGUSTE-JOSEPH), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et dépendances rue des 3 Banquets, estimées	30.000 liv.
Argenterie : 85 marcs 16 onces.	

34. CAMBON (JEAN-LOUIS-AUGUSTIN-EMMANUEL), PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE TOULOUSE, ÉMIGRÉ[2]

35. CAMBON NÉE RIQUET, SON ÉPOUSE, CONDAMNÉE

36. CAMBON (AUGUSTE), MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROY, ÉMIGRÉ

37. CAMBON-DAUBAN, MAJOR DES GRENADIERS ROYAUX, ÉMIGRÉ

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, jardin et terres à Guilheméry,	19.016 liv.
— — rue Vélane, non estimée.	

1. District de Villefranche.
2. Le dossier collectif n'établit pas la part des biens afférente à chacun des membres de la famille.

Bonrepos, Lavalette, Gragnague, Saint-Marcel, Saint-Jean-Lherm, Mons. — Domaines comprenant des châteaux, métairies, notamment le château de Bonrepos et les métairies de Borde-Basse, de Belaval, d'« Engatuel » et d'En Fleury, estimés d'après l'état des émigrés à	580.926 liv.
Polastron[1], Montesquieu[1], Fustignac[1]. — Maison, moulin, terres, prés, vignes, etc.,	60.000 liv.
Total,	659.942 liv.
Mobilier du château de Bonrepos, estimé à	5.394 liv.
Entre autres objets précieux : 6 pièces de tapisserie des Gobelins évaluées	1.000 liv.
Glaces, tableaux, porcelaines de Chine, commodes et meubles en marqueterie et bronzes moulus et dorés, etc.	

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes féodales en argent et produits divers : 85 débi-rentiers, payant annuellement les rentes totales de 179 setiers 17 pugnères 35 boisseaux de blé, 299 têtes de volaille, 1 cochon et 143 livres 38 sols en argent.

38. CANTALAUSE (ANTOINE), OFFICIER AU RÉGIMENT DE CONDÉ-DRAGONS

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Maletache, non estimée.
Drémil. — Domaine, non estimé.
Mobilier, non estimé.

39. CARCASSÉS, PRÊTRE, CURÉ DE GAURÉ

(Archives départementales, 2 Q A.)

Gauré. — Mobilier, non estimé.

40. CARDONEL, RELIGIEUX AUGUSTIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue des Salenques. — Mobilier de maison, estimé 48 liv.

1. District de Rieux.

41. CASSAGNEAU-SAINT-FÉLIX, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, place Rouaix, estimée	88.686 liv.
Maison à Saint-Cyprien,	10.800
— 70 pièces de terre labourable et pré, 23 arpents 70 pugnères 162 boisseaux,	38.456
Métairie de Regine, 61 arpents,	69.044
— Métairies de Borde-Basse, Saint-Cyprien, 4 arpents,	9.900
Saint-Orens-de-Gameville. — Terre, 5 arpents,	3.500
Labastide-Constance. — 6 lots de terre et pré, 6 arpents,	5.555
Labastide-Saint-Sernin. — Prés, 6 pugnères,	1.380
Montberon. — 3 métairies de « Saint-Paul », des « Vitarelles » et de « Rabaudis », 174 arpents,	98.033
— Maison et pré, 1 arpent,	660
— Terres, 225 boisseaux,	7.200
— Bois, 81 arpents,	27.710
Pechbonniou. — Métairies de la Planète et de Labastide-Constance, 110 arpents,	61.160
— Ferme, maison, etc., 19 arpents.	38.360
— Terres, prés et vignes, 54 arpents,	22.995
Bois, 23 arpents,	5.719
Saint-Loup. — Prés, 9 pugnères,	3.960
Villariès. — Terres et prés, 5 arpents,	7.950
Maubec. — Domaine composé de :	
— La métairie d'En Benazet,	24.000
— — d'En Louis,	26.000
— — de Pinamont,	13.000
— — d'En Manges,	12.000
— Moulin,	6.000
Escalquens, Odars, Belberaud, Pompertuzat, Deyme. — 2 châteaux, 8 métairies, 1 moulin et des rentes, évalués	250.000
Ucheau du moulin du château Narbonnais,	6.012
Total,	838.080 liv.

Mobilier. — Parmi les pièces intéressantes :

9 pièces de tapisseries d'Aubusson, estimées	200 liv.
14 plateaux avec les garnitures ou statues en biscuit de Sèvres,	100 liv.

Objets en argent : 6 marcs 44 onces.

42. CASTAING (JEAN), PRÊTRE, CURÉ DE CASTELMAUROU

(Archives départementales, 2 Q A.)

Castelmaurou. — Argent trouvé dans la maison, 230 liv.

43. CASTELLANE

(Archives communales de Toulouse, S.)

Toulouse, rue Croix-Baragnon. — Mobilier d'appartement, estimé 785 liv.

44. CAUMELS (MARIE-VALENTIN, MARQUIS DE)

(Archives départementales, 2 Q A-2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital.*)

Toulouse. — Maison et dépendances, rue Croix-Baragnon, 57 toises, évaluée	25.200 liv.
Bruguières. — Château, métairie du Poumarat, terres, etc., 62 arpents environ,	38.056
Saint-Sauveur. — Métairie, dépendances et terres, 65 arpents environ,	30.165
Total,	93.421 liv.
Mobilier, estimé	6.632 liv.
Entre autres objets : 12 fauteuils et 1 sopha en tapisserie, estimés	800 liv.
Secrétaire en marqueterie et bronze,	150 liv.

45. CAUSSÉ (JACQUES-ANTOINE), MARCHAND

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue du Coq-d'Inde :

Marchandises trouvées dans la maison, estimées	23.725 liv.
Argent,	191
Total,	23.916 liv.

46. CÉRAT (BERNARD-JOSEPH), PRÉSIDENT AUX REQUÊTES DU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, rue Sainte-Scarbes, estimée		46.895 liv.
— Id. Id.		30.460
Domaine à Saint-Nicolas de La Grave : non estimé.		
	Total,	77.355 liv.

47. CLARAC (ROGER-VALENTIN), MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROI

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Bessières. — Métairie des Jouets,	25	arpents, estimée	10.950 liv.
— Moulins et terres,	3	Id.	11.680
Buzet. — Château et dépendances,	16	Id.	24.000
— Château vieux et patus,			3.083
— Métairie de Montfort,	36	Id.	7.490
— Métairie d'En-Parro,	60	Id.	28.000
— — du Logis,	13	Id.	6.730
— — de Chalons,	26	Id.	7.250
— — des Azémas,	31	Id.	6.940
— Terres et vignes,	21	Id.	9.795
— Chai et tinal,	30	Id.	1.100
Mirepoix. — Château de Mirepoix,	28	Id.	26.000
— Métairie de la Bourdette,	40	Id.	8.028
— Métairie de la Grande-Borde,	61	Id.	41.142
— Moulin à eau,			8.600
— Tuilerie et dépendances,	2	Id.	3.000
— Forge et dépendances,	1	Id.	1.650
Roqueserrière. — Métairies d'En-Beaute, d'En-Brunet, de Vacquiers et terres, 193 arpents,			56.404
Villemur. — Métairie de Lescalère, 54 arpents,			25.824
		Total,	287.666 liv.

48. CLAVERIE, CURÉ DE SAINT-MICHEL-DU-TOUCH

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue Cantegril, mobilier de maison, estimé 1.675 liv.

49. CORN, DIT QUINSAC, CHEVALIER DE MALTE

(Archives départementales, 2 Q A - 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Colomiers. —	Château et métairie du Faucon, 90 arpents,	31.139 liv.
—	Métairie de Communial et dépendances, 40 arpents,	10.903
—	Terres, 6 arpents environ,	33.569
	Total,	75.611 liv.

50. CORNAC (FRANÇOIS), PRÊTRE, CHANOINE DE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Garac[1]. — Maison et terres, non estimées.
Toulouse. — Rue Saint-Sernin, mobilier garnissant la maison : non estimé.

51. COSTES, DIT TRUBER, LIEUTENANT DES MARÉCHAUX DE FRANCE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Saint-Geniès. — Maison et dépendances, 11 arpents, 14.675 liv.

52. COUTAUD FRÈRES, MARCHANDS

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Place du Salin, marchandise en magasin : non estimée.

53. DALBIS DE BELBÈZE (JACQUES-DENIS), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A — 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	2 maisons rue Montgaillard,	27.500 liv.
—	Grange et jardin,	1.496

1. District de Grenade.

Thil. — Château, métairies et terres, dont les métairies de la Forêt, de Lantique, Dalbis, Fournié, Gibre et Cassepeyre, 400 arpents environ, affermées 6.275 livres; valeur approximative en capital,	138.050 liv.
Total,	167.046 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Thil. — Rente foncière Lézat : 1 franc de rente censive, 5 sacs 2 mesures blé.
— Rente foncière Mouté : 11 sols censive, 4 poulets, 4 chapons.

54. DALDEGUIER, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place Saint-Etienne, sous les cloches : non estimée.	
— Mobilier, estimé	3.331 liv.

Argenterie : 7 marcs 13 onces.

55. DARAM (MARIE-JOSEPH), GARDE-DU-CORPS DU ROY

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Blagnac. — Métairie, dépendances et terres, 62 arpents environ, estimées	34.979 liv.

56. DAURE[1]

(Archives départementales, 2 Q A - 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin porte Matabiau, 3 arpents,	7.600 liv.
— Pièce de terre, porte Matabiau, 1 arpent 1 pugnère,	1.989
— 1/2 ucheau du moulin du Bazacle,	3.258
— 1/2 ucheau du moulin du Château,	2.400
Total,	15.247 liv.

1. Une partie des biens était située dans le département du Gers; le dossier d'où est tiré ce renseignement n'indique ni la nature, ni l'importance de ces biens.

57. DAURIGNAC, RELIGIEUX AUGUSTIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue Cantegril, mobilier non estimé.

58. DAVID D'ESCALONNE.

(Archives départementales, 2 Q A - 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison 6e section, n° 138, estimée	22.680 liv.
Paulel, Saint-Jean-des-Pierres et Lavalette. — Terres diverses,	13.386
Total.	36.066 liv.

59. DAVIZART, PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Lespinasse, Gagnac et Fenouillet. — Château de Gagnac et métairies de « Bidou », « Borde-Noble » et « Baigazagnac », contenant ensemble 226 arpents environ, affermés 3.600 livres, soit en capital, 79.200 liv.

60. DELORT, CURÉ DE MÉRENVIELLE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Mérenvielle. — Mobilier : non estimé.

61. DESCOULOUBRE (LOUIS-GASTON-ERANÇOIS)

(Archives communales de Toulouse. S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Labège. — Métairie de Bordeneuve, 30 arpents, estimée 24.000 liv.[1]

1. Cette métairie était affermée 1.200 livres.

62. DESINOCENS, PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place des Pénitents-Blancs, estimée 34.500 liv.
Mobilier et livres, estimés 10.764 liv.
Objets en or et en argent : 1 once 1/2 d'or, 1 marc 4 onces d'argent.

63. DESTINGOY, HOMME DE LOI

(Archives communales de Toulouse, S.)

Toulouse. — Mobilier d'appartement rue Montgaillard : non estimé.

64. DHÉLIOT (BENOIT-BENJAMIN), VICAIRE GÉNÉRAL

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue de la Pomme, mobilier estimé 8.605 liv.

65. DRULHE, CHANOINE DE SAINT-ÉTIENNE

(Archives départementales, 2 Q A - 2 Q D.)

Toulouse. — Rue Croix-Baragnon, mobilier de maison, 6.558 liv.
Argenterie : 3 marcs 3 onces.

66. DUCHÊNE (JEAN), RELIGIEUX MINIME

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue des Gestes, mobilier de maison, 922 liv.

67. DUPLESSIS, CHANOINE DE SAINT-SERNIN

(Archives communales de Toulouse, S.)

Toulouse. — Place Saint-Sernin, mobilier d'appartement : non estimé.

68. DUTECH ET DUFAU, CURÉ ET VICAIRE DE POMPIGNAN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Pompignan. — Mobilier mis en dépôt : non estimé.

69. DUFAUR, DIT BÉRAT, PREMIER PAGE DU ROY

(Archives départementales, 2 Q A - 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Montjoire. — Domaine du Colombier : terres, bois, prés, etc., 40 arpents,	3.634 liv.
Villemur. — Domaine de « Castelfort » : terrain, bois, etc., 99 arpents, estimé	31.400
Bérat[1]. — Château et métairies, 385 arpents, estimés	86.424
Capens[1]. — Château, métairies et moulins d'un revenu de 3.000 livres : non estimés.	
Marquefave[2]. — Moulin à nef : non estimé.	
Poucharramet[1]. — Manoir et métairie de « Mondomin » et terres, 41 arpents,	9.340 liv.
Total,	130.798 liv.

70. DUGARREAU (JEAN-BAPTISTE), DIT LASSEIGNIER, COLONEL

(Archives départementales, 2 Q A - 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (gardiage). — 2 métairies, l'une dite de Monredon, l'autre dite de Rouaissette, contenant 179 arpents.	148.798 liv.
— 27 pièces de terre contenant 11 arpents,	17.128
— 4 lots de terre dite champ du gravier, 8 pugnères 7 boisseaux,	1.188
— 12 lots de terre, 18 pugnères,	3.278
Beauzelle. — 2 lots de terre, 2 pugnères 12 boisseaux,	1.830
Balma. — Maison et vigne, 1 pugnère 5 boisseaux,	660
— Grange, écurie, basse-cour, maison, forge, terre, bois, 49 arpents 23 pugnères 20 boisseaux,	59.317
Lunion. — Terres et prés, 48 boisseaux,	2.056
Total,	234.255 liv.
Mobilier, estimé	1.221 liv.

1. District de Muret. — 2. District de Rieux.

71. DUPUGET (CHARLES-PIE-THOMAS-SATURNIN)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Place de la Liberté, mobilier de maison : non estimé.

72. DUREAU (JEAN)

(Archives départementales 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Bonrepos, Lavalette et Paulel. — Métairie, terres, prés, bois et vignes, 23 arpents environ : non estimés.

73. ESPINOLA

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Place Sainte-Scarbes, mobilier de maison : non estimé.

74. ESQUILAR, PERRUQUIER

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue Saint-Antoine-du-Salin, mobilier de maison : non estimé.

75. ESTABART

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Saint-Jean-Lherm. — Terres, estimées	291 liv.

76. FAGES (JOSEPH) AINÉ, JUGE DE PAIX

(Archives départementales, 2 Q A - 2 Q C et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place Dauphine,	23.475 liv.
Drémil-Lafage. — Métairie de Lafage, 32 arpents,	17.688

Drémil-Lafage. — 4 pièces de terre et prés, 1 arpent 7 pugnères,	1.331 liv.
Total,	42.494 liv.
Mobilier, estimé	3.690 liv.
Somme en argent : 200 écus de 24 livres,	4.800 liv.

Argenterie : 45 marcs 3 onces.

77. FALGAYRÈS, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue des Couteliers, mobilier de maison : non estimé.
Saint-Simon. — Mobilier de maison : non estimé.

78. FAURÉ-JUIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Croix-Baragnon,	51.252 liv.
Montauriol et Drémil-Lafage. — Domaine de Montauriol, château et dépendances, métairies de « Turle », du Château, de « Margastan », de « Lamothe », de la Muguette, contenant 284 arpents 24 pugnères 9 boisseaux,	185.380
Sainte-Juliette[1]. — Domaine de Sainte-Juliette, composé d'un château, dépendances, maisons, moulin et terres, 108 quarterées,	74.278
Total,	310.910 liv.
Mobilier de Toulouse,	7.295 liv.
— de Montauriol,	17.583
— de Sainte-Juliette,	698
Total,	25.576 liv.
Créances,	2.039 liv.
Dettes.	67.400 liv.

1. Tarn-et-Garonne.

79. FLORY, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, place Saint-Sernin. — Mobilier de maison, non estimé.

80. FRANCÈS, PRÊTRE

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Cornebarrieu. — Métairie de « Peiret », 50 arpents 3 pugnères 7 boisseaux, estimée	13.570 liv.

81. GAILLARD (ANTOINE), CURÉ D'AUSSONNE

(Archives départementales, 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Blagnac. — Terre, 2 arpents 5 boisseaux,	880 liv.
Colomiers. — Métairie dite « Cimonis », 32 arpents,	9.780
Cornebarrieu. — Terres et vignes, 1 arpent 1 pugnère 13 boisseaux,	484
Total,	11.144 liv.

82. GARDÈS, NÉGOCIANT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pechbonnieu. — Maison et terres, 22 arpents, non estimées.

83. GILÈDE-PRESSAC, FRÈRES[1]

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue du Vieux-Raisin,	28.600 liv.
Castelmaurou. — Domaine de « Pressac », château, dépendances, métairies du Parc, del Pastre, de Rouquette, de Gammi, 322 arpents,	118.440

1. L'un, curé de Frouzins, déporté; l'autre, officier au régiment Berry.

L'Union. — Domaine de Lestang, 87 arpents,	28.792 liv.
Rouffiac. — Domaine de « Montfort », 8 arpents 1 pugnère,	4.320
Total,	180.152 liv.
Mobilier,	8.773 liv.

Argenterie : 9 marcs 2 onces.

84. GORSE, PRÊTRE, CURÉ DE SAULAT[1]

(Archives communales de Toulouse, S.)

Saulat. — Mobilier de maison, estimé 328 liv.

85. GOULARD, CURÉ DE BAZUS

(Archives départementales, 2 Q^A.)

Bazus. — Mobilier de maison, estimé 1.181 liv.

86. GRASSET

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Toulouse (gardiage). — Maison, jardin, vignes et terres au quartier du Mirail, 6 arpents environ, non estimés.

87. GINESTET (JOSEPH-MARIE-ANTOINE), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (gardiage). — Domaine de « Rangueil » et terres, à Lespinet, 35 arpents, estimés	50.000 liv.
Toulouse, place Sainte-Scarbes. — Mobilier de maison, estimé	5.719

1. Hameau situé dans le canton de Verfeil et compris aujourd'hui dans le département du Tarn.

88. JULIEN, MEMBRE DE LA CONVENTION

(Archives départementales, 2 Q A-2 Q D.)

Toulouse, rue des Tourneurs. — Mobilier de maison, estimé 4.180 liv.

Argenterie : 6 onces.

89. JUSTROBE, CHANOINE DE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, Saint-Sernin. — Mobilier de maison, 121 liv.

90. LADEVÈZE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place du Pont-Neuf, estimée 5.720 liv.

91. LAFFORGUE (JEAN-ANTOINE), GENDARME

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Vacquiers. — Maison, jardin, terre et vigne, 1 arpent 7 pugnères, 1.550[1] liv.

92. LAMARQUE, PRÊTRE

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pibrac. — Métairie, non estimée.
— Mobilier d'appartement à Toulouse, quartier de la Daurade.

1. Cette évaluation est inscrite sur la liste des émigrés du district de Toulouse; les procès-verbaux de séquestration indiquent seulement la contenance.

93. LAMOTHE (MARIE-JOSEPH), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, cloître Saint-Étienne. — Mobilier de maison, non estimé.

94. LATOUR, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A-2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse-Périole. — Maison et terre, 3 arpents, non estimées.		
Montaut[1]. — Terre et vigne, 4 arpents, estimées	791	liv.
Noé[1]. — Maison et terres, 21 arpents, estimées	17.117	
Lavernose[1]. — Métairie de Saubignergues et terres, 57 arpents, estimée	28.315	
Total,	46.223	liv.

Argenterie : 3 onces.

95. LAVEDAN, HOMME DE LOI

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Place Perchepinte, mobilier de maison, estimé 10.770 liv.

96. LEBLANC (JEAN-PIERRE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, rue des Trois-Piliers,	estimée	5.200	liv.
Seyguède[1]. — Métairie de Candelay, 70 arpents,	Id.	4.200	
Total,		9.400	liv.

1. District de Muret.

97. LEBLANC FRÈRES[1]

(Archives départementales, 1 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison rue Saint-Rome[1], estimée 3.081 liv.

98. LEDOUX, HUISSIER AU PARLEMENT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Coin du Soleil. Mobilier de maison : non estimé.

99. LÉVIS-MIREPOIX (LOUIS-MARIE-FRANÇOIS-GASTON, MARQUIS DE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties[2] *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison rue Ninau, 409 toises 1 pied 2 pouces carrés, estimée	103.573 liv.
— Autre maison rue Ninau, estimée	16.353
Total,	119.926 liv.

100. LIMAYRAC (MARIE-BERNARD)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison rue de la Pomme, estimée	51.814 liv.
Montaudran. — Domaine composé d'une maison dite « del Roudon », terres, prés, vignes, bois; autres maisons, métairie dite de Fillère, etc., contenant ensemble 113 arpents, estimés	86.559
— 1 ucheau 1/4 du moulin du château Narbonnais, estimé	12.500
Total,	150.873 liv.

1. Il n'existe pas de dossier de séquestration au nom de ces émigrés; cet immeuble est mentionné seulement dans le procès-verbal d'adjudication en date du 4 frimaire an XII.

2. Les principaux et importants domaines de cette famille étaient situés dans les départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Loire, de l'Allier, etc.; le dossier ne renferme aucun document permettant d'en établir la nature, la consistance et la valeur.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente constituée au capital de 4.500 livres,	225 liv.
Mobilier de Toulouse, estimé	5.463 liv.
— de Montaudran, estimé	971
Total du mobilier.	6.434 liv.

101. LOGA, RELIGIEUX AUGUSTIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue de la Pomme, mobilier de maison : non estimé.

102. MAILHAC (LOUIS), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse gardiage. — Maison, jardin et vigne aux Trois-Cocus, 4 arpents, estimés	8.148 liv.

103. MAJOUREL D'ESPANÈS, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Rue Sainte-Scarbes, maison et dépendances, 3e section, estimée	25.000 liv.
Buzet et Mezens[1]. — Terres et bois, 8 arpents, estimés	15.070
Total,	40.070 liv.

Objets mobiliers, notamment : grand tapis d'Aubusson et 6 pièces de tapisserie de haute lisse.

104. MALAFOSSE, CHANOINE DE SAINT-ÉTIENNE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue Tolosane, mobilier de maison, estimé	2.859 liv.

1. Tarn.

105. MALTHÈS-AJOUX (JEAN-ANTOINE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Rue Sainte-Claire, mobilier de maison : non estimé.
— Terre à Saint-Simon : non estimée.

106. MAGNANAC, CHAPELAIN DE L'HOPITAL SAINT-JACQUES DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Rue Cantegril, partie de maison : non estimée.

107. MARCEILLE (GÉRAUD), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place du Pont : non estimée.
Verfeil. — Métairie de la « Garrigue » et mobilier : non estimés.

108. MARENSAC (CHARLES), CHAPELAIN DE LA REINE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Partie de maison au faubourg Saint-Etienne :		non estimée.
— Jardin et terre	Id.	Id.
— 8 arpents de terre à Croix-Daurade,		Id.
Mobilier de maison, estimé		5.566 liv.

109. MAUROUX

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue du Vieux-Raisin, mobilier de maison : non estimé.

110. MAURY AINÉ

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin à Saint-Cyprien : non estimés.
— 3 maisons et terre à Pouzonville. Id.
— 1 domaine à Lalande. Id.
Bruguières, Graguague, Gratentour. — Métairies, maisons et terres : non estimés.

111. MAZOYER (LOUIS-JOSEPH)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue Montoulieu, mobilier de maison : non estimé.

112. MINUT (GEORGES-ANTOINE-COURTOIS) INTENDANT DU COMMERCE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pradère-les-Bourguet. — Château, métairie de « Mauruc » et 140 arpents de terre environ, estimés 41.935 liv.

113. MONCALM (HIPPOLYTE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue Vélane, mobilier de maison : non estimé.

114. MONLONG (JEAN)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue du Sénéchal, mobilier, objets précieux et numéraire, estimés 6.217 liv.

Capitaux divers placés en rente, 23.192 liv.

Argenterie : 3 marcs 5 onces.

115. MONTLEZUN PORDIAC (PIERRE-JEAN-JACQUES), OFFICIER DE DRAGONS

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maisons à Toulouse :
1° rue de la Pomme ;
2° sur le bord du canal ;
Colomiers. — Maison, dépendances, jardin et vignes, 8 arpents environ, estimés ensemble 24.440 liv.

116. MOUYS (FRANÇOIS), CHAPELIER

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Porte Matabiau, domaine dit « de Bouillon », 12 arpents, estimé 11.500 liv.

117. NAVARRE (JEAN-PIERRE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue du Port, mobilier : non estimé.

118. NICOLAU, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Saint-Sernin, mobilier de maison : non estimé.

119. OSTRIC FRÈRES, VICAIRES DE SAINT-ÉTIENNE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue de la Pomme, mobilier de maison, estimé 748 liv.

120. PAGÈS, NÉGOCIANT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue de la Pomme, mobilier de maison : non estimé.

121. PAGÉSE SAINT-LIEUX (LOUIS-PHILIPPE-PIERRE-CHARLES, MARQUIS DE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Verfeil. — Métairies de « Charrac », dépendances et terres, 131 arpents 10 pugnères 14 boisseaux,	53.790 liv.
— Métairie de « Marquier », dépendances, terres et bétail, 72 arpents,	28.605
— Métairie de « Fouloubal », dépendances, terres et bétail, 93 arpents,	27.420
Azas et Roqueserrière. — Biens dépendant de la métairie de « Pratmadel », 10 arpents : non estimés.	
Total,	109.815 liv.

122. PALARIN FRÈRES (JEAN-LAURENT-FRANÇOIS), (JEAN-FRANÇOIS-RAYMOND), — (JEAN-JACQUES)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue du Coq-d'Inde : non estimée.
Bruguières. — Château, terres, prés et bois 306 arpents : non est.
Castelnau-d'Estrétefonds. — Château, 4 métairies, 2 moulins à vent, 3 maisons, 1 briqueterie, 494 arpents : non estimés.
Mobilier de la maison de Toulouse, estimé 5.373 liv.

123. PAPUS BÉRAT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Montjoire. — Métairie « del Colombié », dépendances et terres, 53 arpents, 4.136 liv.[1]

1. D'après l'évaluation portée sur la liste des émigrés, le revenu annuel des biens s'élevait à 188 livres.

124. PAUC FRÈRES (PIERRE-FRANÇOIS) ET JEAN-PAUL-ALEXIS, PRÊTRE.

(Archives départementales, 2 Q A..)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison rue Pharaon : non estimée.
Cugnaux. — Maison et 7 arpents de terres : non estimés.
Capitaux placés à rentes constituées. 2.600 liv.

125. PEYROUSET (LOUIS)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue du Palais, mobilier de maison : non estimé.

126. PICOT FRÈRES (ÉTIENNE-GUILLAUME ET ALBERT), OFFICIERS

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison place Rouaix et mobilier : non estimés.

127. PINAC, CHANOINE DE SAINT-ÉTIENNE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Cloître Saint-Étienne, mobilier de maison, est. 2.520 l.

128. PLANTADE (PIERRE), CHIRURGIEN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Azas. — Maison et 32 arpents de terre, estimés 6.160 liv.[1]

1. Le revenu de 280 livres, mentionné dans le procès-verbal, a permis de fixer la valeur approximative en capital.

129. POIROT (JACQUES)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue de la Pomme, mobilier de maison, estimé 973 liv.

130. PONS (JOSEPH), CHANOINE DE SAINT-ÉTIENNE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Toulouse. — Maison rue des Puits-Clos, estimée	15.400 liv.[1]
Fonsorbes. — Domaine de la Pélissière, 88 arpents, est.	33.092
Total,	48.492 liv.

131. PRADINES (JEAN-LOUIS), OFFICIER DE DRAGONS

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Toulouse. — Maison porte Montoulieu,	16.632 liv.

Créances.

Sur le Trésor royal,	28.856 liv.
Sur le sieur Pradines,	24.000
Sur les héritiers de Parazols,	2.000
Total,	54.856 liv.

132. PUICHERIC

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Quartier de Montaudran, mobilier de maison : non est.

133. RABAUDY (PIERRE-NICOLAS, OFFICIER AU RÉGIMENT DE BRETAGNE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue Sainte-Ursule, mobilier de maison : non estimé.

1. La maison était louée 700 livres par an.

134. RAYMOND, CURÉ DE CUGNAUX

(Archives départementales, 1 Q A.)

Cugnaux. — Mobilier de maison, estimé 5.088 liv.

135. REILHES, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, 7e section, n° 376. — Mobilier de maison, estimé 1.470 liv.

136. RESSÉGUIER (EMMANUEL), PROCUREUR GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison 3e section, n° 809[1], non estimée.	
Miremont. — Métairies, rentes et moulins, affermés 7.596 livres, ou en capital	167.112 liv.
Cintegabelle. — Maisons et terres, d'un revenu de 4.840 livres,	106.480
Total,	273.592 liv.

Argenterie : couverts, vaisselle, bougeoirs, chandeliers, bénitiers, etc., 36 marcs, 14 onces.

137. RICHARDOT (ÉTIENNE-MARIE-JÉROME), OFFICIER AU 5e RÉGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL

(Archives de la ville de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Vacquiers. — Domaine composé de 2 métairies et terres, 40 arpents, estimé 60.000 liv.

1. Rue Ninau.

138. RIET (ANTOINE), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison et dépendances faubourg Saint-Cyprien, 2 arpents,	4.200 liv.
Cugnaux. — Maison, dépendances et terres, 21 arpents 2 pugnères,	12.700
Total,	16.900 liv.

139. ROFFIAC (HENRY-ALEXANDRE), OFFICIER AU RÉGIMENT DE DRAGONS DE LAROCHEFOUCAULD

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital)*

Le Born. —	Métairie du « Cendrié », terres et prés, 66 arpents,	16.925 liv.
—	Métairie de « Bandarres », 21 arpents,	11.075
Verlhac-Tescou. —	Métairie de « Terral », 38 arpents,	6.920
—	Métairie de « Larmade », 36 arpents,	12.958
—	Métairie de « Tournier », 53 arpents,	13.159
—	Métairie des « Marons », 46 arpents,	6.480
—	Métairie des « Servals », 58 arpents,	15.450
—	Métairie « del Tap », 30 arpents,	6.510
	Total,	89.477 liv.
Mobilier,		8.622 liv.

140. ROUILHET, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue Boulbonne. — Mobilier de maison, estimé 631 liv.

141. RULH (JEAN-BAPTISTE-DOMINIQUE), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Vieille-Toulouse. — Métairie et terres, 43 arpents, estimés 40.304 liv.[1]

Mobilier : non estimé.

1. Le procès-verbal de séquestration ne mentionne que la contenance et le revenu foncier; c'est ce revenu qui a servi de base à la présente estimation.

142. SAINT-AMANS FRÈRES, RELIGIEUX

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Filatiers, non estimée.
Mobilier de maison, estimé 1.665 liv.
1/2 ucheau moulin du Château, non estimé.

143. SAMSON, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Pharaon, et mobilier, non estimés.

144. SANCENÉ (JEAN-LOUIS)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue Tolosane. — Mobilier de maison, non estimé.

145. SOUVILLE (PAUL-CÉSAR)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maisons rue Saint-Rome, estimées 41.250 liv.

146. TAFFANEL DIT LAJONQUIÈRE (CLÉMENT-JOSEPH), MAJOR DE VAISSEAU

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Vélane, estimée 30.000 liv.

147. TAILLASSON (JOSEPH-HENRI-SATURNIN-GILLES), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison à deux corps rue du Sénéchal, estimée 25.000 liv.

Colomiers et Toulouse. — Château, métairies dites de « Laborie » et de « Capitani », dépendances et terres, 118 arpents, estimés	41.580 liv.
Total.	66.580 liv.

148. TARDY (JOSEPH)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue des Greniers. — Mobilier de maison, non estimé.

149. TARTANAC (FRANÇOIS), RELIGIEUX AUGUSTIN

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Tourneurs, estimée	2.500 liv.[1]
— Mobilier de maison au quartier des Amidonniers, estimé	2.242 liv.

150. TAUBIN (FRANÇOIS-ALEXIS), VICAIRE DE BOULOC

(Archives communales de Toulouse, S.)

Toulouse-Saint-Cyprien. — Mobilier d'appartement, non estimé.

151. TERRASSE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, place Saint-Pierre. — Mobilier de maison, non estimé.

152. THÉZAN-PONS (MARTHE)

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue de la Fonderie, estimée	100.100 liv.
Aucamville. — Château et métairie dite « la Grande-Borde », terres et bois, 246 arpents, estimés	88.000
Castelginest. — 2 arpents pré, estimés	2.501

1. Cette estimation est basée sur le bail à loyer que le procès-verbal de séquestration mentionne seulement.

Fenouillet. — Terres et prés, 33 arpents, estimés	14.773 liv.
Saint-Alban. — Métairie de « Mariel », 91 arpents, estimée	37.390
Montégut. — Domaine composé d'un château, métairies dites de « Mondou », de la « Grande-Borde » et d' « Estalens », moulins, terres, prés, bois, etc., estimés	457.471
Grès. — Bois, forge et terres, 42 arpents, estimés	9.820
Saint-Paul. — Maison et grange, estimées	1.500
Thil. — Métairie de Paulhac, 114 arpents, estimée	9.056
Caragoudes, Tarabel. — Métairie de la Rivalde, 39 arpents, estimée	13.839
Caragoudes, Mourvilles-Basses. — Métairie d'En Poussac, 63 arpents, estimée	21.275
Caragoudes, Labastide-Beauvoir, Tarabel. — Métairie d'En Couderc, 49 arpents, estimée	19.550
Total,	765.275 liv.

Mobilier : Évalué en totalité à	15.836 liv.
Entre autres objets : 5 tapisseries à personnages,	80
Lot de 5 tapisseries à personnages,	200
— 4 tapisseries à personnages,	150
6 tapisseries à personnages,	100
1 tenture à personnages,	100
Sopha et 12 fauteuils en tapisserie d'Aubusson,	600
1 lustre à 6 bras en argent haché,	36

Argenterie : 151 marcs 11 onces.

PASSIF

Contrats de rentes, droits successifs ou autres, reprises diverses, gages dus aux domestiques, etc. : 159.666 livres.

153. TRUBER, LIEUTENANT DES MARÉCHAUX DE FRANCE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse et Saint-Geniès. — Meubles et immeubles[1], estim. 1.506 liv.

[1]. Cette évaluation est portée sur la liste des émigrés; le dossier ne contient que l'estimation des meubles de Saint-Geniès, qui s'élève à 67 livres.

154. VARÈS, DIT FAUGA (JOSEPH-HONORÉ)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Verfeil. — Métairie de « Maury »,	9	arpents, est.	5.260 liv.
— — de « Larroque Basse »,	42	Id.	18.968
— — de « Larroque Haute »,	33	Id.	16.240
— — de « Condoumines »,	46	Id.	16.432
— — Pré,	2	Id.	1.200
Saint-Martin-des-Pierres :			
Château du parc, dépendances et métairies,	69	Id.	60.348
Métairies d'« Encorail », de la Grande-Borde, de Lourmette, du Vivier, du Parc,	174	Id.	50.895
Terres et prés,	10	Id.	8.240
Bétail des métairies de Verfeil, estimé			6.190
— de Saint-Martin, estimé			8.545
		Total,	192.318 liv.

155. VARNIER, RECEVEUR DES TABACS A TOULOUSE

(Archives communales de Toulouse. S.)

Toulouse. — Rue des Paradoux, mobilier d'appartement : non estimé.
Quillan[1]. — Forge : non estimée.

156. VIDAL, PRÉBENDÉ DU CHAPITRE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Place Saint-Sernin, mobilier de maison, estimé 170 liv.

1. Aude.

CONDAMNÉS

157. ARBANÈRE (BERNARD-ÉTIENNE-JOSEPH), PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CRIMINEL

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Pharaon, estimée	9.900 liv.
— — rue de Comminges, estimée	4.500
Total,	14.400 liv.
Meubles divers,	3.249 liv.

Objets en argent : chandeliers et couverts en argent.

158. AURIOLLE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — 6e section, n° 419 : mobilier, estimé	190 liv.

159. AZAM, NÉGOCIANT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et jardin rue de la Gravette,	3.200 liv.
Daux. — Maison, terre, vignes et cuves (70 arpents environ),	45.468
Total,	48.668 liv.

Objets en or et argent : or, 11 onces; argent, 3 marcs.

160. AZÉMAR CASTELFERRUS, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Mobilier de maison rue de la Pomme, estimé 19.988 liv.

Parmi les objets inventoriés on trouve :
1 canapé, 12 fauteuils et 4 tabourets-canevas, à personnages, estimés 350 livres.

Lustre à 8 branches en cristal et bronze doré, 150 livres.
Robe en satin couleur aurore, brochée en soie et argent.
Robe en velours de soie cramoisi, doublée de taffetas même couleur et encadrée de galon d'or.

161. BARDY (JACQUES), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Toulouse. — Maison rue Tolosane, estimée	36.000 liv.
Aussonne et Beauzelle. — Métairie de Lansègue et Belesta et dépendances, 97 arpents,	65.199
— — Château et métairie, 90 Id.	36.220
Total,	137.419 liv.
Meubles divers, estimés	10.894 liv.

Objets en argent : couverts, chandeliers, boites, pot à eau et cuvette, 147 marcs 4 onces.

162. BARRAS (MARIE-MARC-ANTOINE), HOMME DE LOI

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, dépendances et terres, 17 arpents,	9.330 liv.
Lardenne. — Tuilerie et dépendances, 18 arpents,	9.350
— Terre, 7 arpents 1 pugnère,	2.200
— Terre, 1 arpent 3 pugnères,	880
Tournefeuille. — Terre, 2 arpents 1 pugnère,	1.320
Colomiers. — 3 lots de terre, 6 arpents 6 pugnères 8 boisseaux,	3.740
Total,	26.820 liv.

163. BELLOC-LASSARADE, PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.).

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Saint-Remésy : non estimée.

Mobilier, estimé 10.381 liv.

164. LE BLANC, CONSEILLER AU PARLEMENT[1] DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Croix-Baragnon :	
— Id. rue des Changes,	16.443 liv.
Lalande-Ginestous. — Domaine composé du château de Ginestous et terres, 200 arpents environ, estimés	158.422
Total,	174.865 liv.
Mobilier des maisons de Toulouse, estimé	3.657 liv.
Id. du château de Ginestous,	4.737
Total du mobilier,	8.394 liv.

165. BONHOMME-DUPIN (PIERRE-JEAN-BAPTISTE) CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital.*)

Toulouse. — 3 maisons, rue du Vieux-Raisin, estimées	27.500 liv.
Saint-Orens de Gameville. — Domaine composé d'un château, métairies et terres, 94 arpents environ, estimé	45.325 liv.
Total,	72.825 liv.
Mobilier de maison à Toulouse, estimé	2.845 liv.
Mobilier de Saint-Orens, estimé	2.002
Total du mobilier,	4.847 liv.

166. BUISSON, DIT AUSSONNE, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non btâies (*Valeur en capital*).

Aussonne et Seilh. — Domaine d'Aussonne, métairies de la « Salle », de « Castelet », de « Beauregard », terres, prés, bois, etc., 373 arpents environ,	229.473 liv.

1. Deux fils : Gabriel-Marie-Catherine et Jean-Paul, émigrés.

Cornebarrieu. — Maison, terres et bestiaux, 600 arpents environ, 24.480 liv.
Villemur. — Métairie de Boisdessus, 60 arpents de terre, estimés 22.000

Total, 275.953 liv.

167. CARBON (PIERRE-LOUIS), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Toulouse. — Maison place Perchepinte, estimée 27.987 liv.
Mobilier, estimé 7.818 liv.

168. CASSAND, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE[1]

CASSAND, NÉE RABAUDY, SA FEMME[1]

(Archives départementales, 2 Q A - 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital.*)

Toulouse. — Maison à Toulouse au coin du Trou, non estimée.

Castanet. Domaine à Castanet[2]. — Beaumont. Partie du domaine de Mauzas provenant de la succession Guilhermin. — Poucharramet. Domaine : estimation globale approximative, 735.000 liv.[3]

Portion d'ucheau du moulin du Château, estimée 750 liv.

Montant du mobilier, 87.882 liv.

Le château de Mauzas (Tarn-et-Garonne) renfermait 88 pièces de tapisseries de haute lice à personnages et verdures.

Objets en or et en argent : bras de cheminées et 6 chandeliers en or moulu, montres à répétition, vaisselle d'argent, etc. : 20 marcs 14 onces.

1. Denier collectif.
2. Le domaine de Rabaudi, à Castanet, contenait 268 arpents et était évalué 220.440 liv.
3. A l'exception du domaine de Castanet, les dossiers de la famille Cassand-Rabaudi ne renferment pas les actes de séquestration des immeubles; la valeur totale est tirée du procès-verbal d'adjudication des biens.

169. CAZES, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue Ninau, mobilier estimé 14.693 liv.

170. CUCSAC (PHILIPPE), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Launaguet. — Maison et terres, 18 arpents, estimés	31.562 liv.
Bazus. — Terre, 3 pugnères 2 boisseaux : non estimée.	
Castelmaurou. — Terre, 4 arpents 4 boisseaux : non estimée.	
Lapeyrouse. — Terre, 1 arpent 1 pugnère : non est.	
Montberon. — Pré, 1 arpent, estimé	1.100 liv.
Total,	32.662 liv.
Mobilier de maison petite rue Nazareth à Toulouse, est.	9.865 liv.
Mobilier et vaisselle vinaire à Launaguet, estimés	14.316
Total du mobilier,	24.181 liv.

171. DAIGNAN, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Coin du Trou, mobilier de la maison, estimé 4.068 liv.

172. DERREY (MARC), MAIRE DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Rouffiac. — Domaine de « Charlary », 78 arpents : non estimé.	
— Mobilier de maison rue des Tierçaires, à Toulouse,	3.396 liv.
— Mobilier de Rouffiac, estimé	3.684 liv.
Total du mobilier,	7.080 liv.

173. DEREY-SAINT-GÉRY, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue de la Madeleine. — Mobilier de maison, estimé	19.943 liv.

Objets en or et en argent : 1 épée, 1 nécessaire, cafetières, couverts, etc., 4 marcs 4 onces d'or, 9 marcs 5 onces d'argent.

174. DOUZIECH, COMMANDANT DE LA GARDE NATIONALE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Toulouse, rue des Quistans. — Mobilier de maison, estimé	7.759 liv.
Cugnaux. — Mobilier de maison, estimé	1.406
Total,	9.165 liv.

Objets en or et en argent : 3 marcs 14 onces.

175. FAMILLE DUBARRY[1] : DUBARRY (JEAN-BAPTISTE), CONDAMNÉ; DUBARRY (GUILLAUME) ET DUBARRY SŒURS, RECLUSES.

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maisons et jardins place Saint-Sernin et rue des Tiercerettes, estimés	54.328 liv.
— Domaine dit de « Rennery », à Fontaine-Lestang : terres, non estimées.	
— Domaine dit de « Rennery », à Fontaine-Lestang : cabeaux,	5.159

1. A l'exception du mobilier de la rue de la Pomme, inventorié au nom des trois sœurs Dubarry : Jeanne-Marie Marthe, Marguerite-Élisabeth veuve Filhouse, et Claire, la distinction des biens de chacun des membres de la famille n'est pas établie dans les deux dossiers, d'ailleurs très incomplets, qui se trouvent aux archives.

Lévignac. — Château dit de Cérès, métairies, terres, prés, bois, vignes, etc., 140 arpents, estimés	162.106 liv.
Vallesvilles[1]. — Domaine comprenant les métairies d'« Engounelle », de « Beillac » et d'« Enpalier », non estimé.	
Cox[2]. — 2 métairies et 1 moulin, non estimés.	
Lagraulet[2]. — 100 arpents de bois, non estimés.	
Total,	221.593 liv.

Mobilier de la maison des sœurs Dubarry, rue de la Pomme, non estimé.

Argenterie : 46 marcs 30 onces.

176. DUBOURG (PIERRE-MATHIAS-MARIE), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place Sainte-Scarbes, non estimée.	
Gagnac. — Maison et terres, 7 arpents, non estimées.	
L'Union, Lacournaudric. — Domaine de Verdalle, comprenant château, métairies de « Cabanis » et de « Labourdasse », tuilerie, terres, prés, bois, vignes, etc., 231 arpents, estimé	138.492 liv.
Mondonville. — Métairie de « Labadie », 124 arpents; moulin, autres métairies dites de « Latour » et de « Lacornague », contenant 142 arpents et forge, non estimés.	
Montberon. — Métairie de « Dallies », dépendances et terres contenant 109 arpents.	29.919
Seilh. — Domaine de « Rochemontés » comprenant le château, les métairies d'« Espitalis », de « Férat », avec vaisselle vinaire et 250 arpents de terre, estimés	116.623
Total.	285.034 liv.

177. DURÈGNE (JEAN-GABRIEL), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, place Mage. — Mobilier de maison, non estimé.

1. District de Revel.
2. District de Grenade.
1. Trois frères émigrés, dont deux officiers de marine et un chanoine de Saint-Étienne.

178. GAILLARD (RENÉ), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Frouzins. — Château, métairie de « Vermeil » et terres, 165 arpents, estimés	61.365 liv.
— Métairie de « Laubenque » et terres, 94 arpents, estimés	31.447
— Métairie de « Lègue » et terres, 28 arpents, estimés	15.338
Roques. — Métairie de Belloc et terres, 50 arpents, estimés	31.400
Total,	139.550 liv.
Mobilier de maison, rue des Paradoux, à Toulouse, estimé	10.050 liv.

179. GARNAULT (JACQUES), NÉGOCIANT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Toulouse. — Maison rue Delages, 3e section, n° 716, estimée	7.700 liv.
— — à Saint-Cyprien,	8.800
Pibrac. — Terres et vignes, 1 arpent 3 pugnères 6 boisseaux, estimés	1.360
Total,	17.860 liv.

180. GUIBERT (JEAN-LOUIS)

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue de la Pomme, non estimée.
Mobilier : non estimé.

181. GUILHERMIN (JEAN-MARIE-GABRIEL-ÉTIENNE), CONSEILLER AU PARLEMENT

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 3 maisons rue Carmagnole ou Nazareth,	30.000 liv.
Plaisance. — Métairies de Soutentes et de la Saussonne, 177 arpents	27.725

Saint-Simon et Lardenne. — Domaine de « Lasbrugues » et terres, 40 arpents.	79.000 liv.
Seysses[1]. — Château et enclos,	30.000
— Métairie du vieux château, 13 arpents.	9.029
— — de Gouni et terres, 126 arpents,	39.078
— — de Casajus, 65 arpents,	13.300
— — de Sacarau, 119 arpents,	33.019
— — de Largenté, 79 arpents,	19.668
— — de Castan, 51 arpents,	14.542
— — de Laussan, 112 arpents,	35.310
— Domaine de Mondran, 180 arpents	79.019
Mauzac[2]. — Métairie et moulin de Lestang et bétail,	14.222
— — de Laffont.	11.916
— — de Lamothe.	25.116
— — du Grès.	14.528
— — de Chati.	23.594
— Bâtiments et bétail.	6.780
— Maison, bois, vignes, etc.,	10.586
Arzens[3]. — Terres.	5.991
1/2 ucheau du moulin du Château Narbonnais.	1.000
Total,	523.423 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Seysses[1]. — Rentes foncières.	777 liv.
Arzens[3]. — Rentes foncières.	4.343
Total,	5.120 liv.

Mobilier de Toulouse et Lardenne, estimé	26.836 liv.
Objets précieux :	
10 pièces de tapisserie, 12 fauteuils, 1 sopha, 6 cabriolets, estimés	2.264 liv.
1 tapis de pieds en aubusson, estimé	200 liv.
1 tenture de tapisserie en 10 pièces et 12 fauteuils, 1 table en bois sculpté et doré de 32 pouces de hauteur où est enchâssée une tablette en marbre agate précieux de forme ovale,	40 liv.
Mobilier de Mauzac, estimé	19.308 liv.
Or, argent et objets précieux trouvés dans les maisons de Toulouse : montres, bagues, bijoux en or garnis de pierres précieuses ; argenterie, assiettes, plats et objets de toutes sortes ; trois grands sacs renfermant des louis et doubles louis d'or formant une somme de	270.084 liv.

Métal or et argent : 162 marcs 10 onces.

1. District de Muret.
2. District de Castelsarrasin.
3. Aude.

182. LABROUSSE-VEYRAZET, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives communales de Toulouse, S.)

Toulouse, cloître Saint-Étienne. — Mobilier, non estimé.

183. LACASE, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue des Renforts. — Mobilier de maison, estimé	12.620 liv.

184. LAFFONT DIT ROUIS (JOSEPH), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, 3e section, 762 (quartier Saint-Étienne),	30.000 liv.
— Tour de ville, porte Montgaillard,	300
Castelmaurou. — Château et métairie de « Rouis », dépendances, terres, bestiaux, etc., 76 arpents,	22.896
— Métairie de « Marans » et bétail, 39 arpents,	10.263
— Métairie de la « Grave » et bétail, 15 arpents,	3.970
— Métairie de l' « Hardit » et bétail, 21 arpents,	7.407
— Briqueterie, 3 arpents,	1.000
— Bois de Rouis, de la Ginestière et autres, 115 arpents,	49.599
Gragnague et Garidech. — Prés, 44 arpents,	33.433
Montastruc. — Château et métairie d' « Embecy » et bétail, 63 arpents,	18.490
Montastruc et Saint-Jean-Lherm. — Métairie d' « En Raynal », 55 arpents,	11.478
Total,	188.836 liv.

Montastruc et Saint-Jean-Lherm. — Rentes à locatairie représentées par un capital de	5.280 liv.
Mobilier de Toulouse, estimé	8.879 liv.

Argenterie : 7 marcs 7 onces.

185. LARROQUAN, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — 4e section, n° 95. Mobilier de maison, estimé 2.972 liv.

186. LASBORDES (HECTOR-ALEXANDRE-BERTRAND-BRUNO), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 QD.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et dépendances, rue de l'Arc-des-Carmes,	26.250 liv.
Cugnaux. — Château de Maurens et terres, 238 arpents 3 pugnères 5 boisseaux,	107.645
Villeneuve-les-Cugnaux[1]. — Métairie et terres, 37 arpents,	13.121
Total,	147.016 liv.
Mobilier de la maison de Toulouse, estimé	15.669 liv.
Objets précieux : 51 pièces de canevas d'Aubusson, partie fils d'or,	445
Grand tapis d'Aubusson, grand tapis de Turquie et deux autres en tapisserie,	300
Mobilier de Cugnaux,	6.022

Objets en or et en argent : vaisselle, chandeliers, anneaux d'or et 20 pierres et diamants.

187. DE LASSUS-NESTIER, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 QA et 2 QD.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Coffres, non estimée.
Labarthe-de-Rivière[2], Pointis-de-Rivière[2], Villeneuve-de-Rivière[2]. — Domaines comprenant manufacture,

1. District de Muret.
2. District de Saint-Gaudens.

moulin, métairies de « Versailles », de « Jean Petit », etc., et terres, de contenance de 397 journeaux, estimés 223.262 liv.
Montech[1]. — Mobilier contenu dans la métairie de « Lagrange », estimé 1.005

Total, 224.267 liv.

Argenterie : 102 marcs 5 onces.

188. LESPINASSE, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — 6e section, n° 277. Mobilier de maison, estimé 3.989 liv.

189. LONG (JEAN-DENIS-PONS-ALEXANDRE), CONSEILLER HONORAIRE AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 3 maisons rue du Sénéchal, non estimées[2].
Fronton. — Domaine, non estimé.
Mobilier de Toulouse, non estimé.
Mobilier de Fronton, estimé 9.016 liv.

190. LOUBET, DIRECTEUR DE LA MONNAIE DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Place du Palais. Mobilier de maison, estimé 3.783 liv.

1. District de Castelsarrasin.
2. Les procès-verbaux d'estimation des immeubles ne sont pas joints au dossier.

191. MALPEL, AVOCAT

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place Rouaix, non estimée.
Toulouse (gardiage). — Domaine de Rasengues, 14e section, n° 92, non estimé.
Villaudric. — Terres, 33 arpents 9 pugnères 18 boisseaux, non estimées.

Mobilier, estimé	8.444 liv.
Argenterie : 43 marcs 6 onces.	

192. D'AIGUESVIVES (JEAN-JACQUES-MARIE-JOSEPH), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place Mage, non estimée,	
Castanet, Merville. — Château de Merville, métairies, terres, prés, bois, etc., 238 arpents,	79.750 liv.
Rebigue. — Château d'Aiguesvives, métairies de « Dellong », de « Sentous », et de « Lambert », terres, prés, bois, etc., etc., 232 arpents,	100.466
Total,	180.216 liv.
Mobilier, estimé	17.017 liv.

193. MENDOUZE (JEAN-PIERRE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue des Paradoux. — Mobilier de maison, non estimé.

194. MÈGEVILLE, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 QA.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place de la Liberté,	18.700 liv.
Saint-Alban. — Métairie de « Martel » et terres, 89 arpents environ,	44.582

Saint-Alban. — Autres terres, 49 arpents 7 pugnères,	17.762 liv.
Dieupentale[1], Grisolles[1], Verdun[1]. — Domaine de « Pinede », métairie, grange, dépendances et terres, 129 éminées 15 pugnères,	42.500
Total.	123.544 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes locatairies,	180 liv.
Autres rentes,	28
52 paires poules à 20 sols la paire,	52
Total,	260 liv.

195. MONTÉGUT (RAYMOND-ANDRÉ-PHILIBERT), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Muret. — Domaine de « Ségla », château, maison et 106 arpents de terre, estimés	38.982 liv.
Toulouse, rue du Crucifix. — Mobilier de maison, estimé	788 liv.

196. MOURLENS, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Toulouse, rue de la Droiture. — Mobilier de maison, estimé 14.749 liv.

Parmi les objets : 8 pièces de tapisseries de haute lisse à personnages, réquisitionnées pour les hôpitaux, non estimées.
Argenterie : 253 marcs 11 onces.
Nombreux objets en or, dont le poids n'est pas indiqué.

197. PAILHASSE DE SALQUES, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Toulouse, rue Vélane. — Mobilier de maison, estimé 3.944 liv.
Argenterie : 13 marcs 2 onces.

1. District de Castelsarrasin.

198. PÉRÈS (JEAN-FRANÇOIS), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Liberté ou Saint-Rome, angle de la rue de l'Équité ou des Gestes, estimée		9.050 liv.
Colomiers et Pibrac. —	Maison, métairie du « Mairou », terres, prés, bois, bétail, outils, etc., contenance 53 arpents,	40.188
—	Métairie « d'Ensavoy », bâtiments, terres, bois, bétail, etc., 55 arpents,	22.251
—	Autres terres, 12 arpents, 58 veseillades 9 boisseaux,	11.382
	Total,	82.871 liv.

Mobilier de Toulouse, estimé	8.098 liv.
Dont 4 tapisseries à personnages et 1 tapis de pieds en aubusson, estimés 200 livres.	
Mobilier de Pibrac,	5.507
Total,	13.605 liv.

199. POUCHARRAMET, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue Joutx-Aigues. — Mobilier de maison, estimé	8.398 liv.

200. POULHARIÈS, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE, ET SON FILS

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

La Réole[1] et Cadours[1]. — Château, métairies de « Crozes », de « Larroy », de « Cunegré », de « Pra-

1. District de Grenade.

daux », de la « Beyrière », de « Vigaron », moulin et terres, de contenance de 450 concades 857 places 581 escats, estimés 275.990 liv.

Toulouse, rue Nazareth. — Mobilier de maison, estimé 31.801

Argenterie, dont le poids n'est indiqué qu'en partie : 2 marcs 6 onces.

Objets en or, sans indication de poids.

201. RAYNAL, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Toulouse, rue Vélane. — Mobilier de maison, non estimé.

Argenterie, 3 marcs, 7 onces.

202. REVERSAC, DIT CELÈS, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Pharaon, non estimée.		
La Salvetat-Saint-Gilles. —	Château et dépendances, 30 arpents,	32.560 liv.
—	Métairie de « Labourdasse » et dépendances, 49 arpents,	16.694
—	Tuilerie et maison,	6.600
—	Forge et dépendances,	880
—	Moulin à vent et dépendances,	5.456
—	33 lots en terre, pré et vignes, 23 arpents,	12.508
—	Bois, 77 arpents,	18.920
—	Terres, 18 arpents,	3.894
	Total,	97.512 liv.

Mobilier de la maison de Toulouse, 35.625 liv.

Argenterie : 1 marc.

203. RIGAUD, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Lanta[1]. — Métairies des « Flageles », la « Bourdette », « Bordeneuve », « Albaradas » et « La Barade », 167 arpents environ, estimées	132.252 liv.
Toulouse, rue de la Fonderie. — Mobilier de maison, estimé	12.468 liv.

204. ROCHEFORT, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Capens[2] et Noé[2]. — Domaine de « Saintes », 90 arpents de terre, bétail et vaisselle vinaire, estimé	54.385 liv.
— Domaine de « Mahon », 52 arpents de terre, estimé	15.736
Total,	70.121 liv.
Toulouse, rue Latomi. — Mobilier de maison, estimé	3.831 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes en fruits,	24 liv.
— constituées,	261
Total,	285 liv.

205. RODIER (JOSEPH), NÉGOCIANT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Frouzins[2]. — Terres, 5 arpents, estimées	2.629 liv.
Toulouse, place Perchepinte. — Mobilier de maison, estimé	3.206 liv.

1. District de Revel.
2. District de Muret.

206. ROUDIER (EXUPÈRE), NÉGOCIANT[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, rue de la Pleau. 23.400 liv.

207. ROUVILLE, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Villefranche. — Métairie du cimetière : non estimée.
— Autres terres à Baziège, Villenouvelle, Villefranche, Renneville, Avignonet, Mongaillard, etc., estimées 136.802 liv.

Toulouse, 5e section. — Mobilier de maison, estimé 7.255 liv.

208. ROUX DE PUIVERT, LIEUTENANT DE VAISSEAU, CHEVALIER DE MALTE

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Peyras, non estimée.

209. SANARENS, DIT VILLARET (HENRY)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, 7e section, n° 32. — Mobilier de maison, estimé 527 liv.

1. Condamné à mort pour « crime d'accaparement de denrées ».

210. SAPTE (HENRY-BERNARD-CATHERINE-SAJOT[1]), PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Toulouse, rue Ninau. — Mobilier de maison, estimé	27.873 liv.
Grisolles[2]. — Mobilier de maison, estimé	3.265
Total.	31.138 liv.

Nombreux objets en or et en argent, dont le poids n'est pas indiqué.

211. SAVY-GARDEIL (JEAN-FRANÇOIS-MADELAINE), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties[3] (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Saintes-Scarbes, non estimée.
Verfeil. — Domaine de « Savy », composé des métairies :
De « Lamignonne », 54 arpents, non estimée.
D' « En-Pinel », 30 Id.
De « Bordemeille », 54 Id.
De « Plisses », 18 Id.
De « Sanis », 54 Id.
De « Montferran », 9 Id.

Mobilier de Verfeil, estimé 972 liv.
Parmi les objets : 7 tapisseries de haute lisse à personnages, 20 liv.
Argenterie : 2 marcs 3 onces.

212. SENAUX (PIERRE-MAGDELAINE-JOSEPH-RAYMOND), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, rue Professe, estimée	93.478 liv.
Montbrun[4]. — Domaine composé de métairie et terres, acheté	8.500 liv.[5]
Total,	101.978 liv.

1. Le dossier ne renferme que les procès verbaux d'inventaire et d'estimation du mobilier.
2. District de Castelsarrasin.
3. Aucun document ne mentionne la valeur d'estimation des immeubles.
4. District de Rieux.
5. Le contrat d'achat est mentionné dans l'inventaire du mobilier; c'est le seul élément d'estimation joint au dossier, en ce qui concerne ce domaine.

Mobilier, estimé 15.178 liv.

Entr'autres objets :

1 chaise de poste fond or, doublée de velours cramoisi, estimée 200 livres.
7 plateaux argent haché et ciselé : 140 livres.
4 pièces de tapisserie à personnages : 100 livres.
4 statues en terre cuite représentant les quatre saisons : non estimées.

Argenterie : 32 marcs 5 onces.

213. SOULÉ LAFFONT (JEAN-JACQUES-CLAUDE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Vélane, 12.000 liv.

214. TOULAN (FRANÇOIS-ADRIEN)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, 6e section, n° 147. — Mobilier de maison : non estimé.

215. TOURNIER-VAILLAC PONS (JEAN-FRANCOIS), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Toulouse. — 4 maisons rue des Couteliers, affermées ensemble 12.000 livres, estimées	26.400 liv.
Toulouse-Lardenne — Domaine de « Ferreri », 12 arpents, estimé	25.520 liv.
Castanet. — Pré, 1 arpent : non estimé.	
Auzeville. — Prés, 2 arpents : non estimés.	
Aigrefeuille[1], Lauzerville[1]. — Domaine : non estimé.	
Grenade[2]. — Maison à Larra et 6 arpents de terres, affermés 1.025 livres, estimé	20.500 liv.
— Jardin, affermé 335 livres, estimé	6.700
— Métairie de « Tournebelle », afferm. 1.650 liv., estimée	33.000
— Métairie de « Caussaté », affermée à 1.750 liv., estimée	35.000

1. District de Revel.
2. District de Grenade.

Grenade. — Métairie de « Cavaillé », affermée 1.500 liv., estimée	30.000 liv.
Launac[1]. — Métairie de la « Font del Drac », affermée 2.025 liv., estimée	40.500
— Métairie de la « Brosse », affermée 2.300 liv., estimée	46.000
— Métairie de « Lamothe », affermée 2.400 liv., estimée	48.000
— Pigeonnier et terres,	37.400
Galembrun[1]. — Moulin à vent et terre, affermés 400 liv.,	8.000
Pelleport[1]. — Métairie de « Lassenat », affermée 260 liv., estimée	5.200
— Forge, affermée 55 livres, estimée	1.100
— Maison et four, affermés 25 livres.	500
— Métairie de « Lassus », affermée 880 liv., estimée	7.600
— Métairie de la ville, affermée 370 liv., estim.	7.400
Saint-Girons[2]. — Château et terres, affermés 3.308 livres, estimés	66.160
Bestiaux, outils et instruments aratoires, dépendant des biens de Grenade, Galembrun et Pelleport,	23.042
Total,	468.022 liv.

MOBILIER

Mobilier trouvé dans le domaine de Lardenne, estimé	1.836 liv.
— de Toulouse, estimé	45.117
Total du mobilier,	46.953 liv.

Entr'autres objets :

3 tapisseries de Beauvais à personnages, estimées 1.200 livres.
Lustre à 6 branches or moulu, estimé 300 livres.
4 pièces de tapisserie à grands personnages, estimées 1.200 liv.
11 plats en porcelaine de Chine, estimés 100 livres.
Nécessaire en bois d'acajou garni de bronze, contenant 40 pièces en or et argent, estimé 1.400 livres.
Bonbonnières et bracelets en or et pierres précieuses entourant des portraits miniatures, etc., etc., 2.000 livres.

Objets en or et en argent : 57 marcs 35 onces.

1. District de Grenade.
2. Ariège.

216. TRINQUECOSTES (JEAN-PIERRE), GARDE-SAC DU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Colomiers. — Petit domaine au lieu dit « de Cournaudis » : non est.
Toulouse. — Rue Saintes-Scarbes, mobilier de maison, est. 5.197 liv.

RECLUS

217. ARNAUD (JACQUES), RELIGIEUX

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — 8e section, n° 303, mobilier de maison, estimé 935 liv.

218. AUDIBERT, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Place des Carmes, mobilier de maison, est. 2.775 liv.

219. BARTHE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue Pargaminières, mobilier, estimé 238 liv.

220. BOUTARIC (ANTOINE), CHANOINE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Séminaire de Caraman, au faubourg Saint-Etienne, estimé	117.537 liv.
Gragnague, Saint-Jean-Lherm, Bonrepos. — Domaine de Barravit, château, bâtiments, métairies de « Rabaudi », de la « Vache », de « Bordeneuve », 235 arpents,	182.774
Total,	300.311 liv.

Mobilier de Toulouse et de Gragnague, estimé 7.662 liv.
Objets en or et en argent : 3 marcs 3 onces.

221. BOUTET, CURÉ D'AUZEVILLE

(Archives communales de Toulouse, S.)

Auzeville. — Mobilier, estimé	1.559 liv.

222. CAMMAS (LÉONARD), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, place des Pénitents-Blancs,	4.950 liv.
— Maison et vigne à Croix-Daurade,	2.178
Total,	7.128 liv.

223. CAPOUL (JOSEPH-VIDAL), CURÉ DE FLOURENS

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Flourens. — Maison et dépendances, 4 arpents,	4.152 liv.

Argenterie : 3 marcs 6 onces.

224. CATHALA (JEAN-JACQUES), CURÉ DE MERVILLA

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*.)

Mervilla. — Vigne et terres, 2 arpents, estimées	1.280 liv.
Toulouse. — Enclos du Palais, mobilier de maison, est.	1.140

Argenterie : 1 marc 4 onces.

225. CATHELAN, CHANOINE DE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, 8e section, n° 301,	18.140 liv.
— Terre, 8 arpents 2 pugnères,	8.400

Saint-Orens-de-Gameville. — Domaine, maison, terres, etc., 98 arpents 2 boisseaux,	77.600 liv.
Vacquiers. — Métairie de « Ridart », 85 arpents 1 pugnère,	34.062
Total.	138.202 liv.

Argenterie : 16 marcs 18 onces.

226. CHIMBEAU, CHANOINE DE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Saint-Sernin, mobilier de maison, estimé 698 liv.

227. COSTOS ANTOINE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison cloître Saint-Etienne,	18.640 liv.
Colomiers. — Château et dépendances, 31 arpents,	34.242
— Terres, 7 arpents,	20.100
Total,	72.982 liv.

228. CREBESSAN, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue des Balances, mobilier de maison, estimé 401 liv.

229. CUNQ (FRANÇOIS-PAULIN), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Place Arnaud-Bernard, mobilier de maison : non estimé.

230. DASPE (JEAN-BERNARD), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Augustins, estimée	8.998 liv.
Mobilier, estimé	5.063 liv.

231. DOLIVE (DENIS-FRANÇOIS), CHANOINE DE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, 7ᵉ section, nº 251, estimée	14.500 liv.
Bruguières. — Maison et terres, 7 arpents 3 pugnères 2 boisseaux, estimées	6.400
Cornebarrieu. — 3 pièces de terre, 5 arpents,	3.883
Gargas. — Prés, 1 arpent 11 pugnères 7 boisseaux,	1.300
Gratentour et Castelginest. — Métairie de « Borderouge et dépendances, 26 arpents environ,	7.500
— Terres, 31 arpents,	17.125
Total,	50.708 liv.

Mobilier, estimé	6.691 liv.
entre autres : 6 pièces de tapisserie, estimées	100 liv.

232. DOSSUN, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — 8ᵉ section, nº 310, mobilier, estimé	112 liv.

233. DUCLUZAN, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — 11ᵉ section, nº 140, mobilier de maison, estimé	409 liv.

234. ESQUIROLIS, PRÊTRE, A L'ISLE-EN-JOURDAIN

(Archives de la ville de Toulouse, S.)

Toulouse. — Meubles et effets,	217 liv.

235. LABAN (GABRIEL), PRÊTRE

(Archives départementales. 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 3 maisons rue Peyrolières, rue de Najac et rue des Paradoux, estimées	20.119 liv.

Balma. — Métairie d'« Engine », dépendances et terres, 48 arpents environ, bestiaux et cuves,	23.269 liv.
Launaguet. — Maison et terres, 4 arpents 7 pugnères,	3.960
Total,	47.348 liv.

236. LAFONT, CHANOINE DE SAINT-SERNIN

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison à Saint-Sernin, estimée 22.500 liv.

237. LAFUE (JEAN-PIERRE-SIMON)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Paradoux : non estimée.
Cornebarrieu. — Domaine : non estimé.
La Madeleine (Péchauriole). — Domaine : non estimé.
Auzas[1]. — Domaine : non estimé.

238. LAMÉE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue du Sénéchal, mobilier de maison, estimé 3.122 liv.

239. LARRIEU, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue des Couteliers, mobilier de maison, estimé 91 liv.

240. LASCOMBES, PROCUREUR AU PARLEMENT DE TOULOUSE ET LASCOMBES (JEAN-FRANÇOIS), ÉMIGRÉ[2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Moulins : non estimée.
Aussonne. — Métairie de « Mourtagne » et terres : non estimées.
Mondonville. — Métairie de « Vitarelle », 30 arpents : non estimée.

1. District de Saint-Gaudens.
2. Père et fils.

241. LATANERIE, CURÉ DE PORTET

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Escalquens[1]. — Terres labourables et vignes : non estimées.

— Mobilier de maison, estimé	222 liv.
Portet. — Mobilier de maison, estimé	2.162
Total du mobilier.	2.384 liv.

242. LAVEYRIE, CORDELIER

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, — Rue des Carmélites, mobilier de maison, est. 143 liv.

243. LONG (FRANÇOIS), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 2 maisons rue Valade : non estimées.

Mondonville. — Maison, dépendances et terres, 10 arpents environ,	7.330 liv.
Mobilier, estimé	2.340 liv.

244. MEMET, RELIGIEUX CAPUCIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue des Capucins, mobilier estimé 297 liv.

245. MOLINIER FRANÇOIS, CURÉ DE FOLCARDE

(Archives départementales, 2 Q A-2 Q C et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 1 maison faubourg Saint-Etienne, estimée	7.000 liv.
— 1 maison rue Saint-Rome, estimée	36.000
Lardenne. — Maison, jardin et vigne, estimés	10.000

1. District de Villefranche.

Villariès. — Métairie et terres, 15 arpents, estimés	10.990 liv.
1 ucheau du moulin du Bazacle,	10.000
Total.	73.990 liv.

Créances actives sur l'État, en capital,	560 liv.
Id. la province, en capital,	24.000
Total.	24.560 liv.

246. PERCIN (LOUIS-ANTOINE), CHANOINE DE SAINT-ÉTIENNE

(Archives départementales, 2 Q A-2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Carmes, évaluée	4.037 liv.
— Id. rue des Capelas, évaluée	4.598
Beauzelle. — Maison, jardin, forge, etc., estimés	440
— Autre maison, estimée	264
— 27 arpents terre et vigne, estimés	12.330
Seilh. — Château et dépendances, 71 arpents, estimés	48.719
— Maison et dépendances, 12 arpents, estimés	4.378
— 10 arpents de terre, estimés	4.092
Total.	78.858 liv.

Argenterie : 2 marcs 6 onces.

247. PIGNERI, CHANOINE DE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — Rue de l'Égalité, mobilier de maison, est.	2.165 liv.

248. RISCLE (JEAN), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Saint-Loup, — Maison, métairie de « Carcy » et terres, 47 arpents,	11.258 liv.
— Maison et jardin, 1 pugnère 4 boisseaux,	305
— 5 pièces de terre et vignes, 7 arpents,	2.911
Total,	14.474 liv.

249. ROUÈRE, CURÉ DE VILLEMUR

(Archives départementales, 2 Q A.)

Villemur. — Mobilier de maison, 2.250 liv.

DÉPORTÉS

250. BERGÈS, ARCHIPRÊTRE DE VERFEIL

(Archives de la ville de Toulouse, S.)

Verfeil. — Mobilier de maison, estimé 413 liv.

251. BERENGUIER, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Verfeil. — Métairie de « Norons », 44 arpents : non estimée.
— Id. d'« Encoumous », 22 arpents : non estimée.
— Id. de « Lasbarrières », 30 arpents : non estimée.

252. BERNADET (PIERRE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Saint-Rome : non estimée.	
— Id. rue Malcousinat : non estimée.	
— Id. 11ᵉ section, nᵒˢ 251-252-253 : non estimée.	
— Id. Id. n° 212.	
— Château de Madron, 141 arpents de terre, bétail et vaisselle vinaire, estimés	223.661 liv.
— Prés à Ramonville-Saint-Agne, 6 arpents, estimés	7.250
Labège. — Moulin à vent, maison, 12 arpents 2 pugnères 5 boisseaux de terre,	16.875
Total,	247.786 liv.
Mobilier de Toulouse,	1.699 liv.
Id. du château de Madron,	7.588
Total du mobilier,	9.287 liv.

1. Montant de la vente, indiqué par le procès-verbal d'adjudication du mobilier.

253. BERTRAND (JEAN), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue Saint-Rome. — Mobilier d'appartement, non estimé.

Parmi les objets séquestrés :

11 tableaux de l'école flamande, marines ou paysages.
1 portrait de femme peint par Largillère.
— — par Rivals.
— — par Subleyras.

254. BONAURE (PIERRE), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Auzeville. — Maison, vignes et terres, 8 arpents 2 pugnères 14 boisseaux, estimées	8.050 liv.
Rouffiac. — Maison et vignes, 7 arpents 3 pugnères,	2.500
Total.	10.550 liv.

255. BOUSQUET (JEAN-GEORGES), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Gargas. — Grange, estimée 150 liv.
Bessières. — 4 arpents environ de terres et vignes, non estimés.
Paulhac. — Terres, prés et vignes, 21 arpents 5 boisseaux, non estimés.

256. BOUTAN (JEAN-PIERRE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue Peyras. — Mobilier de maison, non estimé.

257. BOUTTES, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Auzeville. — Mobilier de maison, non estimé.

258. BOUTONNET, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Gragnague. — Mobilier estimé 72 liv.

259. BRUSTIER (FRANÇOIS), RELIGIEUX GRAND CARME

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue des Paradoux. — Mobilier estimé 294 liv.

260. CARRÈRE (JOSEPH), CURÉ DE QUINT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Auzielle. — Grange et jardin,	250 liv.
Auterive. — Maison et terres,	3.300
Total,	3.550 liv.

261. CARRETIER (FRANÇOIS), VICAIRE DE VERFEIL

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Péchabou. — Métairie d'« Alba » et dépendances, avec terres, prés et bois, 20 arpents 28 pugnères, 20.050 liv.

262. CASSAGNE, PRÊTRE

(Archives communales de Toulouse, S.)

Toulouse. — Mobilier d'appartement, estimé 300 liv.

263. CAULET (GABRIEL), CURÉ DE MONTJOIRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Montjoire. — Mobilier de maison, estimé 538 liv.

264. CHABANETTE, CURÉ DE SAINT-MICHEL

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Toulouse, rue du Soleil. — Maison non estimée.
Colomiers. — Maison et terres, non estimées.

Mobilier de Toulouse, estimé 766 liv.

265. CROUZET, ARCHIPRÊTRE DE MIREPOIX

(Archives départementales, 2 Q A.)

Mirepoix. — Mobilier de maison, estimé 513 liv.

266. DEMONT FRÈRES, PRÊTRES

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Garidech. — Terres, 1 arpent, non estimées.
Gragnague. — Terres, 45 arpents, non estimées.
Saint-Marcel. — Terre, 3 pugnères, non estimée.
Montastruc. — Terres, 39 arpents, non estimées.

Mobilier de Montastruc, estimé 5.090 liv.

267. DESCURET, CURÉ DE BONDIGOUX

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, 5e section, n° 482, 8.141 liv.
Créance active, 4.100 liv.

268. DÈZES, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Boulbonne, 19.800 liv.
Mobilier, 4.790 liv.
Argenterie envoyée à la monnaie : 5 marcs 7 onces.

269. DIDIER, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue du Peyrou. — Mobilier de maison, estimé 127 liv.

270. DIEUZAIDE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place Arnaud-Bernard, estimée 2.002 liv.

271. DOMINGON, CURÉ DE VACQUIERS

(Archives départementales, 2 Q A.)

Vacquiers. — Mobilier de maison, 4.717 liv.

272. DUFAUT (BERNARD), VICAIRE A MONTJOIRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Aucamville[1]. — Terres, 2 arpents environ, non estimées.

273. DULAU ET DURRIS, BÉNÉDICTINS

(Archives communales de Toulouse, S.)

Toulouse, rue Croix-Baragnon. — Mobilier d'appartement, estimé 851 liv.

274. DUPOIS, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Colomiers. — Terre, 1 arpent 3 pugnères 6 boisseaux : non estimée.

1. District de Grenade.

275. ESPAGNOL (DOMINIQUE), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison 5e section, n° 887, estimée 2.981 liv.

276. FERRIÈRE (JEAN-FRANÇOIS), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Verfeil (Le Ramel). — Métairies « del Comté » et de « Nadal », 46 arpents environ, et bétail, 19.570 liv.

277. GAUBERT, CURÉ DE DRÉMIL

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Drémil-Lafage. — Terres et prés, estimés 3.146 liv.

278. GAYRAL, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Vacquiers. — Mobilier de maison, estimé 525 liv.

279. JOANNIS, PRÊTRE, OBITUAIRE DU COLLÈGE SAINTE-CATHERINE DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue des Balances. — Mobilier de maison, estimé 787 liv.

280. LACROIX, VICAIRE DE CASTELMAUROU

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Rouffiac. — Maison et terres, 6 arpents 2 pugnères, 4.762 liv.

281. LAFFAILLE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Gragnague. — Chartreuse et jardin, 3 boisseaux,		880 liv.
Cugnaux. — Vigne, 1 arpent,		880
	Total,	1.760 liv.

282. LALUNE (DOMINIQUE-ARMAND), VICAIRE DE CORNEBARRIEU

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Blanchers, estimée		5.000 liv.
Colomiers. — Maison et terres, 6 arpents 1 pugnère 3 boisseaux, estimées		4.925
	Total,	9.925 liv.

283. LARTIGUE (ANTOINE-LOUIS), CURÉ DE FONTENAY-AUX-ROSES, CONDAMNÉ, ET LARTIGUE (ANTOINE-SYLVAIN), DÉPORTÉ[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Saint-Sauveur. — Mobilier de maison : non estimé.

284. LASSALLE (PIERRE), CURÉ DE SAINT-MARCEL

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Saint-Marcel. — Terres, 3 pugnères 3 boisseaux, estimées	1.050 liv.
— Mobilier de maison, estimé	858 liv.

1. Les deux frères.

285. LAVIGNE (JOSEPH), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Seilh. — Métairie de « Rougé » et terres, 65 arpents, 14.630 liv.
Préserville[1], Lanta[1], Villèle[1]. — Domaine composé des métairies « del Bareit », de « Bordeneuve » et d'« En Tulé », 115 arpents environ, 60.259

Total, 74.889 liv.

Or et argent envoyés à la monnaie : 3 onces d'or, 1 marc 4 onces d'argent.

286. LÉCUSSAN, CHAPELAIN DE NOTRE-DAME D'ALET

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse Saint-Cyprien. — Mobilier de maison : non estimé.
Montaigut. — Mobilier de maison, estimé 1.421 liv.

287. LEGRIS, PRÊTRE, EX-PRINCIPAL AU COLLÈGE ROYAL

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue du Temple. — Mobilier de maison, estimé 2.211 liv.

288. LEYSSES (JEAN), PRÊTRE

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Cépet. — Grange et jardin, 1.000 liv.

289. MAILHE, EX-CONVENTIONNEL

(Archives communales de Toulouse. S.)

Toulouse, place du Salin. — Mobilier, bibliothèque, etc. : non estimés,

1. District de Revel.

290. MARQUÈS (BERTRAND), CURÉ DE ROUFFIAC

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Cornebarrieu. — Maison et terres, 10 arpents 4 boisseaux, estimées	3.660 liv.
Aussonne. — Terres et vignes, 1 arpent 1 pugnère, estimées	330
Total,	3.990 liv.

291. MARTIN (JOSEPH), CHANOINE DE SAINT-SERNIN

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Muret. — Métairie de «Verniolle », 73 arpents, estimée 11.542 liv.
Toulouse. — Esplanade. — Mobilier de maison : non estimé.

292. MATHIEU (JEAN), CURÉ DE LA PAROISSE DU TAUR ET MATHIEU (DOMINIQUE), VICAIRE DE LA MÊME PAROISSE.

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, 7e section, n° 405 : non estimée.
Bouloc. — Maison et 11 arpents de terre : non estimés.
Mobilier de maison, estimé 848 liv.

293. NIEL, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Cugnaux. — Mobilier de maison : non estimé.

294. OKELIN, CURÉ DE GRAGNAGUE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Gragnague. — Créance active, 576 liv.

295. POUILHE, CURÉ DE SAINT-ORENS

(Archives départementales, 2 Q A.)

Saint-Orens. — Mobilier de maison, estimé 471 liv.

296. PRÉPAUD, RELIGIEUX

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue Lasbourdettes. — Mobilier de maison : non estimé.

297. RAYET, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse Saint-Cyprien. — Mobilier de maison : non estimé.
Cugnaux. — Mobilier de maison, estimé 388 liv.

298. ROUCOLLE, PRÊTRE

(Archives communales de Toulouse. S.)

Léguevin, La Salvetat. — Mobilier, estimé 1.299 liv.

299. RUFFAT, CURÉ DE PECHBONNIEU

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Pechbonnieu. — Maison, jardin et terres, 9 arpents, non estimés.

300. SAINT-COME, CURÉ DE LA DAURADE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue de la Bourse. — Mobilier de maison, estimé 1.592 liv.

301. SOULIÉ (BERNARD), PRÉBENDÉ DE SAINT-ÉTIENNE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Verdun[1]. — Métairie des « Blanchets », non estimée.

1. District de Grenade.

302. TAVERNE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Castelnau-d'Estrétefonds. — 1 arpent 10 pugnères de terre, 2.000 liv.[1]

303. TEULAT (JOSEPH), PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Beauzelle. — Maison et jardin, 1/2 arpent, estimés 2.090 liv.

304. VAILHAC-DABADIE, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Cornebarrieu. — Grange et jardin, 1 boisseau, estimés 330 liv.

305. VIGNES, VICAIRE GÉNÉRAL DE L'ÉVÊQUE DE LOMBEZ

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, place Sainte-Scarbes. — Mobilier de maison, estimé 3.400 liv.

306. VILLARS, PRÊTRE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse. — 1re section, n° 304. — Mobilier de maison, estimé 177 liv.

1. Prix de vente de la propriété.

ASCENDANTS OU PARENTS D'ÉMIGRÉS

307. ABEL, VEUVE MEZAMAT[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Saintes-Scarbes,	12.529 liv.
Mobilier, estimé	669 liv.

308. BALZA-FIRMY[2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison à Toulouse, rue Pharaon, estimée	23.400 liv.
— Maison, métairies de « Martinis », de « Teulières », de la « Sellière », et terres à Montaudran, 136 arpents, estimés	79.861
Balma. — Pré, 227 ares,	1.404
Plaisance. — Terres dépendant du domaine de Teula,	2.706
Total,	107.371 liv.

309. BARADA (PIERRE)[3], PROCUREUR AU PARLEMENT DE TOULOUSE

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Montoulieu,	21.670 liv.
Saint-Geniès. — Maison, terres, 10 arpents 2 pugnères, et vaisselle vinaire,	11.195
Saint-Loup. — Terres et prés, 2 arpents 2 pugnères.	2.618
Villariès. — Pré, 2 pugnères 1 boisseau,	198
1/2 ucheau du moulin du Château Narbonnais,	2.920
Total,	38.601 liv.

1. Son fils, Pierre-Antoine-Henri, émigré.
2. Son fils, Joseph, prêtre, émigré.
3. Son fils, Auguste, prêtre, émigré.

310. BARSI, VEUVE ALBARET[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Gagnac. — Domaine composé d'une maison, jardin et terres, 9 arpents environ, estimé		6.750 liv.
— Autres terres,		4.450
	Total,	11.200 liv.
Mobilier.		451 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes locatairies et autres rentes en blé, poulets, etc., évalués		433 liv.
Rente en argent,		260
	Total,	693 liv.

311. BEAUFORT-BRANDOUIN-DESTREHAM[2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Bruguières. — Château, métairie de Labarthe et terres, 89 arpents,		58.896 liv.
— Métairie de « La Font », 19 arpents,		17.392
— Métairie de « Malvèze », 29 arpents 14 pugnères,		8.990
— Tuilerie et maison, 5 arpents 2 pugnères,		5.280
— Maison,		3.300
— Terres, prés, bois, etc., 81 arpents 19 pugnères 21 boisseaux,		47.930
Gratentour. — Terres et prés, 33 arpents,		22.440
	Total,	164.228 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes constituées :

Sur le bureau des finances de Toulouse,		940 liv.
Sur le Parlement,		1.116
Sur l'État,		900
Sur la Province,		120
	Total,	3.076 liv.

1. Ses deux fils, Pierre-Denis et Jean-Basile, émigrés.
2. Deux fils, Joseph-Marie et Anne-Antoine, émigrés.

15

312. BELCASTEL, VEUVE LACOSTE[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital.*)

Toulouse. — Maison rue Tolosane, non estimée.
Bannières[2]. — 4 métairies, non estimées,
Belcastel[2]. — 7 métairies, non estimées.
Viviers[3]. — 1 métairie, non estimée.
Lavaur[3]. — Moulin, non estimé.

313. BENOIT, VEUVE[4]

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse, cloître Saint-Étienne. — Maison, non estimée.

Mobilier de maison, estimé	5.652 liv.

314. BERGÈS (JEAN-BAPTISTE), PREMIER HUISSIER AU PARLEMENT DE TOULOUSE[5]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Saint-Antoine-du-T, estimée	22.275 liv.
Castanet. — Métairie, maison, jardin et terres, 30 arpents environ, estimés	30.000
Total,	52.275 liv.

Mobilier de la maison de Toulouse, non estimé.

Mobilier de la maison de Castanet, estimé	1.643 liv.

1. Son fils, Auguste, l'un de ses cinq enfants, émigré.
2. District de Revel.
3. Tarn.
4. Son fils, Henri, émigré.
5. Son fils, curé de Verfeil, déporté.

315. BLANCONNE (FRANÇOISE-BONAVENTURE)[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Mont-Carmel, estimée	1.950 liv.
— — rue des Chapeliers, estimée	10.600
— — rue Maletache, estimée	4.200
— — rue Pharaon, estimée	11.100
— — rue Daussargues, estimée	8.400
— — rue Saint-Sernin, estimée	13.200
Saint-Jean-Lherm, Lagarde, Montastruc, Gragnague, Paulel, Bonrepos, La Soulade. — Châteaux, métairies de la « Tuilerie », de « La Garaigne », d' « Aumartin », de « Lambert », 416 arpents de terre, bétail et instruments aratoires, estimés	127.172 liv.
Castanet, Péchabou, Rebigue, Deyme[2], Pompertuzat[2]. — Domaine de Lafage, maison de maître, métairies, terres, 96 arpents, estimés	32.589
Villariès, Gargas, Labastide, Bazus. — Domaine de Villariès, métairies d' « En Jany », de « Balard », maison de maître, terres, 196 arpents, estimés	52.940
Saint-Martin-de-Ronsac[2]. — Domaine de Saint-Martin, châteaux, métairies de « Gauja », de la « Tuilerie », de « Binel », de la « Barrave », de « Sartrat », de « Borde-Haute », terres, 357 arpents, estimés	118.791
3 1/2 ucheaux du Moulin du château Narbonnais,	3.000
Total,	383.942 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes foncières sur Saint-Jean-Lherm,	540 liv.
— Villariès,	562
Total,	1.102 liv.

316. BOISSE, NÉE VIDAL[3]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison grande rue Nazareth, non estimée.
Saint-Loup. — Maison et terres, non estimées.

1. Pour la part revenant à Sirgant et Lambert, émigrés; les autres prétendants à la succession étaient au nombre de soixante-sept.
2. District de Revel.
3. Son fils Jean-Joachim, émigré.

317. BOUCARD (GEORGES)[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Toulouse. — Maison rue des Polinaires, estimée	12.300 liv.
Lagardelle[2]. — Maison et terres, 5 arpents, estimés	2.650
Total,	14.950 liv.
Mobilier, estimé	2.153 liv.

318. BOURRASSOL (JEAN-PIERRE)[3]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Gaure. — Métairie de « Borde-Nove » et de la « Petite-Borde », 13 arpents 9 pugnères, estimées	30.000 liv.
Gardouch[4]. — Métairie,	12.000
Total,	42.000 liv.
Créance Brousse en capital,	10.000 liv.
— Desclaus en capital,	10.150
Total.	20.150 liv.
Mobilier, estimé	1.200 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Coste,	20 liv.

319. BOYER-TAURIAC (LOUIS-JOSEPH-EUGÈNE)[5]

(Archives départementales, 2 Q A..)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Layrac, Le Born. — Métaire et terres, estimées	30.579 liv.
Bondigoux. — Métairie et terres, estimées	121.800

1. Son fils, Jean-Baptiste-Joseph, émigré.
2. District de Muret.
3. Alexandre, son fils aîné, émigré.
4. District de Villefranche.
5. Louis-Prosper et Henriette-Charlotte, émigrés.

Saint-Nicolas-de-la-Grave[1]. — Métairie et terres, est.	33.326 liv.
Roquemaure[2]. — Métairie et terres, estimées	8.000
Puycelsy[2]. — Métairie et terres, estimées	120.973
Salvagnac[2]. — Métairie et terres, estimées	95.153
Montclar[3]. — Métairie et terres, estimées	71.496
Parizot[2]. — Métairie et terres, estimées	5.000
Total,	491.357 liv.

Mobilier, estimé 5.031 liv.

Argenterie et numéraire trouvés enfouis à Layrac : 46 marcs 3 onces et 5.745 livres.

Droits divers (*Valeur en revenus*),

Rentes colloques diverses,	90.560 liv.
Rentes constituées,	82.558
Total,	173.118 liv.

320. CAMBOLAS (ANTOINETTE) (LA SUCCESSION)[4]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue du Crucifix, estimée	31.500 liv.
— — rue du Vieux-Raisin, estimée	12.450
— — 7e section, nos 517 à 519, estimée	8.480
— — à Lardenne (23 arpents), estimée	13.875
Gragnague, Bonrepos, Castelmaurou. — Domaine composé d'un château et des métairies de « Labourdete », « Percuron », « Dourbaud », « Lafaure », « Gatis », « Capdeville », de « La Rente », tuilerie, 2 moulins, etc., contenant 400 arpents environ, estimé	192.399
Total,	258.704 liv.

Mobilier, estimé 4.639 liv.

1. District de Grenade.
2. Département du Tarn.
3. Tarn-et-Garonne.
4. Son neveu, Cambolas (Géraud-François-Bernard), émigré.

Droits divers (*Valeur en revenus*)

Rentes constituées sur divers établissements représentant en capital 56.813 livres, et en intérêts	2.840 liv.
Rente constituée sur particulier au capital de 2.000 liv., et en intérêt	100
Total,	2.940 liv.

321. CANDOLIVE (ANTOINE) ET DOL (JEANNE-MARIE)[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, 3e section, n° 674, estimée	2.500 liv.
Lamasquère[2]. — Pièce de terre, estimée	748
Muret. — Domaine, estimé	5.070
Total,	8.318 liv.
Mobilier de Toulouse, estimé	1.427 liv.
— de Muret, estimé	576
Total du mobilier,	2.003 liv.

322. CAZENEUVE (GERVAIS), BOULANGER[3]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse-Saint-Cyprien. — 6 maisons, non estimées.
Saint-Simon. — Maison et terres, 9 arpents environ, non estimées.

323. COMBES-MONMEDAN (JEAN-JACQUES-SÉBASTIEN)[4]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Negogouces, 36.000 liv.
Verfeil. — Domaine composé des métairies de « Riuvaque », d' « Encarabelles », de « Lajourdon », d' « En Simon », d' « Enbaillet », de « Bertrandis »,

1. Leurs deux fils, Michel-Emmanuel-Anne, et Jean-François-Thérèse, émigrés.
2. District de Muret.
3. Ses deux fils, Jean-François, prêtre, et Guillaume, émigrés.
4. Ses fils, Jean-Marie-François, Jean-Joseph-Auguste, émigrés.

prés, moulin, maison et autres, contenant 255 arpents,	191.266 liv.
Lavaur. — Métairie d' « En Roques », 25 arpents,	15.461
Total,	242.727 liv.
Mobilier et argenterie.	3.450 liv.
Créance Toulouse-Lautrec,	800 liv.

324. COMÈRE-LACARRI [1]

(Archives départementales, 2 Q A et 2 QC .)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Plaisance. — Métairies « del Cassé » et de « La Grand-Borde », 38 hectares 89 ares, estimées	44.645 liv.
Mobilier de maison, à Toulouse, rue Perchepinte, estimé	1.457 liv.

325. DAMIEUX-MONBRUN (BARON DE) (LA SUCCESSION) [2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Plaisance [3]. — Mobilier garnissant le domaine de « Campaigne », avec bestiaux, vaisselle vinaire, etc., estimés	11.573 liv.
Parmi les objets : 7 pièces de tapisserie de haute lisse, laine et soie, estimées 150 livres.	
Tournefeuille. — Mobilier garnissant le domaine de Saint-Paul, estimé	2.523
Total du mobilier,	14.096 liv.

326. DAREXY (PIERRE), HOMME DE LOI

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse, rue de la Dalbade. — 2 maisons, estimées	20.446 liv.

1. Émigration de ses deux fils.
2. Biens séquestrés pour l'émigration des héritiers légitimes.
3. Aucune indication (ni procès-verbal de séquestration, ni inventaire estimatif) pour les immeubles.

Vigoulet, Pechbusque. — Métairie de 86 arpents,	28.858 liv.
Auzeville. — Métairie, 42 arpents,	19.002
Total.	68.306 liv.

Mobilier de maison et bibliothèque, estimés	6.160 liv.

327. DAUBUISSON [1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 2 maisons, 3e section, nos 106 et 392, estimées	22.000 liv.
Layrac. — Domaine comprenant la métairie de « Lascabanes », bois, prés, vignes, etc., 125 arpents environ, estimé	30.638
Bruniquel [2]. — Domaine comprenant la métairie de « Payrol », terres et bestiaux, 90 arpents, estimé	41.619
Total,	94.257 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*)

Rentes locatairies constituées à Layrac,	1.949 liv.
Dettes passives,	50.260 liv.

328. DAVID (JEAN-PAUL), CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE (LA SUCCESSION) [3]

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Pharaon, non estimée.

Mobilier, estimé	5.246 liv.

329. DAVIZARD (LOUIS-FRANÇOIS-MARIE)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Tolosane,	12.000 liv.
— — faubourg Saint-Michel,	4.000

1. Deux fils émigrés.
2. Tarn-et-Garonne.
3. Jacques-Antoine-Marie-Henri, son fils, émigré.

Roques[1]. — Maison, métairie et terres, 106 arpents,	26.644 liv.
Saubens[1]. — 2 métairies et terres, 447 séterées,	84.989
Pins[1]. — Métairie et terres, 83 arpents,	25.205
Total,	152.838 liv.

Mobilier et chevaux, 3.354 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes féodales sur 18 arpents, à Roques, non évaluées.

Passif, 70.300 liv.

330. DÉJEAN, RECEVEUR DU CHAPITRE SAINT-ÉTIENNE[2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Boulbonne, non estimée.
Cornebarrieu. — Domaine, non estimé.

331. DELHERM-NOVITAL (FRANÇOIS-MARGUERITE)[3]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue de l'Égalité,	24.000 liv.
Aucamville. — Métairie de « Godor », terres, prés, bois, vignes, etc., contenant 215 éminées environ,	105.535
Novital. — Château, terres, prés, bois, métairie, 105 arpents,	84.673
Verdun[4]. — Métairie, terres, prés, bois, 17 éminées,	1.436
Total,	215.644 liv.

Mobilier, 6.270 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes féodales diverses, 25 liv.

1. District de Muret.
2. Son fils, secrétaire du Chapitre, émigré.
3. Jean-Louis, son fils cadet, émigré.
4. District de Grenade.

332. DOUJAT (HENRI-JOSEPH)[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)[2].

Toulouse. — Maison rue Boulbonne.	28.000 liv.
— — à Saint-Cyprien,	14.000
— Domaine de Saint-Martin-du-Touch, dit « de Barlet »,	74.600
Saint-Lys[3] : Domaine comprenant les métairies de « Vaysse » et d' « Olières ». — Saiguède[3] : Domaine comprenant les métairies d' « Encausse », de « Rendaire », de « Claverie », de « Lapujade » et de « Lasplanes »,	117.000
L'Isle-en-Jourdain[4]. — Domaine comprenant les métairies de « Marmande » et de « Larroudé »,	65.560
Total,	299.160 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Saint-Martin-du-Touch. — Rente locatairie,	225 liv.
— — d'une paire de poules.	
Saint-Lys. — Rente locatairie,	23
— — de 8 paires de volailles.	
— — de 200 œufs.	
— — de 200 fagots de sarments.	
Saiguède. — 21 paire de volailles.	
— 450 fagots de sarments.	
L'Isle-en-Jourdain. — Rente locatairie,	5
— — de 7 paires de poulets.	
— — de 4 paires de chapons.	
Total.	253 liv.

333. DUCASSE[5]

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison à Saint-Michel et mobilier, non estimés.
Beaumont[6]. — Métairie contenant 30 arpents, non estimée.

1. Son fils, Marie-Claire-Henri, émigré.
2. A défaut de procès-verbal d'estimation, la valeur en capital a été déterminée par un rapport d'expert, joint au dossier, et fixant le revenu net des immeubles.
3. District de Muret.
4. Gers.
5. Jean-Pierre-Marie, son fils, émigré.
6. District de Grenade.

334. DUCLOS[1]

(Archives départementales, 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et sol rue Saint-Remésy, 4.320 liv.[1]

335. DUFFAUR-DESCUNS, VEUVE[2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue du Vieux-Raisin : non estimée.
Montesquieu-sur-le-Canal[3]. — Domaine comprenant 3 métairies : non estimé.
Nailloux[3], — Domaine comprenant 3 métairies : non estimé.

336. DU FAGET[4]

Archives (communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Gratentour. — Château, métairies, terres, prés, bois, etc. : non estimés.

337. FALGUIÈRES, ÉPOUSE FLEYRES[5]

(Archives départementales, 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. —	Partie de maison place de la Visitation,	4.433 liv.
—	Portion d'ucheau du moulin du Bazacle,	1.800
	Total,	6.233 liv.

1. Il n'existe pas de dossier à ce nom; ces indications ont été tirées d'un procès-verbal d'adjudication en date du 30 avril 1810.
2. Son fils, Auguste, émigré.
3. District de Villefranche.
4. Son fils, Olivier, émigré.
5. Il n'existe pas de procès-verbal d'estimation; l'évaluation est fournie par les procès-verbaux d'adjudication, qui ne mentionnent que les portions aliénées, c'est-à-dire une minime partie du patrimoine. — La plus grande partie des biens était située dans le département du Tarn.

338. FORT (BERNARD)[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue du Sénéchal. — Mobilier de maison : non estimé.

339. GENTIL, PERRUQUIER[2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse, rue des Regans. — Maison et mobilier : non estimés.
Launaguet. — Terres, 5 arpents 5 boisseaux : non estimées.
Saint-Geniès. — Terres, 4 arpents 3 pugnères, Id.
Saint-Jean-de-Kyrie-Eleison. — Terres au lieu dit « Miramont », 7 arpents : non estimées.

340. HENRY (PAUL)[3]

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 2 maisons à Saint-Cyprien : non estimées.
Cugnaux. — Maison et vigne, 6 arpents : Id.

341. D'IZARNI, SEIGNEUR DE GARGAS[4]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital.*)

Gargas. — Domaine en terres, prés et bois, 190 arpents : non estimé.
— Métairie de la « Grande-Borde », 72 arpents : non estimée.

Meubles et objets mobiliers, 6.584 liv.

342. LACOMBE, VEUVE FAURE[5]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, Porte-Montgaillard. — Mobilier de maison et de café, estimé 7.428 liv.

1. Son fils, Joseph, émigré.
2. Son fils, prêtre, déporté.
3. Son fils, Guillaume, vicaire à Saint-Étienne, émigré.
4. Bernard-Élisabeth, son fils, émigré.
4. Son fils, Jean-Marie-François-Théodore, émigré.

343. LACOSTE-BELCASTEL, VEUVE[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Cahusac[2]. — Domaine de « Fauré », métairie de « Borie-Grande », estimés 129.272 liv.

344. LACOSTE, VEUVE D'ASSÉZAT

(Archives départementales, 2 Q A.)

Toulouse, rue du Canard. — Mobilier de maison : non estimé.

345. LAFORCADE (JEAN-PAUL)[3]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Auzielle. —	Métairie de « Caulet » et terres, 63 arpents,	8.140 liv.
—	Autres immeubles, environ[4]	77.000
	Total,	85.140 liv.
Mobilier, estimé		3.330 liv.

346. LAGES (PIERRE)[5]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue de la Colombe. — Autre maison à Lardenne, 10e section ; ensemble, 10.273 liv.

1. Son fils, Auguste, émigré.
2. Département du Tarn.
3. Son fils, Louis-Clément-Joseph, émigré.
4. Évaluation tirée de l'arrêté du 26 floréal an VII, joint au dossier, qui fixe la valeur totale du patrimoine.
5. Son fils, Pierre, émigré.

347. LATOUR DE SAINT-PAULET (GABRIEL-FLORENT) LATOUR DE SAINT-PAULET (ROBERT-JEAN-CHARLES)[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Auzeville. — Domaine comprenant maison et terres, 40 arpents environ, estimé	21.250 liv.
Casse[2]. — Domaine comprenant les métairies d'« En-Souber », de « Garde-Pille », de « Fournial » et terres, estimés	10.130
Saint-Paulet[2]. — Domaine comprenant les métairies d'« En-Rondic », de « Caussi », de « Las Blaimondes », moulin, terres, etc., estimé	81.290
Total,	112.670 liv.
Mobilier de maison à Auzeville,	763 liv.
— — à Saint-Paulet,	1.000
Total du mobilier,	1.763 liv.

348. LECOMTE (GUILLAUME-MARIE)[3]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 2 maisons rue d'Astorg : non estimées.	
— Salle de spectacle du collège Saint-Martial, rue de la Pomme, non estimée.	
Noé, Mauzac, Longages. — Maisons, 3 métairies dites « de Casal », « Maron », « Labourdasse », « Le Rieu », 2 moulins et bestiaux : non estimés.	
— 1/2 ucheau du moulin du Château,	5.000 liv.
Bordeaux. — Maison rue du Cerf-Volant,	20.000
Latresne[4]. — Château, métairies, terres, moulins et dépendances, 665 journaux[5], estimés	406.997
Cenac[4]. — Domaine, 29 journaux[5],	14.500
Camblancs[4]. — Domaine, 57 journaux[5],	40.841
— Domaine de Haut-Brion, 39 journaux[5],	71.600
Total,	558.938 liv.
Mobilier du château de Latresne, estimé	35.114 liv.

1. Le fils.
2. Département de l'Aude. — Ces biens appartenaient au fils.
3. Émigration des deux fils : 1° Jean-Jacques-Claire; 2° Jean-Baptiste.
4. Gironde.
5. Ancienne mesure usitée dans la Gironde.

349. MARCORELLE[1]

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)

Toulouse. — Maison rue Vinaigre : non estimée.
Fronton. — Domaine : non estimé.
Narbonne. — Terre, dite « d'Escale » : non estimée.

350. MARTIN (FRANÇOIS-XAVIER)

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Bessières. — Château, métairies de « Mazade », de « la Bergère » et terres, 292 arpents, non estimés.
Buzet. — Métairies et terres, 55 arpents : non estimées.

351. MIRAMONT, VEUVE[2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue des Couteliers,	27.720 liv.
Toulouse, Castelmaurou, Gragnague. — Maison rue du Crucifix, terres, estimées	32.938
Pompertuzat[3]. — Maison et terres, 35 arpents 25 pugnères,	27.108
Miramont[4]. — Terres, 7 hectares 63 ares 42 centiares,	6.131
Total,	93.897 liv.
Meubles,	7.495 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes : sur le clergé de Rieux,	230 liv.
— — de Toulouse,	240
— huissiers du Parlement,	250
— sur le sieur Fauché,	69
— — Duplan,	36

1. Jean-François-Joseph son fils, émigré.
2. Son fils, Pierre-Jean-Auguste, émigré.
3. District de Villefranche.
4. District de Saint-Gaudens.

Rentes :	sur la ville de Toulouse,	40
—	sur le sieur Loze,	135
—	— Paraza,	250
—	— Dumas,	90
—	sur les trésoriers de France,	108
—	sur le sieur Frayssinet,	150
	Total,	1.598 liv.

352. MONFA, DIT LAUTREC[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Saint-Jean-Lherm, La Soulade. — Domaine de « Ferrus », 230 arpents, non estimé.
Bonrepos. — Pré, 1 pugnère : non estimé.
Marcel. — Pré, 1 arpent 1 pugnère : non estimé.
Buzet. — Domaine et métairies de « la Mouline », des « Manots » et des « Agrès », 153 arpents, estimés 10.781 liv.

353. MONTGAILHARD (CHARLES-BERNARD-JOSEPH-PERCIN)

(Archives départementales, 2 Q A et 2 Q D.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Villaudric et Bouloc. — Château, métairies de la « Busquette », de la « Valette », de « Fontaines » et 400 arpents de terre environ, estimé 179.662 liv.

Toulouse. — Place Perchepinte, mobilier de maison estimé 4.789 liv.
Mobilier de Villaudric, estimé 7.112

Total du mobilier, 11.901 liv.

Argenterie : 6 marcs 3 onces.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Villaudric et Sayrac. — Rentes féodales diverses, au nombre de 178, en argent et en nature : blé, avoine, seigle, gélines, etc, s'élevant au total :
1° En argent, 84 liv.
2° En nature, à 191 setiers 98 pugnères céréales.

1. Deux fils émigrés.

354. NICOL (JACQUES-FRANÇOIS-MARTIN)[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse (gardiage). — Domaine de Montblanc, 129 arpents : non estimé.
Cugnaux. — Domaine d'Hautpoul, 30 arpents : non estimé.
Castelmaurou. — Domaine de « Persin », métairies de « Bordegrande » et de « Revel », 190 arpents environ, estimé 36.139 liv.[2]

Toulouse. — Place Saint-Georges, mobilier de maison : non estimé.

355. PAULO, VEUVE[3]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison place Saintes-Scarbes,	18.000 liv.
Calmont[4]. — Domaine[5] de Terraqueuse, affermé 12.000 livres,	264.000
Total,	282.000 liv.

356. RAYMOND (PIERRE)[6]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 2 maisons place des Pénitents-Noirs, non estimées.
Cugnaux. — Maison et 11 arpents de terre, non estimés.
Belbèze. — Maison et 8 arpents de terre, non estimés.
Rouffiac. — Maison et 9 arpents de terre, non estimés.
Castelmaurou. — Métairie de « Montvert », non estimée.

1. Ses deux fils, Jacques-Auguste et Hippolyte, prévenus d'émigration.
2. Le procès-verbal d'estimation des revenus du domaine de Castelmaurou est le seul élément qui ait permis de fixer cette valeur approximative.
3. Son fils, Jules-Guilhaume, émigré.
4. District de Muret.
5. La contenance n'est pas indiquée.
6. Son fils, Augustin, négociant à Bordeaux, condamné.

357. ROCHE (ANTOINE)[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Auzielle. — Domaine composé de la métairie de « Nouzet », terres, prés, bois, etc., 120 arpents 2 pugnères, estimé	57.083 liv.
Mobilier, estimé	9.797 liv.

358. ROQUELAURE-BESSUEJOULS-LANTA[2]

(Archives départementales 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison, 3e section, n° 828, non estimée.	
Balma. — Domaine de Gramont, métairie de « Rouaysse », 181 arpents, affermé le 21 messidor an II, au prix de 8.500 liv.[3]; en capital,	170.000 liv.
Lanta. — Domaine affermé 7.200 liv.; en capital,	144.000
Total,	314.000 liv.

359. SABRIT, VEUVE[4]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — 2 Maisons, 8e section, n° 29, estimée	9.000 liv.
— — n° 30, estimée	10.000
Plaisance. — Domaine, 77 arpents, estimé	20.000
Eaunes[5]. — Domaine, 64 arpents, estimé	25.000
Escornebœuf, Garbic[6], Gimont[6]. — Domaine, 80 arpents, estimé	40.000
Total,	104.000 liv.

1. Son fils, Antoine-Jacques, émigré.
2. Son fils cadet, Antoine-Marie-Joseph-Louis, chevalier de Malte, émigré.
3. L'estimation en capital n'est pas indiquée dans le dossier; nous l'avons fixée d'après les bases légales.
4. Son fils, Louis, émigré.
5. District de Muret.
6. Département du Gers.

1/2 ucheau du moulin du Château, non estimé.	
Mobilier et bétail de Plaisance,	632 liv.
— — du Gers.	142
Créances actives Pointis, Montarnal et Dufaur-Bérat.	5.200

360. SAINT-LÉONARD, VEUVE[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Peyras, et mobilier, non estimés.
3 ucheaux du moulin du Bazacle, non estimés.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes diverses sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, le diocèse de Toulouse, le clergé de Carcassonne et divers particuliers, s'élevant à	2.937 liv.

361. SALASC, HOMME DE LOI[2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Ninau, non estimée.	
— (gardiage). — Maison et 53 arpents de terre à Ramonville-Saint-Agne, estimés	62.744 liv.
Auzeville. — Terres, 5 arpents, estimées	12.848
Total,	75.592 liv.
Mobilier de Toulouse, estimé	7.322 liv.
— Ramonville, estimé	1.073
Total,	8.395 liv.

362. SARREMEJANE (JEAN-MARIE), HOMME DE LOI[3]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue Vélane, estimée	8.000 liv.
Saint-Loup et Montberon. — Métairie de « Lagarde », 41 arpents, estimée	16.573

1. Son fils, Valentin-Bertrand, émigré.
2. Son fils, Philippe, garde du corps du roi d'Espagne, émigré.
3. Son fils, Pierre-Marie-Bruno, émigré.

Saint-Geniès. — Maison et jardin, 2 boisseaux, estimés	1.200 liv.
1/2 ucheau du moulin du Château, estimé	1.000
Total,	26.773 liv.

Mobilier de maison, estimé	1.749 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*)

Rentes constituées sur divers, au capital de 3.470 livres,	173 liv. 50

363. SAURINE (JEAN-BERNARD), PROCUREUR AU PARLEMENT DE TOULOUSE[1] FRONTON, VEUVE SAURINE, SA FEMME[1]

(Archives départementales, 2 Q A - 2 Q C.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse, maison rue Pharaon; Cugnaux, maison et 3 arpents de vigne, estimés ensemble	11.150 liv.[2]
Toulouse. — Maison rue des Couteliers, estimée	13.772
— Portion d'ucheau du moulin du Château.	2.000
Total,	26.922 liv.

Mobilier de maison, estimé	369 liv.
Constitution dotale et douaire, estimés	3.750

364. SEIGNAN ET DUMAS[3]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Castelnau-d'Estrétefonds. — Terres et bois, 6 pugnères 8 boisseaux, estimés	800 liv.
Saint-Rustice. — Terres, 29 pugnères 37 boisseaux, est.	2.375
Pompignan. — Terres, prés, bois, 32 arpents, estimés	8.120
Grisolles[4]. — Terres, 5 pugnères,	900
— Vaisselle vinaire,	266
Total,	12.461 liv.

1. Leurs deux fils, François-Bernard et Antoine-Marie, émigrés.
2. Le cinquième de ces deux biens immobiliers a été estimé 2.230 livres dans le procès-verbal de vente du 16 pririal an VI; ce dernier document, à défaut de tout autre, a servi de base à notre évaluation.
3. Leur fils, François-Marie-Magdelaine, émigré.
4. District de Castelsarrasin.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rente Pérès,	468 liv.
— Labit,	300
Total,	768 liv.

365. SUAU (JEAN-FRANÇOIS), DIT LE BOSSU[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison rue de la Trinité, non estimée.
Brax, Léguevin, La Salvetat. — Métairies de « Lescalette » et de « Vilari », terres, 212 arpents, non estimées.

366. VACQUIÉ (JACQUES)[2]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*)[3].

Villemur. — Métairie dite « du Pont », 72 arpents 24 razes 9 boisseaux, et bétail, estimée	58.275 liv.
Magnanac. — Métairie du « Rousset », 47 arpents 9 razes 49 boisseaux, et bétail, estimée	84.795
Métairie des « Coutancès », 46 arpents 40 razes 36 boisseaux, et bétail, estimée	108.155
Varennes[4]. — Métairie du « Clerc », 70 arpents 26 razes 40 boisseaux, estimée	136.945
— Métairie de « Carlès », 58 arpents 24 razes 59 boisseaux, et bétail, estimée	157.868
— Métairie d' « Oustry », 86 arpents 33 razes 39 boisseaux, et bétail, estimée	184.059
Total,	730.097 liv.

Mobilier, estimé 5.239 liv.

1. Son fils, Marie-Jean-Denis, greffier du Parlement, émigré.
2. Son fils cadet, Marie-Jean-Henri, officier au régiment royal Champagne cavalerie, émigré.
3. Ces évaluations sont portées dans la déclaration de ses biens et revenus faite par le séquestré.
4. District de Villefranche.

Droits divers *(Valeur en revenus).*

Rentes colloques,		8.003 liv.
— constituées		8.460
	Total.	16.463 liv.

367. VALENCE-TIMBRUNE (ADÉLAIDE)[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties *(Valeur en capital).*

Toulouse. — Maison rue du Sénéchal, non estimée.	
Saint-Jory, Saint-Sauveur. — Domaine comprenant un château, des métairies, notamment celle dite « du Vergé » etc., non estimés.	
Boussan[2]. — Domaine comprenant le château dit de « la Nive », 3 moulins, les métairies dites de « Picassas » et de « Villemur » et des terres, contenant ensemble 102 arpents 125 mesures, estimés	68.103 liv.
Département du Gers. — Domaine dit d' « Arrouède », métairies et terres contenant 1.051 cazaux, estimés	192.070
Département de Lot-et-Garonne. — Domaines dits de « de Couteil », « de Cuq », « de Rages » et « de Valence », contenant 682 cesterces, estimés	476.055
Quercy, — Domaine à Perrière-Sérignac, non estimé.	
Département de l'Aisne. — Terres à Gercy, Grossard et Saint-Gobert, 50 hectares environ, estimées.	12.692
Total.	748.920 liv.

Mobilier de la maison de Toulouse, estimé	83.292 liv.
Mobilier du château de Saint-Jory, estimé	1.430
Total du mobilier.	84.722 liv.

Droits divers *(Valeur en revenus).*

Droits féodaux divers et rentes foncières, non estimés.

1. Gardée en otage (et ses biens séquestrés) comme mère d'un officier de l'armée du général Dumouriez.
2. District de Saint-Gaudens.

368. VARAGNE-BÉLESTA-GARDOUCH[1]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse. — Maison et mobilier rue Bouquières, non estimés.	
Cépet, Domaine[2] comprenant château, tuilerie, terres, etc., 267 arpents; — Gargas, Terres, 14 arpents; Labastide-Saint-Sernin, Terres, 68 arpents; — Saint-Sauveur, Moulin à eau et à vent et terres, 37 arpents; — Villariès, Terres, 3 arpents; — Villeneuve-les-Bouloc, Terres, 2 arpents, estimés environ	165.000 liv.

369. VAURÉ[3]

(Archives communales de Toulouse, S.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Toulouse-Saint-Sernin. — Maison, non estimée.

370. VIGUIER (PIERRE), HOMME DE LOI[4]

(Archives départementales, 2 Q A.)

Propriétés bâties et non bâties (*Valeur en capital*).

Villemur. — Maison, métairie de « Malaret » et 15 arpents 26 razes 34 boisseaux de terre, estimés	16.440 liv.
Monvalen[5]. — Métairies d'« Axea » et de « Sicard », 100 arpents de terre environ, estimées	26.553
Total,	42.993 liv.
Mobilier de Villemur, estimé	2.435 liv.

Droits divers (*Valeur en revenus*).

Rentes en grains et argent, estimées	825 liv.

1. Son fils, Charles, émigré.
2. L'entier domaine, s'étendant dans les six communes, était affermé 7.500 livres.
3. Son fils, François, émigré.
4. Son fils, Jean-Pierre-Louis, émigré.
5. Département du Tarn.

DEUXIÈME PARTIE

RÉPARTITION TERRITORIALE DES BIENS SÉQUESTRÉS

VILLE DE TOULOUSE ET GARDIAGE

L'astérisque simple (*) désigne les biens de 1re origine; l'astérisque double (**), ceux de 2e origine.

Arceaux[1] (rue des). — *. 3 maisons au Collège Royal, 9.900 liv.[2]. — 3 maisons au même, non estimées.

Argenterie[3] (rue). — *. Maison et jardin à l'obit de Vidal, 1.760 liv.

Arnaud-Bernard (place). — *. Monastère, jardin, grange et patus aux religieux de la Merci, 37.869 liv.

**. Mobilier de maison à Cunq, prêtre reclus, non estimé.

Arnaud-Bernard (porte). — *. Terre à la table Sainte-Croix de l'église Saint-Pierre, 3.872 liv.

**. Maison à Dieuzaide, prêtre déporté, 2.002 liv.

Arnaud-Bernard (quartier). — *. Fruits décimaux perçus annuellement par l'archevêque, 100 liv.

Augustins[4] (rue des). — *. Couvent et cloître aux Grands Augustins, 60.000 liv. — 4 maisons, magasins, dépendances du couvent et jardin, aux mêmes, 65.352 liv. — Maison aux Bernardins, 16.280 liv.

Balances[5] (rue des). — *. Bâtiments du Collège Royal et dépendances, 22.396 liv. — Bâtiments, dépendances, maison et cour du collège de Pampelonne ou Sainte-Catherine, 51,120 liv.

**. Mobilier de maison à Crebessan, religieux reclus, 401 liv. — Mobilier de maison à Joannis, prêtre déporté, 787 liv.

Béarnaise (la). — *. Terre à l'hôpital Saint-Jacques, 396 liv.

1. Disparue, aboutissait à la rue Malbec.
2. De même que pour les inventaires, les sommes portées dans cette deuxième partie représentent le montant de l'estimation.
3. Rue Gambetta.
4. Rue des Arts.
5. Rue Gambetta.

Belbèze. — *. 12 arpents prés au chapitre Saint-Etienne, 14.700 liv.

Biaux[1] (rue des). — *. 5 maisons aux Augustins de Saint-Georges, 13.056 liv. — Maison aux religieuses hospitalières, 440 liv.

Blanchers (rue des). — *. Maison aux Dominicains, 8.000 liv. — 3 maisons aux religieuses Notre-Dame du Sac, 8.079 liv. — Terrain à la Province de Languedoc, 1.404 liv. — Autre terrain à la Province, 1.080 liv.

**. Maison à Lalune, prêtre déporté, 5.000 liv.

Boulbonne (rue). — **. Maison à Déjean, ascendant d'émigré, non estimée. — Maison et mobilier à Dèzes, prêtre déporté, 24.590 liv. — Maison à Doujat, ascendant d'émigré, 28.000 liv. — Mobilier de maison à Rouilhet, prêtre émigré, 631 liv.

Bouquières (rue). — **. Maison et mobilier à Varagne, ascendant d'émigré, non estimés.

Bourrassol (quartier de). — *. Pré au collège de Mirepoix, 7.348 liv.

Bourse (rue de la). — **. Mobilier de maison à Saint-Côme, prêtre déporté, 1.592 liv.

Braqueville. — *. Domaine comprenant les métairies dites du « Château », 96.600 liv. ; de « Bordeneuve », 96.100 liv. ; de « Bordelongue », 86.975 liv. ; de « Gironis », 74.175 liv. ; de « Larrieu », 75.000 liv.— Maison, grange, écurie et jardin, 9.877 liv., appartenant au chapitre Saint-Etienne.

Brienne (quai de). — *. Portique et terrain à la Province de Languedoc, 2.680 liv.

Busca (le). — *. Terre et pré à l'obit de Busquet, 3.212 liv.

Canal (le). — **. Maison à Montlezun, émigré, 12.220 liv.

Canard (rue du). — **. Mobilier de maison à Lacoste, veuve d'Assézat, non estimé.

Cantegril (rue). — *. Maison à la confrérie des Pèlerins, 5.250 liv.

**. Mobilier de maison à Claverie, prêtre émigré, 1.675 liv. — Mobilier de maison à Daurignac, religieux, non estimé. — Partie de maison à Magnanac, chapelain émigré, non estimée.

1. Rue Saint-Georges.

Capelas[1] (rue des). — **. Maison à Percin, prêtre reclus, 4.598 liv.

Capucins[2] (rue des). — *. Maison aux religieux capucins, 1,200 liv.

**. Mobilier à Memet, religieux capucin, 297 liv.

Carmes (les). — *. Monastère, église et dépendances, aux religieux Grand-Carmes, 210.000 liv. — Maison servant de parloir, 15.575 liv.

**. Maison rue de l'Arc-des-Carmes, à Lasbordes, condamné, 26.250 liv. — Maison à Percin, prêtre reclus, 4.037 liv. Mobilier de maison à Audibert, prêtre reclus, 2.775 liv.

Carmélites (rue des)[3]. — *. Monastère et terrains aux religieuses du Refuge, 139.375 liv.

**. Mobilier de maison à Laveyrie, cordelier reclus, 143 liv.

Caussette (rue). — *. Maison à la table des suffrages de l'église du Taur, 880 liv.

Changes (rue des). — **. Maison à Blanc, condamné, non estimée.

Chapeliers (rue des). — *. Maison aux Trinitaires, 3.520 liv.

**. Maison à Blancanne, parente d'émigré, 10.600 liv.

Cheval-Blanc (rue du)[4]. — *. Maison à l'obit de Descomps, 2.222 liv. — Maison à l'obit de Puilafoi, 7.455 liv. — Maison à l'obit de Garrigues, 2.800 liv. — Maison à l'obit de Gargas, 2.216 liv.

Cipière (la). — *. Domaine du séminaire Saint-Charles, 36.286 liv.

Coffres (rue des). — **. Maison à de Lassus-Nestier, condamné, non estimée.

Coin-du-Trou[5]. — **. Maison à Cassand, condamné, non estimée. — Mobilier de maison à Daignan, condamné, 4.068 liv.

Cloître-Saint-Sernin (rue du). — *. Terrain à la commune de Toulouse, 900 liv. — Buchère aux chanoinesses de Saint-Sernin, 2.160 liv.

1. Rue des Prêtres.
2. Rue Valade.
3. Rue Périgord.
4. Rue Malaret.
5. Rue des Trois Banquets.

Colombette (la). — *. Métairie de la Colombette, 24.000 liv. — Terre au séminaire de la Mission, 1.501 liv. — Terre à la confrérie des Pèlerins, 1.848 liv. — Terre à l'obit de Périgord, 420 liv. — Terre à l'obit de Jusade, 906 liv.

Comminges (rue de)[1]. — **. Maison à Arbanère, condamné, 4.500 liv.

Coq-d'Inde (rue du). — **. Marchandises et argent trouvés dans la maison de Caussé, émigré, 23.916 liv. — Maison à Palarin frères, émigrés, non estimée. — Mobilier de maison, au même, 5.373 liv.

Cordeliers (rue des)[2]. —*. Maison, collège et dépendances, au collège de Secondat, 7.200 liv. — Maison et jardin, au même, 2.002 liv.

**. Maison à Cambolas, émigré, 10.100 liv.

Couteliers (rue des). — *. Deux maisons aux religieuses de la Madelaine, 8.530 liv.

**. Maison à Miramont, ascendante d'émigré, 27.720 liv. — Maison à Saurine, ascendant d'émigré, 13.772 liv. — Quatre maisons à Tournier-Vaillac, condamné, 26.400 liv. — Mobilier de maison à Larrieu, prêtre reclus, 91 liv. — Mobilier de maison à Falgayres, prêtre émigré, non estimé.

Croix-Baragnon (rue). — *. Uune maison aux Grands-Augustins, 10.000 liv. — Maison, cour et jardin aux dames religieuses d'Andouin, 17.600 liv. — Maison aux frères tailleurs de Toulouse, 30.000 liv. — Maison à l'obit de Martin, 6.160 liv.

**. Maison à Le Blanc, condamné, non estimée. — Maison à Caumels, émigré, 25.200 liv. — Mobilier au même, 6.632 liv. — Mobilier de maison à Drulhe, chanoine émigré, 6.558 liv. — Maison à Faure-Juin, émigré, 51.252 liv. — Mobilier à Dulau et Durris, déportés, non estimé. — Mobilier de maison à Castellane, émigré, 785 liv.

Crucifix (rue du)[3]. — **. Maison à Cambolas, émigré, 31.500 liv. — Maison à Miramont, veuve, ascendante d'émigré, non estimée. — Mobilier à Montegut, condamné, 788 liv.

Croix-Daurade. — *. Domaine de Grand-Selve, aux Bernardins, 24.595 liv. — Presbytère, jardin, dépendances et cimetière, à la fabrique de l'église de Croix-Daurade, 6,412 liv. — Terre à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement du Taur, 3.542 liv. — Communal, à la commune de Toulouse, 143 liv.

1. Rue des Moulins.
2. Rue Deville.
3. Rue disparue, côté sud de la place des Carmes.

Croix-Daurade (*suite*). — **. Deux arpents de terre à Baylot, prêtre émigré, 1.474 liv. — Maison et vigne à Cammas, prêtre reclus, 2.178 liv. — Huit arpents de terre à Marensac, chapelain, émigré, non estimés. — Domaine de Montblanc à Nicol, non estimé. — Mobilier de maison à Bonal, prêtre émigré, non estimé.

Croix-de-Pierre. — *. Pré à la province de Languedoc, 775 liv.

Dalbade (rue de la). — *. Hôtel du grand prieur de Malte, 70.000 liv. — Hôtel du Béarn et église, 34.200 liv. — Église Saint-Jean, non estimée. — Bâtiments, sol et maison, aux Oratoriens, 67.291 liv. — Église de la Dalbade, non estimée; cimetière de l'église, 3.740 liv.

**. Deux maisons rue de la Dalbade, à Darexi, homme de loi, 20.446 liv.

Dastorg (rue). — *. Maison à la confrérie des Brassiers de l'église Saint-Étienne, 10.571 liv. — Maison à l'obit de Campmas, 2.242 liv.

**. Deux maisons à Lecomte, ascendant d'émigré, non estimées.

Dauphine (place)[1]. — **. Maison à Fages, émigré, 23.475 liv. — Mobilier et argent au même, 8.490 liv.

Daurade (la). — *. Église de la Daurade, non estimée; terrain du cimetière 6.153 liv. — Maison aux Bénédictins, 7.200 liv. — Bâtiments du séminaire de la Mission, 80.000 liv.

Daussargues (rue). — **. Maison à Blanconne, parente d'émigré, 8.400 liv.

Delages (rue)[2]. — **. Maison à Garnault, condamné, 7.700 liv.

Droiture (rue de la)[3]. — **. Mobilier de maison à Mourlens, condamné, 14.749 liv.

Écharpe (rue de l'). — *. Cinq maisons aux Doctrinaires, 25.666 liv.

Embouchure (quartier de l'). — *. Terre à l'État, 616 liv. — Maison et jardin au même, 7.260 liv. — Terre à la commune de Toulouse, 616 liv.

1. Place Lafayette.
2. Rue Malaret.
3. Rue du Vieux-Raisin.

Enclos du Palais. — **. Mobilier de maison à Cathala, prêtre reclus, 1.140 liv.

Esplanade[1]. — *. Maison à la confrérie des Brassiers de l'église Saint-Étienne, non estimée. — Terre à la commune de Toulouse, 2.002 liv.

**. Mobilier de maison à Martin, chanoine déporté, non estimé.

Estanière-Vieille (rue)[2]. — *. Maison aux Grands-Augustins, 5.000 liv.

Feuillantines (rue des). — *. Couvent des Feuillantines et dépendances, 15.180 liv. — Jardin, bâtiments, granges et trois maisons aux mêmes, 49.799 liv.

Filatiers (rue des). — **. Maison à Bézy, emigré, non estimée. — Maison à Saint-Amans frères, religieux émigrés, non estimée. — Mobilier de maison aux mêmes, 1.665 liv. — 1/2 ucheau du moulin du Château aux mêmes, non estimé. — Mobilier de maison à Barbe, émigré, non estimé.

Fleurs (rue des). — *. Maison aux Grands-Carmes, 6.280 liv. — Académie des Sciences, 58.500 liv.

Fonderie ou du Temple (rue de la). — **. Maison à Beringuier, prêtre émigré, 15.000 liv. — Maison à Thézan, émigré, 100.100 liv. — Mobilier de maison à Legris, prêtre déporté, 2.811 liv. — Mobilier de maison à Rigaud, condamné, 12.468 liv. — Maison à Cathelan, chanoine reclus, 15.500 liv.

Fonsegrives. — *. Métairie de Roquetaillade, aux Grands-Carmes, 9.416 liv.

Gestes (rue des). — *. Maison aux Dominicains, 4.900 liv.

**. Mobilier de maison à Duchêne, religieux émigré, 922 liv.

Ginestous. — *. Métairie de Saint-Jammes à l'hôpital Saint-Jacques, 66.838 liv. — Maison et terre au même, 45.760 liv.

Greniers (rue des). — **. Mobilier de maison à Tardy, émigré, non estimé.

1. Boulingrin, Grand-Rond.
2. Rue de la Pomme, de la rue du Fourbastard à la rue des Arts.

Guilleméry. — *. Terres au séminaire de la Mission, 3.283 liv. — Deux pièces de terre à la confrérie Saint-Sauveur, 1.166 liv. — Une pièce de terre à l'obit de Vincens, 297 liv. — Autre pièce de terre à l'obit de Palonqui, 1.056 liv. — Terres à l'obit de Rey, 1.156 liv.

**. Maison, jardin et terres au lieu appelé « La Glacière », à Cambon, émigré, 19.016 liv.

Imagères (rue des)[1]. — *. Maison aux religieuses Saint-Pantaléon, 7.700 liv.

Jacobins (rue des)[2]. — *. Couvent des Dominicains et dépendances, 46.476 liv. — Quatre maisons au même, 32.894 liv. — Trois maisons appartenant au collège Royal, 15.884 liv.

**. Mobilier de maison à Bellefour-Vendomois, prêtre émigré, 1.257 liv.

Joutx-Aigues (rue). — **. Mobilier de maison à Poucharramet, condamné, 8.398 liv.

Juncasse (la). — *. Prés à la table des obits de la Daurade, 12.342 liv. — Terre aux religieuses Sainte-Claire, 836 liv.

Lafourguette. — *. Bâtiments et terres aux Cordeliers Saint-Antoine du Salin, 7.960 liv.

Lalande. — *. Domaine de la Bonne, au séminaire de Calvet, 17.046 liv. — Métairie au Séminaire de la Mission, 6.380 liv. — Métairie de Chaussas aux religieuses d'Andouin, 40.298 liv. Métairie de la Vaque aux religieuses de Saint-Pantaléon, 13.378 liv. — Domaine de la Cadène aux religieuses Hospitalières, 20.125 liv. — Presbytère et terre à la fabrique de l'église de Lalande, 7.484 liv. — Vigne à l'œuvre des pauvres de Saint-Étienne, 990 liv. — Métairie de « Borde-Rouge » à l'obit de Saint-Martin-du-Touch, 10.317 liv. — 305 arpents de terre à la commune de Toulouse, partie aux Sept-Deniers, 174.214 liv. — Terre et vigne, 22 liv. — Domaine de Bertrand et dépendances, 11.440 liv. — Vieux chemin à la province de Languedoc, 40 liv.

**. Domaine de Ginestous à Le Blanc, condamné, 158.422 liv. — Mobilier du dit domaine, 4.737 liv. — Domaine à Maury aîné, émigré, non estimé.

Lapujade. — *. Terre à l'œuvre du Saint-Sacrement de l'église du Taur, 1.276 liv.

1. Rue de la Pomme.
2. Rue Lakanal.

Lardenne ou Cagoloulo. — *. Presbytère, jardin et cour, à la fabrique de l'église du lieu, 7.290 liv. — Maison, jardin et vignes, aux religieux Tierçaires, 2.293 liv. — Domaine de Lagrange, 112.950 liv. — Domaine du Grand-Marquisat, 101.441 liv. — Domaine du Petit-Marquisat, 82.956 liv. — Domaine de Bordenave, 90.027 liv.; les quatre domaines, situés au lieu de Larramet, à l'ordre de Malte. — Deux maisons et dépendances au chapitre Saint-Étienne, 12.250 liv. — Domaine de l'Infirmerie au chapitre Saint-Étienne, 124.175 liv., avec la métairie de Gironis à Braqueville.

**. Maison à Cambolas, émigré, 13.875 liv. — Maison à Lages, émigré, 10.273 liv. — Domaine de Ferreri à Tournier-Vaillac, condamné, 25.520 liv. — Maison, dépendances et terres, à Barras, condamné, 21.760 liv. — Maison et terres à Lages, ascendant d'émigré, 10.273 liv. — Maison et 40 arpents de terre à Lardenne et Saint-Simon, à Guilhermin, condamné[1]. — Maison, jardin et vigne, à Molinier, reclus, 10.000 liv.

Lasbordes. — * Pré à l'obit de Barada, 1.320 liv. — Fruits décimaux annuels de l'Archevêque, 3.500 liv. — Terre aux religieuses Sainte-Claire, 550 liv. — Pré à l'obit de Daurie, 1.980 liv.

Latomi (rue)[2]. — **. Mobilier de maison à Rochefort, condamné, 3.831 liv.

Lespinasse (rue). — *. Maison à l'obit de Saux, 1.672 liv.

Lespinet. — **. Domaine de Rangueil à Ginestet, émigré, 50.000 liv.

L'Esquille (rue de). — *. Collège de l'Esquille et trois cours, 60.000 liv.

Lhers. — *. Prés aux religieuses Carmélites, 33.000 liv. — Prés à la table des obits de Saint Étienne, 276.210 liv. — Prés à l'église du Taur, 352 liv. — Prés à l'église Saint-Barthélemy, 12.500 liv. — Prés aux prébendés de Saint-Martial et de Sainte-Catherine, 23.034 liv. — Prés à la table du Saint-Esprit de l'église Saint-Étienne, 1.782 liv. — Prés à la table du pain bénit de l'église Saint-Étienne, 3.699 liv. — Prés à la confrérie des Brassiers de l'église Saint-Étienne, 6.820 liv.

Liberté (place de la)[3]. — *. Maison à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement de l'église du Taur, 112.500 liv.

**. Mobilier de maison à Dupuget, émigré, non estimé.

1. Pour l'estimation, voir Saint-Simon.
2. Rue Darquier.
3. Place du Capitole.

Lois (rue des). — *. Maison à l'abbaye de Saint-Sernin, 2.000 liv. — Monastère et jardin des Cordeliers, 67.312 liv. — Collège de Foix avec dépendances, cour, patus, chapelle et jardin, 118.375 liv. — Maison au même, 8.800 liv. — Maison près les Capucins et les Cordeliers, au collège de Narbonne, 13.150 liv.

Loup (rue du)[1]. — *. Maison et cour aux Pénitents-Blancs, 1.980 liv.

Madelaine (rue de la). — *. Monastère des religieuses de la Madelaine, 50.000 liv.

**. Mobilier de maison à Derey-Saint-Géry, condamné, 19.943 liv.

Madron. — *. Pré au chapitre Saint-Étienne, 4.595 liv.

**. Château de Madron à Bernadet, prêtre déporté, 223.661 liv. — Mobilier du château au même, 7.588 liv.

Mage (place). — *. Maison aux frères cordonniers, 12.760 liv. — Maison, cour et jardin, à l'hospice de la Grave, 12.760 liv.

**. Maison à Martin d'Aiguesvives, condamné, non estimée. — Mobilier de maison à Durègne, condamné, non estimé.

Malcousinat (rue). — **. Maison à Bernadet, prêtre déporté, non estimée.

Maletache (rue). — *. Maison à l'obit de Marbrer, 990 liv.

**. Maison à Blanconne, parente d'émigré, 4.200 liv. — Maison à Cantalause, émigré, non estimée.

Matabiau. — *. Jardin aux religieuses chanoinesses de Saint-Sernin, 8.000 liv. — Quatre maisons aux religieuses de la Visitation, 12.158 liv. — Maison et jardin aux Filles de la Providence, 1.600 liv. — Terres à l'œuvre du Saint-Sacrement de l'église du Taur, 2.932 liv. — Terre à l'obit de Bégué, 1.210 liv. — Jardin et terres au clergé de Toulouse, 8.868 liv. — Terre à l'obit de Gilis, 880 liv. — Jardin à la commune de Toulouse, 90 liv.

**. Maison, jardin et terre à Daure, émigré, 9.589 liv. — Domaine dit « de Bouillon » à Mouys, émigré, 11.500 liv.

Maubec (rue)[2]. — *. Deux maisons au collège Royal, 9.020 liv.

Minimes (les). — *. Couvent des religieux Minimes, jardin, enclos, métairie, 39.386 liv. — Terres et jardin aux mêmes, 42.368 liv. — Métairie de Broutole aux mêmes, 37.225 liv. — Terre à la Table de la Nativité de la Daurade, 1.606 liv.

1. Rue Saint-Jérôme.
2. Rue Malbec.

Mirail (le). — *. Maison et terres à l'obit de Raffin, 2.379 liv.

**. Maison, jardin et terres à Grasset, émigré, non estimés. — Domaine de Rennery à Dubarry, condamné, non estimé.

Mirepoix (rue). — *. Collège de Mirepoix et dépendances, 34.200 liv.

Montaudran. — *. Prés au chapitre Saint-Étienne, 4.500 liv. — Métairie de Sarabelle aux religieuses Carmélites, 59.883 liv. — Prés à l'ordre de Malte, 14.200 liv. — Maison et jardin aux Ursulines, 2.880 liv. — Métairie de Blancou aux Feuillantines, 26.700 liv. — Prés à la chapelle et consorce de Nazareth, 5.200 liv. — Presbytère, dépendances et prés à la fabrique de l'église de Montaudran, 5.648 liv. — Terre d'obit, 968 liv. — Terre à l'obit de Cayre, 781 liv. — Terre à l'obit de Combes, 1.716 liv. — Trois pièces de terre à l'obit de Bajau, 8.534 liv. Prés à la consorce Saint-Barthélemy, 13.750 liv. — Deux pièces de terre à l'hospice de la Grave, 792 liv. — Vieux chemin à la province de Languedoc, 49 liv.

**. Maison, métairies et 137 arpents de terre à Balza-Firmy, parent d'émigré, 79.861 liv. — Domaine del Rondou et de Fillère et 113 arpents de terre, à de Limayrac, émigré, 86.559 liv. — Mobilier au même, 971 liv. — Mobilier à Puichéric, émigré, non estimé.

Mont-Carmel (rue)[1]. — **. Maison à Blanconne, parente d'émigré, 1.950 liv. — Maison à de Bouttes, émigré, 25.000 liv.

Montgailhard (rue). — **. Portion de maison à Albaret frères, émigrés, 2.057 liv. — Deux maisons et une grange à Dalbis de Belbèze, émigré, 28.996 liv. — Mobilier de maison et de café à veuve Fauré, ascendante d'émigré, 7.428 liv. — Mobilier d'appartement à Destingoy, homme de loi, émigré, non estimé.

Montoulieu (rue). — **. Maison à Barada, parent d'émigré, 21.670 liv. — Maison à Pradines, émigré, 16.632 liv. — Mobilier à Mazoyer, émigré, non estimé.

Moulins (rue des). — *. Maison à la confrérie Saint-Barthélemy, 1.243 liv. — Maison à la table des suffrages de l'église du Taur, 1.540 liv. — Maison à la commune de Toulouse, 450 liv.

**. Maison à Lascombes, père et fils, reclus et émigré, non estimée.

Moulin du Château. — *. Maison à la commune de Toulouse, 450 liv.

1. Rue disparue; côté nord de la place des Carmes.

Muret (barrière de). — *. Maison à la province de Languedoc, 4.050 liv. — Vacant et cimetière à la commune de Toulouse, 326 liv.

Nazareth (rue). — *. Bâtiments à la chapelle et consorce de Nazareth, 9.999 liv.

**. Maison à Vidal, veuve Boisse, ascendante d'émigré, non estimée. — Trois maisons à Guilhermin, condamné, 30.000 liv. — Mobilier au même, 26.836 liv. — Mobilier de maison à Cucsac, condamné, 9.865 liv. — Mobilier de maison à Poulhariès, condamné, 31.801 liv.

Negogousses (rue)[1]. — **. Maison à Bordes, émigré, 8.000 liv. — Maison à Combes-Monmédan, ascendant d'émigré, 36.000 liv. - Mobilier de maison, au même, 3.450 liv.

Négreneys. — *. Métairie aux religieuses de Saint-Pantaléon, 20.000 liv. Maison et four, 6.300 liv.

Ninau (rue). — **. Deux maisons à Lévis-Mirepoix, émigré, 119.926 liv. - Mobilier de maison à Cazes, condamné, 14.693 liv. — Maison à Salasc, ascendant d'émigré, non estimée. — Mobilier au même, 7.322 liv. — Mobilier de maison à Sapte, condamné, 17.873 liv.

Orme-Sec (rue de l')[2]. — *. Maison aux Dominicains, 3.300 liv.

Palais (place du). — **. Mobilier de maison à Loubet, condamné, 3.783 liv. — Mobilier à Peyrouset, émigré, non estimé.

Paradoux (rue des). — **. Maison à Bébian, émigré, non estimée. — Mobilier garnissant la maison de Brustier, prêtre déporté, 294 liv. — Maison à Lafue, reclus, non estimée. — Mobilier à Gaillard, condamné, 10.050 liv. — Mobilier à Mendouze, condamné, non estimé. — Mobilier à Varnier, émigré, non estimé.

Pargaminières (rue). — *. Maison aux Dominicains, 3.410 liv. — Couvent des religieuses N.-D.-du-Sac, 40.000 liv. — Trois maisons et jardin aux mêmes, 12.977 liv. — Séminaire de Calvet, grange et cour, 880 liv. — Treize maisons au même séminaire, 15.297 liv.

**. Mobilier de maison à Barthe, prêtre reclus, 238 liv. — Maison à Cambolas, émigré, 39.855 liv.

1. Rue Rivals.
2. Rue Romiguières.

Pech-David. — *. Maison aux Carmes déchaussés, 10.604 liv. — Terre et vigne aux religieuses Sainte-Catherine, 2.398 liv.

Pénitents-Blancs. — *. Maison à la confrérie des brassiers de l'église Saint-Étienne. 1.056 liv.

Pénitents-Blancs (place des). — *. Maison au chapitre Saint-Étienne, 5.700 liv. — Église et bâtiments des Pénitents-Blancs, 13.800 liv. — Maison, cour et jardin à l'obit d'Ortiguier, 4.400 liv.

**. Maison à Cammas, prêtre reclus, 4.950 liv. — Maison à Desinnocens, émigré, 34.500 liv. — Mobilier de maison au même, 10.764 liv.

Pénitents-Bleus (rue des)[1], — *. Local aux Pénitents-Bleus, 726 liv.

Pénitents-Gris (rue des). — *. Maison au collège de Foix, 9.360 liv. — Maison à l'église du Taur, 7.110 liv. — Chapelle des Pénitents-Gris et dépendances, 39.550 liv. — Autre maison aux Pénitents-Gris, 15.892 liv.

Pénitents-Noirs (place des)[2]. — *. Sol à la confrérie des brassiers de l'église Saint-Étienne, 451 liv. — Maison et cour à l'obit de Corail, 1.727 liv. — Trois maisons aux Hospitalières, 4.334 liv. — Église, maison, cour, bâtiments, jardin, dépendances et terrain, 37.604 liv.

**. Deux maisons à Raymond, parent de condamné, non estimées.

Perchepinte (rue). — **. Maison à Carbon, condamné, 27.987 liv. — Mobilier de maison au même, 7.818 liv. — Mobilier de maison à Lavedan, émigré, 10.770 liv. — Mobilier à Montgailhard, parent d'émigré, non estimé. — Mobilier de maison à Rodier, condamné, 3.206 liv. — Mobilier de maison à Comère, ascendant d'émigré, non estimé.

Périgord (rue). — *. Couvent, église et jardin des Carmélites, 20.000 liv. — Collège de Périgord et dépendances, 30.000 liv.

Périolle. — *. Fruits décimaux perçus par l'Archevêque, 1.000 liv. — Fruits décimaux perçus par l'abbé de Saint-Sernin, 1.430 liv. — Fruits décimaux perçus par le chapitre Saint-Sernin,

1. Rue Duranti.
2. Rue Saint-Jérôme, place Lucas.

600 liv. — Terre au collège de Maguelonne, 550 liv. — Prés à l'obit de Siron, 12.650 liv. — Pré à l'obit de Bermont, 1.848 liv. — Prés à la table de la Nativité de la Daurade, 27.082 liv.

**. Maison et terres à Latour, prêtre émigré, non estimées.

Pescadoure (la). — *. Terre aux Bénédictins de la Daurade, 3.300 liv. —. Terre à l'œuvre du Saint-Sacrement de l'église du Taur, 1.188 liv.

Petit-Versailles (rue du)[1]. — *. Deux maisons aux religieuses chanoinesses de Saint-Sernin, 23.021 liv. — Maison à la commune de Toulouse, 11.808 liv. — Maison et jardin aux religieuses Sainte-Catherine, 4.136 liv.

Peyras (rue). — *. Cinq maisons aux Grands-Augustins, 33.441 liv.

**. Mobilier de maison à Boutan, déporté, non estimé. — Maison et mobilier à Saint-Léonard, parent d'émigré, non estimés. — 3 ucheaux du moulin du Bazacle, au même, non estimés. — Rentes diverses, au même, 2.937 liv. — Maison à Roux de Puivert, condamné, non estimée.

Peyrou (rue du). — **. Maison à Benoît, religieux émigré, non estimée. — Mobilier au même, 5.428 liv. — Mobilier de maison à Didier, prêtre déporté, 127 liv.

Peyrolières (rue). — *. Couvent, 13 maisons, cloître, chapelle et patus, aux Bénédictins de la Daurade, 82.768 liv. — Cinq maisons au collège Royal, 50.100 liv. — Une maison aux Doctrinaires de Saint-Rome, 12.000 liv. — Quatre maisons aux religieuses Ursulines, 9.270 liv.

**. Trois maisons à Laban, prêtre reclus, 20.119 liv.

Pharaon (rue). — *. Maison aux Cordeliers Saint-Antoine du Salin, 8.000 liv.

**. Maison à Arbanère, condamné, 9.900 liv. — Maison à Blanconne, parente d'émigré, 11.100 liv. — Maison à Reversac, dit Celès, condamné, non estimée. — Maison à Saurine, parent d'émigré, 5.500 liv. — Mobilier de maison à Pauc frères, émigrés, non estimé. — Maison et mobilier à Samson, prêtre émigré, non estimés. — Maison à Balza-Firmy, 23.400 liv.

Pisselauque (rue)[2]. — *. Maison aux Doctrinaires de Saint-Rome, 3.960 liv.

Pleau (rue de la). — **. Maison à Roudier, condamné, 23.400 liv.

1. Rue Lafayette.
2. Rue du Puyvert.

Polinaires (rue des). — **. Maison à Boucard, parent d'émigré, 12.300 liv.

Pomme (rue de la). — *. Maison à la confrérie des brassiers de l'église Saint-Étienne, 7.040 liv. — Bâtiments du collège Saint-Martial, 177.100 liv. — Manufacture des tabacs au domaine de l'Etat, 60.156 liv.

**. Mobilier de maison à Azemar, condamné, 19.988 liv. — Maison à de Limayrac, émigré, 51.814 liv. — Maison à Montlezun-Pordiac, émigré, 12.000 liv. — Mobilier de maison à Dhéliot, vicaire général, émigré, 8.605 liv. — Salle de spectacle à Lecomte, ascendant d'émigré, non estimée. — Mobilier de maison à Loga, religieux émigré, non estimé. — Mobilier à Pagès, émigré, non estimé. — Mobilier à Ostric frères, prêtres émigrés, non estimé. — Maison et mobilier à Guibert, condamné, non estimés.

Port (rue du)[1]. — Mobilier de maison à Navarre, émigré, non estimé.

Puits-Creusés (rue des). — *. Bâtiments du collège de Narbonne, 12.600 liv.

Pont-des-Demoiselles. — *. Terre à l'obit de Bergès, 770 liv.

Pont-Neuf (rue du). — *. Maison aux Doctrinaires de Saint-Rome, 8.184 liv.

**. Maison à Ladevèze, prêtre émigré, 5.720 liv. — Maison à Marceille, prêtre émigré, non estimée.

Port-Garaud. — *. Prés à l'église Saint-Barthélemy, 1.210 liv. — Maison et pré aux religieuses Sainte-Catherine, 6.820 liv.

Porte-Montgaillard (rue). — *. Maison aux Grands-Augustins, 4.000 liv. — Maison au chapitre Saint-Étienne, 15.873 liv.

**. Tour de ville à Laffont-Rouis, condamné, 300 liv.

Pouvourville. — *. Presbytère, jardin et terres d'obits, à l'église de Pouvourville, 9.280 liv. — Maison et jardin à l'obit de Lassalle, 1.210 liv. — Pré à l'obit de Trémolières, 4.400 liv.

Pouzonville (rue). — *. Bâtiments du séminaire Saint-Charles et local, 41.729 liv.

**. Trois maisons à Maury aîné, émigré, non estimées.

1. Disparue; au port Saint-Cyprien.

Professe (rue)[1]. — **. Maison à Senaux, condamné, 93.478 liv.

Quistans (rue des)[2]. — **. Mobilier de maison à Douziech, condamné, 7.759 liv.

Raisin (le). — *. Terre à la table du Saint-Sacrement de l'église du Taur, 1.166 liv.

Recollets (les). — *. Métairie et dépendances aux religieuses Sainte-Catherine, 20.000 liv. — Deux corps de bâtisse aux mêmes, 6.300 liv.

Regans (rue des). — *. Maison à l'obit de Soulery, 1.122 liv.

**. Maison et mobilier à Gentil, parent d'émigré, non estimés.

Remparts (les). — *. Maison et tour à la commune de Toulouse, 3.784 liv. — Deux maisons, dépendances et ruelles à la même, 32.146 liv. — Tour et patus à la commune de Toulouse, 1.800 liv. — Terrain à la même, 365 liv. — Partie de fossé à la même, 440 liv. — Terre à la même, 176 liv. — Tour et sol à la même, 4.520 liv.

Renforts (rue des). — **. Mobilier de maison à Lacase, condamné, 12.620 liv.

Riguepels (rue). — *. Maison au chapitre Saint-Étienne, 16.280 liv. Maison du Prévôt du chapitre Saint-Étienne, 6.336 liv.

**. Mobilier de maison à Barbazan, prêtre émigré, 1.902 liv.

Rispe (rue de la). — *. Maison et cour aux Grands-Augustins, 4.070 liv.

Rouaix (place). — *. Couvent des religieux Trinitaires, 79.200 liv. — Bâtiments et cour aux mêmes, 1.772 liv. — Trois maisons aux mêmes, 34.431 liv.

**. Maison à Cassagneau-Saint-Félix, émigré, 88.686 liv. — Maison à Malpel, condamné, non estimée. — Mobilier au même, 8.444 liv.

Royale (place)[3]. — *. Quatre maisons à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement de l'église du Taur, 49.298 liv. — Chapelle Saint-Quentin, à l'obit de Malefette, 5.060 liv.

1. Rue de la Bourse.
2. Rue des Quêteurs.
3. Place du Capitole.

Royale (rue)[1]. — *. Maison à l'obit d'Ousset, 2.677 liv.

Salin (place du). — *. Corps de garde à la commune de Toulouse, 8.437 liv. — Chapelle à la confrérie de Saint-Barthélemy, 5.412 liv. — Couvent aux Cordeliers de Saint-Antoine, non estimé. — Chapelle, dépendances et maison, aux mêmes, 7.960 liv. — Palais de la Trésorerie, au Domaine de l'État, 57,877 liv. — Deux maisons au même, 7.686 liv. — Une maison aux Dominicains, 5.410 liv. — Couvent des religieuses Sainte-Claire, 15.000 liv. — Maison et four aux mêmes, 4.180 liv.

**. Marchandise à Coutaud frères, émigrés, non estimée. — Mobilier d'appartement à Boudou, émigré, 1.028 liv. — Mobilier à Mailhe, déporté, non estimé.

Salenques (rue des). — *. Monastère des religieuses Salenques, 16.999 liv.

**. Mobilier de maison à Cardonel, religieux émigré, 48 liv.

Seilhonne (la). — *. Prés à la table des obits de l'église Saint-Étienne, 14.300 liv.

Sénéchal (rue du). — *. Deux maisons et jardins aux religieuses chanoinesses, 8.525 liv. — Couvent des Filles du Bon-Pasteur, 10.000 liv. — Deux maisons aux mêmes, 1.083 liv. — Monastère des religieuses Hospitalières, non estimé.

**. Trois maisons à Long, condamné, non estimées. — Maison à Taillasson, émigré, 25.000 liv. — Mobilier de maison à Lamée, prêtre reclus, 3.122 liv. — Mobilier de maison à Fort, parent d'émigré, non estimé. — Mobilier et numéraire à Monlong, émigré, 29 409 liv. — Maison à Timbrune-Valence, ascendante d'émigré, non estimée.

Soupetard. — *. Métairie de Soupetard, aux religieuses du Refuge, 31.579 liv.

Saint-Agne. — *. Fruits décimaux annuels perçus par l'Archevêque de Toulouse, 3.500 liv. — Métairie du Palais au collège de Pampelonne, 63.951 liv. — Presbytère, jardin et terres d'obits, à la fabrique de l'église de Saint-Agne, 16.032 liv. — Terre à l'hôpital de Saint-Agne, 3.060 liv. — Terre à l'obit de Lassalle, 264 liv.

**. Maison et 53 arpents de terre à Ramonville, à Salasc, ascendant d'émigré, 62.744 liv. — Mobilier de maison au même, 1.073 liv.

1. Rue Gatien-Arnoult.

Saint-Antoine-du-Salin (rue)[1]. — **. Mobilier de maison à Esquilar, émigré, non estimé.

Saint-Antoine-du-T (rue). — *. Monastère et dépendances aux Augustins de Saint-Georges, 58.880 liv. — Sept maisons aux mêmes, 28.971 liv. — Petite maison et jardin aux mêmes, 715 liv. — Couvent des religieux Saint-Antoine-du-T, 60.000 liv.

**. Maison à Bergès, parent d'émigré, 22.275 liv.

Saint-Aubin. — *. Maison à la table des obits de Saint-Étienne, 1.575 liv. — Partie de vieux chemin à la province de Languedoc, 50 liv. — Vieux chemin et emplacement de maison à la même, 369 liv.

Saint-Barthélemy (place). — *. Église Saint-Barthélemy, 7.200 liv.

Saint-Caprais. — *. Domaine à l'abbaye de Saint-Sernin, 121.878 liv.

Sainte-Claire (rue)[2]. — **. Mobilier de maison à Cadeau, émigré, non estimé. — Mobilier de maison à Ajoux, émigré, non estimé.

Saint-Cyprien. — *. Maison, jardin et prés, aux Bénédictins de la Daurade, 13.460 liv. — Maison, grange, pré et terre d'obit, à la consorce de Saint-Nicolas, 15.695 liv. — Maison à la consorce de la Daurade, 1.760 liv. — Église Saint-Nicolas, non estimée. — Cimetière, 676 liv. — Couvent, église et dépendances, aux religieux Feuillants, 22.854 liv. — Bâtiments et jardin de l'hospice de la Grave, non estimés. — Monastère, jardin et deux granges, aux religieuses Maltaises, 121.949 liv. — Terre à l'obit de Saux, 375 liv. — Maison à l'obit de Lemestre, 2.046 liv. — Terrain à la province de Languedoc, 2.700 liv. — Autre terrain à la même, 1.777 liv. — Local et maison à la même, 6.750 liv. — Terres, prés et maison, à la table et confrérie Saint-Nicolas, 27.467 liv. — Bureau des Fermes à la commune de Toulouse, 1.179 liv.

**. Maison rue de la Gravette à Azam, condamné, 3.200 liv. — Maison à Cassagneau-Saint-Félix, émigré, 10.800 liv. — Terres et prés au même, 38.456 liv. — Deux métairies au même, 78.944 liv. — Six maisons à Cazeneuve, parent d'émigré, non estimées. — Maison à Doujat, parent d'émigré, 14.000 liv. — Maison à Garnault, condamné, 8.800 liv. — Maison à Riet, prêtre émigré, 4.200 liv. — Maison et jardin à Auberti, émigré, non estimés. — Maison à Garnault, condamné, 8.800 liv. — Mobilier de maison à Lecussan, déporté, non estimé. — Mobi-

1. Rue de la Fonderie.
2. Rue de la Fonderie.

lier de maison à Rayet, prêtre déporté, non estimé. — Maison et jardin à Maury aîné, émigré, non estimés. — Deux maisons à Henry Paul, ascendant d'émigré, non estimées. — Mobilier de maison à Taubin, vicaire à Bouloc, non estimé.

Saint-Étienne. — *. Palais archiépiscopal, 100.000 liv. — Maison du bedeau, au chapitre, 5.880 liv. — Maison et cour au chapitre, 2.750 liv. — Maison au même, 848 liv. — Quatre maisons près du cloître, au même, 12.890 liv. — Autre maison et cour, au même, 7.602 liv. — Autre maison, cour et jardin, au même, 8.800 liv. — Terrain au même, 200 liv. — Cuvier au même, 4.851 liv. — Vicairerie au même, 10.157 liv. — Bâtiment, cour et jardin, au même, 23.426 liv. — Maison à l'obit de Dupuy, 2.035 liv. — Terre à la commune de Toulouse, 225 liv.

**. Maison à Benoit, émigré, non estimée. — Mobilier au même, 5.652 liv. — Maison près du cloître à Costos, prêtre reclus, 18.460 liv. — Mobilier de maison à Daldéguier, émigré, 3.331 liv. — Maison à Laffont-Rouis, émigré, 30.000 liv. Mobilier de maison à Lamothe, émigré, non estimé. — Mobilier de maison à veuve Benoit, ascendante d'émigré, 5.652 liv. — Mobilier de maison à Labrousse-Virazel, conseiller au Parlement, non estimé.

Saint-Étienne (faubourg). — *. Maison et jardin à l'obit de Crauzat, 4.600 liv. — Maison, cour et jardin, à l'obit Astruc, 2.640 liv. — Maison et jardin au séminaire de la Mission, 3.960 liv. — Terrain à la commune de Toulouse, 324 liv. — Local à la même, 50 liv. — Maison aux Grands-Augustins, 1.980 liv.

**. Séminaire de Caraman à Boutaric, prêtre reclus, 117.537 liv. — Maison à Bouttes, émigré, 21.727 liv. — Partie de maison, jardin et terres, à Marensac, chapelain, émigré, non estimés. — Mobilier de maison, au même, 5.566 liv. — Maison à Molinier, prêtre reclus, 7.000 liv.

Saint-Étienne (rue). — *. Maison à la confrérie des brassiers de l'église Saint-Étienne, 1.041 liv.

Saint-Exupère (rue). — *. Trois maisons aux Grands-Carmes, 3.094 liv.

Saint-Georges (place). — *. Maison aux Grands-Augustins, 11.330 liv.

**. Mobilier de maison à Nicol, parent d'émigré, non estimé.

Saint-Jacques (rue). — *. Maison au chapitre Saint-Étienne, 900 liv.

Saint-Julien (place). — *. Chapelle Saint-Julien, 1.888 liv.

Saint-Martin-du-Touch. — *. Maison et terres aux Cordeliers Saint-Antoine-du-Salin, 24.857 liv. — Presbytère et terre à la fabrique de Saint-Martin, 6.480 liv. — Métairie de « Borde-Rouge », 13.500 liv. — Vieux chemin à la province de Languedoc, 75 liv. — Métairies de « Layrac », de « Montfort » et de « Laboriette », aux religieuses Sainte-Claire du Salin, 128.120 liv.

**. Domaine de Barlet à Doujat, ascendant d'émigré, 74.600 liv.

Saint-Michel. — *. Jardin aux Bénédictins de la Daurade, 792 liv. — Couvent, jardin, bâtiments et trois maisons, aux Carmes déchaussés, 44.764 liv. — Maison et jardin à la consorce Saint-Michel, 4.240 liv. — Ateliers et magasins de Salpêtre au domaine de l'État, 3.420 liv. — Grange et patus au même, 3.600 liv. — Granges à l'église Saint-Barthélemy, 1.188 liv. — Église Saint-Exupère, non estimée. — Presbytère, jardin, cimetière et terrain, 7.050 liv. — Maison aux religieuses Hospitalières, 374 liv. — Maison et jardin à l'obit de Bergès, 1.760 liv. — Maison et pré aux Oratoriens de la Dalbade, 31.574 liv. — Observatoire, à la Province de Languedoc, 24.000 liv. — Maison à la province de Languedoc, 8.800 liv. — Couvent des Récollets et dépendances, 41.650 liv. — Chapelle et oratoire, 6.547 liv. — Église et chapelle Saint-Roch, 17.941 liv. — Maison et jardin aux religieuses Sainte-Claire, 1.144 liv. — Maison à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement de l'église du Taur, 924 liv. — Eglise Sainte-Catherine, 2.529 liv. — Sol de la prison de la Conciergerie, 480 liv.

**. Maison à Alibert, émigré, 10.257 liv. — Maison au faubourg Saint-Michel, 4.000 liv.

Saint-Michel-du-Touch. — *. Château aux Bénédictins de la Daurade, 37.291 liv. — Église et cimetière aux mêmes, 232 liv.

Saint-Pantaléon (place). — *. Couvent, terre, maison et jardin aux religieuses de Saint-Pantaléon, 71.720 liv.

Saint Pierre. — *. Couvent et jardin des religieux Capucins, 61.342 liv. Couvent des Chartreux, 105.709 liv. — Église Saint-Pierre, non estimée. — Cimetière et murs de l'église Saint-Pierre, 3.093 liv. — Terre à l'obit de Vidal, 6.919 liv. — Sol à l'obit de Lavaut, 643 liv. — Arceaux et terrain à la Province de Languedoc, 1.440 liv. — Jardin et terrain à la même, 5.976 liv. — Deux maisons et terrains à la même, 4.380 liv. — Maison, patus et terrain à la même, 2.486 liv. — Terres à la table Sainte-Catherine de l'église Saint-Pierre, 3.828 liv. — Maison à la même, 3.402 liv. — Terre à la table Sainte-Croix de l'église Saint-Pierre, 4.048 liv.

**. Mobilier de maison à Terrasse, prêtre émigré, non estimé.

Pierre (place de la). — *. Magasin à la chapellenie Saint-Géraud, 20.250 liv.

Saint-Quentin (rue)[1]. — *. Chapelle Saint-Quentin, 5.060 liv.

Saint-Remésy (rue). — *. Maison à l'obit de Marnac, 3.300 liv.

**. Maison à Bécane, émigré, non estimée. — Maison à Belloc-Lassarade, condamné, non estimée. — Mobilier au même, 10.381 liv.

Saint-Rome (rue). — *. Couvent, église et chapelle aux Doctrinaires, 81.545 liv.

**. Maison à Bernadet, prêtre déporté, non estimée. — Mobilier de maison à Bertrand, prêtre déporté, non estimé. — Maison à Pérès, condamné, 9.050 liv. — Maison à Souville, émigré, 41.250 liv. — Maison à Molinier, prêtre reclus, 36.000 liv.

Saint-Sauveur (rue). — *. Chapelle Saint-Sauveur, dépendances, jardin et terres, 9.290 liv. — Terre, pré et vigne, à la confrérie Saint-Sauveur, 5.967 liv. — Terrain, près le cimetière, à la Province de Languedoc, 255 liv.

Sainte-Scarbes (rue). — *. Maison à l'obit de Vincens, 3.124 liv.

**. Maison à Abel, veuve Mezamat, parente d'émigré, 12.529 liv. — Deux maisons à Cérat, émigré, 77.355 liv. — Mobilier de maison à Despanès, prêtre émigré, non estimé. — Maison à Dubourg, condamné, non estimée. — Maison à veuve Paulo, parente d'émigré, 18.000 liv. — Maison à Savy Gardeil, condamné, non estimée. — Mobilier de maison à Ginestet, émigré, 5.719 liv. — Mobilier de maison à Espinola, émigré, non estimé. — Mobilier de maison à Trinquecostes, condamné, 5.197 liv. — Mobilier de maison à Vignes, prêtre déporté, 3.400 liv.

Saint-Sernin (place). — *. Bâtiments et cour de l'abbaye Saint-Sernin, 42.000 liv. — Cloître, jardin et maison, 19.600 liv. — Collège des Bernardins, 29.679 liv. — Couvent et jardin des chanoinesses de Saint-Sernin, 60.000 liv. — Six maisons au chapitre Saint-Sernin, 19.066 liv. — Collège Saint-Raymond et dépendances, 31.882 liv. — Église Saint-Sernin, non estimée. — Terrain du cimetière, 2.860 liv. — Maison à l'obit de Duplessis, 8.320 liv. — Quatre maisons à la table du Purgatoire de l'église Saint-Sernin, 17.468 liv.

1. Rue disparue ; côté ouest de la place du Capitole.

Saint-Sernin (place (*suite*). — **. Maison à Blanconne, parente d'émigré, 13.200 liv. — Mobilier de maison à la même, 1.138 liv. — Mobilier de maison à Chimbeau, prêtre reclus, 698 liv. — Mobilier de maison à Cornac, prêtre émigré, non estimé. — Maison à Dubarry, condamné, non estimée. — Mobilier de maison à Justrobe, chanoine émigré, 121 liv. — Mobilier de maison à Flory, prêtre émigré, non estimé. — Mobilier de maison à Nicolau, prêtre émigré, non estimé. — Mobilier de maison à Vidal, prêtre émigré, 170 liv. — Mobilier de maison à Duplessis, chanoine reclus, non estimé. — Maison à Lafont, chanoine, 22.500 liv. — Maison à Vauré, ascendant d'émigré, non estimée.

Saint-Simon. — *. Tinal et cuvier aux Bénédictins de la Daurade, 1.584 liv. — Église de Saint-Simon, presbytère et vigne, 8.371 liv. — Domaine de Campagne au collège de l'Esquille, 35.932 liv. —

**. Maison et terres à Cazeneuve, parent d'émigré, non estimées. — Mobilier de maison à Falgayres, prêtre émigré, non estimé. — Domaine de Lasbrugues, 40 arpents de terre, à Guilhermin, condamné, 79.000 liv.

Sainte-Ursule (rue). — *. Couvent des religieuses Ursulines, dépendances et local, 48.069 liv. — Cinq maisons aux mêmes religieuses, 11.823 liv.

**. Maison à Barranquet, émigré, non estimée. — Mobilier de maison à Rabaudy, émigré, non estimé.

Sept-Deniers. — *. Métairie de la « Mandille », au séminaire de la Mission, 14.717 liv.

Soleil (rue du)[1]. — **. Maison à Chabanette, prêtre déporté, non estimée. — Mobilier de maison à Ledoux, émigré, non estimé.

Taur (rue du). — *. Bâtiments du collège de Maguelonne et jardin, 45.810 liv. — Église du Taur, non estimée. — Presbytère du Taur et dépendances, 14.040 liv. — Cimetière du Taur, 2.601 liv. — Maison à la table du Saint-Sacrement de l'église du Taur, 5.027 liv. — Maison à la table des Suffrages de l'église du Taur, 7.700 liv.

**. Mobilier de maison à Barrau, prêtre émigré, 696 liv.

Tierçaires (rue des)[2]. — *. Couvent des Tierçaires, 40.810 liv. — Chapelle et jardin aux mêmes, 62.111 liv. — Trois maisons aux mêmes, 26.950 liv.

**. Mobilier de maison à Derrey, condamné, 3.396 liv.

1. Rue Darquier.
2. Rue Deville.

Tiercerettes (rue des). — *. Couvent, jardin et dépendances, aux religieuses Tiercerettes, 53.034 liv. — Maison aux religieux Dominicains, 1.800 liv. — Maison aux Dominicains de Bruguières, 2.420 liv. — Maison à la table des Suffrages de l'église du Taur, 1.320 liv.

Tolosane (rue). — *. Maison aux Dominicains, 6.600 liv. — Maison à la chapelle et consorce de Nazareth, 3.960 liv.

**. Maison à Bardy, condamné, 36.000 liv. — Maison à Lacoste-Belcastel, parent d'émigré, non estimée. — Maison à Davizard, parent d'émigré, 12.000 liv. — Mobilier de maison à Malafosse, chanoine émigré, 2.859 liv. — Mobilier de maison à Sancené, émigré, non estimé.

Touch (le). — *. Prés et terres à la table des obits de l'église Saint-Étienne, 28.644 liv.

Tounis. — *. Terrain à l'État, 187 liv. — Pré, ramier et gravier, 4.400 liv. — Local à la commune de Toulouse, 100 liv. — Terrain à la même, 1.179 liv.

Tourneurs (rue des). — *. Deux maisons aux Grands-Augustins, 6.754 liv.

**. Maison et mobilier à Bazin, émigré, 5.678 liv. — Mobilier de maison à Jullien, émigré, non estimé.

Treize-Vents (rue des). — *. Maison et cour, au chapitre Saint-Sernin, 8,800 liv. — Deux maisons à l'obit de Martin, 3.070 liv.

Trente-Six-Ponts (rue des). — *. Maison aux religieux Grands-Carmes, 12.800 liv.

Trinité (rue de la). — *. Maison à Suau, ascendant d'émigré, non estimée.

Trois-Banquets (rue des). — **. Maison à Cambon, prêtre émigré. 30.000 liv.

Trois-Cocus. — **. Maison et terres à Mailhac, prêtre émigré, 8.148 liv.

Trois-Piliers (rue des). — **. Maison à Blanc-Pontoise, ascendant d'émigré, non estimée. — Maison à Leblanc, émigré, 5.200 liv.

Vache (rue de la)[1]. — *. Maison à la table des obits de la Daurade, 2.150 liv.

Valade (rue). — *. Bâtiments du séminaire de Calvet, 120.000 liv. — Trois maisons aux Chartreux, 7.667 liv. — Bâtiments du séminaire des Irlandais, 25.200 liv.

**. Deux maisons à Long, prêtre reclus, non estimées.

Vélane (rue). — **. Maison à Cambon, émigré, non estimée. — Maison à Soulé, condamné, 12.000 liv. — Mobilier à Moncalm, émigré, non estimé. — Mobilier à Paillasse de Salques, condamné, non estimé. — Mobilier de maison à Raynal, condamné, non estimé. — Maison à Sarremejane, parent d'émigré, 8.000 liv. Mobilier au même, 1.749 liv. — 1/2 ucheau moulin du Château au même, 1.000 liv. — Maison à Taffanel, émigré, 30.000 liv.

Vieux-Raisin (rue du). — *. Maison aux Cordeliers Saint-Antoine du Salin, 3.154 liv. — Maison à l'Etat, 23.100 liv.

**. Trois maisons à Bonhomme-Dupin, condamné, 27.500 liv. — Maison à d'Aussaguel de Lasbordes, condamné, 27.000 liv. — Maison à Cambolas, émigré, 12.450 liv. — Maison à Duffaur-Descuns, ascendante d'émigré, non estimée. — Maison à Gilède-Pressac, émigrés, 28.600 liv. — Mobilier à Mauroux, émigré, non estimé.

Villeneuve (rue). — *. Monastère et cloître aux religieuses Sainte-Catherine, 57.929 liv. — Petit cloître et bâtiments aux mêmes, 10.080 liv. — Maison aux mêmes, 5.280 liv. — Deux maisons aux chanoinesses Saint-Sernin, 9.160 liv.

Villenouvelle (rue). — *. Grange aux religieux Dominicains, 1.540 liv.

Vinaigre (rue). — *. Maison à l'obit de Carbonel, 2.409 liv.

Visitation (place de la). — *. Maison aux chanoinesses de Saint-Sernin, 1.930 liv. — Couvent des Filles de la Providence et dépendances, 11.801 liv. — Monastère des religieuses de la Visitation, 292.800 liv. — Deux maisons et jardin aux mêmes, 7.930 liv.

**. Partie de maison à Falguières, épouse Fleyres, émigrée, 4.433 liv. — Portion d'ucheau du moulin du Bazacle, 1.800 liv.

1. Rue Boyer-Fonfrède.

Toulouse et gardiage (sans autre désignation). — *. Maison à l'obit de Condamine, 1,320 liv. — Maison et jardin à l'obit de Craussal, 1.500 liv. — Maison à l'obit de Fronton, 4,367 liv. — Deux maisons, 3[e] et 11[e] sections, à la commune de Toulouse, 26.564 liv. — Maison et écurie à la même, 27.000 liv. — Petit bâtiment, à la même, 1.080 liv. — Métairie de « la Bourdette » au chapitre Saint-Étienne, 17.930 liv. — Maison, jardin et terres, à la chapelle du Saint-Sépulcre de l'église Saint-Étienne, 2.857 liv. — Partie du domaine de Ribaute aux religieux Chartreux, 120.312 liv. — Terre à la consorce de Saint-Pierre, 2.178 liv. — Partie de vieux chemin au diocèse de Toulouse, 206 liv. — Domaine de Landeille aux Doctrinaires de Saint-Rome, non estimé. — Terre à la commune de Toulouse, 55 liv. — Prés et patus à la commune de Toulouse, 6.950 liv. — Métairie des « Monges » aux Grands-Augustins, 10.648 liv. — Métairie de « la Bourdiche » aux Grands-Carmes, 34.507 liv. — Métairie du « Cap » aux Oratoriens de la Dalbade, 41 setiers de blé en revenus. — Métairie d' « Aigua » aux religieuses du Refuge, 48.272 liv. — Terre à l'obit de Busquet, 2.376 liv. — Terre à l'obit de Campmas, 392 liv. — Terre à l'obit de Clausade, 462 liv. — Deux pièces de terre à l'obit de Dambax, 1.848 liv. — Maison et jardin à l'obit de Dolive, 2.376 liv. — Maison et jardin à l'obit de Desplax, 2.376 liv. — Terre à l'obit de Grandis, 499 liv. — Maison, jardin, terre et pré, 5.500 liv. — Terre à l'obit de Martin, 3.688 liv. — Terre et pré à l'obit de Notre-Dame de Brancas, 478 liv. — Terres à l'obit de Pascal, 2.596 liv. — Terre à l'obit de Pulchro, 440 liv. — Terre à l'obit de Fenouillet, 473 liv. — Terre à l'obit de Puntis, 550 liv. — Terre à l'obit de Rublé, 990 liv. — Maison et cour à l'obit de Salvat, 4.263 liv. — Pré à un obit de Toulouse, 3.400 liv. — Pré à l'obit de Veyrolis, 2.420 liv. — Terre à l'obit de Vidal, 902 liv. — Terre à la table du Crucifix de l'église Saint-Pierre, 1.012 liv. — Terres à la table de l'Assomption de l'église Saint-Étienne, 1.364 liv. — Prés à la table de la Miséricorde de l'église Saint-Etienne, 1.892 liv. — Prés à la table des obits de l'église Saint-Étienne, 11.440 liv. — Métairie de « la Chantelle » à la table des obits de l'église Saint-Étienne, 28.923 liv. — Terres à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement de l'église du Taur, 2.376 liv. — Métairie des « Capellas » à la table du Purgatoire de l'église Saint-Nicolas, 38 setiers de blé en revenus. — Pré au collège de Pampelonne, 4.545 liv. — Pièces de terre aux religieuses Sainte-Catherine, 3.708 liv. — Tuilerie et terres aux mêmes, 11.638 liv. — Métairie de « l'Oraison-Dieu » aux religieuses Salenques, 52.800 liv.

**. Deux maisons, 11[e] section[1], à Bernadet, prêtre déporté, non estimées. — Maison, 7[e] section, à Cambolas, émigré,

1. En général, il n'a pas été possible d'établir la concordance entre ces sections et les noms actuels des rues.

8.480 liv. — Maison, 8ᵉ section, à Cathelan, prêtre reclus, 18.140 liv. — Terre au même, 8.400 liv. — Maison, 4ᵉ section, à Daspe, prêtre reclus, 8.998 liv. — Mobilier de maison au même 5.063 liv. — Deux maisons, 3ᵉ section, à Daubuisson, parent d'émigré, 22.000 liv. — Mobilier de maison à Dossun, prêtre reclus, 112 liv. — Maison, 6ᵉ section, à David d'Escalonne, 22.680 liv. — Maison, 5ᵉ section, à Descuret, prêtre déporté, 8.141 liv. — Créance active au même, 4.100 liv. — Maison, 3ᵉ section, à Candolive, ascendant d'émigré, 2.500 liv. — Maison, 7ᵉ section, à Dolive, prêtre reclus, 14.500 liv. — Mobilier de maison à Ducluzan, prêtre reclus, 409 liv. — Métairies de « Monredon » et « Rouaissette » et terres à Dugarreau-Lasseignier, émigré, 170.392 liv. — Maison, 5ᵉ section, à Espagnol, prêtre déporté, 2.981 liv. — Mobilier de maison à Arnaud, religieux reclus, 935 liv. — Mobilier de maison à Auriolle, condamné, 190 liv. — Mobilier de maison, 4ᵉ section, nº 95, à Larroquan, condamné, 2.972 liv. — Mobilier de maison, 6ᵉ section, nº 277, à Lespinasse, condamné, 3.989 liv. — Maison, 7ᵉ section, nº 405, à Mathieu, prêtre déporté, non estimée. — Mobilier de maison au même, 848 liv. — Mobilier de maison, 5ᵉ section, nº 307, à Rouville, condamné, 7.255 liv. — Mobilier de maison, 7ᵉ section, nº 376, à Reilhes, prêtre émigré, 1.470 liv. — Mobilier d'appartement à Cassagne, prêtre déporté, 300 liv.

MUNICIPALITÉS OU COMMUNES RURALES

AUCAMVILLE

*. Hôpital Saint-Jacques de Toulouse. — Terres, 10.120 liv.

**. Delherm-Novital, parent d'émigré. — Métairie de « Godar », 215 éminées, 105.535 liv.
Thézan, émigré. — Château, métairies de la « Grande-Borde » et du « Château », 246 arpents, 88.000 liv.

AUSSONNE

*. Chapitre Saint-Étienne de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 5.400 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin et terres, 3.373 liv.
Table de l'œuvre de l'église du lieu. — Terres, 1.788 liv.
Obit. — Terres et vignes, 913 liv.
La commune. — Terres et prés, 2.520 liv.

**. Bardy, condamné. — Château, métairies, dépendances, 187 arpents, 101.419 liv.
Buisson-Aussonne, condamné. — Domaine, métairies de « la Salle », de « Casterel », de « Beauregard », 373 arpents, 229.473 liv.[1]
Lascombes, condamné. — Métairie de « la Fourtagne » et terres, non estimées.
Marquès, prêtre déporté. — Terre, 330 liv.

AUZEVILLE

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.420 liv.
Table des obits de l'église Saint-Étienne de Toulouse. — Prés, 3.423 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère, jardin et dépendances, 6.390 liv.
Obit. — Vigne, 198 liv.
Minimes de Toulouse. — Métairie, 14.300 liv.

1. Ce domaine s'étendait dans les communes d'Aussonne et de Seilh.

Religieuses Sainte-Catherine de Toulouse. — Maison et terres, 1.100 liv.
Collège de Pampelonne ou Sainte-Catherine. — Prés, 7.326 liv.
Confrérie des Frères tailleurs de Toulouse. — Métairie, 45.640 liv.

**. Darexi, parent d'émigré. — Pré, 800 liv.
Bonaure, prêtre déporté. — Maison et terres, 8.050 liv.
Bouttes, prêtre déporté. — Mobilier de maison, non estimé.
Latour de Saint-Paulet, émigré. — Domaine de 40 arpents, 21.250 liv.
Tournier-Vaillac, condamné. — Deux arpents de pré, non estimés.
Salasc, parent d'émigré. — Terres, 5 arpents, 12.848 liv.

AUZIELLE

*. Chapitre Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.636 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère, dépendances et jardin, 2.200 liv.
Obit. — Terres, prés et vignes, 2.596 liv.
Table des obits de l'église Saint-Étienne. — Prés, 2.739 liv.
Table des obits de l'église de la Daurade. — Terres et prés, 2.464 liv.

**. Carrère, prêtre déporté. — Grange et jardin, 250 liv.
Laforcade, parent d'émigré — Domaine de « Caulet », 85.140 liv. — Mobilier au même, 3.330 liv.
Roche, parent d'émigré. — Domaine, métairie de « Nouzet », 120 arpents, 57.083 liv. — Mobilier au même, 9.797 liv.

AUZIL

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 550 liv.

AZAS

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.200 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère, dépendances et grange, 5.600 liv.
Obits. — Terres, 2.120 liv.
Table de l'œuvre de Notre-Dame. — Pré, 960 liv.
Chapelle du lieu, non estimée. — Terrain, 264 liv.
Religieuses Hospitalières de Toulouse. — Terres, 1.100 liv.

**. Pagèse-Saint-Lieux, émigré. — 10 arpents de terre dépendant de la métairie de « Pratmadel », qui s'étendait dans les communes d'Azas et de Roqueserrière, non estimés.

BALMA

*. Archevêque de Toulouse. — Prés, 17.193 liv. — Sol de la dîme, 352 liv. — Droits annuels en fruits décimaux, 3.500 liv. — Ferme des tasques, 96 liv.
Diocèse de Toulouse. — Partie d'ancien chemin, 253 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Église et presbytère, non estimés.
Grands-Carmes de Toulouse. — Partie du domaine de « Malepère »[1], 142 arpents, 70.069 liv.
Chartreux de Toulouse. — Partie du domaine de Ribaute, 322 arpents, 120.312 liv.
Doctrinaires de Saint-Rome. — Trois prés, 4.136 liv.
Ordre de Malte. — Métairie de « Ladevèze », 72.886 liv.
Religieuses du Refuge. — Pré, 1.320 liv.
Table des obits de l'église Saint-Étienne. — Prés, 26.095 liv.
Table du Purgatoire de l'église Saint-Étienne. — Pré, 726 liv.
Prébendés de Saint-Martial et de Sainte-Catherine de l'église Saint-Étienne. — Prés, 6.105 liv.
Table des obits de l'église de la Daurade. — Pré, 900 liv. — Terre et pré à Saint-Martin-les-Balma, 3.000 liv.
Obits de l'église du lieu. — Terres et prés, 10.934 liv.
Obit de Veyrolis. — Terres, 16 arpents, 8.360 liv.
Province de Languedoc. — Terre et partie de vieux chemin, 305 liv.
Hôpital Saint-Jacques de Toulouse. — Métairie de « Borde-Basse », 42.460 liv. — Domaine de Haute-Serre, 65.208 liv.

**. D'Albaret frères, émigrés. — Portion du Domaine, 4.292 liv.
Balza-Firmy, parent d'émigré. — Prés, 227 ares, 1.404 liv.
Dugarreau-Lasseignier, émigré. — Terres, 50 arpents, 59.317 liv.
Laban, prêtre reclus. — Domaine d' « Engine », 48 arpents, 23.269 liv.
Roquelaure-Bessuéjouls-Lanta, parente d'émigré. — Domaine de Gramont, métairie de « Rouaysse » et 181 arpents (non estimés en capital), affermés 8.500 liv.

BAZUS

*. Presbytère, grange et jardin, 2.064 liv.
Dominicains de Toulouse. — Métairie des « Crouzets », 103 arpents, 22.660 liv. — Métairie de « Bordeneuve », 55 arpents, 19.481 liv.
Religieuses Saint-Pantaléon. — Maison et dépendances, 4.476 liv.
Table Saint-Pierre. — Pré, 600 liv.
Obits. — Métairie d' « Entournis », 8.926 liv. — Terres et prés, 5.070 liv.

1. Ce domaine s'étendait dans les communes de Toulouse, Balma, Labège et Saint-Orens.

2°. Blanconne, parente d'émigré. — Domaine de Villariès, métairie et 196 arpents de terre, situés dans les communes de Villariès, Gargas, Labastide et Bazus[1].
Cucsac, condamné. — Terre, non estimée.
Goulard, prêtre émigré. — Mobilier, 1.181 liv.

BEAUPUY

1°. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, à Saint-Martial, 2.000 liv.
Chapellenie. — Terres, non estimées.
Obits et table de Saint-Martial. — Terres, 2.446 liv.

BEAUZELLE

1°. Diocèse de Toulouse. — Sol de vieux chemin, 83 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin et dépendances, 5.040 liv.
Obit. — Terres, 3.135 liv.
Religieuses chanoinesses de Saint-Sernin. — Métairie et dépendances, 38.436 liv.

2°. Dugarreau-Lasseignier, émigré. — Terres, 1.830 liv.
Percin, prêtre reclus. — Maisons, jardin et forge, 704 liv. — Vingt-sept arpents de terre et vigne, au même, 12.330 liv.
Teulat, prêtre déporté. — Maison et jardin, 2.090 liv.

BELBÈZE

1°. La commune. — Biens communaux en terres et prés, 2.640 liv.

2°. Raymond, ascendante de condamné. — Maison et 8 arpents de terre, non estimés.

BESSIÈRES

1°. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.860 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 2.699 liv.
Prébendés de la Douzaine de l'église Saint-Étienne de Toulouse. — Métairie, 17.380 liv.
Prébendés de Saint-Martial et Sainte-Catherine de l'église Saint-Étienne de Toulouse. — Métairie, 8.690 liv. — Maison et four, 439 liv. — Métairie des « Prieurs », 33.365 liv.
Obits. — Terres, 5.670 liv.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Villariès.

**. Bousquet, prêtre déporté. — Terres, non estimées.
Clarac, émigré. — Métairie, moulins et terres. 28 arpents, 22.630 liv.
Martin, parent d'émigré. — Château, métairies et 292 arpents de terre, non estimés.

BLAGNAC

*. Chapitre Saint-Sernin. — Maison et terres, 5.239 liv. — Droits annuels en fruits décimaux. 3.000 liv.
Fabrique de l'église. — Église et presbytère, non estimés. — Terres, 4.180 liv.
Chapelle Saint-Exupère, 533 liv.
Doctrinaires de Saint-Rome. — Domaine de « Couloumeras », 103.918 liv.
Table de la Nativité de la Daurade. — Terres, 2.772 liv.
Table de Saint-Pierre. — Terres, 9.600 liv.
Obits. — Terres, 7.488 liv.
Obit de Saint-Martin-du-Touch. — Terre, 572 liv.
La commune. — Biens communaux. 58.120 liv. — Prés, non estimés.

**. Daram, émigré. — Métairie, 62 arpents, 34.979 liv.
Gaillard, émigré. — Terres, 2 arpents, 880 liv.

BONDIGOUX

*. Obit. — Terres et vignes, 550 liv.

BONREPOS

*. Obit de Saint-Jean-de-Mongagne. — Terre, 200 liv.

**. Blanconne, ascendante d'émigré. — Châteaux, métairies de « la Tuilerie », de « la Garrigue », d' « Aumartin », de « Lambert », et 416 arpents s'étendant dans les communes de Saint-Jean-Lherm, Lagarde, Montastruc, Gragnague, Paulel, Bonrepos et la Soulade[1].
Boutaric, chanoine reclus. — Domaine de « Barravit », 235 arpents, situé dans les communes de Gragnague, Saint-Jean-Lherm et Bonrepos[2].

1. Pour l'estimation, voir la commune de Saint-Jean-Lherm.
2. Estimation portée à la commune de Gragnague.

Cambolas, émigré. — Domaine, château et les métairies de « Labourdette », « Percuron », « Dourbaud », « Lafaure », « Gatis », « Capdeville » et de « la Rente », 400 arpents[1].
Cambon (la famille), émigrés et condamné. — Domaine, château de Bonrepos, métairies de « Borde-Basse » et de « Belaval », s'étendant dans les communes de Bonrepos, Lavalette, Gragnague, Saint-Marcel, Saint-Jean-Lherm et Mons, 580.926 liv. — Mobilier au même, 5.394 liv.
Dureau, émigré. — Métairie et 23 arpents situés dans les communes de Bonrepos, Lavalette et Paulel.
Monfa, dit Lautrec, ascendant d'émigré. — Pré, non estimé.

BORN

*. Fabrique de l'église. — Église et terres, 6.250 liv.
Table du luminaire. — Terres et prés, 950 liv.

**. Roffiac, émigré. — Métairies du « Cendrié » et de « Bandarres », 87 arpents, 28.000 liv.
Boyer-Tauriac, ascendant d'émigré. — Pré et terres, 73 ares 25 centiares, 1.800 liv.

BOULOC

*. Abbaye de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 4.460 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et jardin, 4.260 liv.
Obits. — Terres, vignes et prés, 11.000 liv.

**. Mathieu, prêtre déporté. — Maison et 11 arpents de terre, non estimés.
Montgaillard, parent d'émigré. — Château, métairies de « la Busquette », de « la Valette », des « Fontaines », 400 arpents, situés dans les communes de Villaudric et Bouloc[2].

BRAX

*. Chapitre Saint-Étienne de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux à Brax et Lescalette, 1.450 liv.

**. Suau, ascendant d'émigré. — Métairies de « Lescalette » et de « Vilari », 166 arpents, non estimées.

1. Ce domaine s'étendait dans les communes de Gragnague, Bonrepos et Castelmaurou.
2. Pour l'estimation, voir la commune de Villaudric.

BRETX

*. Trinitaires de Toulouse. — Terres et vignes, 3.247 liv.

BRUGUIÈRES

*. Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère, 500 liv.
Obits. — Terres et vignes, 2.990 liv.
Dominicains de Bruguières. — Couvent, église et dépendances, 25.396 liv. — Hangar, jardin et terres, 17.204 liv.

**. Babut-Nogaret, émigré. — Château, maison, métairie de « Bordevieille », 38 arpents, situés dans les communes de Saint-Sauveur et de Bruguières[1].
Beaufort-Brandouin, parent d'émigré. — Château et métairies de « Labarthe », de « la Font », de « Malvèze », tuilerie, maison et 260 arpents, 164.228 liv.
Caumels, émigré. — Château et terres, 62 arpents, 38.056 liv.
Dolive, chanoine reclus. — Maison et terres, 7 arpents, 6.400 liv.
Palarin frères, émigrés. — Château et 306 arpents, non estimés.

BUZET

*. Fabrique de l'église. — Presbytère, prés et vignes, 26.488 liv.
Obits. — Métairie, terres, jardins et prés, 14.076 liv.
Religieuses de Rabastens[2]. — Deux bois taillis, 1.300 liv.
Religieuses de Saint-Sulpice-la-Pointe[2]. — Métairie d' « Encols » et dépendances, 42 arpents, 9.722 liv.

**. Babut-Nogaret, émigré. — Château, moulin, métairies, 234 arpents, situés dans les deux communes de Buzet et Roqueserrière[3].
Clarac, émigré. — Château, dépendances et les 5 métairies de « Montfort », d' « Ampareau », du « Logis », de « Chalons » et des « Azémas », 235 arpents, 94.388 liv.
Majourel d'Espanès, prêtre émigré. — Terres, 8 arpents, 15.070 liv.
Martin, parent d'émigré. — Métairie et 55 arpents de terre, non estimés.
Monfa, dit Lautrec, ascendant d'émigré. — Domaine de « la Mouline », des « Manots » et de « Dalgrep », 153 arpents, non estimé.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Saint-Sauveur.
2. Département du Tarn.
3. Pour l'estimation, voir la commune de Roqueserrière.

CASTANET

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.450 liv.

Chapitre Saint-Étienne. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.250 liv.

Fabrique de l'église du lieu. — Église et presbytère, non estimés. — Terre, 330 liv.

Table des obits de l'église Saint-Étienne. — Prés, 6.600 liv.

Obits de l'église du lieu. — Terres, 8.360 liv.

La commune. — Maison et dépendances, 1.998 liv. — Sol de l'église, 200 liv. — Pré, 2.800 liv.

**. Martin d'Aiguesvives, condamné. — Château de Mervilla et métairies, 238 arpents, situés sur les territoires des communes de Mervilla et Castanet, 79.750 liv.

Blanconne, parente d'émigré. — Domaine de « Laffage », 96 arpents, situé dans les communes de Castanet, Péchabou, Rebigue, Deyme et Pompertuzat, 32.589 liv.

Bouttes, émigré. — Métairie de « Vic », 94 arpents, 54.780 liv. Mobilier au même, 2.293 liv.

Bergès, parent de déporté. — Métairie, 30 arpents, 30.000 liv. — Mobilier au même, 1.643 liv.

Cassand, condamné. — Domaine de « Rabaudi », 268 arpents, 220.440 liv. — Mobilier au même, 87.882 liv.

Tournier-Vaillac, émigré. — Un arpent pré, non estimé.

CASTELGINEST

*. Chapitre Saint-Sernin. — Fournial et patus, 520 liv. -- Prés, 2.650 liv. — Maison, 3.960 liv. — Bois, 17.992 liv. — Droits annuels en fruits décimaux, 3.000 liv.

Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et dépendances, 4.320 liv.

Table de l'église du lieu. — Terres, 940 liv.

Obits de l'église du lieu. — Terres, 22.656 liv.

Fabrique de l'église Saint-Sernin. — Bois, 14.960 liv.

Augustins de Saint-Georges. — Maison, jardin et dépendances, 1.908 liv.

Table de l'œuvre du Saint-Sacrement de l'église du Taur. — Prés, 2.310 liv.

Cordeliers du Grand Couvent de Toulouse. — Rente obituaire, 100 liv.

**. Dolive, chanoine reclus. — Métairie de « Borde-Rouge » et 57 arpents dans les communes de Gratentour et Castelginest[1].

Thézan, émigré. — Deux arpents de pré, 2.501 liv.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Gratentour.

CASTELMAUROU

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.000 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin, terres et vigne, 7.457 liv.
Ordre de Malte. — Pré. 1.320 liv.
Obits. — Partie de terres et vignes. 2.520 liv.
Obit et table de Saint-Martial. — Terres, 2.446 liv.
Obit de Saint-Martin. — Terres, 1.818 liv.
Table de l'œuvre. — Vigne, 500 liv.
Obit de Jarante. — Terre, 396 liv.
Province de Languedoc. — Partie d'ancien chemin, 129 liv.
La commune. — Ancienne église en ruine et cimetière, 3.697 liv.

**. Calvels frères, prêtres déportés. — Domaine de Castelviel et mobilier, non estimés.
Cambolas (de), émigré. — Domaine, château, métairies et 400 arpents de terre s'étendant dans les communes de Gragnague, Bonrepos et Castelmaurou [1].
Castaing, prêtre émigré. — Argent trouvé dans la maison, 230 liv.
Cucsac, condamné. — Quatre arpents de terre, non estimés.
Gilède Pressac frères, émigrés. — Domaine de Pressac, château, métairies du « Parc », « del Pastre », de « Rouquette », de « Gammi », 322 arpents, 118.440 liv.
Laffont-Rouis, condamné. — Château et métairies de « Rouis », de « Marans », de « la Grave » et de « l'Hardit », 269 arpents, 95.135 liv.
Miramont (de), parente d'émigré. — Terres à Castelmaurou et Gragnague, 32.938 liv.
Nicol, parent d'émigré. — Domaine de Persin, métairies de « Borde-Grande », de « Revel », 190 arpents, 36.139 liv.
Raymond, parente de condamné. — Métairie de Montvert, non estimée.

CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS

*. Chapitre Saint-Étienne de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 5.800 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Terres, non estimées.
Obits. — Terres, 2.233 liv.
Obit de Cayre. — Terres, 1.880 liv.
Augustins de Montauban. — Métairie de « Marselot », 17.380 liv.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Gragnague.

Bernardins de Toulouse. — Domaine de Grand-Selve », 232 arpents, non estimé.
Jésuites de Toulouse. — Maison et dépendances, 2.600 liv. — Patus, 100 liv. — Terrain et cuves, 364 liv.
Ursulines de Grenade. — Terres, 14.000 liv.
Hospice communal. — Métairie et terres, 27.832 liv.
Hôpital Saint-Jacques de Toulouse. — Domaine[1], 100.510 liv.

**. Palarin frères, émigrés. — Château, 4 métairies contenant ensemble 494 arpents, non estimés.
Seignan et Dumas, parents d'émigrés. — Terres, 7 pugnères, 800 liv.
Taverne, prêtre déporté. — Un arpent 10 pugnères terre, 2.000 liv.

CÉPET

*. Abbaye de Saint-Sernin. — Prés, 1.925 liv.
Chapitre Saint-Étienne de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.575 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 1.680 liv.
Obits. — Terres et vignes, 1.345 liv.

**. Leysses, prêtre déporté. — Grange et jardin, 1.000 liv.
Varagne-Belesta, parent d'émigré. — Partie de domaine comprenant un château, métairie, tuilerie et 267 arpents, s'étendant dans les communes de Cépet, Gargas, Labastide-Saint-Sernin, Saint-Sauveur, Villariès, Villeneuve-les-Bouloc, 165.000 liv.

COLOMIERS

*. Abbaye de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 3.850 liv. — Chai, 1.202 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et terres, 8.720 liv.
Obits. — Maison, terres et vignes, 4.818 liv.
Table du Purgatoire. — Terre, 1.100 liv.
Fabrique de l'église du Taur. — Maison, jardin, terre et vignes, 2.640 liv.
Ursulines de Toulouse. — Métairie de « Fourcaudin », 64 arpents, 33.249 liv. — Métairie de « Gramond », 124 arpents, 41.580 liv.
Table et confrérie de l'église Saint-Nicolas. — Maison et vigne, 1.980 liv.
Maison de Charité de la commune. — Pré, 3.700 liv.
Maison de Charité de Pibrac. — Terres, 3.100 liv.

1. Ce domaine s'étendait dans les deux communes de Castelnau et de Villeneuve-les-Bouloc.

**. Barras, condamné. — Terre, 6 arpents 6 pugnères, 3.740 liv.
Chabanette, prêtre déporté. — Maison et terres, non estimées.
Corn, dit Quinsac, émigré. — Château et deux métairies appelées du « Faucon » et de « Communial », 136 arpents, 75.611 liv.
Costes, prêtre reclus. — Château et terres, 38 arpents, 54.342 liv.
Dupois, prêtre déporté. — Terres, non estimées.
Galllard, émigré. — Métairie de « Cimonis », 32 arpents, 9.780 liv.
Lalune, prêtre déporté. — Maison et terres, 6 arpents, 4.925 liv.
Montlezun-Pordiac, émigré. — Maison et 8 arpents de terre estimés en bloc, avec deux maisons à Toulouse, 24.440 liv.
Pérès, condamné. — Maisons et métairies du « Mairou » et d'« Ensavoy », 122 arpents, situées dans les communes de Colomiers et de Pibrac, 73.821 liv.
Taillasson, condamné. — Château, métairies de « Labori » et de « Capitani », 118 arpents, 41.580 liv.

CORNEBARRIEU

*. Chapitre Saint-Étienne de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.290 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et jardin, 2.292 liv.
Table des obits de l'église Saint-Étienne. — Terre, 75 arpents, non estimee.
Dominicains de Toulouse. — Partie d'un domaine[1] comprenant 135 arpents, 36.394 liv.
Religieuses Chanoinesses de Saint-Sernin. — Terres, prés, bois et vignes, 14.175 liv. — Domaine, 28.675 liv.
Obits. — Terres, 4.969 liv.
Maison de Charité. — Pré, 3.520 liv.
Obit de Rouffiac. — Terre, 150 liv.
Province de Languedoc. — Ancien chemin, 77 liv.
La commune. — Pré, 132 liv.
Hôpital Saint-Jacques de Toulouse. — Domaine de « Saint-Jammes », 76.648 liv.

**. Biscons, prêtre émigré. — Six arpents de terre, 660 liv.
Buisson-Aussonne, condamné. — Maison et 60 arpents, 24.480 liv.
Déjean, parent d'émigré. — Domaine, non estimé.
Dolive, chanoine reclus. — Terres, 5 arpents, 3.883 liv.
Francès, prêtre emigré. — Métairie, 50 arpents 3 pugnères 7 boisseaux, 13.570 liv.
Gaillard, émigré. — Terres, 2 arpents environ, 484 liv.
Lafue, reclus. — Domaine, non estimé.
Marquès, prêtre déporté. — Maison et 10 arpents de terre, 3.660 liv.
Vailhac-Dabadie, prêtre déporté. — Grange et jardin, 330 liv.

1. Ce domaine s'étendait dans les communes de Cornebarrieu et de Mondonville.

CUGNAUX

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 5.700 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère, dépendances et terres, 12.278 liv.
Obit. — Maison, jardin, terre et vigne, 1.502 liv.
Religieuses Hospitalières de Toulouse. — Petit Domaine, 4.911 liv.
Province de Languedoc. — Ancien chemin, 770 liv.
La commune. — Pré, 1.600 liv.

**. Douziech, condamné. — Mobilier, 1.406 liv.
Lafaille, prêtre déporté. — Vigne, 880 liv.
Lasbordes (de), condamné. — Château et 238 arpents, 107.645 liv. — Mobilier au même, 6.022 liv.
Nicol, parent d'émigré. — Domaine d' « Hautpoul », 30 arpents, non estimé.
Niel, prêtre déporté. — Mobilier de maison, non estimé.
Pauc frères, prêtres émigrés. — Maison et 7 arpents, non estimés. · Capitaux à rentes constituées, 2.600 liv.
Rayet, prêtre déporté. — Mobilier de maison, 388 liv.
Riet, prêtre émigré. — Maison et 21 arpents, 12.700 liv.
Saurine, parent d'émigré. — Maison et 3 arpents, 5.575 liv.
Raymond, parente de condamné. — Maison et 11 arpents, non estimés.
Raymond, prêtre émigré. — Mobilier de maison, 5.088 liv.
Henry Paul, ascendant d'émigré. — Maison et vigne, 6 arpents, non estimés.

DAUX

*. Fabrique de l'église du lieu. — Vigne et bois, 309 liv.
Bénédictins de la Daurade. — Jardin, 180 liv. — 40 arpents de terre, 11.328 liv. — Pigeonnier, 450 liv. — Métairie de « Sustère » et dépendances, 30.675 liv. — Domaine de « Lalau », 32.655 liv.
Chapelle Saint-Roch et enclos, 600 liv.
Obit de la table du Rosaire. — Terres et vignes, 10.610 liv.

**. Azam, condamné. — Maison et 70 arpents, 45.468 liv.

DRÉMIL

*. Archevêque de Toulouse. — Sol de la dîme, 145 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Eglise, presbytère et jardin, 3.100 liv.
Dominicains de Toulouse. — Terres, 928 liv.

Obits. — Terres, 4 arpents, 1.760 liv.
Table du luminaire. — Terres et prés, 4.821 liv.
Collège de Maguelonne. — Métairie et biens divers dans les communes de Drémil, Saint-Orens et Quint, évalués en totalité à 80.080 liv.

**. Cantalause, émigré. — Domaine et mobilier, non estimés.
Fages, émigré. — Métairie de « Lafage », 33 arpents, 19.019 liv.
Faure Juin, émigré. — Domaine, métairies, et 285 arpents, situés dans les communes de Montauriol et Drémil[1].
Gaubert, prêtre déporté. — Terres, 3.146 liv.
Barsa, émigré. — Métairies dites de « Bordeneuve », de « Ravaille » et de « la Place », non estimées.

FENOUILLET

*. Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et jardin, 2.880 liv.
Collège Saint-Martial. — Domaine des « Seigneurs », 63.466 liv. Métairie, 21.010 liv. — 13 pièces de terre et prés, 39.116 liv. — Maison et four, 4.025 liv. — Forge, 682 liv.
Obits. — Maisons et terres, 6.319 liv.
Table de la chapelle Notre-Dame de Saint-Médard. — Terres, 3.520 liv.
Obit de Latomy. — Maison, jardin, terres et prés, dans les communes de Toulouse et Fenouillet, 5.500 liv.
Bailes de la Confrérie Notre-Dame. — Terres, 700 liv.
Œuvre du bouillon de la Daurade. — Métairie, enclos et terres, 26.180 liv.

**. Davizart, émigré. — Château et 3 métairies dites de « Bidou », de « Borde-Noble » et de « Baigazagnac », 226 arpents, s'étendant dans les communes de Lespinasse, Gagnac et Fenouillet[2].
Dufaut, prêtre déporté. — Terres, non estimées.
Thézan, émigré. — Terres, 33 arpents, 14.773 liv.

FLOURENS

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.060 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et dépendances, non estimés.
Chartreux de Toulouse. — Partie du domaine de « Ribaute »[3], 322 arpents, 110.112 liv. — Métairies de « Gasparrou », de la « Madelaine » et de « Mailhac », 48.560 liv.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Montauriol.
2. Pour l'estimation, voir la commune de Gagnac.
3. Ce domaine s'étendait dans les communes de Toulouse, Balma, Flourens, La Madelaine, Quint et Saint-Orens.

Obits. — Maison, pâture et bois, 2.046 livres.

Tables et œuvres de Saint-Pierre et de Notre-Dame. — Terres et prés, 1.254 liv.

**. Capoul, prêtre reclus. — Maison et dépendances, 4.152 liv.

FONBEAUZARD

*. Chapitre Saint-Sernin. — Droits en fruits décimaux, 3.000 liv.

FOSSAT

*. Néant.

**. Barranquet, émigré. — Château d' « Ouvrié », métairies du « Fossat », de « Landelle » et de « Bénas », 346 arpents, non estimés.

FRONTON

*. Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et dépendances, 2.550 liv.

Ordre de Malte. — Four banal et maison, 2.090 liv. — Forge banale, 847 liv. — Terres, prés et jardins, 5.160 liv. — 2 moulins à vent et maison, 15.488 liv. — Maison et terres, 2.200 liv. — Terres, 6.600 liv. — Château, dépendances, salle de justice, prisons, terres et bois, 30.677 liv. — Métairie de « Saint-Cirq » et dépendances, 50.050 liv.

Religieuses de la Merci. — 4 pièces de terre, 1.738 liv.

Obits. — Terres et vignes, 1.422 liv.

Obit de Causas. — Terre, 300 liv.

Obit de Soulan. — Vigne, 220 liv.

Œuvre des pauvres. — Bâtisse, grange et terres, 12.892 liv.

**. Long, condamné. — Domaine, non estimé. — Mobilier, au même, 9.016 liv.

GAGNAC

*. Collège Saint-Martial. — Ancien château et dépendances, 2.880 liv. — Maison, jardin et patus, 2.090 liv. — Four banal, 660 liv.

**. Barsi, veuve Albaret, parente d'émigrés. — Maison, jardin et terres, 11.200 liv.

Davizart, émigré. — Château, 3 métairies de « Bidou », « Borde-Noble » et « Baigazagnac », et 226 arpents, s'étendant dans les communes de Lespinasse, Gagnac et Fenouillet, 79.200 liv.

Dubourg, condamné. — Maison et 7 arpents, non estimés.

GARGAS

*. Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et jardin, 1.056 liv.
Dominicains de Toulouse. — Prés, 6.600 liv.
Table Notre-Dame de l'église du lieu. — Terres, 300 liv.
Table de la Nativité de la Daurade. — Métairie et terres, 792 liv.
Obits de l'église du lieu. — Terres et vignes, 500 liv.
Obit de Villariès. — Terres, 1.868 liv.
Hôpital communal. — Bâtiments, jardins et prés, 1.980 liv.
Hôpital Saint-Jacques de Toulouse. — Jardin et terres, 1.034 liv.

**. Blanconne, parente d'émigré. — Domaine de Villariès, comprenant plusieurs métairies d'une contenance totale de 196 arpents, situées dans les communes de Villariès, Gargas, Labastide et Bazus[1].
Bousquet, prêtre déporté. — Grange, 150 liv.
Dolive, chanoine reclus. — Pré, 2 arpents.
Varagne-Belesta, ascendant d'émigré. — Partie de domaine comprenant château, tuilerie et 14 arpents, s'étendant dans les communes de Cépet, Gargas, Labastide-Saint-Sernin, Saint-Sauveur, Villeneuve-les-Bouloc, et contenant en totalité 391 arpents[2].

GARIDECH

*. Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et jardin, non estimés. — Terres, 66 liv.
Ordre de Malte. — Partie de métairie, dite de « Saint-Jean »[3].
Chapelle « Saint-Bebian » et terres, 1.800 liv.
Obits et table Sainte-Anne. — Terre et prés, 7.900 liv.
Province de Languedoc. — Ancien chemin, 44 liv.

**. Babut-Nogaret, émigré. — Maison et 18 arpents, 18.126 liv.
Bosc, prêtre émigré. — Créance active sur la commune de Garidech, 2.400 liv.
Demont frères, prêtres déportés. — 1 arpent de terre, non estimé.
Laffont Rouis, condamné. — Prés, 44 arpents, dans les communes de Gragnague et Garidech[4].

1. Pour l'estimation. voir la commune de Villariès.
2. Pour l'estimation totale, voir la commune de Cépet.
3. Pour l'estimation, voir la commune de Montastruc.
4. Pour l'estimation, voir Gragnague.

GAURE

*. Chapitre Saint-Sernin de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.768 livres.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère, jardin et terres, 1.188 liv.
Fabrique Saint-Julien. — Presbytère et église, non estimés. — Terres, 869 liv.
Religieuses de Villemur. — Métairie de « las Monjos », 45 arpents, 10.991 liv.
Consorce et chapellenie du lieu. — Métairie, 8.470 liv.
Obits. — Terres, 1.141 liv.

**. Bebian, émigré. — Domaine s'étendant dans les deux communes de Gaure et de Lavalette, non estimé.
Bourassol, parent d'émigré. — Métairie de « Bordenove » et « Petite-Borde », 133 arpents, 36.000 liv. — Mobilier, au même, 1.200 liv.
Carcassès, prêtre émigré. — Mobilier de maison, non estimé.

GÉMIL

*. Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et jardin, 1.350 liv.
Religieuses de Saint-Pantaléon. — Hangar et terres, 1.550 liv.
Obit. — Terres et vignes, 2.575 liv.

GRAGNAGUE

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.140 liv.
Fabrique de l'église Saint-Sernin. — Terre, 148 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin, vieux clocher et terres, 3.269 liv.
Obit et table du Purgatoire. — Terres, 2.700 liv.
Obit de Saint-Martin. — Terres, 1.818 liv.
Hôpital communal. — Maison, jardin et terres, 1.200 liv.
La commune. — Chapelle Saint-Sernin et cimetière, 900 liv.

**. Blanconne, parente d'émigré. — Châteaux, métairies de la « Tuilerie », de la « Garrigue », d'« Aumartin », de « Lambert », et 416 arpents s'étendant dans les communes de Saint-Jean-Lherm, Lagarde, Montastruc, Gragnague, Paulel, Bonrepos et La Soulade[1].

1. Pour l'estimation, voir la commune de Saint-Jean-Lherm.

Boutaric, chanoine reclus. — Domaine de « Barravit », 235 arpents, 182.774 liv.[1]. — Mobilier au même, 2.782 liv.
Boutonnet, prêtre déporté. — Mobilier de maison, 72 liv.
Cambolas, émigré. — Domaine comprenant un château et les métairies de « Labourdette ». « Percurron ». « Dourband », « Lafaure », « Gatis », « Capdeville » et de la « Rente », 400 arpents, 192.399 liv.[2].
Cambon (la famille), émigrés et condamné. — Domaine, château et métairies dans les communes de Bonrepos, Lavalette, Gragnague, Saint-Marcel, Saint-Jean-Lherm et Mons[3].
Demont frères, prêtres déportés. — 45 arpents de terre, non estimés.
Laffaille, prêtre déporté. — Chartreuse et jardin, 880 liv.
Laffont-Rouis, condamné. — Prés, 44 arpents, dans les communes de Gragnague et Garidech.
Miramont, parente d'émigré. — Terres dans les communes de Castelmaurou et Gragnague[4].
O'Kelin, curé de Gragnague, déporté. — Créance active, 576 liv.

GRATENTOUR

*. Chapitre Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits dècimaux, 3.000 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et église, non estimés.
Obit. — Maison, jardin et terres, 4.260 liv.
Table de l'œuvre. — Vigne, 484 liv.

**. Beaufort-Brandouin, ascendant d'émigré. — Terres et prés, 33 arpents, 22.440 livres.
Dolive, chanoine reclus. — Métairie de « Borde-Rouge », 57 arpents, dans les communes de Gratentour et Castelginest, 24.625 liv.
Du Faget, ascendant d'émigré. — Château, métairies, terres, prés et bois, non estimés.

LABASTIDE-CONSTANCE

*. Dominicains de Bruguières. — Partie de métairie[5] et terres, 29 arpents, 9.845 liv.
Lazaristes de Toulouse. — Partie de domaine[6] contenant 30 arpents, 9.944 liv.

1. Ce domaine s'étendait dans les communes de Gragnague, Saint-Jean-Lherm et Bonrepos.
2. Ce domaine s'étendait dans les trois communes de Gragnague, Bonrepos et Castelmaurou.
3. Pour l'estimation totale, voir la commune de Bonrepos.
4. Pour l'estimation, voir la commune de Castelmaurou.
5. L'autre partie était située dans la commune de Montberon.
6. Autre partie dans la commune de Pechbonnieu.

**. Cassagneau-Saint-Félix, émigré. — Terres et prés, 6 arpents, 5.555 liv.

LABASTIDE-SAINT-SERNIN

*. Abbaye de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.400 livres.
Fabrique de l'église. — Presbytère, église et jardin, non estimés.
Obits. — Terres, prés et vignes, 680 liv.

**. Blanconne, parente d'émigré. — Domaine de Villariès, métairies et 196 arpents de terre, situés dans les communes de Villariès, Gargas, Labastide et Bazus[1].
Cassagneau-Saint-Félix, émigré. — Prés, 1.380 liv.
Varagne-Belesta, parent d'émigré. — Partie de domaine comprenant un château, tuilerie et 68 arpents de terre, l'entier domaine s'étendant dans les communes de Cépet, Gargas, Labastide-Saint-Sernin, Saint-Sauveur, Villariès et Villeneuve-les-Bouloc, et contenant en totalité 391 arpents[2].

LABÈGE

*. Chapitre Saint-Etienne de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.800 liv.
Fabrique de l'église. — Maison et jardin, 308 liv.
Grands Carmes de Toulouse. — Partie du domaine de Malepère[3], 442 arpents, 70.069 liv.
Carmélites de Toulouse. — Prés, 22.000 liv.
Collège de Périgord. — Domaine et métairie du « Château », 54.734 liv. — Métairie « Depeyre », 50.656 liv.
La commune. — Prés, 5.300 liv.

**. Bernadet, prêtre déporté. — Maison, moulin à vent et 13 arpents de terre, 16.875 liv.
Descouloubres (Louis-Gaston-François), émigré. — Métairie de « Bordeneuve », 30 arpents, 24.000 liv.

LACOURNANDRIC[4]

*. Diocèse de Toulouse. — Terres, 275 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Terre, 220 liv.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Villariès.
2. Pour l'estimation, voir la commune de Cépet.
3. Ce domaine s'étendait dans les communes de Toulouse, Balma, Labège et Saint-Orens.
4. Hameau aujourd'hui rattaché à la commune de L'Union.

Fabrique de Lalande. — Maison, jardin et terres, 1.772 liv.
Ordre de Malte. — Métairie d'« Estoquebiou », 27.450 liv.
Province de Languedoc. — Ancien chemin, 176 liv.

**. Dubourg, condamné. — Domaine de « Verdalle », château, métairies de « Cabanis » et de « Labourdasse », 231 arpents, situés dans les communes de L'Union et Lacournandric.

LAPEYROUSE

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 720 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 2.875 liv.
Obit. — Maison, terres, prés et vignes, 5.932 liv.
Table du Purgatoire. — Terres et vignes, 1.150 liv.

**. Cucsac, condamné. — Terre, non estimée.

LASSERRE

*. Fabrique de l'église. — Presbytère, 1.780 liv.
Prébendés de Saint-Martial et de Sainte-Catherine de l'église Saint-Etienne. — Maison et cuvier, 1.340 liv.

LAUNAGUET

*. Chapitre Saint-Sernin. — Maison et jardin, 1.720 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, non estimés.
Religieuses chanoinesses de Saint-Sernin. — Métairie de « la Croix », 15.441 liv.
Religieuses de Saint-Pantaléon. — Métairie et dépendances, 69 arpents, 23.148 liv.
Obit de la Table Notre-Dame. — Terres, vignes et prés, 19.960 l.
La commune. — Prés, 10.280 liv.

**. Bezy, émigré. — Métairie de « Combes », non estimée.
Cucsac, condamné. — Maison et 18 arpents de terre, 31.562 liv. — Mobilier, au même, 14.316 liv.
Gentil, parent d'émigré. — Terres, 5 arpents, non estimées.
Laban, prêtre reclus. — Maison et terres, 5 arpents, 3.960 liv.

LAVALETTE

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 3.200 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin et dépendances, 2.810 liv.

Religieux de la Merci. — Domaine de la « Guitardie » et métairie, 61 arpents, 28.323 liv.
Chapelle Saint-Jean-David et terres, 701 liv.
Table du Purgatoire. — Terres, prés et vignes, 5.730 liv.

**. Bébian, émigré. — Domaine s'étendant dans les deux communes de Gaure et Lavalette, non estimé.
Cambon (la famille), émigrés et condamné. — Domaine, château et métairies, s'étendant dans les communes de Bonrepos, Lavalette, Gragnague, Saint-Marcel, Saint-Jean-Lherm et Mons[1].
David d'Escalonne, émigré. — Terres dans les trois communes de Paulel, Saint-Jean-des-Pierres et Lavalette[2].
Dureau, émigré. — Métairie, 23 arpents, dans les communes de Bonrepos, Lavalette et Paulel, non estimée.

LAYRAC

*. Chapitre Saint-Sernin. — Métairie, 19.200 liv. — Droits annuels en fruits décimaux, 3.169 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin et dépendances, 2.400 liv.
Religieuses Sainte-Claire du Salin de Toulouse. — Métairie, 6.380 liv.
Obit de Conques. — Terre, 2.000 liv.
Obit et table. — Terres, 5.820 liv.

LÉGUEVIN

*. Fabrique de l'église. — Sol de la dîme, jardin et bâtisse, 422 liv.
Ordre de Malte. — Terre et pré, 2.244 liv.
Obits. — Terres, vignes et prés, 2.706 liv.

**. Suau, parent d'émigré. — Terres, non estimées.

LESPINASSE

*. Religieuses de Lespinasse. — Couvent et dépendances, 27.789 liv. — Métairie de « Peyralhès », 125 arpents, 18.440 liv. — Métairie du « Monastère », 58 arpents, 28.390 liv. — Métairie de la « Tuilerie », 102 arpents, 35.542 liv.
Maison de charité de la commune. — Maison et terres, 1.200 liv.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Bonrepos.
2. Pour l'estimation, voir la commune de Paulel.

**. Davizart, émigré. — Château, 3 métairies de « Bidou », de « Borde-Noble » et de « Baigazagnac », 226 arpents, s'étendant dans les trois communes de Lespinasse, Gagnac et Fenouillet[1].

LÉVIGNAC

*. Fabrique de l'église. — Presbytère, terre, vigne et jardin, 770 liv.

Religieuses de Lévignac. — Métairie de « Laujoulet », 6.500 liv. — Métairie de « Briou », 10.455 liv. — Métairie du « Courp », 7.767 liv. — Autre métairie, 8.035 liv[2]. — Bois de 54 arpents, 27.600 liv. — Vigne et tinal, 5.438 liv. — Bâtiments et enclos du couvent, 49.765 liv. — Moulin et dépendances, 28.600 liv. — Terres et prés, 1.298 liv. — Grange, 198 liv. — Métairies de « Saint-Jean » et de « Lacassagne », 58.004 liv. — Métairie d'En Macau », 13.420 liv.

Prébendés de la douzaine de l'église Saint-Etienne. — Tinal et cuves, 1.458 liv.

Obit et table de l'œuvre. — Terres, 2.056 liv.

**. Dubarry, condamné. — Château de « Cérès », et 140 arpents de terre, 162.106 liv.

LA MADELAINE OU PÉCHAURIOLLE

*. Chapitre Saint-Etienne. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.750 liv.

Abbaye de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.520 liv.

Fabrique de l'église du lieu. — Eglise et presbytère, non estimés. — Terre et vigne, 1 arpent, 650 liv.

Chartreux de Toulouse. — Partie du domaine de Ribaute[3], contenant 322 arpents, 110.112 liv.

**. Lafue, reclus. — Domaine, non estimé.

L'UNION

**. Dubourg, condamné. — Domaine de « Verdalle », château, métairies de « Cabanis » et « Labourdasse », 231 arpents, situés dans les communes de L'Union et Lacournandric, 138.492 liv.

Dugarreau-Lasseignier, émigré. — Terres, 2.056 liv.

Gilède-Pressac frères, émigrés. — Domaine de « Lestang », 87 arpents, 28.792 liv.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Gagnac.
2. Ces métairies s'étendaient en partie dans la commune de Pibrac.
3. Ce domaine s'étendait dans les communes de Toulouse, Balma, Flourens, La Madelaine, Quint et Saint-Orens.

MÉRENVIELLE

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et dépendances, 990 liv.
Obit de l'église du lieu. — Terres et vignes, 450 liv.
Obit de l'église de Lasserre. — Terre et bois, 700 liv.

**. Delort, prêtre, émigré. — Mobilier, non estimé.

MERVILLA

*. Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin et dépendances, 3.060 liv.
Obit. — Terre, 1.980 liv.

**. Martin d'Aiguesvives, condamné. — Château de « Mervilla » et métairies, 238 arpents, situés sur les territoires de Castanet et Mervilla[1].
Cathala, prêtre reclus. — Terres, 1.280 liv.

MIREPOIX

*. Fabrique de l'église du lieu. — Terres, 4.400 liv.
Obit de l'église du lieu. — Métairie de la « Capoulade » et terres, 5.104 liv.
Obit et table de l'église de « Layrac » et de la « Madelaine ». — Terres, 5.820 liv.

**. Clarac, émigré. — Château de Mirepoix et métairies de la « Bourdette » et de la « Grande-Borde », moulin, tuilerie, forge et dépendances, 135 arpents, 88.420 liv.
Crouzet, prêtre déporté. — Mobilier de maison, 513 liv.

MONDONVILLE

*. Fabrique de l'église. — Terre et cazal, 794 liv.
Dominicains de Toulouse. — Partie de domaine comprenant 135 arpents, 36.394 liv[2].
Table Saint-Blaise. — Vigne et grange, 176 liv,

**. Dubourg, condamné. — Domaine, métairies de « Labadie », de « Latour », de « Lacournague », 266 arpents, non estimés.
Lascombes, condamné. — Métairie de « Vitarelle », 30 arpents, non estimée.
Long, prêtre reclus. — Maison et 10 arpents de terre, 7.330 liv.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Castanet.
2. Pour l'estimation, voir la commune de Cornebarrieu.

MONDOUZIL

*. Chartreux de Toulouse. — Château, métairies et dépendances[1], 631 arpents, 172.722 liv.
Fabrique de Saint-Martial. — Terre, 8.500 liv.
Obit et table de Saint-Martial. — Terres, 2.446 liv.

MONS

*. Fabrique de l'église du lieu. — Terres, 308 liv.
Fabrique de Montauriol. — Prés, 10.421 liv.
Chartreux de Toulouse. — Partie du domaine déjà mentionné dans la commune de Mondouzil. — Moulin à vent, non estimé.
Table des obits de l'église Saint-Étienne. — Prés, 2.596 liv.
Confrérie des frères cordonniers de Toulouse. — Métairie et chapelle de Sainte-Quitterie, 8.585 liv.

**. Cambon (la famille), émigrés et condamné. — Domaine, château, métairies dans les communes de Bonrepos, Lavalette, Gragnague, Saint-Marcel, Saint-Jean-Lherm et Mons[2].

MONTASTRUC

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.140 liv.
Séminaire de la Mission ou Saint-Lazare. — Métairie de « Bonassié » et maison, estimées 34.629 liv.
Fabrique de l'église. — Église et presbytère, non estimés.
Ordre de Malte. — Partie de la métairie de Saint-Jean[3], 63.420 liv.
Obits divers. — Maison, terre et vignes, 7.386 liv.
Obit de Coutet. — Terre, 750 liv.
La commune. — Terres, 564 liv.

**. Blanconne, parente d'émigré. — Château et métairies de la « Tuilerie », de la « Garrigue », d' « Aumartin », de « Lambert », 416 arpents, dans les communes de Saint-Jean-Lherm, Lagarde, Montastruc, Gragnague, Paulel, Bon-repos et La Soulade[4].

1. Ce domaine s'étendait sur le territoire des communes de Mondouzil, Mons et Paulel.
2. Pour l'estimation, voir la commune de Bonrepos.
3. Cette métairie s'étendait en partie sur le territoire de la commune de Garidech.
4. Pour l'estimation, voir la commune de Saint-Jean-Lherm.

Demont frères, prêtres déportés. — 39 arpents de terre, non estimés. — Mobilier aux mêmes, 5.090 liv.

Laffont-Rouis, condamné. — Château et métairies d'« Embecy », d'« En Raynal », 118 arpents, s'étendant en partie sur le territoire de la commune de Saint-Jean-Lherm, 29.968 liv.

MONTAURIOL[1]

*. Fabrique de l'église. — Église et presbytère, non estimés.

Obit. — Terre. 88 liv.

La commune. — Prés, 2.400 liv.

**. Faure-Juin, émigré. — Domaine, métairies de « Turle », de « Margastan », de « Lamothe », de « la Muguette », 285 arpents, situés dans les communes ou municipalités de Drémil et Montauriol, 185.380 liv. — Mobilier au même, 17.583 liv.

MONTBERON

*. Abbaye de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.000 liv.

Fabrique de l'église. — Église et presbytère, non estimés.

Dominicains de Bruguières. — Partie de métairie et terres, 29 arpents, 9.845 liv.[2]

Jésuites de Toulouse. — Terres, 1.760 liv.

Obits et œuvre. — Terre et prés, 6.960 liv.

**. Cassagnau-Saint-Félix, émigré. — Trois métairies, de « Saint-Paul », de « las Vitarelles », de « Rabaudis », maison, prés, terres et bois, 300 arpents, 133.603 liv.

Cucsac, condamné. — 1 arpent pré, 1.100 liv.

Dubourg, condamné. — Métairie de « Dallies », 109 arpents, 29.919 liv.

Sarremejane, parent d'émigré. — Métairie de « Lagarde », 41 arpents, dans les communes de Montberon et de Saint-Loup, 16.573 liv.

MONTÉGUT

*. Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin, dépendances et vignes, 6.620 liv.

Bénédictins de la Daurade. — Vigne, 337 liv.

1. Hameau de la commune de Drémil-Lafage.
2. L'autre partie, située à Labastide-Constance ; pour l'estimation, voir cette dernière municipalité.

Chapelle Notre-Dame d'Alet. — Église de Notre-Dame d'Aure, chapelle, clochers, maison, dépendances et vignes, 12.161 liv.
Collège de Périgord. — Maison et jardin, 1.326 liv.
Table de Saint-Pierre. — Terres, 770 liv.

**. Thézan, émigré. — Château, métairies de « Mondon », de la « Grande-Borde » et terres, 457.471 liv.

MONTJOIRE

*. Chapitre Saint-Sernin. — Métairie des « Monges », 8.944 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 2.460 liv.
Table de Notre-Dame-de-Pitié de l'église du Taur. — Terres, 36 liv.
Obits divers. — Terres, 3.344 liv.
La commune. — Pré, 528 liv.

**. Caulet, prêtre déporté. — Mobilier de maison, 538 liv.
Dufaur-Bérat, émigré. — Domaine, 40 arpents, 3.634 liv.
Papus-Bérat, émigré. — Métairie du « Colombié », 53 arpents, 4.136 liv.

MONTPITOL

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 750 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 4.950 liv.
Feuillantines de Toulouse. — Partie de la métairie de « Daren »[1], 55 arpents, 18.914 liv.
Obits. — Terres et prés, 680 liv.
La commune. — Terre, 425 liv.

MONTRABÉ

*. La commune. — Communaux, 1.940 liv.
Obit et table de Saint-Martial. — Terres, 2.446 liv.

NOVITAL-VIGUERIE[2]

*. Dominicains de Toulouse. — Métairie de « Lascabanes », 24.457 liv.
Delherm-Novital, parent d'émigré. — Château et 105 arpents, 84.673 liv.

1. Ce domaine s'étendait dans les trois communes de Montpitol, La Soulade et Roqueserrière.
2. Hameau dépendant actuellement de la commune de Saint-Jory.

PAULHAC

*. Séminaire Saint-Charles. — Métairies, terres et bois, 40.155 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 2.700 liv.

**. Bousquet, prêtre déporté. — Terres, 21 arpents, non estimées.
Bru, prêtre émigré. — Mobilier de maison, 2.210 liv.

PAULEL

*. Fabrique de l'église. — Terres, bois, prés, 1.210 liv. — Église de Saint-Andrieu et cimetière, 240 liv.
Chartreux de Toulouse. — Partie d'un domaine comprenant château, métairies et dépendances[1], 631 arpents, 172.722 liv.

**. Blanconne, parente d'émigré. — Châteaux, métairies de la « Tuilerie », de « La Garrigue », d' « Aumartin », de « Lambert », 416 arpents, s'étendant dans les communes de Saint-Jean-Lherm, Lagarde, Montastruc, Gragnague, Paulel, Bonrepos et La Soulade[2].
David d'Escalonne, émigré. — Terres dans les trois communes de Paulel, Saint-Jean-des-Pierres et Lavalette, 13.386 liv.
Dureau, émigré. — Métairie, 23 arpents, dans les communes de Bonrepos, Lavalette et Paulel, non estimée.

PÉCHABOU

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.170 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère, terres, prés et vignes, 8.090 liv.
Obit. — Terre et vigne, 2.530 liv.

**. Blanconne, ascendante d'émigré. — Domaine de « Lafage », 96 arpents[3], dans les communes de Castanet, Péchabou, Rebigue, Deyme et Pompertuzat.
Bouttes, émigré. — Métairie de « Vic », 94 arpents[4].
Carretier, prêtre déporté. — Métairie d' « Alba », 20 arpents, 20.050 liv.

1. Ce domaine s'étendait sur le territoire des communes de Mondouzil, Mons et Paulel.
2. Pour l'estimation totale, voir la commune de Saint-Jean-Lherm.
3. Sa valeur totale est indiquée à la commune de Castanet.
4. *Idem.*

PECHBONNIEU

*. Abbaye de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.030 liv.
Séminaire de la Mission ou Saint-Lazare. — Domaine, 9.944 liv.
Fabrique de l'église. — Église et presbytère, non estimés.
Dominicains de Toulouse. — Domaine, maison, jardin, terres, etc., 18.830 liv.
Dominicains de Bruguières. — Métairie et terres, 4.400 liv.
Bassin du Purgatoire. — Terres, 264 liv.

**. Cassagnau-Saint-Félix, émigré. — Métairies de la « Planète », de « Labastide-Constance » et terres, 206 arpents, 128.234 liv.
Gardès, émigré. — Maison et 22 arpents de terre, non estimés.
Ruffat, prêtre déporté. — Maison, jardin et 9 arpents de terre, non estimés.

PECHBUSQUE

*. Chapitre Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 265 liv.
Chapitre Saint-Étienne. — Droits annuels en fruits décimaux, 500 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et dépendances, 1.201 liv. — Jardin, terres et bâtiments, 328 liv.
Obits. — Maison, jardin et terres, 3.287 liv.
La commune. — Terre, 308 liv.

**. D'Arexi, émigré. — Métairie, 86 arpents, s'étendant dans les communes de Vigoulet et Pechbusque, 28.858 liv.

PIBRAC

*. Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et jardin, 2.975 liv.
Ordre de Malte. — Sol de la dîme, 335 liv.
Maison de charité de la commune. — Domaine, 25.000 liv. — Maison et jardin, 3.600 liv. — Autres terres, 4.800 liv.
Obits. — Terres et vignes, 957 liv.
Œuvres des pauvres. — Terres, 3.520 liv.

**. Garnault, condamné. — Terres, 2 arpents environ, 1.360 liv.
Pérès, condamné. — Maisons, métairies de « Mairou », d'« Ensavoy », 122 arpents, situées dans les communes de Colomiers et Pibrac[1]. — Mobilier au même, 5.507 liv.
Lamarque, prêtre émigré. — Métairie, non estimée.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Colomiers.

PIN-BALMA

*. Archevêque de Toulouse. — Prés, 1.760 liv. — Maison, terres et prés, 11.750 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et terres, 1.150 liv.
Ordre de Malte. — Métairie du T, 17.449 liv.
Dames d'Andoin. — Pré, 1.694 liv.
Obits de Pin-Balma et Saint-Sernin-des-Rais. — Terres et prés, 11.820 liv.

PLAISANCE

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et terres, 4.400 liv.
Oratoriens de la Dalbade. — Partie de métairie[1], dépendances et terres, 20.695 liv.
Dames de Fourquevaux. — Domaine de « Borde-Basse », 93 arpents, 54.608 liv. — Domaine de « Monestier », 64 arpents, 34.632 liv. — Métairie de « Lichendre », 55 arpents, 18.004 liv. — Maison, vigne et terres, 8 arpents, 3.882 liv. — Maison, 990 liv. — Terre, 1.650 liv. — Vigne, 88 liv. — Pré et terres, 2.534 liv. — Bois, 37 arpents, 14.960 liv. — Autres bois, 37 arpents, 14.960 liv. — Autres terres, 6.064 liv.
Obit de Lacoste. — Terre, 1.350 liv.
Obits divers. — Terres et prés, 31.142 liv.
Table des obits de l'église Saint-Etienne. — Prés, 930 liv.
Table du pain bénit de l'église Saint-Étienne. — Prés, 19.000 liv.
Province de Languedoc. — Terre, 125 liv.
La commune. — Maison et terre, 360 liv.

**. Balza-Firmy, parent d'émigré. — Terres, 2.706 liv.
Damieux-Monbrun (la succession). — Mobilier, bestiaux et vaisselle vinaire du domaine de « Campaigne », 11.573 liv.
Guilhermin, condamné. — Métairies de « Soutentes » et de la « Saussonne », 177 arpents, 27,725 liv.
Lacarry, parent d'émigré. — Métairie de la « Grande-Borde », 44.645 liv. — Mobilier au même, 1.457 liv.
Sabrit, parent d'émigré. — Domaine, 77 arpents, 20.000 liv.
Comère, ascendant d'émigré. — Métairies de la « Grande-Borde » et de « Lacasse », 70 arpents, non estimées.

POMPIGNAN[2]

*. Abbaye de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 8.325 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 3.060 liv.
Obit. — Terres, 4.906 liv.

1. L'autre partie était située dans la commune de La Salvetat.
2. Commune comprise aujourd'hui dans le département du Tarn-et-Garonne.

**. Dutech et Dufau, émigrés. — Mobilier, non estimé.
Seignan et Dumas, ascendants d'émigrés. — 32 arpents de terre, 8.120 liv.

PORTET

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 550 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et terres, 8.900 liv.
Bénédictins de la Daurade. — Tinal, chai et bâtiments, 6.378 liv.
Dames Maltaises. — Métairie de « Caussatière », 101 arpents, 44.890 liv. — Domaine des « Sables », 37.785 liv.
Religieuses de la Visitation. — Métairie de la « Véronique », 46 arpents, 32.255 liv. — Domaine de « Recebédou, 157 arpents, 60.375 liv.
Obit de l'église de Lacroix-Falgarde. — Terre, 694 liv.
Obits. — Terres, 4.676 liv.
La commune. — Partie de l'ancienne école, 828 liv.

**. Latanerie, prêtre reclus. — Mobilier, 2.162 liv.

PRADÈRE-LES-BOURGUETS

*. Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés.
Obits. — Prés, 1.687 liv.

**. Minut (Georges-Antoine-Courtois). — Château, métairie de « Maurice », 140 arpents environ, 41.935 liv.

PUGNÈRES-TAULAT[1]

*. Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés. — Terres, vignes et patus, 1.076 liv.
Obits. — Métairie et terres, 4.630 liv.
Obit de Barrau. — Métairie de « Bayrolis », 61 arpents, 27.865 l.
La commune. — Communal, 3 arpents, 3.025 liv.

**. Gorse, prêtre émigré. — Mobilier de maison, 328 liv.

QUINT

*. Chapitre de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 600 liv.
Abbaye de Saint-Sernin. — Dîme annuelle du foin, 600 liv.

1. Cette commune, aujourd'hui comprise dans le département du Tarn, était autrefois située dans le canton de Verfeil.

Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés.
Chartreux de Toulouse. — Métairie de « Blazy », dépendant du domaine de « Ribaute » à Fonsegrives, 10.200 liv.
Collège de Maguelonne. — Métairie et biens, dans les communes de Drémil, Saint-Orens et Quint, 80.080 liv.
Table des obits de l'église Saint-Etienne. — Prés, 4.888 liv.
Table des obits de la Daurade. — Vigne, 176 liv.
Obits. — Pré et vigne, 946 liv.

RAMONVILLE-SAINT-AGNE

*. Archevêque de Toulouse. — Château et dépendances, 31.350 liv. Métairie, 14.520 liv.
Religieuses de Sainte-Catherine de Toulouse. — Métairie et biens, 28.820 liv. — Maison, jardin et terres, 1.601 liv.

REBIGUE

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 840 liv.
Fabrique de l'église. — Terres, 1.017 liv.
Obits. — Terres, 3.090 liv.

**. D'Aiguesvives, condamné. — Château d'Aiguesvives, métairies de « Sentous », « Dellong » et « Lambert », 232 arpents, 100.466 liv. — Mobilier au même, 17.017 liv.
Blanconne, ascendante d'émigré. — Domaine de « Lafage », 96 arpents, situé dans les communes de Castanet, Péchabou, Rebigue, Deyme et Pompertuzat[1].
Beauteville, émigré. — Métairie de « Lunadelle », 3 arpents 2 pugnères 2 boisseaux, 1.500 liv.

ROQUESERRIÈRE

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 3.100 liv.
Feuillantines de Toulouse. — Partie de la métairie de « Daren »[2], 55 arpents, s'étendant dans les communes de Montpitol, La Soulade et Roqueserrière.
Obits de Montpitol. — Terres et bois, 2.470 liv.
Obits. — Métairie, dépendances, terres et vignes, 4.320 liv.
La commune. — Vacant, 75 liv.

1. Sa valeur totale est portée à la commune de Castanet.
2. Pour l'estimation, voir la commune de Montpitol.

**. Babut-Nogaret, émigré. — Château, moulin, métairies de « Chipoulos » et « Bordeneuve », 234 arpents, 99.979 liv[1].
Clarac, émigré. — Métairies d'« Enbeaute », d'« Enbrunet » et de « Vacquiers », 93 arpents, 56.404 liv.
Pagèse-Saint-Lieux. — 10 arpents de terre dépendant de la métairie de « Pratmadel » qui s'étendait dans les communes d'Azas et Roqueserrière, non estimés.

ROUFFIAC

*. Droits annuels en fruits décimaux, 2.000 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 5.004 liv.
Carmélites de Toulouse. — Métairie et dépendances, 7.431 liv.

**. Bonaure, prêtre déporté. — Maison et terres, 2.500 liv.
Derrey, condamné. — Domaine de « Charlary », 78 arpents, non estimés. — Mobilier au même, 3.684 liv.
Gilède Pressac frères, émigrés. — Domaine de « Montfort », 8 arpents, 4.320 liv.
Lacroix, prêtre déporté. — Maison et 6 arpents de terre, 4.762 liv.
Raymond (Pierre), parent de condamné. — Maison et 9 arpents, non estimés.

SAINT-ALBAN

*. Abbaye de Saint-Sernin. — Vieille maison, 264 liv. — Droits annuels en fruits décimaux, 3.000 liv.
Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés.
Fabrique de l'église de la Dalbade, 5 arpents de prés, 3.520 liv.
Oratoriens de la Dalbade. — Terre et pré, 4.873 liv.
Obits. — Prés, 3.600 liv.
Province de Languedoc. — Vieux chemin, 137 liv.

**. Miégeville, condamné. — Métairie de « Martel », 138 arpents, 62.344 liv.
Thézan, émigré. — Métairie de « Mériel », 91 arpents, 27.390 liv.

SAINT-GENIÈS

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 1.800 liv.

**. Barada, parent d'émigré. — Maison et 10 arpents de terre, 11.195 liv.

1. Ce domaine s'étendait sur les deux communes de Roqueserrière et de Buzet.

Costes, dit Truber, émigré. — Maison et 11 arpents de terre, 14.675 liv. — Mobilier de maison, 67 liv.
Gentil, parent d'émigré. — Terres, 4 arpents, non estimés.
Sarremejane, parent d'emigré. — Maison et jardin, 1.200 liv.

SAINT-JEAN-DE-KYRIE-ELEISON

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 4.050 liv.
Obits. — Terres, 450 liv.
La commune. — Terre, 77 liv.

**. Gentil, parent d'émigré. — Terres, 7 arpents, non estimées.

SAINT-JEAN-LHERM

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux 1.810 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et terres, 2.258 liv.
Obits. — Terres, 6.219 liv.
Obit de Montpitol. — Prés, 1.500 liv.
Obit de Saint-Jean-de-Mongagne. — Terres, 420 liv.
La commune. — Terre, 341 liv.

**. Blanconne, parente d'émigré. — Châteaux, métairies de la « Tuilerie », de « Lagarrigue », d'« Aumartin », de « Lambert » et 416 arpents de terre, dans les communes de Saint-Jean-Lherm, Lagarde, Montastruc, Gragnague, Paulel, Bonrepos et La Soulade, 127.172 liv.
Boutaric, chanoine reclus. — Domaine de « Barravit », situé dans les communes de Gragnague, Saint-Jean-Lherm et Bonrepos[1].
Cambon (la famille), émigrés et condamné. — Domaine, château et métairies dans les communes de Bonrepos, Lavalette, Gragnague, Saint-Marcel, Saint-Jean-Lherm et Mons[2].
Estabart, émigré. — Terres, 291 liv.
Laffont-Rouis, condamné. — Métairie située en partie dans la commune de Montastruc[3].
Monfa dit Lautrec, parent d'émigré. — Domaine de « Ferrus », 230 arpents, dans les communes de Saint-Jean-Lherm et La Soulade, non estimé.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Gragnague.
2. Pour l'estimation, voir la commune de Bonrepos.
3. Pour l'estimation, voir Montastruc.

SAINT-JEAN-DE-MONGAGNE[1]

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et emplacement de l'église, 2.430 liv.

SAINT-JEAN-DES-PIERRES

*. Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés.
Obits. — Terres, 750 liv.

**. David d'Escalonne, émigré. — Terres dans les trois communes de Paulel, Saint-Jean-des-Pierres et Lavalette[2].

SAINT-JORY

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.130 liv.
Abbaye de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 6.800 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et terres, 4.482 liv.
Table de l'Œuvre. — Terres et vignes, 180 liv.

**. Timbrune (Valence), ascendant d'émigré. — Domaine, non est.

SAINT-LOUP

*. Chapitre Saint-Etienne de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 340 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère et jardin, 5.620 liv.
Obits. — Terres, 5.830 liv.

**. Barada, ascendant d'émigré. — 2 arpents 2 pugnères prés, 2.618 liv.
Boisse, ascendante d'émigré. — Maison et terres, non estimées.
Cassagneau-Saint-Félix, émigré. — Prés, 3.960 liv.
Riscle, prêtre reclus. — Maisons et 54 arpents, 14.474 liv.
Sarremejane, ascendant d'émigré. — Métairie de « Lagarde », 41 arpents, dans les communes de Saint-Loup et de Montberon[3].

1. Agglomération aujourd'hui disparue.
2. Pour l'estimation, voir la commune de Paulel.
3. Pour l'estimation, voir la commune de Montberon.

SAINT-MARCEL

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.430 liv.
Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés.
Obits. — Métairie de « Najeu » et terres, 7.978 liv.
Table de Saint-Pierre. — Terres, 200 liv.

**. Cambon (la famille), émigrés et condamné. — Domaine, château et métairies dans les communes de Bonrepos, Lavalette, Gragnague, Saint-Marcel, Saint-Jean-Lherm et Mons[1].
Demont frères, prêtres déportés. — 3 pugnères terre, non est.
Lassalle, déporté. — Terres, 1.050 liv. — Mobilier au même, 858 liv.
Monfa, dit Lautrec, parent d'émigré. — Pré, non estimé.

SAINT-MARTIAL[2]

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et dépendances, 8.500 liv.

SAINT-MARTIN-LES-FAUGA[3]

*. Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés.
Obit de Bragayrac. — Prés, 1.100 liv.

SAINT-MARTIN-DE-LAPEYROUSE[4]

*. Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés. — Cimetière, 90 liv.
Obit. — Terres et prés, 1.818 liv.

SAINT-ORENS

*. Chapitre Saint-Etienne de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 32.00 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et terres, 3.051 liv.

1. Pour l'estimation, voir la commune de Bonrepos.
2. Hameau dépendant de la commune de Mondouzil.
3. Hameau dépendant de la commune de Saint-Pierre.
4. Dépendait de la commune de Lapeyrouse.

Grands Carmes de Toulouse. — Partie du domaine de « Malepère »[1], 242 arpents. 70.069 liv.
Chartreux de Toulouse. — Partie du domaine de « Ribaute »[1], 322 arpents, 120.312 liv.
Collège de Maguelonne. — Métairies et biens dans les communes de Saint-Orens, Drémil et Quint, 80.080 liv.
Collège de Pampelonne ou Sainte-Catherine. — Métairie du « Collège », 80.880 liv.
Prébendés de Saint-Martial et de Sainte-Catherine de l'église Saint-Etienne de Toulouse. — Prés. 6.025 liv.
Table des obits de la Daurade. — Terre et pré, 7.540 liv.
Obit de Siron. — Pré, 990 liv.
Obits. — Terres, 1.874 liv.

**. Bonhomme Dupin, condamné. — Domaine, 94 arpents, 45.325 l. — Mobilier de maison au même. 2.002 liv.
Cassagneau-Saint-Félix, émigré. — Terre, 3.500 liv.
Cathelan, chanoine reclus. — Domaine, 98 arpents, 77.600 liv.
Pouilhe, prêtre déporté. — Mobilier de maison, 471 liv.

SAINT-PIERRE-MARCEL

*. Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés.
Obits. — Terres, prés et vignes, 5.852 liv.

SAINT-RUSTICE

*. Fabrique de l'église. — Eglise et presbytère, non estimés.
Obit et table du Purgatoire. — Terre, 682 liv.

**. Seignan et Dumas, parents d'émigré. — 29 pugnères terre, 2.375 liv.

SAINT-SAUVEUR

*. Abbaye de Saint-Sernin. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.500 liv.
Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin et dépendances, 951 liv.
Obits et tables. — Terres, vignes, jardins et prés, 5.965 liv.

**. Babut-Nogaret, émigré. — Château, maison, métairie de « Bordevieille », 38 arpents, situés dans les deux communes de Saint-Sauveur et Bruguières, 18.870 liv.

1. Le domaine de « Malepère » s'étendait sur le territoire des communes de Toulouse, Balma, Labège et Saint-Orens; celui de « Ribaute » sur le territoire des communes de Toulouse, Balma, Flourens, La Madeleine, Quint et Saint-Orens.

Caumels, émigré. — Métairie et terres, 65 arpents, 30.165 liv.
Lartigue, condamné. — Mobilier, non estimé.
Varagne-Bélestà, ascendant d'émigré. — Partie de domaine comprenant château, tuilerie, moulin et 68 arpents de terre, l'entier domaine dans les communes de Cépet, Gargas, Labastide-Saint-Sernin, Saint-Sauveur, Villariès et Villeneuve-les-Bouloc, et contenant en totalité 391 arpents[1].
Timbrune-Valence. — Domaines, non estimés.

SALVETAT-SAINT-GILLES (LA)

*. Fabrique de l'église. — Presbytère, jardin et dépendances, 1.600 liv.
Oratoriens de la Dalbade. — Partie de métairie[2] et dépendances, terres, prés, bois, etc.
Religieuses Saint-Pantaléon. — Métairie de « Maurelis », 15.026 liv.
Obits. — Vignes, 594 liv.

**. Reversac, dit Celès, condamné. — Domaine, comprenant château, métairie de la « Bourdasse », tuilerie, forge, moulin et 200 arpents de terre, 97.512 liv.

SAYRAC[3]

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et terres, 1.385 liv.
Religieux Minimes de Toulouse. — Domaine, 11.750 liv. — Vigne, 1.230 liv.
Obits. — Terre, 2.680 liv.

**. Daubuisson, parent d'émigré. — Domaine de « Las Cabannes », 125 arpents, 30.638 liv.

SEILH

*. Hôpital Saint-Jacques de Toulouse. — Métairie de la « Grande-Borde », 121.660 liv. — Métairie de la « Petite-Borde », 54.230 liv. — Terres, 14.366 liv.

**. Buisson-Aussonne, condamné. — Domaine, 373 arpents, situé dans les deux communes d'Aussonne et de Seilh[4].
Dubourg, condamné. — Domaine de « Rochemontès », métairies d'« Espitalis », de « Ferat », 250 arpents, 116.623 liv.

1. Pour l'estimation totale, voir la commune de Cépet.
2. L'autre partie était située dans la commune de Plaisance. Pour l'estimation totale, voir cette dernière commune.
3. Hameau dépendant de la commune de Villemur.
4. Pour l'estimation, voir la commune d'Aussonne.

Lavigne, prêtre déporté. — Métairie de « Rougé », 65 arpents, 14.630 liv.
Percin, prêtre reclus. — Château, 71 arpents, 48.719 liv. — Maison, 12 arpents, au même, 4.378 liv. — 10 arpents de terre, au même, 4.092 liv.

SOULADE (LA)[1]

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 750 liv.
Feuillantines de Toulouse. — Partie de métairie et 55 arpents de terre, situés à Roqueserrière et Montpitol[2].
Chapelle du lieu. — Chapelle, dépendance et sol, 1.301 liv.

**. Blauconne, parente d'émigré. — Châteaux et métairies de la « Tuilerie », de la « Garrigue », d'« Aumartin », de « Lambert », 416 arpents, situés dans les municipalités de Saint-Jean-Lherm, Lagarde, Montastruc, Gragnague, Paulel, Bonrepos et La Soulade[3].
Monfa, dit Lautrec, parent d'émigré. — Domaine, de 230 arpents, dans les municipalités de Saint-Jean-Lherm et La Soulade.

TOURNEFEUILLE

*. Fabrique de l'église du lieu. — Revenus annuels en fruits décimaux, 1.200 liv.
Collège Saint-Martial. — Tinal, 1.870 liv.

**. Barras, condamné. — Terres, 2 arpents, 1.320 liv.
Cambolas, émigré. — Domaine de la « Paderne », 144 arpents, 62.216 liv.
Damieux-Monbrun, parent d'émigré (la succession). — Mobilier, 2.523 liv.

VACQUIERS

*. Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et terres, 3.240 liv.
Abbaye de Saint-Sernin. — Maison, 750 liv. — Terre et pré, 1.540 liv. — Emplacement du château, 90 liv. — Ancien four banal, 740 liv. — Forge banale et maison, 704 liv. — Droits annuels en fruits décimaux, 2.125 liv.
Domaine de l'Etat. — Fossés entourant le fort, 77 liv.
Obits. — Terres et moulin, 2.750 liv.

1. Hameau dépendant aujourd'hui de la commune de Montpitol.
2. Pour l'estimation, voir Montpitol.
3. Pour l'estimation, voir Saint-Jean-Lherm.

**. Cabissol-Roscan, émigré. — Maison et terres, 3.219 liv.
Cathelan, prêtre reclus. — Métairie, 85 arpents, 34.062 liv.
Domingon, prêtre déporté. — Mobilier, 4.717 liv.
Gayral, prêtre déporté. — Mobilier, 525 liv.
Lafforgue, émigré. — Maison et 1 arpent de terre, 1.550 liv.

VERFEIL

*. Archevêque de Toulouse. — Maison et terres, 891 liv. — Droits annuels en fruits décimaux, 17.250 liv.
Fabrique de l'église Saint-Sernin. — Terres et prés, 434 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Eglise et presbytère, non estimés.
Ordre de Malte. — Fief, non estimé.
Province de Languedoc. — Ancien chemin, 603 liv.
Obits. — Maison et terres, 10.019 liv.
La commune. — Vacant de Saint-Sernin-de-Raix, 25 liv. — Bois et sol de la chapelle de Saint-Paul, 150 liv. — Emplacement d'une église et chapelle, 849 liv. — Vacants, chemins et terres, 1.854 liv.

**. Berenguier, prêtre déporté. — Métairies de « Norous », d' « En Coumous », de « Lasbarrières », 96 arpents, non estimées.
Combes-Monmédan, parent d'émigrés. — Domaine, comprenant les six métairies de « Ruivacque », d' « En Simon », d' « En Carabelles », d' « En Baillet », de « Bertrandis », de « Lajourdon », 255 arpents, 191.266 liv.
Ferrière, prêtre déporté. — Métairies « del Comté » et de « Nadal », 46 arpents, 19.570 liv.
Marceille, prêtre émigré. — Métairie de la « Garrigue » et mobilier, non estimés.
Pagèse-Saint-Lieux, émigré. — Métairies de « Charrac », de « Marquier », de « Fouloubal », 296 arpents, 109.815 liv.
Savy-Gardeil, condamné. — Domaine de « Savy », comprenant les métairies de « La Mignonne », d' « En Pinel », de « Bordemeille », de « Plisses », de « Sanis », de « Montferran », 219 arpents, non estimés.
Varès-Fauga, émigré. — Métairies de « Maury », de « Larroque-Basso », de « Larroque-Nauto », de « Condoumines », 132 arpents, 58.100 liv.

VIEILLE-TOULOUSE

*. Archevêque de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 1.030 liv.
Fabrique de l'église du lieu. — Presbytère et dépendances, 2.106 liv.
Obits et tables. — Terres, 3.179 liv.
Obit de l'église de Garac. — Terre, 1.320 liv.

**. Rulh, prêtre émigré. — Métairie, 43 arpents, 40.304 liv. — Mobilier, au même, non estimé.

VIGOULET

*. Chapitre Saint-Etienne de Toulouse. — Droits annuels en fruits décimaux, 500 liv.
Fabrique de l'église. — Eglise, presbytère et terre, 2.800 liv.

**. Arexi, émigré. — Métairie, 86 arpents, située dans les municipalités de Vigoulet et de Pechbusque[1].

VILLARIÈS

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et terres, 2.382 liv.
Petit Séminaire de Toulouse. — Domaine, 12.768 liv.
Dominicains de Toulouse. — Métairie de la « Corne », 23 arpents, 8.612 liv. — Loge, terre et patus, 2.134 liv.
Jésuites de Toulouse. — Domaine de « Pinel », château, chapelle, métairies, moulins, terres, 178 arpents, 88.226 liv.
Chapelle Notre-Dame-de-Consolation, 660 liv.
Obits. — Maison et terres, 1.868 liv.

**. Barada, parent d'émigré. — Pré, 2 pugnères, 198 liv.
Blanconne, parente d'émigré. — Domaine de « Villariès », métairies, 196 arpents, situés dans les municipalités de Villariès, Gargas, Labastide et Bazus, 52.940 liv.
Cassagneau-Saint-Félix, émigré. — Terres, 5 arpents, 7.950 liv.
Molinier, prêtre reclus. — Métairie, 15 arpents, 10.990 liv.
Varagne-Belesta, parent d'émigré. — Partie de domaine comprenant un château, tuilerie et terres, l'entier domaine situé dans les municipalités de Cépet, Gargas, Labastide-Saint-Sernin, Saint-Sauveur, Villariès et Villeneuve-les-Bouloc, et contenant en totalité 391 arpents[2].

VILLAUDRIC

*. Fabrique de l'église. — Presbytère et terres, 2.250 liv.
Minimes de Toulouse. — Maison, chai et terres, 8.860 liv.
Obit. — Terre, 100 liv.

**. Malpel, condamné. — Terres, 33 arpents, non estimées.
Mongailhard, parent d'émigré. — Château, métairies de la « Busquette », de « la Valette », de « Fontaines ». 400 arpents, situés dans les municipalités de Villaudric et Bouloc, 179.662 liv. — Mobilier, au même, 7.112 liv. — 178 rentes féodales diverses, perçues par le même et s'élevant à 84 liv., et 191 setiers et 98 pugnères en céréales.

1. L'estimation est indiquée à la municipalité de Pechbusque.
2. Pour l'estimation, voir la municipalité de Cépet.

VILLEMUR

1. Chapitre Saint-Etienne. — Droits annuels en fruits décimaux à Magnanac, 9.100 liv.
   Fabrique de l'église. — Presbytère, terres, cimetière et sol de l'église, 2.087. — Métairie de la « Ritourio », 14.000 liv.
   Fabrique de l'église du Terme. — Presbytère, dépendances et 2.428 liv.
   Capucins de Villemur. — Couvent, cours et jardins, 10.494 liv.
   Ordre de Malte. — Pré à Magnanac, 2.828 liv. — Maison, curiale et terres, non estimée.
   Prébendés de la Douzaine de l'église Saint-Etienne. — Métairie près le canal, 11.000 liv.
   Obits. — Terres, 8.145 liv.
   La commune. — Four banal et jardin, 2.336 liv.

1*. Clarac, émigré. — Métairie de « Lescalère », 54 arpents, 25.824 liv.
   Dufaur-Bérat, émigré. — Domaine de « Castelfort », 99 arpents, 31.400 liv.
   Vacquié, parent d'émigré. — Métairie du « Pont », 72 arpents, 58.275 liv. — Métairies du « Rousset » et des « Coutances », 95 arpents, au même, situées à Magnanac, 192.950 liv.
   Rouère, prêtre reclus. — Mobilier de maison, 2.250 liv.
   Viguier, parent d'émigré. — Métairie de « Malaret », 15 arpents, 16.440 liv.
   Buisson, dit Aussonne, condamné. — Métairie de « Bois-Dessus », 60 arpents, 22.000 liv.

VILLENEUVE-LES-BOULOC

1. Fabrique de l'église du lieu. — Eglise et presbytère, non estimés.
   Obits divers. — Maisons, jardins, terres et prés, 26.434 liv.
   Hôpital Saint-Jacques de Toulouse. — Métairie de « Sarla », 84.832 liv. — Domaine[1] situé dans les municipalités de Castelnau-d'Estrétefonds et de Villeneuve-les-Bouloc, 100.510 liv.

1*. Bordes, émigré. — Métairie de « Lambrigot », 29 arpents, 11.300 liv.. — Mobilier, au même, 1.119 liv.
   Varagne-Belesta, parent d'émigré. — Partie de domaine comprenant un château, tuilerie et terres, l'entier domaine s'étendant dans les municipalités de Cépet, Gargas, Labastide-Saint-Sernin, Saint-Sauveur, Villariès et Villeneuve-les-Bouloc, et contenant 391 arpents[2].

1. Pour l'estimation totale, voir Castelnau-d'Estrétefonds.
2. Pour l'estimation totale, voir Cépet.

TROISIÈME PARTIE

VENTES

VILLE DE TOULOUSE ET GARDIAGE

Régime du décret du 14 mai 1790[1], qui s'étend jusqu'au 1er janvier 1794.

1 à 10. 9 janvier 1791. — 10 lots en terre et jardins, 32 arpents 4 pugnères 24 boisseaux, aux Minimes, est. 720 liv. l'arpent, adj. 43.675 liv. Acquéreurs : Michaudel, Lacoste, Limarques, Romanville et Béteille[2] (6 commerçants et jardiniers). — *Prix réel moyen*, 13.655 liv.

11. 23 janvier 1791. — Maison et dépendances, rue des Trente-six-Ponts, et 4 arpents de terre, aux Grands-Carmes, est. 12.800 liv., adj. 12.800 liv. à Barthe, jardinier.

12. Id. — Domaine de 42 arpents 4 pugnères 9 boisseaux, à Saint-Martin-du-Touch, aux Cordeliers Saint-Antoine-du-Salin, est. 33.606 liv., adj. 36.700 liv. à Romain, horloger. — *Prix réel moyen*, 11,000 liv.

13. Id. — Maison et jardin, 2 pugnères 1 boisseau, à la table des obits de Saint-Etienne, est. 1.575 liv., adj. 3.000 liv. à Vignoles, arboriste.

14 à 114. Janvier 1791[3] à février 1793. — 305 arpents ou environ de terre à la commune de Toulouse, aux lieux de Lalande et des Sept-Deniers, adjugés à cent acquéreurs 174.214 liv. (40 travailleurs, 50 petits commerçants, 10 divers dont 3 régents et 2 prêtres). — *Prix réel*, 52.264 liv.

115. 2 février 1791. — Maison rue Estanière-Vieille, aux Grands-Augustins, est. 5.000 liv., adj. 10.000 liv. à Gardes, serrurier.

116. Id. — Autre maison rue des Augustins, aux mêmes, est. 5.600 liv., adj. 8.200 liv. à Raynal, tailleur.

1. Voir annexes.
2. Le domicile des acquéreurs n'est pas mentionné lorsqu'il est au lieu de situation des biens.
3. Registre des domaines. — Actes de ventes passés devant Sans, notaire à Toulouse.

117. 2 février 1791. — Maison rue Saint-Antoine-du-T, aux Augustins de Saint-Georges, est. 3.000 liv., adj. 6.500 liv. à Esquirol, tailleur.

118. Id. — Maison rue des Biaux, aux mêmes, est. 2.060 liv., adj. 2.185 liv. à Montauriol, tourneur.

119. Id. — Maison place Saint-Georges, aux mêmes, est. 11.330 liv., adj. 11.330 liv. à Fronton, fripier.

120. Id. — Maison rue Peyrolières, aux Bénédictins de la Daurade, est. 2.860 liv., adj. 8.000 liv. à Géraud, cordonnier.

121. Id. — Maison rue Peyrolières, aux mêmes, est. 6.013 liv., adj. 15.100 liv. à Bellan, potier d'étain.

122. Id. — Maison et jardins à Saint-Cyprien, aux mêmes, est. 2.900 liv., adj. 3.725 liv. à Cruzel, marchand, et Fortic, bourgeois.

123. Id. — Maison rue Valade, aux Chartreux, est. 1.430 liv., adj. 2.050 liv. à Rodière, imprimeur.

124. Id. — Maison rue Valade, aux Chartreux, estimée 4.807 liv., adj. 4.807 liv. à Labat, avoué.

125. Id. — Maison rue Tiercerettes, aux Jacobins de Bruguières, est. 2.420 liv., adj. 3.200 liv. à Monnot, cordonnier.

126. Id. — Métairie de Broutole, aux religieux Minimes, 68 arpents 5 pugnères 5 boisseaux, est. 37.225 liv., adj. 51.000 liv. à Penent, boucher. — *Prix réel*, 15.300 liv.

127. Id. — Maison, cour, chapelle et dépendances, place du Salin, aux religieux de Saint-Antoine-du-Salin, 9 arpents 1 pugnère 7 boisseaux, est. 7.960 liv., adj. 10.800 liv. à Romanville, commerçant.

128. 3 février 1791. — Maison rue Las Leys, à l'abbaye de Saint-Sernin, est. 2.000 liv., adj. 3.650 liv. à Charrière, charpentier.

129. Id. — Maison rue Peyras, aux Grands Augustins, est. 794 liv., adj. 1.400 liv. à Saint-Martin, commerçant.

130. Id. — Maison rue Peyrolières, aux Bénédictins de la Daurade, est. 2.230 liv., adj. 5.000 liv. à Arquier, ferblantier.

131. 3 février 1791. — Maison rue Peyrolières, aux mêmes, est. 4.400 liv., adj. 8.150 liv. à Gringaud, commerçant.

132. Id. — Maison rue Pargaminières, aux Jacobins, est. 3.400 liv., adj. 3.625 liv. à Gringaud, commerçant.

133. Id. — Maison rue de l'Orme-Sec, aux Jacobins, est. 3.300 liv., adj. 3.300 liv. à Espagnol, fripier.

134. Id. — Maison rue des Couteliers, aux religieuses de la Madeleine, est. 3.300 liv., adj. 3.625 liv. à Gringaud, commerçant.

135. Id. — Métairie de Lairac, à Saint-Martin-du-Touch[1], contenant 140 arpents, aux religieuses Sainte-Claire, est. 59.290 liv., adj. 146.100 liv. à Roux, entrepreneur. — *Prix réel*, 43.830 liv. — Mutations : 1810, Demouis et Rességuier, négociants à Toulouse, pour une partie.

136. 13 février 1791. — Domaine de Saint-Caprais, 308 arpents, au chapitre Saint-Sernin, est. 120.558 liv., adj. 144.100 liv. à Mamignard, mesureur de grains à Toulouse. — *Prix réel*, 43.230 liv. — Mutations : 1811, à Lestrade, propriétaire à Croix-Daurade; 1836, Lestrade Junior, propriétaire à Croix-Daurade; 1882, de Laburthe, conseiller de préfecture à Toulouse; 1902, veuve Soum, à Saint-Girons[2].

137. Id. — Maison rue Peyrolières, aux Bénédictins de la Daurade, est. 6.000 liv., adj. 1.200 liv. à Anglade, chaudronnier.

138. Id. — Maison rue Peyrolières, aux Bénédictins de la Daurade, est. 3.168 liv., adj. 7.000 liv. à Bellan, potier d'étain.

139. Id. — Maison rue Valade, aux Chartreux, est. 1.430 liv., adj. 2.425 liv. à Soulières, négociant élu.

140. Id. — Métairie de Montfort, 73 arpents, à Saint-Martin-du-Touch, aux religieuses Sainte-Claire, est. 31.625 liv., adj. 73.100 liv. à Redoules, commerçant. — *Prix réel*, 21.930 l.

1. Située aujourd'hui dans la commune de Blagnac.
2. Pour une partie seulement.

141. 13 février 1791. — Maison rue des Gestes, aux Dominicains, est. 4.900 liv., adj. 5.650 liv. à Martin Fronton, fripier.

142. 14 février 1791. — Maison, dépendances et jardin, au chapitre Saint-Sernin, est. 2.300 liv., adj. 3.925 liv. à Tussan, potier d'étain.

143. Id. — Maison rue des Biaux, aux Augustins de Saint-Georges, est. 1.120 liv., adj. 1.800 liv. à Cazabon, fripier.

144. Id. — Maison rue des Biaux, aux mêmes, est. 1.928 liv., adj. 3.075 liv. à Roques, menuisier.

145. Id. — Métairie de Grandselve[1], aux Bernardins de Toulouse, 131 arpents 1 pugnère, est. 24.595 liv., adj. 33.100 liv. à Mamignard, mesureur de grains. — Mutations : 1830, famille Bibent, de Toulouse; 1891, Desclaux, docteur-médecin, à Toulouse.

146. Id. — Maison et patus à Saint-Michel, aux religieuses de Longages, est. 1.100 liv., adj., 2.400 liv. à Castan, tailleur.

147. Id. — Jardin à Saint-Michel, aux mêmes, est. 1.430 liv., adj. 1.600 liv. à Bentajou, sculpteur.

148. Id. — Maison et jardin à Saint-Michel, aux religieuses Sainte-Claire, est. 1.144 liv., adj. 1.650 liv. à Marquier, jardinier.

149. Id. — Maison et jardin, aux religieuses Saint-Pantaléon, est. 1.650 liv., adj. 2.750 liv. à Joffres, charpentier.

150. Id. — Maison rue Peyrolières, aux religieuses de Sainte-Ursule, est. 2.000 liv., adj. 4.300 liv. à Mazières, charpentier.

151. Id. — Maison rue Peyrolières, aux mêmes, est. 2.210 liv., adj. 3.075 liv. à Peyrègne, cordonnier.

152. Id. — Maison rue des Balances, aux mêmes, est. 1.650 liv., adj. 2.725 liv. à Pramet, boucher.

1. Au quartier de Paleficat.

153. 20 février 1791. — Château de Saint-Michel-du-Touch, métairie et 13 arpents de terre, aux Bénédictins de la Daurade, est. 37.291 liv., adj. 41.100 liv. à Marmond, tapissier. — *Prix réel*, 12.815 liv. — MUTATIONS : 1830, M. Sarrus, banquier à Toulouse ; 1850, M. Lambert d'Adhémar, à Toulouse ; 1882, M. Ancely (Georges), à Toulouse.

154. 4 mars 1791. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, au chapitre Saint-Etienne, est. 4.700 liv., adj. 5.525 liv. à Serres, commerçant. — *Prix réel*, 1.657 liv.

155. Id. — 1 ucheau 1/2 du moulin du Bazacle, au même, est. 7.050 liv., adj. 10.600 liv. à Portes, sellier.

156. Id. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, au même, est. 4. 700 l., adj. 6.525 liv. à Serres, commerçant.

157. Id. — Métairie des « Monges » à Saint-Cyprien, aux Grands Augustins, et 26 arpents 2 pugnères 2 boisseaux de terre, est. 10.648 liv., adj. 20.000 liv. à Figarède, commerçant. — *Prix réel*, 6.000 liv.

158. Id. — Maison à l'Esplanade, aux Carmes déchaussés, est. 4.510 liv., adj. 4.650 liv. à Douget, commerçant.

159. Id. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, aux Minimes, est. 4.700 liv., adj. 6.700 liv. à Serres, commerçant.

160. Id. — 1 ucheau 1/2 du moulin du Bazacle, aux mêmes, est. 7.050 liv., adj. 10.600 liv. à Portes, sellier. — *Prix réel*, 3.180 liv.

161. Id. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, aux mêmes, est. 4.700 liv., adj. 6.650 liv. à Serres, commerçant.

162. Id. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, aux mêmes, est. 4.700 liv., adj. 6.650 liv, au même.

163. Id. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, aux mêmes, est. 4.700 liv., adj. 6.700 liv., au même.

164. Id. — Maison et dépendances rue des Imagères, aux religieuses Saint-Pantaléon, est. 7.700 liv., adj. 12.000 liv. à Fajeau, commerçant.

165. Id. — Maison et dépendances aux religieuses Sainte-Ursule, est. 3.400 liv., adj. 7.475 liv. à Mamignard, mesureur de grains à Toulouse.

166. 4 mars 1791. — Maison rue des Balances, aux mêmes, est. 2.266 liv., adj. 4.325 liv. à Roques, cordonnier.

167. Id. — Maison rue des Balances, aux mêmes, est. 2.241 liv., adj. 2.470 liv. à Joffres, cordonnier.

168. Id. — Maison rue des Balances, aux mêmes, est. 2.241 liv., adj. 2.470 liv. au même.

169. Id. — Maison rue des Tierçaires, aux religieux Tierçaires, est. 4.840 liv., adj. 5.225 liv. à Benain, charpentier.

170. Id. — Vigne et jardin à Lardenne, 1/2 arpent, aux mêmes, est. 2.293 liv., adj. 2.500 liv. à Duranton, jardinier à Saint-Martin-du-Touch.

171. Id. — Maison place Rouaix, aux Trinitaires, est. 16.900 liv., adj. 21.100 liv. à Caissel, procureur syndic. — *Prix réel*, 6.330 liv.

172. Id. — Maison place Rouaix, aux mêmes, est. 16.915 liv., adj. 21.100 liv. à Caissel, procureur syndic.

173. 5 mars 1791. — Maison aux Carmes déchaussés, à Saint-Michel, est. 4.650 liv., adj. 4.650 liv. à Douget, commerçant.

174. 13 mars 1791. — Métairie de la Bourdette, 39 arpents environ, au chapitre Saint-Etienne, est. 7.468 liv., adj. 15.100 liv. à Mamignard, mesureur de grains. — *Prix réel*, 4.530 liv. — Mutations : 1830, Naudin, chirurgien à Toulouse ; 1892, Naudin (Emile), propriétaire à Toulouse.

175. Id. — Pièce de terre, au chapitre Saint-Sernin, 1 arpent, est. 1.320 liv., adj. 2.075 liv. à Lavigne, cultivateur à Blagnac.

176. Id. — Maison et grange, aux Grands-Augustins, est. 1.870 liv., adj. 2.500 liv. à Martin Fronton, fripier.

177. Id. — Maison rue Balestrière, aux Bénédictins, est. 4.400 liv., adj. 9.200 liv. à Arquier, commerçant.

178. Id. — Maison à Saint-Cyprien, aux mêmes, est. 2.200 liv. adj., 3.600 liv. à Rey, commerçant.

179. 13 mars 1791. — Terre, 1 arpent, au prieuré de Saint-Julien, est. 1.056 liv., adj. 1.081 liv. à Rességuier, commerçant.

180. Id. — Terre, 1 arpent 1 pugnère, au même, est. 770 liv., adj. 795 liv. au même.

181. Id. — Maison et terres au Miral, à l'obit de Rassin, est. 2.379 liv., adj. 3.300 liv. à Gairal, négociant.

182. Id. — Maison, jardin et puits à roue, aux religieuses de Saint-Sernin, est. 6.380 liv., adj. 9.000 liv. à Capoul, jardinier.

183. Id. — Maison rue des Chapeliers, aux Trinitaires, est. 3.520 liv., adj. 3.725 liv. à Toulza, potier d'étain.

184. Id. — Métairie de Roquetaillade, à Fonsegrives, 68 arpents, aux Grand-Carmes, est. 9.416 liv., adj. 20.400 liv. à Carbonnel, négociant. — *Prix réel*, 6.528 liv. — MUTATIONS : 1825, Lacroix, propriétaire à Toulouse; 1862, veuve Pomarède; 1882, Bureau de bienfaisance de Quint.

185. 20 mars 1791. — Maison, jardin et puits, aux dames de la Visitation, est. 6.000 liv., adj. 7.000 liv. à Balam, jardinier.

186. Id. — Pièce de terre, 1 arpent 2 boisseaux, à la table Sainte-Croix de l'église Saint-Pierre-des-Cuisines, est. 650 liv., adj. 1.025 liv. à Michaudel, mesureur de grains.

187. 21 mars 1791. — Maison rue Balestrière, aux Bénédictins, est. 3.060 liv., adj. 6.000 liv. à Arquier, ferblantier.

188. Id. — Maison et four, aux religieuses Sainte-Claire, est. 4.180 l., adj. 8.500 liv. à Vidal, boulanger.

189. Id. — Pièce de terre, 1 arpent 5 boisseaux, à la table Sainte-Croix de l'église Saint-Pierre, est. 500 liv., adj. 1.200 liv. à Delibes, chirurgien.

190. Id. — Pièce de terre, 3 arpents 3 pugnères, à la même, est. 2.368 liv., adj. 4.000 liv. au même.

191. 10 avril 1791. — Maison rue des Augustins, aux Grands-Augustins, est. 11.000 liv., adj. 20.100 liv. à Guibret, menuisier.

192. Id. — Maison rue du Cheval-Blanc, à l'obit de Gargas, est. 2.216 liv., adj. 2.367 liv. à Courau, menuisier.

193. 10 avril 1791. — Maison rue Balestrière, aux Bénédictins, est. 5.060 liv., adj. 5.210 liv. à Tussan, potier d'étain.

194. Id. — Maison et dépendances à Pech-David et 13 arpents de terre, aux Carmes déchaussés, est. 10.604 liv., adj. 19.300 l. à Portes, sellier.

195. Id. — Métairie de Laboriette et 81 arpents de terre, aux religieuses Sainte-Claire, est. 37.205 liv., adj. 45.000 liv. à Caperan, cultivateur. — *Prix réel,* 14.850 liv.

196. Id. — Maison rue Matabiau, aux dames de la Visitation, est. 2.995 liv., adj. 2.995 liv. à Mathieu, cordonnier.

197. 11 avril 1791. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, au chapitre Saint-Etienne, est. 4.700 liv., adj. 6.625 liv. à Lézat, entrepreneur,

198. 17 avril 1791. — Maison rue des Tourneurs, aux Grands-Augustins, est. 4.400 liv., adj. 9.025 liv. à Bouzigues, boulanger.

199. Id. — Maison rue Saint-Antoine-du-T, aux Augustins de Saint-Georges, est. 1.650 liv., adj. 3.900 liv. à Salvignol, commerçant.

200. Id. — Métairie de Sarabelle à Montaudran et 113 arpents 1 pugnère 5 boisseaux, aux Carmélites, est. 59.883 liv., adj. 83.100 liv. à Rayet, commerçant à Castelfranc (Lot). — *Prix réel,* 28.254 liv. — Mutations : depuis 1830, à la famille Lestrade, propriétaire à Toulouse.

201. Id. — Métairie de Blancou à Montaudran et 70 arpents de terre, aux dames Feuillantines, est. 26.700 liv., adj. 43.200 liv. à Sacaze, commerçant. — *Prix réel,* 12.960 liv.

202. Id. — Maison et jardin à Montaudran, aux religieuses Sainte-Ursule, est. 2.880 liv., adj. 3.055 liv. à Monier, cordondonnier.

203. Id. — Maison et jardin à Saint-Michel, à l'obit de Verfeil, est. 1.760 liv., adj. 1.810 liv. à Lafontan, charpentier.

204. 18 avril 1791. — Maison et jardin rue des Treize-Vents, à l'obit de Martin, adj. 2.090 liv. à Ramond, commissaire de police.

205. 18 avril 1791. — Maison rue du Vieux-Raisin, aux Cordeliers Saint-Antoine-du-Salin, est. 3.154 liv., adj. 3.525 liv. à Pons, commerçant.

206. Id. — Maison rue Croix-Baragnon, à l'obit de Martel, est. 6.160 liv., adj. 12.600 liv. à Estrade, marchand.

207. Id. — Maison rue du Cheval-Blanc, à l'obit de Villefranche, est. 2.800 liv., adj. 5.175 liv. à Lafontan, charpentier.

208. 19 avril 1791. — Terre, à la table Saint-Nicolas, est. 528 liv., adj. 715 liv. à Pitau, jardinier.

209. Id. — Terre, 3 pugnères, à l'obit de Pulchro, est. 440 liv., adj. 1.225 liv. à l'abbé Michel, élu.

210. Id. — Terre, quartier des Minimes, 6 arpents, à l'obit de Martin, est. 2.849 liv., adj. 3.125 liv. à Serres, négociant.

211. Id. — Terre, 2 pugnères 2 boisseaux, au même, est. 454 liv., adj. 550 liv. à Brousse, mesureur de grains.

212. Id. — Terre à Guilheméry, à l'obit de Rey, est. 374 liv., adj. 374 liv. à Clerc, jardinier.

213. Id. — Terre à Guilheméry, à l'obit de Rey, est. 782 liv., adj. 800 liv. à Pujol, bourgeois.

214. Id. — Terre, 1 arpent 1/2, à l'obit de Rublé, est. 990 liv., adj. 1.050 liv. à Béteille, aubergiste.

215. Id. — Pré, 4 arpents, à l'obit de Tremolières, est. 4.400 liv., adj. 5.325 liv. à Bajau, mesureur de grains.

216. Id. — Terre et pré, 10 pugnères, à l'obit de Busquet, est. 1.584 liv., adj. 2.750 liv. à Rey, négociant.

217. Id. — Terre, 3 pugnères, à la table Notre-Dame-des-Brancas, est. 478 liv., adj. 800 liv. à Peloux, négociant.

218. 20 avril 1791. — Terre, 2 arpents, à la table Notre-Dame-de-l'Assomption de l'église Saint-Etienne, est. 1.364 liv., adj. 2.925 liv. à Maury, perruquier.

219. Id. — Terre, 3 pugnères, à l'obit de Busquet, est. 528 liv., adj. 725 liv. à Limousin, marchand.

220. 20 avril 1791. — Terre, près les fourches patibulaires, 1 arpent, à l'obit de l'église du Taur, est. 462 liv., adj. 462 liv. à Bernard, commerçant.

221. 1er mai 1791. — Maison rue Peyrolières, aux Bénédictins, est. 5.000 liv., adj. 7.500 liv. à Dupuy veuve Lacroix, élue, négociant à Toulouse. — *Prix réel*, 2.250 liv.

222. 1er mai 1791. — Maison, jardin et bâtisse, 2 arpents, aux Carmes déchaussés, est. 7.700 liv., adj. 13.400 liv. à Massip, pépiniériste.

223. 9 mai 1791. — Jardin, à l'abbaye de Saint-Sernin, est. 5.000 liv., adj. 7.100 liv. à Dubarry, noble, élu.

224. Id. — Maison rue des Augustins, aux Grands-Augustins, est. 2.519 liv., adj. 3.550 liv. à Roussel, doreur.

225. Id. — Maison rue Saint-Nicolas, à l'obit de Lemestre, est. 2.046 liv., adj. 2.200 liv. à Malbrel, maçon.

226. Id. — Maison rue Balestière, aux Bénédictins de la Daurade, est. 3.740 liv., adj. 3.740 liv. à Gibert, ferblantier.

227. Id. — Maison à Saint-Cyprien, à la consorce Saint-Nicolas, est. 759 liv., adj. 1.025 liv. à Palais, commerçant.

228. — Maison place du Salin, aux Jacobins, est. 5.410 liv., adj. 5.535 liv. à Soubiran, menuisier.

229. 29 mai 1791. — Métairie de Négreneys et dépendances, 73 arpents 5 pugnères 6 boisseaux, aux religieuses Saint-Pantaléon, est. 20.000 liv., adj. 38.100 liv. à Cordeau, pépiniériste.

230. Id. — Maison rue Vinaigre, à l'obit de Carbonel, est. 2.409 liv., adj. 2.600 liv. à Panabiau, commerçant.

231. 30 mai 1791. — 1/2 ucheau du moulin du Bazacle, au Chapitre Saint-Étienne, est. 2.350 liv., adj. 3.200 liv. à Dieuzaide, tailleur.

232. Id. — Terre, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit de Fenouillet, est. 473 liv., adj. 680 liv. à Lacombe, cultivateur.

233. 3o mai 1791. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, aux prébendiers de la douzaine de Saint-Étienne, est. 4.700 liv., adj. 6.500 liv. à Arrazat, docteur-médecin.

234. Id. — Terre, 1 arpent, à l'obit de Grandis, est. 499 liv., adj. 650 liv. à Valette, négociant.

235. Id. — 1 ucheau 1/2 du moulin du Bazacle, à la table de l'Assomption de Saint-Étienne, est. 7.050 liv., adj. 10.100 liv. à Sahuqué, négociant. — *Prix réel*, 3.030 liv.

236. Id. — 1/4 ucheau du moulin du Bazacle, à la table des obits de Saint-Étienne, est. 1.175 liv., adj. 1.750 liv. à Michaudel, mesureur de grains.

237. 30 mai 1791. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, à la table des obits de Saint-Étienne, est. 4.700 liv., adj. 6.500 liv. à Viral, bourgeois.

238. 30 mai 1791. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, à la table des obits de Saint-Étienne, est. 4.700 liv., adj. 6.525 liv. à Larbanes, commerçant.

239. Id. — Emplacement de maison place des Pénitents-Noirs, à la table Notre-Dame des brassiers de Saint-Étienne, est. 451 liv., adj. 457 liv. à Charlionnais, marbrier.

240. Id. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, à la table Sainte-Anne de Saint-Étienne, est. 4.700 liv., adj. 6.650 liv. à Mayet, horloger. — *Prix réel*, 1.995 liv.

241. Id. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, à la table Sainte-Anne de Saint-Étienne, est. 4.700 liv., adj. 6.600 liv. à Huc, négociant.

242. 30 mai 1791. — 1/4 d'ucheau du moulin du Bazacle, à la table du Purgatoire de la Daurade, et 5 boisseaux 1/2 d'autre, est. 1.498 liv., adj. 2.825 liv. à Huc, négociant.

243. Id. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, à la table du Purgatoire de la Daurade, est. 4.700 liv., adj. 6.575 liv. à Sahuqué, négociant.

244. Id. — 1/4 d'ucheau du moulin du Bazacle, à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement du Taur, est. 1.175 liv., adj. 1.775 liv. à Michaudel, mesureur de grains.

245. 30 mai 1791. — Maison et jardin faubourg Saint-Étienne, aux Grands-Augustins, est. 1.980 liv., adj. 2.205 liv. à Durand, plâtrier.

246. Id. — Maison rue Boulbonne, aux Bernardins de Boulbonne, est. 15.521 liv., adj. 15.621 liv. à Laffererie, ingénieur.

247. 30 mai 1791. — Maison rue Peyrolières, aux religieuses Sainte-Ursule, est. 2.200 liv., adj. 3.350 liv. à Melchior, musicien. — Revendue à Lagarde, marchand de Toulouse.

248. Id. — 1/2 ucheau moulin du Bazacle, aux religieuses de la Visitation, est. 2.350 liv., adj. 3.200 liv. à Dorliac, commerçant.

249. 1er juin 1791. — Maison place de la Visitation, aux chanoinesses Saint-Sernin, est. 1.930 liv., adj. 3.475 liv. à Mamignard, mesureur de grains.

250. Id. — Maison place des Pénitents-Blancs, au chapitre Saint-Étienne, est, 5.700 liv., adj. 7.050 liv. à Couder, commerçant.

251. 5 juin 1791. — Pré à Montaudran, à l'église de Nazareth, 3 arpents, est. 2.904 liv., adj. 4.775 liv. à Tarbès, commerçant.

252. Id. — Terre à Saint-Pierre, 8 arpents 2 pugn., à l'obit de Vidal, est. 6.919 liv., adj. 8.600 liv. à Ferrière, jardinier. — *Prix réel :* 2.580 liv.

253. 5 juin 1791. — Maison rue de la Vache, à la table des obits de la Daurade, est. 2.150 liv., adj. 5.150 liv. à Gaches, commerçant.

254. Id. — Terre 1/2 arpent, à l'obit de Cammas, est. 392 liv., adj. 402 liv. à Pastre, commerçant.

255. Id. — Terre à Saint-Pierre, 1 arpent 2 pugnères, à la fabrique de l'église Saint-Pierre, est. 1.804 liv., adj. 2.000 liv. à Serin, commerçant.

256. Id. — Métairie de la « Bourdiche », 52 arpents 3 pugnères, aux Grands-Carmes, est. 34.507 liv., adj. 38.100 liv. à Lecomte, commerçant. — *Prix réel :* 11.430 liv.

257. 19 juin 1791. — Maison et jardin, 2 arpents, à l'obit de Desplas, est. 2.376 liv., adj. 3.550 liv. à Raynaud, constructeur.

258. Id. — Maison et jardin, aux religieuses Feuillantines, est. 601 liv., adj. 1.300 liv. à Estrade, employé.

259. Id. — Terre à Saint-Cyprien, 1 pugnère 1 boisseau, à l'obit de Saux, est. 155 liv., adj. 155 liv. à Cordeau, pépiniériste.

260. Id. — Terre 1 arpent 1/2, aux religieuses Sainte-Catherine, est. 616 liv., adj. 650 liv. à Pujol, commerçant.

261. Id. — Terre d'obit à Saint-Cyprien, 2 pugnères 2 boisseaux, est. 220 liv., adj. 250 liv. à Michaudel, mesureur de grains.

262. Id. — Terre au Busca, 1/2 arpent, à l'obit de Busquet, est. 308 liv., adj. 320 liv. à Limousin, négociant.

263. Id. — Pièce de terre, 2 arpents, à la table du Purgatoire de l'église Saint-Nicolas, est. 550 liv., adj. 880 liv. à Laffont, porteur de chaises.

264. Id. — Terre à Montaudran, 1 arpent, à l'obit de Busquet, est. 792 liv., adj. 797 liv. à Rives, aubergiste.

265. Id. — Pièce de terre, 1 arpent, à la table Saint-Nicolas, est. 407 liv., ad. 730 liv. à Clavié, jardinier.

266. 26 juin 1791. — Maison rue Peyrolières, aux religieuses Sainte-Ursule, est. 2.860 liv., adj. 3.035 liv. à Benech, commerçant.

267. Id. — Pré à Lasbordes, à l'obit de Barada, est. 1.320 liv., adj. 1.445 liv. à Bedel, jardinier.

268. Id. — Maison rue du Taur, à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement de l'église du Taur, est. 5.027 liv., adj. 5.060 liv. à Béteille, aubergiste.

269. Id. — Terre, 1/2 arpent, à l'obit de Dambax, est. 308 liv., adj. 390 liv. à Pujol, commerçant.

270. 1er juillet 1791. — Pré à Madron, 5 arpents 2 pugnères 7 boisseaux, au chapitre Saint-Etienne, est. 4.595 liv., adj. 4.725 liv. à Rives, commerçant.

271 1er juillet 1791.[1] — Métairie de « Borde-Longue », 154 arpents, au chapitre Saint-Étienne, est. 86.976 liv., adj. 87.075 liv. à Sacaze, secrétaire au Parlement.

272. Id.[1] — Métairie de « Larrieu », 148 arpents, au chapitre Saint-Étienne, est. 75.000 liv., adj. 75.200 liv. à Sol, médecin.

273. Id. — Pré, 2 arpents 4 boisseaux, à la table des obits de Saint-Étienne, est. 1.700 liv., adj. 1.725 liv. à Rives, commerçant.

274. 3 juillet 1791. — Métairie de la « Colombette » et terres, aux Grands-Augustins, 57 arpents, est. 24.000 liv., adj. 40.000 liv, à Pomarède, commerçant.

275. Id. — Terre, 2 arpents, à l'obit de Dambax, est. 1.540 liv., adj. 2.200 liv. à la dame Breuils.

276. Id. — Maison du collège Saint-Bernard, place Saint-Bernard, aux Bernardins de Toulouse, est. 29.364 liv., adj. 29.364 liv. à Laporte, commerçant. — *Prix réel*, 8.222 liv.

277. 17 juillet. — Maison, jardin et terres, à la chapelle du Saint-Sépulcre de Saint-Étienne, 392 toises 2 pouces carrés, et 2 arpents de terre, est. 2.857 liv., adj. 4.225 liv. à Mondoulet, jardinier.

278. 24 juillet. — Terre, 1/2 arpent, à l'obit de Clausade, est. 462 liv., adj. 600 liv. à Rey, négociant.

279. Id. — Maison rue Vinaigre, à l'obit de Fronton, est. 4.367 liv., adj. 4.367 liv. à Caunes, menuisier.

280. 31 juillet. — Maison à la table des brassiers de Saint-Étienne, est. 1.041 liv., adj. 1.300 liv. à Cougot, géomètre.

281. 21 août 1791. — Maison et jardin à Pouvourvillle, à l'obit de Pouvourville, 120 toises 1 pied 4 pouces carrés, est. 1.210 liv., adj. 1.700 liv. à Richard, commerçant.

1. Ces deux adjudications n'ayant été confirmées qu'en l'an IV, en raison de certaines irrégularités, on ne les trouvera pas mentionnées dans les registres des ventes, mais dans un dossier spécial.

282. 29 août 1791[1]. — Métairie du « Château » et dépendances, 148 arpents, au chapitre Saint-Étienne, est. 96.600 liv.; métairie de « Bordeneuve », 141 arpents, au chapitre Saint-Étienne, est. 96.100 liv., adj. ensemble 194.000 liv. à Baqué.

283. 4 septembre 1791. — Terre, 2 pugnères, à l'obit de Vincens, est. 297 liv., adj. 550 liv. à Dougados, négociant à Carcassonne.

284. Id. — Terre à Montaudran, à l'obit de Montaudran, 1 arp. 1/2, est. 968 liv., adj. 1.675 liv. à Courrège, négociant.

285. Id. — Maison à Saint-Étienne, à l'obit de Dupuy, est. 2.035 liv., adj. 2.600 liv. à Dorliac, négociant.

286. 12 septembre 1791. — Pré à Périole, 2 arpents 4 boisseaux, à l'obit de Bermont, est. 1.848 liv., adj. 2.175 liv. à Roquelaine, arboriste.

287. 2 octobre 1791. — Maison rue Peyras, aux Grands-Augustins, est. 9.108 liv., adj. 11.100 liv. à Béteille, aubergiste.

288. 9 octobre 1791. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, à la table des obits du chapitre Saint-Étienne, est. 4.700 liv., adj. 6.825 liv. à Tournié, commerçant.

289. Id. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, à la table des obits du chapitre Saint-Étienne, est. 6.462 liv., adj. 9.375 liv. à Mayet, horloger.

290. 23 octobre. — Terre et vigne à Pech-David, 4 arpents, aux religieuses de Sainte-Catherine, est. 2.398 liv., adj. 11.738 liv. à Audouy, tuilier.

291. 30 octobre. — Maison et cour place Royale, à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement du Taur, est. 10.780 liv., adj. 13.700 liv. à Mignar, cafetier. — *Prix réel,* 3.836 liv.

292. Id. — Maison et cour rue Peyras, aux Grands-Augustins, est. 7.491 liv., adj. 8.025 liv. à Delibes, chirurgien, élu.

1. Même observation que pour les métairies de « Bordelongue » et de « Larrieu », adjugées le 1er juillet 1791. Voir page précédente.

293. 30 octobre 1791. — Terre à Croix-Daurade, 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit de Martin, est. 209 liv., adj. 270 liv. à Michaudel, mesureur de grains.

294. Id. — Maison et cour rue du Petit-Versailles, aux religieuses Sainte-Catherine, est. 4.136 liv., adj. 5.275 liv. à Plantié, aubergiste.

295. Id. — Maison rue Matabiau, aux religieuses de la Visitation, est. 2.200 liv., adj. 2.200 liv. à Vivent, chirurgien.

296. 13 novembre 1791. — Maison place Royale, à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement du Taur, est. 23.118 liv., adj. 30.000 liv. à dame Lajoux, commerçante.

297. Id. — Terre à l'obit de Martin, est. 176 liv., adj. 450 liv. à Carrery, homme de loi.

298. Id. — Partie de maison rue Peyras, aux Grands-Augustins, est. 8.712 liv., adj. 13.300 liv. à Seignan, commerçant.

299. Id. — Vigne, 1/2 arpent, à l'obit de l'église de Saint-Simon, est. 451 liv., adj. 500 liv. à Mialet, cultivateur.

300. Id. – Partie de maison rue Peyras, aux Grands-Augustins, est. 7.336 liv., adj. 11.300 liv. à veuve Azimon, commerçante.

301. 20 novembre 1791. — Terre à Guilheméry, 1 arpent 1 pugnère, à l'obit de Pelonqui, est. 1.056 liv., adj. 1.725 liv. à Sacarin, négociant.

302. Id. — Maison rue Tolosane, aux Jacobins, est. 6.600 liv., adj. 8.875 liv. à Rouch, négociant.

303. Id. — Métairie de « Borde-Rouge », à Lalande, à l'obit de Saint-Michel-du-Touch, 28 arpents 1 pugnère, est. 10.317 liv., adj. 20.700 liv. à Brousse, mesureur de grains. — Mutations : 1830, Lannes, propriétaire à Toulouse ; 1884, Lannes, épouse Chassereau ; 1884, Chassereau, propriétaire à Garidech.

304. 27 novembre 1791. — Pré, ramier et gravier, à l'Etat, 17 arpents 5 boisseaux, est. 4.400 liv., adj. 11.200 liv. à Richard, négociant.

305. 27 novembre 1791. — Terre, 1 arpent, au Pont-des-Demoiselles, à l'obit de Bergès, est. 770 liv., adj. 1.175 liv. à Bellan, potier d'étain.

306. 4 décembre 1791. — Terre, près le pont des Minimes, aux religieuses Sainte-Catherine, 3 pugnères, est. 264 liv., adj. 750 liv. à Roux, boulanger.

307. Id. — Terre, 2 arpents, aux religieuses Sainte-Catherine, est. 946 liv., adj. 2.050 liv. à Roux, entrepreneur.

308. 10 décembre 1791. — Maison et cour rue Sainte-Scarbes, à l'obit de Vincens, est. 3.124 liv., adj. 5.800 liv. à Verdier, négociant.

309. 18 décembre 1791. — Maison et jardin rue du Petit-Versailles, aux religieuses Sainte-Catherine, est. 5.280 liv., adj. 7.525 liv. à Campagne, commerçant.

310. Id. — Maison rue des Tierçaires, aux Tierçaires, est. 10.230 liv., adj. 11.200 liv. à Detté, négociant.

311. Id. — Terre à la table du crucifix de l'église Saint-Pierre, est. 352 liv., adj. 505 liv. à Malpel, homme de loi, élu.

312. Id. — Maison rue du Cheval-Blanc, à l'obit de Puilafoi, est. 7.455 liv., adj. 7.750 liv. à Cathala, homme de loi.

313. 26 décembre 1791. — 1/2 ucheau du moulin du Château-Narbonnais, à la table du purgatoire de la Daurade, est. 2.750 liv., adj. 2.825 liv. à Brun, commerçant.

314. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château-Narbonnais, aux Chartreux, est. 2.750 liv., adj. 2.825 liv. à Durand, plâtrier.

315. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château-Narbonnais, aux Chartreux, est. 2.750 liv., adj. 2.775 liv. à Dubernard, médecin.

316. Id. — Couvent, dépendances, église, maison, terres, etc., aux Feuillants, est. 22.854 liv., adj. 23.000 liv. à Brousse, mesureur de grains. — *Prix réel,* 6.210 liv.

317. 26 décembre 1791[1]. — Métairie de « Gironis » et domaine de « l'Infirmerie », à Lardenne et Saint-Simon, contenant ensemble 192 arpents et provenant l'une du chapitre Saint-Etienne, l'autre des Bénédictins de la Daurade, est. 124.175 liv., adj. ensemble 151.700 liv. à Barrau, négociant. — *Prix réel*, 37.925 liv,

318. 8 janvier 1792. — Métairie d' « Aigua », 83 arpents, aux religieuses du Refuge, est. 48.272 liv., adj. 63.200 liv. à Sahuqué, négociant, élu. — *Prix réel*, 15.800 liv.

319. Id. — Métairie de Soupetard, 50 arpents, aux religieuses du Refuge, est. 31.579 liv., adj. 40.500 liv. à Sahuqué, négociant, élu. — *Prix réel*, 9.720 liv.

320. 5 février 1792. — Palais de la Trésorerie, à l'Etat, jardin, cour, 662 toises 5 pieds 9 pouces carrés, est. 57.877 liv., adj. 57.877 liv. à Durand Lasserre d'Haumont, élu. — *Prix réel*, 13.890 liv.

321. Id. — Maison et cour rue du Vieux-Raisin, à l'Etat, 196 toises 3 pieds 9 pouces carrés, est. 23.100 liv., adj. 26.000 liv. à Durand Lasserre d'Haumont, élu.

322. Id. — Maison place des Pénitents-Blancs, à l'obit d'Ortiguier, 81 toises, est. 4.400 liv., adj. 5.525 liv. à Arbefeuille, tavernier.

323. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château, aux religieuses Notre-Dame-du-Sac, est. 2.750 liv., adj. 4.325 liv. à Fronton, négociant.

324. 4 mars 1792. — Métairie de Saint-Agne, 29 arpents 5 pugnères, à l'archevêque de Toulouse, est. 14.500 liv., adj. 24.100 liv. à Dubernard, négociant.

325. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château-Narbonnais, au chapitre Saint-Etienne, est. 2.750 liv., adj. 3.475 liv. à Daussonne, négociant. — *Prix réel*, 1.008 liv.

326. Id. — 2 maisons rue Saint-Antoine-du-T. 21 toises carrées, aux Augustins de Saint-Georges, est. 7.964 liv., adj. 8.000 liv. à Rives, négociant.

1. Même observation que pour les métairies de « Bordelongue » et de « Larrieu », adjugées le 1er juillet 1791. (Voir page 332, note 1.)

327. 4 mars 1792. — Maison rue des Feuillantines, 4 toises 2 pieds carrés, est. 352 liv., adj. 360 liv. à Linas, négociant.

328. Id. — Maison et jardin rue Pargaminières, 121 toises 8 pouces carrés, aux religieuses Notre-Dame-du-Sac, est. 2.330 liv., adj. 4.150 liv. à Lafforgue, négociant.

329. 18 mars 1792. — Maison du Petit-Evêché, place Saint Etienne, à l'archevêque de Toulouse, est. 6.770 liv., adj. 18.200 liv. à Heim, négociant.

330. Id. — Terre à Montaudran, à l'obit de Cayré, est. 781 liv., adj. 787 liv. à Montels, volailler.

331. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château, au chapitre Saint-Etienne, est. 2.750 liv., adj. 3.525 liv. à Michaudel, mesureur de grains.

332. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château-Narbonnais, au chapitre Saint-Etienne, est. 2.750 liv., adj. 3.625 liv. à Campistron, négociant.

333. Id. — Maison au collège Saint-Bernard, 1 arpent 7 boisseaux, est. 29.364 liv., adj. 29.465 liv. à Desbarraux, négociant.

334. Id. — 6 pièces de terre aux religieux Minimes, 31 arpents 6 pugnères, est. 230.009 liv., adj. 31.500 liv. à Serres, négociant.

335. Id. — Maison rue des Imagères, aux religieuses Saint-Pantaléon, est. 7.700 liv., adj. 8.400 liv. à Giroussens, menuisier.

336. 25 mars 1792. — Maison rue des Augustins, aux Bernardins de Boulbonne, est. 16.280 liv., adj. 24.800 liv. à Marie, négociant, sur folle enchère.

337. Id. — Maison rue des Balances, aux religieuses Sainte-Ursule, est. 2.266 liv., adj. 3.600 liv. à Duffau, cordonnier.

338. Id. — Maison faubourg Saint-Etienne, à l'obit d'Astruc, 74 toises 4 pieds 9 pouces, est. 2.640 liv., adj. 3.475 liv. à Bacou, commerçant.

339. Id. — Maison rue des Tierçaires, aux religieuses Tierçaires, est. 11.880 liv., adj. 11.880 liv. à Vaisse, négociant.

340. 1er avril 1792. — Maison rue des Blanchers, aux religieuses Notre-Dame-du-Sac, est. 1.446 liv., adj. 4.446 liv. à Linas, tanneur.

341. Id. — Maison rue d'Astorg, à l'obit de Campmas, est. 2.242 liv., adj. 2.700 liv. à Darlès, charpentier.

342. 6 mai 1792. — Maison et patus place Saint-Pierre, à la Province de Languedoc, 13 toises 8 pieds 19 pouces carrés, est. 726 liv., adj. 1.500 liv. à Laporte, maçon.

343. Id. — Chapelle Saint-Quentin, place Royale, 33 toises 3 pieds 6 pouces carrés, est. 5.060 liv., adj. 12.000 liv. à Prax, négociant.

344. Id. — Maison, cour et jardin, au chapitre Saint-Etienne, est. 8.800 liv., adj. 9.000 liv. à Gazagne, négociant.

345. 20 mai 1792. — Maison et jardin faubourg Saint-Etienne, à l'obit de Crauzat, est. 4.600 liv., adj. 6.850 liv. à Lavergne, potier.

346. Id. — Maison et passage, aux religieux de la Trinité, est. 616 liv., adj. 2.500 liv. à Gazagne, négociant.

347. Id. — Terre à la Colombette, 3 pugnères 2 boisseaux, à l'obit de Périgord, est. 420 liv., adj. 652 liv. à Crabié, laboureur.

348. 28 mai 1792. — Maison rue Matabiau, aux religieuses de la Visitation, 7 toises 1 pied 8 pouces carrés, est. 2.123 liv., adj. 2.123 liv. à Bénazet.

349. Id. — Maison à 3 corps, rue d'Astorg, 129 toises 1 pied 6 pouces carrés, à la Table des brassiers de l'église Saint-Etienne, est. 10.571 liv., adj. 13.000 liv. à Dader, négociant.

350. 11 juin 1792. — Maison du Prévôt, au chapitre Saint-Etienne, 46 toises 4 pieds carrés, est. 6.336 liv., adj. 8.100 liv. à Dorliac, négociant.

351. Id. — Bâtiments composant le logement du Prévôt, au chapitre Saint-Etienne, cour et jardin, 367 toises 4 pouces carrés, est. 23.426 liv., adj. 23.730 liv. à Destrem, négociant à Fanjaux (Aude).

352. Id. — Maison rue Lespinasse, à l'obit de Saux, est. 1.672 liv., adj. 1.672 liv. à Bonnecaze, maçon.

353. 11 juin 1792. — Maison au chapitre Saint-Etienne, est. 848 liv., adj. 1.000 liv. à Dader, négociant.

354. 24 juin 1792. — Partie de jardin du couvent des Grands-Augustins, rue Peyras, est. 257 liv., adj. 257 liv. à Béteille, aubergiste.

355. Id. — Partie de jardin des Grands-Augustins, rue Peyras, est. 205 liv., adj. 205 liv. à Delibes, chirurgien.

356. Id. — Partie de jardin, aux Grands-Augustins, est. 134 liv., adj. 134 liv. à veuve Azimon, commerçante.

357. Id. — Partie de jardin, aux mêmes, est. 304 liv., adj. 304 liv. à Seignan, négociant.

358. 15 juillet 1792. — Terre à Lasbordes, 1 arpent, aux religieuses Sainte-Claire, est. 550 liv., adj. 865 liv. à Grimal, charpentier.

359. Id. — Terre à la Juncasse, 1 arpent, aux religieuses Sainte-Claire, est. 836 liv., adj. 1.000 liv. à Cariven, avoué.

360. Id. — Maison, cour et jardin, rue Pargaminières, aux religieuses Notre-Dame-du Sac, 408 toises 3 pieds carrés, est. 7.166 liv., adj. 8.000 liv. à Costes, chandelier.

361. 22 juillet 1792. — Métairie de Chautelle, 90 arpents, à la table des obits du chapitre Saint-Etienne, est. 28.923 liv., adj. 51.100 liv. à Beziat, négociant, élu. — *Prix réel*, 13.286 liv. — Mutations : en 1830, Lassalle, propriétaire à Toulouse; 1845, Douladoure, imprimeur à Toulouse; 1860, Saint-Raymond, propriétaire à Toulouse; 1887, Dauriac, propriétaire à Lalande, près Toulouse.

362. 12 août 1792. — Maison et cour rue des Pénitents-Noirs, à l'obit de Corail, est. 1.727 liv., adj. 1.800 liv. à Sarrebayrouse, commerçant.

363. 17 août 1792. — Métairie et dépendances, 39 arpents, quartier des Recollets, aux religieuses de Sainte-Catherine, est. 20.000 liv., adj. 36.300 liv. à Brouillet, imprimeur. — *Prix réel*, 9.438 liv.

364. 24 août 1792. — Maison et cour rue Saint-Antoine-du-T, aux Augustins de Saint-Georges, est. 5.137 liv., adj. 8.025 liv. à Bullion, vétérinaire.

365. 24 août 1792. — Terres, prés et fontaines, 9 arpents, à la table et confrérie Saint-Nicolas, à Saint-Cyprien, est. 24.860 liv., adj. 24.860 liv. à Boyer-Fonfrède et Lecomte, négociants.

366. 23 septembre 1792. — Partie de jardin rue des Tourneurs, aux Grands-Augustins, est. 427 liv., adj. 755 liv. à Dieuzaide, tailleur.

367. Id. — Partie de jardin rue des Tourneurs, aux mêmes, est. 48 liv., adj. 48 liv. à Savy, vitrier.

368. Id. — Partie de jardin, aux mêmes, est. 87 liv., adj. 110 liv. à Rey, négociant.

369. Id. — Partie de jardin, aux mêmes, est. 131 liv., adj. 131 liv. à Savy, vitrier.

370. Id. — Partie de jardin, aux mêmes, est. 89 liv., adj. 420 liv. à Rey, négociant.

371. 30 septembre 1792. — Maison et jardin faubourg Saint-Michel, 170 toises 3 pieds carrés, à la consorce Saint-Michel, est. 4.240 liv., adj. 6.000 liv. à Rey.

372. Id. — Maison rue des Blanchers, aux religieuses Notre-Dame du-Sac, 25 toises 4 pieds carrés, est. 2.640 liv., adj. 3.000 liv. à Costes, chandelier.

373. 25 novembre 1792. — Domaine de la Cipière et 29 arpents de terre, au Séminaire Saint-Charles, est. 36,286 liv., adj. 73.000 liv. à Roux, négociant. — *Prix réel*, 18.980 liv. — MUTATIONS : 1830, à Sabatié, propriétaire à Toulouse; 1871, Sabatié Paul, propriétaire à Toulouse; 1904, Sabatié-Garat, propriétaire à Toulouse.

374. Id. — Maison quartier Saint-Exupère, aux Grands-Carmes, est. 1.991 liv., adj. 2.050 liv. à Martin, cordonnier.

375. 2 décembre 1792. — Maison, cour et jardin à Saint-Michel, aux Oratoriens de la Dalbade, 26 arpents 5 pugnères 25 boisseaux, est. 22.774 liv., adj. 29.200 liv. à Libes, professeur.

376. Id. — Terre à Matabiau, 1 arpent 1/2, à l'obit de Gilis, est. 880 liv., adj. 2.525 liv. à Duchens, négociant.

377. 2 décembre 1792. — Terre à Matabiau, 4 arpents, à la table de l'œuvre de l'église du Taur, est. 2.530 liv., adj. 6.150 liv. à Barrau, négociant.

378. Id. — Terre, 1 arpent, à Pouvourville, à l'obit de Pouvourville, est. 616 liv., adj. 1.100 liv. à Bousquet, à Pouvourville.

379. Id. — Chapelle Saint-Julia, place Las Crosses, est. 1.888 liv., adj. 3.650 liv. à Pelegry, négociant.

380. 23 décembre 1792. — 3 prés à la Juncasse, 5 arpents 3 pugnères 4 boisseaux, à la table Notre-Dame-du-Pain-Bénit de Saint-Etienne, est. 3.699 liv., adj. 10.000 liv. à Azimont, commerçante.

381. Id. — Maison rue Saint-Sernin, 40 toises 4 pieds 10 pouces carrés, à la table du Purgatoire de l'église Saint-Sernin, est. 2.421 liv., adj. 6.175 liv. à Mouynet, entrepreneur.

382. Id. — Pièces de terre à Matabiau, 12 pugnères, à l'obit de Bégué, est. 1.210 liv., adj. 3.400 liv. à Fronton, fripier.

383. Id. — Maison rue Saint-Sernin, 26 toises 6 pouces carrés, à la table du Purgatoire de l'église Saint-Sernin, est. 1.565 liv., adj. 3.325 liv. à Dubourg, propriétaire.

384. Id. — Maison rue des Blanchers, aux religieuses Notre-Dame-du-Sac, est. 3.993 liv., adj. 6.200 liv. à Saint-Clair, négociant.

385. Id. — Petite maison, aux Grands-Carmes, est. 267 liv., adj. 1.450 liv. à Gautier, cordonnier.

386. 6 janvier 1793. — Domaine de la « Bonne », à Lalande, 20 arpents, au Séminaire de la Mission, est. 17.046 liv., adj. 26.100 liv. à Cabau, négociant. — *Prix réel*, 6.786 liv.

387. Id. — Maison à Saint-Cyprien, 34 cannes 2 pans 4 pouces carrés, à la table de l'œuvre de Saint-Nicolas, est, 3.000 liv., adj. 3.300 liv. à Lavigne, gendarme.

388. Id. — Domaine de « Bertrand », 10 arpents, à Lalande, au Collège Royal, est. 11.440 liv., adj. 18.000 liv. à Soulié, vicaire épiscopal.

389. 20 janvier 1793. — Maison et cour rue du Sénéchal, 28 toises 3 pieds 9 pouces carrés, aux religieuses de Saint-Sernin, est. 2.145 liv., adj. 9.100 liv. à Chevalier, négociant, élu.

390. Id. — Maison rue du Sénéchal, 2 toises 3 pieds 10 pouces carrés, aux Filles du Bon-Pasteur, est. 159 liv., adj. 1.000 liv. à Fédas, greffier.

391. Id. — Maison, cour et jardin, 478 toises 4 pieds 4 pouces carrés, aux dames d'Andouin, est. 17.600 liv., adj. 37.200 liv. à Thésan, propriétaire.

392. Id. — Maison servant de parloir, aux religieux Grands-Carmes, est. 15.575 liv., adj. 16.100 liv. à Artaud, négociant.

393. Id. — Maison rue Pharaon, 13 toises 5 pieds 3 pouces carrés, aux Cordeliers Saint-Antoine du Salin, est. 6.506 liv., adj. 8.000 liv. à Labat, cuisinier.

394. Id. — Petite maison et jardin joignant le couvent, 55 toises carrées, aux religieux Saint-Antoine-du-T, est. 715 liv., adj. 2.000 liv. à Prax, négociant.

395. 3 février 1793. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à la table des obits du chapitre Saint-Etienne, est. 2.750 liv., adj. 7.500 liv. à Arbanère, président du Tribunal criminel.

396. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à la table des obits du chapitre Saint-Etienne, est. 2.750 liv., adj. 7.450 liv. à Ducasse, négociant. — *Prix réel*, 1.937 liv.

397. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Bazacle, au collège Saint-Raymond, est. 2.350 liv., adj. 6.800 liv. à Lefèvre, receveur du district. — *Prix réel*, 1.768 liv.

398. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Bazacle, à l'obit de Clausolles, est. 2.350 liv., adj. 7.000 liv. à Saint-Arroman, négociant.

399. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château, aux Oratoriens de la Dalbade, est, 2.750 liv., adj. 7.500 liv. à Lefèvre, receveur du district. — *Prix réel*, 1.875 liv.

400. 10 février 1793. — Domaine de « Campagne », à Saint Simon, 56 arpents, au collège de l'Esquille, est. 35.932 liv., adj. 73.100 liv. à Bezombes et Clavié, négociants.

401. 10 février 1793. — Terre rue de la Colombette, 6 pugnères, au Séminaire de la Mission, est. 1.501 liv., adj. 3.325 liv. à Massip, négociant.

402. Id. — Couvent, cour et jardin des religieux Recollets, à Saint-Michel, 3.388 toises 4 pouces carrés, est. 28.289 liv., adj. 29.000 liv. à Rivals, négociant,

403. 2 mars 1793. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à la confrérie des Pénitents-Noirs, est. 2.750 liv., adj. 7.475 liv. à Clarens, négociant.

404. 3 mars 1793. — Jardin du couvent des religieux Tierçaires, 152 toises 2 pieds carrés, est. 618 liv., adj. 2.175 liv. à Laffont, négociant.

405. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à la table des obits du chapitre Saint-Etienne, est. 2.750 liv., adj. 7.475 liv. à Rey, négociant.

406. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à la table des obits du chapitre Saint-Etienne, est. 2.750 liv., adj. 7.525 liv. à Ducasse, chirurgien.

407. 10 mars 1793. — Métairie de la « Mandille, aux Sept-Deniers, 61 arpents 7 pugnères, au Séminaire de la Mission, est. 14.717 liv., adj. 60.000 liv. à Pérès, négociant. — *Prix réel*, 14.400 liv.

408. Id. — Terre près la Colombette, 2 arpents, à la confrérie des Pèlerins, est. 1.848 liv., adj. 5.225 liv. à Saccarère, négociant, élu.

409. 15 mars 1793. — Maison rue de la Pomme, à la table des brassiers de l'église Saint-Etienne, est. 7.040 liv., adj. 9.075 liv. à Théron, menuisier.

410. 17 mars 1793. — 2 pièces de terre à Guilheméry, 1 arpent 2 pugnères 8 boisseaux, à la confrérie de l'église Saint-Sauveur, est. 1.166 liv., adj. 4.025 liv. à Sacarin, négociant.

411. Id. — Maison du jardinier du couvent des Filles du Bon-Pasteur, 10 toises 3 pieds carrés, est. 924 liv., adj. 2.125 liv. à Orliac, trafiquant, élu.

412. 8 avril 1793. — Maison et cour rue Pargaminières, 29 toises 3 pieds carrés, au Séminaire de Calvet, est. 1.331 liv., adj. 2.625 liv. à Guiraud, marchand de Verfeil.

413. Id. — Terre à la Pescadoure, 2 arpents, à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement du Taur, est. 1.188 liv., adj. 3.200 liv. à Marmond, tapissier.

414. Id. — Maison rue Maletache, à l'obit de Marbrer, est. 990 liv., adj. 1.400 liv. à Dieva, dit Courtois, tailleur.

415. Id. — Terre au Raisin, 2 arpents, à la table de l'œuvre du Saint-Sacrement du Taur, est. 1.166 liv., adj. 2.550 liv. à Gaillardie, tonnelier.

416. Id. — Terre à Lalande, 13 arpents environ, à la table de la Nativité de la Daurade, est. 7.700 liv., adj. 16.100 liv. à Carrière, marchand.

417. 14 avril 1793. — Métairie de Chaussas, à Lalande, 70 arpents, aux Dames d'Andouin, est. 40.298 liv., adj. 83.700 liv. à Babar, négociant. — Mutations : 1830, Sentis, négociant, à Toulouse; 1873, Dastarac Jean; 1873, Féral, jardinier.

418. 15 avril 1793. — Partie du couvent des Grands-Augustins, dépendances et jardin, 1 pugnère 4 boisseaux, est. 18.397 liv. adj. 28.600 liv. à veuve Azimont, commerçante.

419. Id. — Dépendances du couvent des Grands-Augustins, est. 946 liv., adj. 1.300 liv. à Huc, négociant.

420. Id. — Partie du couvent des Grands-Augustins et dépendances, est. 19.961 liv., adj. 21.400 liv. à Rey, négociant.

421. Id. — Partie du couvent des Grands-Augustins, est. 324 liv., adj. 1.050 liv. à Rey, négociant.

422. Id. — Partie du couvent des Grands-Augustins, est. 268 liv., adj. 268 liv. à Guibret, menuisier.

423. 21 avril 1793. — Maison et cour à la Porte-Montgaillard, à la table des obits du chapitre Saint-Etienne, 75 toises 3 pieds 6 pouces carrés, est. 17.873 liv., adj. 26.000 liv. à Audouy, tuilier.

424. Id. — Maison rue des Regans, 8 toises carrées, à l'obit de Soulery, est. 1.122 liv., adj. 2.850 liv. à Castan, géomètre.

425. 21 avril 1793. — Domaine de la « Cadène » à Lalande, 41 arpents, maison, dépendances, etc., aux religieuses Hospitalières, est. 20.125 liv., adj. 38.200 liv. à Doniès, négociant. — *Prix réel*, 9.168 liv.

426. Id. — Pré à Montaudran, 5 pugnères, à l'obit de Montaudran, est. 968 liv., adj. 2.025 liv. à Brousse, mesureur de grains.

427. 28 avril 1793. — Pré à Lasbordes, 2 arpents, à l'obit de Daurié, est. 1.980 liv., adj. 3.850 liv. à Rey, boucher.

428. 2 juin 1793. — Maison et jardin près l'église Saint-Sernin, au chapitre Saint-Sernin, est. 5.940 liv., adj. 7.500 liv. à Pecarrère, instituteur.

429. 9 juin 1793. — Pré à Montaudran, 5 arpents, à l'ordre de Malte, est. 4.400 liv., adj. 9.000 liv. à Delher, négociant.

430. 23 juin 1793. — Tinal, cuvier, cour et bâtiments au quartier de Saint-Simon, aux Bénédictins de la Daurade, est. 1.584 liv. adj. 1.584 liv. à Pitau, jardinier.

431. Id. — Pré à Lasbordes, 1 arpent 3 pugnères 3 boisseaux, à la table des obits du chapitre Saint-Étienne, est. 1.337liv., adj. 2.950 liv. à veuve Bru, négociant.

432. Id. — Pré à Périole, 5 arpents 1 pugnère 7 boisseaux, à la table des obits du chapitre Saint-Etienne, est. 4.187 liv., adj. 8.600 liv. à Dorliac.

433. Id. — Pré à l'Hers, 2 arpents 3 pugnères 6 boisseaux, à la table des obits du chapitre Saint-Étienne, est. 2.200 liv., adj. 4.525 liv. à Rouquette, négociant.

434. 7 juillet 1793. — Maison rue des Biaux, aux Augustins de Saint-Georges, est. 1.928 liv., adj. 4.000 liv. à Lebret, négociant.

435. Id. — Terre à Saint-Agne, 5 pugnères, à l'obit de Lassalle, est. 264 liv., adj. 335 liv. à Audouy, négociant.

436. 11 août 1793. — Maison et cour rue des Fleurs, 41 toises 2 pieds 4 pouces, aux Grands-Carmes, est. 6.280 liv., adj. 9.000 liv. à Ricard, négociant.

437. Id. — Maison à 2 corps rue Riguepels, au chapitre Saint-Étienne, est. 16.280 liv., adj. 56.100 liv. à Dupuy, négociant.

438. 11 août 1793. — Maison et cour, 27 toises 1 pied carré, à l'obit de Salvat, est. 4.263 liv., adj. 9.000 liv. à Garnault, négociant.

439. 25 août 1793. — Maison et cour, 21 toises 4 pieds carrés, à la confrérie des Pénitents-Noirs, est. 4.840 liv., adj. 11.100 liv. à Ricard, cordonnier.

440. Id. — Maison, cour et jardin, 599 toises 9 pieds 15 pouces carrés, aux Dominicains, est. 28.891 liv., adj. 41.000 liv. à Sarrat, négociant.

441. 1er septembre 1793. — Terre à Périole, 1 arpent 4 boisseaux, au collège de Maguelonne, est. 550 liv., adj. 1.125 liv. à Brousse, mesureur de grains.

Ventes effectuées sous le régime des décrets du 3 juin 1793 et du 8 nivôse an II, en vigueur jusqu'au 12 prairial an III.

442. 6 brumaire an II. — Métairie du « Palais » et dépendances, à Saint-Agne, 142 arpents 2 pugnères, au collège Sainte-Catherine, est. 63.951 liv., adj. 155.500 liv. à Esquirol, négociant. — *Prix réel*, 31.100 liv.

443. 4 frimaire an II. — Maison rue des Moulins, 7 toises carrées, à la confrérie Saint-Barthélemy, est. 1.243 liv., adj. 2.225 liv. à Lafforgue, cordonnier.

444. Id. — Maison rue Tolosane, 27 toises 3 pieds 10 pouces, à la consorce de Nazareth, est. 3.960 liv., adj. 8.050 liv. à Devèze, cultivateur de Fourquevaux.

445. Id. — Maison, 3 toises, aux Grands-Carmes, est. 836 liv., adj. 2.400 liv. à Roubichou.

446. Id. — Maison et cour rue de la Rispe, 33 toises 4 pieds 7 pouces carrés, aux Grands-Augustins, est. 4.070 liv., adj. 5.125 liv. à Lamothe, cordonnier.

447. 10 nivôse an II. — Pré, 7 arpents, à la table des obits du chapitre Saint-Étienne, est. 5.600 liv., adj. 12.300 liv. à veuve Azimont.

448. Id. — Terre à Montaudran, 10 arpents, à l'obit de Bajau, est. 8.534 liv., adj. 18.200 liv. à Authamayou, négociant.

449. 10 nivôse an II. — Pré, 1/2 arpent 4 boisseaux, à la table des obits du chapitre Saint-Étienne, est. 500 liv., adj. 900 liv. à Caussidon, entrepreneur.

450. Id. — Maison et cour rue du Loup, 17 toises 2 pieds carrés, à la confrérie des Pénitents-Blancs, est. 1.980 liv., adj. 3.225 liv. à Benais, charpentier.

451. Id. — Maison, forge, jardin, terres, 6 pugnères, à Braqueville, au chapitre Saint-Étienne, est. 4.480 liv., adj. 5.575 liv. à Artigue, négociant.

452. Id. — Pré à l'Hers, 7 arpents, au collège Sainte-Catherine, est. 4.545 liv., adj. 13.500 liv. à Thézan, propriétaire.

453. Id. — Maison rue des Biaux, aux Augustins de Saint-Georges, est. 4.400 liv., adj. 6.700 liv. à Larose, aubergiste.

454. 10 pluviôse an II. — Maison rue des Tourneurs, aux Grands-Augustins, est. 2.354 liv., adj. 4.325 liv. à Bousigues, boulanger.

455. 26 pluviôse an II. — Maison rue du Pont-Neuf, 66 toises 2 pieds 7 pouces carrés, aux Doctrinaires Saint-Rome, est. 8.184 liv., adj. 20.000 liv. à Viala, négociant.

456. Id. — Maison rue de l'Écharpe, 4 toises 5 pieds carrés, aux Doctrinaires Saint-Rome, est. 4.487 liv., adj. 16.000 liv. à Tussan, négociant.

457. Id. — Maison derrière le cloître Saint-Sernin, 205 toises 11 pieds 11 pouces carrés, au chapitre Saint-Sernin, est. 8.803 liv., adj. 9.300 liv. à Loubers, négociant.

458. Id. — Maison place des Pénitents-Noirs, 12 toises 4 pieds 4 pouces carrés, aux religieuses Hospitalières, est. 2.090 liv., adj. 3.450 liv. à Frèche, voiturier.

459. 18 germinal an II. — Terre à Lapujade, 1 arpent, à la table du Saint-Sacrement de l'église du Taur, est. 1.276 liv., adj. 1.900 liv. à Roquelaine, jardinier.

460. Id. — Terre au local de Chaussas, 4 arpents, à la table du Saint-Sacrement de l'église du Taur, est. 2.376 liv., adj. 6.125 liv. à Martres, jardinier.

461. 18 germinal an II. — Maison, jardin et cour, place Saint-Sernin, 79 toises 3 pieds 2 pouces carrés, au chapitre Saint-Sernin, est. 8.320 liv., adj. 13.300 liv. à Labatut, menuisier.

462. 19 germinal an II. — Maison rue de l'Écharpe, 15 toises 1 pied 10 pouces carrés aux Doctrinaires Saint-Rome, est. 3.319 liv., adj. 8.000 liv. à Sarrans, notaire.

463. 6 floréal an II. — Maison à deux corps rue Peyrolières, 11 toises 5 pieds carrés, aux Bénédictins de la Daurade, est. 18.250 liv., adj. 25.600 liv. à Bellan, potier d'étain. — *Prix réel*, 6.400 liv.

464. Id. — Grange et patùs rue de Las Croses, 45 toises 2 pieds 10 pouces carrés, aux religieux de la Merci, est. 1.232 liv., adj. 1.500 liv. à Dupuy, négociant.

465. Id. — Maison et cour, porte Montgailhard, 14 toises 2 pieds 5 pouces carrés, aux Grands-Augustins, est. 4.000 liv., adj. 10.100 liv, à Boutet, menuisier.

466. 2 prairial an II. — Métairie de « Régine » et dépendances, 61 arpents 2 pugnères 7 boisseaux, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 69.044 liv., adj. 117.100 liv. à Bessins, négociant. — Paiement en quatre fractions inégales : la première dans le mois de la vente. et la dernière à la fin de thermidor an III, soit *prix réel*, 8.977 liv.

467. 14 prairial an II. — Chapelle Saint-Aubin, cimetière et dépendances, 1 pugnère 5 boisseaux, est. 4.400 liv., adj. 7.500 liv. à Bonhoure, aubergiste.

468. Id. — Maison et cour rue Saint-Remésy, 25 toises 2 pieds 5 pouces carrés, à l'obit de Marnac, est. 3.300 liv., adj. 4.250 liv. à Catala, négociant.

469. Id. — Maison et cour à Saint-Cyprien, 32 toises 2 pieds 6 pouces carrés, à la table Notre-Dame de l'église Saint-Nicolas, est. 2.200 liv., adj. 3.300 liv. à Sauveterre, boulanger.

470. Id. — Maison et cour rue du Cloître-Saint-Étienne, au chapitre Saint-Étienne, est. 2.750 liv., adj. 3.700 liv. à Rieuvel, négociant.

471. 23 prairial an II. — Pré à l'Hers, 1/2 arpent, à la confrérie des brassiers de l'église Saint-Étienne, est. 330 liv., adj. 2.200 liv. à veuve Azimont.

472. 23 prairial an II. — Pré à Périole, 3 arpents, à l'obit de Siron, est. 3.300 liv., adj. 8.100 liv. à Sajas, négociant.

473. Id. — Pré à Périole, 8 arpents 1/2, à l'obit de Siron, est. 9.350 liv., adj. 24.000 liv. à Duprat-Binot, voiturier.

474. Id. — Pré, 1 arpent, à la table des obits du chapitre Saint-Étienne, est. 1.320 liv., adj. 3.700 liv. à Sahuqué, négociant.

475 à 543. — 5 messidor an II. — 68 pièces de terre labourable, 18 pièces de prés, situées à Saint-Cyprien, 23 arpents 70 pugnères 162 boisseaux, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 38.456 liv., adj. 123.118 liv. à Marignac, Vignes, Cantegril, Lartigue, Cruzel, Bousquet, Baqué, Pujol, Lacombe, Froment, Izarée, Talexi, Berdoulat, Rapas, Brousse, Larrieu, Lanes, Besombes, Lafont, Raymond, Toutain, Picot, Castagné, Labeillon, Familié (26 acquéreurs), 11 commerçants, 3 bourgeois, 5 jardiniers, 7 ouvriers divers.

544. 12 messidor an II. — Maison et dépendances rue Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à Bouttes, émigré, est. 25.000 liv., adj. 25.300 liv. à Delga, commerçant. — Paiement en trois fractions inégales : la première dans le mois de la vente, et la dernière en thermidor an III, soit, *prix réel*, 1.777 l.

545. 6 thermidor an II. — Maison rue Pharaon, à Arbanère, condamné, est. 4.500 liv., adj. 8.100 liv. à Malhomme, commerçant.

546. Id. — Autre maison même rue, à Arbanère, condamné, est. 9.900 liv., adj. 17.600 liv. à Fourcade. — Paiement en trois fractions inégales : la première au moment de la vente et la dernière en vendémiaire an IV. — *Prix réel*, 2.549 liv.

547. Id. — Maison et jardin à Saint-Cyprien, à Azam, condamné, est. 3.200 liv., adj. 6.400 liv. à Montauban, menuisier. — Paiement en deux fractions inégales, la première le jour de la vente et la deuxième en nivôse an IV, soit, *prix réel*, 313 liv.

548. Id. — Maison place des Pénitents-Blancs, à Cammas, prêtre reclus, est. 4.950 liv., adj. 12.400 liv. à Pasier, commerçant.

549. 6 thermidor an II. — 2 maisons rue Peyrolières, à Laban, prêtre reclus, est. 15.609 liv., adj. 34.100 liv. à Flages, commerçant. — Paiement en quatre fractions : en thermidor et fructidor an II, thermidor an III, frimaire an IV et germinal an IV. — *Prix réel*, 1.678 liv.

550-551. 7 thermidor an II. — (2 ventes). Maison et jardin dits la « Glacière », à Guilheméry, 6 arpents 2 pugnères 11 boisseaux, à Cambon, émigré, est. 19.016 liv., adj. 32.550 liv. à Delfau et Guinet (2 acquéreurs), ouvrier et homme de loi. — Paiement en deux fractions inégales, la première dans le mois de la vente et la deuxième en thermidor an III, soit, *prix réel*, 2.487 liv.

552. 16 thermidor an II. — Terre à Montaudran et au Sauze-Long, 2 arpents, à l'obit de Cambes, est. 1.716 liv., adj. 3.040 l. à Caussidou et Barrau, négociants.

553. Id. — Maison et cour rue du Cloître-Saint-Etienne, au chapitre Saint-Etienne, est. 4.400 liv., adj. 7.100 liv. à dame Bila, commerçante.

554. Id. — Maison et cour, 34 toises 2 pieds 11 pouces carrés, au chapitre Saint-Etienne, est. 2.750 liv., adj. 3.100 liv. à Souville, négociant.

555. Id. — Maison rue Royale, 25 cannes 4 pouces carrés, à l'obit d'Ousset, est. 2.677 liv., adj. 3.600 liv. à Porterie, commerçant.

556. Id. — Maison et jardin à l'Embouchure, 8 boisseaux, à l'Etat, est. 7.260 liv., adj. 9.100 liv. à Debax, négociant à Blagnac.

557. 3 fructidor an II. — Maison et vigne à Croix-Daurade, 2 pugnères, à Cammas, prêtre reclus, est. 2.178 liv., adj. 8.000 liv. à Ditte, ouvrier.

558. Id. — Maison, 5e section, n° 887, à Espagnol, prêtre déporté, est. 2.981 liv., adj. 7.200 liv. à Olléac, commerçant.

559. Id. — Maison et jardin à Saint-Cyprien, à Garnault, condamné, 3 pugnères 3 boisseaux, est. 8.000 liv., adj. 15.600 liv. à Forasté, travailleur.

560. Id. — Maison rue Peyrolières, à Laban, prêtre reclus, est. 4.510 liv., adj. 6.825 liv. à Guchens, potier d'étain.

561. 16 fructidor an II. — Métairies de « Monredon » et de « Rouaissette » 179 arpents, à Dugarreau dit Lasseignier, émigré, est. 148.798 liv., adj. 202.000 liv. à Demouis, commerçant.

562 à 592. Id. — (30 ventes). 30 pièces de terre en nature de pré, 11 arpents, 2 pugnères, au même, est. 17.128 liv., adj. 34.790 l. à Beteille, Roquelaine, Négrier, Galarin, Orliac, Lasserre, Raymondou, Janson, Rouzet, Plantier, Roques, Mariel (12 acquéreurs), 3 ouvriers, 5 jardiniers, 4 commerçants.

Métairies. — Paiement en quatre fractions inégales : la première en vendémiaire an III et la quatrième en floréal an IV. — *Prix réel,* 18.593 liv.

Terres. — Paiement en dix fractions inégales, dont neuf en assignats, la première en vendémiaire an III et la neuvième en pluviôse an IV, la dixième fraction, s'élevant à 228 liv., payée en numéraire en l'an V. — *Prix réel,* 2.848 liv.

593. 6ᵉ jour complémentaire de l'an II. — Maison rue Pisselongue, aux Doctrinaires de Saint-Rome, est. 3.960 liv., adj. 7.600 liv. à Mouynet, ouvrier.

594. 15 vendémiaire an III. — Maison et cour rue des Treize-Vents, au chapitre Saint-Sernin, est. 8.800 liv., adj. 12.000 liv. à Gorsse, négociant.

595. Id. — Maison et jardin, rue des Treize-Vents, à l'obit de Martin, est. 1.980 liv., adj. 4.000 liv. à Unios, boucher.

596. Id. — Maison servant de cuvier, à Saint-Michel-Ferreri, au chapitre Saint-Etienne, est. 5.500 liv., adj. 11.000 liv. à Dorgueil, orfèvre.

597. Id. — Maison et jardin rue Argenterie, à l'obit de Vidal, est. 1.760 liv., adj. 3.600 liv. à Vidal, tailleur.

598. Id. — Maison et tour à la Descente du Rempart, à la commune de Toulouse, est. 3.784 liv., adj. 5.175 liv. à Legerle dit Capet, marbrier.

599. Id. — Maison et cour rue du Cloître-Saint-Etienne, au chapitre Saint-Étienne, est. 2.870 liv., adj. 3.350 liv. à Rieuverd, négociant.

600. Id. — Maison rue de l'Echarpe, 17 toises 4 pieds 6 pouces, aux Doctrinaires de Saint-Rome, est. 5.940 liv.. adj. 11.300 liv. à Cassagnard, potier d'étain.

601. 15 vendémiaire an III. — Autre maison rue de l'Echarpe, 17 toises 4 pieds 5 pouces carrés, aux Doctrinaires de Saint-Rome, est. 7.920 liv., adj. 15.100 liv. à Tussan, épicier.

602. 27 vendémiaire an III. — Château et dépendances à Saint-Michel-Ferreri, 12 arpents, à Tournier-Vaillac, condamné, est. 25.520 liv., adj. 32.000 liv. à Zimmermann, commerçant. — Paiement en deux fractions : en brumaire an III et nivôse an IV, soit, *prix réel*, 6.125 liv. — Revendu sous forme de subrogation, le 24 messidor an XI, à la famille Tournier-Vaillac, pour le prix de 13.400 liv.

603. 1er brumaire an III. — Maison quartier Arnaud-Bernard, à Dieuzaide, prêtre déporté, est. 2.002 liv., adj. 8.400 liv. à Dupuy, ouvrier.

604. Id. — Maison rue Saint-Rome, à Pérès, conseiller au Parlement, condamné, est. 9.050 liv., adj. 22.150 liv. à Charrière, commerçant. — Paiement en deux fractions, en frimaire an III et ventôse an IV, soit, *prix réel*, 588 liv.[1].

605. Id. — 2 maisons, à Percin, prêtre reclus, l'une, rue des Capelas, est. 4.598 liv., adj. 10.000 liv.; l'autre, rue des Carmes, est. 4.037 liv., adj. 12.600 liv. à Dauric et Guirard, ouvrier et commerçant.

606. Id. — Maison rue Boulbonne, à Dèzes, prêtre reclus, est. 19.800 liv., adj. 65.500 liv. à Lacuisse, négociant. — Paiement en trois fractions, en brumaire et floréal an III et ventôse an IV. — *Prix réel*, 8.309 liv.

607. Id. — Maison rue Delages, à Garnault, condamné, est. 7.700 l., adj. 8.500 liv. à Moinet, homme de loi.

608. Id. — Maison place Dauphine, à Fages, émigré, est. 23.475 liv., adj. 64.000 liv. à Pertin, commerçant.

609. 14 brumaire an III. — 4 lots terre, 8 pugnères 7 boisseaux, à Dugarreau-Lasseignier, émigré, est. 1.188 liv., adj. 1.550 liv. à Crabié et Bessières, jardiniers.

1. La dernière fraction, s'élevant à 21.316 liv., fut payée en ventôse an IV, à raison de 9 sols pour 100 liv.

610. 7 frimaire an III. — Terre à l'Embouchure, à la commune de Toulouse, 1 arpent 1 pugnère, est. 616 liv., adj. 1.200 liv. à Debax, maître de bateau.

611. Id. — Terre, 1 arpent, à l'obit de Puntis, est. 550 liv., adj. 1.675 liv. à Laromiguière, à Carcassonne.

612. Id. — Grange à Saint-Cyprien, aux Dominicains, est. 1.540 liv., adj. 1.600 liv. à Delongchamps, négociant.

613 à 616. 4 nivôse an III. — (3 ventes). Maison et dépendances, 17 arpents de terre, à Lardenne, à Barras, condamné, est. 9.330 liv., adj. 27.300 liv. à Marmont, tapissier. — Tuilerie et terres, 26 arpents 4 pugnères, au même, est. 12.430 liv., adj. 28.130 liv. à Gaillardie, tonnelier. — Paiement de la maison en nivôse an III et pluviôse an IV. — *Prix réel*, 846 liv. — Paiement des terres en nivôse et prairial an III. — *Prixréel*, 3.333 liv.

617. 5 nivôse an III. — Grange et jardin rue Montgailhard, à Dalbis de Belbèze, émigré, est. 1.496 liv., adj. 3.300 liv. à Estribaut, commerçant. — Paiement en pluviôse an III et pluviôse an IV. — *Prix réel*, 88 liv.

618. 11 nivôse an III. — Maison et dépendances à Saint-Cyprien, 2 arpents 7 boisseaux, à Riel, prêtre émigré, est. 4.200 liv., adj. 7.050 liv. à Demont, ouvrier.

619 à 621. 21 nivôse an III. — (2 ventes). 3 lots de terre à Croix-Daurade, 2 arpents 5 pugnères 2 boisseaux, à Baylot, émigré, est. 1.474 liv., adj. 10.928 liv. à Descarbes, Cricq et Béteille (3 acquéreurs), 3 commerçants. — Paiement en pluviôse, nivôse et thermidor an III. — *Prix réel*, 877 liv.

622-623. 28 nivôse an III. — (2 ventes). Corps de bâtisse, rue Pargaminières et rue des Cordeliers, à Cambolas, émigré, est. 39.855 liv., adj. 57.500 liv. à Bullion, vétérinaire.

624. 15 pluviôse an III. — Partie de maison rue du Cheval-Blanc, 7 toises 7 pouces carrés, à l'obit de Descomps, est. 1.111 l., adj. 5.425 liv. à Desplax, boulanger.

625. 1er ventôse an III. — Maison rue des Augustins, à Daspe, reclus, est. 8.998 liv., adj. 20.500 liv. à Corail, homme de loi.

626. 1er ventôse an III. — Domaine de « Las Brugues » à Saint-Simon et 40 arpents de terre, à Guilhermin, condamné, est. 79.000 liv., adj. 125.000 liv. à Guillemette. — Paiement en quatre fractions, de ventôse an III à ventôse an IV, soit, *prix réel,* 3.758 liv.

627. Id. — 3 maisons rue Nazareth, à Guilhermin, condamné, est. 30.000 liv., adj. 70.300 liv. à Rolland, Delté et Labro. — Paiement en quatre fractions, de ventôse an III à pluviôse an IV. — *Prix réel,* 1.847 liv.

628. 15 ventôse an III. — Maison, rue Professe, à Senaux, condamné, est. 93.598 liv., adj. 200.000 liv. à Sarrus, commerçant. — Paiement en deux fractions, de prairial an III à frimaire an IV. — *Prix réel,* 4.149 liv.

629. 16 ventôse an IV.. — 2 maisons rue Montgailhard, à Dalbis de Belbèze, émigré, est. 27.500 liv., adj. 28.100 liv. à Vergnes et Sieurac, commerçants. — Paiement en trois fractions, de floréal an III à ventôse an IV. — *Prix réel,* 2.883 liv.

630. 17 germinal an III. — 12 lots de terre, 18 pugnères 36 boisseaux, à Dugarreau-Lasseignier, émigré, est. 3.278 liv., adj. 8.015 liv. à Roquelaine, arboriste.

631. 19 germinal an III. — Maison cloître Saint-Etienne, à Costes, reclus, est. 18.640 liv., adj. 29.500 liv. à Lasbarrières, commerçant. — Paiement en trois fractions ; en floréal, messidor et thermidor an III. — *Prix réel,* 1.454 liv. 38 sols.

632. Id. — Maison, 5e section, 482, à Descuret, déporté, est. 8.141 l., adj. 14.200 liv. à Audouy, ouvrier.

633. 21 germinal an III. — Chapelle Saint-Roch, aux Recollets, 84 toises 3 pieds 8 pouces carrés, est. 6.547 liv., adj. 13.300 liv. à Caussidou, entrepreneur.

634. Id. — Maison, cour et jardin, rue Croix-Baragnon, 130 cannes 6 pouces carrés, aux frères tailleurs, est. 30.000 liv., adj. 110.000 liv. à Emery, sellier.

635. Id, — Maison, cour et jardin place Mage, à la confrérie des Frères cordonniers, 176 toises 2 pieds10 pouces carrés, est. 12.760 liv., adj. 41.000 liv. à Authier, bourgeois.

636. 23 floréal an III. — Maison et dépendances, 3e section, n° 895, à Majourel-Espanès, émigré, est. 25.000 liv., adj. 46.000 liv. à Bourniquel, commerçant.

637. Id. — Maison rue des Trois-Banquets, à Cambon, émigré, est. 30.000 liv., adj. 50.500 liv. à Martial Chaffort, commerçant. — Paiement en deux fractions, de prairial an III et germinal an IV; soit, *prix réel*, 2.876 liv.

638. 11 prairial an III. — Maison rue de la Fonderie, à Beringuier, émigré, est. 15.000 liv., adj. 40.000 liv. à Benedictis.

639. Id. — Maison et dépendances, 8e section, n° 301, à Cathelan, reclus, est. 18.140 liv., adj. 36.200 liv. à Granier.

Ventes effectuées sous le régime des décrets des 12 et 27 prairial an III, en vigueur jusqu'au 28 ventôse an IV[1].

640. 13 prairial an III. — Pré à Montaudran, 4 arpents, à l'Ordre de Malte, est. 4.800 liv., adj. 30.200 liv. à Leautar, négociant, — *Prix réel*, 1.208 liv.

641. Id. — Pré à Montaudran, 5 arpents, à l'Ordre de Malte, est. 5.000 liv., adj. 16.200 liv. à Pujol, négociant.

642. Id. — Pré à la Juncasse, 2 arpents 1/2, à la table des obits de la Daurade, est. 2.552 liv., adj. 16.900 liv. à Campardon, négociant. — *Prix réel*, 676 liv.

643. Id. — Pré à la Juncasse, 8 arpents 1/2, à la table des obits de la Daurade, est. 9.790 liv., adj. 60.600 liv. à Rouch, négociant. — *Prix réel*, 2.424 liv.

644. Id. — Pré à Montaudran, 4 arpents, à la consorce de Nazareth, est. 5.200 liv., adj. 36.000 liv. à Lamarque, négociant.

645. Id. — Pré à Montaudran, 4 arpents 2 pugnères, à la consorce Saint-Barthélemy, est. 6.750 liv., adj. 35.100 liv. à Lamarque, commerçant.

646. Id. — Pré à Montaudran, 1 arpent, au chapitre Saint-Étienne, est. 1.200 liv., adj. 9.100 liv. à Dessaler, charretier.

1. Voir annexes.

647. 13 prairial an III. — Pré à Montaudran, 2 arpents, au même, est. 30.000 liv., adj. 15.200 liv. à Rivals, commerçant.

648. Id. — Pré à Montaudran, 7 arpents, à la consorce Saint-Barthélemy, est. 7.000 liv., adj. 45.200 liv. à Lamarque, négociant.

649. 17 prairial an III. — Terre, 2 arpents 1/2, à l'obit de Pascal, est. 2.266 liv., adj. 18.200 liv. à Roques, négociant.

650. Id. — Terre à la Pescadoure, 3 arpents, aux Bénédictins de la Daurade, est. 3.300 liv., adj. 21.100 liv. à Hébrard, ménager.

651. Id. — Terre, 1 arpent, à l'obit de Vidal, est. 902 liv., adj. 3.425 liv. à Jougla, négociant.

652. Id. — Terre, 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit de Pascal, est. 330 liv., adj. 4.725 liv. à Roques, négociant.

653. Id. — Terre à la Béarnaise, 12 boisseaux, à l'hôpital Saint-Jacques, est. 396 liv., adj. 7.529 liv. à Barrau, plâtrier.

654. 1er messidor an III. — 8 lots de terre, 6 arpents 6 pugnères 5 boisseaux, à Cathelan, reclus, est. 7.200 liv., adj. 38.975 liv. à Garric, Bajau, Bellan (3 acquéreurs), 2 commerçants, 1 potier d'étain. — *Prix réel*, 1.559 liv.

655. 18 thermidor an III. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à la table des obits de Saint-Etienne, est. 2.750 liv., adj. 40.100 liv. à Barrau, négociant.

656. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Bazacle, à l'obit de Clausolles, est. 2.350 liv., adj. 54.200 liv. à Sajas, négociant.

657. 29 thermidor an III. — Métairie de « Borde-Basse », à Saint-Cyprien, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, 4 arpents 3 pugnères 3 boisseaux, est. 9.900 liv., adj. 54.000 liv. à Brousse, mesureur de grains. — Paiement en deux fractions, en fructidor an III et brumaire an IV; soit, *prix réel*, 1.055 liv.[1]

1. A raison de 2 liv. °/₀ le premier paiement, et 1 liv. 10 s. °/₀ le deuxième, suivant le cours des assignats.

658 à 665. 29 thermidor an III. — (8 ventes). 8 lots de terre, 1 arpent 12 pugnères, à Cassagnau-Saint-Félix, est. 3.256 liv., adj. 47.650 liv. à Cantegril, boucher, et Tressarieux, commerçant (2 acquéreurs commerçants). — Paiement de chaque lot en deux fractions, en fructidor an III et brumaire an IV; soit, *prix réel*, 749 liv. 35.

666. 5 fructidor an III. — Partie de maison rue du Cheval-Blanc, à l'obit de Descomps, 7 toises 7 pouces carrés, est. 1.111 liv., adj. 12.800 liv. à Cabos, négociant.

667. 29 fructidor an III. — Maison place de la Liberté, 46 toises 4 pieds 5 pouces carrés, à la table de l'œuvre de l'église du Taur, est. 112.500 liv., adj. 420.000 liv. à Fabre, négociant.

668. Id. — Chapelle de Saint-Géraud, place de la Pierre, est. 20.250 liv., adj. 55.300 liv. à Domiès, négociant.

669. Id. — Salle servant de corps de garde, place du Salin, à la commune de Toulouse, est. 8.437 liv., adj. 21.100 liv. à Coutaud, négociant.

670. 4 vendémiaire an IV. — Emplacement de maison, à la Province de Languedoc, est. 187 liv., adj. 6.000 liv. à Dorliac, négociant.

671. Id. — Granges à Matabiau, à l'agence des poudres, est. 4.500 liv., adj. 45.100 liv. à Brousse, mesureur de grains.

Ventes effectuées sous le régime de la loi du 28 ventôse an IV, en vigueur jusqu'au 16 brumaire an V.

672. 30 prairial an IV. — Bâtiments et dépendances, grande et petite rue Nazareth, à la consorce de Nazareth, 170 toises carrées, est. 9.999 liv., adj. 9.999 liv. à Gautier (Marguerite).

673. 3 messidor an IV. — Cour, patus, jardin, corps de logis rue des Cordeliers, au collège de Foix, 223 toises 5 pieds 4 pouces carrés, est. 20.250 liv. — Chapelle et tribune, au même, est. 4.500 liv.; les deux lots, adj. 24.750 liv. à Mony. — Partie de jardin du collège, 161 toises 10 pouces carrés, est. 3.625 liv., adj. 3.625 liv. à Mony.

674. Id. — Maison, 3[e] section, n° 525, 264 toises carrées, à la commune de Toulouse, adj. 21.938 liv. à Castel, épouse Gratian.

675. 3 messidor an IV. — Ucheau du moulin du Bazacle, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, adj. 3.909 liv. à Malafosse.

676. Id. — Ucheau du moulin du Château, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, adj. 6.012 liv. à Barrau, négociant.

677. 4 messidor an IV. — Maison et jardin, faubourg Saint-Étienne, 561 toises carrées, au Séminaire Saint-Lazare, adj. 3.960 liv. à Lhermitte, propriétaire.

678. Id. — Eglise paroissiale de Saint-Simon, 187 toises carrées, adj. 2.520 liv. à Candie (François).

679. Id. — Pièce de terre, porte Matabiau, à Daure, émigré, adj. 1.989 liv. à Darné et Delfau (2 acquéreurs).

680. 6 messidor an IV. — 2 maisons, 11e section, nos 462 et 463, à la ville de Toulouse, 15 cannes 1 pan carrés, adj. 4.626 liv. à Coulonge, dit Fleury.

681. Id. — Maison place Rouaix, 564 toises carrées, à Cassagnau-Saint-Félix, adj. 88.686 liv. à Barrau, négociant.

682. 7 messidor an IV. — Maison de la Manufacture des Tabacs, rue de la Pomme, à l'Etat, 816 cannes carrées, adj. 60.156 liv. à Bonhomme, de Montpellier.

683. 8 messidor an IV. — 1 ucheau du moulin du Bazacle, au collège Secondat, adj. 5.994 liv. à Lacoste, employé.

684. Id. — Maison rue Peyrolières, aux Bénédictins de la Daurade, adj. 2.463 liv. à Bellan, potier d'étain.

685. 9 messidor an IV. — Maison et four, rue des Imagères, aux religieuses Saint-Pantaléon, adj. 6.300 liv. à Médoux, marchand.

686. Id. — Terrain, 37 toises 1 pied 6 pouces, aux Pénitents-Noirs, adj. 288 liv. à Lucas, peintre.

687. Id. — Maison descente du Rempart, à la commune de Toulouse, adj. 4.606 liv. à Ballas.

688. Id. — 1/4 d'ucheau du moulin du Bazacle, à la confrérie de la table Saint-Nicolas, adj. 1.629 liv. à Casseirol, homme de loi.

689. 9 messidor an IV. — Maison et jardin à Lardenne, à Lages, ascendant d'émigré, adj. 4.420 liv. à Lajus.

690. 11 messidor an IV. — Terrain à Saint-Sernin, à la commune de Toulouse, 44 toises 1 pied, adj. 900 liv. à Dast.

691. Id. — Terrain quai de la Daurade et rue des Blanchers, 63 toises, à la Province de Languedoc, adj. 1.404 liv. à Dast.

692. 12 messidor an IV. — Maison, 4e section, n° 188, aux Pénitents-Gris, adj. 15.892 liv. à Vallé et Malecaze.

693. Id. — Cimetière de la Dalbade, à la fabrique de l'église, 130 toises carrées, adj. 3.740 liv. à Durand.

694. Id. — Local rue Saint-Antoine-du-T, aux Augustins de Saint-Georges, adj. 1.620 liv. à Estrade (Françoise).

695. Id. — Partie de bâtiments et jardins du collège de Foix, 1.222 toises 9 pieds 3 pouces carrés, adj. 90.000 liv. à Roseleur.

696. Id. — Collège de Narbonne, rue des Cordeliers, adj. 12.600 liv. à Barbe, manufacturier.

697. 13 messidor an IV. — Presbytère de Saint-Martin-du-Touch et dépendances, 600 toises 3 pieds carrés, adj. 6.480 liv. à Delongchamps.

698. Id. — Maison rue Pargaminières, 9 toises 1 pied 5 pouces carrés, au collège de Calvet, adj. 1.206 liv. à Barthe Marie.

699. Id. — Maison à Saint-Cyprien, 41 toises 2 pieds 6 pouces, à la Province de Languedoc, adj. 4.500 liv. à Fabié.

700. Id. — Ruelle au-dessus de la porte Saint-Étienne, à la commune de Toulouse, adj. 540 liv. à Roumagnac.

701. Id. — Maison rue du Petit-Versailles, à la commune de Toulouse, 89 toises 2 pieds carrés, adj. 27.000 liv. à Coumat.

702. Id. — Pré à Bourrassol, au collège de Mirepoix, 7 arpents 1 pugnère 7 boisseaux, adj. 10.285 liv. à Souillard.

703. 13 messidor an IV. — 1/4 d'ucheau du moulin du Bazacle, à la confrérie ou table Saint-Nicolas, adj. 1.629 liv. à Massonnié, tonnelier.

704. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Bazacle, à la même confrérie, adj. 3.258 liv. à Martin Cazaux.

705. 14 messidor an IV. — Terrain place Saint-Pierre, 99 toises carrées, à la Province de Languedoc, adj. 3.816 liv. à Pennemesse.

706. 16 messidor an IV. — Partie de maison rue de la Pomme, métairies et terres à Montaudran, contenant 47 arpents 7 pugnères 17 boisseaux, à Limairac, émigré, adj. 45.361 liv. à Limairac Alexandrine.

707. 17 messidor an IV. — Bureau des Fermes situé à Saint-Cyprien, à la commune de Toulouse, 8e section, n° 852, adj. 1.179 liv. à Darmagnac.

708. 19 messidor an IV. — Bâtiments de l'Académie des sciences, rue des Fleurs, 1.346 toises carrées, adj. 58.500 liv. à Marcassus-Puymaurin.

709. 21 messidor an IV. — Jardin du couvent des Cordeliers, 586 toises, adj. 3.600 liv. à Barbe.

710. Id. — Maison et écurie, 8e section, nos 579 et 580, 82 toises 7 pouces, à la commune de Toulouse, adj. 27.000 liv. à Coumat.

711. Id. — Petit bâtiment, 6 toises carrées, à la même, adj. 1.080 liv. à Grandmaison.

712. Id. — Maison et cour, 1re section, n° 24, 56 toises carrées, au collège Sainte-Catherine, adj. 15.000 liv. à Vidéan, employé.

713. 22 messidor an IV. — Église Saint-Barthélemy, place Saint-Barthélemy, adj. 7.200 liv. à Corail.

714. Id. — Presbytère de Pouvourville et jardin, 625 toises, adj. 5.760 liv. à Roussel.

715. Id. — Bâtiments et jardins du collège de Maguelonne, 8e section, n° 102, 888 toises 1 pied carré, adj. 45.810 liv. à Sacaze.

716. 23 messidor an IV. — Maison et cour rue Pharaon, 92 toises; terres et métairies de « Martinis », de « Teulières », de la « Seillère », du « Camp-Nègre », etc., à Montaudran, 137 arpents, à Balza Firmy, ascendant d'émigré, adj. pour 1/3 représentant la part de l'émigré : 97.332 liv. à Marie Balza-Firmy.

717. Id. — Local à Saint-Cyprien, 103 cannes 1 pan carrés, à la Province de Languedoc, adj. 2.250 liv. à Molinier.

718. Id. — Partie du couvent de Saint-Pantaléon et cour, 38 toises 2 pieds 6 pouces carrés, adj. 1.613 liv. à Giroussens, menuisier.

719. Id. — Sacristie et chapelle du couvent de Saint-Pantaléon, 8 toises 3 pieds carrés, adj. 594 liv. à Giroussens, menuisier.

720. 24 messidor an IV. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à l'obit de Toulouse, adj. 4.284 liv. à Vergnes, négociant.

721. Id. — Pré 4 arpents, au même obit, ad. 3.400 liv. à veuve Azimont.

722. 25 messidor an IV. — Couvent de Saint-Pantaléon et dépendances, 1.055 toises 3 pieds carrés, adj. 80.100 liv. à Raymond, Laromiguière frères, Baudens et autres.

723. 26 messidor an IV. — Local et dépendances du couvent de Sainte-Ursule, adj. 990 liv. à Mazières, charpentier.

724. Id. — Chapelle de Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur, jardin, etc., 585 toises carrées, adj. 14.160 liv. à Martin, Siadoux, Bernard, Pertin (4 acquéreurs).

725. Id. — Presbytère de Croix-Daurade, jardin et dépendances, 2 pugnères 5 boisseaux, adj. 6.300 liv. à Forasté.

726. 28 messidor an IV. — Maison rue de la Pleau, à Boudier, condamné, 67 toises 3 pieds 3 pouces carrés, adj. 23.400 liv. à Flèche.

727. Id. — Jardin et terrain quai Saint-Pierre, à la Province de Languedoc, adj. 2.160 liv. à Bieu.

728. 28 messidor an IV. — Terre à l'Esplanade, 467 toises carrées, à la commune de Toulouse, adj. 2.002 liv. à Molard, maître de poste.

729. 1er thermidor an V. — Cimetière de l'église Saint-Sernin, 1 pugnère 2 boisseaux, adj. 2.860 liv. à Gorse. — Payé en mandats à 4 °/o. — *Prix réel*, 114 fr. 40.

730. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Bazacle, à Daure, émigré, adj. 3.258 liv. à Cazaux, négociant. — Paiement en deux fractions, en l'an IV et en l'an VI en mandats territoriaux et numéraire. — *Prix réel*, 726 fr.

731. 2 thermidor an IV. — Presbytère de Montaudran, 334 toises carrées, adj. 4.680 liv. à Bajau, mesureur de grains.

732. Id. — Presbytère de Saint-Agne, 657 toises 5 pieds 4 pouces carrés, adj. 4.680 liv. à Viguerie.

733. Id. — Collège Saint-Raymond à Saint-Sernin, 511 toises carrées, adj. 29.880 liv. à Bon, aubergiste. — Paiement effectué par 32.890 liv. en mandats territoriaux à 4 °/o, et 4.654 fr. en numéraire; soit, *prix réel*, 5.919 fr.

734. 4 thermidor an IV. — Maison et dépendances, section 3, n° 744, 128 toises 2 pieds carrés, au chapitre Saint-Étienne, adj. 6.750 liv. à Betton, à Lanta.

735. Id. — Maison rue Tolosane, 285 toises carrées, à Bardy, condamné, adj. 36.000 liv. à Lefèvre. — Paiement effectué par 151.200 liv. en mandats territoriaux à 4 °/o; soit, *prix réel*, 6.048 fr.

736. Id. — Maison rue de l'Égalité et autres biens situés dans la municipalité de Novital [1], à Delherm-Novital, émigré, adj. 54.481 liv. à Delherm-Novital Catherine.

737. 5 thermidor an IV. — Maison rue de la Dalbade, 155 toises 3 pieds carrés, aux Oratoriens de la Dalbade, adj. 8.425 liv. à Forasté. — Paiement effectué par 12.125 liv. en mandats territoriaux à 4 °/o et 1.632 fr. en numéraire. — *Prix réel total*, 2.117 fr.

738. Id. — Pré, 1 arpent 1 pugnère, à la commune de Toulouse, adj. 1.375 liv. à veuve Bertrand.

1. Hameau de Saint-Jory.

739. 5 thermidor an IV. — Maison et grange au Port-Garaud, à la même, adj. 7.272 liv. à Dosset, négociant. — Paiement effectué par 15.847 liv. en mandats territoriaux à 4 °/₀ et 1.133 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.766 fr.

740. 6 thermidor an IV. — Maison barrière de Muret, à la Province de Languedoc, adj. 4.050 liv. à Favier et Bernadac.

741. Id. — Église des Pénitents-Noirs et patus, 529 toises carrées, adj. 28.800 liv. à Vernhes, négociant. — Paiement effectué par 152.125 liv. en mandats territoriaux à 4 °/₀. — *Prix réel*, 6.085 fr.

742. Id. — Collège Saint-Nicolas de Mirepoix et dépendances, 902 toises 5 pieds carrés, adj. 34.200 liv. à Liotard, propriétaire. — Paiement effectué par 49.950 liv. en mandats territoriaux à 4 °/₀ et 7.061 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 9.059 fr.

743. 7 thermidor an IV. — Maison et jardin à la Porte-Matabiau, à Daure, émigré, 3 arpents 1 pugnère 5 boisseaux, adj. 7.600 liv. à Delfau.

744. 8 thermidor an IV. — Pré, 4 arpents 3 boisseaux, au chapitre Saint-Étienne, adj. 4.062 liv. à Fajou.

745. Id. — Maison rue des Pénitents-Gris, 18.659 toises 3 pieds 6 pouces carrés, à la Fabrique du Taur, adj. 7.110 liv. à Espy.

746. Id. — Maison dépendant du collège de Foix, rue des Pénitents-Gris, adj. 9.360 liv. à Espy. — Paiement effectué par 28.735 liv. en mandats territoriaux à 4 °/₀ et 1.458 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 2.607 fr.

747. 11 thermidor an IV. — Partie de bâtiment et jardin, 87 toises, au collège Sainte-Catherine, adj. 2.530 liv. à Tissinier, juge. — Paiement effectué par 11.230 liv. en mandats territoriaux à 4 °/₀. — *Prix réel*, 449 fr. 20.

748. 12 thermidor an IV. — Prés, 2 arpents, au chapitre Saint-Étienne, adj. 2.200 liv. à Sarrus, négociant. — Paiement effectué par 10.275 liv. en mandats territoriaux à 4 °/₀. — *Prix réel*, 411 fr.

749. 12 thermidor an IV. — Pré au quartier de la Nause, 8 arpents, à la commune de Toulouse, adj. 5.500 liv. à Lalanne. — Paiement effectué par 9.050 liv. en mandats à 4 °/° et 1.185 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.547 fr.

750. 14 thermidor an IV. — Pré, 2 arpents 1 pugnère 6 boisseaux, à la table de la Miséricorde de Saint-Étienne, adj. 2.596 liv. à veuve Azimont.

751. 17 thermidor an IV. — Partie des bâtiments et jardin du collège Sainte-Catherine, 80 toises carrées, adj. 3.198 liv. à Douladoure, imprimeur. — Paiement en thermidor an IV et vendémiaire an V, 4.598 liv. de mandats à 4 °/° et 605 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 788 fr.

752. 18 thermidor an IV. — Partie du monastère et dépendances des religieuses de Sainte-Ursule, 23 toises 1 pied 6 pouces carrés, adj. 2.826 liv. à Peyrègne, cordonnier. — Paiement en deux fractions, soit 9.263 liv. en mandats à 4 °/° et 526 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 896 fr.

753. 19 thermidor an IV. — Partie du même monastère (écoles, sacristie, etc.), 12 toises carrées, adj. 6.115 liv. à Chastenet.

754. Id. — Maison place du Salin, à l'État, adj. 4.680 liv. à Prévot, horloger.

755. 21 thermidor an IV. — Presbytère de Lalande, 1.110 toises carrées, adj. 7.200 liv. à Rey et Lasserre, commerçants. — Paiement par 10.500 liv. en mandats territoriaux à 4 °/°, 12.475 liv. à 1 °/°, et 1.121 fr. en numéraire, soit en *prix réel*, 1.665 fr. 75.

756. Id. — Patus, 8e section, no 451, 129 toises-carrées, à la commune de Toulouse, adj. 75 liv. à Ferrière, botaniste.

757. 22 thermidor an IV. — Passage, petit bâtiment, jardin, provenant du couvent de Sainte-Ursule, adj. 4.345 liv. à Marcel, dit Nadal.

758. Id. — Partie de patus provenant du monastère Sainte-Ursule, 19 toises 6 pieds 10 pouces carrés, adj. 902 liv. à Lasvignes.

759. Id. — Autre patus dépendant du même monastère, 18 toises 3 pieds 3 pouces carrés, adj. 1.078 liv. à Jacoubet, veuve Bénech.

760. 22 thermidor an IV. — Partie du monastère Sainte-Ursule. 19 toises 2 pieds 3 pouces carrés, adj. 1.726 liv. à Joffres, cordonnier.

761. Id. — Partie du monastère Sainte-Ursule, 30 toises 5 pieds 11 pouces carrés, adj. 3.654 liv. à Delhom.

762. Id. — Corps de bâtiment du monastère Sainte-Ursule, 39 toises 4 pieds 6 pouces 5 lignes, adj. 2.873 liv. à Lagarde.

763. Id. — Autre partie du même monastère, adj. 157 liv. à Praynet, boucher.

764. Id. — Corps de bâtisse et cour, 115 toises 1 pied carré, aux religieuses Sainte-Catherine, adj. 6.300 l. à Soyer.

765. Id. — Maison à Saint-Pierre, 26 toises 1 pied carré, à la fabrique de l'église Saint-Pierre, adj. 3.402 liv. à Monserisier.

766. Id. — Tour et patus, 28 toises 1 pied 3 pouces carrés, à la commune de Toulouse, adj. 1.800 liv. à Delibes, chirurgien.

767. Id. — Grange et patus à Saint-Michel, 91 toises 3 pieds 2 pouces carrés, à l'Etat, adj. 3.600 liv. à Comby.

768. Id. — Maison rue Saint-Jacques, 7 toises 1 pied 9 pouces carrés, au chapitre Saint-Etienne, adj. 900 liv. à Lasbarrières.

769. 24 thermidor an IV. — Hôtel du Béarn, église Sainte-Barbe et dépendances, 658 toises 5 pieds 3 pouces carrés, rue de la Dalbade, à l'Ordre de Malte, adj. 34.200 liv. à Sacaze. — Paiement, en thermidor an IV, par 98.155 liv. en mandats à 4 °/.. — *Prix réel*, 3.926 liv.

770. Id. — Bâtiments du collège Sainte-Catherine, rue des Balances, 482 toises 2 pieds 6 pouces carrés, adj. 27.000 liv. à Trinchant, de Villefranche. — Paiement en deux fractions, en thermidor an IV et vendémiaire an V, soit 103.275 liv. en mandats à 4 °/.. — *Prix réel*, 4.311 liv.

771. Id. — Maison rue Croix-Baragnon, 57 toises 4 pieds carrés, à Caumels, émigré, adj. 25.200 liv. à Sacase, de Saint-Béat. — Paiement le cinquième jour complémentaire de l'an IV, par 107.100 liv. en mandats à 4 °/.. — *Prix* réel, 4.284 liv.

772. 25 thermidor an IV. — Terrain à l'île de Tounis, 185 toises carrées, à la commune de Toulouse, adj. 1.179 liv. à Raynaud.

773. Id. — Partie du collège Sainte-Catherine, 58 toises carrées, adj. 1.232 liv. à Saint-Germain.

774. Id. — Maison rue des Tourneurs, 16 toises 7 pouces carrés, à Bazin, émigré, adj. 3.600 liv. à Bazin (Marguerite).

775. Id. — Terrain à Saint-Cyprien, 58 toises 4 pieds carrés, à la Province de Languedoc, adj. 1.777 liv. à Delga. — Paiement, en thermidor an IV, par 3.027 liv. en mandats à 4 °/。 et 382 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 503 fr.

776. Id. — Maison à Saint-Cyprien, 71 toises 1 pied carré, à Cassagnau-Saint-Félix, adj. 6.075 liv. à Delga.

777. 26 thermidor an IV. — Vacant à la barrière de Muret, 32 toises carrées, à la commune de Toulouse, adj. 225 liv. à Dansos.

778. Id. — Presbytère de Saint-Simon, 760 toises carrées, adj. 5.400 liv. à Catelan. — Paiement, en thermidor et vendémiaire an IV, par 12.375 liv. en mandats à 4 °/。 et 841 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.336 fr.

779. 28 thermidor an IV. — Salle basse et boutique près l'église, au chapitre Saint-Sernin, adj. 522 liv. à Gaillardie, tonnelier.

780. 29 thermidor an IV. — Maison rue du Vieux-Raisin, à Lasbordes, condamné, adj. 27.000 liv. à Fajon, banquier. — Paiement par 110.300 liv. en mandats à 4 °/。, soit, *prix réel*, 4.412 liv.

781. 1er fructidor an IV. — Séminaire des Irlandais, rue Valade, 1.210 toises, adj. 25.200 liv. à Dapre. — Paiement en trois fractions, deux en mandats, soit 52.575 liv. à 4 °/。 et 117.275 liv. à 1 pour cent, et 2.469 fr. en numéraire. — *Prix réel*. 5.744 fr.

782. Id. — Terrain de cimetière, 1 boisseau, à la commune de Toulouse, adj. 101 liv. à Jotterac, à Saint-Michel-de-Lanès.

783. 3 fructidor an IV. — Maison, 7e section, n° 77, 14 toises 2 pieds carrés, à la Province de Languedoc, adj. 1.080 liv. à Coutanceau.

784. 4 fructidor an IV. — Arceaux et terrains, place Saint-Pierre, 29 toises carrées à la Province de Languedoc, adj. 1.440 l. à Cornac.

785. Id. — Couvent et dépendances des Augustins de Saint-Georges, 482 toises 3 pieds carrés, adj. 45.000 liv. à Journès.

786. Id. — Maison, 8e section, n° 249, 12 toises 2 pieds 9 pouces carrés, à l'Etat, adj. 3.006 liv. à Ballion.

787. 5 fructidor an IV. — Partie du couvent de Sainte-Ursule, 212 toises, adj. 7.475 liv. à Bergès.

788. 6 fructidor an IV. — Local à l'île de Tounis, 6 toises 2 pieds 8 pouces carrés, à la communa de Toulouse, adj. 100 liv. à Latrille.

789. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Châtean-Narbonnais, aux Pétents-Blancs, adj. 3.600 liv. à Delongchamps. — Paiement en trois fractions, soit 3.600 liv. en mandats à 4 °/₀ et 4.175 liv. à 1 °/₀ et 292 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 477 fr.

790. 8 fructidor an IV. — Eglise, à la fabrique Sainte-Catherine, 58 toises 4 pieds carrés, adj. 2.529 liv. à Cazeneuve. — Paiement par 6.650 liv. en mandats à 4 °/₀ et 441 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 707 fr.

791. 9 thermidor an IV. — 2 chambres près le cloître Saint-Sernin, 10 toises carrées, au chapitre Saint-Sernin, adj. 301 liv. à Conduché.

792. 11 fructidor an IV. — Bâtiments du monastère des dames Maltaises et jardin, 6.079 toises carrées, à Saint-Cyprien, adj. 120.278 liv., à Chaplive, Pouges, Lespinasse, Garrigues et Causse (5 acquéreurs). — Paiement par 478.903 liv. en mandats à 4 °/₀. — *Prix réel*, 19.156 liv.

793. 13 fructidor an IV. — Vieux chemin près Montaudran, 64 toises 1 pied carré, à la Province de Languedoc., adj. 49 liv. à Brouquière.

794. Id. — Terre et vigne à Lalande, 1 boisseau 3/4, à la commune de Toulouse, adj. 22 liv. à Monestier.

795. 14 fructidor an IV. — Maison et jardin du collège Segondat rue des Cordeliers, adj. 2.002 liv. à Desazars, juge.

796. 15 fructidor an IV. — Local à Saint-Etienne, 25 toises carrées, à la commune de Toulouse, adj. 50 liv. à Huc, négociant.

797. Id. — Terre à la Croix de Montrabe, à la commune de Toulouse, 3 boisseaux, adj. 55 liv. à Roquelaine, arboriste.

798. 16 fructidor an IV. — Maison, dépendances et jardin, rue Sainte-Scarbes, 422 toises 2 pieds carrés, à Cérat, émigré, adj. 36.936 liv. à épouse Cérat. — Paiement par 39.711 liv. en mandats territoriaux à 4 °/ₒ : 43.125 liv. à 2 liv. 75 s. °/ₒ et 239.550 liv. à 1 l. 10 s. pour cent, soit, *prix réel*, 5.409 liv.

799. 17 fructidor an IV. — Terrain à Saint-Etienne, 15 toises 3 pieds carrés, à la commune de Toulouse, adj. 324 liv. à Lourdes.

800. 18 fructidor an IV. — Ateliers et magasins pour la fabrication du salpêtre, à l'Etat, adj. 3.420 liv. à Levasseur.

801. 19 fructidor an IV. — Maison, 6e section, n° 138, à David d'Escalonne, adj. 22.680 liv. à Pascau.

802. Id. — Cimetière de Saint-Pierre, à la fabrique de Saint-Pierre, 359 toises 3 pieds carrés, adj. 1.760 liv. à Henry sœurs. — Paiement, 4.300 liv. en mandats à 4 °/ₒ et 295 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 467 fr.

803. 22 fructidor an IV. — 2/5 des biens consistant en une maison rue Croix-Baragnon, domaine et château à Lalande, 163 arpents, à Blanc, condamné, adj. 63.362 liv. à Sarrat. — Paiement par 281.550 liv. en mandats à 4 °/ₒ. — *Prix réel*, 11.262 liv.

804. 24 fructidor an IV. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à l'œuvre de la Dalbade, adj. 2.400 liv. à Lecène.

805. 25 fructidor an IV. — Terre aux Recollets, 1 pugnère 7 boisseaux, aux religieuses Sainte-Catherine, adj. 352 liv. à Deler.

806. 27 fructidor an IV. — Maison et jardin rue de la Dalbade, 165 toises 5 pieds carrés, aux Oratoriens de la Dalbade, adj. 8.001 liv. à Lacau.

807. 1er jour complémentaire an IV. — Passage d'entrée du couvent des Tierçaires rue des Tierçaires, 22 toises 1 pied 11 pouces carrés, adj. 860 liv. à Vaisse.

808. 1er jour complémentaire an IV. — Chapelle, cour, sacristie et clocher du monastère des Tierçaires, 74 toises 2 pouces carrés, adj. 5.488 liv. à Vaisse.

809. 4e jour complémentairean IV. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à Daure, émigré, adj. 2.400 liv. à Delongchamps et Verniolle.

810. 3e jour complémentaire an IV. — Portion de maison rue Montgailhard, à Albaret, émigré, adj. 2.057 liv. à Albaret (Marguerite).

811. 5e jour complémentaire an IV. — Communal de Croix-Daurade, 2 pugnères 7 boisseaux, à la commune de Toulouse, adj. 143 liv. à Delfaut.

812. 2 vendémiaire an V. — 3 demi-ucheaux du moulin du Château, à la table des obits de Saint-Etienne, adj. 7.200 liv. à Cazaux, négociant.

813. 3 vendémiaire an V. — Portion d'ucheau du moulin du Bazacle, à Falguières, épouse Fleyres, ascendant d'émigré, adj. 1.800 liv. à Falguières.

814. 4 vendémiaire an V. — Partie de maison place de la Visitation, 346 toises 4 pieds 2 pouces carrés, à Falguières, épouse Fleyres, ascendant d'émigré, adj. 4.433 liv. à Falguières.

815. 6 vendémiaire an V, — Emplacement de chapelle des religieux Tierçaires, 30 toises carrées, adj. 1.225 liv. à Soulié, à Verdun.

816. 7 vendémiaire an VII. — Partie de l'église et bâtiments des Pénitents-Blancs, 240 toises 1 pied carré, adj. 13.800 liv. à Pibrac et Lourde. — Paiement par 21.925 liv. en mandats territoriaux à 4 °/。 et 3.056 liv. en numéraire, soit, au *prix réel*, 3.933 fr.

817. 8 vendémiaire an 5. — 2 maisons, 1re section, n° 584, aux Dominicains, 53 toises 2 pieds carrés, adj. 2.403 liv. à Daspres.

818. 9 vendémiaire an V. — Emplacement rue des Blanchers, 24 toises 5 pieds 7 pouces carrés, à la Province de Languedoc, adj. 1.080 liv. à Fournier. — Paiement en mandats et en numéraire de l'an IV à l'an IX, soit, *prix réel*, 329 fr.

819. 11 vendémiaire an V. — Maison et dépendances, 3e section, n° 740, 145 toises 2 pieds carrés, au chapitre Saint-Etienne, adj. 7.602 liv. à Purpan.

820. 12 vendémiaire an V. — Terrain à Saint-Michel, à la fabrique de Saint-Michel, 129 toises carrées, adj. 1.242 liv. à Esquirol, négociant. — Paiement par 4.550 liv. en mandats territoriaux à 4 °/o et 1.225 liv. 1 l. 25 °/o soit, en *prix réel*, 209 fr.

821. 13 vendémiaire an 5. — Eglise et cimetière, aux Bénédictins de la Daurade, adj. 3.060 liv. à Sarrus, cultivateur.

822. 4 brumaire an V. — Cimetière de l'église Saint-Nicolas, 150 toises carrés, adj. 676 liv. à Daussonne. — Paiement, 1.250 liv. en mandats à 4 °/o et 143 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 193 fr.

Ventes effectuées sous le régime de la loi du 16 brumaire an V, en vigueur jusqu'au 26 vendémiaire an VII[1].

823. 16 brumaire an V. — Maison, 5e section, n° 12, 29 toises carrées, à la commune de Toulouse, adj. 4.500 liv. à Laffont. — Terrain près la Porte-Saint-Etienne, 69 cannes carrées, adj. 200 liv. à Laffont.

824. 24 brumaire an V. — Terre du fossé de ville, 57 toises 4 pieds 10 pouces carrés, à la commune de Toulouse, adj. 165 liv. à Gibert.

825. 25 frimaire an V. — Maison rue des Moulins, près du moulin du Château, à la commune de Toulouse, adj. 450 liv. à Corail.

826. 28 frimaire an V. — Terre, 1 boisseau 1/2, à la commune de Toulouse, adj. 176 liv, à Cazeneuve.

827. Id. — Partie des fossés de ville, 13 toises 3 pieds 10 pouces carrés, à la commune de Toulouse, adj. 440 liv. à veuve Rivière.

1. Voir annexes.

828. 29 frimaire an V. — Partie de cour, vestibule, jardin, etc., 282 toises 4 pieds 3 pouces carrés, aux religieux Tierçaires, adj. 16.920 liv. à Bégué. — Paiement, 28.375 liv. en mandats à 4 °/°, et 3.471 fr. en numéraire. — *Prix réél*, 4.606 fr.

829. 13 nivôse an V. — 3 chapelles, 58 toises 2 pieds 3 pouces, aux Doctrinaires de Saint-Rome, adj. 15.948 liv. à Maignial.

830. 11 pluviôse an V, — Granges, écuries et dépendances du prieuré, au chapitre Saint-Étienne, adj. 5.397 liv. à Sevènes, de Muret.

831. 13 pluviôse an V. — La moitié des biens appartenant à Tournier-Vaillac, condamné, et consistant en une maison à Toulouse, rue des Couteliers, et des domaines dans les communes d'Aureville, Castanet, Pelleport, Grès, Drudas, Grenade, etc., adj. 205.446 liv. à Tournier, à Toulouse.

832. Id. — Partie de maison, au coin du Trou, 408 toises; portion de domaine à Castanet, Beaumont et Poucharramet, à Cassan-Rabaudy, condamné, adj. 244.778 liv. à Cassan frères.

833. Id. — Les 2/9 des biens comprenant : maison rue de la Pomme, 18 cannes carrées; 3 métairies à Noé, Mauzac, Longages; portion d'ucheaux du moulin du Château, etc., à Lecomte frères, émigrés, adj. 32.385 liv. à Lecomte (Mélanie). — Paiement par 20.000 liv. de mandats à 4 °/°, 60.885 liv. à 1 liv. 10 s.°/°, et 6.137 liv. en numéraire; soit, en *prix réel*, 7.606 fr.

834. 19 pluviôse an V. — Bâtiments et sol près le cloître, 24 toises 1 pied carrés, au chapitre Saint-Sernin, adj. 1.200 liv. à Conduché.

835. 25 pluviôse an V. — Maison dépendant du Séminaire de Calvet, rue Valade, 56 toises 5 pieds 5 pouces carrés, adj. 5.101 liv. à Gesta, pageleur. — Paiement par 3.750 liv. de mandats à 1 liv. 10 s. et 1.135 fr. en numéraire; soit, en *prix réel*, 1.176 fr.

836. Id. — Maison dépendant du Séminaire de Calvet, 65 toises 10 pieds 9 pouces carrés, adj. 3.120 liv. à Séguier.

837. 26 pluviôse an V. — Maison et jardin, au Séminaire de Calvet, rue Pargaminières, 56 toises carrées, adj. 106 liv. à Barthe.

838. 26 pluviôse an V. — 2 maisons dépendant du Séminaire de Calvet, rue Pargaminières, 110 toises 4 pieds 4 pouces carrés, adj. 2.126 liv. à Jeanne-Marie Marrast.

839. Id. — Maison et jardin, au Séminaire de Calvet, 37 toises 6 pieds 3 pouces carrés, adj. 839 liv. à Séguier.

840. 15 nivôse an V. — Trois parties de maison rue de la Pomme, 456 toises 5 pieds 9 pouces carrés, à Montlezun et Fumel, émigrés; maison, jardin et dépendances à Colomiers, 45 toises carrées 7 arpents 7 pugnères, aux mêmes, adj. ensemble 24.440 liv. à Forasté et Pagès.

841. 3 ventôse an V. — Terrain près la Porte-Saint-Étienne, 66 toises 1 pied carrés, à la commune de Toulouse, adj. 225 liv. à Deprats.

842. Id. — Maison faubourg Saint-Michel, 87 toises 4 pieds 10 pouces carrés, à Alibert, émigré, adj. 82.100 liv. à Racaud, serrurier.

843. 16 ventôse an V. — Maison dépendant du Séminaire de Calvet, 16 toises 3 pieds carrés, adj. 1.868 liv. à Rivière, meunier.

844. 11 germinal an V. — Portion du bâtiment du collège Sainte-Catherine, rue des Balances, 67 toises 2 pieds 5 pouces carrés, adj. 2.160 liv. à Grimaud, marchand.

845. 12 germinal an V. — Sol à Saint-Cyprien, 62 toises 1 pied 7 pouces carrés, à la Province de Languedoc, adj. 2.700 liv. à Vedel de Montegut. — Paiement : 2.650 liv. en mandats à 4 °/₀, 2.300 liv. à 1 °/₀ et 559 fr. en numéraire; soit, *prix réel*, 688 fr.

846. 22 germinal an V. — Cimetière de l'église du Taur, 118 toises 2 pieds carrés, adj. 2.601 liv. à Penavaire. — Paiement : 4.500 liv. en mandats à 4 °/₀ et 523 fr. en numéraire; soit, *prix réel*, 703 fr.

847. 23 germinal an V. — Presbytère et jardin de Cagoloulo (Lardenne), 721 toises carrées, adj. 7.290 liv. à Cazes. — Paiement : 12.400 liv. en mandats à 4 °/₀ et 1.387 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.883 fr.

848. 27 germinal an V. — Cloître et bâtiment du monastère des Religieuses Sainte-Catherine, rue Porte-Villeneuve, 181 toises carrées, adj. 10.080 liv. à Lacau, de Préserville.

849. 5 floréal an V. — Eglise Saint-Rome, aux Doctrinaires de Saint-Rome, 54 toises 2 pieds 8 pouces carrés, adj. 15.125 liv. à Simondaut. — Paiement : 12.000 liv. en mandats à 4 % et 3.877 fr. en numéraire; soit, *prix réel,* 4.357 fr.

850. 6 floréal an V. — Partie de vieux chemin à Saint-Aubin, 7 toises 4 pieds 3 pouces carrés, à la Province de Languedoc, adj. 50 liv. à femme Causse, serrurier.

851. 8 floréal an V. — Maison, jardin et dépendances du collège Segondat, rue des Cordeliers, 171 toises 5 pieds 4 pouces carrés, adj. 7.200 liv. à Cancéris.

852. 16 floréal an V. — Terrain à Saint-Sauveur, à la Province de Languedoc, 16 toises 1 pied 6 pouces carrés, adj. 900 liv. à Bourdet, de Samatan.

853. 26 floréal an V. — Grange, aux religieuses Feuillantines, 161 toises 3 pieds carrés, adj. 1.800 liv. à Gleyses.

854. 5 prairial an V. — Terrain près le Séminaire de Calvet, rue Valade, 27 toises, adj. 451 liv. à Soulières.

855. 9 prairial an V. — Tour du Rempart et sol, à la commune de Toulouse, 67 toises 9 pouces carrés, adj. 4.520 liv. à Dorliac.

856. 11 prairial an V. — Local attenant au Séminaire Saint-Charles, à Pouzonville, 168 toises carrées, adj. 1.729 liv. à Triquenaux.

857. 24 messidor an V. — Partie du bâtiment, jardin et dépendances des Pénitents-Noirs, 108 toises 4 pieds 3 pouces carrés, adj. 3.676 liv. à Illac, charpentier.

858. 11 thermidor an V. — Partie de chemin à Saint-Aubin, à la Province de Languedoc, adj. 65 liv. à Olivier, cabaretier.

859. Id. — Partie de vieux chemin à Saint-Aubin, à la Province, 21 toises carrées, adj. 107 liv. à Léguevacques, mesureur.

860. 12 fructidor an V. — Jardin à Matabiau, à la commune de Toulouse, 84 toises 4 pieds carrés, adj. 90 liv. à Baichère.

861. 16 vendémiaire an VI. — Partie du monastère de Sainte-Ursule, 474 toises 3 pieds 8 pouces carrés, est. 18.750 liv., adj. 53.300 liv. à Mamignard, négociant. — Paiement en bons 2/3 à 2 %; soit, *prix réel,* 1.066 fr.

862. 21 vendémiaire an VI. — Terrain à l'île de Tounis, 12 toises 5 pieds 6 pouces, à l'Etat, est. 37 liv. 50 s., adj. 315 liv. à Lapène, teinturier.

863. Id. — Terre à l'île de Tounis, 49 toises 3 pieds 5 pouces carrés, à l'Etat, est. 150 liv., adj. 480 liv. à Bonneserre. — Paiement : 412 liv. en rescriptions à 2 °/₀ et 75 fr. en numéraire; soit, *prix réel*, 83 fr. 25 c.

864. 24 brumaire an VI. — Bûchère près du cloître, aux religieuses Saint-Sernin, adj. 2.160 liv. à Chevalier.

865. 1er frimaire an VI. — Partie du monastère des Cordeliers et jardins, 2.331 toises 4 pieds carrés, est. 30.949 liv., adj. 140.300 liv. à veuve Barada, élue (32 feux).

866. 9 frimaire an VI. — Sol rue de la Dalbade, aux Oratoriens, 270 toises carrées, est. 23.100 liv., adj. 85.000 liv. à Lautier, entrepreneur. — Paiement en bons 2/3 et bons 3/4 à 2 °/₀ et 50 fr. en numéraire; soit, *prix réel*, 1.799 fr.

867. Id. — Partie du monastère des religieuses Sainte-Ursule, 209 toises 4 pieds carrés, est. 15.000 liv., adj. 100.100 liv. à Baron.

868. Id. — Maison rue Vélane, 127 toises carrées, à Soulé-Laffont, condamné, est. 12.000 liv., adj. 55.000 liv. à Audibert. — Paiement en tiers consolidé et effets à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 1.100 fr.

869. Id. — Partie du monastère des religieuses Sainte-Ursule, 167 toises carrées, est. 6.150 liv., adj. 46.200 liv. à Baron, Hangard et Lautier, élus. — Paiement en bons 2/3 et bons 3/4 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 924 fr.

870. 22 nivôse an VI. — Jardin, cours, cloître et bâtiments du monastère des religieuses Feuillantines, 4.787 toises carrées, à Saint-Cyprien, adj. 46.800 liv. à Suc, Gardein, Gleyses, Rocher et Gachet (5 acquéreurs). — Paiement : 40.100 liv. en mandats à 4 °/₀ et 10.663 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 12.267 liv.

871. 26 pluviôse an VI. — Partie de pré à la Croix-de-Pierre, 1 arpent 3 pugnères 1 boisseau, à la Province de Languedoc, adj. 775 liv. à Ricou.

872. 19 germinal an VI. — Maison, écurie et grange à Saint-Michel, 87 toises 4 pieds 10 pouces carrés, à Alibert, émigré, adj. 82.100 liv. à Racaud, serrurier. — Paiement en bons 2/3 à 2 %: soit, *prix réel*, 1.642 fr.

873. 22 germinal an VI. — Cloître, chapelle et patus, 291 toises 4 pieds carrés, aux Bénédictins de la Daurade, adj. 9.324 liv. à Boyer-Fonfrède, manufacturier.

874. 24 germinal an VI. — Presbytère de l'église du Taur et dépendances, adj. 14.040 liv. à Raynal, commerçant.

875. 1er floréal an VI. — Maison rue Croix-Baragnon, à Faure-Juin, émigré, est. 27.750 liv., adj. 38.100 liv. à Faure. — Paiement en inscriptions à 2 %; soit, *prix réel*, 762 fr.

876. 14 floréal an VI. — Maison, 6e section, n° 138, et domaine à Paulel, Saint-Jean-des-Pierres et Lavalette, à David d'Escalonne, émigré, adj. ensemble 13.386 liv. à veuve Betou.

877. 16 floréal an VI. — Vieux chemin de Saint-Martin-du-Touch, 1/4 d'arpent, à la Province de Languedoc, est. 75 liv., adj. 5.200 liv. à Lasmartres.

878. 22 floréal an VI. — Maison place des Pénitents-Blancs, 402 toises carrées 5 pieds 4 pouces, à Desinnocens, émigré, est. 34.500 liv., adj. 557.000 liv. à Boileau, commissaire des guerres, élu. — Paiement en tiers consolidé à 2 %; soit, *prix réel*, 11.140 fr.

879. 25 floréal an VI. — Terrain près le Refuge, aux religieuses du Refuge, 6 toises 2 pieds 20 pouces carrés, adj. 375 liv. à Renard, serrurier.

880. 5 prairial an VI. — Partie du monastère des Cordeliers, jardins et bâtiments, 2.331 toises 4 pieds carrés, est. 30.949 liv., adj. 41.600 liv. à Massé, vitrier.

881. Id. — Bâtiment servant de corps de garde dépendant du monastère des Cordeliers, 17 toises 3 pieds 7 pouces carrés, est. 637 liv., adj. 1.550 liv. à Barbe, manufacturier.

882. 16 prairial an VI. — Maison rue Pharaon, maison et 3 arpents de vigne à Cugnaux, à Saurine, parent d'émigré, adj. ensemble pour 1/5, 2.230 liv., à veuve Saurine.

883. 21 messidor an VI. — Bâtiment, cuvier, grange et cloître de l'abbaye de Saint-Sernin, 466 toises 5 pieds carrés, est. 6.300 liv., adj. 152.000 liv. à Traverse, maçon. — Paiement en tiers consolidé à 2 °/ₒ; soit, *prix réel*, 3.040 fr.

884. Id. – Autre partie du bâtiment et cloître de l'abbaye de Saint-Sernin, 286 toises 3 pieds carrés, est. 4.500 liv., adj. 121.000 liv. à Traverse, maçon. — Paiement en tiers consolidé à 2 °/ₒ; soit, *prix réel*, 2.420 fr.

885. 28 messidor an VI. — Partie de bâtiments de la même abbaye, 97 toises 5 pieds 5 pouces carrés, est. 1.800 liv., adj. 42.000 liv. à Grimaud, pharmacien.

886. 2 thermidor an VI. — Ucheau du moulin du Château à Cassand, condamné, est. 750 liv., adj. 31.000 liv. à Dorliac, propriétaire. — Paiement en tiers consolidé et en bons 2/3 à 2 °/ₒ; soit, *prix réel*, 620 fr.

887. 5 thermidor an VI. — Monastère et dépendances des religieux de la Merci, place Arnaud-Bernard, 3.012 toises carrées, est. 35.250 liv., adj. 52.000 liv. à Pelegry, propriétaire. — Paiement en inscriptions à 2 °/ₒ; soit, *prix réel*, 1.040 fr.

888. Id. — Bâtiment, aux Oratoriens de la Dalbade, rue de la Dalbade, 181 toises carrées, est. 27.765 liv., adj. 37.020 liv. à Guérin-Laval. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/ₒ; soit, *prix réel*, 740 fr.

889. Id. — Jardin des religieuses Tiercerettes, 670 toises carrées, adj. 2.234 liv. à Mouynès. — Paiement : 2.500 liv. en mandats à 4 °/ₒ et 431 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 531 fr.

890. 11 fructidor an VI. — Partie des bâtiments et jardins du monastère des Tierçaires, 1.047 toises 2 pieds 5 pouces carrés, est. 15.000 liv., adj. 321.000 liv. à Durand, plâtrier. — Paiement : 7.500 fr. en rescriptions à 2 °/ₒ et 6.268 fr. en numéraire; soit, *prix réel*, 6.418 fr.

891. Id. — Partie du même monastère, 654 toises 3 pieds 11 pouces carrés, est. 6.000 liv., adj. 155.000 liv. à Soulié.

892. 19 fructidor an VI. — Cimetière de Croix-Daurade, 1.067 mètres carrés (6 boisseaux), est. 112 liv., adj. 2.100 liv. à Double, homme de loi. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/ₒ et 1 fr. en numéraire, représentant 99 liv. 15 s.[1]; soit, *prix réel*, 41 fr.

1. Suivant la mention même relevée sur les sommiers des comptes ouverts aux acquéreurs.

893. 16 vendémiaire an VII. — Maison et terrain à Saint-Pierre, 156 toises 5 pieds carrés, à la Province de Languedoc, est. 3.300 liv., adj. 36.000 liv. à Pagès, négociant. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 720 fr.

894. Id. — Partie des bâtiments et jardin du monastère des religieuses Sainte-Catherine, 537 toises 2 pieds carrés, est. 7.125 liv., adj. 50.000 liv. à Lasmartres de Cassagne, négociant.

895. Id. — Partie des bâtiments et jardin du même monastère, 531 toises carrées, est. 19.008 liv., adj. 215.000 liv. à Pagès, négociant.

896. Id. — Partie des bâtiments et jardin du même monastère, 428 toises carrées, est. 30.300 liv., adj. 280.000 liv. à Lasmartres de Cassagne, négociant.

Ventes effectuées sous le régime de la loi du 26 vendémiaire an VII, en vigueur jusqu'au 15 floréal an X[1].

897. 1er brumaire an VII. — Partie des bâtiments, jardin et cloître du même monastère, 1.496 toises 5 pieds 6 pouces carrés, est. 50.000 liv., adj. 631.000 liv. à Fouade. — Paiement par 630.668 liv. en bons 2/3 à 2 °/₀ et 332 fr. en numéraire, soit en *prix réel*, 12.945 fr.

898. 13 brumaire an VII. — Sol de maison place de la Daurade, à la table du Purgatoire de la Daurade, adj. 168 liv. à Pontié.

899. 1er frimaire an VII. — Terrain du cimetière de la Daurade, 162 toises carrées, adj. 6.153 liv. à Lozes. — Paiement, 5.375 liv. en mandats à 4 °/₀ et 1.522 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.737 fr.

900. 12 frimaire an VII. — Presbytère, jardin et cimetière, à la fabrique de l'église Saint-Michel, 130 toises 2 pieds carrés, adj. 5.808 liv. à Lanes. — Paiement par 9.750 liv. en mandats à 2 °/₀ et 946 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.141 fr.

1. Voir annexes.

901. 1er nivôse an VII. — Terrains et portiques au quai de Brienne, 31 toises 4 pieds 9 pouces carrés, à la Province de Languedoc, est. 2.680 liv., adj. 30.000 liv. à Darnis, propriétaire. — Paiement en rescriptions à 2 °/₀. — *Prix réel*, 600 fr.

902. 28 nivôse an VII. — Partie du monastère du Refuge, 1.990 mètres carrés, est. 117.000 liv., adj. 401.000 liv. à Pagès, propriétaire. — Paiement en bons 2/3 et bons 3/4 à 2 °/₀: soit, *prix réel*, 8.020 fr.

903. 4 pluviôse an VII[1]. — Partie du même monastère, rue des Carmélites, bâtiments, jardin et cour, 6.240 mètres carrés 98 cent. carrés, adj. 17.360 liv. à Lazare Simon. — Paiement 45.000 liv. en mandats à 2 °/₀ et 4.619 fr. en numéraire. *Prix réel*, 5.519 fr.

904. 5 pluviôse an VII. — Partie du même monastère et cour, 95 mètres carrés, est. 5.000 liv., adj. 81.000 liv. à Pecarrère, propriétaire. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 1.620 fr.

905. 12 pluviôse an VII. — Chapelle des Pénitents-Gris et dépendances, 764 mètres carrés, est. 39.550 liv., adj. 330.000 liv. à Baratau, négociant à Toulouse. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 6.600 fr.

906. Id. — Maison rue Montoulieu, moins l'usufruit des 2/3, à Barada, ascendant d'émigré, est. 21.670 liv., adj. 206.000 liv. à Laporte.

907. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château-Narbonnais, à Barada, émigré, moins les 2/3 de l'usufruit, est. 2.920 liv., adj. 103.000 liv. à Barada.

908. Id. — Bâtiments du monastère des religieuses de la Providence, 849 mètres 2 déc. carrés, est. 50.160 liv., adj. 540.000 liv. à Lacoste. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀: soit *prix réel*, 10.800 fr.

909. 29 pluviôse an VII. — Partie du monastère des religieuses de la Madelaine, 83 mètres carrés, est. 10.000 liv., adj. 400.000 liv. à Cabos. — Paiement en bons 2/3 à 4 °/₀; soit, *prix réel*, 8.000 fr.

1. A partir de pluviôse an VII, les surfaces sont généralement exprimées en mesures métriques.

910. 29 pluviôse an VII. — Partie du même monastère, 7 mètres carrés, est. 12.000 liv., adj. 500.000 liv. à Cabos. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 10.000 fr.

911. Id. — Partie du même monastère, 1.998 mètres carrés, est. 10.000 liv., adj. 1.000.010 liv. à Gassand. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 20.200 fr.

912. 29 pluviôse an VII. — Maison, 3e section, n° 106, à Daubuisson, ascendant d'émigré, adj. 635.000 liv. à Daubuisson.

913. 18 ventôse an VII[1]. — Bâtiments, église et dépendances du monastère des Grands-Carmes, est. 210.000 liv., adj. 7.200.000 liv. à Sigaud, entrepreneur à Caraman. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 144.000 fr.

914. 6 germinal an VII. — Terre, 132 ares 69 centiares, à Lalande, à l'obit de Lalande, est. 284 liv., adj. 855 liv. à Forasté.

915. Id. — Partie de vieux chemin de Toulouse à Fronton, 8 ares, à la Province de Languedoc, est. 18 liv., adj. 33 liv. à Simonet, sculpteur.

916. 6 germinal an VII. — Partie de vieux chemin, près Lalande, 11 ares 40 cent., à la Province de Languedoc, est. 22 liv., adj. 33 liv. à femme Pijon.

917. 26 germinal an VII. — Partie du monastère des religieuses Hospitalières et jardin rue du Sénéchal, 2.166 mètres carrés, est. 89.000 liv., adj. 680.000 liv. à Barutel, ingénieur. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀ ; soit, en *prix réel*, 13.600 fr.

918. Id. — Partie du même monastère, 2.436 mètres carrés, est. 60.000 liv., adj. 530.000 liv. à Barutel, ingénieur. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀ ; soit, *prix réel*, 10.600 fr.

919. id. — Partie du même monastère, 2.808 mètres carrés, est. 73.178 liv., adj. 830.000 liv. à Gironde, propriétaire à Villars (Lot-et-Garonne). — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 16.600 fr.

1. Par arrêté du Préfet, du 15 messidor an VIII, la nation est rentrée en possession des bâtiments des Grands-Carmes.

920. 28 germinal an VII. — Maison à Saint-Michel, 548 mètres carrés, à la Province de Languedoc, est. 8.800 liv., adj. 52.000 liv. à Corail, homme de loi.

921. Id. — Partie du monastère des religieuses de la Visitation, 680 toises carrées, est. 78.800 liv., adj. 420.000 liv. à Borie, propriétaire. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 8.400 fr.

922. Id. — Maison rue Saint-Rome, 87 centiares, à Souville, émigré, est. 30.000 liv., adj. 800.000 liv. à Lautier, propriétaire. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 16.000 fr.

923. 3 floréal an VII. — Partie du monastère de la Visitation, 569 toises carrées, est. 104.000 liv., adj. 730.000 liv. à Massip et Fauré, maçons, élus. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 14.600 fr.

924. Id. — Partie du même monastère, 643 toises carrées, est. 110.800 liv., adj. 920.000 liv. aux mêmes. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 18.400 fr.

925. 17 floréal an VII. — Église Sainte-Ursule, 74 mètres carrés, est. 8.480 liv., adj. 110.000 liv. à Mamignard et Joulia, négociants, élus. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀; soit, *prix réel*, 2.200 fr.

926. Id. — Bâtiments et cour de l'abbaye de Saint-Sernin, 1.892 mètres 84 cent. carrés, est. 42.000 liv., adj. 820.000 liv. à Traverse, maçon (déchu faute de paiement).

927. 11 prairial an VII. — Maison rue du Petit-Versailles, à la commune de Toulouse, 383 mètres carrés, adj. 11.808 liv. à Roques, à Balma.

928. 9 messidor an VII. — Bâtiments du Noviciat des Doctrinaires de Saint-Rome, rue Saint-Rome, 56 toises carrées, adj. 6.984 liv. à Soula. — Paiement, 5.250 liv. en mandats à 2 °/₀ et 1.567 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.672 fr.

929. 22 messidor an VII. — Partie du même monastère avec jardins et bâtiments, 484 toises 5 pouces, adj. 43.488 liv. à Soulié et Rives. — Paiement, 33.300 liv. en mandats à 2 °/₀ et 9.810 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 10.476 fr.

930. 17 nivôse an VIII. — Maison en construction quartier de la Daurade, aux Bénédictins de la Daurade, adj. 7.200 liv. à Dabès.

931. 23 nivôse an VIII. — Partie du vieux chemin de Balma, au diocèse de Toulouse, adj. 206 liv. à Sahuqué.

932. 7 pluviôse an VIII. — Maison rue Vélane, 150 mètres 73 cent. carrés, à Lajonquière, émigré, est. 48.000 liv., adj. 1.550.000 liv. à Linon (déchu faute de paiement).

933. 21 prairial an VIII. — Terre, 1 are, provenant de 1re origine, est. 3 fr. 60, adj. 8 fr. 60 à Ferrié, négociant.

934. 24 messidor an VIII. — Maison et dépendances rue du Petit-Versailles, 17 toises 4 pieds carrés, aux religieuses de Saint-Sernin, adj. 3.714 liv. à épouse Puget. — Paiement en mandats, 6.750 liv. à 8 et à 4 °/₀ et 596 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 596 fr.

935. 5 fructidor an VIII. — Maison rue Pharaon, à dame Blanconne, parente d'émigré, est. 150 liv.; adj. 3.000 liv. à Bonnet, homme de loi, élu.

936. 6 fructidor an VIII. — Maison et dépendances rue du Petit-Versailles, 130 toises carrées, aux religieuses Saint-Sernin, adj. 19.307 liv. à Delga et Puget.

937. 16 fructidor an VIII. — Maison, 1re section, n° 174, à Leblanc frères, émigrés, est. 18.673 liv., adj. 306.000 liv. à Leblanc (déchu faute de paiement).

938. Id. — Partie du monastère et jardins des religieux Tierçaires, 654 toises 3 pieds carrés, est. 16.000 liv., adj. 42.000 liv. à Vaisse.

939. 17 fructidor an VIII. — Partie du monastère des religieuses de la Madelaine, rue de la Madelaine, 110 mètres 69 cent. carrés, est. 12.000 liv., adj. 170.000 liv. à Caussou.

940. Id. — Partie du même monastère, 83 mètres 30 cent. carrés, est 10.000 liv., adj. 160.000 liv. à Dufaur, épouse Carrère.

941. Id. — Terre dans le gardiage, 1 are 33 centiares, provenant d'obit, est. 284 liv., adj. 770 liv. à Delphi-Saint-Supéry, à Toulouse.

942. 19 fructidor an VIII. — Pré, 35 ares 54 centiares, dans le gardiage, à la table des obits du chapitre Saint-Étienne, est. 200 liv., adj. 240 liv. à Borde, officier de santé.

943. Id. — Vieux chemin à Saint-Aubin, à la Province de Languedoc, est. 50 liv., adj. 65 liv. à Poisson.

944. 29 fructidor an VIII. — Pré, 24 ares, dans le gardiage, provenant de 1[re] origine, est. 137 liv., adj. 365 liv. à Maury.

945. 25 pluviôse an IX. — Métairie au quartier des Minimes, aux religieux Minimes, 9 hectares 44 ares, est. 8.564 liv., adj. 48.000 liv. à Bardet, entrepreneur du service militaire à Toulouse.

946. 21 germinal an IX. — Partie du monastère des Augustins de Saint-Georges, place Saint-Georges, 113 mètres 89 cent. carrés, est. 3.200 liv., adj. 35.000 liv. à Capelle frères, négociants.

947. Id. — Partie du même monastère, 23 mètres 25 cent. carrés, est. 480 liv., adj. 2.800 liv. à Duprat, voiturin, élu.

948. Id. — Partie du même monastère, 132 mètres 57 cent. carrés; autre partie, 113 mètres 89 cent. carrés; autre partie, 1.131 mètres 12 cent. carrés; les trois parties, d'une surface de 1.377 mètres 58 cent. carrés, adj. 257.500 liv. à Saint-Supéry, charpentier, et Capela, maçon. — Paiement en vendémiaire an X en bons 2/3 à 2 fr. 50 °/.. — *Prix réel*, 6.437 fr.

949. 15 frimaire an X. — Monastère des religieuses Tiercerettes et dépendances, rue des Tiercerettes, 63 ares 4 centiares, est. 50.800 liv., adj. 444.000 liv. à Tayac. — Paiement en bons 2/3 à 2 fr. 50 °/.. — *Prix réel*, 11.100 fr

Ventes effectuées sous le régime de la loi du 15 floréal an X, en vigueur jusqu'au 10 mars 1813[1].

950. 5 thermidor an X. — Partie du monastère des Grands-Cordeliers, et terrain, 30 ares 48 cent., est. 5.280 liv., adj. 18.100 liv. à Passios et Lannes, propriétaires à Villefranche.

1. Voir annexes.

951. 5 fructidor an X. — Partie du monastère des Augustins de Saint-Georges et terre, 1 are 89 centiares, est. 396 liv., adj. 1.200 liv. à Michaudel, mesureur de grains.

952. 16 fructidor an X. — Monastère des Minimes, église, chapelle, cloître, métairies et terres, 12 hectares 44 ares, est. 26.514 liv., adj. 52.725 liv. à Fabre, négociant à Toulouse, élu.

953. 15 vendémiaire an XI. — Terrain des fourches patibulaires, à Lalande, 9 ares 79 centiares, à la commune de Toulouse, est. 20 fr. 75, adj. 35 fr. à Laromiguière, négociant.

954. 15 vendémiaire an XI. — Jardin de l'abbaye de Saint-Sernin, pigeonnier et terres, 55 ares 12 centiares, est. 1.441 liv., adj. 3.850 liv. à Mme Baron.

955. 20 brumaire an XI. — Chapelle Sainte-Barbe, à la commune de Toulouse, est, 5.050 liv., adj. 6.775 liv. à Supéry, négociant à Toulouse.

956. 15 nivôse an XI. — Partie du monastère des Grands-Cordeliers et terres, 58 ares 67 centiares, est. 7.920 fr., adj. 36.200 fr. à Capelle, négociant.

957. 30 floréal an XI. — Terre à Saint-Cyprien, 50 centiares, à Cassagneau-Saint-Félix, émigré, revendue par suite de déchéance, est. 550 fr., adj. 505 fr. à Cabanac, négociant.

958. 26 messidor an XI. — Terre d'obit, au Port-Garaud, 46 centiares, à l'église Sainte-Catherine, est. 121 fr., adj. 155 fr. à Guion, négociant.

959. 25 fructidor an XI. — Maison et terre à Pouvourville, 1 hectare 18 ares 77 centiares, à l'obit de Lassalle, est. 520 fr., adj. 1.375 fr. à Séguy, négociant.

960. Id. — Maison rue Saint-Rome, à Leblanc frères, émigrés, revendue par suite de déchéance, est. 3.081 fr., adj. 10.650 fr. à Leblanc, bourgeois.

961. Id. — Bâtiments de l'abbaye de Saint-Sernin et terre, 22 ares 14 centiares, revendus par suite de déchéance, est. 12.000 fr., adj. 12.600 fr. à Amans, négociant.

962. 4 frimaire an XII. — Maison rue Tolosane, à Davisard, ascendant d'émigré, est. 3.960 fr., adj. 7.050 fr. à Davisard, noble, élu.

963. Id. — Maison à Saint-Michel, à Davisard, ascendant d'émigré, est. 1.320 fr., adj. 2.275 fr. à Guitard, bourgeois.

964. 11 nivôse an XII. — Partie du monastère des Grands-Cordeliers, dépendances et terres, 4 ares 4 centiares, est. 1.320 fr., adj. 4.000 fr. à Massé, négociant.

965. 25 nivôse an XII. — Partie du même monastère, dépendances et terres, 6 ares 46 centiares, est. 1.650 fr., adj. 7.500 fr. à Baudens, négociant.

966. 7 ventôse an XII. — Maison rue Vélane et sol, 1 are 51 centiares, à Lajonquière, émigré, revendus par suite de déchéance, est. 7.920 fr., adj. 12.300 fr. à Lajonquière-Taffanel, bourgeois, élu.

967. Id. — Maison rue des Renforts, à Arbanère, condamné, est. 1.650 fr., adj. 3.150 fr. à Bedel, propriétaire.

968. 12 prairial an XII. — Partie de vieux chemin, 13 ares 32 centiares, à la Province de Languedoc, est. 70 fr., adj. 165 fr. à Susterle, négociant.

969. 26 vendémiaire an XIII. — Partie d'ancien chemin à la Croix-de-Pierre, 19 ares 55 centiares, à la Province de Languedoc, est. 100 fr., adj. 470 fr. à Bourdès, marchand.

970. Id. — 1/2 ucheau du moulin du Château, à Barada, émigré, est. 1.000 fr., adj. 2.075 fr. à Laporte veuve Barada.

971. 3 ventôse an XIII. — Maison à Saint-Michel, à Davisard, ascendant d'émigré, est. 960 fr., adj. 1.825 fr. à Anglade et Clusel, propriétaires.

972. Id. — Terrain à Saint-Cyprien, 1 are, à la Province de Languedoc, est. 121 fr., adj. 410 fr. à Sabatier et Tarbes, maçons.

973. 25 fructidor an XIII. — Maison rue du Loup, 3 ares 44 centiares, aux Pénitents-Blancs, est. 2.400 fr., adj. 4.600 fr. à Razous, huissier.

974. Juillet et août 1806. — Bâtiments du collège Saint-Martial, place Royale, 904 toises carrées, est. 177.100 liv., adj. en 9 lots, 100.577 liv. : à Douladoure père, Douladoure dame, Roques, procureur général; Astre, avocat; Pagès, veuve Clémens, Mailhard, Calvet, Resplandy, Tremoulet, Guitou, Malafosse, Gazals (13 acquéreurs). 8 négociants, 3 bourgeois, 2 fonctionnaires ou officiers ministériels.

975. 20 mars 1807. — Vacant à Saint-Michel, 57 centiares, à la ville de Toulouse, est. 56 fr., adj. 315 fr. à Gibert, négociant.

976. Id. — Maison place des Capucins, aux Capucins de Toulouse, est. 2.000 fr., adj. 2.100 fr. à Caujolle, négociant.

977. Id. — Monastère des religieuses Salenques, bâtiments, dépendances et terres, 29 ares 33 centiares, est. 16.999 fr., adj. 24.500 fr. à Cabaré, propriétaire à Boulogne-sur-Gesse.

978. 1er avril 1807. — Buvette du Palais et sol, à l'Etat, 2 hectares 6 centiares, est. 3.000 fr., adj. 6.450 fr. à Santes, négociant.

979. 20 avril 1807. — Partie du monastère des religieuses de la Providence, est. 6.300 fr., adj. 16.500 fr. à Lestrade, propriétaire à Croix-Daurade.

980. 13 août 1807. — Sol des prisons de la Conciergerie, 1 are 60 centiares, à l'Etat, est. 480 fr., adj. 1.850 fr. à Duclos, négociant.

981. 19 juin 1809. — Arceaux et sol à Saint-Cyprien, 29 centiares, à la Province de Languedoc, est. 270 fr., adj. 310 fr. à Roumieu, marchand.

982. 30 octobre 1809. — Arceaux et terrain à Saint-Cyprien, 47 centiares, à la Province de Languedoc, est. 120 fr., adj. 140 fr. à Boudet, négociant.

983. Id. — Arceaux et terrain à Saint-Cyprien, à la Province de Languedoc, 39 centiares, est. 90 fr., adj. 170 fr. à Dupuy, négociant.

984. 30 avril 1810. — Maison rue Saint-Remésy et sol, 3 ares 22 centiares, à Duclos, ascendant d'émigré, est. 4.320 fr., adj. 10.700 fr. à Laffont, bourgeois.

985. 7 janvier 1811. — Partie d'ancien chemin à Lalande, 4 ares 62 centiares, à la Province de Languedoc, est. 26 fr., adj. 31 fr. à Boudet, cultivateur.

986. 16 septembre 1812. — Hôtel de Malte[1], rue de la Dalbade, dépendances, tour, église et terrain, 40 ares 80 centiares, à l'Ordre de Malte, est. 100.000 fr., adj. 80.300 fr. à Labourmène, bourgeois (au profit de la Caisse d'amortissement).

987 à 1120. De l'an XI à 1830. — (133 ventes). 9 hectares 22 ares 97 centiares de terrain provenant d'anciennes routes, à Lalande, Saint-Martin-du-Touch, Saint-Michel et Saint-Aubin, etc., adj. 7.334 fr. 24 c. à 124 acquéreurs.

Ventes effectuées sous le régime de la loi du 20 mars 1813[2].

1121. 9 novembre 1813. — Terrain à Saint-Pierre, 26 ares 3 centiares, à la Province de Languedoc, est. 500 fr., adj. 615 fr. à Garrigou, négociant.

1122. Id. — Terrain au Touch, 20 ares 21 centiares, à la commune de Toulouse, est. 139 fr., adj. 150 fr. à Rigaud, meunier.

1123. Id. — Terrain au Touch, 20 ares 12 centiares, à la commune de Toulouse, est. 56 fr., adj. 62 fr. à Froment, cultivateur à Saint-Martin-du-Touch.

1124. Id. — Terre au Touch, 20 ares 21 centiares, à la commune de Toulouse, est. 54 fr., adj. 59 fr. à Froment, cultivateur à Saint-Martin-du-Touch.

1125. Id. — Terre au Touch, 1 are 32 centiares, à la commune de Toulouse, est. 23 fr., adj. 28 fr. à Froment, cultivateur à Saint-Martin-du-Touch.

1126. Id. — Terre au Touch, 20 ares 21 centiares de terre, à la commune de Toulouse, est. 35 fr., adj. 40 fr. à Duranton, cultivateur à Saint-Martin-du Touch.

1127. — 14 hectares environ de terre provenant des biens communaux, adj. 9.575 fr. à Lassalle, négociant à Toulouse.

1. Affecté à la Légion d'honneur.
2. Voir annexes.

COMMUNES RURALES

AUCAMVILLE

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II[1].

1 à 3. 2 germinal an II. — Métairies de la « Grande-Borde » et du « Château », 185 arpents, à Thézan, émigré, est. 62.062 liv., adj. 98.200 liv. à Cariven et Laurentie. — Pré, 1 arpent, au même, est. 1.001 liv., adj. 1.850 liv. à Laurentie. — Paiement en cinq fractions inégales, la première en prairial an II et la dernière en thermidor an III; soit, *prix réel,* 10.234 liv.

Loi du 28 ventôse an IV.

4. 4 thermidor an IV. — Bois, 60 arpents, à Thézan, émigré, adj. 25.000 liv. à veuve Azimont. — Paiement : 124.525 liv. en mandats à 4 %; soit, *prix réel,* 4.981 liv.

Loi du 15 floréal an X.

5 à 92. An XI à 1830. — (88 ventes). 7 hectares 13 ares 94 centiares de terre provenant d'anciennes routes, adj. 2.258 fr. à 85 acquéreurs.

AUSSONNE

Décret du 14 mai 1790.

1. 5 mars 1791. — Métairie de la « Vitarelle », située en partie dans la commune de Moudonville, 45 arpents, aux Ursulines de Grenade, est. 14.106 liv., adj. 17.000 liv. à Lascombes, procureur au Parlement. — *Prix réel,* 4.373 liv.

2. 31 juillet 1791. — Terres, 1 arpent 8 meseillades 12 boisseaux, à l'obit d'Aussonne, est. 913 liv., adj. 1.450 liv. à Labiron.

3. 25 septembre 1791. — Chai, grenier et cuves, au chapitre Saint-Étienne, est. 2.058 liv., adj. 2.058 liv. à Laffont, négociant

1. Voir annexes.

4. 27 septembre 1791. — Trois pièces de terre, 12 mesceillades, à la table de l'œuvre de l'église d'Aussonne, est. 1.788 liv., adj. 3.500 liv. à Lascombes, procureur au Parlement.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

5 et 6. 17 vendémiaire an III. — (2 ventes). Métairie et dépendances, 97 arpents, à Bardy, condamné. — Château et autre métairie, 90 arpents, au même, est. 101.419 liv., adj. 119.500 liv. à Laurens, de Verfeil, et Broquère, de Toulouse. — Paiement en brumaire, messidor an III et ventôse an IV. — *Prix réel*, 23.022 liv.

Loi du 28 ventôse an IV.

7. 8 fructidor an IV. — Chambre et jardin, à la fabrique du lieu, 2 boisseaux, adj. 330 liv. à Daussonne, de Toulouse.

8. Id. — Presbytère du lieu et dépendances, adj. 2.700 liv. à Daussonne, de Toulouse.

9. 18 fructidor an IV. — Terres, 2 pugnères 3 boisseaux, à la fabrique du lieu, adj. 343 liv. à Bedel.

Loi du 16 brumaire an V.

10. 9 frimaire an V. — Droits sur la succession immobilière de Buisson-Aussonne, condamné, sur les biens situés dans les communes d'Aussonne, Villemur et Seilh, adj. 77.782 liv. à Dauriac, de Labarthe (Gers).

Loi du 20 mars 1813.

11 et 12. 1814. — (2 ventes). 1 hectare 99 ares 16 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 2.730 fr. à Montels, laboureur, et Panassier, propriétaire à Pibrac.

AUZEVILLE

(Décret du 14 mai 1790).

1. 13 mars 1791. — Métairie, dépendances et terres, 19 arpents 2 pugnères, aux religieux Minimes de Toulouse, est. 12.100 liv., adj. 19.100 liv. à Murel, arboriste à Toulouse. — *Prix réel*, 5.730 liv.

Même régime.

2. 22 mai 1791. — Vigne, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 198 liv., adj. 400 liv. à Espagnet.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

3, 4 et 5. Germinal an III. — (3 ventes). Maison et vigne, 3 arpents 7 boisseaux, à Bonaure, déporté, est. 2.500 liv., adj. 14.900 liv. à Dufau. — Autre maison et vigne, 3 arpents 1 pugnère 4 boisseaux, au même, est. 3.550 liv., adj. 16.300 liv. à Dubourg. — 1 lot terre, 2 arpents 1 pugnère 4 boisseaux, au même, est. 2.000 liv., adj. 12.300 liv. à Mazuc.

Même régime.

6. 24 floréal an III. — Maison, bâtiments et terres, 50 arpents 14 pugnères 31 boisseaux, aux Frères tailleurs de Toulouse, est. 45.640 liv., adj. 352.000 liv. à Pouzaux, graveur, de Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

7. 22 fructidor an IV. — Presbytère du lieu, dépendances et jardin, 666 toises 3 pieds, adj. 6.390 liv. à Moullon, de Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

8. 1813. — 5 hectares de terre provenant de biens communaux, adj. 9.244 fr. à de Pins, née Lahage, à Toulouse.

AUZIELLE

Décret du 14 mai 1790.

1. 5 juin 1791. — Pré, 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 385 liv., adj. 410 liv. à Pujol, bourgeois de Toulouse.

2. Id. — Vigne, 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 242 liv., adj. 247 liv. à Thuries.

3. Id. — 2 pièces de terre, 6 pugnères, à l'obit du lieu, est. 660 liv., adj. 685 liv. à Pastre.

4. Id. — Terre et pré, 2 arpents, à la fabrique de la Daurade, est. 1.144 liv., adj. 1.195 liv. à Doumerc, d'Odars.

5. 5 juin 1791. — Terres et prés, 3 arpents 4 pugnères, à la table des obits de Saint-Étienne, est. 2.739 liv., adj. 2.739 liv. à Doumerc.

6. 17 juin 1791. — Terre, 12 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 165 liv., adj. 200 liv. à Chauliac, de Toulouse.

7. 20 juin 1791. — Terre, 14 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 154 liv., adj. 159 liv. à Pujol, de Toulouse.

8. Id. — 2 pièces de terre, 7 boisseaux 1/2, à l'obit du lieu, est. 143 liv., adj. 153 liv. à Jaubert et Besaucelle, homme de loi.

9. 24 juillet 1791. — Vigne, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 550 liv., adj. 600 liv. à Chauliac, de Toulouse.

10. Id. — Vigne, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 132 liv., adj. 132 liv. à Marquès, bourgeois de Toulouse.

11. 16 octobre 1791. — Terre et vigne, 1 pugnère 9 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 165 liv., adj. 185 liv. à Bajau.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

12. Prairial an III. — Grange et jardin, à Carrère, déporté, est. 250 liv., adj. 4.900 liv. à Montamat.

Loi du 16 brumaire an V.

13. 9 germinal an V. — Crues des bois, outils aratoires, vaisselle vinaire, bestiaux, etc., à Roche, émigré, 1 douzième de part, adj. 4.756 liv. à Roche (Henri).

14. 21 messidor an VI. — Terres, prés et vigne, 21 arpents 8 pugnères 15 boisseaux, à Laforcade, émigré, est. 5.892 liv., adj. 81.500 liv. à Laforcade (Sophie).

Loi du 26 vendémiaire an VII.

15. 1er nivôse an VII. — Maison, jardin, patus, autrefois presbytère, à la fabrique du lieu, 206 toises 8 pieds 6 pouces, est. 2.200 liv., adj. 43.100 liv. à Fabre, propriétaire.

16. 19 fructidor an VIII. — Prés, 227 ares 47 centiares, à la table des obits de Saint-Étienne, est. 1.096 liv., adj. 1.525 liv. à Forasté.

17. Id. — Terre et pré, 127 ares 95 centiares, à la table des obits de la Daurade, est. 457 liv., adj. 860 liv. au même.

AZAS

Décret du 14 mai 1790.

1. 30 octobre 1791. — Terres et bois, 11 pugnères 34 boisseaux, à la fabrique de l'église de Roumillargues, est. 810 liv., adj. 810 liv. à Majon.

2. 30 septembre 1792. — Pré, terre et grange, 1 arpent 5 pugnères 8 cannes carrées, à la table de l'œuvre de Notre-Dame d'Azas, est. 960 liv., adj. 1.900 liv. à Saury frères.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 2 thermidor an IV. — Terrain, 1 pugnère, à la chapelle du lieu, adj. 264 liv. à Majon.

4. 6 thermidor an IV. — Presbytère du lieu et dépendances, adj. 5.500 liv. à Majon. — Paiement, 8.225 liv. en mandats à 4 °/₀ et 1.020 liv. en numéraire; soit, *prix réel*, 1.349 liv.

5. 12 fructidor an IV. — Grange, à la fabrique du lieu, adj. 100 liv. à Saury.

BALMA

Décret du 14 mai 1790.

1. 3 février 1791. — Métairie de « Labourdette » et dépendances, 45 arpents, au chapitre Saint-Etienne, est. 15.400 liv., adj. 25.000 liv. à Michaudel, mesureur de grains. — *Prix réel*, 7.500 liv. — Mutations : 1825, à Vidaillan, apothicaire; 1855, à Laborde, propriétaire.

2. 13 mars 1791. — Métairie de « Lagarrigue » et dépendances, 46 arpents 4 boisseaux, au chapitre Saint-Étienne, est. 11.431 liv., adj. 25.200 liv. à Guitges, homme de loi à Toulouse. — *Prix réel*, 7.560 liv.

3. 20 mars 1791. — Pré, 1 arpent 3 boisseaux, dépendant du domaine de « Ribaute », aux Chartreux, est. 650 liv., adj. 800 liv. à Michaudel, mesureur de grains, à Toulouse.

4. 4 septembre 1791. — Terre, 1/2 arpent, à l'Archevêque de Toulouse, est. 352 liv., adj. 725 liv. à Lambert, brassier.

5. 4 septembre 1791. — Pré, 1 arpent 2 pugnères, à l'Archevêque de Toulouse, est. 1.419 liv., adj. 1.419 liv. à Bergès.

6. 13 novembre 1791. — Terre et pré, 17 arpents, à la table des obits du chapitre Saint-Étienne, est. 10.912 liv., adj. 14.900 liv. à Bessières, de Toulouse, élu.

7. 4 mars 1792. — Pré, 4 arpents, à l'Archevêque de Toulouse, est. 2.400 liv., adj. 4.375 liv. à Bernadet, négociant à Toulouse.

8. Id. — Pré, 1 arpent 4 boisseaux, à la table des obits de la Daurade, est. 900 liv., adj. 1.250 liv. à Laporte, homme de loi à Toulouse.

9. Id. — Pré, 7 arpents, à la table des obits du chapitre Saint Etienne, est. 5.600 liv., adj. 10.900 liv. à Moles, négociant à Toulouse.

10. 25 mai 1792. — Pré, 4 arpents 6 boisseaux, à la table des brassiers de l'église Saint-Etienne, est. 2.948 liv., adj. 3.700 liv. à Saint-Raymond-Sacarin, négociant à Toulouse.

11. 10 juin 1792. — Pré, 3 arpents 2 pugnères, à la même table, est. 2.838 liv., adj. 3.950 liv. à Saint-Raymond-Sacarin, négociant à Toulouse.

12. Id. — Pré, 1 arpent, à la même table, est. 616 liv., adj. 820 liv. au même.

13. Id. — Pré, 1 arpent 6 boisseaux, au chapitre Saint-Etienne, est. 792 liv., adj. 950 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse.

14. Id. — Pré, 2 arpents 3 boisseaux, au chapitre Saint-Etienne, est. 1.166 liv., adj. 1.875 liv. à Lautier.

15. Id. — Pré, 1 arpent 1 pugnère, au chapitre Saint-Etienne, est. 770 liv., adj. 1.400 liv. à Saint-Clair, négociant à Toulouse.

16. Id. — Pré, 1 arpent 2 pugnères, à l'Archevêque de Toulouse, est. 770 liv., adj. 1.350 liv. à Bessière, à Toulouse.

17. Id. — Pré, 5 arpents, au chapitre Saint-Etienne, est. 3.080 liv., adj. 5.200 liv. à Delibes, chirurgien à Toulouse.

18. 10 juin 1792. — Pré, 2 arpents, à l'Archevêque, est. 1.276 liv., adj. 2.400 liv. à Fourcade, négociant à Toulouse.

19. Id. — Pré, 11 arpents, à l'Archevêque, est. 7.810 liv., adj. 12.200 liv. à Sahuqué, négociant à Toulouse.

20. Id. — Trois lots en prés, 6 arpents 1 pugnère, à l'Archevêque, est. 3.520 liv., adj. 5.620 liv. à Montamat, meunier; Dorliac, négociant à Toulouse, et Lombès, à Lasbordes.

21. Id. — Pré, 2 arpents 2 pugnères, à l'obit de Balma, est. 1.518 liv., adj. 2.150 liv. à Pomarède, négociant à Toulouse.

22. Id. — Pré, 4 arpents 3 pugnères, au chapitre Saint-Etienne, est. 2.860 liv., adj. 4.225 liv. à Bernadet, aubergiste à Toulouse.

23. 11 juin 1792. — Deux lots prés, 17 arpents 1/2, à l'obit de Balma, est. 9.416 liv., adj. 12.825 liv. à Roquelaine, arboriste, et veuve Azimont, de Toulouse (2 acquéreurs).

24. Id. — Pré, 4 arpents, au chapitre Saint-Etienne, est. 3.520 liv., adj. 4.050 liv. à veuve Baurès.

25. 8 avril 1793. — Terre, 7 arpents, à la table des obits du chapitre Saint-Etienne, est. 7.177 liv., adj. 14.000 liv. à Sacarin, négociant à Toulouse.

26. 26 mai 1793. — Métairie de « Ladevèze » ou de « Lagarde » et biens en dépendant, à l'Ordre de Malte, 162 arpents 19 pugnères, est. 72.886 liv., adj. 101.500 liv. à Dupuy, négociant à Toulouse. — *Prix réel*, 29.435 liv. — Mutations : 1825, à Billa, propriétaire à Toulouse; 1856, Delpech, chirurgien à Toulouse; 1891, Daléas, négociant à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

27. 14 prairial an II. — Pré, 5 arpents, au chapitre Saint-Etienne, est. 3.025 liv., adj. 10.200 liv. à veuve Rives, à Toulouse.

28. Id. — Pré, 4 arpents, aux prébendiers Saint-Martial et Sainte-Catherine, est. 3.080 liv., adj. 9.800 liv. à veuve Rives, à Toulouse.

29 à 50. 17 prairial an II. — (22 ventes). Métairie et 19 pièces de terre et vigne, 47 arpents 29 pugnères 63 boisseaux, bétail et vaisselle vinaire, à Laban, prêtre reclus, est. 23.269 liv., adj. 78.650 liv. à Darné, Vidaillan, Lautier, Landelle, Moulis, Caubet, Lambert, Deprat, Cepet, Lafage, Saint-Amans, Trebos, Crabié et Roquelaine (14 acquéreurs), 8 cultivateurs, 4 propriétaires, 2 négociants. — Paiement en huit fractions, en thermidor an II, nivôse à fructidor an III et frimaire an IV; soit, *prix réel*, 7.457 liv.

51. 23 prairial an II. — Pré, 6 arpents 1 pugnère 2 boisseaux, à la table des obits de Saint-Etienne, est. 5.248 liv., adj. 16.100 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse.

52 à 68. 18 vendémiaire an III. — (17 ventes). 6 lots comprenant grange, champ, écurie, basse-cour, maison et forge, 6 arpents 14 pugnères 15 boisseaux, à Dugarreau dit Lasseignier, émigré, est. 4.401 liv., adj. 21.625 liv. à Calvet, Lafaurie, Caubet, Saint-Clair, Henri, Lautier (6 acquéreurs). — 11 lots terre, 2 arpents 11 pugnères 5 boisseaux, au même, est. 5.742 liv., adj. 15.815 liv. à Bergès, Garric, Menvielle, Calvet, Périès (5 acquéreurs). 6 cultivateurs, 3 propriétaires, 2 négociants.

Décret des 12 et 27 prairial an III.

69. 21 prairial an III, — Maison et vigne, 1 pugnère 5 boisseaux, à Dugarreau dit Lasseignier, émigré, est. 660 liv. adj. 4.650 liv. à Cuq.

70. 11 vendémiaire an IV. — Bois, 47 arpents, à Dugarreau-Lasseignier, émigré, est. 46.875 liv., adj. 401.500 liv. à Saint-Clair, négociant de Toulouse, et Conil, de Narbonne. — — Paiement en quatre fractions, de vendémiaire à germinal an IV. — *Prix réel*, 3.480 liv.

71 à 78. 28 brumaire an IV. — (8 ventes). 8 lots terre, 12 pugnères 20 boisseaux, à Dugarreau-Lasseignier, émigré, est. 2.299 liv., adj. 30.330 liv. à Roquelaine, arboriste, et Delongchamps, de Toulouse (2 acquéreurs), 2 négociants.

Loi du 28 ventôse an IV.

79. 4 thermidor an IV. — Pré, 1 arpent 2 pugnères, aux religieux Doctrinaires de Toulouse, adj. 660 liv. à Lautier, négociant à Toulouse. — Paiement, 3.185 liv. en mandats à 4 °/₀; soit, *prix réel*, 127 liv.

80. 12 thermidor an IV. — Pré, 3 arpents, aux religieux Doctrinaires de Toulouse, adj. 3.080 liv. à Donat, Martin et Bergnac (3 acquéreurs), 2 négociants, 1 cultivateur.

81. 4e jour complémentaire an IV. — Portion de domaine et terres, à Albaret, émigré, adj. 4.292 liv. à Albaret (Marguerite), de Toulouse.

Loi du 16 brumaire an V.

82. 15 fructidor an V. — Pré, 2 arpents 1 pugnère, à la table des obits de Saint-Etienne, adj. 2.351 liv. à Bégué. — Paiement, 1.601 liv. en mandats à 4 °/o et 604 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 668 fr.

83. 16 messidor an VI. — Terre, 6 boisseaux, à la Province de Languedoc, adj. 22 liv. à Crabié.

84. 26 vendémiaire an VII. — Pré, 227 ares 47 centiares, à Balza-Firmy, émigré, est. 1.404 liv., adj. 3.500 liv. à Rey, commerçant de Toulouse.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

85. 11 pluviôse an VII. — Partie de vieux chemin, 2 pugnères 5 boisseaux, au diocèse de Toulouse, adj. 253 liv. à Pujol, de Toulouse.

Loi du 15 floréal an X.

86. 10 ventôse an XII. — Pré, 2 hectares 28 ares, à Balza-Firmy, ascendant d'émigré, est. 3.383 liv., adj. 3.450 liv. à Darné, de Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

87. 1813. — 70 ares de terre provenant de biens communaux, adj. 2.385 fr. à Pujol, propriétaire à Toulouse.

BAZUS

Décret du 14 mai 1790.

1. 11 avril 1791. — Métairie des « Crousets » et 102 arpents 4 boisseaux de terre, aux Dominicains, est. 22.660 liv., adj. 24.300 liv. à Corail, homme de loi à Toulouse. — *Prix réel*, 7.290 liv. — Mutations : Toujours à la famille de Corail ; en 1891, à de Corail (Louis), propriétaire.

2. 22 mai 1791. — Pré, 4 arpents 2 pugnères, à l'obit de Riscle, est. 2.100 liv., adj. 2.125 liv. à Picot de Lapeyrouse, à Toulouse.

3. 3 juillet 1791. — Terre et vigne, 2 arpents 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est 850 liv., adj. 880 liv. à Debar, géomètre à Verfeil.

4. 11 septembre 1791. — 2 lots terre, 2 arpents 1 pugnère, au même obit, est. 690 liv., adj. 870 liv. à Gourdon et Lozes, cordonnier.

5. 2 octobre 1791. — Maison et dépendances, 2 arpents 4 boisseaux de terre et bétail, aux religieuses Saint-Pantaléon, est. 4.476 liv., adj. 4.675 liv. à Corail, homme de loi à Toulouse.

6. Id. — Métaire d' « Entournié » et dépendances, 16 arpents 20 pugnères 30 boisseaux, à l'obit de Bazus, est. 4.576 liv., adj. 5.500 liv. à Bégué, meunier. — *Prix réel*, 1.650 liv. — Mutations : A la famille de Corail depuis 1810.

7. 9 octobre 1791. — Terre, 2 pugnères, à l'obit de Bazus, est. 150 l., adj. 615 liv. à Mèche.

8. 4 décembre 1791. — Terre, 1 pugnère 3 boisseaux, à l'obit de Bazus, est. 160 liv., adj. 275 liv. à Lozes.

9. 4 mars 1792. — Pré, 3 pugnères 4 boisseaux, à la table Saint-Pierre du lieu, est. 600 liv., adj. 1.100 liv. à Bégué, meunier.

10. 1er avril 1792. — Métairie de « Bordeneuve » et dépendances, 55 arpents, 1 pugnère 7 boisseaux de terre, vaisselle vinaire et bétail, aux Dominicains, est. 19.481 liv., adj. 23.800 liv. à Boissié, négociant à Toulouse. — *Prix réel*. 7.140 liv.

Loi du 16 brumaire an V.

11. 23 brumaire an VI. — Presbytère du lieu et terres, 283 toises 7 pieds carrés, adj. 2.064 livres à Corail, homme de loi à Toulouse.

BEAUPUY

Décret du 14 mai 1790.

1. 13 mars 1791. — Terres, 24 pugnères 43 boisseaux, à la chapellenie de Beaupuy, est. 3.323 liv., adj. 4.025 liv. à Michaudel, mesureur de grains à Toulouse.

2. 14 août 1791. — Maison et terres, 4 arpents 8 pugnères 4 boisseaux, à la table du Purgatoire de l'église Saint-Martial, est. 2.460 liv. adj. 3.725 liv. à la femme de Guitges. homme de loi. élue.

3. Id. — Maison à l'obit de Beaupuy, est. 250 liv., adj. 360 liv. à la même.

Loi du 16 brumaire an V.

4. 17 messidor an VI. — Terre, 1 boisseau, au même obit, adj. 25 liv. à la même.

BEAUZELLE

Décret du 14 mai 1790.

1. 21 août 1791. — Terres, 9 arpents 2 meseillades 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 3.135 liv., adj. 3.135 liv. à Tholozé.

2. 14 octobre 1792. — Métairies, bâtiments, terres, 59 arpents 3 pugnères 8 boisseaux, aux religieuses Saint-Sernin, est. 38.436 liv., adj. 38.536 liv. à Ayrolles, cultivateur à Seilh.

Décrets du 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

3 à 21. 21 pluviôse an III. — (19 ventes). Maison et jardin, forge et terres, à Percin, reclus, est. 704 liv., adj. 7.350 liv. à Pader et Vinsac, propriétaires. — 19 lots terre, 7 arpents 3 meseillades 8 boisseaux, au même, est. 4.728 liv,. adj. 42.850 liv. à Miquel, Capdasé, Garric, Giscarol. Lavigne, Moncassin, Auriole, Solère, Pader, Vinsac et Cassaigne (11 acquéreurs), 7 propriétaires, 2 cultivateurs, 1 négociant, 1 meunier.

22. 8 germinal an III. — 30 lots en terre, 18 arpents 6 mescillades 18 boisseaux, à Percin, reclus, est. 7.602 liv., adj. 15,924 liv, à Lavigne, Marty, Cassaigne, Capdazé, Montagnac, Valès, Pelissier (7 acquéreurs), 3 cultivateurs, 2 propriétaires, 2 négociants.

23. Id. — Maison et jardin, 1/2 arpent, à Teulat, déporté, est. 2.090 liv., adj. 12.300 liv. à Pelissier, négociant à Toulouse, élu.

Loi du 28 ventôse an IV.

24. 15 thermidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin; 492 toises, adj. 5.040 liv. au même. — Paiement, 12.165 liv. en mandats à 4 %, et 789 fr. en numéraire; soit, *prix réel*, 1.275 l.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

25. 17 nivôse an VII. — Partie de vieux chemin, 534 ares, au diocèse de Toulouse, est. 12 fr., adj. 22 liv. à Pelissier, de Toulouse.

26. Id. — Partie de même chemin, 1.060 ares, au même, est. 34 liv., adj. 44 liv. à Lacenne, de Toulouse.

27. Id. — Sol de vieux chemin, 1.778 ares, au diocèse de Toulouse, est. 37 liv., adj. 52 liv. à Lacenne, négociant à Toulouse.

Loi du 15 floréal an X.

28-29. 1809 et 1813. — (2 ventes). 2 ares 82 centiares de terrain provenant d'anciennes routes, adj. 19 fr. 74 à deux acquéreurs.

BELBÈZE[1]

Décret du 14 mai 1790.

1. 20 mars 1791. — Pré, 12 arpents 1/2, au chapitre Saint-Etienne, adj. 14.700 liv. à Roques.

1. Rattaché aujourd'hui à la commune de L'Union.

BESSIÈRES

Décret du 14 mai 1790.

1. 20 juin 1791. — Métairie de « Bordebasse » et terres, 93 arpents 26 pugnères, vaisselle vinaire et bétail, aux prébendiers de Saint-Martial de l'église Saint-Etienne, est. 33.365 liv., adj. 39.100 liv. à Roques, négociant à Villemur. — *Prix réel*, 11.730 liv. — Mutations : 1810, Flottes, propriétaire (en partie) ; 1865, à Esculier, bourrelier.

2. 26 juin 1791. — Vigne, 3 pugnères, à l'obit de Bessières, est. 180 liv., adj. 380 liv. à Gaffié, sabotier.

3. 4 mars 1792. — Terres, 1 arpent 4 pugnères 1 boisseau, à l'obit du lieu, est. 650 liv., adj. 1.225 liv. à Lapart, de Toulouse, et Bousquet, boulanger (2 acquéreurs).

4. 30 septembre 1792. — Terres, 11 pugnères 4 boisseaux, à l'obit de Saint-Pierre, est. 3.515 liv., adj. 7.000 liv. à Labranque.

Décrets du 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

5. 10 pluviôse an II. — Métairie des « Jouets » et terres, 25 arpents, à Clarac, émigré, est. 10.950 liv., adj. 14.700 liv. à Cassaignard (14 feux). — Paiement en trois fractions, de pluviôse an II à thermidor an III, soit, *prix réel*, 1.515 liv. — Mutations : 1810, divisé entre Constans Vignal et Bousquet ; 1853, Castelbou (en partie). Appartient encore en partie à la famille Bousquet, propriétaire.

6. 8 fructidor an II. — 4 moulins, 1 maison et terres, 3 arpents, à Clarac, émigré, est. 11.680 liv., adj. 21.700 liv. à Amat, à Villemur.

Loi du 28 ventôse an IV.

7. 29 messidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, 3 boisseaux, adj. 2.699 liv. à Bousquet. — Paiement : 4.074 liv. en mandats à 4 °/₀ et 503 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 665 liv.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

8. 29 floréal an VII. — Métairie de « Mazade » et terres, 18 hectares 8 ares 2 centiares, à Martin, parent d'émigré, est. 3.940 l., adj. 4.500 liv. ; partie du château et terres, 130 ares 84 centiares, au même, est. 2.588 liv., adj. 2.650 liv. ;

métairie de la « Bergère », 15 hectares, 28 ares, 77 centiares, au même, est. 3.782 liv., adj. 3.900 liv. à Fraineau, entrepreneur à Montauban. — Paiement en bons 2/3 à 2 [illegible]: *prix réel* des trois lots, 221 liv. — MUTATIONS : 1810, passé pour partie à Mazelié, Bousquet et Castelbou ; 1,900, Raynaud, propriétaire (pour partie); 1912, Bousquet, propriétaire (pour partie).

Loi du 20 mars 1813

9. 1813. — 35 ares 55 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 305 liv. à Roucoule, négociant à Toulouse.

BLAGNAC

Décret du 14 mai 1790

1. 13 mars 1791. — Terre, 1 arpent, au chapitre Saint-Sernin, est. 1.320 liv., adj. 2.075 liv. à Lavigne, de Toulouse.

2. 26 juin 1791. — Terre, 1 arpent, à l'obit de Saint-Martin-du-Touch, est. 572 liv., adj. 810 liv. à Entraigues, notaire à Toulouse.

3. 25 septembre 1791. — Terres, 4 arpents 18 pugnères 54 boisseaux, à la fabrique de l'église de Blagnac, est. 4.180 liv., adj. 8.000 liv. à Lavigne, forgeron.

4. 27 septembre 1791. — Terre, 10 arpents, à l'obit de Pomarède, est. 2.800 liv., adj. 8.500 liv. à Pelissier, négociant de Toulouse, élu.

5. 5 février 1792. — Maison, cour et jardin, 248 toises 4 pieds 1 pouce carrés, au chapitre Saint-Sernin, est. 3,919 liv., adj. 5.500 liv. à Marquès, de Toulouse.

Décrets du 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

6. 9 juin 1793. — Domaine de « Couloumeras », bâtiments, terres, etc., 208 arpents environ, aux Doctrinaires de Saint-Rome, est. 103.918 liv., adj. 140.000 liv. à Monthieu, négociant à Toulouse. — *Prix réel*, 36.400 liv. — MUTATIONS : Jusqu'en 1873, à Monthieu ; 1833, Lautard, propriétaire à Toulouse ; 1878 et depuis, à Mather, propriétaire.

7. 18 germinal an II. — Terre, 3 arpents 2 pugnères, à la table de la Nativité de la Daurade, est. 2.772 liv., adj. 5.600 liv. à Vigon, entrepreneur à Toulouse.

8. Prairial an II. — Terre, 2 arpents 5 boisseaux, à Gaillard, émigré, est. 880 liv., adj. 6.000 liv. à Hugounenc.

9. Fructidor an II. — Métairie et dépendances, 60 arpents 1 pugnère 6 boisseaux, à Daram, émigré, est. 30.623 liv., adj. 66.000 liv. à Dubreil.

10 à 20. Id. — (11 ventes). 11 pièces de terre, 1/2 arpent 20 pugnères, à Daram, émigré, est. 1.694 liv., adj. 11.105 liv. à Lavigne, Tirent et Delpont (3 acquéreurs) : 2 propriétaires, 1 négociant.

21 à 35. Germinal an III. — (15 ventes). 15 lots terre, 30 pugnères 4 boisseaux, à Daram, émigré, est. 2.662 liv., adj. 3.365 liv. à Miquel, Tirus, Lavigne et Lucsan (4 acquéreurs) : 3 propriétaires, 1 négociant.

Loi du 16 brumaire an V.

36. 29 brumaire an V. — Terre, 1 meseillade, à la Province de Languedoc, adj. 176 liv. à Cazeneuve.

37. 6 floréal an V. — Terrain, 3 boisseaux, à la chapelle Saint-Exupère, est. 533 liv., adj. 716 liv. à Bosc.

38. Id. — Partie de vieux chemin, 1 pugnère 3 boisseaux, à la Province de Languedoc, est. 129 liv., adj. 170 liv. à Bessières, boulanger.

Loi du 15 floréal an X.

39 à 47. De l'an XII à 1810. — (9 ventes). 22 ares 90 centiares de terre provenant d'anciennes routes, adj. 180 fr. 24 c. à 9 acquéreurs.

Loi du 20 mars 1813.

48 à 55. 1813. — (8 ventes). Ancienne maison commune et 52 hectares 59 ares de terre provenant de biens communaux, adj. 63.484 fr. à 29 acquéreurs, dont 4 hommes de loi, 16 propriétaires, 6 commerçants, 3 cultivateurs.

BONDIGOUX

Décret du 14 mai 1790.

1. 14 août 1791. — Terre, 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 150 liv., adj. 150 liv. à Gary, tailleur.

2. 11 septembre 1791. — Terres, 2 pugnères 10 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 400 liv., adj. 485 liv. à Aché, laboureur, et Gay, tisserand (2 acquéreurs).

BONREPOS

Décret du 14 mai 1790

1. 16 octobre 1791. — Pré, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 400 liv., adj. 865 liv. à Charlas, élu.

2. 2 juin 1793. — Terre, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 200 liv., adj. 205 liv. à Charlas, élu.

BORN

Décret du 14 mai 1790.

1. 26 décembre 1791. — Terre et pré, 1 arpent 5 pugnères 4 boisseaux, à la table du luminaire du lieu, est. 950 liv., adj. 965 liv. à Olivet, brassier, et Amat, notaire à Layrac (2 acquéreurs).

Loi du 28 ventôse an IV.

2. 3 thermidor an IV. — Métairie de « Cendrié » et terres, 66 arpents 3 pugnères 3 boisseaux, à Roffiac, émigré, adj. 16.925 liv. à Vernier-Moreau et Segond, à Montauban (2 acquéreurs), 2 négociants. — Mutations : en 1830, appartient à 8 propriétaires, dont le principal est M. Vergnes ; 1846, Solon, notaire à Montauban ; 1876, Descamps, propriétaire à Montauban ; 1878, M. Tardieu, propriétaire au Born.

3. 5 thermidor an IV. — Métairie de « Bandarres »[1] et terres, 20 arpents 2 boisseaux, à Roffiac, émigré, adj. 11.075 liv. aux mêmes.

4. 8 thermidor an IV. — Presbytère du lieu et terres, 6 arpents 1 pugnère 6 boisseaux, adj. 6.250 liv. à Faure, propriétaire à Villemur.

1. Aujourd'hui hameau.

Loi du 15 floréal an X.

5. 30 décembre 1809. — Prés et autres terres, 73 ares 25 centiares, à Boyer-Tauriac, ascendant d'émigré, est. 1.800 liv., adj. 1.825 liv. à Forasté, négociant à Toulouse.

6. 4 septembre 1811. — Pré, 73 ares 25 centiares, à Boyer-Tauriac, ascendant d'émigré, est. 1.200 fr., adj. 1.225 fr. à Causse, propriétaire à Villemur (au profit de la Caisse d'amortissement).

Loi du 20 mars 1813.

7 à 13. 1814 et 1815. — (7 ventes). 1 hectare 6 ares 13 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 2.967 fr. à Larroque, Faure, Marty et Prouha (4 acquéreurs), propriétaires.

BOULOC

Décret du 14 mai 1790.

1. 19 juin 1791. — Pré, 3 pugnères, à l'obit de Goutelongue, est. 200 liv., adj. 225 liv. à Cazes, propriétaire.

2. Id. — Pièce de terre, 2 arpents 2 pugnères, au même obit, est. 1.800 liv., adj. 1.825 liv. à Périès, forgeron.

3. Id. — Pièce de terre, 1 arpent 2 pugnères, à l'obit de Bruguières, est. 450 liv., adj. 455 liv. à Bardis.

4. Id. — Terre, 1 arpent 1 pugnère, au même obit, est. 600 liv., adj. 600 liv. à Rives, forgeron.

5. 20 juin 1791. — Terre, 1 arpent, à l'obit de d'Olive, est. 350 liv., adj. 355 liv. à Méric, charron.

6. 24 juillet 1791. — Terre, 4 arpents, à l'obit du lieu, est. 800 liv., adj. 805 liv. à Petit, tuilier.

7. 25 septembre 1791. — Terre, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit de Saint-Jory, est. 500 liv., adj. 505 liv. à Cazes.

8. Id. — Terre, 2 arpents 3 pugnères 6 boisseaux, à l'obit de Bruguières, est. 340 liv., adj. 350 liv. à Bastide et Delpont (2 acquéreurs).

9. 25 septembre 1791. — Terre, 1 pugnère 6 boisseaux, à l'obit de Bruguières, est. 60 liv., adj. 75 liv. à Lacassin, bourrelier à Toulouse.

10. Id. — Vigne, 2 arpents, à l'obit de Bruguières, est. 500 liv., adj. 865 liv. à Marty.

11. Id. — Terre, 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 75 liv., adj. 110 liv. à Bastide, tuilier.

12. Id. — Terre, 1 arpent 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 550 liv., adj. 615 liv. à Petit, tuilier.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

13. 6 floréal an II. — Vigne, 1 pugnère 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 220 liv., adj. 245 liv. à Luans, négociant à Toulouse.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

14. 5 fructidor an III. — Vigne, 1 pugnère 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 220 liv., adj. 1.025 liv. à Pagès, agriculteur à Auzeville.

Loi du 28 ventôse an IV.

15. 6 fructidor an IV. — Presbytère du lieu, jardin et dépendances, 54 cannes carrées 1/2 arpent de jardin, adj. 4.260 liv. à Caussé, de Toulouse. — Paiement, 3.475 liv. en mandats à 4 °/₀ et 480 liv. en numéraire. — *Prix réel,* 619 liv.

BRUGUIÈRES

Décret du 14 mai 1790.

1. 11 septembre 1791. — Vigne, 2 pugnères 4 boisseaux, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 240 liv., adj. 250 liv. à Costes.

2. Id. — Pré, 2 puguères 7 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 600 liv., adj. 750 liv. à Amat, notaire à Layrac.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

3 à 8. 25 pluviôse an II. — (5 ventes). Château de Bruguières, métairie de « Poumarat » et 3 pièces de terre, 42 arpents 6 pugnères 14 boisseaux, à Caumels, émigré, adj. 47.550 liv. à Giron, à Toulouse, élu. — Paiement en trois fractions inégales, en floréal an II, fructidor an III et floréal an IV. — *Prix réel*, 1.345 liv.

9 à 13. Id. — (5 ventes). 5 pièces de terre, 19 arpents 2 pugnères 17 boisseaux, au même, adj. 16.475 liv. à Pérès, Soulassol, Dalet et Audiguier, chirurgien à Toulouse (4 acquéreurs) : 1 commerçant, 2 cultivateurs, 1 chirurgien.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

14. 22 messidor an III. — Couvent, église et terres, aux religieux Dominicains de Bruguières, 19 arpents 2 pugnères 10 boisseaux, est. 17.204 liv., adj. 100.000 liv. à Lacau, négociant à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

15. 11 thermidor an IV. — Deux pièces de terre, 2 pugnères 18 boisseaux, à Babut-Nogaret, émigré, adj. 441 liv. à Grimaud, cultivateur à Saint-Sauveur.

16. 11 brumaire an V. — Terre, 2 arpents 1 pugnère, à Caumels, émigré, adj. 1.000 liv. à Giron, à Toulouse. — Paiement 1.275 liv. en mandats à 1 °/₀ et 160 fr.[1] en numéraire. — *Prix réel*, 173 fr.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

17. 29 messidor an VII. — Bâtiment et tinal du presbytère du lieu, 1 are 9 centiares, est. 500 liv., adj. 2.700 liv. à Grimaud, propriétaire à Saint-Sauveur.

BUZET

Décret du 14 mai 1790.

1. 8 mai 1791. — Métairie d' « Encols » et dépendances, 42 arpents 30 pugnères, aux religieuses de Saint-Sulpice (Tarn), est. 9.722 liv., adj. 13.200 liv. à Montagut, laboureur à Roqueserrière. — *Prix réel*, 3.960 liv. — MUTATIONS : Est encore à la famille Montagut.

1. Le montant des adjudications ou des paiements est parfois indiqué en francs à partir du décret du 28 thermidor an III, qui stipule que l'unité monétaire porterait désormais le nom de franc et non celui de livre.

2. 17 juillet 1791. — Pré, 1 arpent 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 700 liv., adj. 750 liv. à Lagrange, meunier à Saint-Sulpice (Tarn).

3. Id. — Terre, 4 arpents, à l'obit du lieu, est. 700 liv., adj. 705 liv. à Valentin.

4. Id. — Terre, 3 pugnères 5 boisseaux 1/2, à l'obit du lieu, est. 300 liv., adj. 640 liv. à Sigaudès, charron à Toulouse.

5. 25 juillet 1791. — Terre, 2 arpents 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 887 liv., adj. 900 liv. à Rouquié, marchand.

6. 14 août 1791. — Terre, 1 arpent 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 1.200 liv., adj. 1.505 liv. au même.

7. Id. — Terre, 5 boisseaux 1/2, à l'obit du lieu, est. 300 liv., adj. 345 liv. à Bories.

8. Id. — Bois taillis, 8 arpents, aux religieuses de Rabastens (Tarn), est. 1.300 liv., adj. 1.675 liv. à Audebaut, à Mezens (Tarn).

9. 28 août 1791. — Terre et vigne, 5 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 270 liv., adj. 715 liv. à Rivals, ménager.

10. 27 novembre 1791. — Terres, 5 arpents 5 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 1.475 liv., adj. 1.575 liv. à Lacoste.

11. 18 décembre 1791. — Jardin, 1 boisseau, à l'obit du lieu, est. 60 liv., adj. 80 liv. à Rouquié, marchand.

12. 2 juin 1793. — Terre, 13 arpents, à l'obit du lieu, est. 2.300 liv., adj. 3.925 liv. à Crussel, négociant à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

13. 18 germinal an II. — Terre et pré, 3 arpents, à l'obit de Villemur, est. 1.600 liv., adj. 3.200 liv. à Gardes.

14. 1er floréal an II. — Métairie de « Montfort », 36 arpents 1 pugnère 4 boisseaux, à Clarac, émigré, est. 7.490 liv., adj. 9.600 l. à Escoffres. — Paiement en trois fractions, de prairial an II à frimaire an IV. — *Prix réel*, 620 liv. — Mutations : 1810, Parlange, propriétaire; 1907, Canguilhem, représentant de commerce à Toulouse.

15. 2 floréal an II. — Chai et tinal, 30 cannes, à Clarac, émigré, est. 1.100 liv. adj. 1.225 liv. à Sigaudès et Mauras.

16 à 19. Id. — (4 ventes.) Terres et vignes, 5 arpents 5 pugnères, au même, est. 1.900 liv., adj. 2.130 liv. à Verdier, Sigaudès et Valentin.

20. Id. — Château et dépendances, 16 arpents, au même, est. 24.000 liv., adj. 24.200 liv. à Rivière. — Paiement en trois fractions, de floréal à thermidor an III. — *Prix réel*, 1.986 liv. — Mutations : 1810, Ducos de la Hitte, propriétaire ; 1895, Roques, propriétaire.

21. Id. — Métairie d' « En Parro », 60 arpents, au même, est. 28.000 liv., adj. 33.000 liv. à Boissel. — Paiement en trois fractions, de floréal an II à messidor an III. — *Prix réel*, 3.811 liv. — Mutations : 1810, à Bégué, propriétaire à Toulouse ; 1874, Prunet, propriétaire ; 1881, Terrancle ; 1883, Gendre, propriétaire ; 1892, Salès, propriétaire ; 1909, dame Salès.

22. Id. — Métairie du « Logis », 13 arpents, à Clarac, émigré, est. 6.730 liv., adj. 14.100 liv. à Bousquet. — Paiement en trois fractions, de floréal an II à thermidor an III. — *Prix réel*, 821 liv. — Mutations : 1810, Bardy, dit Égède, propriétaire ; 1875, Constans, propriétaire ; 1890, Assalit propriétaire.

23. Id. — Métairie de « Chalons », 26 arpents 2 pugnères, au même, est. 7.250 liv., adj. 10.100 liv. à Brusières. — Paiement en trois fractions, de floréal an II à messidor an III. — *Prix réel*, 842 liv.

24. Id. — Métairie des « Azémas », 31 arpents, au même, est. 6.490 liv., adj. 7.000 liv. à Pérès. — Paiement en trois fractions, de floréal an II à thermidor an III. — *Prix réel*, 465 liv. — Mutations : Domaine morcelé, 1810, à Carrié, propriétaire, pour partie ; Roux et dame Brugière, pour partie ; 1868, Raynaud, propriétaire, pour partie ; 1879, Rey, propriétaire, pour partie ; actuellement, mêmes propriétaires.

25 à 42. 29 floréal an II. — (18 ventes.) 18 pièces de terre et vigne, 15 arpents 35 pugnères 36 boisseaux, à Clarac, émigré, adj. 13.715 liv. à Vals, Terrisse, Bardy, Charbonnières, Mouynet, Arnal, Garrigues, Bouissou et Rouquier (9 acquéreurs).

Loi du 28 ventôse an IV.

43. 6 thermidor an IV. — Presbytère, vieille église à Conques et terres, 392 toises carrées 1 pugnère, à la fabrique du lieu, adj. 1.967 liv. à Marc.

44. Id. — Château vieux, patus et autres, 897 toises, à Clarac, émigré, adj. 3.083 liv. à Marc.

45. 21 fructidor an IV. — Rivage près du pont, à la fabrique du lieu, 1 pugnère, adj. 75 liv. à Pougès, de Rabastens.

Loi du 16 brumaire an V.

46. 3 floréal an V. — 5 pièces de terre, 5 arpents 8 pugnères, à l'obit du lieu, adj. 2.100 liv. au même.

47. Id. — Terre, 4 boisseaux, à la fabrique du lieu, adj. 49 liv. au même.

48. 25 fructidor an VI. — Métairie d' « Agrès » et terres, 48 arpents 25 pugnères, à Montfa, parent d'émigré, est. 10.781 liv., adj. 321.000 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse. — Paiement effectué par fractions, de 1808 à 1814, et en rescriptions à 4 °/° environ; soit, *prix réel*, 11.288 liv. — Mutations : 1810, à Villa et Ducos de la Hitte; 1890, Beautes, propriétaire à Rabastens; 1907, Duperrin, propriétaire, chacun pour une partie.

49. Id. — Moulin à vent et terres, 1 arpent 4 pugnères 6 boisseaux, à Montfa, parent d'émigré, est. 3.150 liv.. adj. 130.000 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse. — Paiement effectué par fractions, de 1808 à 1811, et en rescriptions, à 4 °/° environ. — *Prix réel*, 4.724 fr.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

50. 23 pluviôse an VII. — Terres et prés, 5 arpents, à Babut-Nogaret, émigré, adj. 1.255 liv. à Roques, à Roqueserrière.

51. Id. — Pré, 1 arpent 1 pugnère, à Babut-Nogaret, émigré, adj. 125 liv. à Guiraud, à Roqueserrière.

Loi du 20 mars 1813.

52. 1815. — 28 ares 45 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 310 fr. à Bouissou, propriétaire.

CASTANET

Décret du 14 mai 1790.

1. 30 mai 1791. — Vigne, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 132 liv., adj. 265 liv. à Sérié.

2. Id. — Maison et jardin, 5 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 880 l., adj. 1.725 liv. à Dalba, cordonnier.

3. Id. — Terre, 1/2 arpent 2 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 132 l., adj. 500 liv. à Rhodes.

4. 31 mai 1791. — Terre, 1 pugnère 7 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 330 liv., adj. 805 liv. à Gendrau, maçon.

5. Id. — Terre, 2 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 440 l., adj. 1.000 liv. à Ponsolle, aubergiste.

6. Id. — Pré, 1 arpent 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 1.540 liv., adj. 1.540 liv. au même.

7. Id. — Terre, 5 pugnères, à l'obit du lieu, est. 550 liv., adj. 800 liv. à Piquet, brassier.

8. Id. — Terre, 1 arpent 1 pugnère 5 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 330 liv., adj. 950 liv. à Gendrau, maçon.

9. Id. — Terre, 3 arpents, à la table des obits de Saint-Etienne, est. 2.200 liv., adj. 5.000 liv., à Ponsole, aubergiste.

10. 1er juin 1791. — Terre, 3 arpents, à l'obit de Mervilla, est. 1.980 l., adj. 3.650 liv. à Dardignac, boulanger.

11. Id. — Terre, à l'obit du lieu, 10 boisseaux, est. 660 liv., adj. 1.100 liv. à Bergès, à Mervilla.

12. Id. — Terre, 3 arpents, au chapitre Saint-Etienne, est. 1.980 l., adj. 4.200 liv. à Ponsolle, aubergiste.

13. 17 juillet 1791. — Terre, 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 132 l., adj. 132 liv. à Salvy, aubergiste.

14. 24 juillet 1791. — 3 pièces de terre, 12 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 330 liv., adj. 340 liv. à Lartigue.

15. 24 juillet 1791. — Terre, 2 arpents 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 1.650 l., adj. 1.676 liv. à Costes, négociant à Auzeville.

16. Id. — Terre et pré, 6 arpents 6 pugnères, à la table des obits, est. 6.600 liv., adj. 9.250 liv. à Méric, négociant.

17. 14 août 1791. — Terre, 6 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 924 liv., adj. 1.100 liv. à Brousse, mesureur de grains à Toulouse.

18. 2 décembre 1792. — Terre, 12 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 330 liv., adj. 500 liv. à Brousse, mesureur de grains.

Loi du 28 ventôse an IV.

19. 15 thermidor an IV. — Maison servant de boucherie, 41 toises 9 pieds 4 pouces carrés, à la commune, adj. 1.998 liv. à Abadie, négociant.

20. 5 fructidor an IV. — Sol de l'église, 2 boisseaux, adj. 200 liv. à Cluzet.

Loi du 20 mars 1813.

21. 1815. — 3 hectares 95 ares 30 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 1.380 fr. à Savignol, marchand à Toulouse.

CASTELGINEST

Décret du 14 mai 1790.

1. 1er mai 1791. — Métairie et terres, 14 arpents 1/2, à l'obit du lieu, est. 7.781 liv., adj. 12.400 liv. à Massip, pépiniériste à Toulouse.

2. 1er juin 1791. — Pré, 4 arpents, au chapitre Saint-Sernin, est. 2.100 liv., adj. 3.300 liv. à Neutre, de Gratentour.

3. Id. — Maison et dépendances et terres, 2 arpents 2 pugnères, au chapitre Saint-Sernin, est. 3.960 liv., adj. 3.960 liv. à Neutre, de Gratentour.

4. Id. — Pré, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 550 liv., adj. 550 liv. à Neutre, de Gratentour.

5. 25 juillet 1791. — Fournial, bâtisse et patus, au chapitre Saint-Sernin, est. 520 liv., adj. 1.000 liv. à Marceillac, boulanger.

6. 11 septembre 1791. — Vigne et terre, 4 arpents 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 1.200 liv., adj. 2.325 liv. à Cazabon, tourneur à Toulouse.

7. 27 septembre 1791. — Maison et terres, 4 arpents 3 boisseaux, avec la vaisselle vinaire, aux Augustins de Saint-Georges, est. 1.908 liv., adj. 4.325 liv. à Courtis, fripier à Toulouse.

8. 13 novembre 1791. — Terre, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 350 liv., adj. 370 liv. à Laffont, cultivateur, élu.

9. Id. — Pré, 12 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 250 liv., adj. 415 liv. à Laffont, cultivateur.

10. 4 décembre 1791. — Maison, à l'obit du lieu, est. 220 liv., adj. 225 liv. à Dieuzaide, tailleur à Toulouse.

11. 5 février 1792. — Vigne, 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit de Peyras, est. 150 liv., adj. 335 liv. à Dieuzaide, tailleur à Toulouse.

12. 18 mars 1792. — 2 pièces vigne, 1/2 arpent 10 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 340 liv., adj. 905 liv. à Dieuzaide, tailleur à Toulouse.

13. 11 novembre 1792. — 2 pièces de terre, 1 arpent 1/2, à l'obit du lieu, est. 230 liv., adj. 235 liv. à Dieuzaide, tailleur à Toulouse.

14. 2 juin 1793. — Terre et pré, 3 pugnères 5 boisseaux, à la table de l'église du lieu, est. 940 liv., adj. 1.625 liv. à Pichon, cultivateur.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

15. 1er septembre 1793. — Pré, 3 arpents, à la table du Saint-Sacrement de l'église du Taur, est 2.310 liv., adj. 3.500 liv. à Bernis, tourneur à Toulouse.

16 et 17. 2 germinal an II. — (2 ventes). Pré, 2 arpents, à Thézan, émigré, est. 2.501 liv., adj. 4.625 liv. à Laurentie.

Loi du 28 ventôse an IV.

18. 1er messidor an IV. — Bois, 27 arpents, au chapitre Saint-Sernin, adj. 17.992 liv. à Malecase et Lacoste, de Villariès et Toulouse.

19. 3 fructidor an IV. — Presbytère et jardin du lieu, 237 toises et 240 perches, adj. 4.320 liv. à Pelegry.

Loi du 15 floréal an X.

20 à 24. De l'an XI à 1815. — (5 ventes). 44 ares 1 centiare de terrain provenant d'anciennes routes, adj. 365 fr. 56 à 5 acquéreurs.

Loi du 20 mars 1813.

25. 1815. — 6 ares 65 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 65 francs à Pic, propriétaire.

CASTELMAUROU

Décret du 14 mai 1790.

1. 29 mai 1791. — Terre et vigne, 1 arpent 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 300 liv., adj. 710 liv. à Fraissinet, cultivateur.

2. Id. — 3 lots terre, 1/2 arpent 1 pugnère 3 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 675 liv., adj. 1.200 liv. à Lauzel, propriétaire. — *Prix réel*, 360 liv.

3. Id. — Vigne, 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 150 liv., adj. 520 liv. à Fournier, parfumeur à Toulouse.

4. Id. — Terre, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 140 liv., adj. 310 liv. à Fraissinet, cultivateur.

5. Id. — Terre et vigne, 2 arpents, à l'obit du lieu, est. 650 liv., adj. 1.800 liv. à Fournier, parfumeur à Toulouse.

6. Id. — Vigne, 1 arpent 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 1.750 liv., adj. 3.550 liv. à Lhoste, cultivateur.

7. 29 mai 1791. — 3 pièces de terre, 1 arpent 2 pugnères 4 boisseaux, à l'obit de Jarante, est. 396 liv., adj. 970 liv. à Grimaud, sellier à Toulouse.

8. Id. — Terre et vigne, 1 arpent 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 500 liv., adj. 950 liv. à Dupuy boulanger.

9. 19 juin 1791. — Terre et vigne, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 450 liv., adj. 1.050 liv. à Barrau.

10. 24 juillet 1791. — Pré, 1/2 arpent, à la table Sainte-Anne de Garidech, est. 400 liv., adj. 800 liv. à Fabre, charron.

11. 25 juillet 1791. — Terre et vigne, 1 pugnère 4 boisseaux, à la fabrique du lieu, est. 120 liv., adj. 125 liv. au même.

12. 21 août 1791. — Vigne, 2 pugnères, à la table de l'œuvre du lieu, est. 500 liv., adj. 1.200 liv. à Froment, épicier à Toulouse.

13. 30 octobre 1791. — Terre et vigne, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 300 liv., adj. 465 liv. à Michaudel, mesureur de grains à Toulouse.

14. 13 novembre 1791. — Vigne, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 150 liv., adj. 300 liv. à Barrau.

15. 1er janvier 1792. — Terre et vigne, 1 pugnère, à la fabrique de l'église du lieu, est. 200 liv., adj. 415 liv. à Pelegri, aubergiste à Verfeil.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

16. 4 frimaire an II. — Terre, 2 arpents 2 pugnères, à l'obit de Saint-Martial, est. 1.892 liv., adj. 3.400 liv. à Salamon, négociant à Toulouse.

17. 18 germinal an II. — Terre. 1/2 arpent, à l'obit de Saint-Martin-d'Escurselles, est. 120 liv., adj. 200 liv. à Bouton, cartonnier à Toulouse.

18 à 20. Thermidor an II. — (3 ventes). Métairie de « Pressac » et dépendances, 71 arpents 3 pugnères 6 boisseaux, à Gilède-Pressac frères, émigrés, est. 11.670 liv., adj. 26.000 liv. à Dirat. — Château de Pressac et terres, 22 arpents 3 pugnères 6 boisseaux, au même, est. 23.760 liv., adj. 42.400 liv. à Dechan. — Métairie « del Pastre », 25 arpents 3 pugnères,

au même, est. 7.170 liv., adj. 20.200 liv. au même. — Paiement en 4 fractions, en thermidor an II, nivôse et messidor an III, 97.290 liv. en assignats, soit, *prix réel* pour les trois domaines, 6.515 liv. — Mutations : à la famille de Gilède-Pressac, de 1811 à 1882 ; 1882, Sage, propriétaire à Toulouse.

21 à 39. Thermidor an II. — (19 ventes). 19 pièces de terre, 17 arpents 14 pugnères 33 boisseaux, à Gilède-Pressac frères, émigrés, est. 9.328 liv., adj. 30.625 liv. à Dechan, Ruelle, Gibbert, Merle, Baron, Lausel, Pèlegry, Gentil, Roullac et Clauzolle (10 acquéreurs), 6 cultivateurs, 2 propriétaires, 2 négociants. — Paiement en 5 fractions' en thermidor an II, nivôse, messidor, thermidor et fructidor an III, 102.456 liv. en assignats, soit, *prix réel*, 8.228 liv.

40. 13 fructidor an II. — Métairie de « Gammi » et dépendances, 70 arpents 3 pugnères, à Gilède-Pressac frères, émigrés, est. 15.005 liv., adj. 32.000 liv. à Guinet, propriétaire. — Paiement en 7 fractions, en fructidor an II, ventôse, prairial, messidor et thermidor an III, 28.557 liv. en assignats, et 1.394 francs payés en numéraire en l'an XII ; soit, *prix réel*, 4.472 francs. — Mutations : à la famille Guinet jusqu'en 1825 ; — 1825, Bach Jeanne, propriétaire ; — 1902, Deloume Bruno, propriétaire à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

41. 3 thermidor an IV. — Partie du presbytère du lieu et terre, 6 pugnères, adj. 4.484 liv. à Anglade, chaudronnier à Toulouse. — Paiement, 18.234 liv. en mandats à 4 %. — *Prix réel*, 730 liv.

42. Id. — Cimetière communal, 12 boisseaux, adj. 297 liv. à Anglade, chaudronnier à Toulouse.

43. 5 thermidor an IV. — Partie du presbytère du lieu, 116 toises 4 pieds 10 pouces carrés, adj. 2.853 liv. à Lacroix, de Toulouse.

44. 6 fructidor an IV. — Partie de vieux chemin, 429 toises 9 pieds 7 pouces carrés, à la Province de Languedoc, adj. 176 liv. à Fabre, à Castelmaurou.

45. 9 fructidor an 4. — Pré, 3 arpents 1 pugnère 5 boisseaux 1/2, à l'ordre de Malte, adj. 909 liv. à Lacroix, de Toulouse. — Paiement, 1.259 liv. en mandats à 4 % et 195 liv. en numéraire. — *Prix réel*, 245 liv.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

46. 21 germinal an IX. — Ancienne église et sol, 4 boisseaux, à la commune, est. 3.400 liv., adj. 65.000 liv. à Negrié, à L'Union.

Loi du 15 floréal an X.

47. 12 prairial an XII. — Partie d'ancien chemin, 30 ares 22 centiares, à la Province de Languedoc, est. 240 francs, adj. 620 francs à Rouby, cultivateur.

Loi du 20 mars 1813.

48 à 52. 1813. — (5 ventes). — 2 hectares 8 ares 78 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 5.961 francs à Negrié, cultivateur à L'Union; Vitry, homme de loi à Toulouse; Delport et Gourmanel, négociants à Toulouse (4 acquéreurs).

CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS

Décret du 14 mai 1790.

1. 13 mars 1791. — Maison et patus, aux Pères Jésuites de Toulouse, est. 2.700 liv., adj. 3.064 liv. à Raynaud, cultivateur.

2. 31 mai 1791. — 6 pièces de terre, 4 arpents 6 pugnères, 4 boisseaux, à l'obit de Cayre, est. 1.880 liv., adj. 2.566 liv. à Roussel, maçon.

3. Id. — 4 pièces de terre, 9 arpents 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 3.685 liv., adj. 4.100 liv. à Bertrand, négociant.

4. 25 mars 1792. — Métairie de « Marselot » et terres, 78 arpents 7 pugnères 1 boisseau, aux Augustins de Montauban, est. 16.050 liv., adj. 21.200 liv. à Marchand, négociant à Toulouse, sur folle enchère. — *Prix réel*, 6.360 liv. — Mutations. Le domaine a été divisé entre un assez grand nombre de propriétaires, dont les principaux sont : 1832, Fayet; 1837, Cruzel; 1851, Carrery et Gaillard; 1854, Peyranne; 1884, Nounes; 1899, Valès; 1904, Beautes.

Loi du 20 mars 1813.

5. 1813. — 50 ares 20 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 2.075 liv. à Latapie, négociant à Toulouse.

CÉPET

Décret du 14 mai 1790.

1. 31 mai 1791. — Pré, à l'obit du lieu, 1 arpent, est. 550 liv., adj. 1.150 liv. à Fallière, boulanger à Toulouse.

2. Id. — Terre et vivier, à l'obit du lieu, 1 arpent, est. 495 liv., adj. 605 liv. à Alaux, forgeron.

3. Id. — Pré, 2 arpents 1 pugnère, à l'abbaye de Saint-Sernin, est. 1.375 liv., adj. 2.450 liv. à Chiffre, boulanger à Castelnau-d'Estrétefonds.

4. 9 octobre 1791. — Terre, 1 arpent 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 300 liv., adj. 355 liv. à Méric, tonnelier.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

5. 24 germinal an II. — Grange et jardin à Leysses, prêtre déporté, est. 1.000 liv., adj. 1.350 liv. à Fourtic.

Loi du 28 ventôse an IV.

6. 25 fructidor an IV. — 2 prés, 3 arpents 2 pugnères 4 boisseaux, à l'œuvre de l'église du lieu, adj. 3.175 liv. à Grimaud, de Saint-Sauveur. — Paiement : 4.950 liv. en mandats à 4 °/₀ et 683 francs en numéraire. — *Prix réel,* 881 francs.

COLOMIERS

Décret du 14 mai 1790.

1. 1er mai 1791. — Métairie de « Gramond » et terres, 124 arpents 1 meseillade 4 boisseaux, aux religieuses Sainte-Ursule, est. 41.580 liv., adj. 55.100 liv. à Romiguière, homme de loi à Toulouse. — *Prix réel,* 16.530 liv. — Mutations : 1810, Romiguière, jurisconsulte à Toulouse; 1852, Valette, propriétaire à Toulouse; 1875, Faurès, propriétaire à Toulouse; 1899, Sauveterre, propriétaire.

2. Id. — Métairie de « Fourcandin », forge et terres, 64 arpents 2 pugnères, aux religieuses Sainte-Ursule, est. 33.249 liv., adj. 41.000 liv. à Romiguière, homme de loi à Toulouse. — *Prix réel,* 11.890 liv. — Mutations : 1810, général Sol, à Toulouse; 1835, Bourthoumieu, propriétaire à Blagnac; 1908, de Pontic de Brouilh, propriétaire.

3. 14 juillet 1791. — Terre, 5 meseillades 1/2, à l'obit du lieu, est. 880 liv., adj. 1.800 liv. à Bonnet, boulanger.

4. 24 juillet 1791. — Maison, dépendances et terres, 4 arpents, à l'obit du lieu, est. 2.200 liv., adj. 4.000 liv. à Pelous, négociant à Toulouse.

5. 11 septembre 1791. — Maison, jardin et four, 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 550 liv., adj. 1.550 liv. à Galan, tailleur.

6. 4 mars 1792. — Vigne, 1/2 arpent, à l'obit du lieu, est. 198 liv., adj. 245 liv. à Sénac, à Toulouse.

7. Id. — Terre, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 495 liv., adj. 850 liv. à Verdier, charron.

8. Id. — Maison, vigne, 1 arpent 1/2, et vaisselle vinaire, à la table des obits de l'église Saint-Nicolas, est. 1.980 liv., adj. 3.600 liv. à Verdié, négociant à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

9. Prairial an II. — Métairie de « Cimonis », 32 arpents 2 pugnères 3 boisseaux, à Gaillard, émigré, est. 9.780 liv., adj. 30.300 liv. à Delpont, apothicaire. — Paiement en 3 fractions : en prairial an II, messidor et fructidor an III, 30.506 liv. en assignats. — *Prix réel*, 4.602 liv. — Mutations : 1810, Delpont, pharmacien à Toulouse; 1842, Pinel de Truilhat, négociant à Toulouse; 1852, Valette, propriétaire; 1891, Faurès, médecin à Toulouse; 1896, Lachambre, propriétaire à Cornebarrieu.

10. 15 vendémiaire an III. — Terre, 1 meseillade 6 boisseaux, à la fabrique du lieu, est. 330 liv., adj. 380 liv. à Baqué.

11. Id. — Terre, 1 arpent 2 meseillades, à la table du Purgatoire de l'église du lieu, est. 1.100 liv., adj. 2.000 liv. à Garric.

12 à 47. 18 brumaire an III. — (36 ventes). 36 lots de terre, 5 arpents 70 pugnères 114 boisseaux, à Corn, dit Quinsac, émigré, adj. 44.837 liv. à Bordes, Bourjac, Verdier, Garric, Bourcet, Tregan, Sénac, Teulère, Faure, Farès, Capdeville, Cros, Baqué, Balès, Dubois, Chaumeton, Pagès, Collongues, Dalmason, Hérété, Sacareau, Mazères, cultivateurs; Jacoubet et Froidefont, négociants à Toulouse. — Paiement en 9 fractions, en brumaire, frimaire, pluviôse, germinal, floréal et fructidor an III, brumaire, frimaire et germinal an IV, 45.907 liv. en assignats; soit, *prix réel*, 1.490 liv.

48. 24 brumaire an III. — Château et métairie du « Faucon ». 90 arpents, à Corn, dit Quinsac, émigré, est. 31.139 liv., adj. 83.500 liv. à Maison, négociant à Toulouse. — Paiement, 8.630 liv. en assignats à 25 °/₀, et 74.785 liv. à 2 °/₀. — *Prix réel*, 3.652 liv. — MUTATIONS : 1810, Gilibert, propriétaire à Toulouse; 1824, Depuntis, négociant, et Sol, miroitier à Toulouse; 1839, Crozet, boucher; 1843, Lamothe, meunier; 1872, Authier, négociant à Toulouse; 1890, Pigny, négociant; 1904, Belard.

49. 25 brumaire an III. — Métairie de « Communial » et dépendances, 40 arpents, à Corn, dit Quinsac, émigré, est. 10.903 liv., adj. 24.300 liv. à Abraham Moïse, négociant à Toulouse. — Paiement en frimaire et messidor an III, 25.096 liv. en assignats. — *Prix réel*, 1.585 liv.

50 à 52. 4 nivôse an III. — (3 ventes). 3 pièces de terre, 6 arpents 6 pugnères 8 boisseaux, à Barras, homme de loi, condamné, adj. 9.525 liv. à Desormeaux, artiste à Toulouse; Martinet et Marignac, cultivateurs à Tournefeuille (3 acquéreurs); 1 artiste, 2 cultivateurs.

53. Floréal an III. — Château et dépendances, 31 arpents, à Costes, reclus, est. 34.242 liv., adj. 105.600 liv. à Pertin et Sigory, propriétaires (déchus faut de paiement; restitution à la famille).

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

54. 5 fructidor an III. — Terre, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 495 liv., adj. 4.225 liv. à Saint-Félix sœurs, à Toulouse.

55. 7 vendémiaire an IV. — Terre, 1 arpent 4 boisseaux, à Corn, dit Quinsac, émigré, est 271 liv., adj. 2.900 liv. à Foulquié.

Loi du 28 ventôse an IV.

56. 25 fructidor an IV. — Presbytère du lieu, dépendances et jardin, 1 arpent 2 pugnères 4 boisseaux, adj. 8.390 liv. à Lasplanes. — Paiement, 12.900 liv. en mandats à 4 °/₀ et 1.671 francs en numéraire. — *Prix réel*, 2.187 francs.

57. 4ᵉ jour complémentaire an IV. — Chai, 66 toises 1 pied 10 pouces carrés, à l'abbaye de Saint-Sernin, adj. 1.202 liv. à Lacoste.

Loi du 15 floréal an X.

58. 21 prairial an XI. — Terres, 21 ares 79 centiares, à Corn, dit Quinsac, émigré, revendues par suite de déchéance, est. 147 fr., adj. 200 fr. à Baqué, propriétaire.

59. 26 pluviôse an XII. — 56 ares 47 centiares de terre provenant d'anciennes routes, adj. 139 fr. 50 à Benoit, cultivateur.

CORNEBARRIEU

Décret du 14 mai 1790.

1. 4 février 1791. — 12 lots terre, prés, bois, etc., 46 arpents, aux religieuses chanoinesses de Saint-Sernin, est. 14.175 liv., adj. 19.875 liv. à Rolland. — *Prix réel,* 5.962 liv.

2. 1er juin 1791. — Terre, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 639 liv., adj. 660 liv. à Meillon, géomètre.

3. 20 juin 1791. — Terre, 6 meseillades, à l'obit du lieu, est. 352 liv., adj. 372 liv. à Cassagne.

4. Id. — Terre, 1/2 arpent, à l'obit du lieu, est. 440 liv., adj. 445 liv. au même.

5. Id. — Terre, 7 meseillades, à l'obit du lieu, est. 1.100 liv., adj. 1.125 liv. à Gaspard.

6. Id. — Terre, 1 meseillade, à l'obit du lieu, est. 286 liv., adj. 291 liv. à Lachambre, arpenteur.

7. 26 août 1791. — Terre, 1 arpent 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 770 liv., adj. 2.025 liv. à Viguier, propriétaire.

8. Id. — Terre, 7 meseillades, à l'obit du lieu, est. 792 liv., adj. 1.475 liv. à Pugibet, meunier.

9. 11 septembre 1791. — Pré, 1/2 arpent, à l'obit du lieu, est. 440 liv., adj. 510 liv. à Marquès, ancien feudiste.

10. 22 janvier 1792. — Terre, 1 meseillade 1/2, à l'obit du lieu, est. 150 liv., adj. 155 liv. à Barrau, de Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

11 et 12. Prairial an II. — (2 ventes). Terre, 1 pugnère 6 boisseaux; terre et vigne, 1 arpent 7 boisseaux, à Gaillard, émigré, est. 484 liv., adj. 3.040 liv. à Dumont et Ducasse (2 acquéreurs); 2 propriétaires.

13. 21 nivôse an III. — 2 lots terre, 6 arpents 1 boisseau, à Biscons, émigré, est. 660 liv., adj. 4.525 liv. à Gachens et Brousse (2 acquéreurs), 2 négociants.

14 à 16. 7 germinal an III (3 ventes). — 3 pièces de terre, 5 arpents 2 meseillades 7 boisseaux, à Dolive, reclus, est. 3.883 liv., adj. 9.200 liv. à Dolive et Michaudel (2 acquéreurs), 1 propriétaire, 1 négociant.

17. Id. — Grange et jardin, 1 boisseau, à Vaillac Dabadie, déporté, est. 330 liv., adj. 3.325 liv. à Ferrete.

18 à 30. Id. — (13 ventes). 13 lots terre, 4 arpents 13 pugnères 6 boisseaux, à Marquès, déporté, est. 2.079 liv., adj. 13.695 liv. à Marquès, Ducros, Fonvielle, Sarlabous, Delpech, Meilhon, Bergès (6 acquéreurs).

Loi du 28 ventôse an IV.

31. 12 fructidor an IV. — Presbytère du lieu, 13 toises carrées, adj. 1.980 liv. à Meilhon, serrurier.

32. 16 fructidor an IV. — Partie de vieux chemin, 56 boisseaux, à la Province de Languedoc, adj. 77 liv. à Cazet, à Gémil.

33. Id. — Jardin, 1 pugnère 1 meseillade 1 boisseau, à la fabrique du lieu, adj. 312 liv. à Marquès.

Loi du 16 brumaire an V.

34. 3 floréal an VI. — Pré, 1 pugnère 1 boisseau, à la commune, adj. 132 liv. à Azam, à Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

35. 1815. — 1 hectare 66 ares de terre provenant de biens communaux. adj. 2.450 francs à Adhémar, notaire à Toulouse.

CUGNAUX

Décret du 14 mai 1790.

1. 13 février 1791. — Maison, jardin, terres et vignes, 1/2 arpent 4 pugnères, à l'obit du lieu, est. 1.502 liv., adj. 2.125 liv. à Roc, notaire à Toulouse.

2. 10 mars 1793. — Petit domaine et terres, 1 arpent 1/2, 29 journaux, aux religieuses Hospitalières de Toulouse, est. 4.911 liv., adj. 8.600 liv. à Lacassagne.

Décrets du 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

3 à 14. 11 nivôse an III. — (12 ventes). 12 lots de terre, 13 arpents 22 pugnères 1/4 et 31 boisseaux 1/4, à Riet, prêtre émigré, adj. 38.400 liv. à Riet, élu; Toujan, Ribes, Labatut, cultivateurs; Jougla, Marcou, Bécane, Fronton et Lamarque, commerçants à Toulouse. — Paiement en neuf fractions en assignats à 27 °/₀ et à 9 sols °/₀. — *Prix réel*, 2.462 liv.

15. 15 nivôse an III. — Vigne, 1 arpent 1 pugnère 1 boisseau, à Lafaille, prêtre déporté, est. 880 liv., adj. 5.500 liv. à Ladevèze.

16. 29 nivôse an III. — Château de Maurens, 160 arpents, à Lasbordes, conseiller au Parlement, condamné, est. 68.470 liv., adj. 200.200 liv. à Delort, propriétaire à Montastruc, élu. — Paiement en deux fractions, en ventôse an III et frimaire an IV, 205.213 liv. en assignats à 18 et 1 °/₀. — *Prix réel*, 5.464 liv. — Mutations : 1810, Sabathié et Authié, propriétaires à Toulouse; 1870 et depuis, à Boyer de Montégut, propriétaire à Toulouse.

17 à 64. 29 nivôse an III. — (48 ventes). 48 pièces de terre, 58 arpents 19 pugnères 70 boisseaux, à Lasbordes, conseiller au Parlement, condamné, adj. 132.310 liv. à Bécane, Bordes, Gramond, Labatut, Lacassagne, Maury, Ribes, Testut et Toujan, cultivateurs; Delor, cultivateur à Montastruc; Lacroix, cultivateur à Villeneuve; Barthe, bottier; Lafforgue, sellier; Escrive, Galli, Mas et Sacaze, à Toulouse (17 acquéreurs), 11 cultivateurs, 2 artisans et 4 propriétaires.

65 à 76. 28 pluviôse an III. — (12 ventes). 11 pièces de terre, 11 arpents 22 boisseaux, à Lasbordes, conseiller au Parlement, condamné, adj. 13.875 liv. à Cassaigne, Dieuzaide, Labatut, Lacroix, Mas, cultivateurs; Soulès, cultivateur à Villeneuve, et Lafargue, commerçant à Toulouse. — Paiement en six fractions, et en assignats à 18 °/₀ et à 9 sols °/₀. — *Prix réel*, 555 liv.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

77. 5 vendémiaire an IV. — 1 arpent de terre, à Lasbordes, conseiller au Parlement, condamné, adj. 4.000 liv. à Dieuzaide, cultivateur.

Loi du 28 ventôse an IV.

78. 16 messidor an IV. — 2 pièces de terre, 1 arpent 1/3, à l'obit du lieu, adj. 1.628 liv. à Massonnier, négociant à Toulouse.

79. 7 fructidor an IV. — Presbytère, dépendances et terres, 835 toises 7 pouces carrés, 2 arpents 3 pugnères 6 boisseaux, adj. 10.650 liv. à Depanis. — Paiement, 14.941 liv. en mandats à 4 °/₀, 18.500 liv., en mandats à 1 °/₀ et 1.665 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 2.447 francs.

Loi du 16 brumaire an V.

80. 29 pluviôse an VI. — Partie de chemin, 248 toises 5 pieds 3 pouces carrés, à la Province de Languedoc, adj. 770 liv. à Moreau.

Loi du 20 mars 1813.

81 à 85. 1813. — (5 ventes). 8 hectares 94 ares 32 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 7.761 fr. à Comère, négociant, et général Martin, à Toulouse (2 acquéreurs).

DAUX

Décret du 14 mai 1790.

1. 19 juillet 1791. — Domaine de « Lalau » et terres, 89 arpents 99 places 1 meseillade, avec bétail et vaisselle vinaire, aux Bénédictins de la Daurade, est. 32.655 liv., adj. 56.500 l. à Tripié, de Toulouse. — *Prix réel*, 15.820 liv. — Mutations : 1810 à 1840, Carrière, propriétaire; 1840, Pougès, négociant à Toulouse; 1905, Sarlabous; 1908, Gazagne, propriétaire.

2. 14 août 1791. — Terre, 1 arpent 3 pugnères, à la table du Rosaire de l'église du lieu, est. 462 liv., adj. 630 liv. à Bruyères, trafiquant.

3. 30 octobre 1791. — Terre et pré, 6 pugnères 4 boisseaux, à la table du Rosaire de l'église du lieu, est. 874 liv., adj. 1.300 liv. à Bruyères, propriétaire.

4. 27 novembre 1791. — Terre, 3 pugnères, à la table du Rosaire de l'église du lieu, est. 121 liv., adj. 126 liv. à Bajeau, mesureur de grains à Toulouse.

5. 18 décembre 1791. — Terre, 1 arpent, à la table du Rosaire de l'église du lieu, est. 200 liv., adj. 206 liv. à Vinsac.

6. 26 décembre 1791. — Terre, 1 arpent 1/2, à la table du Rosaire de l'église du lieu, est. 302 liv., adj. 580 liv. à Carles, meunier à Aucamville.

7. Id. — Vigne, 1/2 arpent 4 boisseaux, à la table du Rosaire de l'église du lieu, est. 170 liv., adj. 205 liv. au même.

8. 25 mars 1792. — Métairie de « Sustero » et terres, 80 arpents 2 pugnères 4 boisseaux, aux Bénédictins de la Daurade, est. 30.675 liv., adj. 36.300 liv. à Marquès, négociant à Toulouse. — *Prix réel*, 5.445 liv. — MUTATIONS : 1810, Azam, propriétaire à Toulouse; 1838, Moustes, propriétaire; 1849 et depuis, à la famille Bruyères.

9. 1er avril 1792. — Vigne, 3 pugnères, à la table du Rosaire de l'église du lieu, est. 275 liv., adj. 275 liv. à Lézat, boulanger.

10. 10 février 1793. — Terre, 2 arpents 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 400 liv., adj. 1.050 liv. à Anglade, négociant à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

11. 2 fructidor an IV. — Vigne et bois, 3 meseillades, au même, adj. 309 liv. à Massonnier, négociant à Toulouse.

12. 13 fructidor an IV. — Chapelle et enclos, 7 boisseaux, à la chapelle Saint-Roch du lieu, adj. 600 liv. à Azam, de Toulouse.

Loi du 16 brumaire an V.

13. 16 floréal an V. — Pigeonnier, aux Bénédictins de la Daurade, adj. 450 liv. à Sarrans, notaire à Toulouse.

DRÉMIL-LAFAGE

Décret du 14 mai 1790.

1. 30 octobre 1791. — Terre, 2 pugnères 2 boisseaux, à l'archevêque de Toulouse, est. 145 liv., adj. 155 liv. à Lassalle, aubergiste à Toulouse.

2. 1er janvier 1792. — 6 lots de terre, 6 arpents 1/2 11 pugnères 11 boisseaux, à la table du luminaire de l'église du lieu, est. 4.821 l., adj. 4.850 liv. à Fage, négociant à Toulouse, élu.

3. 1er avril 1792. — Maison, jardin et terres, 3 pugnères 5 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 466 liv., adj. 1.025 liv. à Germier, charpentier.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

4. 16 juin 1793. — Terre et pré, 4 arpents 3 pugnères 9 boisseaux, au chapitre Saint-Etienne, est. 3.967 liv., adj. 4.725 liv. à Latapie, négociant à Toulouse.

5. 23 germinal an II. — Métairie de « Lafage », 32 arpents, à Fages, émigré, est. 17.688 liv., adj. 61.700 liv. à Casseyrol (23 feux). — *Prix réel.* 13.574 liv. — MUTATIONS : 1826, à Lespinasse, propriétaire à Toulouse ; 1843, à Patérac, propriétaire à Toulouse ; 1906, à Capus, officier d'artillerie à Toulouse.

6 à 9. Id. — (4 ventes). 4 pièces de terre et prés, 1 arpent 7 pugnères, à Fages, émigré, est. 1.331 liv., adj 4.250 liv. au même. — Paiement des deux lots, de messidor an II à frimaire an IV, en assignats de 40 et 1 %. — *Prix réel.* 10.425 liv.

10. 27 germinal an II. — 5 pièces de terre et pré, 3 arpents 1/2, à Gaubert, prêtre déporté, est. 3.146 liv., adj. 12.100 liv. à Malafosse.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

11. 5 fructidor an III. — Terre, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 80 l., adj. 1.025 liv. à Durand, de Lanta.

12. Id. — Terre, 2 pugnères 2 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 200 l., adj. 4.125 liv. à Germier, charpentier.

13. Id. — Bois, 2 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 36 liv., adj. 1.800 liv. à Sabatier, boucher à Montauriol.

14. Id. — Maison et jardin, 3 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 150 l., adj. 3.525 liv. à Germier, charpentier.

Loi du 16 brumaire an V.

15. 1er floréal an V. — Domaine de la « Muguette » et terres, 38 arpents 1 pugnère. à Faure-Juin, émigré, adj. 30.000 liv. à Dorliac, pour Faure, élu. — Paiement : 28.963 fr. en cédules à 2 °/o et 1.040 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.620 fr. — Mutations : 1826, de Cassan, propriétaire à Toulouse ; 1838, de Sers, propriétaire à Toulouse ; 1879, baron de Lafage, propriétaire à Toulouse.

FENOUILLET

Décret du 14 mai 1790.

1. 21 août 1791. — Ilot ou pacage, 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 88 liv., adj. 93 liv. à Delboy.

2. Id. — Terre, 2 pugnères 5 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 154 liv., adj. 365 liv. à Blès, négociant à Toulouse.

3. Id. — Terre, 1 arpent 3 pugnères 1 boisseau, à l'obit du lieu, est. 660 liv., adj. 1.100 liv. à Delboy.

4. Id. — Terre, 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 264 l., adj. 400 liv. au même.

5. Id. — Terre, 1 pugnère 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 264 l., adj. 345 liv. au même.

6. Id. — Terre, 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 198 liv., adj. 300 liv. au même.

7. Id. — Terre, 4 arpents, à l'obit du lieu, est. 1.760 liv., adj. 5.100 liv. à Biennaise, à Toulouse.

8. Id. — Sol et terre, 3 arpents, à l'obit du lieu, est. 1.584 liv., adj. 3.150 liv. à Delboy.

9. Id. — Pré, 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 440 liv., adj. 785 l. à Delboy.

10. Id. — Terre, 2 pugnères 1 boisseau, à l'obit du lieu, est. 330 l., adj. 700 liv. à Delboy.

11. 18 mars 1792. — Ilot, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 104 liv., adj. 200 liv. à Messaut, de Gagnac.

12. 18 mars 1792. — Terre, 1 arpent 1/2, aux bailes de la Confrérie Notre-Dame du lieu, est. 700 liv., adj. 750 liv. à Lagèze.

13. 27 juillet 1792. — Maison et terres en trois lots, 8 arpents 3 pugnères 6 boisseaux, à l'obit de Latomy, est. 5.500 liv., adj. 9.550 liv. à Saint-Pierre, négociant à Toulouse.

14. 16 décembre 1792. — Maison, forge et jardin, 4 toises 47 pieds 4 pouces carrés, au collège Saint-Martial, est. 682 liv., 2.275 liv. à Monié, forgeron à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

15. 20 pluviôse an II. — Pré de l'Albarède, 3 arpents, au collège Saint-Martial, est. 1.760 liv., adj. 3.200 liv. à Trébos, négociant à Toulouse.

16. Id. — Terre, 2 arpents, au collège Saint-Martial, est. 1.474 liv., adj. 2.900 liv. à Baute.

17. Id. — Terre, 17 arpents, au collège Saint-Martial, est. 10.274 l., adj. 17.800 liv. au même.

18. Id. — Terre, 1 arpent, au collège Saint-Martial, est. 616 liv., adj. 1.200 liv. à Cabié.

19. Id. — Terre, 1 arpent, au collège Saint-Martial, est. 572 liv., adj. 900 liv. à Courmières.

20. Id. — Terre, 1 arpent 1/2, au collège Saint-Martial, est. 836 liv., adj. 1.600 liv. à Baute.

21. Id. — Terre, 2 arpents 1/2, au collège Saint-Martial, est. 1.012 liv., adj. 1.700 liv. à Testou.

22. Id. — Terre, 4 arpents, au collège Saint-Martial, est. 2.420 liv., adj. 3.025 liv. à Delboy.

23. Id. — Terre, 5 arpents, au collège Saint-Martial, est. 2.750 liv., adj. 6.050 liv. à Ayguebelle.

24. Id. — Terre, 7 arpents, au collège Saint-Martial, est. 4.070 liv., adj. 9.000 liv. à Fourtanié.

25. Id. — Terre, 15 arpents, au collège Saint-Martial, est. 8.030 liv., adj. 17.700 liv. à Blanc.

26. 28 pluviôse an II. — Métairie, dépendances et terres, 30 arpents, au collège Saint-Martial, est. 21.010 liv., adj. 36.500 liv. à Ricotier, élu.

27. Id. — Terre, 5 arpents, au collège Saint-Martial, est. 2.882 liv., adj. 8.025 liv. à Cabirol, tuilier à Toulouse.

28. Id. — Pré, 3 arpents, au collège Saint-Martial, est. 2.420 liv., adj. 10.300 liv. à Messau à Gagnac.

29 à 41. 24 germinal an II. — (13 ventes). 13 pièces de terre, 13 arpents, à Thézan, émigré, est. 5.310 liv., adj. 17.275 liv. à Gaillaguet, Lagarde, Roux, Robert (4 acquéreurs), 3 cultivateurs, 1 négociant. — Paiement en 7 fractions, en assignats, de floréal an II à thermidor an III, et 275 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.522 liv.

42 à 61. Id. — (20 ventes). 2 prés, 2 arpents 3 pugnères, à Thézan, émigré, est. 2.037 liv., adj. 5.175 liv. — 17 pièces de terre, 17 arpents, au même, est. 7.426 liv., adj. 23.675 liv. à Lagarde, Bonnecause, Roux, Carivenc, Delboy, Catala, Cabirol (7 acquéreurs), 3 propriétaires, 2 cultivateurs, 2 négociants. — Paiement en 11 fractions, et en assignats, de germinal an II à frimaire an IV. — *Prix réel*, 3.091 liv.

Loi du 28 ventôse an IV.

62. 27 thermidor an IV. — Maison, four et terrain, 3 pugnères 5 boisseaux, au collège Saint-Martial, adj. 4.025 liv. à Baichère, de Toulouse.

63. 18 vendémiaire an V. — Presbytère du lieu et terre, 969 toises carrées, adj. 2.880 liv. à Monié. — Paiement, 4.575 liv. en mandats à 4 °/。 et 541 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 724 fr.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

64. 25 pluviôse an IX. — Terre, 1 arpent, à Thézan, émigré, est. 144 liv., adj. 400 liv. à Capelle, négociant à Toulouse.
65. Id. — Terre, 1 arpent, à Thézan, émigré, est. 144 liv., adj. 605 liv. à Capelle, négociant à Toulouse.

Loi du 15 floréal an X.

66 et 67. De 1810 à 1830. — (2 ventes). 5 ares 5 centiares, provenant d'anciennes routes, adj. 61 fr. à 2 acquéreurs.

FLOURENS

Décret du 14 mai 1790.

1. 20 mars 1791. — Métairie de « Maulhac » et terres, 15 arpents, dépendant du domaine de Ribaute[1], aux Chartreux, est. 6.290 liv., adj. 8.100 liv. à Michaudel, négociant à Toulouse. — *Prix réel*, 2.430 liv.

2. Id. — Métairie de la « Madelaine » et terres, 82 arpents 3 pugnères 2 boisseaux, dépendant du domaine de Ribaute, aux Chartreux, est. 23.280 liv., adj. 25.400 liv. à Portes, négociant à Toulouse. — *Prix réel*. 7.620 liv.

3. Id. — Métairie de « Gasparon » et terres, 51 arpents 18 pugnères 22 boisseaux, dépendant du domaine de Ribaute, aux Chartreux, est. 18.990 liv., adj. 19.400 liv. à Rey, boucher à Toulouse. — MUTATIONS : en 1825, Combes et Timbal, cultivateurs; 1853, Roc, notaire; 1854, Subra, cultivateur; 1884, partie transformée en chemin.

4. Id. — Château, chapelle, métairies, dépendances et terres, 322 arpents, dépendant du domaine de Ribaute, aux Chartreux, s'étendant dans les communes de Flourens, La Madelaine, Quint, Saint-Orens et Balma, est. 110.112 liv., adj. 150.000 liv. à Garail, négociant à Toulouse. — *Prix réel moyen*, 22.500 liv. — MUTATIONS. Divisé entre un grand nombre d'acquéreurs, notamment : en 1820, pour la partie comprise dans la commune de Flourens, veuve Olivier, de Toulouse; 1847, Blanc; 1863, Gèze, de Pin-Balma; 1884, Gil; 1892, Rolland et Marquet; 1898, Lattes, menuisier. — Pour la partie comprise dans la commune de Quint : 1825, Dupuy, propriétaire à Toulouse; 1862, de Sahuqué; 1865, de Sevin de Segonzac; 1909, Bety, à Belberaud.

5. Id. — Rentes censives en blé, gelines, chapons, etc., attachées au domaine de Ribaute, aux Chartreux, est. 14.293 liv., adj. 14.500 liv. à Roques, ancien juge des gabelles à Toulouse.

6. 22 mai 1791. — Terre, 1 arpent 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 528 liv., adj. 2.150 liv. à Azéma, de Montauriol.

7. 26 décembre 1791. — Terre, 2 pugnères 1/2, à l'obit du lieu, est. 220 liv., adj. 575 liv. à Saint-Pierre, homme de loi.

1. Un hameau de la commune de Montrabé porte aujourd'hui ce nom.

8. 18 mars 1792. — Pré, 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 100 liv., adj. 155 liv. à Sentis, de Mons.

9. Id. — Terre, 3 pugnères 3 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 550 liv., adj. 605 liv., au même.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

10. 2 ventôse an III. — Maison et dépendances, 4 arpents, à Capoul, reclus, est. 4.152 liv., adj. 12.100 liv. à Dubois, négociant. — Paiement en ventôse et fructidor an III. — *Prix réel*, 452 liv.

FOSSAT

Décret du 14 mai 1790.

1. 22 mai 1791. — Pré, 1/2 arpent, à l'obit de Castelmaurou, est. 200 liv., adj. 495 liv. à Arnal.

2. Id. — Patus, 1 boisseau, à l'obit de Saint-Loup, est. 30 liv., adj. 200 liv. à Corp.

FRONTON

Décret du 14 mai 1790.

1. 29 mai 1791. — Terre et vigne, 1 arpent 1/2, à l'obit du lieu, est. 451 liv., adj. 550 liv. à Gauzi, cordonnier.

2. Id. — Terre, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 451 liv., adj. 900 liv. à Dupuy, négociant de Toulouse.

3. 27 novembre 1791. — Terre, 3 arpents, à l'obit du lieu, est. 300 liv., adj. 300 liv. à Baville.

4. 8 avril 1793. — Granges et four, 4 toises 3 pieds, à l'ordre de Malte, est. 847 liv., adj. 2.400 liv. à Mauras, de Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

5. 3 floréal an II. — Métairie de « Saint-Cirq », dépendances et terres, 84 eminées 3 pugnères, à l'ordre de Malte, est. 50.050 liv., adj. 80.000 liv. à Feyt, aubergiste à Pompignan. — *Prix réel*, 16.800 liv. — Mutations : 1840, Rolland de Beauveau ; 1871, Bernard ; 1875, Mazas, avoué à Castelsarrasin ; 1885 et depuis, Mme Cathala de Bruzaud, à Grisolles.

6. 15 germinal an II. — Pré, 3 pugnères, à l'ordre de Malte, est. 850 liv., adj. 3.100 liv. à Garrigou, négociant à Toulouse.

7. Id. — Pré, 3 pugnères 6 boisseaux, à l'ordre de Malte, est. 925 liv., adj. 3.800 liv. à Touze, négociant à Toulouse.

8. Id. — Terre et maison, 1 arpent 1 pugnère, à l'ordre de Malte, est. 1.225 liv., adj. 3.150 liv. à Garrigou, négociant à Toulouse.

9. Id. — Terre, 4 arpents, à l'ordre de Malte, est. 2.160 liv., adj. 6.000 liv. à Maubuisson, maréchal-ferrant.

10. 3 floréal an II. — Terre, 2 arpents 1/2, à l'ordre de Malte, est. 1.500 liv., adj. 2.300 liv. à Garrigou, négociant à Toulouse.

11. Id. — Terre, 2 arpents 1/2, à l'ordre de Malte, est. 1.800 liv., adj. 3.500 liv. au même.

12. 16 thermidor an II. — Terre et bâtiment, 2 arpents 4 boisseaux, à l'ordre de Malte, est. 2.090 liv., adj. 2.200 liv. à Guiraud Fournier.

13. Id. — Terre, 2 arpents 2 pugnères 2 boisseaux, à l'ordre de Malte, est. 451 liv., adj. 650 liv. à Cazes, négociant à Toulouse.

14. Id. — Moulin à vent et terre, 2 arpents 1 pugnère 3/4 de boisseau, à l'ordre de Malte, est. 15.488 liv., adj. 15.600 liv. à Audria, aubergiste à Pompignan.

15. 24 germinal an III. — Bâtisse, grange et chai, 6 boisseaux, aux pauvres du lieu, est. 1.210 liv., adj. 11.000 liv. à Feyt, aubergiste à Pompignan.

16. Id. — Terre, 1 arpent 2 pugnères, aux religieux de la Merci, est. 440 liv., adj. 4.100 liv. à Coustal, huissier.

17. Id. — Terre, 3 boisseaux, aux religieux de la Merci, est. 44 liv., adj. 500 liv. à Feyt, aubergiste à Pompignan.

18. Id. — Terre, 2 arpents, aux religieux de la Merci, est. 1.210 liv., adj. 5.500 liv. à Coustal, huissier.

19. Id. — Vigne, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 220 liv., adj. 1.100 liv. à Feyt, aubergiste à Pompignan.

20. 24 germinal an III. — Jardin, 3/4 de boisseau, à l'ordre de Malte, est. 99 liv., adj. 2.100 liv. à Feyt, aubergiste à Pompignan.

21. 17 floréal an III. — Bois, 1 arpent 3 pugnères, à l'ordre de Malte, est. 1.430 liv., adj. 12.000 liv. à Antony, dit « Guittou », propriétaire.

22. Id. — Terre, 1 arpent, à l'ordre de Malte, est. 660 liv., adj. 1.700 liv. à Timbal, négociant.

23. Id. — Terre, 1 arpent 2 pugnères, à l'ordre de Malte, est. 550 liv., adj. 2.900 liv. à Hugues Antoni.

24. Id. — Vigne, 2 arpents 2 pugnères, aux pauvres du lieu, est. 1.980 liv., adj. 6.600 liv. à Feyt, aubergiste à Pompignan.

25. Id. — Vigne, 6 arpents, aux pauvres du lieu, est. 4.400 liv., adj. 19.000 liv. à Feyt, aubergiste à Pompignan.

26. Id. — Terre, 2 arpents 1 pugnère, aux pauvres du lieu, est. 1.056 liv., adj. 6.150 liv. à Feyt, aubergiste à Pompignan.

27. Id. — Maison, dépendances et terre, 2 arpents 1 pugnère, à l'ordre de Malte, est. 2.200 liv., adj. 8.700 liv. à Timbal, négociant.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

28. 5 fructidor an III. — Jardin, 3/4 de boisseau, à l'ordre de Malte, est. 99 liv., adj. 725 liv. à Baville.

29. Id. — Terre, 3 boisseaux, aux religieux de la Merci, est. 44 liv., adj. 150 liv. à Gayral, négociant.

30. 6 fructidor an III. — Vigne, 1 arpent, à l'obit de Soulan, est. 220 liv., adj. 1.100 liv. à Cazes, négociant à Toulouse.

31. Id. — Terre et vigne, 2 arpents 1 pugnère, aux pauvres du lieu, est. 1.056 liv., adj. 11.500 liv. à Baville.

32. Id. — Vigne, 2 arpents 2 pugnères, aux pauvres du lieu, est. 1.980 liv., adj. 10.100 liv. à Delboy, ménager à Noïc.

33. Id. — Bâtisse, grange, chai et terre, 6 boisseaux, aux pauvres du lieu, est. 1.210 liv., adj. sur folle-enchère 12.500 liv. à Roques, négociant à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

34. 15 messidor an IV. — Château et dépendances, à l'ordre de Malte, 77 cannes carrées, adj. 16.704 liv. à Lacombe.

Loi du 16 brumaire an V.

35. 27 germinal an VI. — Presbytère du lieu, 39 cannes carrées, adj. 2.550 liv. à Ferrand, notaire.

GAGNAC

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

1. 11 août 1793. — Four et fournial, 25 toises 5 pieds 11 pouces carrés, au collège Saint-Martial, est. 660 liv., adj. 1.400 liv. à Messau, cultivateur.

2. 5 prairial an III. — Maison, patus et terre, 1 arpent 2 pugnères, à l'œuvre du bouillon des pauvres de la Daurade, est. 1.760 liv., adj. 8.200 liv. à Doumenc, cultivateur à Lespinasse.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 21 thermidor an IV. — Ancien château, bâtiments et terre, 764 toises 4 pieds 3 pouces carrés, au collège Saint-Martial, adj. 2.880 liv. à Messau, cultivateur. — Paiement en mandats, 4.575 liv. à 4 °/ₒₒ et 555 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 738 fr.

GARGAS

Décret du 14 mai 1790.

1. 24 juillet 1791. — Terre, 3 pugnères 4 boisseaux, à la table Notre-Dame du lieu, est. 300 liv., adj. 300 liv. à Daguzan, à Toulouse.

2. Id. — Terre et vigne, 4 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 500 liv., adj. 750 liv. au même.

3. Id. — Jardin et vigne, 8 boisseaux, à l'obit de Villariès, est. 500 liv., adj. 800 liv. à Fallière, boulanger à Toulouse.

4. 8 juillet 1792. — Jardin, 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 200 liv., adj. 300 liv. à Vidal, arpenteur.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

5. 23 nivôse an III. — Grange, à Bousquet, déporté, est. 150 liv., adj. 1.500 liv. à Corail, homme de loi, à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

6. 22 messidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, 491 toises carrées, adj. 2.700 liv. au même.

Loi du 16 brumaire an V.

7. 12 vendémiaire an VI. — 1/7 des terres d'Izarni, ascendant d'émigré, situées dans les communes de Gargas, Saint-Sernin, Sainte-Croix et Villariès, est. 455 liv., adj. 10.012 liv. au même.

GARIDECH

Décret du 14 mai 1790.

1. 24 juillet 1791. — Pré, 2 arpents, à l'obit du lieu, est. 2.000 liv., adj. 2.100 liv. à Ve Delor, de Montastruc.

2. Id. — Pré, 1/4 d'arpent, à la table Sainte-Anne de l'église du lieu, est. 400 liv., adj. 775 liv. à Guiraud, cultivateur.

3. 14 août 1791. — Terre, 2 arpents 2 pugnères, à la table Sainte-Anne de l'église du lieu, est. 1.200 liv., adj. 2.000 liv. à Guiraud, cultivateur.

4. 4 septembre 1791. — Terres, 2 pugnères 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 350 liv., adj. 500 liv. à Reilles, propriétaire.

5. 9 octobre 1791. — 3 lots de terre, 1 arpent 4 pugnères, à l'obit du lieu, est. 500 liv., adj. 500 liv. à Guiraud, cultivateur.

6. Id. — Terre, 1 arpent 2 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 480 liv., adj. 925 liv. à Gasc, maçon.

7. Id. — 3 lots de terre, 4 arpents 6 pugnères 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 2.000 liv., adj. 3.250 liv. à Reilles, propriétaire.

8. 23 octobre 1791. — 3 lots terre et bois, 1 arpent 6 pugnères, à l'obit du lieu, est. 570 liv., adj. 805 liv. à Puiterle.

9. 26 mai 1793. — Domaine de « Saint-Jean », maison et cour dits « la Commanderie » et terres, 142 arpents 14 pugnères 2 boisseaux, à l'ordre de Malte, est. 63.420 liv., adj. 82.200 liv. à Ruffat, maire de Montastruc. — *Prix réel*, 17.262 liv. — Appartient encore à la famille Ruffat.

Loi du 28 ventôse an IV.

10. 25 messidor an IV. — Chapelle Saint-Bebian du lieu, 6 boisseaux, adj. 1.800 liv. à Brun.

11. Id. — Pré, 1/2 arpent, à l'ordre de Malte, adj. 396 liv. à Vallée, de Toulouse.

12. Id. — Maison et terres, 89 toises 2 arpents 6 pugnères 7 boisseaux, à Babut-Nogaret, émigré, adj. 16.940 liv. à Cassan, épouse Babut-Nogaret.

Loi du 16 brumaire an V.

13. 21 prairial an V. — Terre, 3 boisseaux, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 66 liv. à Bouziguet.

14. 18 prairial an VI. — Partie de vieux chemin, 1 pugnère, à la Province de Languedoc, adj. 44 liv. au même.

Loi du 15 floréal an X.

15 et 16. An XII. — (2 ventes). 41 ares 13 centiares de terre provenant d'anciennes routes, adj. 114 fr. à 2 acquéreurs.

Loi du 20 mars 1813.

17. 1815. — 79 ares 11 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 1.632 fr. à Suau, propriétaire à Toulouse.

GAURÉ

Décret du 14 mai 1790.

1. 19 juin 1791. — Terre, 5 arpents, à l'obit du lieu, est. 858 liv., adj. 1.125 liv. à Blanc, de Toulouse.

2. 26 juin 1791. — Métairie « d'En Caussé » et terres, 24 arpents 11 pugnères 16 boisseaux, à la fabrique de l'église de Lanta, est. 4.906 liv., adj. 5.075 liv. à Delibes, chirurgien à Toulouse. — *Prix réel*, 1.218 liv.

3. 26 juin 1791. — Métairie de « las Monjos », dépendances et terres, 45 arpents 11 pugnères 14 boisseaux, aux religieuses de Villemur, est. 10.991 liv., adj. 11.500 liv. à Bebian, propriétaire à Lavalette. — *Prix réel*, 2.760 liv. — Mutations : 1830, Guiraud, propriétaire à Verfeil; 1847, Guitard, propriétaire; 1864, Farsac, propriétaire; 1902, Bras, propriétaire, et Chabanon, menuisier à Toulouse, pour partie; 1910, Escout et Belou, propriétaires.

4. 16 octobre 1791. — 2 lots de terre, 1 arpent, aux religieuses de Villemur, est. 283 liv., adj. 350 liv. à Bebian, à Lavalette.

5. 18 mars 1792. — Terre, 1 arpent 1 pugnère 4 boisseaux, à la fabrique de l'église Saint-Julien, est. 506 liv., adj. 506 liv. à Bebian, à Lavalette.

6. Id. — Terre, 1 arpent, à la même fabrique, est. 363 liv., adj. 363 liv. à Bebian, à Lavalette.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

7. 15 floréal an VII. — Terre, 2 hectares 63 ares 3 centiares, à Bourrassol, parent d'émigré, est. 856 liv., adj. 925 liv. aux enfants Bourrassol. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀. — *Prix réel*, 18 fr. 50.

Loi du 20 mars 1813.

8. 19 novembre 1813. — Oratoire et terres, 17 ares 22 centiares, aux religieuses de Vielmur[1], est. 945 liv., adj. 2.075 liv. à Gasc, propriétaire.

GÉMIL

Décret du 14 mai 1790.

1. 12 septembre 1791. — Terres et vignes, 3 arpents, à l'obit du lieu, est. 2.575 liv., adj. 2.575 liv. à Bousquet, aubergiste.

1. Tarn.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II

2. 23 juin 1793. — Hangar et terres, 1 arpent 5 pugnères, aux religieuses Saint-Pantaléon, est. 1.550 liv., adj. 2.525 liv. à Salvy, à Roqueserrière.

Loi du 28 ventôse an IV

3. 11 fructidor an IV. — Presbytère du lieu, 79 toises carrées, adj. 1.350 liv. à Bousquet, aubergiste. — Paiement, 1.925 liv. en mandats à 4 °/₀ et 261 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 338 fr.

Loi du 20 mars 1813

4. 19 novembre 1813. — Four, à Clarac, émigré, est. 72 fr., adj. 125 fr. à Sigaud, négociant à Toulouse.

GRAGNAGUE

Décret du 14 mai 1790.

1. 14 août 1791. — Maison et terres, 4 arpents 4 pugnères, à l'obit du lieu, est. 1.700 liv., adj. 2.125 liv. à Bastié, cultivateur.

2. 9 septembre 1791. — Terre, 1 arpent, à l'obit de Saint-Martin d'Escurselles, est. 300 liv., adj. 315 liv. à Isalguier.

3. 25 septembre 1791. — Terre, 2 pugnères 4 boisseaux, à l'obit de Saint-Martin-d'Escurselles, est. 50 liv., adj. 50 liv. au même.

4. Id. — Pré, 1 arpent 2 pugnères, à l'obit de Saint-Martin-d'Escurselles, est. 1.200 liv., adj. 1.800 liv. à Roullac, boulanger à Castelmaurou.

5. 16 octobre 1791. — Terre, 1/2 arpent, à la table du Purgatoire de l'église du lieu, est. 150 liv., adj. 380 liv. à Lile, charron.

6. 13 novembre 1791. — Terre, 2 pugnères 2 boisseaux, à la table des marguilliers de l'église du lieu, est. 150 liv., adj. 520 liv. à Charrac.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

7. 10 nivôse an II. — Pré, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 700 liv., adj. 900 liv. à Laporte, entrepreneur à Toulouse.

8. 26 pluviôse an II. — Terre, 3/4 de boisseau, à la fabrique de l'église du lieu, est. 15 liv., adj. 35 liv. à Charrac.

Loi du 28 ventôse an IV.

9. 13 thermidor an IV. — Jardin du presbytère du lieu, 3 pugnères, adj. 594 liv. à Authamayou, de Toulouse.

10. 14 thermidor an IV. — Terre, 13 boisseaux, à l'obit de Saint-Sernin, adj. 148 liv. à Ducor.

11. 2 fructidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, 278 toises 8 pouces carrés, adj. 2.475 liv. à Dufour et Bastié (2 acquéreurs). — Paiement, 3.875 liv. mandats à 4 °/₀ et 479 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 634 fr.

12. 8 fructidor an IV. — Vieux clocher et terre, 1 boisseau 1/2, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 200 liv. à Savy, de Toulouse.

13. 4 vendémiaire an V. — Chapelle Saint-Sernin et cimetière, 1 boisseau 1/2, à la commune, adj. 900 liv. à Robert, de Toulouse.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

14. 7 pluviôse an VIII. — Maison, cour, jardin et autres, 178 ares 59 centiares, à Cambolas, parent d'émigré, est. 37.340 liv., adj. 1.175.000 liv. à Darbon, propriétaire à Toulouse, élu (déchu pour défaut de paiement).

15. Id. — Moulin à 2 meules et terres, 10 ares 66 centiares, à Cambolas, émigré, est. 36.060 liv., adj. 1.125.000 liv. à Darbon, propriétaire à Toulouse (déchu pour défaut de paiement).

16. 7 pluviôse an VIII. — Tuilerie et terres, 113 ares 74 centiares, à Cambolas, émigré, est. 3.000 liv., adj. 90.000 liv. à Darbon, propriétaire à Toulouse (déchu pour défaut de paiement).

17. 7 pluviôse an VIII. — Moulin à vent et terres, 56 ares 87 centiares, à Cambolas, émigré, est. 5.000 liv., adj. 220.000 liv. à Bégué, meunier à Toulouse (déchu pour défaut de paiement).

18. 12 pluviôse an VIII. — Maison et patus, 1 are 33 centiares, à Cambolas, émigré, est. 480 francs, adj. 76.000 francs à Charac.

19. 5e jour complémentoire de l'an VIII. — Terre, 3 hectares 30 ares 55 centiares, à Miramont, ascendant d'émigré, est. 394 liv., adj. 470 liv. à Bon.

Loi du 15 floréal an X.

20. 17 frimaire an XII. — Métairie de « Capdeville » et terres, 74 arpents 11 pugnères 14 boisseaux, à Cambolas, ascendant d'émigré, est. 16.3000 francs, adj. 28.400 francs à Jammes, propriétaire à Toulouse. — Mutations : 1830, Larroque et Jammes, propriétaires; 1844, Prunet-Ciricé, propriétaire; 1890, Duclos de Bouillas, propriétaire.

21. 11 ventôse an XII. — Maison et terres, 2 hectares 22 ares, à Cambolas, ascendant d'émigré, revendus par suite de déchéance, est. 7.706 francs, adj. 16.800 francs à dame d'Andrieu, épouse Castellane, à Toulouse.

22. Id. — Tuilerie, 1 hectare 13 ares 74 centiares, à Cambolas, ascendant d'émigré, revendue par suite de déchéance, est. 660 francs, adj. 2.000 francs à Cambolas, à Toulouse.

23. Id. — Moulin sur le Girou et terre, 10 ares 66 centiares, à Cambolas, ascendant d'émigré, revendu par suite de déchéance, est. 12.000 francs, adj. 13.500 francs à dame d'Andrieu, épouse Castellane, à Toulouse, élue.

24. Id. — Maison et patus, 1 are 34 centiares, à Cambolas, ascendant d'émigré, revendus par suite de déchéance, est. 132 francs, adj. 1.000 francs à veuve Charlionnais, propriétaire.

25. Id. — Moulin à vent et terre, 56 ares 87 centiares, à Cambolas, ascendant d'émigré, revendus par suite de déchéance, est. 3.000 francs, adj. 3.700 francs à dame d'Andrieu, épouse Castellane, à Toulouse, élue.

GRATENTOUR

Décret du 14 mai 1790.

1. 26 août 1791. — Maison, chartreuse et terres, 2 arpents 13 pugnères 6 boisseaux, à l'obit du lieu, adj. 3.760 liv. à Coustal, ménager à Sayrac.

2. 13 novembre 1791. — Terre, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 500 liv., adj. 920 liv. à Neutre, frotteur de parquets à Toulouse.

3. 10 février 1793. — Vigne, 1 arpent 1/2, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 484 liv., adj. 1.050 liv. à Davin, négociant à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

4. 11 pluviôse an III. — Métairie de « Borde-Rouge » et dépendances et terres, 30 arpents, à Dolive, reclus, est. 12.050 liv., adj. 32.200 liv. à Barrau, négociant à Toulonse, — Paiement en 3 fractions, de pluviôse an III à messidor an III. — *Prix réel*, 3.246 liv. — Mutations : en 1803, revendues à Abadie, à Rieux, pour 13.000 francs ; 1810, veuve Lafaille, propriétaire ; 1843, veuve d'Albaret ; 1868, Ruffat, propriétaire à Toulouse, et Naves, notaire au Fousseret ; 1889, Delcayre, propriétaire ; 1905, Clamens, propriétaire ; chacun pour partie.

5 à 48. Id. — (44 ventes). 42 lots de terre, 22 arpents 46 pugnères 92 boisseaux, à Dolive, reclus, est. 19.075 liv., adj. 62.915 liv. à Barres, Lacoste, Fournier, Alaux, Castagné, Doumenc, Bézard, Féral, Barrau, Dieuzaide, Pérès, Debray, Subrol, Fourtic et Portes (15 acquéreurs). — Maison et patus, grange et jardin, 5 boisseaux 3/4, au même, est. 1.450 l., adj. 7.880 liv. à Gayral et Dumons (2 acquéreurs). Ensemble, 11 cultivateurs, 4 propriétaires, 2 ouvriers.

Loi du 15 floréal an X.

49. An XII. — 21 ares 35 centiares de terre provenant d'anciennes routes, adj. 60 fr. à veuve du Faget, à Toulouse.

LABASTIDE-CONSTANCE[1]

Décret du 14 mai 1790.

1. 25 mars 1792. — Métairie, bâtiments, dépendances, terres, 28 arpents 1/2 32 pugnères 10 boisseaux, aux Dominicains de Bruguières, est. 9.845 liv., adj. 12.800 liv. à dame Dortail, élue. — *Prix réel*, 2.816 liv.

2. 16 décembre 1792. — Domaine, maison et terres, 30 arpents 1 pugnère, aux Lazaristes de Toulouse, est. 9.944 liv., adj. 16.000 liv. à Rabary, charpentier à Toulouse. — *Prix réel*. 3.520 liv.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

3 à 8. 5 frimaire an III. — (6 ventes). 6 lots terre et pré, 6 arpents 10 pugnères 12 boisseaux, à Cassagneau-Saint-Félix, émigré, est. 5.555 liv., adj. 7.355 liv. à Higounenc, Bourgèse, Billère, Massonnier (4 acquéreurs), 2 propriétaires, 1 cultivateur, 1 boucher.

LABASTIDE-SAINT-SERNIN

Décret du 14 mai 1790.

1. 23 octobre 1791. — Terres et prés, 3 pugnères 15 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 350 liv., adj. 680 liv. à Fortanié, charpentier.

2. Id. — 2 lots en vigne, 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 130 liv., adj. 145 liv. à Faure, huissier.

3. 27 novembre 1791. — Vigne, 1 pugnère 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 200 liv., adj. 400 liv. à Rivière.

LABÈGE

Décret du 14 mai 1790.

1. 22 mai 1791. — Maison et jardin à la fabrique de l'église du lieu, est. 308 liv., adj. 905 liv. à Durel.

1. Hameau rattaché à la commune de Pechbonnieu.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

2. 9 juin 1793. — Métairie de « Depeyre », bâtiments, dépendances et terres, 83 arpents 9 pugnères, au collège de Périgord, est. 50.656 liv., adj. 71.200 liv. à Pons Raget, négociant à Toulouse, élu. — *Prix réel*, 14.952 liv. — MUTATIONS : 1810, à Loude et Raget, propriétaires à Toulouse, chacun pour partie; 1836, Lestrade, propriétaire; 1870, Vernières, propriétaire.

3. Id. — Domaine et métairie du château, dépendances et terres, 96 arpents 19 pugnères 8 boisseaux, au collège de Périgord, est. 54.734 liv., adj. 72.800 liv. à Clarens et Polit, négociants à Toulouse. — *Prix réel*, 10.192 liv. — MUTATIONS : 1808, Lacombe, propriétaire à Toulouse; 1846, Gèze, négociant à Toulouse; 1867, Bénazet, propriétaire; 1870, Peyre, propriétaire; 1899, Lèches, boucher à Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

4. 1813. — 3 hectares 70 ares 30 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 7.060 francs à Pazier, charcutier à Toulouse.

LACOURNAUDRIC[1]

Décret du 14 mai 1790

1. 31 mai 1791. — Maison, jardin et vigne, 4 pugnères 15 boisseaux, à l'obit de Lalande, est. 1.272 liv., adj. 2.125 liv. à Massip, de Saint-Jean-de-Kyrie-Eleison.

2. 24 février 1793. — Métairie d' « Estaquebiau » et terres, 105 arpents 2 pugnères, à l'ordre de Malte, est. 27.450 liv., adj. 40.600 liv. à Dupuy, négociant à Toulouse. — *Prix réel*, 5.684 liv. — MUTATIONS : à partir de 1811, divisée entre : Pérès, propriétaire à Toulouse; 1832, Galarin; 1869, Lagleize, Pugens, Beyrie; 1891, Lalonguière, forgeron à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 2 thermidor an IV. — 2 pièces de terre, 3 pugnères 4 boisseaux, au diocèse de Toulouse, adj. 275 liv. à Gaubert, à Toulouse.

1. Hameau rattaché aujourd'hui à la commune de L'Union.

4. 11 fructidor. — Partie de vieux chemin, 320 toises carrées 6 boisseaux, à la Province de Languedoc, adj. 176 liv. à Estèbe.

LAPEYROUSE

Décret du 14 mai 1790.

1. 31 mai 1791. — Sol de l'église et cimetière, 4 boisseaux, à la fabrique de l'église du lieu, est. 90 liv., adj. 96 liv. à Picot, à Toulouse.

2. 11 novembre 1792. — Terres et vignes, 5 pugnères 5 boisseaux, à la table du Purgatoire de l'eglise du lieu, est. 1.150 liv., adj. 2.000 liv. à Castelbert, Tholozi, Moumi-Marnac, curé à Lapeyrouse, élus (3 acquéreurs), 2 cultivateurs et 1 prêtre.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 26 thermidor an IV. — Presbytère, cour et jardin, 5 boisseaux 1/2, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 2.875 liv. à Cazes, négociant à Toulouse. — Paiement, 11.525 liv. en mandats à 4 %. — *Prix réel*, 461 francs.

LASSERRE

Loi du 16 brumaire an V.

1. 27 frimaire an VI. — Presbytère, dépendances et jardin, 62 toises carrées 1/2 arpent, adj. 1.780 liv. à Saint-Salvy, à Toulouse.

LAUNAGUET

Décret du 14 mai 1790.

1. 24 juillet 1791. — Métairie de « la Vaque »[1], bâtiments et terres, 38 arpents, aux religieuses Saint-Pantaléon, est. 10.984 liv., adj. 24.000 liv. à Bories, à Lalande. — *Prix réel*, 5.760 liv. — MUTATIONS : 1830, Boivin et Mader; 1855, Bonis à Croix-Daurade, Alboui et Croizade, propriétaires; 1869, Pelissié; 1883, Périllé; 1905, Benoit.

1. Aujourd'hui dans la commune de Toulouse, à Lalande.

2. 21 août 1791. — Métairie, bâtiments, jardin et terres, 69 arpents 9 pugnères, aux religieuses St-Pantaléon, est. 23.148 liv., adj. 29.000 liv. à Virebent, négociant à Toulouse.

3. 30 octobre 1791. — Vigne, 1/2 arpent, à l'obit de la table Notre-Dame de l'église du lieu, est. 160 liv., adj. 285 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse.

4. Id. — Vigne, 7 boisseaux, à l'obit de la table du Saint-Sacrement de l'église du lieu, est. 150 liv., adj. 215 liv. à Albouy.

5. 13 novembre 1791. — Pré, 3 arpents 1 pugnère, à l'obit de l'église du lieu, est. 2.400 liv., adj. 3.700 liv. à Henault, à Toulouse.

6. 22 janvier 1792. — Métairie de « la Croix », dépendances et terres, 8 arpents 1 pugnère, aux religieuses Saint-Sernin, est. 15.441 liv., adj. 31.300 liv. à Boisset, forgeron à Toulouse. — *Prix réel,* 4.382 liv. — Mutations : 1811, Villes; 1838, Sarrans, propriétaire à Toulouse; 1861, Paul, négociant à Toulouse; 1885, dame Martin, à Paris; 1898, Pau, propriétaire.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

7 à 10. 17 prairial an II. — (4 ventes). Maison, jardin et vigne, 3 pugnères, à Laban, reclus, est. 880 liv., adj. 2.900 liv. — Maison et terres, 2 arpents 3 pugnères 4 boisseaux, au même, est. 2.200 liv., adj. 12.100 liv. — 2 pièces de terre, 2 arpents 5 boisseaux, à Laban, reclus, est. 880 liv., adj. 3.825 liv., à Buisas pour les deux premiers lots et à Magenties et Pugens pour le dernier. (3 acquéreurs), 2 propriétaires et 1 négociant.

11. 16 thermidor an II. — Maison, chai, jardin et terre, 5 boisseaux, au chapitre Saint-Sernin, est. 1.720 liv., adj. 1.750 liv. à Almayrague, tailleur à Toulouse.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

12. 4 vendémiaire an IV. — Terre, 11 arpents, à l'obit du lieu, est. 17.250 liv., adj. 181.500 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

13 à 21. 1813. — (9 ventes). 3 hectares 11 ares 41 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 7.754 fr. à Vivent, meunier; Dupuy et Bertrand, négociants à Toulouse; Boudet, géomètre, et Moulis, propriétaire à Toulouse (5 acquéreurs).

LAVALETTE

Décret du 14 mai 1790.

1. 25 juin 1791. — Maison, terres, prés et vignes, 7 arpents 1 pugnère 2 boisseaux, à l'obit du lieu, adj. 2.680 liv. à Bertrand, négociant à Toulouse.

2. 17 juillet 1791. — Terre, 5 arpents, à la table du Purgatoire de l'église du lieu, est. 2.000 liv., adj. 2.000 liv. à Bertrand, négociant à Toulouse.

3. 31 juillet 1791. — Pré, 1 arpent, à l'obit du lieu. est. 450 liv., adj. 700 liv. à Dardenne, négociant à Toulouse.

4. 4 septembre 1791. — Maison et terre, 1 arpent 1 pugnère 3/4 de boisseau, à l'obit du lieu, est. 600 liv., adj. 900 liv. au même.

5. 2 décembre 1792. — Domaine de la « Guitardie », bâtiments, dépendances et terres, 61 arpents 5 pugnères, aux religieux de la Merci, est. 28.323 liv., adj. 42.700 liv. à Mayet, à Toulouse. — *Prix réel*, 8.967 liv. — Mutations : 1836, Mayet, propriétaire; 1850, Gerval, propriétaire à Gauré; 1878, Plantade, négociant à Verfeil; 1905, Tournan, négociant à Verfeil.

Loi du 28 ventôse an IV.

6. 15 thermidor an IV. — Presbytère, dépendances et terres, 1 arpent 6 boisseaux, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 2.810 liv. à Lefèvre, à Toulouse.

7. 13 vendémiaire an V. — Reste de la chapelle de Saint-Jean-David, terres et bois, 1 arpent, adj. 701 liv. à Capmas, à Toulouse.

LAYRAC

Décret du 14 mai 1790.

1. 19 avril 1791. — Métairie, dépendances et terres, 48 arpents 14 pugnères 4 boisseaux, au chapitre Saint-Sernin, est. 19.200 liv., adj. 20.300 liv. à Dumas, homme de loi à Toulouse, et Amat, notaire à Layrac.

2. 4 mars 1792. — Terre, 2 arpents 2 pugnères, à l'obit de Conques, est. 2.000 liv., adj. 2.375 liv. à Arnal, à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 18 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, jardin et dépendances, 6 boisseaux 1/2, adj. 2.400 liv. à Amat, notaire à Layrac.

Loi du 15 floréal an X.

4. 30 mars 1807. — Terres, 1 hectare 72 ares 57 centiares, à l'obit du lieu, est. 200 fr., adj. 560 fr. à Calmels, propriétaire.

Loi du 20 mars 1813.

5. 1813. — 43 ares 62 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 490 fr. à Teysseire, propriétaire.

LÉGUEVIN

Décret du 14 mai 1790.

1. 5 juin 1791. — Terre et vigne, 3 arpents, à l'obit du lieu, est. 880 liv., adj. 1.075 liv. à Latour, curé.

2. Id. — Terre et pré, 2 arpents, à l'obit du lieu, est. 1.100 liv. adj. 1.100 liv. au même.

3. Id. — Pré, 2 meseillades, à l'obit du lieu, est. 330 liv., adj. 600 liv. à Trémont, greffier.

4. Id. — Terre, 2 arpents, à l'obit du lieu, est. 396 liv. adj. 750 liv. à Douladoure, négociant à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

5. 18 germinal an II. — Terre, 11 arpents 2 boisseaux, à l'ordre de Malte, est. 968 liv., adj. 4.000 liv, à Claverie, officier de santé.

6. Id. — Terre, 13 arpents 2 pugnères, à l'ordre de Malte, est. 1.276 liv., adj. 3.000 liv. à Roussel.

Loi du 28 ventôse an IV.

7. 3 thermidor an IV. — Sol de la dîme, 1/4 d'arpent, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 88 liv. au même.

8. 3e jour complémentaire an IV. — Jardin, 162 cannes carrées, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 234 liv. à Latomi, à Toulouse.

9. 6 vendémiaire an V. — Bâtisse servant de chai, 10 cannes carrées environ, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 100 liv. à Latour, curé.

Loi du 20 mars 1813.

10. 1813. — 80 ares de terre provenant de biens commnnaux, adj. 1.900 fr. à Boudet, géomètre à Toulouse.

LESPINASSE

Décret du 14 mai 1790.

1. 7 juin 1791. — Métairie de la « Tuilerie », bâtiments, dépendances et terres, 102 arpents, aux religieuses de Lespinasse, est. 35.542 liv., adj. 38.400 liv. à Mathieu, ménager. — *Prix réel*, 5.760 liv. MUTATIONS : 1832, Dufour, propriétaire; 1835, Beillard, laboureur; 1861, Balent, propriétaire; 1891, veuve Hébrail, propriétaire, chacun pour partie.

2. Id. — Métairie du « Couvent », vaisselle vinaire, bétail et terres, 58 arpents, aux religieuses de Lespinasse, est. 28.390 liv., adj. 35.500 liv., à Binos, négociant. — Appartient à la commune, qui en a affecté une partie au presbytère.

3. 7 juin 1791. — Métairie de « Peyralliès », bâtiments, terres, 125 arpents 6 boisseaux, cuves, troupeaux, aux religieuses de Lespinasse, est. 18.440 liv., adj. 25.000 liv. à Deville, maître de poste à Toulouse. — *Prix réel*, 5.250 liv. — Divisée entre plusieurs propriétaires, dont les principaux sont : Deville, Lagravère, Bergon, Roques, Degaston, et, en 1900, veuve Carrat, propriétaire à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

4. 5 prairial an III. — Bâtisse, pigeonnier et terres, 39 arpents 10 pugnères 20 boisseaux, à l'œuvre du bouillon des pauvres de la Daurade, est. 28.458 liv., adj. 310.100 liv. à Beziat, négociant à Toulouse.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

5. 17 prairial an III. — Terre, 1 arpent 1 pugnère 3 boisseaux, à l'obit de Castelginest, est. 660 liv., adj. 1.250 liv. à Villa, tailleur.

6. Id. — Terre, 1 arpent 5 boisseaux 1/2, à l'obit de Castelginest, est. 484 liv., adj. 1.025 liv. à Doumenc, cultivateur à Lespinasse.

7. Id. — Terre, 2 arpents 1 pugnère 3 boisseaux, à l'obit de Castelginest, est. 924 liv., adj. 5.100 liv. au même.

8. Id. — Terre, 2 arpents 3 pugnères 7 boisseaux, à l'obit de Castelginest, est. 1.144 liv., adj. 2.700 liv. à Marmond, notaire à Fenouillet.

9. Id. — Terre, 1 arpent 2 pugnères 1 boisseau, à l'obit de Castelginest, est. 572 liv., adj. 3.075 liv. à Villa, tailleur.

10. Id. — Terre, 1 arpent 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit de Castelginest, est. 770 liv., adj. 3.075 liv. à Causse, cultivateur.

Loi du 28 ventôse an IV.

11. 17 messidor an IV. — Bâtiments du monastère des religieuses de Lespinasse et enclos, 7 arpents, adj. 17.640 liv. à Fabre, à Toulouse. — (Appartient actuellement à la commune.)

Loi du 15 floréal an X.

12. 1817. — 11 ares 4 centiares de terre provenant d'anciennes routes, adj. 50 francs.

LÉVIGNAC

Décret du 14 mai 1790.

1. 21 août 1791. — Terre, 1 arpent 2 places, à l'obit du lieu, est. 440 liv., adj. 855 liv. à Latapie, bourgeois.

2. 26 décembre 1791. — 1/2 arpent de terre, aux marguilliers de l'église du lieu, est. 242 liv., adj. 755 liv. au même.

3. 3 février 1792. — Maison, 37 toises 5 pieds 5 pouces carrés, aux prébendiers de la douzaine du chapitre Saint-Étienne, est. 1.458 liv., adj. 1.575 liv. à Dubarry, boucher.

4. 14 avril 1793. — Métairies de « Saint-Jean » et de « Lacassagne », bâtiments, dépendances et terres, 100 arpents, aux religieuses de Lévignac, est. 58.004 liv., adj. 108.250 liv. à Dumarc, négociant à Toulouse, élu. — *Prix réel*, 22.732 l. — Mutations : 1810, Dumarc, propriétaire à Toulouse ; 1837, Pelleport, propriétaire à Boulogne ; 1878, Soulier, percepteur ; 1880, Redon, propriétaire à Toulouse ; 1897, veuve Raymond, propriétaire.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

5. 15 septembre 1793. — Métairie d'« En Macau », maison, jardin, terres, 47 arpents, aux religieuses de Lévignac, est. 13.420 liv., adj. 25.000 liv. à Jourda, négociant à Toulouse. — Mutations : 1810, Longayrou, propriétaire ; 1891 et depuis, Bertrand, confiseur à Toulouse (la construction est démolie depuis 1859).

6. 6 floréal an II. — Moulin, dépendances, granges et terre, 2 boisseaux, aux religieuses de Lévignac, est. 28.600 liv., adj. 57.300 liv. à Lesat, meunier à Thil.

7. Id. — Terre et pré, 1 arpent, aux religieuses de Lévignac, est. 418 liv., adj. 1.400 liv. à Martres, cultivateur.

8. Id. — Pré, 4 arpents, aux religieuses de Lévignac, est. 880 liv., adj. 2.025 liv. à Labat, trafiquant.

9. Id. — Grange, 3/4 de boisseau, aux religieuses de Lévignac, est. 198 liv., adj. 905 liv. au même.

Loi du 16 brumaire an V.

10. 17 vendémiaire an VI. — Bâtiments et enclos du couvent des religieuses de Lévignac, 11.643 toises carrées, est 49.765 liv., adj. 66.220 liv. à Rey, négociant à Toulouse. — Paiement, 44.820 liv. en bons 3/4 et obligations à 2 °/₀, et 2.816 francs en numéraire; soit, *prix réel*, 3.712 francs. — (Bâtiments communaux affectés actuellement à l'église et au presbytère.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

11. 21 thermidor an VIII. — Couvent des religieuses de Lévignac, 442 ares 2 centiares, est. 12.000 liv., adj. 12.300 liv. à Forasté.

L'UNION

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

1 à 17. 2 fructidor an II. — (17 ventes). 17 pièces de terre, 16 arpents 8 pugnères 20 boisseaux, à Gilède-Pressac, émigré, est. 2.972 liv., adj. 25.950 liv. à Béteille, arboriste à Toulouse; Pelous, aubergiste à Toulouse; Plantié, Cabanel, Raymond, Lombez, Pelfort et Soulignac, cultivateurs (8 acquéreurs) : 2 négociants et 6 cultivateurs.

18. 10 thermidor an II. — Métairie de « Bataille », à Gilède-Pressac, émigré, 31 arpents 2 pugnères 17 boisseaux, est. 5.092 liv., adj. 18.700 liv. à Montané, tailleur à Toulouse. — Paiement en 3 fractions, en fructidor an II, thermidor an III et brumaire an IV. — *Prix réel*, 2.141 liv.

19. Id. — Château de Lestang, 14 arpents 5 pugnères 14 boisseaux, à Gilède-Pressac, émigré, est. 5.100 liv., adj. 12.100 liv. à Roquelaine, arboriste. — Paiement en fructidor an II et vendémiaire an III. — *Prix réel*, 4.356 liv.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

20. 7 vendémiaire an IV. — Terre, 12 boisseaux, à Dugarreau-Lasseignier, émigré, adj. 1.000 liv. à Negrié fils et Counil, de Narbonne (2 acquéreurs).

Loi du 20 mars 1813.

21. 1813. — 2 hectares 80 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 10.100 francs à Lestrade, propriétaire, élu.

LA MADELAINE OU PÉCHAURIOLLE

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

1. 15 vendémiaire an III. -- Terre et vigne, 1 arpent, à la fabrique de l'église du lieu, est. 650 liv., adj. 2.675 liv. à Antic, meuniers, élus.

Loi du 15 floréal an X.

2 et 3. 1806 et 1809. — (2 ventes). 1 hectare 27 ares 7 centiares de terre provenant d'anciennes routes, adj. 119 fr. à Regnault, à Toulouse.

MÉRENVIELLE

Décret du 14 mai 1790.

1. 1er avril 1792. — Terre et vigne, 3 arpents, à l'obit du lieu, est. 450 liv., adj. 1.675 liv. à Villebrun, procureur, de Pradère-les-Bourguets.

Loi du 28 ventôse an IV

2. 1er jour complémentaire de l'an IV. — 1/2 arpent de bois et 2 arpents de terre. — 1 arpent 1/2 pré dans la commune de Pradère-les-Bourguets. — Un chai dans la commune de Lasserre, au chapitre Saint-Etienne de Toulouse, adj. ensemble 4.267 liv. à Bouissou, de Lasserre. — Paiement, 7.950 liv. en mandats à 4 °/. et 912 fr. en numéraire. *Prix réel*. 1.230 fr.

Loi du 16 brumaire an V

3. 15 prairial an VI. — Presbytère du lieu et dépendances, adj. 990 liv. à Bézard.

4. 1813. – 85 ares 26 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 1.525 fr. à Roume, négociant à Toulouse.

MERVILLA

Loi du 28 ventôse an IV.

1. 14 thermidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, avec dépendances, 1 pugnère, adj. 3.060 liv. à Sénac (Jeanne), de Péchabou.

MIREPOIX

Décret du 14 mai 1790.

1. 3 juillet 1791. — Terre, 2 arpents 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 1.350 liv., adj. 1.675 liv. à Prunet, négociant.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

2 à 5. 8 fructidor an II. — (4 ventes). Métairie de la « Bourdette », 40 arpents, à Clarac, émigré, est. 28.028 liv., adj. 31.400 liv. à Darnès, négociant à Toulouse. — 3 pièces de terre, 6 razes 2 boisseaux, au même, est. 1.440 liv., adj. 2.125 liv. à Richard, Amat et Alzan (3 acquéreurs), 2 cultivateurs et 1 notaire. — Paiement de la métairie en trois fractions, de frimaire an III à frimaire an IV. — *Prix réel*, 1.617 liv.

6. 15 frimaire an III. — Métairie de la « Grande-Borde », 61 arpents, à Clarac, émigré, est. 41.285 liv., adj. 42.500 liv. à Cabos, cultivateur à Verfeil. — Paiement en deux fractions, de nivôse an III à fructidor an III. — *Prix réel*, 1.977 liv.

7. 17 frimaire an III. — Métairie et dépendances, 45 arpents 1/2, à Clarac, émigré, adj. 25.300 liv. à Taverne, cultivateur, à Roqueserrière. — Paiement en trois fractions, de frimaire an III à ventôse an IV. — *Prix réel*, 1.353 liv.

8. 1er nivôse an III. — Château de Mirepoix, dépendances et terres, 28 arpents, à Clarac, émigré, est. 26.010 liv., adj. 42.500 liv. à Cabos, cultivateur à Verfeil. — Paiement en deux fractions, de pluviôse an III à fructidor an III. — *Prix réel*, 1.760 liv.

Loi du 28 ventôse an IV.

9. 29 messidor an IV. — 8 pièces de terre, 10 arpents 5 pugnères 7 boisseaux, à l'obit du lieu, adj. 4.400 liv. à Bousquet, cultivateur à Bessières. — Paiement, 7.450 liv. en mandats à 4 °/o et 947 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.245 fr.

Loi du 15 floréal an X.

10. 7 janvier 1811. — Terre, 55 ares 40 centiares, à Boyer-Tauriac, ascendant d'émigré, est. 1.000 fr., adj. 1.025 fr. à Ayral, cultivateur.

MONDONVILLE

Décret du 14 mai 1790

1. 24 juillet 1791. — Vigne, 1 mescillade, à la table Saint-Blaise de l'église du lieu, est. 66 liv., adj. 66 liv. à Pougès, fripier à Toulouse.

2. Id. — Grange, à la table Saint-Blaise de l'église du lieu, est. 110 liv., adj. 110 liv. au même.

3. 18 novembre 1792. — Domaine, bâtiments, dépendances, terres, 135 arpents 10 pugnères, dans la commune de Mondonville et Cornebarrieu, aux Dominicains de Toulouse, est. 36.394 liv., adj. 57.000 liv. à Cariven, avoué à Toulouse. — *Prix réel*, 12.540 liv.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

4. 26 nivôse an III. — Maison et dépendances et terres, 6 arpents 2 boisseaux, à Long, reclus, est. 4.800 liv., adj. 14.100 liv. à Biscons, à Toulouse.

5 à 10. 6 nivôse an III. — (6 ventes). 6 lots terre, 3 arpents 9 pugnères 10 boisseaux, à Long, reclus, est. 2.530 liv., adj. 4.485 liv. à Estellé, Pougès, Brousse, Francès, à Toulouse (5 acquéreurs), 3 négociants, 2 cultivateurs.

Loi du 28 ventôse an IV

11. 8 fructidor an IV. — Terre et cazal, 1 arpent 1 meseillade, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 451 liv. à Estellé, cordonnier.

12. 18 fructidor an IV. — Terre, 1 pugnère 1/4 boisseau, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 343 liv. à Bedel, cultivateur à Aussonne.

MONDOUZIL

Décret du 14 mai 1790.

1. 20 novembre 1791. — Château et domaine de Mondouzil et de Paulel, métairies de « Lassalle », de « Mons », de la « Pigasse », de « Borde-Basse », de « Laspeyres », de « Lance », d' « En Rivière », moulin, forges et terres, 630 arpents

73 pugnères 32 boisseaux, aux Chartreux de Toulouse, est. 172.722 liv., adj. 231.000 liv. à Catellan, noble, élu. — *Prix réel*, 55.440 liv. — MUTATIONS : 1° Château à de Catellan jusqu'en 1843 ; depuis 1843, appartient à la famille d'Avizard. — 2° Métairie de « Lassalle » : 1810 à 1875, de Catellan ; 1875 à 1881, d'Avizard ; depuis 1881, Antic, propriétaire. — 3° Métairie de la « Pigasse » : 1810 à 1848, Catellan ; depuis 1848, d'Avizard. — 4° Métairie de « Laspeyres » : 1830, Vergnes, Mouynet, Pontines et Ricard ; 1887, Cazeneuve, propriétaire à Toulouse ; 1889, Sabatier, cultivateur. — 5° Métairie de « Lance » : fait partie du hameau de même nom depuis 1830. — 6° Métairie d' « En Rivière » : 1812, Mouynet ; 1894, Salomon, propriétaire à Garrigues (Tarn). — 7° Métairie de « Borde-Basse » : 1825, Daubèze, propriétaire ; 1843, Barancy ; 1883, Ragou ; 1902, Coupaud.

2. 26 pluviôse an II. — Terre à Saint-Martial, 1 arpent 3 pugnères 5 boisseaux 1/2, à la table de l'œuvre de Saint-Martial, est. 1.540 liv., adj. 3.550 liv. à Goulignac, à Beaupuy.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 18 thermidor an IV. — Presbytère de Saint-Martial et dépendances, 128 toises 5 pieds 8 pouces carrés, adj. 3.420 liv. à Roquelaine, arboriste à Toulouse.

4. 2 fructidor an IV. — Terre, 2 boisseaux, à la fabrique de Saint-Martial, adj. 53 liv. à Lacombe, négociant à Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

5 et 6. 1813. — (2 ventes). 2 hectares de terre provenant de biens communaux, adj. 2.346 liv. à Cathelan, propriétaire à Angevilliers (Seine-et-Oise), et Lacombe, propriétaire à Toulouse (2 acquéreurs).

MONS

Décret du 14 mai 1790.

1. 26 juin 1791. — Pré, 1/2 arpent, à l'obit de l'église du Taur, est. 352 liv., adj. 357 liv. à Lassalle, aubergiste à Toulouse.

2. 10 février 1793. — 3 prés, 3 arpents 3 pugnères 2 boisseaux, à la table des obits de Saint-Etienne, est. 2.596 liv., adj. 4.300 liv. à Redonnet, négociant à Toulouse.

3. 10 février 1793. — Métairie de « Sainte-Quitterie », bâtiments, cour, jardin et terres, 24 arpents, aux frères cordonniers de Toulouse, est. 8.585 liv., adj. 16.100 liv. à Dordan, à Toulouse. — *Prix réel*, 3.059 liv. — MUTATIONS : A la famille Dordan jusqu'en 1840 ; 1840, Berdoulat (Jacques) ; 1886, dame Assamis ; 1905, Llorens, receveur de l'Enregistrement.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

4. 29 fructidor an III. — Pré, 10 pugnères, à la fabrique de l'église de Montauriol, est. 10.421 liv., adj. 60.400 liv. à Dispan, négociant à Toulouse.

Loi du 15 floréal an X

5. 12 prairial an XII. — Chapelle de Sainte-Quitterie et cimetière, aux frères cordonniers de Toulouse, est. 1.050 liv., adj. 1.675 liv. à Laffererie, propriétaire à Toulouse.

MONTASTRUC

Décret du 14 mai 1790.

1. 15 mai 1791. — Maison, terres et vignes, 5 arpents 1/2 13 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 3.040 liv., adj. 5.325 liv. à Darnès.

2. 31 mai 1791. — Terres et vignes, 5 arpents 4 pugnères 1 boisseau, à l'obit de Puilausy, est. 2.836 liv., adj. 3.225 liv. à Delor.

3. Id. — 2 pièces de terre, 6 pugnères, à l'obit de Coutet, est. 750 liv., adj. 1.200 liv. à Delor et Darnès.

4. 1er juin 1791. — Terres, vignes et jardin, 4 arpents 1/2 5 pugnères 10 boisseaux 1/2, à l'obit du lieu, est. 3.180 liv., adj. 4.000 liv. à Mouynet, négociant.

5. 5 juin 1791. — Maison, au même obit, est. 600 liv., adj. 600 liv. à Barrat.

6. 14 août 1791. — Terre, 5 arpents 2 pugnères, au même obit, est. 350 liv., adj. 725 liv. à Vacquier, ménager à Saint Jean-Lherm.

7. 14 août 1791. — Maison, sol et terre, 3 pugnères 1 boisseau 1/2, au même obit, est. 400 liv., adj. 605 liv. à Olagnon.

8. Id. — Vigne, 1 pugnère 4 boisseaux, au même obit, est. 100 liv., adj. 170 liv. à Loubers, négociant à Toulouse.

9. 26 mai 1793. — Domaine de « Bonassié », chapelle, bâtiments, dépendances, terres, 98 arpents 34 pugnères 54 boisseaux, cuves, bétail, etc., au Séminaire de la Mission Saint-Lazare, est. 13.000 liv., adj. 55.566 liv. à Dussourd, négociant. — *Prix réel*, 8.890 liv. — Mutations : 1810, Loubers, propriétaire à Toulouse; 1860, Roussel, propriétaire (chacun pour partie).

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

10. 29 fructidor an III. — Maison et 1 boisseau de terre, au Séminaire de la Mission, est. 257 liv., adj. 60.000 liv. à Savy, cultivateur à Castelmaurou.

Loi du 28 ventôse an IV.

11. 16 fructidor an IV. — Terre, 5 boisseaux 1/4, à la commune, adj. 165 liv. à Dussourd.

12. 8 vendémiaire an V. — Terres, 1 pugnère 12 boisseaux, à la commune, adj. 399 liv. à des Essards, propriétaire.

MONTAURIOL[1]

Décret du 14 mai 1790.

1. 5 juin 1791. — Terre, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 88 liv., adj. 100 liv. à Valette.

MONTBERON

Décret du 14 mai 1790.

1. 18 mars 1792. — Terre, 4 arpents, à l'obit du lieu, est. 700 liv., adj. 1.400 liv. à Berdoulat, à Pechbonnieu.
2. 1er avril 1792. — Pré, 4 arpents, à l'obit de Saint-Félix, est. 3.000 liv., adj. 3.025 liv. à Mauras, négociant à Toulouse.

1. Hameau rattaché aujourd'hui à la commune de Drémil-Lafage.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

3. 11 vendémiaire an III. — Maison et pré, 1 arpent, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 660 liv., adj. 880 liv. à Barutel, cultivateur.

4 à 14. Id. — (11 ventes). 11 pièces de terre et prés, 15 arpents 9 pugnères 25 boisseaux, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 10.550 liv., adj. 19.275 liv. à Barutel, Delfau, Bonafous, Peyré, Soubié, Fournié, Roquelaine, Barrau, Négrié (9 acquéreurs), tous cultivateurs à Montberon, L'Union et Toulouse.

15 à 29. 14 brumaire an III. — (15 ventes). 15 lots terre, 225 boisseaux, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 7.200 liv., adj. 10.090 liv. à Bosc, Gautier, Faugère, Biau, Comminal, Darnaud, Gardès (7 acquéreurs), 5 cultivateurs à Montberon, Pechbonnieu et Villariès, 1 propriétaire et 1 ouvrier à Toulouse.

30-31. Id. — (2 ventes). Métairies de « Rabaudis » et des « Vitarelles », 74 arpents, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 65.140 liv., adj. 96.200 liv. à Fourtic, négociant à Toulouse. — Paiement en quatre fractions, de frimaire an III à germinal an IV. — *Prix réel*, 5.924 liv. — Mutations : 1° Métairie de « Rabaudis », à la famille Fourtic, propriétaire à Cépet jusqu'en 1889 ; 1889, Juppé, propriétaire ; 1895, veuve Beaute, propriétaire. — 2° Métairie des « Vitarelles », à la famille Fourtic jusqu'en 1841 ; 1841, Gasc, homme de loi à Toulouse ; 1858, Carol, conseiller à la cour de Toulouse ; 1867, Beziat ; depuis 1907, Laurens.

32. 5 frimaire an III. — Métairie de « Saint-Paul » et dépendances, 60 arpents 1/2, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 32.893 liv., adj. 40.500 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse. — Paiement en deux fractions, de frimaire an III à l'an VIII : 35.014 liv. en assignats et 599 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 2.483 fr. — Mutations : A la famille Dorliac jusqu'en 1834 ; 1834, Bonnefont, propriétaire, pour partie. La construction a été démolie à cette époque.

Loi du 28 ventôse an IV.

33. fructidor an IV. — Bois, 81 arpents 2 pugnères, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, adj. 27.710 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse. — Paiement en thermidor an IV et brumaire an V : 61.250 liv. en mandats à 4 %, 53.350 liv. à 3 liv. 25 sols % et 3.614 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 7.264 fr.

Loi du 16 brumaire an V.

34. 25 frimaire an V. — Terre, 1 arpent, à l'œuvre de l'église du lieu, adj. 660 liv. à Chamayou, à Pechbonnieu.

MONTÉGUT

Décret du 14 mai 1790

1. 5 février 1792. — Vigne, 2 pugnères, à la table Notre-Dame du Rosaire de l'église de Daux, est. 137 liv., adj. 142 liv. à Martres, à Daux.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II

2. 6 floréal an II. — Vigne, 3 meseillades, à la fabrique de l'église du lieu, est. 154 liv., adj. 310 liv. à Monbrun.

3. Id. — Vigne, 1 arpent 1/2, à la fabrique de l'église du lieu, est. 616 liv., adj. 990 liv. à Mouchet, cordonnier à Saint-Paul.

4. 7 frimaire an III. — Maison et jardin, 1 boisseau 1/2, au collège de Périgord, adj. 1.326 liv. à Traverse, maçon à Toulouse.

5. 21 ventôse an III. — Château et dépendances, 2 arpents 5 boisseaux, à Thézan, émigré, est. 29.568 liv., adj. 116.000 liv. à Traverse, maçon à Toulouse. — Paiement en six fractions, de germinal an III à frimaire an IV. — *Prix réel*, 3.527 liv.

6. Id. — Maison, 1 arpent, à Thézan, émigré, est. 682 liv., adj. 1.075 liv. à Aubinel, cultivateur.

7. 22 ventôse an III. — Maison et dépendances, 7 arpents, à Thézan, émigré, est. 7.567 liv., adj. 25.000 liv. à Traverse, maçon à Toulouse.

8 à 28. 26 ventôse an III. — (21 ventes). 21 lots de terre, 23 arpents 8 pugnères 30 boisseaux, à Thézan, émigré, est. 27.110 liv., adj. 60.000 liv. à Rigaillon, Olmade, Francès, Massé, Picard, Segrestan, Casse, Dossel, Dubarry, Salles, Laurens et Gaffié (12 acquéreurs), 7 négociants, 2 propriétaires, 3 cultivateurs. — Paiement de ventôse an III à floréal an IV. — *Prix réel*, 4.485 liv.

29. 1er germinal an III. — Métairie et dépendances, 103 arpents, à Thézan, émigré, est. 60.130 liv., adj. 78.000 liv. à Danel.

30. 3 germinal an III. — Métairie de « Mondou », 48 arpents, à Thézan, émigré, est. 16.852 liv., adj. 37.700 liv. à Olmade. — Paiement en germinal et messidor an III. — *Prix réel*, 2.288 liv. — MUTATIONS : 1810, et depuis à la famille d'Antin de Vaillac, propriétaire à Toulouse.

31. 18 germinal an III. — Terre, 1 arpent, à Thézan, émigré, est. 352 liv., adj. 1.050 liv. à Traverse, maçon à Toulouse.

32. 21 floréal an III. — Terre, 1 arpent, à Thézan, émigré, est. 1.001 liv., adj. 1.950 liv. à Traverse, maçon à Toulouse.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

33 à-58. 13 fructidor an III. — (26 ventes). 26 lots terre, 23 arpents 9 pugnères 26 boisseaux, à Thézan, émigré, est. 17.838 liv., adj. 125.400 liv. à Dosset, Vincens, Trémoulet, Deschan, Rigaillon, Durand, Audoui, Bedel, Ducros, Traverse, Bellegarde (11 acquéreurs), 5 négociants, 3 cultivateurs, 2 propriétaires, 1 ouvrier.

58 à 71. 5 vendémiaire an IV. — (13 ventes). 13 lots de terre, 13 arpents, à Thézan, émigré, est. 5.152 liv., adj. 82.850 liv. à Delongchamps, Severin, Linol, Dosset, Dechans, Trémoulet, Marquès (7 acquéreurs), 2 négociants, 3 propriétaires et 2 cultivateurs.

72 à 77. 28 brumaire an IV. — (6 ventes). 6 pièces de terre, 7 arpents 4 boisseaux, à Thézan, émigré, est. 2.849 liv., adj. 58.150 liv. à Marquès, Roquelaine, Dosset, Linol et Laromiguière, élu (5 acquéreurs), 2 cultivateurs, 2 propriétaires, 1 arboriste.

Loi du 28 ventôse an IV.

78. 5 messidor an IV. — Grange et moulin à eau, à Thézan, émigré, adj. 71.172 liv. à Bernadac, négociant.

79. 11 messidor an IV. — Maison et dépendances et vigne, 3 arpents, à la Chapellenie de Notre-Dame d'Alet, adj. 7.211 liv. à Dosset, négociant à Toulouse.

80. 12 messidor an IV. — Terre, 1 arpent 2 meseillades, à Thézan, émigré, adj. 473 liv. à Siméon Bertrand, négociant à Toulouse.

81. 17 messidor an IV. — Vigne, 2 arpents, à Thézan, émigré, adj. 1.364 liv. à Siméon Bertrand, négociant à Toulouse.

82. Id. — Pré, 3 arpents 2 meseillades 3 boisseaux, à Thézan, émigré, adj. 4.196 liv. à Siméon Bertrand, négociant à Toulouse.

83. 13 messidor an IV. — Église dite de Notre-Dame d'Aure, à Alet, cour, 3 chapelles, clocher, etc., adj. 4.950 liv. à Deschamp. — Paiement, 8.075 liv. en mandats à 4 °/o et 1.065 francs en numéraire. — *Prix réel*, 1.388 francs.

84. 14 thermidor an IV. — Presbytère, jardin, dépendances et terres, 645 toises 10 pouces carrés, 1 pièce de terre 1 pugnère 6 boisseaux, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 5.850 liv. à Ballarot, à Toulouse.

Loi du 16 brumaire an V.

85. 19 fructidor an VI. — Vigne, 2 arpents 3 pugnères, aux Bénédictins de la Daurade, est. 337 francs, adj. 6.100 francs à Trébosc, négociant à Toulouse. — Paiement en rescriptions à 2 °/o. — Revendu, le 19 fructidor an VIII, 265 fr. à Lartigue, propriétaire à Toulouse.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

86. 19 fructidor an VIII. — Vigne, 1 hectare 56 ares 39 centiares, aux Bénédictins de la Daurade, est. 220 liv., adj. 265 liv. à Lartigue.

Loi du 15 floréal an X.

87. 15 nivôse an XI. — Terre d'obit, 14 ares 22 centiares, à la fabrique de l'église du lieu, est. 68 francs, adj. 300 francs à Vedel, propriétaire à Saint-Paul.

88. 5 fructidor an XI. — Vigne, 1 hectare 56 ares 39 centiares, aux Bénédictins de la Daurade, est. 302 francs, adj. 875 francs à Tayac, négociant à Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

89. 1814. — 2 hectares 91 ares 62 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 5.475 francs à Cassaet, propriétaire à Saint-Paul.

MONTJOIRE

Décret du 14 mai 1790.

1. 19 juin 1791. — Terre, 1/2 arpent, à l'obit de l'église du lieu, est. 200 liv., adj. 210 liv. à Salinier, chirurgien.

2. Id. — Terre, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 125 liv., adj. 135 liv. à Salinier, chirurgien.

3. 30 octobre 1791. — Terre, 1 arpent 3 pugnères, au chapitre Saint-Sernin, est. 140 liv., adj. 325 liv. à Gay, cultivateur.

4. 18 décembre 1791. — Métairie des « Monges »[1], bâtiments et terres, 56 arpents 1 pugnère 5 boisseaux 1/2, au chapitre Saint-Sernin, est. 8.944 liv., adj. 11.200 liv. à Valès. laboureur. — MUTATIONS : 1810, Bertrand, propriétaire; 1848, Amilhau, ancien magistrat, chacun pour une partie,

Loi du 28 ventôse an IV.

5. 24 thermidor an IV. — Presbytère et jardin, 160 cannes 26 toises carrées, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 2.460 liv. à Guiraud, cultivateur, de Villariès.

6. Id. — Pré, 3 pugnères, à la commune, adj. 528 liv., au même.

7. 15 fructidor an IV. — Partie de domaine du « Colombier » et terres, à Dufaur-Bérat, émigré, 3 arpents 1/2 6 pugnères environ, adj. 3.634 liv. à Gelis, négociant à Toulouse. — Paiement, 11.609 liv. en mandats à 4 et 1 liv. 10 s. °/₀. — *Prix réel*, 264 liv. — MUTATIONS : 1812, Castelbou, chapelier à Bessières et à Lavaur; 1857, Delbosc, propriétaire à Gémil; 1906, Mercadier, propriétaire.

MONTPITOL

Décret du 14 mai 1790.

1. 8 mai 1791. — Métairie de « Daroou », dépendances et terres, s'étendant dans les communes de La Soulade et Roqueserrière, 55 arpents 29 pugnères 4 boisseaux, avec bétail,

1. Située aujourd'hui dans la commune de Paulhac.

aux religieuses Feuillantines, est. 18.914 liv., adj. 24.200 l. à Bayssade, négociant à Toulouse, élu. — MUTATIONS : Divisée depuis 1810 : 1810, Bacquié et Druilhé; 1840, Bayssade, propriétaire à Toulouse; 1842, Lauzeral, propriétaire; 1910, Bepmale, propriétaire.

2. 28 août 1791. — Terre et pré, 2 pugnères, à l'obit de l'église du lieu, est. 250 liv., adj. 280 liv. au même.

3. Id. — Terre, 1 pugnère, à l'obit de l'église du lieu, est. 100 liv., adj. 145 liv. à Audiguier, métayer à Saint-Jean-Lherm.

4. Id. — Terre, 1 pugnère 9 boisseaux, à l'obit de l'église du lieu, est. 330 liv., adj. 420 liv. à Sudre, cultivateur à Roqueserrière.

5. 28 août 1791. — Terre, 1 pugnère, à l'obit de l'église de Bretx, est. 100 liv., adj. 135 liv. à Audiguier, métayer à Saint-Jean-Lherm.

Loi du 28 ventôse an IV.

6. 16 messidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, 920 toises carrées, adj. 4.950 liv. à Bayssade, négociant à Toulouse.

7. 15 thermidor an IV. — Patus, 5 pugnères, à la commune, adj. 425 liv. à Viala, cultivateur à Roqueserrière.

MONTRABÉ

Décret du 14 mai 1790.

1. 27 septembre 1791. — Maison, jardin et terres, 3 arpents, à la table du Purgatoire de l'église de Saint-Martial, est. 1.122 liv., adj. 1.225 liv. à Olivier, cultivateur à Pin-Balma.

2. 4 frimaire an II. — Terre, 1 arpent, à l'obit de l'église de Saint-Martial, est. 1.012 liv., adj. 2.025 liv. à Peletan, négociant à Toulouse.

3. Id. — Terre de la Sablière, 2 arpents, à l'obit de l'église de Saint Martial, est. 1.760 liv., adj. 3.125 liv. à Lamothe, cordonnier à Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

4. 1813. — 4 hectares de terre provenant de biens communaux, adj. 17.420 fr. 80 cent. à Fazeuille, propriétaire.

PAULEL

Loi du 28 ventôse an IV.

1. 4 fructidor an IV. — Terre, 1/2 arpent, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 264 liv. à Pro, cultivateur à Verfeil.

Loi du 15 floréal an X.

2. 26 vendémiaire an XIII. — Église Saint-Andrieu et cimetière, 14 ares 22 centiares, à la fabrique de l'église du lieu, est. 700 francs, adj. 1.125 francs à Salette, plâtrier à Toulouse.

PAULHAC

Décret du 14 mai 1790.

1. 12 mai 1793. — 11 pièces de terre, prés et vignes, 25 arpents 15 pugnères 9 boisseaux, au séminaire Saint-Charles, est. 8.760 liv., adj. 12.100 liv. à Vacquié, négociant à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

2. 23 ventôse an II. — Maison, grange et terres, 60 arpents 54 pugnères, 9 boisseaux, au séminaire Saint-Charles, est. 23.935 liv., adj. 37.000 liv. à Merle, cafetier à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 15 messidor an IV. — 3 bois, 14 pugnères 5 boisseaux, au séminaire Saint-Charles, adj. 3.960 liv. à Olivier, commerçant à Toulouse. — Paiement de thermidor an IV à nivôse an V, 3.960 liv. en mandats à 4 °/₀ et 849 francs en numéraire. — *Prix réel*, 1.007 francs.

Loi du 16 brumaire an V.

4. 5 frimaire an V. — Presbytère du lieu et jardin, 1/2 boisseau, adj. 2.700 liv. à Pigeon, propriétaire.

PÉCHABOU

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

1. 5 pluviôse an II. — (4 ventes). 4 pièces de terre, 11 arpents 7 pugnères 6 boisseaux, à Boutles, émigre, est. 11.352 liv., adj. 26.150 liv. à Cavayé et Castanet (2 acquéreurs), 2 négociants.

2. Id. — (1 vente). Métairie de « Vic », 83 arpents 3 pugnères, à Bouttes, émigré, est. 54.780 liv., adj. 113.000 liv. à Cavayé, négociant. — Paiement en 3 fractions, de pluviôse an II à pluviôse an IV. — *Prix réel* des deux lots, 21.267 liv.

3. 15 vendémiaire an III. — Terre, 6 boisseaux, à la fabrique de l'église du lieu, est. 144 liv., adj. 300 liv. à Dollande, ferblantier à Toulouse.

4. Id. — Vigne, 1 pugnère, à la fabrique du lieu, est. 144 liv., adj. 500 liv. à Dollande, ferblantier à Toulouse.

5. Id. — Pré, 20 boisseaux, à la fabrique du lieu, est. 880 liv., adj. 2.625 liv. à Ambert, cultivateur.

6. Id. — Terre, 2 pugnères, à la fabrique du lieu, est. 330 liv., adj. 650 liv. à Dollande, ferblantier à Toulouse.

7. Id. — Terre et vigne, 2 arpents, à la fabrique du lieu, est. 1.540 liv., adj. 3.500 liv. à Dollande, ferblantier à Toulouse.

8. Id. — Terre, 2 arpents 2 pugnères 4 boisseaux, à la fabrique du lieu, est. 2.640 liv., adj. 6.000 liv. à Dollande, ferblantier à Toulouse.

9. 22 germinal an III. — Métairie d' « Alba » et dépendances, 16 arpents 4 boisseaux 1/2, à Carretier, déporté, est. 11.900 liv., adj. 51.500 liv. à Fronton, fripier.

10 à 25. Id. — (16 ventes). 16 lots terre, 4 arpents 28 pugnères 36 boisseaux, à Carretier, déporté, est. 8.150 liv., adj. 39.200 liv. à Fronton, fripier à Toulouse, et Laffont, propriétaire à Castanet (2 acquéreurs) : 1 propriétaire, 1 négociant. — Paiement de la métairie en 3 fractions, de floréal an III à ventôse an IV. — *Prix réel*, 2.197 liv.

Loi du 28 ventôse an IV.

26. 9 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, dépendances et jardin, 1/2 arpent, adj. 2.412 liv. à Sénac (Jeanne). — Paiement, 3.837 liv. en mandats à 4 °/₀ et 467 francs en numéraire. — *Prix réel*, 620 francs.

Loi du 20 mars 1813.

27 à 30. 1813. — (4 ventes). 55 ares de terre provenant de biens communaux, adj. 779 fr. à Delaye, négociant, et Bouscatel, propriétaire à Toulouse, et Morel-Vital, propriétaire (3 acquéreurs).

PECHBONNIEU

Décret du 14 mai 1790.

1. 31 juillet 1791. — Maison et terres, 16 arpents 16 pugnères 8 boisseaux, aux Dominicains de Toulouse, est. 11.675 liv., adj. 12.800 liv. à Rouch, négociant à Toulouse.

2. 25 août 1793. — Domaine, dépendances et terres, 16 arpents 13 pugnères 8 boisseaux, aux Dominicains de Toulouse, est. 18.830 liv., adj. 42.000 liv. à Esquirol, négociant à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

3 à 20. 15 ventôse an II. — (18 ventes). Terres labourables, prés, vignes, bois, etc., 53 arpents 25 pugnères 22 boisseaux, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 22.995 liv., adj. 57.100 liv. à Roux, Lagarde, Estellé, Massonnier, Virebent, Monier, Ravary, Cazaubon, Ricard et Gravier (10 acquéreurs), 3 négociants, 2 cultivateurs, 1 cordonnier, 1 géomètre, 1 forgeron, 1 charpentier, 1 tourneur. — *Prix réel*, 10.000 liv.

21. Id. — Château, corps de ferme, maison, etc., 19 arpents 2 pugnères, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 38.360 liv., adj. 62.700 liv. à Brousse, mesureur de grains à Toulouse. — Paiement en 3 fractions, de germinal an II à ventôse an IV. — *Prix réel*, 9.369 liv.

22. 15 ventôse an II. — Métairie de la « Planette », 61 arpents 3 pugnères 6 boisseaux, à Cassagnau-Saint-Félix, est. 30.860 liv., adj. 55.400 liv. à Fages, négociant traiteur à Toulouse. — Paiement en 3 fractions, de germinal an II à brumaire an III. — *Prix réel*, 21.289 liv.

23. Id. — Métairie de « Labastide-Constance », 49 arpents 2 pugnères 4 boisseaux, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 30.300 liv., adj. 55.100 liv. à Prévôt, marchand de grains à Toulouse. — Paiement en 4 fractions, de germinal an II à fructidor an III. — *Prix réel*, 4.081 liv.

Loi du 16 brumaire an V.

24. 6 fructidor an VI. — Bois, 23 arpents 1 pugnère 6 boisseaux, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 5.719 liv., adj. 251.000 liv. à Sarrans, notaire à Toulouse. — Paiement en bons 2/3 à 2 °/₀. — *Prix réel*, 5.021 liv.

Loi du 20 mars 1813.

25. 1813. — 25 ares de terre provenant de biens communaux, adj. 1.219 francs à Joly, cultivateur à Saint-Loup.

PECHBUSQUE

Décret du 14 mai 1790.

1. 1er juin 1791. — Maison et jardin, à l'obit de l'église du lieu, est. 330 liv., adj. 335 liv. à Balza, propriétaire à Saint-Agne.

2. Id. — Chai, à l'obit de l'église du lieu, est. 246 liv., adj. 251 liv. à Costes, négociant à Auzeville.

3. Id. — Terre, 4 boisseaux, à l'obit de l'église du lieu, est. 27 liv., adj. 32 liv. à Balza, propriétaire à Saint-Agne.

4. Id. — Terre, 3 pugnères, à l'obit de l'église du lieu, est. 176 liv., adj. 181 liv. à Balza, propriétaire à Saint-Agne.

5. Id. — Terre, 3 pugnères, à l'obit de l'église du lieu, est. 242 liv., adj. 247 liv. à Balza, propriétaire à Saint-Agne.

6. 21 août 1791. — Terre, 5 pugnères, à l'obit de l'église du lieu est. 176 liv., adj. 400 liv. à Dupont, maçon à Falgarde.

7. 21 août 1791. — Maison, 30 cannes carrées, à l'obit de l'église du lieu, est. 110 liv., adj. 170 liv. au même.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

8. 12 germinal an II. — 1 domaine, dit « Catala[1] », 32 arpents 3 pugnères, à d'Arexy, parent d'émigré, est. 16.254 liv., adj. 32.000 liv. à Laporte, propriétaire à Castanet. — Paiement de messidor an II à fructidor an III. — *Prix réel*, 2.111 liv. — Mutations : 1810, Fourcade, propriétaire à Toulouse; 1828, Bégué, propriétaire à Toulouse; 1898, Pessieto, propriétaire à Toulouse; 1911, de Melier de Labarthe, propriétaire à Toulouse.

9 à 15. Id. — (7 ventes). 6 pièces de terre, 20 pugnères, au même, est. 1.122 liv., adj. 2.620 liv. à Lugan et Lagrave (2 acquéreurs), cultivateurs à Vieille-Toulouse.

16 à 26. 1er floréal an II. — (11 ventes). 11 pièces de terre, 3 arpents 7 pugnères 19 boisseaux, à d'Arexy, est. 2.838 liv. adj. 4.130 liv. à Laporte, propriétaire à Castanet.

Loi du 28 ventôse an IV.

27. 6 thermidor an IV. — Terre, 12 boisseaux, à la commune, adj. 308 liv. à Bergès, cultivateur à Vieille-Toulouse.

28. 7 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, dépendances et terres, 1 pugnère, adj. 1.201 liv. à Bancal, négociant à Toulouse.

29. 19 thermidor an IV. — Locaux et jardin, 3 boisseaux 1/2, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 164 liv. à Espagnet, cultivateur à Castanet.

30. 22 fructidor an IV. — Petite loge contre le mur de l'église et jardin, 3 boisseaux 1/2, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 164 liv. à Espagnet, cultivateur à Castanet.

PIBRAC

Décret du 14 mai 1790.

1. 17 juillet 1791. — Terres, prés, vignes et jardin, 1 arpent 4 meseillades 2 boisseaux, à l'obit de l'église du lieu, est. 869 liv., adj. 1.825 liv. à Castelle, tailleur d'habits.

1. Situé aujourd'hui dans la commune de Saint-Orens.

2. 24 juillet 1791. — Terre, 27 cannes carrées, à l'obit de l'église du lieu, est. 88 liv., adj. 93 liv. à Massé, vitrier à Toulouse.

3. 15 septembre 1793. — Terre, 3 pugnères, à l'ordre de Malte, est. 335 liv., adj. 1.100 liv. à Faget, cultivateur.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

4. 7 pluviôse an II. — Vigne, 14 arpents, aux religieuses de Lévignac, est. 5.438 liv., adj. 10.000 liv. à Sarrans, notaire à Toulouse.

5. 7 pluviôse an II. — Métairie de « Laujoulet », dépendances, maison, terres, 55 arpents, et bétail, aux religieuses de Lévignac, est. 6.500 liv., adj. 9.000 liv. à Loubers, négociant à Toulouse. — MUTATIONS : 1810 et 1847, Bellonguet, propriétaire; 1881 et 1896, Anglosse, propriétaire.

6. Id. — Métairie du « Courp », maison, dépendances et terres, 46 arpents 2 meseillades, aux religieuses de Lévignac, est. 7.767 liv., adj. 8.900 liv. à Sarrans, notaire à Toulouse. — MUTATIONS : 1810 et 1865, à Biscons, propriétaire à Mondonville. — Pris en partie, en 1895, pour une voie publique.

7. 23 pluviôse an II. — Métairie de « Brion », maison, dépendances, terres, 47 arpents, aux religieuses de Lévignac, est. 8.035 l., adj. 11.500 liv. à Detté, négociant à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

8. 11 fructidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, 563 toises carrées, adj. 2.975 liv. à Lecollan, employé à Toulouse. — Paiement en mandats à 4 %. — *Prix réel*, 480 liv.

Loi du 15 floréal an X.

9. 13 août 1807. — Partie d'ancien chemin, 34 ares 24 centiares, à la commune de Pibrac, est. 76 fr., adj. 91 fr. à Capdeville, propriétaire.

PIN-BALMA

Décret du 14 mai 1790.

1. 13 mars 1791. — Métairie d'« Embelot », dépendances et terres, 55 arpents, aux Dames de la Visitation de Toulouse, est. 30.848 liv., adj. 32.100 liv. à Lautier, entrepreneur

à Toulouse. — MUTATIONS : 1825, Crouzet, propriétaire à Toulouse; 1833, Portes, maître d'hôtel à Toulouse; 1848, Laborde, propriétaire à Toulouse; 1885, Bousquet, ingénieur à Toulouse.

2. 13 mars 1791. — Métairie de « Portier », maison, grange et terres, 47 arpents 3 boisseaux, aux Dames de la Visitation, est. 13.278 liv., adj. 24.000 liv. à Hugueni, à Beaumont-de-Lomagne. — *Prix réel,* 3.600 fr. — MUTATIONS : Depuis 1825, à la famille Gèze, propriétaire à Toulouse.

3. 22 mai 1791. — Pré, 1 arpent 1 pugnère, à la table des obits de Saint-Etienne, est. 900 liv., adj. 1.825 liv. à Simonet, négociant à Toulouse.

4. Id. — Grange et terre, 5 boisseaux, à la fabrique du lieu, est. 400 liv., adj. 400 liv. à Ayral, commerçant à Toulouse.

5. Id. — Pièce de terre, 1 arpent 2 pugnères, à la fabrique du lieu, est. 750 liv., adj. 2.250 liv. à Simonet, négociant à Toulouse.

6. Id. — Pré, 3 arpents, à l'obit de l'église du lieu, est. 1.800 liv., adj. 2.000 liv. à Redonnet, négociant à Toulouse.

7. Id. — Terre, 2 arpents 1 pugnère, au chapitre Saint-Étienne, est. 1.500 liv., adj. 2.525 liv. à Simonet, négociant à Toulouse.

8. Id. — Terre, 1 arpent 2 pugnères, au chapitre Saint-Etienne, est. 1.200 liv., adj. 1.800 liv. au même.

9. Id. — Pré, 1/2 arpent, au chapitre Saint-Etienne, est. 400 liv., adj. 400 liv. à Redonnet, négociant à Toulouse.

10. Id. — Pré, 7 arpents, au chapitre Saint-Etienne, est. 4.800 liv., adj. 8.750 liv. à Falguière, boulanger.

11. 5 juin 1791. — Pré, 2 arpents, à l'Archevêque de Toulouse, est. 1.760 liv., adj. 1.760 liv. à Redonnet, négociant à Toulouse.

12. 14 août 1791. — Pré, 1 arpent, à la table du purgatoire de l'église du lieu, est. 600 liv., adj. 660 liv. à Méral, cultivateur.

13. 1er avril 1792. — 2 prés, 11 arpents 2 pugnères, au chapitre Saint-Etienne, est. 7.350 liv., adj. 11.000 liv. à Gazagnes, négociant à Toulouse.

14. 28 avril 1792. — Métairie « du T », dépendances et terres, 51 arpents 19 pugnères 28 boisseaux, à l'ordre de Malte, est. 17.449 liv., adj. 36.300 liv. à Mammignard, négociant à Toulouse. — MUTATIONS : 1825, veuve Salba ; 1854, Crouzet, propriétaire à Lasbordes ; 1889, Rossignol, caissier à la Banque de Toulouse ; 1893, Laperche (Louis).

Loi du 20 mars 1813.

15 à 19. 1813. — (5 ventes). 2 hectares 31 ares 70 centiares provenant de biens communaux, adj. 6.065 fr. à Amans, cultivateur; Saint-Amans, propriétaire à Balma, et Bardou, avocat à Toulouse (3 acquéreurs).

PLAISANCE

Décret du 14 mai 1790.

1. 19 juin 1792. — Terre, 4 arpents, à l'obit du lieu, est. 880 liv., adj. 880 liv. à Durand, cultivateur.

2. 11 septembre 1792. — Terres et pré, 2 arpents 4 meseillades 8 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 1.166 liv., adj. 1.225 liv. à Labarthère, négociant.

3. 16 octobre 1792. — Terre, 2 arpents 2 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 330 liv., adj. 800 liv. à Faure, cultivateur.

4. 23 octobre 1791. — Terre, 2 meseillades 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 132 liv., adj. 430 liv. à Noaillan, cultivateur.

5. Id. — Terre, 1 arpent 3 meseillades, à l'obit du lieu, est. 462 liv., adj. 1.350 liv. à Lamasson, chirurgien à Toulouse.

6. Id. — Vigne, 1 arpent 3 meseillades 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 660 liv., adj. 1.675 liv. à Lacassin, bourrelier à Toulouse.

7. Id. — Terre, 2 arpents 3 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 506 liv., adj. 1.250 liv. à Lapierre, charpentier.

8. Id. — Terre, 1 arpent 1 meseillade 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 440 liv., adj. 925 liv. à Montastruc, cultivateur.

9. 10 novembre 1791. — 1 arpent 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 375 liv., adj. 395 liv. à Pujol, négociant à Toulouse.

10. 13 novembre 1791. — Terre, 7 arpents, à l'obit du lieu, est. 1.350 liv., adj. 3.425 liv. à Castex, notaire.

11. 20 novembre 1791. — Sol, 2 arpents 2 pugnères, à l'abbaye de Bonnefont, est. 1.364 liv., adj. 2.400 liv. à Laguière, négociant à Toulouse.

12. 4 décembre 1791. — Terre, 1 meseillade, à l'obit du lieu, est. 120 liv., adj. 900 liv. à Boué, propriétaire.

13. 5 février 1792. — Maison et jardin, 2 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 1.012 liv., adj. 1.037 liv. à Hérisson, curé à Lestelle.

14. 4 mars 1792. — Terre, 1 arpent 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 363 liv., adj. 380 liv. à Duffaut, cultivateur.

15. Id. — Terre, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 121 liv., adj. 180 liv. à Gouzi, propriétaire.

16. 28 mai 1792. — Terre, 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 125 liv., adj. 200 liv. à Mayrau, cultivateur.

17. 3 février 1793. — Métairie, dépendances et terres, 72 arpents, aux Oratoriens de Toulouse, est. 20.695 liv., adj. 34.200 liv. à Mazarin, négociant à Toulouse, élu.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

18. 14 thermidor an II. — Métairie de « Lechandre », dépendances et terres, 55 arpents 6 pugnères 6 boisseaux, aux Dames de Fourquevaux, est. 18.004 liv., adj. 36.100 liv. à Fages, traiteur à Toulouse. — Mutations : A la famille Monié depuis 1810.

19. 6 fructidor an II. — Maison, terres et vignes, 5 arpents 1/2 2 pugnères, aux Dames de Fourquevaux, est. 2.728 liv., adj. 9.000 liv. à Lacroix, propriétaire.

20. Id. — Maison, jardin, terres, 8 arpents 4 pugnères 8 boisseaux, aux Dames de Fourquevaux, est. 3.872 liv., adj. 13.000 liv. à Monié, cordonnier à Toulouse.

21. Id. — Domaine et dépendances, métairie de « Borde-Basse » et terres, 90 arpents 16 pugnères 56 boisseaux, aux Dames de Fourquevaux, est. 53.288 liv., adj. 100.000 l. à Calmels, négociant à Toulouse. — Mutations : 1810 et 1850, Portes, négociant à Toulouse ; depuis 1863, Monié, propriétaire.

22. 1er ventôse an III. — Métairie de « Soulentes », dépendances et terres, 97 arpents, à Guilhermin, condamné, est. 14.250 liv., adj. 38.300 liv. à Garnier. — Paiement en ventôse an III et frimaire an IV. — *Prix réel,* 1.004 liv. — MUTATIONS : 1810, Bordes, propriétaire; 1835, veuve Toujan, propriétaire à Cugnaux; 1848, Larrieu, avocat; 1871, Bellet (Marie), propriétaire à Toulouse; 1873, Castanet, propriétaire à Toulouse; 1897, Dorbel, propriétaire à Toulouse.

23. Id. — Métairie de la « Saussome », dépendances et terres, 80 arpents, à Guilhermin, condamné, est. 13.475 liv., adj. 65.500 liv. à Hérisson, curé à Cox (veuve Juliac, élue). — Paiement en ventôse an III et ventôse an IV. — *Prix réel,* 1.239 liv. — MUTATIONS : 1810, Julia et Molinier, propriétaires (pour partie); 1868, Cyprien, négociant à Toulouse (pour partie).

Loi du 28 ventôse an IV.

24. 8 messidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, adj. 1.980 liv. à Vidian, négociant à Toulouse.

25. Id. — 4 prés, 24 arpents 1/2, à l'obit de l'église du lieu, adj. 23.100 liv. à Vidian, négociant à Toulouse.

26. 4 fructidor an IV. — Terre, 1 pugnère 1/2, à la Province de Languedoc, adj. 125 liv. à Lacaze, propriétaire.

Loi du 16 brumaire an V.

27. 2 nivôse an VI. — Maison et patus, à la commune, adj. 360 liv. à Hugonin, cultivateur.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

28. 11 ventôse an VII. — 5 lots de terre, 30 arpents, à Balza-Firmy, parent d'émigré, est. 2.706 liv., adj. 2.800 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse.

Loi du 15 floréal an X.

29. 5 ventôse an XI. — Métairie « del Cassé » et terres, 29 hectares 45 ares 19 centiares, à Comère, parent d'émigré, est. 6.774 liv., adj. 8.300 liv. à Decamps, négociant à Toulouse (sur folle enchère). — MUTATIONS : 1810, Castel, négociant à Toulouse; 1849 et 1902, Descamps, propriétaire à Toulouse.

30. 6 avril 1812. — Partie d'ancien chemin, 4 ares 18 centiares, à la Province de Languedoc, est. 120 francs, adj. 405 francs à Pérès, propriétaire à Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

31. 1815. — 1 hectare 60 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 405 francs à Boudet, négociant à Toulouse.

POMPIGNAN [1]

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

1. 3 ventôse an III. — Terre, 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 330 liv., adj. 660 liv. à Rondès, cultivateur.

2. Id. — Terre, 2 pugnères 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 220 liv., adj. 370 liv. au même.

3. Id. — Terre, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 330 liv., adj. 500 liv. au même.

4. Id. — Terre, 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 132 liv., adj. 220 liv. à Peyranne, cultivateur.

Loi du 28 ventôse an IV.

5. 6 fructidor an IV. — Presbytère du lieu, 147 toises 2 pieds carrés, adj. 3.060 liv. à Peyrille, négociant à Toulouse.

PORTET

Décret du 14 mai 1790.

1. 10 avril 1791. — Domaine de « Recebedou », dépendances, moulin, vaisselle vinaire, bétail, rentes foncières, etc., et 157 arpents 4 boisseaux de terre, aux religieuses de la Visitation, ast. 60.375 liv., adj. 98.200 liv. à Daumont, aubergiste à Toulouse, élu.

1. Aujourd'hui dans le département de Tarn-et-Garonne.

2. 11 avril 1791. — Métairie de « la Véronique » et terres, 46 arpents 25 pugnères 8 boisseaux, aux religieuses de la Visitation, est. 32.255 liv., adj. 40.000 liv. à Daumont, aubergiste à Toulouse. — *Prix réel*, 4.839 liv. — MUTATIONS : 1810, Daumont, propriétaire à Toulouse; depuis 1825, de Combettes-Caumont, propriétaire.

3. 17 avril 1791. — Enclos, 4 arpents, à l'obit du lieu, est. 2.398 liv., adj. 3.025 liv. à Henri, commerçant à Toulouse.

4. Id. — Terre, 5 arpents 1/2, à l'obit du lieu, est. 1.584 liv., adj. 2.600 liv. à Galand, cultivateur.

5. 5 juin 1791. — Terre, 2 arpents, à l'obit du lieu, est. 694 liv., adj. 1.800 liv. à Campa, cultivateur.

6. 11 septembre 1791. — Tinal, chai, bâtiments divers et terre, 4 boisseaux, aux Bénédictins de la Daurade, est. 6.378 liv., adj. 6.379 liv. à Dupont, cultivateur à Falgarde.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

7. 10 nivôse an II. — Domaine et dépendances, métairies, bâtiments, granges, jardins, terres, 75 arpents 1/2, aux religieuses Maltaises, est. 37.785 liv., adj. 70.500 liv. à Rougès, aubergiste à Toulouse.

8. Id. — Métairie de « Caussatière », bâtiments et terres, 101 arpents 1/2, aux religieuses Maltaises, est. 44.890 liv., adj. 93.200 liv. à Emmery, sellier à Toulouse. *Prix réel*, 13.980 liv. — MUTATIONS : 1810, Meric, propriétaire à Toulouse; 1825, Rivals, négociant à Toulouse; 1835, Emery, propriétaire à Toulouse; 1901, Rivals, propriétaire.

Loi du 28 ventôse an IV.

9. 16 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, jardin et dépendances, 577 toises, adj. 8.020 liv. à Barthés, propriétaire.

10. 22 thermidor an IV. — Partie de l'ancienne école, 12 toises 2 pieds carrés, à la commune, adj. 828 liv. à dame Vallée, de Toulouse.

11. 14 fructidor an IV. — Sol et jardin près l'église, 1 pugnère 7 boisseaux 1/2, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 880 liv. à Lanes, négociant à Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

12 à 66. 1813 à 1815. — (55 ventes). 41 hectares 23 ares 80 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 75.308 fr. à 33 acquéreurs, négociants, propriétaires, avocats, etc.

PRADÈRE-LES-BOURGUETS

1. 1813. — 2 hectares de terre provenant de biens communaux, adj. 2.400 francs à Bezard, propriétaire à Toulouse.

PUGNÈRES ET TEULAT[1]

Décret du 14 mai 1790.

1. 8 mai 1791. — Métairie de « Bayrolis », dépendances et terres, 60 arpents 24 pugnères 50 boisseaux, à l'obit de Barrau, est. 27.865 liv., adj. 28.066 liv. à Laurens, homme de loi à Verfeil.

2. 4 septembre 1791. — Métairie, bâtiments, dépendances et terres, 8 arpents 1/2 7 pugnères 8 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 4.630 liv., adj. 7.075 liv. à Pezet, aubergiste à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 3 thermidor an IV. — 8 pièces de terre, 2 arpents 2 pugnères 34 boisseaux 1/4, à la commune, adj. 3.025 liv. à Beringuier, propriétaire à Verfeil. — Paiement, 11.025 liv. en mandats à 4 °/₀. — *Prix réel*, 441 liv.

4. Id. — Terres et vignes, 5 pugnères 20 boisseaux 1/2, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 1.076 liv. au même. — Paiement en nivôse an V et an VI, 3.951 liv. en mandats à 2 °/₀ et 187 francs en numéraire. — *Prix réel*, 266 francs.

QUINT

Décret du 14 mai 1790.

1. 20 mars 1791. — Métairie de « Blazy », à Fonsegrives, 23 arpents 7 boisseaux, aux Chartreux, est. 10.200 liv., adj. 33.100 l. à Pomarède, de Toulouse. — *Prix réel*, 10.923 liv.

1. Aujourd'hui, hameau et commune du département du Tarn.

2. 31 mai 1791. — Terre et pré, 6 arpents, à la table des obits de l'église Saint-Étienne, est. 3.960 liv., adj. 3.960 liv. à Pomarède, cultivateur.

3. 11 septembre 1791. — Pré, 5 arpents, à la table des obits de l'église Saint-Étienne, est. 2.750 liv., adj. 8.025 liv. à Sans, tailleur à Toulouse.

4. Id. — Pré et vigne, 1 arpent 1 pugnère 1 boisseau, à l'obit du lieu, est. 946 liv., adj. 1.025 liv. à Daram, cultivateur à Quint.

5. 13 novembre 1791. — Pré, 8 arpents 2 pugnères, à la table des obits de l'église Saint-Etienne, est. 4.888 liv., adj. 5.000 l. à Daussonne, négociant à Toulouse.

Loi du 15 floréal an X.

6. 1811. — 16 ares 87 centiares de terre provenant d'ancienne route, adj. 76 francs.

RAMONVILLE-SAINT-AGNE

Décret du 14 mai 1790.

1. 17 avril 1791. — Métairies et terres, 76 arpents environ, aux religieuses Sainte-Catherine, est. 28.820 liv., adj. 35.800 liv. à Rayet, commerçant à Castelfranc (Lot).

2. 22 mai 1791. — Terre, 5 pugnères, à l'obit de Saint-Agne, est. 264 liv., adj. 1.275 liv. à Blanc, négociant à Toulouse.

3. Id. — Terre à Saint-Agne et Auzeville, 6 arpents 1/2, à l'obit de Saint-Agne, est. 4.444 liv., adj. 5.600 liv. à Dubernard, médecin à Toulouse.

4. Id. — 3 lots terre, 9 arpents, à l'obit de Saint-Agne, est. 5.984 l., adj. 9.000 liv. au même.

5. 17 juin 1792. — Château et dépendances, à Ramonville Saint-Agne, 26 arpents 7 pugnères 13 boisseaux, à l'archevêque de Toulouse, est. 31.350 liv., adj. 50.000 liv. à Chaubard, jardinier. — *Prix réel*, 13.000 liv. — Mutations : 1830, Maragon, propriétaire à Toulouse; 1848, Azam, propriétaire à Toulouse; 1848, Blanq, négociant à Toulouse; 1891, de Sahuqué, propriétaire à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

6. 7 juillet 1793. — Maison, jardin et terre, aux religieuses Sainte-Catherine, 4 arpents environ, est. 1.601 liv., adj. 1.900 liv. à Brousse, mesureur de grains à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

7. 17 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, dépendances et jardin, 657 toises 5 pieds 4 pouces, adj. 4.680 liv. à Viguerie, négociant à Toulouse.

Loi du 20 mars 1813.

8. 1815. — 7 ares 55 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 65 francs à Arrazat, négociant à Toulouse.

REBIGUE

Décret du 14 mai 1790.

1. 24 juillet 1791. — Terre, 3 arpents, à l'obit de l'église du lieu, est. 1.210 liv., adj. 2.000 liv. à Bénazet, éclusier.

2. Id. — Maison et jardin, à l'obit de l'église du lieu, est. 880 liv., adj. 2.000 liv. à Morel, cultivateur.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 12 messidor an IV. — 5 pièces de terre, 9 pugnères 21 boisseaux 1/2, à la fabrique du lieu, adj. 1.017 liv. à Morel, cultivateur.

ROQUESERRIÈRE

Décret du 14 mai 1790.

1. 20 juin 1791. — Terres et vignes, 2 arpents 14 pugnères 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est 1.850 liv., adj. 2.150 liv. à Taverne, prêtre à Toulouse.

2. 28 août 1791. — Terres et bois, 15 arpents 13 pugnères 6 boisseaux, à l'obit de Montpitol, est. 2.470 liv., adj. 3.800 liv. à Audiguier, métayer à Saint-Jean-Lherm.

3. 5 décembre 1791. — Terre, 1 arpent, à l'obit d'Azas, est. 300 liv., adj. 310 liv. à Taverne, prêtre à Toulouse, élu.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

4. 7 juillet 1793. — Métairie, bâtiments, dépendances et terres, 17 arpents 11 pugnères 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 2.470 liv., adj. 2.800 liv. à Bayssade, négociant à Toulouse.

5. 29 brumaire an III. — Métairie d' « En Brunet », 45 arpents, à Clarac, émigré, est. 22.196 liv., adj. 25.300 liv. à Taverne, prêtre à Toulouse. — Mutations (Divisée, en 1810, entre un certain nombre de propriétaires qui en ont formé un hameau) : 1810, Rey et Montagut; 1854, Vergnes, propriétaire à Montastruc; 1861, Montamat, officier de santé à Toulouse; 1867, Assalit, propriétaire; chacun pour partie.

6. Id. — Briqueterie et dépendances, 2 arpents 1 raze 3 boisseaux, à Clarac, émigré, est. 3.000 liv., adj. 4.075 liv. à Cabos, cultivateur à Verfeil.

7. Id. — Forge, dépendances et terre, 1 arpent 1 raze 5 boisseaux, à Clarac, émigré, est. 1.650 liv., adj. 2.500 liv. à Merle, cultivateur à Toulouse.

8. Id. — Métairie d' « En Beaute », dépendances et terres, 64 arpents, à Clarac, émigré, est. 14.260 liv., adj. 23.300 liv. à Viala, cultivateur. — Paiement en frimaire et messidor an III. — *Prix réel*, 1.240 liv. — Mutations : 1810, divisé entre 53 acquéreurs, notamment Costes, propriétaire à Toulouse; Villote et Lauzeral; 1864, docteur Plantade; 1874, Carcassès; 1913, Cabié, propriétaire à Saint-Sulpice (Tarn).

9 à 28. Id. — (20 ventes). 20 lots de terre, 20 arpents 12 pugnères 48 boisseaux, à Clarac, émigré, est. 8.371 liv., adj. 11.743 liv. à Montamat, Costes, Viala, Montagut, Aussal, Gombaut, Bornac (7 adjudicataires) : 3 cultivateurs, 1 propriétaire, 3 négociants.

29 à 48. 21 frimaire an III. — (20 ventes). 20 lots de terre, 18 arpents 20 pugnères 53 boisseaux, à Clarac, émigré, est. 4.719 liv., adj. 7.563 liv. à Montamat, Guiraud, Montégut, Lagardelle et Carrié (5 acquéreurs) : 2 laboureurs, 1 propriétaire, 1 marchand, 1 négociant.

49 à 68. 26 frimaire an III. — (20 ventes). 20 lots de terre, 4 arpents 29 pugnères 62 boisseaux, à Clarac, émigré, est. 2.948 liv., adj. 6.101 liv. à Guiraud, Cabié, Taverne, Lozes, Saint-Jean, Dardignac (6 acquéreurs) : 3 négociants, 3 cultivateurs.

ROQUESERRIÈRE

69. 28 nivôse an III. — Métairie de Vacquiers, 17 arpents, à Clarac, émigré, est. 3.910 liv., adj. 9.700 liv. à Azaïs, cultivateur. — Paiement en nivôse et messidor an III. — *Prix réel*, 461 liv. — MUTATIONS : 1810, Serres, forgeron; 1864, Ferrière, propriétaire; 1899, veuve Espa, propriétaire à Verfeil.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

70. 5 vendémiaire an IV. — Terre, 2 pugnères 2 boisseaux, adj. 175 liv. à Doumenc, cultivateur.

Loi du 28 ventôse an IV.

71. 21 messidor an IV. — Moulin à vent et terres, 3 pugnères, à Babut, émigré, adj. 1.996 liv. à Vacquié, cultivateur à Saint-Jean-Lherm.

72. 18 thermidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, 3 boisseaux, adj. 3.100 liv. à Cabié, notaire.

Loi du 16 brumaire an V.

73. 27 ventôse an V. — Jardin 2 boisseaux, au prieuré du lieu, adj. 100 liv. à Montagut, cultivateur.

74. 25 floréal an V. — Vacant, 1 pugnère, à la commune, adj. 75 liv. à Montagut, cultivateur.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

75. 23 pluviôse an VII. — Terre, 6 pugnères 3 boisseaux, à Babut, émigré, adj. 651 liv. à Lagardelle, négociant à Toulouse.

76. Id. — 5 pièces de terre, 3 pugnères 12 boisseaux 1/2, à Babut, émigré, adj. 750 liv. à Montamat et Mialles, cultivateurs (2 acquéreurs).

77. Id. — Terre, 1 arpent 3 pugnères, forge et outils, à Babut, émigré, adj. 1.024 liv. à Lagardelle, de Toulouse; Serres et Montagut (3 acquéreurs), 1 négociant et 2 cultivateurs.

78. 2 ventôse an VII. — Bousigue et champ, 2 arpents 3 pugnères, à Babut, émigré, adj. 700 liv. à Montamat, cultivateur.

79. 22 ventôse an VII. — Château et terres, 5 arpents 1/2 12 pugnères 27 boisseaux, à Babut, émigré. adj. 8.960 liv à Montamat, Guiraud, Aussal et Gombet pour les terres, Viala pour le château (5 acquéreurs), 3 cultivateurs, 2 marchands. — Paiement, 12.650 liv. en mandats à 2 °/。 et 1.816 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 2.069 fr.

80. 9 floréal an VII. — Terres, 3 arpents, à Babut, émigré, adj. 709 liv. à Cairou, cultivateur.

81. Id. — Métairie de « Chipoulous[1] », dépendances et bois, 50 arpents, à Babut, émigré. adj. 20.981 liv. à Rey, homme de loi à Toulouse. — Paiement, 20.000 liv. en mandats à 2 °/。 et 5.608 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 6.008 fr. — Mutations : an VIII, à Lacoste, boucher à Toulouse; 1844, Bégué, propriétaire à Buzet; 1878, partie à la Compagnie d'Orléans; 1905, Decker-David, sénateur, pour partie.

82. Id. — Métairies de « Bordeneuve », du « Château », de la « Bourdette », dépendances et terres, 75 arpents, à Babut, émigré, adj. 31.116 liv. à Babut, épouse Dupuy, et Babut (Charlotte).

83. 12 floréal an VII. — Maison et terre, 2 arpents 2 pugnères, à Babut, émigré, adj. 3.000 liv. à Babut, épouse Dupuy, et Babut (Charlotte).

84. 23 nivôse an VIII. — Terre, 3 arpents 3 pugnères 6 boisseaux, à Babut, émigré, adj. 2.800 liv. à Babut, épouse Dupuy, et Babut (Charlotte).

ROUFFIAC

Décret du 14 mai 1790.

1. 29 mai 1791. — Terre et vigne, 1/2 arpent 2 pugnères, à l'obit de Castelmaurou, est. 550 liv., adj. 1.125 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse.

2. 31 juillet 1791. — Terre, 6 boisseaux, à l'obit de Castelmaurou, est. 90 liv., adj. 90 liv. à Sigot, cultivateur.

1. Située aujourd'hui dans la commune de Buzet.

3. 31 juillet 1791. — Terre et vigne, 1 arpent 2 pugnères, à l'obit de Castelmaurou, est. 550 liv., adj. 950 liv. à Grimaud, propriétaire.

4. 14 août 1791. — Métairie, dépendances et terres, 10 arpents 10 pugnères 1 boisseau, aux religieuses Carmélites de Toulouse, est. 7.431 liv., adj. 8.050 liv. à Sigot, cultivateur.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

5 à 21. 12 floréal an II. — (17 ventes). Maison, cuve, cuvier et terres, 2 arpents 2 boisseaux, à Lacroix, déporté, est. 3.200 liv., adj. 7.050 liv. à Lacuisse, sellier à Toulouse. — 15 pièces de vigne et terres, 4 pugnères 115 boisseaux, au même, est. 1.552 liv., adj. 10.630 liv. à Lacuisse, Borde et Oulieu (3 acquéreurs), 1 ouvrier, 2 cultivateurs. — Paiement en trois fractions, en floréal an II et brumaire an III. — *Prix réel*, 2.022 liv.

22 à 28. 16 nivôse an III. — (7 ventes). Maison et vigne, 2 arpents 1 pugnère, à Bonaure, reclus, est. 2.500 liv., adj. 7.000 l., à Soulan, cultivateur. — 6 lots en vigne, 5 arpents 2 pugnères 6 boisseaux, à Bonaure, reclus., est. 1.584 liv., adj. 6.245 liv. à Soulan, Roquelaine, Lacroix, Pelegry, Granboulan (5 acquéreurs), 4 propriétaires ou cultivateurs et 1 arboriste.

Loi du 28 ventôse an IV.

29. 26 thermidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, 162 toises 6 pieds 6 pouces, adj. 5.004 liv. à Ferradou, négociant à Toulouse. — Paiement, 8.904 liv. en mandats à 4 °/. et 963 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.319 fr.

Loi du 15 floréal an X.

30. 5e jour complémentaire de l'an X. — Terre inculte, 23 ares 10 centiares, à l'Archevêque de Toulouse, est. 41 fr., adj. 60 fr. à Lamorille, propriétaire.

Loi du 20 mars 1813.

31. 1813. — 9 ares 33 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 115 fr. à Plain, propriétaire à Toulouse.

SAINT-ALBAN

Décret du 14 mai 1790.

1. 1er juin 1791. — Pré, 3 arpents, à l'obit du lieu, est. 2.100 liv., adj. 2.400 liv. à Fleurian, chirurgien à Toulouse.

2. Id. — Pré, 2 arpents 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 1.500 liv., adj. 2.500 liv. à Courcières, négociant à Toulouse.

3. 1er septembre 1793. Terre et pré, 5 arpents, aux Oratoriens de la Dalbade, est. 4.873 liv., adj. 7.700 liv. à Bernis, tourneur à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

4. 2 germinal an II. — Métairie de « Marriel », dépendances et terres, 91 arpents, à Thezan, émigré, est. 27.390 liv., adj. 40.100 liv. à Valès, cultivateur. — Paiement en quatre fractions, en germinal an II, germinal, messidor et fructidor au III. — *Prix réel*, 4.040 liv. — Mutations : 1810, Doumeng ; 1846, Asté, propriétaire à Fenouillet ; 1856, Baqué, négociant à Toulouse ; 1882, Donnadieu, propriétaire à Aucamville.

Loi du 16 brumaire an V.

5. 14 prairial an VI. — Partie d'ancien chemin, 2 pugnères 8 boisseaux, à la Province de Languedoc, adj. 137 liv. à Doumenc, cultivateur.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

6. 1er nivôse an VII. — 3 lots de terre, 29 hectares 79 centiares, à Miégeville, condamné, est. 7.105 liv., adj. 11.000 liv. à Bernard, négociant à Toulouse.

7. Id. — Métairie de « Martel » et terres, 37 hectares 24 ares 86 centiares, à Miégeville, condamné, adj. 11.200 liv., à Miégeville, noble. — Mutations : 1811, Totier, propriétaire à Toulouse ; 1856, Bruyas, propriétaire à Lyon ; depuis 1880, à Bié, propriétaire à Bruguières.

Loi du 15 floréal an X.

8. 15 vendémiaire an XI. — Sol, mur de chapelle et cimetière, 19 ares 9 centiares, à la fabrique de l'église du lieu, est. 560 liv., adj. 600 liv. à Pijon, propriétaire.

9. 15 vendémiaire an XI. — Ancien chemin, 35 cannes carrées, à la Province de Languedoc, est. 8 fr., adj. 13 fr. à Parlarieu, cultivateur.

10 à 34. De l'an XII à 1812. — (25 ventes). 1 hectare 97 ares 67 centiares de terre, provenant d'anciennes routes, adj. 494 fr. 34 à 23 acquéreurs.

SAINT-GENIÈS

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

1. 3 vendémiaire an IV. — Maison et dépendances, 11 arpents, à Costes, émigré, est. 14.675 liv., adj. 67.000 liv. à Bernard, cultivateur. — Paiement en fructidor an III et vendémiaire an IV. — *Prix réel*, 1.407 liv.

Loi du 28 ventôse an IV.

2. 2e jour complémentaire an IV. — Presbytère du lieu et terre, 38 toises 7 pouces carrés, adj. 1.800 liv à Roquelaine, arboriste à Toulouse.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

3. 5 frimaire an IX. — Terre, 3 pugnères, aux Dominicains de Bruguières, est. 10 liv., adj. 15 liv. à Marsal, cultivateur.

SAINT-JEAN-LHERM

Décret du 14 mai 1790.

1. 29 mai 1791. — Pré, 3 arpents, à l'obit de Montpitol, est. 1.500 l. adj. 1.575 liv. à Béziat, négociant à Toulouse.

2. 19 juin 1791. — Terre, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 80 liv., adj. 80 liv. à Costes, cultivateur.

3. Id. — Terre, 1 pugnère 2 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 100 liv., adj. 100 liv. à Costes, cultivateur.

4. Id. — Terre, 1 pugnère 6 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 150 l., adj. 160 liv. à Costes, cultivateur.

5. 19 juin 1791. — Terre, 3 arpents, à l'obit du lieu, est. 600 liv., adj, 620 l. à Costes, cultivateur.

6. Id. — Maison, à l'obit du lieu, est. 100 liv., adj. 100 liv à Costes, cultivateur.

7. 3 juillet 1791. — 2 prés, 1 arpent 4 pugnères, à l'obit du lieu, est. 900 liv., adj. 900 liv. à Viala, cultivateur.

8. 9 septembre 1791. — Terre, 2 arpents 3 pugnères, à l'obit de Gragnague, est. 539 liv., adj. 560 liv. à Isalguié, propriétaire à Gragnague.

9. 9 octobre 1791. — Terres, 1/2 arpent 4 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 420 liv., adj. 690 liv. à Viguier, homme de loi à Verfeil.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

10. 18 germinal an II. — Terre, 4 arpents 1/2, à l'obit du lieu, est. 1.350 liv., adj. 4.500 liv. à Boulton, cartonnier à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

11. 17 fructidor an IV. — Terre, 1 pugnère, à la commune, adj. 341 liv. à Mirepoix, cultivateur.

12. Id. — Jardin, 10 boisseaux, à la fabrique du lieu, adj. 341 liv. à Mirepoix, cultivateur.

13. 22 fructidor an IV. — Terre, 2 pugnères, à la fabrique du lieu, adj. 297 liv. à Mirepoix, cultivateur.

14. 25 fructidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, 3 boisseaux, adj. 1.620 liv. à Montagut, cultivateur à Roqueserrière.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

15. 23 nivôse an VIII. — Terre, 6 boisseaux 1/2, à Estabart, émigré, adj. 291 liv. à Mirepoix, notaire.

16. 21 prairial an VIII. — Ancien chemin, 7 boisseaux 1/2, à la commune, adj. 56 fr, à Fauré, propriétaire.

17. Id. — Ancien chemin, 1 arpent, à la commune, adj. 375 liv. à Savy, propriétaire.

18. Id. — Ancien chemin, 2 boisseaux 1/2, à la commune, est. 56 fr., adj. 85 fr. à Fauré, propriétaire.

SAINT-JEAN-KYRIE-ELEISON

Décret du 14 mai 1790.

1. 31 mai 1791. — Terre et vigne, 2 arpents, à l'obit du lieu, est. 450 liv., adj. 900 liv. à Michaudel, mesureur de grains à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

2. 18 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, jardin et dépendances, 527 toises carrées, adj. 4.050 liv. à Roquelaine, arboriste à Toulouse. — Paiement, 5.525 liv. à 4 °/₀ et 798 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 1.019 fr.

3. 15 fructidor. — Terre, 2 pugnères, à la commune, adj. 77 liv. à Pigeron, négociant à Toulouse.

SAINT-JEAN-DE-MONGAGNE[1]

Loi du 28 ventôse an IV.

1. 24 fructidor an IV. — Presbytère du lieu et sol de l'église, 198 toises 1 pied 6 pouces carrés, adj. 2.430 liv. à Savy-Gardeil, bourgeois à Toulouse.

SAINT-JEAN-DES-PIERRES[2]

Loi du 26 vendémiaire an VII.

1. 11 ventôse an VII. — Terre, 9 ares 32 centiares, à la fabrique de l'église du lieu, est. 122 fr., adj. 165 fr. à Bedel, négociant à Toulouse.

SAINT-JORY

Décret du 14 mai 1790.

1. 9 octobre 1791. — Terre, 2 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 280 liv., adj. 665 liv. à Clerc, cordonnier.

1. Cette agglomération, aujourd'hui disparue, dépendait de la commune de Verfeil.
2. Rattaché à la commune de Saint-Pierre depuis 1847.

2. 9 octobre 1791. — Vigne, 1/2 arpent, à l'obit du lieu, est. 240 liv., adj. 820 liv. à Carey, postillon.

3. 8 juillet 1792. — Pré, 2 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 440 liv., adj. 1.000 liv. à Saint-Huberi, propriétaire à Bouloc.

4. 11 novembre 1792. — Terre, 1 pugnère 4 boisseaux, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 180 liv., adj. 315 liv. à Depeyre et Francès, propriétaires, élus.

Loi du 28 ventôse an IV.

5. 11 thermidor an IV. — Presbytère du lieu et jardin, 384 toises carrées, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 2.898 liv. à Robert, négociant à Toulouse.

6. Id. — Terre, 3 arpents, à l'obit du lieu, adj. 1.584 liv. à Robert, négociant à Toulouse. – Paiement, 5.334 liv. en mandats à 4 °/₀ et 273 fr. en numéraire. — *Prix réel,* 486 fr.

Loi du 15 floréal an X.

7 à 13. An XII à 1830. — (7 ventes). 1 hectare 86 ares 24 centiares de terre provenant d'anciennes routes, à Saint-Jory et Novital, adj. 576 fr. à 7 acquéreurs.

Loi du 20 mars 1813.

14 à 23. 1813 à 1815. — (10 ventes). 7 hectares 26 ares 51 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 6.425 fr. à Boutines, cultivateur; Claverie, propriétaire, et Marmond, notaire à Gagnac (3 acquéreurs).

SAINTE-LIVRADE

Loi du 26 vendémiaire an VII.

1. 5 frimaire an IX. — Terre, 23 places, à Laporte, émigré, est. 160 liv., adj. 470 liv. à Dartigoyete, pour les entrepreneurs de lits militaires.

2. Id. — Métairie de « Gardouch », 12 arpents 12 places 12 escats, à Laporte, émigré, est. 1.838 liv., adj. 5.025 liv. à Cazaux, commerçant à Toulouse.

3. 5 frimaire an IX. — Prés, 1 arpent 35 places, à Laporte, émigré, est. 404 liv., adj. 1.300 liv. à Lavat, propriétaire à Lévignac.

Loi du 20 mars 1813.

4 à 9. 1813, — (6 ventes). 1 hectare 98 ares 37 centiares de terre, provenant de biens communaux, adj. 4.720 fr. à Lamothe, négociant à Toulouse; Martin et Castel, propriétaires.

SAINT-LOUP

Décret du 14 mai 1790.

1. 1er juin 1791. — Vigne, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 500 liv., adj. 500 liv. à Denis, cultivateur.

2. Id. — Maison et jardin, 3 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 360 liv., adj. 410 liv. à Bénazet, cultivateur.

3. Id. — Terre, 1/2 arpent, à l'obit du lieu, est. 300 liv., adj. 305 liv. à Genié, propriétaire.

4. Id. — Vigne, 1 arpent 1/2, à l'obit du lieu, est. 900 liv., adj. 900 liv. à Germain, cultivateur.

5. Id. — Terre, 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 450 liv., adj. 450 liv. à Denis, propriétaire.

6. 19 juin 1791. — Vigne, 2 arpents, à l'obit du lieu, est. 800 liv., adj. 1.025 liv. à Montesquieu, négociant à Toulouse.

7. 26 décembre 1791. — Terre, 2 arpents 2 pugnères, à l'obit de Bazus, est. 2.000 liv., adj. 2.575 liv. à Bosc, cultivateur.

8. Id. — Pré, 3 pugnères, à l'obit de Bazus, est. 500 liv., adj. 650 liv. à Amat, notaire à Layrac.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

9 à 15. 22 messidor an II. — (7 ventes). Maisons, terres et jardin, 47 arpents 1 pugnère 4 boisseaux, à Riscle, reclus, est. 11.563 liv., adj. 41.800 liv. à Bach et Vincent (2 acquéreurs). — 5 pièces de terre, 6 arpents 5 pugnères 8 boisseaux, à Riscle, reclus, est. 2.911 liv., adj. 19.700 liv. à Olivier Gardès et Delbreil (3 acquéreurs), 2 cultivateurs, 1 propriétaire.

16 à 24. 11 vendémiaire an III. — (9 ventes). 9 lots en prés, 9 pugnères, à Cassagnau-Saint-Félix, émigré, est. 3.960 liv., adj. 5.190 liv. à Négrier, Saint-Ginest, Ruelle, Miquel, Fournier et Bénazet (6 acquéreurs), 3 cultivateurs, 2 propriétaires, 1 négociant.

Loi du 28 ventôse an IV.

25. 27 messidor an IV. — Partie de presbytère du lieu et dépendances, 449 toises 4 pieds, adj. 4.230 liv. à Martel, propriétaire à Toulouse.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

26. 19 nivôse an VII. — Terre et vigne, 1 hectare 42 ares 35 centiares, à Barada, parent d'émigré, moins les 2/3 de l'usufruit, est. 343 liv., adj. 386 liv. à Barada frères.

27. 21 prairial an VIII. — Ancien chemin, 1/2 boisseau, à la commune, est. 12 liv., adj. 27 liv. à Denès, cultivateur.

28. 6 fructidor an VIII. — Partie de presbytère et terres, 1 pugnère 3 boisseaux, adj. 1.390 liv. à Martel, propriétaire à Toulouse.

SAINT-MARCEL-PAULEL

Décret du 14 mai 1790.

1. 31 juillet 1791. —Métairie de « Najeu », maison et terres, 16 arpents 1/2 11 pugnères 76 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 7.978 liv., adj. 9.025 liv. à Escarré, négociant à Toulouse. — Mutations : Passée en 1830, à 28 propriétaires pour 30 ares chacun environ. La construction, qui appartenait à Gaulène et Arnative, a été démolie en 1871.

2. 22 janvier 1792. — Terre, 2 pugnères, à la table Saint-Pierre de l'église du lieu, est. 200 liv., adj. 225 liv. à Escot, cultivateur.

Loi du 20 mars 1813.

3. 1814. — 4 hectares 15 ares 7 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 8.425 fr. à Montané, négociant à Toulouse.

SAINT-MARTIN-DE-LASBORDES

Décret du 14 mai 1790.

1. 4 septembre 1791. — Pré, 3 arpents, à l'obit du lieu, est. 2.750 liv., adj. 4.000 liv. à Darné, négociant à Toulouse.

2. 25 septembre 1791. — Terre, 1 arpent 1/2 6 pugnères, à la commune, est. 1.034 liv., adj. 1.350 liv. à Sesquières, négociant à Toulouse.

3. 4 décembre 1791. — Pré, 5 pugnères, à l'obit de Bragayrac, est. 650 liv., adj. 875 liv. à Maury, négociant à Toulouse.

4. 4 mars 1792. — Terre, 6 arpents, à l'obit de la Daurade, est. 3.000 liv., adj. 5.100 liv. à Moles, négociant à Toulouse.

SAINT-MARTIN-DES-PIERRES[1]

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

1 à 19. 5 brumaire an III. — (19 ventes). 19 lots en terre et prés, 9 arpents 27 pugnères 31 boisseaux, à Varès, dit Fauga, émigré, est. 8.240 liv., adj. 13.735 liv. à Vignes, Andrieu, Merle, Guiraud, Gay, Viguier, Lamarque (7 acquéreurs), 3 propriétaires, 2 cultivateurs, 2 commerçants.

20. Id. — Métairie du « Vivier » et dépendances, 45 arpents, à Varès, dit Fauga, est. 17.135 liv., adj. 25.000 liv. à Jaconnet.

21. Id. — Château et métairie du « Parc », 69 arpents, à Varès-Fauga, est. 60.348 liv., adj. 67.300 liv. à Andrieu, cultivateur. — Paiement en trois fractions, de frimaire an III à ventôse an IV. — *Prix réel*, 7.460 liv. — Mutations : 1830, de Sarrieu, propriétaire; 1891, d'Adhémar, propriétaire à Lavalette; 1896, Lasserre, propriétaire à Toulouse; 1906, veuve Denat et Lardenois, officier; 1913, Durand (Odette) et Lardenois, officier.

22. Id. — Métairie de « Lourmette » et dépendances, 33 arpents, à Varès-Fauga, est. 20.340 liv., adj. 27.300 liv. à Carrière, négociant à Toulouse. — Paiement en trois fractions, de nivôse à thermidor an III. — *Prix réel*, 1.362 liv. — Mutations : 1830, à Bories et Corail, propriétaires à Toulouse; 1840, Majon, propriétaire à Azas; 1852, à Corail, propriétaire; 1895, à Gasc et Bories, propriétaires.

1. Rattaché à la commune de Saint-Pierre depuis 1847.

23. Brumaire an III. — Métairie de la « Grande-Borde » et dépendances, 35 arpents, à Varès-Fauga, est. 13.420 liv., adj. 16.100 liv. à Merle, négociant à Toulouse. — MUTATIONS : 1830, de Sarrieu, propriétaire; 1882, Costes, notaire à Verfeil; 1908, Durand (Odette).

SAINT-ORENS

Décret du 14 mai 1790.

1. 17 avril 1791. — Domaine de « Malepère », avec dépendances et terres, 142 arpents, s'étendant dans les communes de Toulouse, Saint-Orens, Labège et Balma, aux Grands-Carmes de Toulouse, est. 70.069 liv., adj. 70.900 liv. à Azam, négociant à Toulouse.

2. 31 mai 1791. — Pré, 7 arpents, à la table des obits de Saint-Etienne, est. 5.390 liv., adj. 6.450 liv. à Rives, aubergiste à Montaudran.

3. 31 mai 1791. — Terre, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 44 liv., adj. 150 liv. à Jeanjean, cultivateur.

4. Id. — Terre, 2 arpents, à l'obit du lieu, est. 220 liv., adj. 515 liv. à Soye, chirurgien à Toulouse.

5. Id. — Terre, 1/2 arpent, à l'obit du lieu, est. 164 liv., adj. 455 l. à Garric, forgeron.

6. Id. — Terre, 1 arpent 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 374 liv., adj. 700 liv. à Campmas, notaire à Toulouse.

7. Id. — Terre, 3 arpents, à l'obit du lieu, est. 1.072 liv., adj. 2.409 l. à Soye, chirurgien à Toulouse.

8. Id. — Tinal et cuve, au chapitre Saint-Étienne, est. 660 liv., adj. 660 liv. à Delerm, propriétaire.

9. 5 juin 1791. — Pré, 2 arpents 2 pugnères, au chapitre Saint-Étienne, est. 1.408 liv., adj. 1.433 liv. à Dieuzaide, tailleur à Toulouse.

10. 26 juin 1791. — Terres, 7 arpents 4 pugnères 4 boisseaux, aux prébendés de Saint-Martial de l'église Saint-Étienne, est. 6.025 liv., adj. 7.175 liv. à Vignes, secrétaire du Roi à Toulouse.

11. 14 août 1791. — Terre, 1/2 boisseau, au chapitre Saint-Étienne, est. 16 liv., adj. 27 liv, à Campmas, notaire à Toulouse, élu.

12. 20 janvier 1793. — Pré, 6 pugnères, à l'obit de Siron, est. 990 liv., adj. 1.650 liv. à Azam, négociant à Toulouse.

13. 22 septembre 1793. — Métairie, dépendances et terres, 126 arpents 2 pugnères, au collège de Maguelonne, est. 80.080 l., adj. 145.000 liv. à Illac et Mouys, négociants à Londres.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

14. 21 prairial an III. — Domaine comprenant bâtiment et 98 arpents 2 boisseaux de terre, à Cathelan, reclus, est. 77.300 liv., adj. 304.000 liv. à Bessières, négociant à Toulouse. — Paiement en 3 fractions, de messidor an III à ventôse an IV. — *Prix réel*, 9.442 liv.

Loi du 16 brumaire an V.

15. 11 frimaire an V. — Presbytère du lieu, cour, jardin et dépendances, 1.008 toises carrées, adj. 3.051 liv. à Garric, propriétaire. — Paiement en mandats à 4 °/₀ et 1 liv. 10 s. °/₀. — *Prix réel*, 149 liv.

Loi du 15 floréal an X.

16. An XIII. — 6 ares 22 centiares de terre provenant d'anciennes routes, adj. 25 francs.

SAINT-RUSTICE

Décret du 14 mai 1790.

1. 9 mai 1791. — Métairie, dépendances et terres, 18 arpents 5 pugnères 10 éminées, aux Ursulines de Grenade, est. 13.640 l., adj. 17.000 liv. à l'abbé Magi à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

2. 6e jour complémentaire de l'an II. — Terre, 1/2 arpent, à la table du Purgatoire de l'église du lieu, est. 682 liv., adj. 830 liv. à Thézan, à Toulouse.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

3. 22 pluviôse an VII. — Terre, 1 pugnère, à Seignan, parent d'émigré, est 20 liv., adj. 45 liv. à Chambonneau, cultivateur à Castelnau-d'Estrétefonds.

SAINT-SAUVEUR

Décret du 14 mai 1790.

1. 16 août 1793. — Terre, 1 pugnère 6 boisseaux, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 280 liv., adj. 315 liv. à Cassé, cultivateur.

2. Id. — Terre et pré, 2 arpents 1 pugnère, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 1.716 liv., adj. 3.000 liv. à Merle, propriétaire.

3. 1er septembre 1793. — Terre, 7 boisseaux, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 181 liv., adj. 350 liv. à Dardenne, cultivateur, élu.

4. Id. — Vigne, 4 boisseaux, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 99 liv., adj. 215 liv. à Lamazère, propriétaire.

5. Id. — Pré, 1/2 arpent, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 500 liv., adj. 890 liv. à Gouzignac, cultivateur.

6. Id. — Pré, 1 arpent 4 boisseaux, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 1.072 liv., adj. 1.725 liv. à Cassé, cultivateur.

7. Id. — Pré, 1 arpent, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 935 liv., adj. 1.500 liv. à Massonnié, négociant.

8. Id. — Vigne, 1 pugnère, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 242 liv., adj. 575 liv. à Delmas, propriétaire.

9. Id. — Terre et vigne, 6 boisseaux, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 214 liv., adj. 275 liv. à Audiguier, cultivateur.

10. Id. — Terre, 1 arpent, à la table de l'œuvre de l'église du lieu, est. 726 liv., adj. 1.350 liv. à Dardenne, cultivateur, élu.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

11. 25 pluviôse an II. — Corps de ferme, métairie et dépendances, 42 arpents, à Caumels, émigré, est. 18.040 liv., adj. 20.600 liv. à Benazet, propriétaire. — Paiement en 3 fractions, de ventôse an II à fructidor an III. — *Prix réel*, 1.775 liv.

12 à 14. Id. — (3 ventes). 3 pièces de terre, 14 arpents, à Caumels, émigré, est. 6.575 liv., adj. 8.475 liv. à Costes, Dalet et Massonnié (3 acquéreurs), 2 propriétaires, 1 négociant.

15 et 16. Id. — (2 ventes). 2 prés, 1 arpent 3 pugnères, à Caumels, émigré, est. 750 liv., adj. 1.630 liv. à Rapas et Massonnié (2 acquéreurs), 1 propriétaire, 1 négociant. — Déchus pour défaut de paiement.

17 à 23. Id. — (7 ventes). 7 pièces de terre, 7 arpents 8 pugnères 25 boisseaux, à Caumels, émigré, est. 4.800 liv., adj. 8.130 liv. à Merle, Dardenne. Dupuy, Gauzignac (4 acquéreurs), 1 négociant, 2 cultivateurs, 1 laboureur.

Loi du 28 ventôse an IV.

24. 25 messidor an IV. — Maison, métairie de « Bordevielle », pigeonnier, terres et vignes, 26 arpents 1/2 8 pugnères 5 boisseaux 77 cannes carrées, à Babut-Nogaret, émigré, adj. 22.000 liv. à Cassan, épouse Babut. — *Prix réel*, 1.350 liv. — Mutations : 1810, Gleyses, propriétaire; 1834, de Lartigue, propriétaire; 1876, Boutic, propriétaire à Saint-Jory; 1890, Cazes, propriétaire à Castelnau-d'Estrétefonds.

25. 11 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, jardin et terres, 12 boisseaux, adj. 951 liv. à Grimaud, propriétaire.

Loi du 15 floréal an X.

26. 11 germinal an XI. — Terre, 1 hectare 11 ares 15 centiares, à Caumels, émigré, revendue par suite de déchéance, est. 715 liv., adj. 750 liv. à Caumels, veuve Gaillard.

Loi du 20 mars 1813.

27 et 28. 1815. — (2 ventes). Cinq hectares 62 ares 23 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 8.175 francs à Fabre, géomètre à Toulouse.

LA SALVETAT

Décret du 14 mai 1790.

1. 27 novembre 1791. — Vigne, 6 meseillades, à l'obit du lieu, est. 594 liv., adj. 700 liv. à Boué, propriétaire à Plaisance.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

2. 11 ventôse an III. — Château, jardin et terres, 29 arpents 3 meseillades 3 boisseaux, à Reversac, condamné, est. 36.960 l., adj. 67.000 liv. à Teulade, bourgeois de Toulouse, élu. — Paiement en ventôse an III et frimaire an IV. — *Prix réel,* 832 liv. — Mutations : famille Teulade, jusqu'en 1895; 1895, Fort, mécanicien à Toulouse; 1902, Privat, propriétaire à Léguevin.

3. 12 ventôse an III. — Métairie de « Labourdasse » et dépendances, 49 arpents, à Reversac, condamné, est. 16.694 liv., adj. 43.200 liv. à Masars, négociant à Toulouse, élu. — Paiement en germinal an III et brumaire an IV. — *Prix réel,* 1.003 liv. — Mutations : 1810, Picquié, arpenteur, et veuve Girard; appartient toujours à Picquié et Girard, négociants à Toulouse.

4. Id. — Tuilerie et maison, 7 arpents 1 meseillade 5 boisseaux. à Reversac, condamné, est. 6.600 liv., adj. 9.400 liv. à Carrié, négociant à Toulouse.

5. Id. — Forge et dépendances, 1 meseillade, à Reversac, condamné, est. 880 liv., adj. 5.125 liv. à Guerlier, cultivateur.

6. Id. — Moulin à vent et terres, 3 arpents, à Reversac, condamné, est. 5.456 liv., adj. 20.300 liv. à Milharoux, propriétaire à Monbrun, élu.

7 à 39. 13 ventôse an III. — (33 ventes). 33 lots en terre, prés, vignes, 22 arpents 27 meseillades 16 boisseaux, à Reversac, est. 12.508 liv., adj. 45.810 liv. à Jambert, Roques, Durand, Masarin, Artus, Carrié, Brunet, Hugon, Delgach, Guyot et Bousquet (11 acquéreurs), 6 cultivateurs, 5 négociants.

40 à 61. Id. — (22 ventes). 22 lots de terre, 17 arpents 3 meseillades 6 boisseaux, à Reversac, condamné, est. 3.894 liv., adj. 17.190 liv. à Ravary, Jambert, Artus, Darbon, Brunet et Miégeville (6 acquéreurs), 3 cultivateurs, 1 propriétaire, 2 négociants.

62. 8 germinal an III. — Bois, 71 arpents, à Reversac, condamné, est. 17.600 liv., adj. 39.100 liv. à Carrié, négociant à Toulouse. — Paiement en floréal an III et frimaire an IV. — *Prix réel,* 1.378 liv.

63. Id. — Bois, 6 arpents, à Reversac, condamné, est. 1.320 liv., adj. 2.525 liv. à Forasté, négociant à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

64. 24 fructidor an IV. — Presbytère du lieu, grange et jardin, 159 toises carrées, adj. 1.600 liv. à Miégeville, négociant à Toulouse.

SAYRAC[1]

Décret du 14 mai 1790.

1. 5 juin 1791. — Pré et chai, à l'obit du lieu, est. 550 liv., adj. 630 liv. à Couderc, tailleur.

2. Id. — Terre, 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 100 liv.. adj. 291 l. à Bonneville, cultivateur.

3. Id. — Terre, 1/2 arpent, à l'obit du lieu, est. 120 liv., adj. 125 liv. à Cambefort, cultivateur.

4. 14 août 1791. — Terre, 1 pugnère 2 boisseaux, à la fabrique de l'église du lieu, est. 70 liv., adj. 70 liv. à Bonneville, jardinier.

5. Id. — Métairie, bâtiments, dépendances et terres, 45 arpents 45 pugnères 4 boisseaux, aux Minimes de Toulouse, est. 11.750 liv., adj. 11.750 liv. à Cabié, forgeron à Villaudric.

6. Id. — Terre, 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 30 liv., adj. 30 l. à Gay, tonnelier.

7. Id. — Terre, 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 70 liv., adj. 70 liv. à Gay, tonnelier.

8. 9 octobre 1791. — Terre, 1 arpent 10 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 130 liv., adj. 130 liv. au même.

1. Hameau dépendant de la commune de Villemur.

9. 9 octobre 1791. — Terre, 8 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 100 liv., adj. 100 liv. à Fauré, cultivateur.

10. 30 octobre 1791. — Maison, 13 pans 11 pouces, à l'obit du lieu, est. 90 liv., adj. 100 liv. à Daubuisson, négociant à Toulouse.

11. 4 mars 1792. — Terre, 1 arpent 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 250 liv., adj. 255 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse.

12. Id. — Terre, 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 110 liv., adj. 145 l. à Daubuisson, négociant à Tonlouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

13. 18 germinal an II. — Terre, 2 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 24 liv., adj. 30 liv. à Bardy, cultivateur.

14. 14 prairial an II. — Terre, 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 85 l., adj. 95 liv. à Brousse, mesureur de grains à Toulouse.

15. 23 prairial an II. — Terre et pré. 1/2 arpent 6 boisseaux, à l'obit de Villemur, est. 245 liv., adj. 745 liv. à Clamens, cultivateur.

16. Id. — Vigne, 3 arpenls, à l'obit de Villemur, est. 1.230 liv., adj. 4.500 liv. à Cazes, négociant à Toulouse.

17. Id. — Terre, 6 pugnères 4 boisseaux, à l'obit de Villemur, est. 400 liv., adj. 505 liv. à Couderc, cultivateur.

18. Id. — Pré, 4 boisseaux, à l'obit de Villemur, est. 50 liv., adj. 185 liv. à Cendal, négociant à Magnanac.

19. Id. — Pré, 4 boisseaux, à l'obit de Villemur, est. 51 liv., adj. 420 liv. à Cabié, forgeron à Villaudric.

20. Id. — Pré, 1 pugnère, à l'obit de Villemur, est. 100 liv., adj. 450 liv. à Clamens, cultivateur.

21. 3 ventôse an III. — Pré et terres, 2 pugnères 18 boisseaux, à l'obit de Villemur, est. 304 liv., adj. 505 liv. au même.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

22. 5 fructidor an III. — Terre, 2 pugnères, est. 85 liv., adj. 525 liv. à Gayral, négociant à Fronton.

Loi du 28 ventôse an IV.

23. 25 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, jardin, dépendances et terres, 1 pugnère 7 boisseaux, adj. 1.315 liv. à Cabié, forgeron à Villaudric.

SEILH

Décret du 14 mai 1790.

1. 5 février 1792. — Terre, 9 arpents 2 meseillades 10 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 2.541 liv., adj. 7.000 liv. à Bellan, potier d'étain à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

2. 24 nivôse an III. — Métairie de « Rougé », 65 arpents, à Lavigne, déporté, est. 14.630 liv., adj. 20.300 liv. à Clavière, cultivateur. — Paiement en pluviôse et thermidor an III. — *Prix réel*, 1.234 liv. — Mutations : divisée entre plusieurs propriétaires à partir de 1810; 1856, Barthère; 1848, Cazemajou, pâtissier à Toulouse; 1851 et 1865 et depuis, aux familles Ville et Monier, propriétaires à Toulouse.

3. 22 pluviôse an III. — Château, dépendances et terres, 71 arpents, à Percin, reclus, est. 48.719 liv., adj. 133.800 liv. à Benedictis, négociant à Toulouse. — Paiement en trois fractions, de floréal an III à messidor an IV. — *Prix réel*, 4.331 liv. — Mutations : 1810, Evesque, négociant à Toulouse; 1872, Bosc, propriétaire à Toulouse; 1897, Avezac, négociant à Blagnac.

4. Id. — Maison, dépendances et terres, 12 arpents, à Percin, reclus, est. 4.378 liv., adj. 17.200 liv. à Evesque, négociant à Toulouse. — Paiement en germinal an III et frimaire an IV. — *Prix réel*, 416 liv.

5 à 34. Id. — (30 ventes). 30 lots en terre, 9 arpents 12 meseillades, à Percin, reclus, est. 4.092 liv., adj. 23.240 liv. à Pelissier, Daurio, Capdazé, Cassagne, Bégué, Peyronnet, Vinsac et Salat (8 acquéreurs), 2 négociants, 3 cultivateurs, 2 propriétaires, 1 meunier.

LA SOULADE[1]

Loi du 28 ventôse an IV.

1. 15 thermidor an IV. — Chapelle du lieu, sol et dépendances, 2 boisseaux, adj. 1.301 liv. à Viala, cultivateur à Roqueserrière. — Paiement, 1.301 liv. en mandats à 4 % et 380 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 432 fr.

LE TERME[2]

Loi du 28 ventôse an IV.

1. 24 thermidor an IV. — Partie du presbytère du lieu, jardin et terre, 1 pugnère 25 boisseaux, adj. 1.348 liv. à Monrafé et Souladié (2 acquéreurs), 2 cultivateurs.

2. 25 thermidor an IV. — Partie de presbytère du lieu, dépendances et terres, 92 cannes 6 pans carrés, adj. 1.080 liv. à Escudié, propriétaire.

TOURNEFEUILLE

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

1. 28 pluviôse an II. — Métairie du « Grand-Marquisat », dépendances et terres, 153 arpents, à l'ordre de Malte, est. 42.735 liv., adj. 70.200 liv. à Laffontan, négociant à Toulouse. — *Prix réel moyen*, 7.900 liv. — Mutations : an IX, Milan, avocat à Toulouse, pour le prix de 36.000 fr.; 1848, Guiraud, à Albi; à partir de 1848, le domaine est divisé entre un grand nombre de propriétaires.

2. Id. — Métairie du « Petit-Marquisat », dépendances et terres, 112 arpents, à l'ordre de Malte, est. 24.587 liv., adj. 36.500 liv. à Corbau, négociant à Bordeaux. — *Prix réel moyen*, 3.500 liv. — Mutations : à partir de 1810, le domaine est divisé entre un grand nombre de propriétaires, 52 environ, à raison de 1 hectare chacun, en moyenne. — Le nommé Gayral, propriétaire à Toulouse, possédait cependant 25 hectares.

1. Hameau dépendant de la commune de Montpitol.
2. Hameau dépendant de la commune de Villemur.

3. 28 pluviôse an II. — Métairie de « Bordeneuve », dépendances et terres, 141 arpents, à l'ordre de Malte, est. 30.321 liv., adj. 42.200 liv. à Corbau, négociant à Bordeaux. — *Prix réel,* 3.376 liv.

4. Id. — Métairie de « Lagrange », dépendances, bâtiments, chapelle, terres, 264 arpents, à l'ordre de Malte, est. 53.460 l., adj. 121.500 liv. à Corbau, négociant à Bordeaux.

5. 21 ventôse an II. — Métairie de la « Paderne » et terres, 122 arpents, à Cambolas, émigré, est. 58.916 liv.; adj. 96.100 l. à Foulché, bourgeois à Toulouse. — Paiement en trois fractions, de germinal an II à germinal an IV. — *Prix réel,* 16.911 liv. — Mutations : 1810, Foulcher, propriétaire à Toulouse; 1840, Vivent, minotier à Toulouse; 1855, demoiselle Rességuier; 1887, Gélis, négociant à Toulouse.

6. 4 nivôse an III. — Terre, 2 arpents 1 pugnère, à Barras, homme de loi, condamné, adj. 4.150 liv. à Lafitte et Gautier, élus. — Paiement en pluviôse an III et pluviôse an IV. — *Prix réel,* 106 liv.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

7. 22 prairial an III. — Bois, 22 arpents 3 pugnères 6 boisseaux, à Cambolas, émigré, est. 3.300 liv., adj. 12.100 liv. à Ferrié.

Loi du 28 ventôse an IV.

8. 21 fructidor an IV. — Terre et tinal, 664 toises 5 pieds 5 pouces carrés, au collège Saint-Martial, adj. 1.870 liv. à Séguenot.

Loi du 20 mars 1813.

9. 1813. — 5 hectares 59 ares 60 centiares provenant de biens communaux, adj. 3.900 fr. à Mazuc, négociant à Toulouse.

VACQUIERS

Décret du 14 mai 1790.

1. 11 avril 1791. — Terre et pré, 14 arpents, à l'abbaye Saint-Sernin, est. 1.540 liv., adj. 2.225 liv. à Souq, cultivateur.

2. Id. — Terres, 2 arpents 4 pugnères, à l'obit du lieu, est. 1.210 l., adj. 1.825 liv. à Carrery, homme de loi à Toulouse.

3. 24 juillet 1791. — Four banal, à l'abbaye Saint-Sernin, est. 740 l., adj. 740 liv. à Escoffres, négociant à Toulouse.

4. 13 novembtre 1791. — Maison à l'abbaye Saint-Sernin, est. 750 l., adj. 1.525 liv. à Carrery, homme de loi à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

5. 22 messidor an IV. — Maison et jardin, 150 toises carrées; 2 vignes, 4 pugnères 4 boisseaux 1/2, et terre, 1 arpent, à Cabissol et Roscan, émigrés, adj. 3.219 liv. à Corail, négociant à Toulouse.

6. 29 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, jardin et grange. 221 toises 5 pieds 17 pouces carrés, adj. 3.240 liv. à Penavayre, négociant à Toulouse.

7. 27 fructidor an IV. — Terre, 1 arpent 18 boisseaux 3/4, à l'obit du lieu, adj. 464 liv. au même.

8. 2e jour complémentaire an IV. — Emplacement du château, 2 boisseaux 3/4, à l'abbaye Saint-Sernin. adj. 90 liv. à Comertigne, cultivateur.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

9. 19 frimaire an VII. — Fossés entourant le fort, 254 mètres 6 décimètres carrés, à la commune, adj. 77 liv. à Penavayre, négociant à Toulouse. — Paiement, 150 liv. en mandats à 2 % et 12 fr. en numéraire; soit, *prix réel*, 15 fr.

VERFEIL

Décret du 14 mai 1790.

1. 20 avril 1791. — Maison avec four, 3 pugnères 5 boisseaux, à l'Archevêque de Toulouse, est. 891 liv., adj. 2.6[illegible]5 liv. à Viguier, propriétaire.

2. 14 août 1791. — Pré, 2 arpents 2 pugnères, à l'obit du lieu, est. 2.000 liv., adj. 3.000 liv. à Cadours, aubergiste.

3. 16 octobre 1791. — Terres, prés, bois, etc., 7 arpents 1/2 8 pugnères 8 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 3.870 liv., adj. 3.950 liv. à Guiraud, feudiste.

4. 1er janvier 1792. — 9 lots en terre, 3 arpents 3 pugnères 14 boisseaux 1/2, à l'obit du lieu, est. 1.955 liv., adj. 2.825 liv. à Bernard, négociant.

5. 31 août 1792. — Maison et terres, 12 arpents 21 pugnères 29 boisseaux 3/4, à l'obit du lieu, est. 4.400 liv., adj. 9.050 liv. à Béringuier, propriétaire.

6. 21 avril 1793. — Terre, 2 pugnères 14 boisseaux, à la table des cinq plaies de l'église du lieu, est. 434 liv., adj. 805 liv. à Barutel et Gaulène, cultivateurs (2 acquéreurs).

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

7. 25 prairial an II. — Métairie de « Larroque-Basse », dépendances et terres, 42 arpents 1 pugnère 4 boisseaux, à Varès-Fauga, émigré, est. 18.968 liv., adj. 36.000 liv. à Palis, propriétaire à Montastruc. — Mutations : 1830, Palis, propriétaire à Toulouse; 1845, de Gély, née Savy-Gardeil, à Toulouse.

8. 22 messidor an II. — Métairie de « Maury », dépendances et terres, 8 arpents 1 pugnère 5 boisseaux, à Varès-Fauga, émigré, est. 5.260 liv., adj. 12.700 liv., à Andrieu, propriétaire. — Paiement en vendémiaire et fructidor an III et ventôse an IV. — *Prix réel*, 1.009 liv. — Mutations : 1830, à Birbes, propriétaire, et commandant Prévôt; 1875, docteur d'Andrieu et Prévôt, magistrat.

9. Id. — Métairie de « Larroque-Haute », dépendances et terres, 34 arpents 5 boisseaux, à Varès-Fauga, émigré, est. 17.243 liv., adj. 35.200 liv. à Palis, propriétaire à Toulouse. — Paiement en trois fractions, en thermidor an II, floréal an III et germinal an IV. — *Prix réel*, 4.300 liv. — Mutations : 1830, Palis (Gabriel), propriétaire à Toulouse; 1845, de Gély, née Savy-Gardeil, propriétaire à Toulouse.

10. Id. — Métairie de « Condoumines », dépendances et terres, 45 arpents 3 pugnères 4 boisseaux, à Varès-Fauga, émigré, est. 16.432 liv., adj. 31.500 liv. à Barutel, propriétaire. — Paiement en cinq fractions : thermidor et messidor an II; thermidor et prairial an III, et thermidor an IV. — *Prix réel*, 4.052 liv. — Mutations : 1830, dames Vidal et Vincent; 1861, Espa (Jean), et Cayrou. Constructions en partie fondues dans le hameau du même nom.

11. Id. — Pré, 2 arpents 2 pugnères, à Varès-Fauga, émigré, est. 1.200 liv., adj. 2.700 liv. à Andrieu, propriétaire.

12. 22 messidor an II. — Métairie d' « Encharrac » vieille, 59 arpents, à Pagèse-Saint-Lieux, émigré, est. 34.430 liv., adj. 47.100 liv. à Pélegri, propriétaire. — Paiement en nivôse et fructidor an III. — *Prix réel*, 2.002 liv. — Mutations : en 1830, à Lacaux, propriétaire à Toulouse, et Beringuié, à Verfeil. Appartient toujours, en partie, à Lacaux, propriétaire à Toulouse.

13. Id. — Métairie d' « Encharrac » neuve, 71 arpents, à Pagèse-Saint-Lieux, émigré, est. 19.670 liv., adj. 25.200 liv. à Guiraud, propriétaire. — Paiement en nivôse an III et frimaire an IV. — *Prix réel*, 867 liv.

14. 24 frimaire an III. — Métairie de « Marquier » et dépendances, 71 arpents 3 pugnères, à Pagèse-Saint-Lieux, émigré, est. 29.160 liv., adj. 38.500 liv. à Andrieu, propriétaire. — Paiement en trois fractions : en nivôse et messidor an III, et brumaire an IV. — *Prix réel*, 1.688 liv. — Mutations : 1813, Forgues, à Lavaur; 1872, Vergnes, à Saint-Marcel; 1904, Cazeneuve, à Toulouse.

15. 27 frimaire an III. — Métairie de « Fouloubat » et dépendances, 92 arpents, à Pagèse-Saint-Lieux, émigré, est. 27.790 liv., adj. 34.100 liv. à Guiraud, propriétaire, élu. — Paiement en nivôse an III et frimaire an IV. — *Prix réel*, 1.128 liv. — Mutations : 1813, Guiraud; 1895, Costes, propriétaire à Pézenas.

16. 4 germinal an III. — Métairies « del Comté » et de « Nadal », dépendances et terres, 42 arpents, à Ferrière, prêtre déporté, est. 19.010 liv., adj. 55.300 liv. à Ferrère, cultivateur, élu. — Paiement en floréal et thermidor an III. — *Prix réel*, 3.714 liv. — Mutations : Pour la métairie « del Comté » : 1830, de Vignes, propriétaire; 1853, Cantillon de la Couture; 1914, demoiselle Durrieu, à Verfeil. — Pour la métairie de « Nadal » : 1830, Espa et Ferrière. — La maison a été démolie en 1869. Une partie du domaine appartient toujours à Espa.

17 à 19. Id. — 3 pièces de terre, 2 arpents 4 pugnères 11 boisseaux, à Ferrière, prêtre déporté, est. 830 liv., adj. 4.750 liv. à Salles, Laurens et Gaffié, cultivateurs (3 acquéreurs).

20. 21 floréal an III. — Terre, 1 pugnère 4 boisseaux, à l'hospice de Lavaur, est. 660 liv., adj. 4.500 liv. à Guittard, laboureur.

21. 21 floréal an III. — Terre, 5 boisseaux, à l'hospice de Lavaur, est. 198 liv., adj. 5.000 liv. à Laurens, laboureur.

22. 9 prairial an III. — Métairie d' « En Tartays[1] », dépendances, bétail et terres, 33 arpents 8 pugnères 2 boisseaux, à l'hospice de Lavaur, est. 25.485 liv., adj. 220.000 liv. à Arbieu, marchand à Béziers. — Mutations : 1811, dame Labat, propriétaire; 1843, Théron, propriétaire à Toulouse; 1839, Amilhau, notaire à Toulouse; 1911, Abadie, cultivateur au Raisin, près Toulouse.

23. Id. — Métairie d' « En Girou », dépendances, bétail et terres, 42 arpents 26 pugnères 16 boisseaux, à l'hospice de Lavaur, est. 26.887 liv., adj. 93.000 liv. à Loup, négociant à Verdier (Tarn). — Mutations ; 1830, de Germon, Amat, Bénazet et Corail. Actuellement de Germon, propriétaire à Gauré.

Loi du 28 ventôse an IV.

24. 12 thermidor an IV. — Chemins, 2 pugnères 3 boisseaux, à la Province de Languedoc, adj. 603 liv. à Salles, cultivateur.

25. 7 vendémiaire an V. — Emplacement d'église et de cimetière, à la commune de Verfeil, 1 arpent, adj. 849 liv. à Barutel, cultivateur. — Paiement en l'an V, 750 fr. en mandats à 4 °/₀ et 215 fr. en numéraire. — *Prix réel,* 245 liv.

26. Id. — Vacant de Saint-Sernin-de-Rais, à la commune de Verfeil, 1 boisseau, adj. 25 liv. à Barutel, cultivateur. — Bois et sol de la chapelle Saint-Paul, 5 boisseaux, à la commune de Verfeil, adj. 150 liv. à Barutel, cultivateur.

27. Id. — Divers vacants, 4 pugnères 12 boisseaux 1/3, à la commune de Verfeil, adj. 827 liv. à Barutel, cultivateur.

28. 8 vendémiaire an V. — Ancien chemin, 1/2 arpent 10 boisseaux, à la commune de Verfeil, adj. 650 liv. à Viguier, cultivateur.

Loi du 16 brumaire an V.

29. 5 prairial an V. — Vacants, 3 boisseaux, à la commune de Verfeil, adj. 127 liv. à Viguier, cultivateur.

30. 13 messidor an VI. — Lopin de terre, 2/3 de boisseau, à la commune de Verfeil, adj. 100 liv. à Cadours, cultivateur à Verfeil.

1. Située aujourd'hui sur le territoire de la commune de Castelmaurou.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

31. 18 frimaire an VII. — Biens divers, 135 arpents environ, à Combes-Monmedan, parent d'émigré, adj. 61.745 liv. à Sébastien Combes-Monmedan. — Paiement, 40.000 liv. en mandats à 2 °/₀ et 16.756 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 17.556 fr.

32. 22 messidor an VII. — Terre, 5 boisseaux 1/2, à la commune de Verfeil, adj. 150 liv. à Salers, propriétaire.

Loi du 15 floréal an X.

33. 25 germinal an XI. — Maison et terre, 45 ares, à l'Archevêque de Toulouse, est. 12.000 fr., adj. 15.100 fr. à Baptistat, propriétaire.

34. 30 floréal an XI. — Terre d'obit, 4 ares, à la fabrique de l'église du lieu, est. 11 fr., adj. 38 fr. à de Voisins-Lavernière, noble, élu.

35. 3 ventôse an XIII. — Patus, débris de chapelle et cimetière, 7 ares 11 centiares, à la commune de Verfeil, est. 280 fr., adj. 320 fr. à Bories, veuve Ferrier, Aymard, Charrat et Rivière, cultivateurs.

VIEILLE-TOULOUSE

Décret du 14 mai 1790.

1. 22 mai 1791. — Terre, 3 arpents 1 pugnère 7 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 2.200 liv., adj. 3.900 liv. à Balza, propriétaire.

2. 5 juin 1791. — Terre, 1 arpent 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 1.320 liv., adj. 1.875 liv. à Campa, cultivateur.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 21 messidor an IV. — Partie de presbytère du lieu et dépendances, adj. 594 liv. à Dardignac, propriétaire.

4. 23 messidor an IV. — Partie de presbytère du lieu et dépendances, adj. 1.512 liv. à Richard, cultivateur à Auzil.

5. 22 fructidor an IV. — Terre, 1 arpent, à la table Notre-Dame de l'église du lieu, est. 979 liv. à Campa, propriétaire à Portet. — Paiement, 1.525 liv. en mandats à 4 % et 210 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 271 fr.

Loi du 20 mars 1813.

6 et 7. 1813. — (2 ventes). 30 hectares 6 ares provenant de biens communaux, adj. 26.016 fr. à Gatimel, négociant, et Mulé, propriétaire à Toulouse.

VIGOULET

Loi du 28 ventôse an IV.

1. 5 thermidor an IV. — Maison vicariale du lieu, 6 cannes sur 20 pans et 1 pièce de terre, 1 arpent, adj. 1.000 liv. à Guittou, négociant à Toulouse. — Paiement, 1.650 liv. en mandats à 4 % et 205 fr. en numéraire. — *Prix réel*, 271 fr.

2. 14 thermidor an IV. — Église du lieu, adj. 1.800 liv. à Foulquier, commerçant à Toulouse.

VIGUERIE [1]

Décret du 14 mai 1790.

1. 20 mars 1791. — Métairie de « Lascabanes », dépendances et terres. 55 arpents environ, aux Dominicains de Toulouse, est. 24.457 liv., adj. 36.000 liv. à Marmond, tapissier à Toulouse. — MUTATIONS : 1826, David, propriétaire; depuis 1847, à Regraffé, née Marmond.

VILLARIÈS

Décret du 14 mai 1790.

1. 4 février 1791. — Domaine de « Pinel », maison de campagne, château, chapelle, métairie, moulin, terres, 178 arpents 8 pugnères 6 boisseaux, aux Jésuites de Toulouse, est. 88.226 liv., adj. 112.200 liv. à Daguzan, négociant à Toulouse. — *Prix réel*, 16.830 liv. — MUTATIONS : 1815 à 1861, veuve Daguzan; 1861, Desclaux, propriétaire; 1868, Penavayre, propriétaire.

1. Hameau dépendant de la commune de Saint-Jory.

2. 11 avril 1791. — Loge, terre, jardin, vigne, etc., 12 arpents, aux Dominicains de Toulouse, est. 2.134 liv., adj. 2.400 liv. à Malbert, laboureur.

3. Id. — Maison et terres, 7 arpents 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 2.136 liv., adj. 2.136 liv. à Fabre, cordonnier à Toulouse.

4. 21 août 1791. — Terre, 2 arpents 6 pugnères, à la table de l'œuvre du purgatoire de l'église du lieu, est. 900 liv., adj. 1.250 liv. à Tisserand, menuisier.

5. 27 novembre 1791. — Terre, 1 arpent, à la chapelle Notre-Dame de Consolation du lieu, est. 300 liv., adj. 700 liv. à Mauron, négociant à Toulouse.

6. 9 décembre 1791. — Domaine, métairie, dépendances et terres, 29 arpents 21 pugnères 26 boisseaux, au Petit-Séminaire de Toulouse, est. 12.768 liv., adj. 18.500 liv. à Fourtic, négociant à Toulouse.

7. 1er avril 1793. — Métairie de la « Corne », bâtiments, bétail et terres, 23 arpents 5 boisseaux, aux Dominicains de Toulouse, est. 8.612 liv., adj. 12.200 liv. à Daguzan, négociant à Toulouse. — *Prix réel*, 1.830 liv. — Mutations : 1815 à 1835, veuve Daguzan, propriétaire ; 1835, Desclaux, propriétaire ; 1872, Miquel, propriétaire à Vacquiers ; 1892, Jouet, propriétaire ; 1908, Grabié, propriétaire.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

8. 22 messidor an II. — Métairie et terre, 15 arpents 1 pugnère 7 boisseaux, à Molinier, prêtre reclus, est. 10.990 liv., adj. 27.700 liv. à Fourtic, négociant à Toulouse. — Paiement en thermidor an II. — *Prix réel*, 11.080 liv.

Loi du 28 ventôse an IV.

9. 19 thermidor an IV. — Chapelle Notre-Dame du lieu, adj. 360 liv. à Penavayre, cultivateur.

10. Id. — Terre et vigne, 1 pugnère, à la fabrique de l'église du lieu, adj. 75 liv. à Saintis, propriétaire.

11. 6 fructidor an IV. — Presbytère du lieu, jardin et dépendances, adj. 2.307 liv. à Fournier, serrurier.

VILLAUDRIC

Décret du 14 mai 1790.

1. 14 février 1791. — Maison, chai et terres, 27 arpents 4 pugnères, aux religieux Minimes de Toulouse, est. 8.883 liv., adj. 9.850 liv. à Deffariat, perruquier à Toulouse.

2. 28 mai 1792. — Vigne et bousigue, 1 arpent, à l'obit du lieu, est. 100 liv., adj. 175 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse.

Loi du 28 ventôse an IV.

3. 19 thermidor au IV. — Presbytère du lieu, dépendances et jardins, 4 boisseaux, adj. 2.250 liv. à Ducros, propriétaire.

VILLEMUR

Décret du 14 mai 1790.

1. 3 juillet 1791. — Métairie de Villematier[1], bâtiments et terres, 80 arpents 1/2 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 18.400 liv., adj. 20.500 liv. à Vieusse, grefier à Toulouse, élu.

2. 9 octobre 1791. — Terre, 10 arpents, 13 pugnères 13 boisseaux, à l'obit de Magnanac, est. 5.680 liv., adj. 5.730 liv. à Lagrange, propriétaire à Magnanac.

3. 8 avril 1793. — Couvent, cour et jardin des Capucins du lieu, est. 10.494 liv., adj. 10.600 liv. à Guiraud, négociant à Toulouse.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II.

4. 23 prairial an II. — Vigne, aux religieux Minimes de Toulouse, adj. 500 liv. à Cazes, négociant à Toulouse.

5. 16 fructidor an II. — Métairie de « Lescalère », 54 arpents 2 rases 4 boisseaux, à Clarac, émigré; est. 25.834 liv., adj. 36.000 liv. à Amat, notaire à Layrac. — Paiement en vendémiaire et fructidor an III et ventôse an IV. — *Prix réel,* 1.780 liv. — Terre labourable, 3 razes, à Clarac, émigré. est. 470 liv., adj. 475 liv. à Fauré, propriétaire à

1. Confondue dans le hameau du même nom érigé en commune.

Layrac. — MUTATIONS : 1810, Amat et Teysseyre; 1844, Tauriac, propriétaire à Toulouse; 1852, Terranque; 1880, Remy, à Bondigoux.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

6. 29 fructidor an III. — Pré à Magnanac, 1 arpent, à l'ordre de Malte, est. 2.828 liv., adj. 25.000 liv. à Roques, négociant.

Loi du 28 ventôse an IV.

7. 27 thermidor an IV. — Terre et terrain de la vieille église, 5 boisseaux 1/2, à la chapelle du lieu, adj. 104 liv. à Lacoste, négociant à Toulouse.

8. 25 thermidor an IV. — Presbytère du lieu, dépendances et terre, 6 boisseaux, adj. 1890 liv., à Terranque, propriétaire à Bondigoux.

9. 5 fructidor an IV. — Maison à Vacquié, parent d'émigré, adj. 2.250 liv. à Salvy Galant, propriétaire. — Jardin, pigeonnier et terre, 1 raze 8 boisseaux, au même, adj. 2.420 liv. à Laborde, propriétaire.

10. 14 fructidor an IV. — Sol de l'église et cimetière du Fraisse, 1 boisseau 1/2, à la fabrique du lieu, adj. 47 liv. à Junières, cultivateur.

11. 15 fructidor an IV. — Domaine de « Castelfort » et terres, 99 arpents, à Dufaur-Bérat, adj. 31.400 liv. à Gélis, négociant à Toulouse. — Paiement, 107.375 liv. en mandats à 4 °/₀ et 1 l. 10 s. °/₀ et 5.368 liv. en numéraire. — *Prix réel*, 7.912 liv. — MUTATIONS : 1820, Gélis, négociant à Toulouse; 1828, Montmejean, propriétaire à Villemur; 1841, Belaval, propriétaire à Villemur; 1888, Ramondou, tuilier.

12. 28 fructidor an IV. — Jardin, 2 boisseaux, à la commune, adj. 176 liv., à Causse, propriétaire.

13. 24 vendémiaire an V. — Bâtiment, 25 cannes carrées, à la commune, adj. 2.160 liv. à Chauber, cultivateur.

Loi du 16 brumaire an V.

14. 13 fructidor an V. — Terre, 7 boisseaux, à Vacquié, ascendant d'émigré, adj. 440 liv. à Constans, cultivateur.

Loi du 26 vendémiaire an VII.

15. 2 thermidor an VII. — Terre, patus et sol de l'église, 10 ares 6 centiares, à la fabrique du lieu, adj. 150 liv. à Maurand, négociant à Toulouse.

Loi du 15 floréal an X.

16. 11 germinal an XI. — Ancien cimetière de Canet, 14 ares 65 centiares, à la commune de Villemur, est. 44 francs, adj. 60 francs à Pendaries, propriétaire.

Loi du 20 mars 1813.

17 à 21. 1813. — (5 ventes). 1 hectare 32 ares 74 centiares de terre provenant de biens communaux, adj. 2.040 francs à Jouet, charpentier, Chaubard, Pendaries, Darasse et Agou, propriétaires (4 acquéreurs).

VILLENEUVE-LES-BOULOC

Décret du 14 mai 1790.

1. 29 mai 1791. — Pré, 2 pugnères 4 boisseaux, à l'obit de Saint-Jory, est. 440 liv., adj. 975 liv. à Fallière, boulanger à Toulouse.

2. Id. — Terre, 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit de Martin, est. 264 l., adj. 405 liv. à Fallière, boulanger à Toulouse.

3. 19 juin 1791. — Pré, 2 arpents 1 pugnère, à l'obit de Saint-Jory, est. 2.000 liv., adj. 2.000 liv. à Vidal, cultivateur.

4. Id. — Pré, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit de Saint-Jory, est. 800 liv., adj. 800 liv. à Vidal, cultivateur.

5. Id. — Maison, jardin et terres, 6 arpents, à l'obit de Pomarède, est. 3.400 liv., adj. 4.050 liv. à Penent, boucher à Toulouse.

6. 24 juillet 1791. — Pré, 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 600 liv., adj. 605 liv. à Petit, tuilier à Bouloc.

7. Id. — Prés, 2 arpents, à l'obit du lieu, est. 1.100 liv., adj. 1.100 l. à Escudier, propriétaire.

8. 24 juillet 1791. — Terre, 1/2 arpent, à l'obit de Bruguières, est. 200 liv., adj. 225 liv. à Fallière, boulanger à Toulouse.

9. 14 août 1791. — Terre, 1 arpent 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 1.400 liv., adj. 1.400 liv. à Rives, négociant à Bouloc.

10. 25 septembre 1791. — Pré, 1/2 arpent, à l'obit du lieu, est. 350 liv., adj. 400 liv. à Dorliac, à Toulouse.

11. Id. — Terre et pré, 3 pugnères, à l'obit du lieu, est. 600 liv., adj. 605 liv. à Terral, charpentier à Bouloc.

12. Id. — Patus, 1/2 boisseau, à l'obit de Saint-Jory, est. 25 liv., adj. 30 liv. à Cazes, cultivateur à Bouloc.

13. Id. — Terre, 7 arpents, à l'obit du lieu, est. 5.600 liv., adj. 5.750 liv. à Escudié, cultivateur.

14. 5 février 1792. — Terre, 1 arpent 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 500 liv., adj. 505 liv. à Rives, négociant à Bouloc.

15. Id. — Pré, 3 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 500 liv., adj. 800 liv. à Mauras, négociant à Toulouse.

16. Id. — Pré, 2 arpents 1 pugnère, à l'obit du lieu, est. 1.550 liv., adj. 2.275 liv. à Cros, négociant à Toulouse.

17. 20 avril 1792. — Pré, 2 arpents 6 pugnères 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 1.505 liv., adj. 4.500 liv. à Bareille, négociant à Toulouse.

18. 8 juillet 1792. — Pré, 1 pugnère 4 boisseaux, à l'obit du lieu, est. 264 liv., adj. 560 liv. à Dorliac, négociant à Toulouse.

Décrets des 12 et 27 prairial an III.

19. 23 prairial an III. — Métairie de « Sarla », dépendances et terres, 134 arpents 11 pugnères 6 boisseaux, à l'Hospice d'Humanité de Toulouse, est. 84.832 liv., adj. 450.100 liv. à Desclaux, propriétaire à Bouloc, élu.

Loi du 28 ventôse an IV.

20. 8 fructidor an IV. — Terre, 1 sestérée, à l'obit du lieu, adj. 550 liv. à Soubès, cultivateur.

VENTES DE MOBILIER[1]

15.000 ARTICLES ENVIRON

---

1. 1791. — Augustins de Saint-Georges. — Boiseries, linge et ornements d'église, etc., 4 lots, adj. 3.259 liv.

2. Id. — Bernardins. — Boiseries, linge et ornements d'église, etc., 2 lots, adj. 1.300 liv.

3. Id. — Capucins. — Boiseries, linge et ornements d'église, etc., 4 lots, adj. 2.343 liv.

4. Id. — Grands Carmes. — Boiseries, linge et ornements d'église, etc., 5 lots, adj. 7.194 liv.

5. Id. — Dominicains. — Boiseries, linge et ornements d'église, etc., 4 lots, adj. 5.942 liv.

6. Id. — Feuillants. — Boiseries, linge et ornements d'église, etc., 2 lots, adj. 547 liv.

7. Id. — Religieuses de Lespinasse. — Boiseries, linge et ornements d'église, etc., 1 lot, adj. 5.851 liv.

8. Id. — Minimes. — Boiseries, linge et ornements d'église, etc., 4 lots, 3.552 liv.

9. Id. — Récollets. — Boiseries, linge et ornements d'église, etc., 4 lots, adj. 4.450 liv.

10. Id. — Récollets. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 1 lot, adj. 1.867 liv.

11. Id. — Religieuses Saint-Sernin, — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 2 lots, adj. 1.254 liv.

12. Id. — Tierçaires. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 2 lots, adj. 1.375 liv.

1. Les registres des ventes du mobilier ne contiennent aucun détail intéressant sur les objets vendus. Les adjudications sont présentées dans l'ordre de leur inscription.

13. 1791. — Trinitaires. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 2 lots, adj. 1.391 liv.

14. 1792. — Bénédictins. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 4 lots, adj. 14.327 liv.

15. Id. — Chapitre Saint-Etienne. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 1 lot, adj. 167 liv.

16. Id. — Chapitre Saint-Sernin. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 2 lots, adj. 2.061 liv.

17. Id. — Religieuses Maltaises. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 2 lots, adj. 171 liv.

18. Id. — Petit Séminaire. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 1 lot, adj. 1.042 liv.

19. 1793. — Religieuses Tiercerettes. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 1 lot, adj. 437 liv.

20. Id. — Séminaire de la Mission. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 1 lot, adj. 884 liv.

21. Id. — Religieuses de la Visitation. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 1 lot, adj. 1.297 liv.

22. Id. — Archevêché. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 2 lots, adj. 5.103 liv.

23. Id. — Chapelle Notre-Dame d'Alet. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc. 1 lot, adj. 6.579 liv.

24. An II. — Grands-Augustins. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 3 lots, adj. 5.267 liv.

25. Id. — Chartreux. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 4 lots, adj. 6.601 liv.

26. Id. — Eglise Saint-Michel. — Boiserie, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 1 lot, adj. 1.492 liv.

27. Id. — Carmes-Déchaussés. — Boiseries, linge et ornements d'église ou chapelle, etc., 3 lots, adj. 3.089 liv.

28. An II. — Chapelle Saint-Sauveur de Toulouse. — Boiseries, linge et ornements de chapelle, 1 lot, adj. 662 liv.

29. Id. — Séminaire Saint-Charles. — Boiseries, linge et ornements de chapelle, 1 lot, adj. 1.421 liv.

30. Id. — Eglise de la Dalbade. — Boiseries, linge et ornements de chapelle, 3 lots, adj. 5.954 liv.

31. Id. — Oratoriens de la Dalbade. — Boiseries, linge et ornements de chapelle, 1 lot, adj. 4.347 liv.

32. Id. — Eglise Saint-Etienne. — Boiseries, linge et ornements de chapelle, 3 lots, adj. 8.615 liv.

33. 21 frimaire an II. — Cazalès, émigré. — Mobilier de maison, lits, fauteuils, glaces, tapis, etc., etc., 69 articles, adj. 7.014 l.

34. 21 nivôse an II. — Dalbis de Belbèze, émigré. — Mobilier, divers, 147 articles, adj. 3.855 liv.

35. 2 ventôse an II. — De Boutles, émigré. — Mobilier, divers, 174 articles, adj. 4.394 liv.

36. 1er germinal an II. — Julien, émigré. — Mobilier, divers, 258 articles, adj. 4.180 liv.

37. 11 germinal an II. — Dubarry (Jean-Baptiste), condamné. — Meubles divers, lits (dont un en bois sculpté et doré), sièges divers, fauteuils, glaces, mobilier de jardin, tourterelles, paons, etc., 465 articles, adj. 43.942 liv. (reste 72 articles invendus).

38. An III. — Pénitents-Gris de Toulouse. — Boiseries, linge et ornements d'église, 1 lot, adj. 650 liv.

39. Id. — Pénitents-Noirs de Toulouse. — Boiseries, linge et ornements d'église, divers lots, adj. 250 liv.

40. Id. — Religieuses Saint-Pantaléon. — Boiseries, linge et ornements d'église, 3 lots, adj. 4.007 liv.

41. Id. — Chapelle Saint-Géraud. — Boiseries, linge et ornements d'église, 3 lots, adj. 758 liv.

42. An III. — Eglise de la Daurade de Toulouse. — Boiseries, linge et ornements d'église, 2 lots, adj. 17.124 liv.

43. Id. — Religieuses Sainte-Claire. — Boiseries, linge et ornements de chapelle, 1 lot, adj. 108 liv.

44. Fructidor an IV. — Corps des procureurs. — Tapis, draps mortuaires et objets divers, adj. 558 liv.

45. Id. — Corps des boulangers. — Tapis, draps mortuaires, drapeaux, etc., adj. 159 liv.

46. Id. — Grands-Carmes. — Linge et ornements d'église, adj. 656 liv.

47. Id. — Cassand, condamné. — Meubles divers, lits, commodes, armoires, glaces, objets en argent, etc., adj. 9.203 liv.

48. Id. — Eglise d'Azas. — Objets, linge et ornements d'église, adj. 1.653 liv.

49. Id. — Eglise de Saint-Geniès. — Objets, linge et ornements d'église, adj. 223 liv.

50. Id. — Collège Saint-Raymond. — Divers objets, adj. 45 liv.

51. Id. — Eglise de L'Union. — Objets divers, adj. 25 liv.

52. Id. — Eglise de Bruguières. — Objets divers, adj. 13 liv.

53. Id. — Corps des porteurs. — Nappes, draps, tapis, drapeaux, adj. 13 liv.

54. Id. — Un grand nombre d'objets provenant des églises du district, sans autre désignation : ornements d'église, linge, objets et meubles divers, etc., etc., adj. 8.998 liv.

55. Id. — Eglise Saint-Roch. — Ornements, linge et objets divers, adj. 103 liv.

56. Vendémiaire an V. — Cordeliers du grand couvent. — Linge et ornements d'église, adj. 17 liv.

57. Id. — Eglise de Gémil. — Quelques objets, adj. 1 liv.

58. Id. — Cambolas, émigré. — Divers objets, adj. 7 liv.

59. Vendémiaire an V. — D'Isarny, ascendant d'émigré. — Divers objets, adj. 331 liv.

60. Frimaire an V. — Eglise de Villemur. — Ornements et linge d'église, adj. 8 liv.

61. Pluviôse an V. — Thésan, émigré. — Divers objets, adj. 28 liv.

62. Fructidor an V. — Delherm Novital, ascendant d'émigré. — Divers objets mobiliers, tels que lits, commodes, glaces, tapis, vêtements, etc., adj. 621 liv.

63. Id. — Leblanc, condamné. — Divers objets mobiliers, tentures, glaces, rideaux, vêtements, etc., adj. 1.071 liv.

64. Id. — Lecomte frères, émigrés. — Divers objets mobiliers, commodes, glaces, tapis, rideaux, etc., adj. 1.038 liv.

65. Ans V et VI. — Mobilier de maison provenant de divers émigrés[1] sans autre désignation, adj. 12.515 liv.

1. A partir de frimaire an V, la plupart des objets mobiliers sont inscrits ainsi sur le répertoire des ventes, sans autres mentions.

L'un des répertoires des ventes du mobilier mentionne une somme de 314.358 liv. comme total général des adjudications; or notre relevé ne s'élève qu'à 235.863 liv.; la différence, soit 78.495 liv., s'applique sans doute à une série de ventes inscrite sur quelque registre qui manque à la collection.

QUATRIÈME PARTIE

TABLEAUX SYNOPTIQUES

TABL

État de division de la propriété rurale au dix-huitième siècle

NUMÉROS D'ORDRE	MUNICIPALITÉS OU COMMUNES	CLERGÉ			NOBLESSE			BOURGEOISIE		
		Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.
									Année	
1	Aussonne.	3	$63^{h}00^{a}00^{c}$	2	11	$630^{h}06^{a}40^{c}$	6	18	$311^{h}06^{a}20^{c}$	5
2	Auzeville..........	4	42 23 02	1	5	396 20 16	11	30	148 33 14	8
3	Auzielle...........	4	8 69 33	1	6	288 45 36	8	24	73 43 04	11
4	Auzil.	»	»	»	3	43 48 29	2	6	21 38 31	3
5	Azas...............	3	3 59 16	1	3	380 40 20	1	5	184 04 60	3
6	Balma.............	9	217 01 90	4	23	691 30 36	8	34	362 48 44	30
7	Belbèze..........	1	7 39 70	»	13	280 40 40	1	9	84 32 50	2
8	Beaupuy.........	3	7 68 08	1	13	275 11 00	3	12	32 15 00	8
9	Bessières.........	3	59 88 52	1	20	370 28 12	4	35	459 32 8	25
10	Blagnac..........	5	133 21 72	1	18	503 12 40	5	21	300 30 40	7
11	Bonrepos	1	1 13 80	»	15	260 15 33	2	23	62 14 27	7
12	Bouloc...........	3	9 95 72	1	14	670 16 40	11	28	343 22 50	18
13	Bruguières.......	2	12 04 89	1	12	322 40 28	11	25	311 46 32	17
14	Buzet............	4	56 07 96	1	11	493 40 28	8	24	219 31 22	14
15	Castanet.	4	15 45 22	1	20	201 06 20	7	39	200 08 30	11
16	Castelginest......	5	37 73 20	3	20	302 40 16	1	33	253 51 14	1

Ce tableau comprend seulement les municipalités dont les rôles de vingtièmes ou les terriers se trouvent aux archives dépar-

EAU I

dans quelques municipalités ou communes du district de Toulouse[1].

PAYSANS ARTISANS, PETITS COMMERÇANTS etc.			BIENS COMMUNAUX	TOTAL des SUPERFICIES	PROPORTIONS DES SUPERFICIES EN °/₀					NUMÉROS D'ORDRE
Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Superficies.		Clergé.	Noblesse.	Bourgeoisie.	Paysans, Artisans, etc.	Biens communaux.	
1750.										
181	164^h 30^a 30^c	47	2^h 27^a 60^c	1.170^h 70^a 50^c	5.3	53	27	14.8	0.19	1
63	89 33 30	19	5 00 00	681 09 62	6.2	58	22	13.2	0.74	2
24	31 86 40	5	»	402 44 13	2.16	71	19	8	»	3
6	8 53 50	4	8 53 50	81 93 60	»	53	27	10	10	4
94	509 25 50	66	»	1.077 29 46	0.34	37 »	17.5	45.5	»	5
57	121 19 70	41	1 00 00	1.393 00 40	15.7	50 »	25 »	8.7	0. 7	6
40	52 91 70	29	»	425 04 30	1.74	66	20.	12.4	»	7
23	41 53 70	19	»	356 47 78	2.15	77	9.3	11.6	»	8
220	558 18 90	98	» 35 55	1.448 03 17	4.54	25.6	32 »	38	0.02	9
205	239 54 90	135	130 87 00	1.307 06 42	10 »	30 8	31 9	18	9 »	10
65	92 74 70	37	»	416 18 10	2 »	77 »	1	22	»	11
188	745 95 90	93	»	1.769 30 52	0.5	38 »	19	42.5	»	12
213	143 95 70	83	15 36 30	805 23 49	1.5	40.00	39	18 »	1.9	13
221	566 72 40	117	» 28 45	1.335 80 31	4.1	36.3	17 »	42.2	0.02	14
100	150 78 50	72	7 96 60	575 34 82	2.6	34.9	35.8	26	2.00	15
87	36 98 50	52	»	630 63 00	6.8	46.3	42 »	5.8	»	16

tementales. -- Pour plus de clarté, nous avons converti, dans tous nos tableaux, les mesures anciennes en mesures métriques.

NUMÉROS D'ORDRE	MUNICIPALITÉS OU COMMUNES	CLERGÉ			NOBLESSE			BOURGEOISIE		
		Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.
17	Cépet	2	5h 12a 10c	»	14	201h 13a 07c	8	16	202h 29a 03c	3
18	Colomiers	5	114 63 58	1	11	794 40 03	14	60	533 22 07	38
19	Cornebarrieu	3	31 38 31	1	20	694 35 24	6	27	446 62 26	30
20	Cugnaux	2	7 12 72	1	11	381 40 20	8	29	321 31 30	9
21	Drémil	4	9 79 82	1	12	320 20 40	4	18	141 25 50	18
22	Fenouillet	4	68 79 08	2	12	270 07 22	2	20	160 09 18	7
23	Flourens	3	272 63 93	2	10	311 06 04	3	17	189 09 06	8
24	Fossat	2	» 47 68	»	2	118 06 30	1	6	122 05 50	2
25	Gagnac	2	1 15 14	1	8	191 03 14	1	17	69 00 16	3
26	Gargas	2	1 53 79	1	18	314 30 13	7	31	194 38 47	11
27	Garidech	4	92 76 46	1	11	292 05 28	04	29	80 07 32	07
28	Gaure	4	46 01 20	1	18	803 40 00	8	31	300 46 »	17
29	Gémil	3	3 01 70	1	3	100 20 00	1	6	76 19 00	3
30	Gragnagne	4	6 24 94	1	18	539 20 46	13	40	400 21 44	23
31	Gratentour	2	4 51 59	»	10	183 17 12	2	23	100 19 08	8
32	Labastide-Constance	2	37 87 26	2	8	30 40 28	1	10	13 41 02	2
33	Labastide-Saint-Sernin	1	1 22 70	»	4	200 10 35	3	20	115 12 25	4
34	Labège	2	101 85 10	2	11	235 40 30	10	24	200 45 10	16
35	Lacournaudric	2	61 18 50	1	11	201 20 20	3	12	108 33 40	10
36	Lapeyrouse	2	» 96 86	»	10	246 25 06	1	12	100 27 04	5
37	Lavalette	4	45 53 74	3	12	603 35 46	4	32	330 37 44	13
38	Lespinasse	3	174 41 62	2	8	40 50 20	2	14	31 19 20	6
39	La Madeleine	1	» 56 90	»	4	189 17 22	3	12	98 17 28	4
40	Mervilla	1	» 14 22	1	20	130 40 60	2	22	46 55 30	4

PAYSANS ARTISANS, PETITS COMMERÇANTS etc.			BIENS COMMUNAUX	TOTAL des	PROPORTIONS DES SUPERFICIES EN %					NUMÉROS D'ORDRE
Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties	Superficies.	SUPERFICIES	Clergé.	Noblesse.	Bourgeoisie.	Paysans, Artisans, etc.	Biens communaux.	
90	91h 04a »c	49	3h 98a 30c	503h 56a 50c	1.2	39.9	40	18	0.9	17
518	504 13 40	257	124 04 20	2.070 43 28	5.5	38.3	26	24.3	6	18
337	215 65 10	215	3 81 08	1.391 81 99	2.25	49.8	33	15.5	0.25	19
343	399 43 80	311	49 59 79	1.158 87 81	0.60	32.9	28	35	4.4	20
44	84 21 20	37	2 85 00	558 31 92	1.7	57.3	25	16	0.30	21
156	139 40 50	131	88 76 40	737 12 38	8.6	37.1	23	19.2	12.2	22
11	36 41 60	9	17 07 00	826 27 63	33	37.6	23.04	4.3	2.1	23
42	40 39 90	31	»	280 99 38	0.16	42.1	43	14.4	»	24
93	43 24 40	71	113 80 00	418 22 84	0.3	45.6	17	10	27.35	25
80	146 23 30	71	»	656 45 69	0.23	47.8	30	22	»	26
56	116 07 60	31	1 34 46	582 31 12	15.7	50	14	20	0.46	27
53	176 39 00	37	1 13 80	1.327 40 00	3.5	60.5	23	13.32	0.8	28
42	51 77 90	39	»	231 18 60	1.35	43	33	22.35	»	29
59	149 85 60	35	10 81 10	1.106 33 54	0.56	48.7	37	14	0.98	30
76	46 08 90	46	» 21 35	334 18 04	1.35	54.7	31	13.85	0.06	31
39	14 22 50	27	»	95 91 06	33.5	31.4	15	16	»	32
95	177 21 40	79	7 96 60	501 63 30	0.24	39.9	24.8	34	1.58	33
33	21 62 20	29	3 41 40	562 74 10	18	41.7	36	3.8	0.60	34
84	126 88 70	59	» 12 16	497 72 96	12.4	44.4	18	25.6	0.02	35
100	124 04 20	81	»	471 53 16	0.02	52.2	21.6	26.4	»	36
30	61 45 20	22	»	1.040 71 84	4.35	58.8	32	5.8	»	37
116	88 76 40	78	»	334 87 42	52	11	10.5	26.5	»	38
2	6 82 80	2	1 27 07	296 01 27	0.19	63.8	34	2.3	0.43	39
41	27 88 10	27	»	204 98 22	0.67	63.00	23.00	13.4	»	40

NUMÉROS D'ORDRE	MUNICIPALITÉS OU COMMUNES	CLERGÉ			NOBLESSE			BOURGEOISIE		
		Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.
41	Mons.	4	17h 53a 17c	1	8	200h 13a 04c	3	14	169h 15a 06c	8
42	Montastruc.	2	73 39 96	3	18	613 40 08	8	40	301 55 12	24
43	Montauriol.	1	» 14 22	»	5	120 30 40	4	10	40 15 40	10
44	Montjoire.	3	33 52 59	1	9	498 30 »	9	20	258 47 »	10
45	Montégut.	5	8 37 83	2	7	200 32 »	6	16	101 25 »	9
46	Montrabe.	2	3 41 40	1	11	209 40 »	7	19	160 45 »	10
47	Paulhac.	2	60 58 54	1	10	300 30 45	7	14	264 14 35	10
48	Péchabou.	1	3 80 55	»	11	188 08 11	08	17	21 31 · 9	09
49	Pechbonnieu.	1	32 29 16	1	17	314 30 25	12	20	103 34 35	15
50	Pechbusque.	2	1 90 22	3	9	116 08 »	6	10	100 14 »	10
51	Pibrac.	4	116 18 96	2	20	175 05 48	11	24	100 07 42	19
52	Pin-Balma.	6	108 32 27	2	6	176 26 »	2	9	108 24 »	6
53	Plaisance.	5	162 46 66	5	20	160 45 40	21	35	866 04 30	22
54	Portet.	5	227 09 41	23	20	318 39 31	11	31	201 10 39	18
55	Pugnères-Taulat[1].	2	45 48 41	1	3	199 23 30	4	11	151 27 10	7
56	Quint.	2	11 82 44	»	8	300 35 20	6	14	173 05 60	7
57	Ramonville-Saint-Agne.	2	55 33 61	2	11	248 16 15	11	33	200 21 05	23
58	Rebigue.	2	3 36 90	1	8	213 06 37	3	9	170 44 23	9
59	Roqueserrière.	4	25 72 80	2	3	145 44 00	2	8	150 44 »	6
60	Rouffiac.	4	8 95 99	7	11	120 30 48	11	26	113 55 42	17
61	Saint-Geniès.	2	» 44 66	1	11	98 40 18	7	22	36 45 12	9
62	Saint-Jean-Lherm.	4	10 68 62	2	11	433 06 30	6	16	133 09 20	7
63	Saint-Jean-de-Mongagne[2].	1	» 07 60	1	»	»		»	» »	»
64	Saint-Jean-des-Pierres.	1	» 09 32	»	4	114 17 08	4	6	95 22 12	5

1. Voir 2e partie, page 304. — 2. *Ibid.*, p. 308.

PAYSANS ARTISANS, PETITS COMMERÇANTS etc.			BIENS COMMUNAUX	TOTAL des SUPERFICIES	PROPORTIONS DES SUPERFICIES EN °/o					NUMÉROS D'ORDRE
Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Superficies.		Clergé.	Noblesse.	bourgeoisie.	Paysans, Artisans, etc.	Biens communaux.	
10	40h 39a 90c	7	h »a c	427h 21a 17c	4.1	46.4	40	9.45	»	41
120	254 34 30	81	» 46 26	1.243 15 72	5.9	49.3	24	20.5	0.03	42
4	5 12 10	3	»	165 72 12	0.85	72.3	25	3.14	»	43
263	1.014 52 70	242	» 42 06	1.805 24 35	1.85	27.5	15	56.2	0.02	44
112	215 65 10	99	» 91 62	526 51 55	1.5	37.9	20	41	0.17	45
26	138 26 70	23	4 » »	515 53 10	0.66	41.5	31.9	26.6	0.78	46
110	457 47 60	89	»	1.082 50 94	5.6	27.7	25	42.2	»	47
20	36 98 50	19	» 55 »	250 73 25	0.32	74.9	10	14.8	0.22	48
102	129 16 30	71	» 25 »	579 35 06	0.56	54.2	23	22.3	0.04	49
27	62 02 10	23	» 21 36	280 35 68	0.68	41.4	36.1	22.2	0.07	50
148	290 75 90	119	» 34 22	1.682 41 98	6.9	63.9	12	17.6	0.02	51
4	32 43 30	4	2 31 70	427 57 27	25.3	41.1	25	7	0.99	52
240	249 70 10	203	1 04 78	2.439 80 24	6.6	47.5	36.2	10.16	0.04	53
261	197 44 30	208	41 00 80	985 04 21	23.00	32.2	20	20	4.4	54
65	225 32 40	59	»	621 31 21	7.36	32.00	24.2	36.6	»	55
12	16 50 10	9	» 16 17	501 89 51	2.36	59.7	35	3.3	0.03	56
77	48 36 50	69	» 7 55	552 14 86	10.00	43.9	40.2	6.8	0.01	57
34	46 08 90	31	»	432 96 40	0.78	49.1	39.08	10.62	»	58
94	368 14 30	85	» 14 22	689 89 32	3.73	21.00	22.00	53.3	0.02	59
76	84 21 20	47	» 09 33	327 12 42	2.74	36.6	35.5	25.75	0.02	60
104	132 00 80	83	3 98 30	271 29 06	0.16	36.00	14	48.6	1.46	61
30	39 26 10	23	» 88 92	616 99 14	1.74	70.1	22	6.3	0.14	62
»	»	»	»	» 07 60	»	»	»	»	»	63
5	10 24 20	4	»	219 72 72	0.41	52.00	43	4.66	»	64

NUMÉROS D'ORDRE	MUNICIPALITÉS ou communes	CLERGÉ			NOBLESSE			BOURGEOISIE		
		Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.
65	Saint-Jory et Novital....	2	3h 06a 20c	1	20	614h 44a 60c	11	41	359h 41a 30c	18
66	Saint-Loup.......	2	5 46 90	1	14	199 34 26	6	18	116 45 24	8
67	Saint-Marcel-Paulel.....	2	12 58 99	1	10	178 34 26	8	21	100 31 24	13
68	Saint-Orens......	7	167 96 11	3	5	144 46 60	6	10	101 34 20	4
69	Saint-Rustice.....	2	15 52 23	1	3	49 37 38	1	4	40 23 32	4
70	Saint-Sauveur....	1	4 25 03	1	14	300 34 11	11	24	256 14 09	17
71	Salvetat.........	2	» 91 36	1	10	209 18 36	5	13	111 16 34	7
72	Seilh...........	1	» 46 24	»	4	205 41 10	3	7	130 29 90	6
73	La Soulade.......	1	» 03 56	1	4	100 08 60	2	6	66 06 20	3
74	Tournefeuille.....	2	381 23 00	4	11	494 50 02	11	19	132 53 78	12
75	Vigoulet........	2	» 01 00	2	2	98 20 25	2	4	24 13 25	3
76	Villariès.........	6	149 59 24	7	14	279 40 03	4	19	200 41 07	6
77	Villaudric........	3	16 57 20	2	11	439 36 60	5	17	305 52 13	8
78	Villeneuve-les-Bouloc....	3	96 55 92	1	20	397 60 10	11	27	326 16 70	20
	Total général.	221	3.629 39 43	132	856	24.672 29 49	455	1.548	14.036 25 94	820

Années 1770-

1	Gargas, année 1784 [1]..	2	1 82 90	1	17	304 22 90	5	34	201 19 44	13
2	Rebigue, — 1771 [1]..	2	3 40 85	1	7	218 17 30	3	10	164 52 03	10
3	Saint-Jory, — 1770 [1]..	2	4 18 31	2	24	616 38 70	15	44	358 48 60	20

1. Les documents utiles, cadastres ou livres terriers de 1750 à 1789, n'existent que pour ces trois communes seulement.

PAYSANS ARTISANS, PETITS COMMERÇANTS etc.			BIENS COMMUNAUX	TOTAL des	PROPORTIONS DES SUPERFICIES EN %					NUMÉROS D'ORDRE
Nombre de cotes.	Superficies.	Propriétés bâties.	Superficies.	SUPERFICIES	Clergé.	Noblesse.	Bourgeoisie.	Paysans, Artisans, etc.	Biens communaux.	
296	476h 25a 30c	212	9h 12a 75c	1.462h 30a 15c	0.25	41.9	25	32.6	0.62	65
52	41 53 70	44	» » 84	362 80 94	1.5	54.8	33	11.5	0.02	66
68	178 66 60	47	» 15 07	470 06 16	2.8	37.8	22.1	38.1	0.03	67
21	10 81 10	20	» 06 22	424 64 23	39.3	32.9	25.6	2.55	0.01	68
103	86 05 25	95	»	191 18 18	8	25.6	22	45	»	69
101	100 71 30	89	9 67 30	671 11 83	0.63	44.7	39	15	1.44	70
70	175 82 10	56	»	497 08 16	0.18	42	22	35.5	»	71
50	53 05 74	71	»	389 22 98	0.1	52.6	34	13.7	»	72
34	76 81 50	29	»	242 99 86	0.01	41.1	27	32	»	73
144	126 16 86	128	5 59 60	1.140 03 26	33.6	33.3	23.00	10	0.49	74
14	39 83 00	12	»	162 17 50	0.06	60.4	15.3	24.5	»	75
56	69 41 80	50	»	698 82 14	21	39.9	29.8	10	»	76
147	281 19 53	117	»	1.042 65 46	1.50	42.00	28.8	27.9	»	77
88	271 41 30	73	»	1.091 74 02	8.8	36.3	30	25.00	»	78
7.515	12.525 38 78	5.335	683 33 78	55.546 67 42	6.5	44.4	25.2	22.5	1.2	

1771 et 1784[1].

91	163 22 70	68	»	670 47 94	0.2	45.3	30	25.3	»	1
39	52 17 45	35	»	438 27 63	0.68	49.7	37.6	12.5	»	2
304	478 11 27	217	8 09 61	1.465 26 49	0.27	42.00	24.5	32.6	0.54	3

TABLEAU II

Tableau récapitulatif des patrimoines *sequestrés.*

A. — COLLECTIVITÉS ECCLÉSIASTIQUES ET LAÏQUES. 1 Q.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties[1].	Valeur des droits incorporels[2].	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Archevêque de Toulouse	184.733[1]	182.610[1]	5.103[1]	»
Prévôt du chapitre cathédral	»	50.641	»	»
Chapitre Saint-Étienne	815.921	131.824	8.615	»
— Saint-Sernin	263.917	56.316	2.061	»
Église Saint-Étienne. Fabrique et cure.	»	»	»	1.806^{m} 2^{o}
— Prébendés de la douzaine	29.838	11.144	»	»
— Prébendés de Saint-Martial	78.908	»	»	»
— Confrérie des brassiers	38.579	»	»	»
— Œuvre des pauvres	990	80	»	»
— Table de l'Assomption	1.364	3	»	»
— Table de la Miséricorde	1.892	»	»	»
— Table des obits	408.363	60	»	»
— Table du pain bénit	22.699	»	»	»
— Table du purgatoire	726	»	»	38 7
— Table du Saint-Esprit	1.782	110	»	»
— Chapelle du Saint-Sépulcre	2.857	60	»	»
Église de la Dalbade. Fabrique et cure.	7.260	76	5.954	539 3
— Œuvre de charité	2.400	9 setiers de blé.	«	Poids non indiqué.

1. Valeur brute, en livres. — 2. Droits bruts, annuels, en argent et en nature.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Église de la Daurade. Fabrique et cure.	6.153^{l}	736^{l}	»	539^{m} 1^{o}
— Œuvre du bouillon	26.180	690	»	»
— Table du purgatoire...............	29.188	»	»	»
— Table des obits....................	27.252	18	»	»
— Table de la Nativité...............	33.572	»	»	»
Église Saint-Aubin. Table des obits.....	1.575	»	»	»
— St-Barthélemy. Fabr., cure et obits.	32.988	170	»	10 5
— Sainte-Catherine. — .	2.529	»	»	50 11
— Saint-Exupère. — .	7.050	550	»	422 3
Église Saint-Michel. — .	*Non est.* [1]	»	1.492^{l}	154 8
— Bouillon des pauvres..............	»	75	»	»
— Table du Saint-Sacrement	»	31	»	»
Église Saint-Nicolas. Fabrique et cure..	676	2.290	»	328 7
— Table et confrérie.................	35.963	»	»	»
— Table du purgatoire...............	»	38 setiers de blé.	»	»
Église Saint-Pierre. Fabrique et cure ..	8.299	»	»	61 7
— Table Sainte-Catherine	2.024	130	»	»
— Table du crucifix	1.012	»	»	»
— Table Sainte-Croix	8.570	»	»	»
Église Saint-Sernin. Fabrique et cure..	24.342	131	»	2.647 7
— Œuvre du bouillon des pauvres....	»	220	»	»
— Table du purgatoire...............	17.468	»	»	»
Église du Taur. Fabrique et cure......	26.743	18	»	331 9

1. Cette mention se réfère aux biens non estimés dont la nature et la consistance sont seulement indiquées dans le procès-verbal de sequestration.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Église du Taur. Table des suffrages...	11.440l	60l	»	»
— Notre-Dame de Pitié..............	36	»	»	»
— Œuvre du Saint-Sacrement........	183.774	124	»	»
Église de Cagoloulo (Lardenne)........	7.290	»	»	»
— de Croix-Daurade................	6.412	»	»	8m »o
— de Lalande......................	9.256	»	»	12 5o
— de Montaudran...................	6.616	»	»	24 3
— de Pouvourville..................	9.280	»	»	6 1
— de Saint-Martin-du-Touch..........	17.369	»	»	16 «
— de Saint-Michel-du-Touch..........	13.500	»	»	» 1
— de Saint-Simon..................	7.920	»	»	20 »
— d'Aussonne......................	6.074	»	»	10 7
— d'Auzeville......................	6.588	»	273	15 4
— d'Auzielle.......................	4.796	»	»	24 8
— d'Azas..........................	8.680	»	189	»
— de Balma........................	10.934	22 setiers de blé.	193	4 3
— de Bazus........................	16.660	»	»	6 »
— de Beauzelle....................	9.175	»	»	»
— de Bessières....................	8.369	»	»	25 1
— de Blagnac......................	21.268	200	»	26 »
— de Bondigoux....................	550	»	»	»
— de Bonrepos.....................	400	»	35	1 3
— de Born.........................	7.200	»	34	»

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Église de Bouloc	15.260l	60l	251l	21m 6o
— de Brax	»	1.567	202	»
— de Bruguières	3.490	»	8	30 7
— de Buzet	40.564	1.900	166	20 16
— de Castanet	18.590	(1) 100	»	57 3
— de Castelginest	27.916	840	»	25 1
— de Castelmaurou	18.033	50	»	15 6
— de Castelnau-d'Estrétefonds	4.466	»	»	10 4
— de Cépet	3.025	»	182	»
— de Colomiers	14.638	»	»	37 7
— de Cornebarrieu	10.781	»	412	»
— de Cugnaux	13.780	50	»	»
— de Daux	10.919	198	»	39 4
— de Drémil	9.681	»	»	»
— de Fenouillet	12.719	»	»	33 7
— de Flourens	3.300	2.603	»	14 10
— de Fronton	21.231	»	»	32 9
— de Gargas	4.072	3.400	122	»
— de Garidech	7.966	(2) »	»	16 4
— de Gémil	3.925	»	63	8 6
— de Gaure	3.198	»	412	»
— de Gragnague	6.508	»	243	»
— de Gratentour	4.744	»	287	16 »

1. Plus la rente de 38 setiers de blé. — 2. Plus des rentes en blé, vin et poulets, non évaluées.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Église de Labastide-Saint-Sernin	680[l]	»	»	»
— de Labège[1]	868	500[l]	»	13[m] 2[o]
— de Lacournaudric	220	»	»	»
— de Laguitardie	1.848	800	»	»
— de Lapeyrouse	9.957	»	»	16 2
— de La Salvetat	2.194	»	»	»
— de Lasserre	2.480	»	213[l]	11 3
— de Launaguet	19.960	»	»	17 »
— de Lavalette	8.540	»	395	»
— de Layrac	14.640	»	»	»
— de Léguevin	3.128	(2) 11	»	18 2
— de Lespinasse	»	24	»	24 1
— de Lévignac	7.781	»	»	44 2
— de L'Union	»	»	74	»
— de La Madelaine	660	»	125	2 6
— de Magnanac	5.680	»	»	»
— de Mérenvielle	1.440	»	»	»
— de Mervilla	5.040	»	»	»
— de Mirepoix-sur-Tarn	9.504	»	76	»
— de Mondonville	970	»	»	»
— de Mons	308	45	»	»
— de Montastruc	7.386	»	549	11 4
— de Montauriol	10.597	»	»	2 6

1. Legs : 2.000[l] en capital. — 2. Plus la rente de 4 setiers de blé.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Église de Montberon	6.960^{l}	»	»	»
— de Montégut	7.390	»	»	29^{m} 1^{o}
— de Montjoire	5.804	2.000^{l}	133^{l}	»
— de Montpitol-la-Soulade	9.600	»	41	6 10
— de Paulel	1.454	»	123	»
— de Paulhac	2.700	»	173	27 6
— de Péchabou	10.620	»	»	16 4
— de Pechbonnieu	264	850	»	»
— de Pechbusque	4.816	»	»	8 3
— de Pibrac	7.452	40	»	»
— de Pin-Balma	12.970	(1) 150	61	16 4
— de Plaisance	35.542	2.085	98	15 10
— de Pompignan	7.966	(2) »	»	14 »
— de Portel	13.576	»	442	»
— de Pradère-le-Bourguet	1.687	»	»	»
— de Pugnères (Tarn)	5.706	»	»	»
— de Quint	946	74	»	23 7
— de Rebigue	4.107	»	»	17 1
— de Roqueserière	7.420	»	»	9 3
— de Rouffiac	5.154	»	197	»
— de Roumillargues	810	»	»	»
— de Saint-Agne	16.032	160	»	20 6
— de Saint-Alban	3.600	»	»	.

1. Plus la rente de 2 pugnères de blé. — 2. Plus la rente de 8 setiers, 1 pugnère, 4 boisseaux de blé.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Église de Sayrac	4.065[l]	»	»	3[m] 6[o]
— de Saint-Geniès	1.800	»	195[l]	»
— de Saint-Jean-de-Kyrie-Eleison	4.500	»	»	15 6
— de Saint-Jean-Lherm	7.938	»	»	22 6
— de Saint-Jean-de-Mongagne	3.050	»	»	»
— de Saint-Jean-des-Pierres	750	»	28	»
— de Saint-Jory	9.387	»	249	18 5
— de Saint-Loup	11.450	»	»	»
— de Saint-Marcel	8.178	»	237	»
— de Saint-Martial	26.786	802[l]	»	21 2
— de Saint-Martin-de-Lapeyrouse	5.544	»	»	»
— de Saint-Martin-de-la-Rivière	28.000	»	»	»
— de Saint-Orens	4.925	»	»	19 6
— de Saint-Pierre-Marcel	5.852	»	»	»
— de Saint Rustice	682	»	»	»
— de Saint Sauveur	6.916	»	99	32 1
— de Seilh	7.722	»	91	»
— de Le Terme	2.428	»	»	»
— de Tournefeuille	1.200	»	422	22 2
— de Vacquiers	5.990	»	235	17 4
— de Verfeil	10.019	20	»	7 10
— de Vieille-Toulouse	5.285	15	»	44 6
— de Vigoulet	2.800	»	»	»

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Église de Villariès	6.118[l]	»	»	»
— de Villaudric	2.350	»	»	»
— de Villemur	18.552	»	1.058[l]	84[m] 2[o]
— de Villeneuve-les-Bouloc	24.684	»	»	»
Abbaye de Saint-Sernin	70.815	54.770[l]	»	»
Grands Augustins	337.075	948	5.267	»
Augustins de Saint-Georges	147.815	341	3.529	36 »
Bénédictins de la Daurade	278.630	20.937	14.327	»
Bernardins de Toulouse	70.554	80	1.300	7 »
Capucins de Toulouse	62.542	»	2.343	35 3
Capucins de Villemur	10.494	»	»	»
Grands Carmes	361.741	2.042	7.194	»
Carmes déchaussés	52.468	»	3.089	»
Chartreux	561.073	21.596	6.601	340 »
Cordeliers du Grand-Couvent	67.312	273	2.202	»
Cordeliers Saint-Antoine-du-Salin	51.931	146	3.114	54 10
Doctrinaires de Saint-Rome	241.209	7.453	»	»
Dominicains de Toulouse	377.773	260	5.942	340 1
Dominicains de Bruguières	59.265	»	»	50 »
Feuillants	60.545	30	547	18 1
Jésuites	93.050	»	»	»
Religieux de la Merci	67.930	»	884	96 5
Minimes	239.676	1.899	3.552	66 13

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Oratoriens de la Dalbade	127.183^l	247^l	4.347^l	»
Récollets de Toulouse	66.138	50	4.450	28^m 2^o
Religieux de Saint-Antoine-du-T.	60.715	»	»	»
Tertiaires de Toulouse	132.164	»	1.375	»
Trinitaires de Toulouse	122.170	829	2.051	66 3
Dames d'Andouin	59.592	63	»	2 4
Filles du Bon-Pasteur	11.083	1.196	»	3 6
Carmélites de Toulouse	174.324	6.309	»	54 8
Chanoinesses de Saint-Sernin	209.523	41	1.254	46 6
Feuillantines de Toulouse	182.098	1.123	»	»
Dames de Fourquevaux	152.372	200	8.159	»
Religieuses Hospitalières	113.498	12.857	»	122 2
— de Lespinasse	110.161	3.174	5.851	»
— de Lévignac	217.080	750	»	21 1
— de la Madelaine	58.580	4.630	»	41 2
Dames Maltaises	230.954	275	171	»
Religieuses Notre-Dame-du-Sac	63.806	1.210	»	82 12
Filles de la Providence	13.401	3.130	»	»
Religieuses du Refuge	220.546	3.959	»	35 6
— de Sainte-Catherine	265.410	3.707	»	29 3
— de Sainte-Claire-du-Salin	156.210	1.522	108	157 7
— de Saint-Pantaléon	177.807	4.183	1.838	30 8
— des Salenques	242.165	801	»	51 1

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Religieuses Tiercerettes	53.034[l]	»	437[l]	41[m] 10[o]
Ursulines de Toulouse	146.871	3.034[l]	»	32 6
Religieuses de Villemur	10.991	»	»	»
— de la Visitation	451.994	5.390	1.297	49 10
Ordre de Malte	1.181.053	16.978	»	»
Clergé de Toulouse	8.868	»	»	»
Diocèse de Toulouse	817	»	»	»
Chapelle d'Azas	264	»	»	»
— et consorce de Nazareth	19.159	110	»	16 4
— Saint-Aubin	4.400	»	»	»
Chapellenie de Saint-Géraud	20.250	»	758	66 1
Chapelle Saint-Julia	1.888	»	»	»
— Saint-Quentin	5.060	»	»	»
— Saint-Roch de Toulouse	Non est.	»	»	16 6
— Saint-Roch de Daux	600	»	»	»
— Saint-Sauveur	9.290	»	662	30 6
— de la Soulade	1.301	»	»	»
— de Villemur	104	»	»	»
— Saint-Jean-David, à Lavalette	701	»	»	»
— Saint-Exupère à Blagnac	533	»	»	»
— Saint-Bébian à Garidech	1.800	»	»	»
— N.-D. de Consolation à Villariès	660	»	»	»
— Notre-Dame d'Alet	12.161	22	6.579	61 3

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Chapelle de la chapellenie de Beaupuy.	Non est.	»	»	»
Consorce de Castanet	»	429[1]	»	»
— de Gaure	8.470[1]	»	»	»
— de Saint-Pierre	2.178	12 set. 3 pugn. blé.	»	»
— de Saint-Nicolas	19.705	»	»	»
— de la Daurade	1.760	»	»	»
— de Saint-Barthélemy	13.750	675	»	»
— de Saint-Michel	4.240	175	»	»
— du Taur	»	180	»	»
— de Villemur	»	(1) 160	»	»
Bailes de la Confrérie Notre-Dame	700	»	»	»
Confrérie des Pèlerins	7.098	»	»	»
— des Pénitents-Blancs	19.380	52	»	(2) 328m 6o
— des Pénitents-Gris	55.442	180	»	»
— des Pénitents Bleus	726	4.000	»	»
— des Pénitents-Noirs	40.354	(3) 304	2.205[1]	»
— des Frères Cordonniers	21.345	»	»	»
— Saint-Barthélemy	6.655	»	»	»
— Saint-Sauveur	7.133	»	»	»
— des Frères-Tailleurs	75.640	»	»	20 1
Prieuré Saint-Julien	1.826	»	»	»
Séminaire diocésain ou de Calvet	153.223	»	»	33 6
— des Irlandais	25.200	9	21	»

1. Plus 50 sacs de blé et 50 sacs de seigle. — 2. Poids total pour les quatre confréries de Pénitents. — 3. Plus une créance de 1.000 livres en capital.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Séminaire de la Mission	181.738[1]	60[1]	90[1]	»
Petit-Séminaire	52.768	»	1.042	»
Séminaire Saint-Charles	118.170	»	1.421	»
Obit Astruc	2.640	»	»	»
— de Bajau	8.534	»	»	»
— de Barado	1.320	»	»	»
— de Barrau	27.865	»	»	»
— de Bergès	2.530	»	»	»
— de Bermont	1.848	»	»	»
— Notre-Dame des Brancas	478	»	»	»
— de Busquet	4.004	»	»	»
— de Bégué	1.210	»	»	»
— de Cayre	2.661	»	»	»
— de Combes	1.716	»	»	»
— de Campmas	2.634	»	»	»
— de Carbonel	2.409	»	»	»
— de Causas	300	»	»	»
— de Clausade	462	»	»	»
— de Clausolles	(1) »	»	»	»
— de Condamine	»	180	»	»
— de Conques	2.000	»	»	»
— de Corail	1.737	»	»	»
— de Coutet	750	»	»	»

1. Un ucheau est. : 4.700 livres.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Obit de Craussal	1.500[1]	»	»	»
— de Crauzat	4.600	»	»	»
— de Dambax	1.848	»	»	»
— de Daurié	1.980	»	»	»
— de Descomps	2.222	»	»	»
— de Desplax	2.376	»	»	»
— de Dolive	2.726	»	»	»
— de Dupuy	2.035	»	»	»
— de Duplessis	8.320	»	»	»
— de Gilis	880	»	»	»
— de Grandis	499	»	»	»
— de Garrigues	2.800	»	»	»
— de Jarante	396	»	»	»
— de Jusade	906	»	»	»
— de Lassalle	1.474	»	»	»
— de Latomy	5.500	»	»	»
— de Lemestre	2.046	»	»	»
— de Lavaut	643	»	»	»
— de Lacoste	1.350	»	»	»
— de Marbrer	990	»	»	»
— de Marnac	3.300	»	»	»
— de Martin	15.668	«	»	»
— d'Ortiguier	4.400	»	»	»

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Obit d'Ousset	2.677l	»	»	»
— de Palonqui	1.056	»	»	»
— de Pascal	2.596	»	»	»
— de Périgord	420	»	»	»
— de Puilafoi	7.455	»	»	»
— de Pulchro	440	»	»	»
— de Puntis	550	»	»	»
— de Raffin	2.379	»	»	»
— de Rey	1.156	»	»	»
— de Rublé	990	»	»	»
— de Salvat	4.263	»	»	»
— de Sapte	»	137l	»	»
— de Saux	2.047	»	»	»
— de Siron	13.640	»	»	»
— de Soulan	320	»	»	»
— de Souléry	1.132	»	»	»
— de Trémolière	4.400	»	»	»
— de Veyrolis	10.780	»	»	»
— de Vidal	9.581	»	»	»
— de Vincens	3.421	»	»	»
— de Toulouse	7.684	»	»	»
Université de Toulouse	»	12.962	»	»
Académie des Sciences	58.500	9.652	»	»

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
École de Médecine	»	»	(1) »	»
Collège de Chirurgie	23.000[l]	100[l]	»	»
— de l'Esquille	95.932	11.040	»	3m 1o
— de Foix	140.085	37.515	»	17 1
— de Maguelonne	130.840	697	»	»
— de Mirepoix	41.548	2.802	»	»
— de Narbonne	13.150	150	»	»
— de Pampelonne ou Sainte-Catherine	239.502	9.028	»	21 7
— de Périgord	136.716	8.624	»	14 »
— Royal	190.402	40.883	10.546[l]	17 6
— Saint-Raymond	34.232	(2) 82	»	»
— Saint-Martial	312.899	43.558	»	15 6
— Secondat	15.196	32	»	»
Hôpital Saint-Jacques	833.419	20.676	»	71 4
— de Gargas	1.980	»	»	»
— de Gragnague	1.200	»	»	»
— de Saint-Agne	3.060	»	»	»
Hospice de Castelnau-d'Estrétefonds	27.832	»	»	»
— de la Grave	13.552	144.604	»	47 4
Maison de charité de Colomiers	3.700	»	»	»
— de Lespinasse	1.200	»	»	»
— de Pibrac	36.500	»	»	»
Domaine de l'État	168.859	6.000	»	»

1. Legs Pérès, 16.000 livres en capital. — 2. plus une rente de 77 setiers de blé, et 38 barriques de vin.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Fermier général	7.260[l]	»	»	»
Province de Languedoc	71.571	»	»	»
Commune d'Aucamville	»	234[l]	»	»
— d'Aussonne	2.520	»	»	»
— de Belbèze	2.640	»	»	»
— de Blagnac	58.120	907	»	»
— de Castanet	4.998	265	»	»
— de Castelmaurou	3.697	»	»	»
— de Cornebarrieu	132	249	»	»
— de Cugnaux	1.600	243	»	»
— de Gragnague	900	»	»	»
— de Labège	5.300	»	»	»
— de Launaguet	10.280	»	»	»
— de Montastruc	564	»	»	»
— de Montauriol	2.400	»	»	»
— de Montjoire	528	»	»	»
— de Montrabé	1.940	»	»	»
— de Montpitol	425	»	»	»
— de Pechbusque	308	»	»	»
— de Plaisance	360	»	»	»
— de Portet	828	618	»	»
— de Roqueserrière	75	»	»	»
— de Saulat-et-Pugnères	3.025	»	»	»

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Commune de St-Jean-de-Kyrie-Eleison.	77f	»	»	»
— de Saint-Jean-Lherm	341	»	»	»
— de Toulouse	306.945	»	»	»
— de Verfeil	2.878	»	»	»
— de Villemur	2.336	»	»	»
TOTAL (A) des patrimoines sequestrés.	15.642.988f	973.738f	146.184f	9.777m5o7g

B. — Individus : Émigrés, Condamnés, Déportés, Reclus et Parents d'Émigrés. 2 Q.

Noms des émigrés, condamnés, déportés, etc.		Immeubles et droits incorporels — Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Immeubles et droits incorporels — Valeur des droits incorporels.	Meubles — Valeur d'estimation du mobilier.	Meubles — Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Albaret	émigré	6.349 l	(1) »	»	»
Alibert	—	10.257	»	»	»
Auberti-Lamozène	—	(2) Non est.	»	»	»
Babut-Nogaret	—	136.975	»	»	10m 3o
Barbazan	—	»	»	1.902 l	»
Barbe (Jean-Baptiste)	—	»	»	Non est.	»
Barranquet	—	Non est.	»	»	(3) »
Barreau	—	(4) »	»	696	»
Barsa	—	»	»	»	»
Bauteville	—	1.500	»	»	»
Baylot	—	1.474	(5) »	3.824	»
Bazin	—	3.600	»	2.078	»
Bebian	—	Non est.	»	»	»
Becane	—	Non est.	»	»	»
Belleflour-Vendomois	—	»	»	1.257	»
Benoit (Antoine)	—	Non est.	»	5.428	»
Benoit (Henri)	—	Non est.	»	5.652	»
Beringuier	—	15.000	»	»	»

1. Créances passives, 495 livres. — 2. Voir note à la page 525. — 3. 5 chandeliers, poids non indiqué. — 4. « Cabeaux » ou bestiaux, estimés 8.237 livres. — 5. Créance active, 2.400 livres.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Bernardi	émigré...	Non est.	»	»	»
Bezy	— ...	Non est.	»	»	»
Biscons...................	...	660l	»	»	»
Bonal	...	»	»	Non est.	»
Bordes	— ...	19.300	»	1.119l	»
Bosc	— ...	»	(1) »	Non est.	»
Boudou	— ...	»	»	1.028	»
Boutles (de)..............	— ...	101.507	»	4.445	$1^{m}\ 1^{o}$
Bousigues	— ...	»	»	1.138	»
Bru.......................	— ...	»	»	2.220	»
Cabissol-Roscan...........	...	3.219	»	»	»
Cadeau....................	— ...	»	»	Non est.	»
Calvels	— ...	Non est.	»	Non est.	»
Cambolas..................	— ...	414.738	»	»	»
Cambon, prêtre............	— ...	30.000	»	»	85 16
Cambon, président, et la famille ..	— ...	659.942	(2) 143l	5.394	»
Cantalause................	— ...	Non est.	»	»	»
Carcassès.................	— ...	»	»	Non est.	»
Cardonel	— ...	»	»	Non est.	»
Cassagneau Saint-Félix....	— ...	838.080	»	»	6 44
Castaing..................	— ...	»	»	»	(3) »
Castellane	— ...	»	»	785	»
Caumels...................	— ...	93.421	»	6.632	»

1. Créance active, 2.400 livres. — 2. Plus les rentes de 179 setiers 17 pugnères 35 boisseaux de blé, 299 têtes de volaille, 1 cochon. — 3. Argent trouvé dans la maison, 230 livres.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Caussé	émigré	»	»	23.916[1]	»
Cérat	—	77.355[1]	»	»	»
Clarac	—	287.666	»	»	»
Claverie	—	»	»	1.675	»
Corn-Quinsac	—	75.611	»	»	»
Cornac	—	Non est.	»	»	»
Costes-Truber	—	14.675	»	»	»
Coutaud frères	—	»	»	Non est.	»
Dalbis de Belbèze	—	167.046	(1) »	»	»
Daldéguier	—	Non est.	»	3.331	7m 13o
Daram	—	34.979	»	»	»
Daure	—	15.247	»	»	»
Daurignac	—	»	»	Non est.	»
David-d'Escalonne	—	36.066	»	»	»
Davizart	—	79.200	»	»	»
Delort	—	»	»	Non est.	»
Descouloubre	—	24.000	»	»	»
Desinnocens	—	34.500	»	10.764	(2) 1 50
Destingoy	—	»	»	Non est.	»
D'Héliot	—	»	»	8.605	»
Drulhe	—	»	»	6.558	3 3
Duchène	—	»	»	922	»
Duplessis	—	»	»	Non est.	»

1. Rentes foncières Lézat et Monté, à Thil, en blé, poulets, chapons, etc. — 2. Dont 1 once 1/2 d'or

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Dutech et Dufau	émigré...	»	»	Non est.	»
Dufaur Bérat	— ...	130.798[1]	»	»	»
Dugarreau Lasseignier	— ...	234.255	»	1.221[1]	»
Dureau	— ...	Non est.	»	»	»
Dupuget	— ...	»	»	Non est.	»
Espinola	— ...	»	»	Non est.	»
Esquilar	— ...	»	»	Non est.	»
Estabart	— ...	291	»	»	»
Fages	— ...	42.494	»	3.690	(1) 45m 3o
Falgayres	— ...	Non est.	»	»	»
Faure-Juin	— ...	310.910	(2) »	25.576	»
Flory	— ...	»	»	Non est.	»
Francès	— ...	13.570	»	»	»
Gaillard	— ...	11.144	»	»	»
Gardès	— ...	Non est.	»	»	»
Gilède-Pressac frères	— ...	180.152	»	8.773	9 2
Gorse	— ...	»	»	328	»
Goulard	— ...	»	»	1.181	»
Grasset	— ...	Non est.	»	»	»
Ginestet	— ...	50.000	»	5.719	»
Julien	— ...	»	»	4.180	6
Justrobe	— ...	»	»	121	»
Ladevèze	— ...	5.720	»	»	»

1. Somme en argent, 4.800 livres. — 2. Créances actives, 2.039 livres; créances passives, 67,400 livres.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Lafforgue................	émigré...	1.550[1]	»	»	»
Lamarque...............	— ...	Non est.	»	Non est.	»
Lamothe...............	— ...	»	»	Non est.	»
Latour.................	— ...	46.223	»	»	3°
Lavedan................	— ...	»	»	10.770[1]	»
Leblanc................	— ...	9.400	»	»	»
Leblanc frères..........	— ...	3.081	»	»	»
Ledoux.................	— ...	»	»	Non est.	»
Lévis-Mirepoix...........	— ...	119.926	»	»	»
Limayrac...............	— ...	150.873	225[1]	6.434	»
Loga...................	— ...	»	»	Non est.	»
Mailhac................	— ...	8.148	»	»	»
Majourel d'Espanès.......	— ...	40.070	»	»	»
Malafosse...............	— ...	»	»	2.859	»
Malthés-Ajoux...........	— ...	Non est.	»	Non est.	»
Magnanac...............	— ...	Non est.	»	»	»
Marceille...............	— ...	Non est.	»	»	»
Marensac...............	— ...	Non est.	»	5.566	»
Mauroux................	— ...	»	»	Non est.	»
Maury..................	— ...	Non est.	»	»	»
Mazoyer................	— ...	»	»	Non est.	»
Minut..................	— ...	41.935	»	»	»
Moncalm................	— ...	»	»	Non est.	»

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Monlong	émigré...	»	»	(1) 6.217[1]	3m50o
Montlezun-Pordiac	— ...	24.440[1]	»	»	»
Mouys	— ...	11.500	»	»	»
Navarre	— ...	»	»	Non est.	»
Nicolau	— ...	»	»	Non est.	»
Ostric frères	— ...	»	»	748	»
Pagès	— ...	»	»	Non est.	»
Pagèse-Saint-Lieux	— ...	109.815	»	»	»
Palarin frères	— ...	Non est.	»	5.373	»
Papus-Bérat	— ...	4.136	»	»	»
Pauc frères	— ...	Non est.	»	(2) »	»
Peyrouset	— ...	»	»	Non est.	»
Picot frères	— ...	Non est.	»	»	»
Pinac	— ...	»	»	2.520	»
Plantade	— ...	6.160	»	»	»
Poirot	— ...	»	»	973	»
Pons	— ...	48.492	»	»	»
Pradines	— ...	16.632	54.856[1]	»	»
Puichéric	— ...	»	»	Non est.	»
Rabaudy	— ...	»	»	Non est.	»
Raymond	— ...	»	»	5.088	»
Reilhes	— ...	»	»	1.470	»
Rességuier	— ...	273.592	»	»	36 14

1. Capitaux placés, 23.192 livres. — 2. Capitaux placés, 2.600 livres.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Richardot	émigré	60.000[1]	»	»	»
Riel	—	16.900	»	»	»
Roffiac	—	89.477	»	8.622[1]	»
Rouilhet	—	»	»	631	»
Rulh	—	40.304	»	Non est.	»
Saint-Amans frères	—	Non est.	»	1.665	»
Samson	—	Non est.	»	Non est.	»
Sancené	—	»	»	Non est.	»
Souville	—	41.250	»	»	»
Taffanel-Lajonquière	—	30.000	»	»	»
Taillasson	—	66.580	»	»	»
Tardy	—	»	»	Non est.	»
Tartanac	—	2.500	»	2.242	»
Taubin	—	»	»	Non est.	»
Terrasse	—	»	»	Non est.	»
Thézan	—	765.275	(1) »	15.836	$151^{m} 11^{o}$
Truber	—	1.506	»	»	»
Varès-Fauga	—	192.318	»	»	»
Varnier	—	Non est.	»	Non est.	»
Vidal	—	»	»	170	»
Arbanère	condamné	14.400	»	3.249	(2) »
Auriolle	—	»	»	190	»
Azam	—	48.668	»	»	(3) 3 11

1. Passif, 159.666 livres. — 2. Objets en argent sans indication de poids. — 3. Dont 11 onces d'or.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Azémar	condamné	»	»	19.988	»
Bardy	—	137.419[1]	»	10.894	147m 4°
Barras	—	26.820	»	»	»
Belloc-Lassarade	—	»	»	10.381	»
Blanc (Le)	—	174.865	»	8.394	»
Bonhomme-Dupin	—	72.825	»	4.847	»
Buisson-Aussonne	—	275.953	»	»	»
Carbon	—	27.987	»	7.818	»
Cassan et Cassan-Rabaudy	—	735.000	»	87.882	20 14
Cazes	—	»	»	14.693	»
Cucsac	—	32.662	»	24.181	»
Daignan	—	»	»	4.068	»
Derrey	—	Non est.	»	7.080	»
Derey Saint-Jéry	-	»	»	19.943	(1) 13 9
Douziech	—	»	»	9.165	3 14
Dubarry	—	216.434	»	Non est.	46 30
Dubourg	—	285.034	»	»	»
Durègne	—	»	»	Non est.	»
Gaillard	—	149.600	»	10.050	»
Garnault	-	17.860	»	»	»
Guibert	—	Non est.	»	Non est.	»
Guilhermin	—	523.423	5.120	48.648	(2) 162 10
Labrousse-Virazel	—	»	»	Non est.	»

1. Dont 4 marcs 4 onces d'or. — 2. 270.084 livres en numéraire.

NOMS es ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Lacase	condamné...	»	»	12.620[1]	»
Laffont-Rouis	— ...	188.836[1]	(1) »	8.879	7^{m} 7^{o}
Larroquan	— ...	»	»	2.972	»
Lasbordes	— ...	147.016	»	19.691	(2) »
Lassus-Nestier (de)	— ...	224.267	»	»	102 5
Lespinasse	— ...	»	»	3.989	»
Long	— ...	Non est.	»	9.016	»
Loubet	— ...	»	»	3.783	»
Malpel	— ...	Non est.	»	8.444	43 6
Martin d'Aiguesvives	— ...	180.216	»	17.017	»
Mendouze	— ...	»	»	Non est.	»
Miégeville	— ...	123.544	260[1]	»	»
Montégut	— ...	38.982	»	788	»
Mourlens	— ...	»	»	14.749	253 11
Pailhasse de Salques	— ...	»	»	3.944	13 2
Pérès	— ...	82.871	»	13.605	»
Poucharramet	— ...	»	»	8.398	»
Poulhariès	— ...	307.791	»	31.801	2 6
Raynal	— ...	»	»	Non est.	3 7
Reversac-Célès	— ...	97.512	»	35.625	1
Rigaud	— ...	132.252	»	12.468	»
Rochefort	— ...	70.121	285	3.831	»
Rodier	— ...	2.629	»	3.206	»

1. Capital à rente, 5.280 livres. — 2. Or, argent, pierres précieuses : sans indication de poids

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Boudier................	condamné...	23.400[1]	»	»	»
Rouville................	— ...	136.802	»	7.255[1]	»
Roux de Puivert........	— ...	Non est.	»	»	»
Sanarens...............	— ...	»	»	527	»
Sapte..................	— ...	»	»	31.138	(1) »
Savy-Gardeil...........	— ...	Non est.	»	972	2m 3o
Senaux.................	— ...	101.978	»	15.178	32 5
Soulé-Laffont..........	— ...	12.000	»	»	»
Toulan.................	— ...	»	»	Non est.	»
Tournier-Vaillac........	— ...	468.022	»	46.953	57 35
Trinquecostes..........	— ...	»	»	5.197	»
Arnaud..................	reclus...	»	»	935	»
Audibert................	...	»	»	2.775	»
Barthe..................	— ...	»	»	238	»
Boutaric................	— ...	300.311	»	7.662	3 3
Boutet..................	— ...	»	»	1.559	»
Cammas..................	— ...	7.128	»	»	»
Capoul..................	— ...	4.152	»	»	3 6
Cathala.................	— ...	1.280	»	1.140	1 4
Cathelan................	— ...	138.202	»	»	16 18
Chimbeau................	— ...	»	»	698	»
Costos..................	— ...	72.982	»	»	»
Crebessan...............	— ...	»	»	401	»

1. Or et argent sans indication de poids.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Cunq	reclus	»	»	Non est.	»
Daspe	—	Non est.	»	7.080[1]	»
Dolive	—	50.708[1]	»	6.691	»
Dossun	—	»	»	112	»
Ducluzan	—	»	»	409	»
Esquirolis	—	»	»	217	»
Laban	—	47.348	»	»	»
Laffont	—	22.500	»	»	»
Lafue	—	Non est.	»	»	»
Lamée	—	»	»	3.122	»
Larrieu	—	»	»	91	»
Lascombes	—	Non est.	»	»	»
Latanerie	—	Non est.	»	2.384	»
Laveyrie	—	»	»	143	»
Long	—	7.330	»	2.340	»
Memel	—	»	»	297	»
Molinier	—	73.990	(¹) »	»	»
Percin	—	78.858	»	»	$2^{m}\ 6^{o}$
Pigneri	—	»	»	2.165	»
Riscle		14.474	»	»	»
Rouère	—	»	»	2.250	»
Bergès	déporté	»	»	413	»
Beringuier		Non est.	»	»	»

1. Capitaux à rentes 24.560 livres

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Bernadet	déporté...	247.786l	»	9.287l	»
Bertrand	— ...	»	»	Non est.	1
Bonaure	— ...	10.550	»	»	»
Bousquet	— ...	150	»	»	»
Boutan	— ...	»	»	Non est.	»
Bouttes	— ...	»	»	Non est.	»
Boutonnet	— ...	»	»	72	»
Brustier	— ...	»	»	294	»
Carrère	— ...	3.550	»	»	»
Carretier	— ...	20.050	»	»	»
Cassagne	— ...	»	»	300	»
Caulet	— ...	»	»	538	»
Chabanette	— ...	Non est.	»	766	»
Crouzet	— ...	»	»	513	»
Demont frères	— ...	Non est.	»	5.090	»
Descuret	— ...	8.141	(1) »	»	»
Dèzes	— ...	19.800	»	4.790	5m 7o
Didier	— ...	»	»	127	»
Dieuzaide	— ...	2.002	»	»	»
Domingon	— ...	»	»	4.717	»
Dufaut	— ...	Non est.	»	»	»
Dulau et Durris	— ...	»	»	851	»
Dupois	— ...	Non est.	»	»	»

1. Créance active, 1.100 livres.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Espagnol	déporté	2.981[1]	»	»	»
Ferrière	—	19.570	»	»	»
Gaubert	—	3.146	»	»	»
Gayral	—	»	»	525[1]	»
Joannis	—	»	»	787	»
Lacroix	—	4.762	»	»	»
Laffaille	—	1.760	»	»	»
Lalune	—	9.925	»	»	»
Lartigue	—	»	»	Non est.	»
Lassalle	—	1.050	»	858	»
Lavigne	—	74.889	»	»	(1) 1m 7o
Lecussan	—	»	»	1.421	»
Legris	—	»	»	2.211	»
Leysses	—	1.000	»	»	»
Mailhe	—	»	»	Non est.	»
Marquès	—	3.990	»	»	9
Martin	—	11.542	»	Non est.	»
Mathieu frères	—	Non est.	»	848	»
Niel	—	»	»	Non est.	»
Okelin	—	»	(2) »	»	»
Pouilhe	—	»	»	471	
Prépaud	—	»	»	Non est.	»
Rayet	—	»	»	388	»

1. Dont 3 onces d'or. — 2. Créance active. 576 livres

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Roucolle.................. déporté...	»	»	1.299[1]	»
Ruffat.................. — ...	Non est.	»	»	»
Saint-Come.............. — ...	»	»	1.592	»
Soulié.................. — ...	Non est.	»	»	»
Taverne................. — ...	2.000[1]	»	»	»
Teulat.................. — ...	2.090	»	»	»
Vailhac-Dabadie.......... — ...	330	»	»	»
Vignes.................. — ...	»	»	3.400	»
Villars................. — ...	»	»	177	»
Abel, v^ve^ Mezamat. ascend. ou parents d'émigrés.	12.529	»	669	»
Balza-Firmy...... — .	107.371	»	»	»
Barada........... — .	38.601	»	»	»
Barsi, v^ve^ Albaret.. — .	11.200	693[1]	451	»
Beaufort-Brandouin...... — .	164.228	3.076	»	»
Belcastel, v^ve^ Lacoste.... — .	Non est.	»	»	»
Vve Benoit........ — .	»	»	5.652	»
Bergès........... — .	52.275	»	1.643	»
Blanconne........ — .	383.942	1.102	»	»
Boisse, née Vidal.. — .	Non est.	»	»	»
Boucard (Georges)... — .	14.950	»	2.153	»
Bourrassol........ — .	42.000	(¹) 20	1.200	»
Boyer-Tauriac..... — .	491.358	173.118	»	(²) 46m 3o
Cambolas......... — .	258.704	2.940	4.639	»

1. Créances actives, 20.150 livres. — 2. Argent monnayé, 5.745 livres.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Candolive........	ascend. ou parents d'émigrés.	10.321[1]	»	»	»
Cazeneuve........	—	Non est.	»	»	»
Combes-Monmedan......	—	242.727	(1) »	3.450[1]	»
Comère-Lacarri...	—	44.645	»	1.457	»
Damieux-Monbrun......	—	»	»	14.096	»
Darexy...........	—	68.306	»	6.160	»
Daubuisson.......	—	94.257	(2) 1.949[1]	»	»
David............	—	Non est.	»	5.246	»
Davizard.........	—	152.838	(3) »	3.354	»
Déjean...........	—	Non est.	»	»	»
Delherm-Novital..	—	215.644	»	6.270	»
Doujat...........	—	299.160	(4) 253	»	»
Ducasse..........	—	Non est.	»	»	»
Duclos...........	—	4.320	»	»	»
Duffaur-Descuns..	—	Non est.	»	»	»
Faget (du)........	—	Non est.	»	»	»
Falguières, épouse Fleyres..	—	6.233	»	»	»
Fort.............	—	»	»	Non est.	»
Gentil...........	—	Non est.	»	»	»
Henry (Paul)......	—	Non est.	»	»	»
Izarni de Gargas (d').	—	Non est.	»	6.584	»
Lacombe, v^ve Faure.....	—	»	»	7.428	»
Lacoste-Belcastel..	—	129.272	»	»	»

1. Créance active, 800 livres. — 2. Créances passives, 50.269 livres. — 3. Rentes féodales, non évaluées. — 4. Rentes et redevances en nature.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.		IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Lacoste, v^ve d'Assézat ...	ascend. ou parents d'émigrés.	»	»	Non est.	»
Laforcade	—	85.140l	»	3.330l	»
Lages	—	10.273	»	»	»
Latour	—	112.670	»	1.763	»
Lecomte		558.938	»	35.114	»
Marcorelle	—	Non est.	»	»	»
Martin	—	Non est.	»	»	»
Miramont (v^ve)	—	93.897	1.598l	7.495	»
Monfa, dit Lautrec.	—	10.781	»	»	»
Montgaillhard	—	179.662	(1) 84	11.901	6m 3o
Nicol	—	36.139	»	»	»
Paulo	—	282.000	»	»	»
Raymond	—	Non est.	»	»	»
Roche	—	57.083	»	9.797	»
Roquelaure-Bessuéjouls ...	—	314.000	»	»	»
Sabrit	—	104.000	(2) »	»	»
Saint-Léonard	—	Non est.	2.937	»	»
Salasc	—	75.592	»	8.395	»
Sarremejane	—	26.773	»	(3) 1.749	»
Saurine	—	26.922	(4) »	369	»
Seignan et Dumas.	—	12.461	768	»	»
Suau	—	Non est.	»	»	»
Vacquié	—	730.097	16.463	5.239	»

1. Rentes en nature. — 2. Créances actives, 5.200 livres. — 3. Capitaux, 3.470 livres. — 4. Douaire, 3.750 livres.

NOMS des ÉMIGRÉS, CONDAMNÉS, DÉPORTÉS, ETC.	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
	Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier.	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
Valence-Timbrune. ascend. ou parents d'émigrés.	748.920^{l}	Non est.	84.722^{l}	»
Varagne-Belesta... — .	165.000	»	»	»
Vaure............ — .	Non est.	»	»	»
Viguier........... — .	42.993	825^{l}	2.435	»

Récapitulation des patrimoines sequestrés. 1 Q et 2 Q.

COLLECTIVITÉS ET INDIVIDUS	NOMBRE	IMMEUBLES ET DROITS INCORPORELS		MEUBLES	
		Valeur d'estimation des propriétés bâties et non bâties.	Valeur des droits incorporels.	Valeur d'estimation du mobilier	Poids des matières d'or et d'argent en marcs et onces.
A. — Collectivités. 1 Q........	368	15.642.988^{l}	973.738^{l}	146.184^{l}	9.777^{m}527°
B. — Individus. 2 Q..........	370	19.195.202	266.740	1.166.047	1.349 455
VALEUR TOTALE des patrimoines sequestrés dont l'estimation est connue.................	738	34.838.190^{l}	1.240.478^{l}	1.312.231^{l}	11.126^{m}982°

TABL

Résultat des ventes par municipalité

MUNICIPALITÉS ou communes		SUPERFICIE vendue [1]	PRIX d'adjudication des biens vendus [2].
Toulouse, Ville et gardiage	1re origine...	2.376h 83a 79c	26.501.446f
—	2e — ...	484 97 90	7.055.858
Aucamville	1re origine...	7 13 94	2.258
—	2e — ...	139 98 14	125.050
Aussonne	1re origine...	31 59 88	30.111
—	2e — ...	106 40 86	197.282
Auzeville	1re origine...	49 76 34	387.134
—	2e — ...	5 97 47	43.500
Auzielle	1re origine...	10 78 67	52.190
—	2e — ...	13 35 43	91.156
Azas	1re origine...	3 61 76	8.574
—	2e — ...	»	»
Balma	1re origine...	221 14 55	307.635
—	2e — ...	34 04 68	363.812
Bazus	1re origine...	110 89 79	66.204
—	2e — ...	»	»
Beaupuy	1re origine...	7 68 15	8.135
—	2e — ...	»	»
Beauzelle	1re origine...	75 36 09	46.848
—	2e — ...	16 11 04	78.424

1. Propriétés non bâties et sol des propriétés bâties. — 2. Propriétés bâties et non bâties.

EAU III

ou commune et origine de 1791 à 1830.

UCHEAUX Nombre.	UCHEAUX Prix.	MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES Total.	NOMBRE DES VENTES Propriétés bâties seulement.	PROPORTION EN % des superficies vendues.	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares.
36 1/2	351.944f	26.853.390f	937	377	25, 6	11.820
5	153.454	7.209.312	190	73		
»	»	2.258	88	»	38	396
»	»	125.050	4	1		
»	»	30.111	10	4	10	1.376
»	»	197.282	3	2		
»	»	387.134	5	3	8,25	666
»	»	43.500	3	2		
»	»	52.190	14	1	5,10	472
»	»	91.156	3	1		
»	»	8.574	5	1	0,31	1.283
»	»	»	»	»		
»	»	307.635	35	3	15	1.660
»	»	563.812	52	3		
»	»	66.204	11	7	12	912
»	»	»	»	»		
»	»	8.135	4	2	1,36	587
»	»	»	»	»		
»	»	46.848	6	2	20	451
»	»	78.424	23	2		

MUNICIPALITÉS OU COMMUNES		SUPERFICIE VENDUE	PRIX D'ADJUDICATION DES BIENS vendus.
Belbèze	1re origine...	7h 11a 29c	14.700l
—	2e — ...	»	»
Bessières	1re origine...	60 24 55	50.709
—	2e — ...	50 60 91	47.450
Blagnac	1re origine...	187 12 76	235.211
—	2e — ...	43 08 59	86.470
Bondigoux	1re origine...	74 68	635
—	2e — ...	»	»
Bonrepos	1re origine...	1 13 81	1.070
—	2e — ...	»	»
Born	1re origine...	6 07 58	10.182
—	2e — ...	50 91 73	31.050
Bouloc	1re origine...	11 55 48	12.315
—	2e — ...	»	»
Bruguières	1re origine...	12 04 94	103.700
—	2e — ...	38 28 49	65.466
Buzet	1re origine...	57 76 97	33.716
—	2e — ...	160 94 84	570.533
Castanet	1re origine...	20 13 02	38.110
—	2e — ...	»	»
Castelginest	1re origine...	46 87 27	58.212
—	2e — ...	1 13 81	4.625
Castelmaurou	1re origine...	16 52 60	98.265
—	2e — ...	121 14 98	151.225

UCHEAUX		MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES		PROPORTION EN % des superficies vendues.	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares.
Nombre.	Prix.		Total.	Propriétés bâties seulement.		
»	»	14.700 f	1	»	2, 3	296
»	»	»	»	»		
»	»	50.709	6	2	14, 9	1.668
»	»	47.450	3	7		
»	»	235.211	33	2	13, 6	1.688
»	»	86.470	21	1		
»	»	635	2	»	11, 3	665
»	»	»	»	»		
»	»	1.070	2	»	0,17	569
»	»	»	»	»		
»	»	10.182	9	1	5, 2	1.089
»	»	31.050	4	2		
»	»	12.315	15	1	0, 6	1.854
»	»	»	»	»		
»	»	103.700	4	2	5, 5	902
»	»	65.466	13	1		
»	»	33.716	18	2	7, 2	3.019
»	»	570.533	34	9		
»	»	38.110	21	2	2, 6	811
»	»	»	»	»		
»	»	58.212	24	6	5, 9	811
»	»	4.625	1	»		
»	»	98.265	34	2	8,59	1.600
»	»	151.225	18	4		

MUNICIPALITÉS OU COMMUNES		SUPERFICIE VENDUE	PRIX D'ADJUDICATION DES BIENS vendus.
Castelnau-d'Estrétefonds ...	1re origine...	54h 64a 86c	33.005f
—	2e — ...	»	»
Cépet....................	1re origine...	5 12 12	7.735
—	2e — ...	»	1.350
Colomiers................	1re origine...	115 72 39	124.481
—	2e — ...	130 25 82	301.162
Cornebarrieu.............	1re origine...	34 67 74	31.794
—	2e — ...	11 87 83	33.785
Cugnaux..................	1re origine...	17 20 74	31.534
—	2e — ...	147 06 25	394.285
Daux.....................	1re origine...	105 53 62	98.531
—	2e — ...	»	»
Drémil-Lafage............	1re origine...	9 70 88	21.230
—	2e — ...	43 53 07	108.050
Fenouillet...............	1re origine...	72 45 81	151.979
—	2e — ...	19 77 38	47.130
Flourens.................	1re origine...	272 47 63	220.885
—	2e — ...	2 27 61	12.100
Fossat (Le)..............	1re origine...	30 23	695
—	2e — ...	»	»
Fronton..................	1re origine...	127 74 17	261.129
—	2e — ...	»	»
Gagnac...................	1re origine...	3 85 55	12.480
—	2e — ...	»	»

UCHEAUX		MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES		PROPORTION EN °/₀ des superficies vendues	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares
Nombre.	Prix.		Total.	Propriétés bâties seulement.		
»	»	33.005[1]	5	2	1,95	2.827
»	»	»	»	»		
»	»	7.735	5	»	0,85	711
»	»	1.350	1	»		
»	»	124.481	14	6	11, 8	2.083
»	»	301.162	45	4		
»	»	31.794	15	1	2, 4	1.864
»	»	33.785	20	1		
»	»	31.534	15	3	13	1.260
»	»	394.285	70	1		
»	»	98.531	13	4	6, 2	1.670
»	»	»	»	»		
»	»	21.230	8	2	4, 2	1.248
»	»	108.050	7	2		
»	»	151.979	54	5	10, 5	873
»	»	47.130	13	»		
»	»	220.885	9	4	28, 2	974
»	»	12.100	1	1		
»	»	695	2	»	0,13	221
»	»	»	»	»		
»	»	261.129	35	7	2, 7	4.576
»	»	»	»	»		
»	»	12.480	3	2	0,92	434
»	»	»	»	»		

MUNICIPALITÉS ou COMMUNES		SUPERFICIE VENDUE	PRIX D'ADJUDICATION DES BIENS vendus.
Gargas	1re origine...	3h 21a 72c	4.850l
—	2e — ...	»	11.512
Garidech	1re origine...	110 40 84	97.107
—	2e — ...	2 45 43	16.940
Gaure	1re origine...	47 86 38	20.994
—	2e — ...	2 63 03	925
Gémil	1re origine...	3 28 76	6.450
—	2e — ...	»	125
Gragnague	1re origine...	7 50 67	10.442
—	2e — ...	54 88 54	2.751.970
Gratentour	1re origine...	4 73 31	5.800
—	2e — ...	39 50 69	102.995
Labastide-Constance	1re origine...	38 16 03	28.800
—	2e — ...	5 05 01	7.355
Labastide-Saint-Sernin	1re origine...	1 22 69	1.225
—	2e — ...	»	»
Labège	1re origine...	109 68 46	151.965
—	2e — ...	»	»
Lacournaudric	1re origine...	62 68 90	43.176
—	2e — ...	»	»
Lapeyrouse	1re origine...	96 91	4.971
—	2e — ...	»	»
Lasserre	1re origine...	52 01	1.780
—	2e — ...	»	»

UCHEAUX		MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES		PROPORTION EN °/₀ des superficies vendues.	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares.
Nombre.	Prix.		Total	Propriétés bâties seulement.		
»	»	4.850[1]	5	1	0,41	727
»	»	11.512	2	1		
»	»	97.107	16	2	15, 8	711
»	»	16.940	1	1		
»	»	20.994	7	3	3, 7	1.347
»	»	925	1	»		
»	»	6.450	3	2	1,07	282
»	»	125	1	1		
»	»	10.442	13	3	4, 8	1.305
»	»	2.751.970	12	11		
»	»	5.800	4	1	10, 7	411
»	»	102.995	45	2		
»	»	28.800	2	2	28, 4	151
»	»	7.355	6	»		
»	»	1.225	3	»	0, 3	496
»	»	»	»	»		
»	»	151.965	4	3	15, 3	710
»	»	»	»	»		
»	»	43.176	4	2	36, 2	174
»	»	»	»	»		
»	»	4.971	3	1	0,13	727
»	»	»	»	»		
»	»	1.780	1	1	0,05	950
»	»	»	»	»		

MUNICIPALITÉS OU COMMUNES		SUPERFICIE VENDUE	PRIX D'ADJUDICATION DES BIENS vendus.
Launaguet	1re origine...	78h 58a 17c	279.504f
—	2e — ...	3 28 96	18.825
Lavalette	1re origine...	44 95 77	52.491
—	2e — ...	»	»
Layrac	1re origine...	33 07 60	26.125
—	2e — ...	»	»
Léguevin	1re origine...	19 74 24	12.847
—	2e — ...	»	»
Lespinasse	1re origine...	196 73 67	442.915
—	2e — ...	»	»
Lévignac	1re origine...	136 19 92	276.585
—	2e — ...	»	»
L'Union	1re origine...	2 00 80	10.100
—	2e — ...	37 96 47	57.750
La Madelaine	1re origine...	1 83 97	2.794
—	2e — ...	»	»
Mérenvielle	1re origine...	4 83 58	8.457
—	2e — ...	»	»
Mervilla	1re origine...	14 23	3.060
—	2e — ...	»	»
Mirepoix	1re origine...	7 94 87	6.075
—	2e ...	100 76 41	144.850
Mondonville	1re origine...	79 24 19	57.970
—	2e ...	6 61 50	18.585

UCHEAUX		MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES		PROPORTION EN °/o des superficies vendues.	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares
Nombre.	Prix.		Total.	Propriétés bâties seulement.		
»	»	279.504f	18	4	11, 6	702
»	»	18.825	3	2		
»	»	52.491	7	3	3,28	1.375
»	»	»	»	»		
»	»	26.125	5	2	4, 5	722
»	»	»	»	»		
»	»	12.847	10	1	0,82	2.446
»	»	»	»	»		
»	»	442.915	12	5	46,25	426
»	»	»	»	»		
»	»	276.585	11	6	11, 1	1.225
»	»	»	»	»		
»	»	10.100	1	»	5, 7	696
»	»	57.750	20	2		
»	»	2.794	3	»	0,31	646
»	»	»	»	»		
»	»	8.457	4	1	0,47	1.046
»	»	»	»	»		
»	»	3.060	1	1	0,05	274
»	»	»	»	»		
»	»	6.075	2	»	19, 2	560
»	»	144.850	8	4		
»	»	57.970	5	1	7, 3	1.165
»	»	18.585	7	1		

MUNICIPALITÉS ou COMMUNES		SUPERFICIE vendue	PRIX d'adjudication des biens vendus.
Mondouzil	1re origine...	373h 05a 76c	240.369f
—	2e — ...	»	»
Mons	1re origine...	17 53 3■	82.832
—	2e — ...	»	»
Montastruc	1re origine...	76 92 95	131.980
—	2e — ...	»	»
Montauriol	1re origine...	14 23	100
—	2e — ...	»	»
Montberon	1re origine...	5 12 13	5.085
—	2e — ...	137 74 02	194.655
Montégut	1re origine...	13 74 96	33.794
—	2e — ...	137 91 84	664.380
Montjoire	1re origine...	34 57 06	14.858
—	2e — ...	2 84 51	3.634
Montpitol	1re origine...	40 57 16	30.555
—	2e — ...	»	»
Montrabe	1re origine...	7 41 42	23.795
—	2e — ...	»	»
Paulel	1re origine...	42 67	1.389
—	2e — ...	■	»
Paulhac	1re origine...	60 59 22	55.760
—	2e — ...	■	»
Péchabou	1re origine...	4 35 53	16.766
—	2e — ...	71 37 73	229.850

UCHEAUX		MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES		PROPORTION EN % des superficies vendues.	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares.
Nombre.	Prix.		Total.	Propriétés bâties seulement.		
»	»	240.369f	6	9	91,13	409
»	»	»	»	»		
»	»	82.832	5	2	2,45	732
»	»	»	»	»		
»	»	131.980	12	5	4, 9	1.548
»	»	»	»	»		
»	»	100	1	»	0,07	178
»	»	»	»	»		
»	»	5.085	3	»	22, 4	635
»	»	194.655	31	4		
»	»	33.794	12	4	11, 9	1.263
»	»	664.380	77	6		
»	»	14.858	6	»	3, 8	961
»	»	3.634	1	1		
»	»	30.555	7	2	6, 8	596
»	»	»	»	»		
»	»	23.795	4	1	1, 3	513
»	»	»	»	»		
»	»	1.389	2	1	0,09	445
»	»	»	»	»		
»	»	55.760	4	2	4, 3	1.403
»	»	»	»	»		
»	»	16.766	20	1	21, »	357
»	»	229.850	10	2		

MUNICIPALITÉS ou communes		SUPERFICIE vendue	PRIX d'adjudication des biens vendus.
Pechbonnieu	1re origine...	22h 86a 99c	56.019l
—	2e — ...	122 02 11	481.300
Pechbusque	1re origine...	2 21 28	3.453
—	2e — ...	24 52 14	39.951
Pibrac	1re origine...	96 63 68	45.484
—	2e — ...	»	»
Pin-Balma	1re origine...	110 64 59	131.835
—	2e — ...	»	»
Plaisance	1re origine...	169 62 96	236.127
—	2e — ...	147 24 11	114.900
Pompignan (1)	1re origine...	2 15 89	4.810
—	2e — ...	»	»
Portet	1re origine...	270 36 77	400.740
—	2e — ...	»	»
Pradère-les-Bourguets	1re origine...	2 » »	2.400
—	2e — ...	»	»
Pugnères-Taulat (2)	1re origine...	47 52 68	39.242
—	2e — ...	»	»
Quint	1re origine...	25 08 16	51.186
—	2e — ...	»	»
Ramonville-Saint-Agne	1re origine...	73 65 11	108.320
—	2e — ...	»	»
Rebigue	1re origine...	3 36 97	5.017
—	2e — ...	»	»

1. Aujourd'hui commune du département de Tarn-et-Garonne. — 2. Aujourd'hui hameau du département

UCHEAUX		MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES		PROPORTION EN % des superficies vendues.	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares.
Nombre.	Prix.		Total.	Propriétés bâties seulement		
»	»	56.019[1]	3	2	19, 2	752
»	»	481.300	22	3		
»	»	3.453	11	6	8, 3	317
»	»	39.951	19	1		
»	»	45.484	9	4	3, 7	2.586
»	»	»	»	»		
»	»	131.835	19	4	16, 7	662
»	»	»	»	»		
»	»	236.127	27	8	12, 4	[illegible].586
»	»	114.900	4	3		
»	»	4.810	5	1	»	»
»	»	»	»	»		
»	»	400.740	66	7	17, 6	1.532
»	»	»	»	2		
»	»	2.400	1	»	0,41	490
»	»	»	»	»		
»	»	39.242	4	2	»	»
»	»	»	»	»		
»	»	51.186	6	1	3, 3	739
»	»	»	»	»		
»	»	108.320	8	3	11, 4	647
»	»	»	»	»		
»	»	5.017	3	1	0,58	517
»	»	»	»	»		

du Tarn.

MUNICIPALITÉS OU COMMUNES		SUPERFICIE VENDUE	PRIX D'ADJUDICATION DES BIENS vendus.
Roqueserrière	1re origine...	25h 87a 28c	12.335l
—	2e — ...	195 92 23	163.144
Rouffiac	1re origine...	9 60 35	15.394
—	2e — ...	8 30 40	30.925
Saint-Alban	1re origine...	8 64 67	13.844
—	2e — ...	118 03 82	62.300
Saint-Geniès	1re origine...	57 12	1.815
—	2e — ...	6 25 93	67.000
Saint-Jean-Lherm	1re origine...	11 57 61	12.400
—	2e — ...	11 56	291
St-Jean-de-Kyrie-Eleison	1re origine...	3 42 52	5.027
—	2e — ...	»	»
Saint-Jean-de-Mongagne (1)	1re origine...	75 30	2.430
—	2e — ...	»	»
Saint-Jean-des-Pierres	1re origine...	9 32	165
—	2e — ...	»	»
Saint-Jory	1re origine...	13 50 30	14.283
—	2e — ...	»	»
Sainte-Livrade	1re origine...	1 98 37	4.720
—	2e — ...	9 06 83	6.795
Saint-Loup	1re origine...	7 01 41	12.462
—	2e — ...	33 92 93	67.076
Saint-Martin-de-Lasbordes	1re origine...	7 53 96	11.325
—	2e — ...	»	»

1. Il n'a pas été possible de déterminer la superficie de cette agglomération aujourd'hui disparue.

UCHEAUX		MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES		PROPORTION EN °/₀ des superficies vendues.	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares.
Nombre.	Prix.		Total.	Propriétés bâties seulement.		
»	»	12.335[1]	4	1	21, 1	1.046
»	»	163.144	80	6		
»	»	15.394	7	2	3,85	467
»	»	30.925	24	2		
»	»	13.844	31	3	29, 6	426
»	»	62.300	3	2		
»	»	1.815	2	1	1, 5	376
»	»	67.000	1	1		
»	»	12.400	17	2	1, 5	793
»	»	291	1	»		
»	»	5.027	3	1	0, 5	592
»	»	»	»	»		
»	»	2.430	1	1	»	»
»	»	»	»	»		
»	»	165	1	»	0,03	254
»	»	»	»	»		
»	»	14.283	23	1	0, 6	1.885
»	»	»	»	»		
»	»	4.720	6	»	1, 7	615
»	»	6.795	3	1		
»	»	12.462	8	1	11, »	365
»	»	67.076	20	1		
»	»	11.325	4	»	1, 9	413
»	»	»	»	»		

MUNICIPALITÉS OU COMMUNES		SUPERFICIE VENDUE	PRIX D'ADJUDICATION DES BIENS vendus.
Saint-Martin-des-Pierres....	1re origine...	»	»
—	2e — ...	113h 07a 67c	149.435f
Saint-Marcel-Paulel........	1re origine...	16 74 03	17.675
—	2e — ...	»	»
Saint-Orens..............	1re origine...	171 55 18	240.591
—	2e — ...	55 80 05	304.000
Saint-Rustice............	1re origine...	15 50 63	17.830
—	2e — ...	14 23	45
Saint-Sauveur............	1re origine...	9 87 22	19.321
—	2e — ...	56 09 13	61.585
Salvetat (La)..............	1re origine...	1 45 77	2.300
—	2e — ...	121 59 43	249.150
Sayrac....................	1re origine...	39 92 04	22.971
—	2e — ...	»	»
Seilh	1re origine...	6 57 94	7.000
—	2e — ...	91 04 47	194.540
Soulade (La)	1re origine...	3 56	1.301
—	2e — ...	»	»
Terme (Le)...............	1re origine...	88 40	2.428
—	2e — ...	»	»
Tournefeuille.............	1re origine...	389 36 93	276.170
—	2e — ...	83 75 42	112.350
Vacquiers................	1re origine...	11 49 38	10.186
—	2e — ...	1 78 80	3.219

UCHEAUX		MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES		PROPORTION EN % des superficies vendues.	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares.
Nombre.	Prix.		Total.	Propriétés bâties seulement.		
»	»	»	»	»	51, 1	221
»	»	149.435[1]	23	3		
»	»	17.675	3	1	2, 4	709
»	»	»	»	»		
»	»	240.591	15	3	17, 4	1.303
»	»	304.000	1	1		
»	»	17.830	2	1	6, 3	244
»	»	45	1	»		
»	»	19.321	13	1	9, 5	682
»	»	61.585	15	2		
»	»	2.300	2	1	21, 7	565
»	»	249.150	62	5		
»	»	22.971	23	3	13, 9	287
»	»	»	»	»		
»	»	7.000	1	»	15, 7	620
»	»	194.540	33	3		
»	»	1.301	1	1	0,16	272
»	»	»	»	»		
»	»	2.428	2	1	0,10	514
»	»	»	»	»		
»	»	276.170	6	4	25, 6	1.847
»	»	112.350	3	1		
»	»	10.186	8	3	0, 6	1.952
»	»	3.219	1	1		

MUNICIPALITÉS ou communes		SUPERFICIE vendue	PRIX d'adjudication des biens vendus.
Verfeil	1re origine	71h 87a 11c	363.694l
—	2e —	345 63 22	384.795
Vieille-Toulouse	1re origine	33 66 98	34.876
—	2e —	»	»
Vigoulet	1re origine	58 90	2.800
—	2e —	»	»
Viguerie(1)	1re origine	31 29 67	36.000
—	2e —	»	»
Villariès	1re origine	150 22 36	152.128
—	2e —	8 80 23	27.200
Villaudric	1re origine	16 57 29	12.275
—	2e —	»	»
Villemur	1re origine	56 21 08	68.957
—	2e —	88 27 80	72.985
Villeneuve-les-Bouloc	1re origine	94 91 97	477.085
—	2e —	»	»
Total pour la 1re origine		7.807h 17a 48c	34.213.025l
— — 2e —		3.856 23 48	16.827.100
Total général pour le district		11.663h 40a 96c	51.040.125l

1. La superficie de cette municipalité n'a pu être déterminée

UCHEAUX		MONTANT TOTAL des ADJUDICATIONS	NOMBRE DES VENTES		PROPORTION EN °/₀ des superficies vendues.	SUPERFICIE TOTALE de la commune en hectares.
Nombre.	Prix.		Total.	Propriétés bâties seulement.		
»	»	363.694^{1}	13	5	10, »	4.121
»	»	384.795	22	8		
»	»	34.876	7	»	5, 9	558
»	»	»	»	»		
»	»	2.800	2	»	0, 3	345
»	»	»	»	»		
»	»	36.000	1	»	»	»
»	»	»	»	»		
»	»	152.128	10	7	21, 5	733
»	»	27.200	1	1		
»	»	12.275	3	2	1, 4	1.184
»	»	»	»	»		
»	»	68.957	17	4	3, 8	3.699
»	»	72.985	4	3		
»	»	477.085	20	2	7, 5	1.266
»	»	»	»	»		
36 $^1/_2$	351.944^{1}	34.564.969^{1}	2.106	622	6, 5	120.832
5	153.454	16.980.554	1.097	204	3, 2	
41 $^1/_2$	505.398^{1}	51.545.523^{1}	3.203	826	9, 7	»

TABL

Répartition des ventes par régime législatif

1re ET 2e ORIGINES RÉUNIES	NOMBRE DES VENTES — Total.	NOMBRE DES VENTES — Propriétés bâties seulement.	CONTENANCES en MESURES MÉTRIQUES des terres vendues[1].
			1er RÉGIME. — DÉCRET
Toulouse, Ville et gardiage......	442	171	1.888^h 29^a 78^c
Municipalités ou communes rurales.	500	108	3.568 36 03
TOTAUX.....	942	279	5.456^h 65^a 81^c
			2e RÉGIME. — DÉCRETS DES
Toulouse, Ville et gardiage........	198	72	347^h 92^a 75^c
Municipalités ou communes rurales.	872	141	3.831 41 66
TOTAUX.....	1.070	213	4.179^h 34^a 41^c
			3e RÉGIME. — DÉCRETS DES
Toulouse, Ville et gardiage	32	4	34^h 24^a 40^c
Municipalités ou communes rurales.	125	10	275 89 16
TOTAUX....	157	14	310^h 13^a 56^c
			4e RÉGIME. — LOI DU
Toulouse, Ville et gardiage........	151	91	429^h 46^a 47^c
Municipalités ou communes rurales.	149	75	374 31 27
TOTAUX.....	300	166	803^h 77^a 74^c

1. Propriétés non bâties et sol des propriétés bâties. — 2. C'est le prix moyen de l'hectare (propriété de paiement.

EAU IV

et par circonscription rurale et urbaine.

PRIX NOMINAL TOTAL des propriétés bâties et non bâties.	PRIX NOMINAL MOYEN de l'hectare de terre[2].	PRIX RÉEL MOYEN de l'hectare de terre[2].	UCHEAUX			
			Nombre.	Prix nominal total.	Prix nominal moyen de l'unité.	Prix réel moyen de l'unité.
DU 14 MAI 1790[3].						
3.788.944¹	1.196¹	352¹	26 ¹/₄	224.250¹	8.543¹	»
3.422.237	955	194	»	»	»	»
7.211.181¹	1.075¹	273¹	26 ¹/₄	224.250¹	8.543¹	»
3 JUIN 1793 ET 8 NIVÔSE AN II.						
2.261.721¹	2.814¹	300¹	»	»	»	»
6.956.157	1.651	163	»	»	»	»
9.217.878¹	2.232¹	231¹	»	»	»	»
12 ET 27 PRAIRIAL AN III.						
1.020.404¹	13.942¹	509¹	1	94.300¹	94.300¹	3.772¹
2.071.107	8.186	161	»	»	»	»
3.091.511¹	11.064¹	335¹	1	94.300¹	94.300¹	»
28 VENTÔSE AN IV.						
1.617.809¹	1.835¹	438¹	8 ¹/₄	50.773¹	6.155¹	607¹
649.206	821	159	»	»	»	»
2.267.015¹	1.328¹	298¹	8 ¹/₄	50.773¹	6.155¹	»

non bâtie). — 3. Voir, aux annexes, les extraits des lois et décrets fixant les conditions de vente et

1re ET 2e ORIGINES RÉUNIES	NOMBRE DES VENTES — Total.	NOMBRE DES VENTES — Propriétés bâties seulement.	CONTENANCES en MESURES MÉTRIQUES des terres vendues.
			5e Régime. — Loi du
Toulouse, Ville et gardiage........	74	52	94h 26a 52c
Municipalités ou communes rurales.	33	11	154 82 64
Totaux.....	107	63	249h 09a 16c
			6e Régime. — Loi du
Toulouse, Ville et gardiage........	53	36	33h 61a 48c
Municipalités ou communes rurales.	56	19	357 96 75
Totaux.....	109	55	391h 58a 23c
			7e Régime. — Loi du
Toulouse, Ville et gardiage........	170	24	32h 00a 96c
Municipalités ou communes rurales.	189	10	106 39 08
Totaux.....	359	34	138h 40a 04c
			8e Régime. — Loi du
Toulouse, Ville et gardiage........	7	»	15h 08a 10c
Municipalités ou communes rurales.	152	2	119 33 91
Totaux.....	159	2	134h 42a 01c

1. Rétablissement légal du numéraire métallique. Paiement partie en numéraire et partie en mandats très rares exceptions.

PRIX NOMINAL TOTAL des propriétés bâties et non bâties.	PRIX NOMINAL MOYEN de l'hectare de terre.	PRIX RÉEL MOYEN de l'hectare de terre.	UCHEAUX Nombre.	Prix nominal total.	Prix nominal moyen de l'unité.	Prix réel moyen de l'unité.
16 BRUMAIRE AN V (1).						
3.429.883l	15.067l	843l	1	31.000l	31.000l	620l
1.004.972	8.391	337	»	»	»	»
4.434.855l	11.729l	590l	1	31.000l	31.000l	620l
26 VENDÉMIAIRE AN VII.						
20.988.822l	7.024l	149l	1/2	103.000l	206.000l	»
2.995.559	700	175 (2)	»	»	»	»
23.984.381l	3.862l	162l	1/2	103.000l	206.000l	»
15 FLORÉAL AN X (2).						
439.192l	1.488l	1.488l	1/2	2.075l	4.150l	4.150l
108.448	698	698	»	»	»	»
547.640l	1.093l	1.093l	1/2	2.075l	4.150l	4.150l
20 MARS 1813.						
10.529l	698l	698l	»	»	»	»
275.135	2.301	2.301	»	»	»	»
285.664l	1.499l	1.499l	»	»	»	»

à 4 %. — 2. A partir de ce régime, les paiements sont effectués exclusivement en numéraire, sauf quelques

TABL

Répartition des ventes par catégories sociales

CATÉGORIES SOCIALES des acquéreurs.[1]	ACQUÉREURS[2] Au-dessous de 1 arpent ou de 56 ares 90 centiares.	De 1 à 20 arpents ou de 56 ares 90 centiares à 11 hectares 38 ares.	De 21 à 50 arpents ou de 11 hectares 95 ares à 28 hectares 45 ares.	De 51 à 100 arpents ou de 29 hectares 2 ares à 56 hectares 90 ares.	Au-dessus de 100 arpents ou de 56 hectares 90 ares.
Nobles	2	8	4	3	4
Bourgeois	»	10	2	»	»
Propriétaires	124	244	21	23	6
Commerçants	116	295	34	44	32
Hommes de loi, ingénieurs, fonctionnaires, artistes, etc	27	48	8	6	4
Cultivateurs	156	195	2	»	2
Artisans	43	78	6	»	»
Prêtres	3	6	1	1	»
Divers	1	1	»	»	»
TOTAUX	472	885	78	77	48

1. Les dénominations sont tirées des procès-verbaux d'adjudication. — 2. Cette partie du tableau présente, et par acquéreur pour l'ensemble des catégories.

EAU V

d'acquéreurs et par importance de superficies.

NOMBRE TOTAL des acquéreurs.	NOMBRE TOTAL des adjudications.	MOYENNE des ADJUDICATIONS par acquéreur.	MOYENNE EN HECTARES et par catégories des superficies acquises.	NOMBRE DE PROPRIÉTÉS BATIES Urbaines.	Rurales.
21	30	1,5	12h 7	7	11
12	29	1,2	11 5	5	7
418	862	2,»	7 88	93	89
521	1.320	2,5	11 00	256	182
93	206	2,2	8 57	33	41
355	524	1,4	2 43	10	23
127	209	1,6	3 87	45	20
11	21	2,1	5 75	»	4
2	2	1,»	2 98	»	»
1.560	3.203	2,»	7h 48 (3)	449	377

par ordre d'importance, la *quotité totale* des superficies acquises par chacune des classes. — 3. Moyenne générale

TABLEAU VI

État des biens restant à aliéner en 1808.

NATURE ET CONSISTANCE DES BIENS	ÉVALUATION EN CAPITAL	AFFECTATION DES IMMEUBLES
	Commune de Toulouse.	
Archevêché ci-devant et jardin	100.000f	Affecté à la Préfecture par arrêté du 19 vendémiaire an VIII.
Monastère, église et jardin des Salenques....	16.999	Affecté à la Légion d'honneur.
Collège de l'Esquille....	60.000	Affecté à la Sénatorerie de Toulouse.
Hôtel de Malte..........	70.000	Affecté à la Légion d'honneur (siège de la 10e cohorte).
Monastère, jardin et église des Carmélites........	20.000	Affecté aux casernes en 1806 et ensuite à la manutention militaire.
Bâtiment, rue des Pénitents-Gris, ci-devant Ecole de Médecine....	8.000	Affecté en 1806 aux écoles de médecine (aujourd'hui démoli).
Monastère des Religieuses de Sainte-Claire...	15.000	Fonderie de canons.
Monastère des Religieuses du Bon-Pasteur...	10.000	Ateliers pour le salpêtre depuis 1792 (rue de Rémusat et du Sénéchal).
Bâtiments de l'Université.	15.000	École de droit.
Séminaire Saint-Charles.	40.000	Casernes depuis l'an VII.
Séminaire du diocèse ou de Calvet............	120.000	Casernes depuis l'an VII.
Séminaire de la Mission.	80.000	Casernes depuis l'an VII.

NATURE ET CONSISTANCE DES BIENS	ÉVALUATION EN CAPITAL	AFFECTATION DES IMMEUBLES
Monastère et jardin des Capucins.	60.000f	Affecté au service de la guerre depuis l'an VII.
Monastère et jardin des Religieuses de Saint-Sernin.	60.000	Affecté au service de la guerre depuis l'an VII.
Monastère, jardin et maison des Chartreux.	200.000	Affecté au parc d'artillerie depuis l'an VII.
Monastère et église des Jacobins.	46.476	Affecté au service de la guerre par décision du 13 fructidor an IX.
Monastère, église et jardin des Religieuses de Notre-Dame-du-Sac.	40.000	Hôpital militaire depuis l'an VII.
Monastère et église des Religieux de Saint-Antoine-du-T.	60.000	Affecté à la manutention des vivres depuis l'an VII.
Église des Cordeliers.	30.000	Magasin à fourrages depuis l'an VII.
Maison et jardin du premier Président.	60.000	Archevêché depuis 1808.
Collège de Périgord.	30.000	Affecté à une école secondaire.
Bâtiments, église et cloître des Augustins.	60.000	Affecté au musée et à l'école des arts en ventôse et messidor an XII.
Bâtiments, jardin et école des Carmes-Déchaussés.	25.000	Affecté au Jardin-des-Plantes et au cabinet d'Histoire naturelle en messidor an XII.
Bâtiments du manège.	3.000	Affecté au manège en 1807.
Bâtiments des classes de Théologie.	6.400	Affecté au Consistoire en l'an XIII.
Magasins à poudre.	10.000	A l'administration des poudres.
Collège National.	120.000	Affecté au Lycée et à la Bibliothèque.

NATURE ET CONSISTANCE DES BIENS	ÉVALUATION EN CAPITAL	AFFECTATION DES IMMEUBLES
Bibliothèque du Clergé et dépendances.......	»	Cette bibliothèque est mise à la disposition du Maire qui est chargé de l'entretien, avec le local de « l'Ecarlate », à la disposition de l'Archevêque, en 1807.
Observatoire, rue des Fleurs (à la Province).	24.000f	A la disposition du Maire par arrêté de messidor an XII.
Palais de Justice.......	»	A la Cour d'appel.
Palais du Sénéchal......	»	Au tribunal de première instance et à la maison d'arrêt.
Prison des Hauts-Murats.	»	Prison militaire.
Partie de maison, rue Saint-Remésy, provenant de l'émigré Ducleau-Palastron.......	1.800	
Cimetière Saint-Michel..	800	Compris dans le terrain affecté à la place Extérieure-Saint-Michel.
Arceaux, terrains et fossés provenant de la Province............	178	
Cloître Saint-Etienne au chapitre cathédral....	6.000	
Commune de Lévignac.		
Petit bois provenant des Religieuses de Lévignac.................	8.000	
Commune de Montastruc.		
Maison et jardin provenant d'expropriation..	1.200	
Évaluation totale.....	1.407.853f	

TABLEAU VII

Indemnités aux émigrés, déportés, condamnés et parents d'émigrés ou à leurs héritiers.

(Loi du 27 avril 1825.)

NOMS DES AYANTS DROIT	SOMMES ALLOUÉES	CRÉANCES LIQUIDÉES à la décharge des ayants droit
Arbanère, condamné (sa fille héritière)	11.188f	»
Arexy (d') [Pierre] (son fils héritier)	20.979	»
Azam (Jacques), condamné (ses deux fils héritiers)	2.432	»
Bazin, homme de loi, émigré	2.099	»
Balza-Firmy, parent d'émigré	35.009	»
Barras, homme de loi, condamné (les cousins héritiers)	17.276	»
Barada, parent d'émigré (les frères héritiers)	5.547	»
Bardy, condamné (ses héritiers)[1]	71.850	86.871[1]
Babut-Nogaret, emigré	45.504	»
Bonaure, prêtre déporté (ses petits-neveux héritiers)	8.086	»
Biscons, prêtre émigré	905	»
Bouttes (de), émigré	88.939	96.918
Boyer de Tauriac, parent d'émigre (son fils héritier)	»	1.980
Buisson-Aussonne, condamné (son fils héritier)	63.640	»
Cambolas (de), émigré (ses cinq enfants héritiers)	313.301	64.981

1. Le droit à indemnité fut l'objet d'une contestation devant les tribunaux judiciaires, entre la veuve et la fille du condamné.

NOMS DES AYANTS DROIT	SOMMES ALLOUÉES	CRÉANCES LIQUIDÉES à la décharge des ayants droit
Cambon (de), prêtre émigré (son neveu héritier).	3.862f	»
Cambon, président et sa famille (les héritiers).	19.455	»
Caumels (de), émigré.	79.739	»
Carratier, prêtre déporté (sa sœur et sa nièce hértiers.	11.337	»
Cabissol, émigré (son petit-neveu héritier)	3.026	»
Cathelan, prêtre reclus (son héritière)	17.049	»
Cassand (de) condamné (le fils héritier)	211.478	»
Cammas, prêtre reclus (ses neveux héritiers)	7.912	»
Cassagnau-Saint-Félix, émigré (les héritiers)	479.911	32.330f
Corn-Quinsac, émigré	40.945	»
Clarac, émigré (son fils héritier)	136.288	23.509
Cérat (de), émigré (ses enfants héritiers)	36.936	»
Combes-Monmedan, parent d'émigré (les enfants héritiers)	50.518	»
Costos, prêtre reclus (les héritiers)	3.982	»
Comère-Lacarri (de), parent d'émigré	8.350	»
Daure, émigré (sa fille héritière)	88.727	199.592
Daram, émigré (ses héritières)	31.288	42.199
Daspe, prêtre reclus (ses neveux héritiers)	3.690	»
Dalbis de Belbèze, émigré (les enfants héritiers)	28.074	»
D'Albarel frères, émigrés	5.547	»
Daubuisson, parent d'émigré (les héritiers)	11.518	»
David d'Escalonne, émigré (son fils)	11.925	»
Davizard, parent d'émigré (le fils héritier)	35.555	28.075
Delherm-Novital, parent d'émigré (le fils héritier)	49.800	53.910

NOMS DES AYANTS DROIT	SOMMES ALLOUÉES	CRÉANCES LIQUIDÉES à la décharge des ayants droit
Dugarreau-Lasseignier, émigré (les enfants héritiers)	109.389f	"
Descuret, prêtre déporté (ses neveux héritiers)	1.917	"
Dèzes, prêtre déporté (ses petites-nièces héritières)	19.650	"
Desinocens, émigré (les héritiers)	31.200	"
D'Izarni, parent d'émigré	8.192	"
D'Olive, prêtre reclus (son neveu émigré)	20.773	"
Despanès-Majouret, prêtre émigré (les héritiers)	1.964	"
Dieuzaide, prêtre déporté	2.520	"
Dufaur-Bérat, émigré	157.988	134.886f
Fages, émigré	53.878	"
Faure-Juin, émigré (son fils héritier)	45.781	"
Falguières épouse Fleyres, parente d'émigré	6.233	"
Ferrière, prêtre déporté (son neveu héritier)	8.127	"
Gaillard, condamné (son frère héritier)	12.446	"
Garnault, condamné (son frère et son neveu héritiers)	16.770	"
Gilède frères, émigrés (les fils héritiers)	86.353	"
Guillermin, condamné (les héritiers)	80.784	"
Laban, prêtre reclus (ses nièces héritières)	52.704	"
Lafaille, prêtre déporté (ses neveux héritiers)	1.100	"
Lacroix, prêtre déporté	7.425	"
Laffont-Soulé, condamné (ses héritiers)	15.120	"
Laforcade (de), parent d'émigré	7.071	"
Lages, parent d'émigré (sa nièce héritière)	3.780	"
Latanerie, prêtre reclus	19.230	"

NOMS DES AYANTS DROIT	SOMMES ALLOUÉES	CRÉANCES LIQUIDÉES à la décharge des ayants droit.
Lavigne, prêtre déporté (ses neveux héritiers)..	15.801[1]	"
Lasbordes (de), condamné (ses enfants héritiers).	103.497	"
Leblanc frères, émigrés (les héritiers).........	9.858	"
Lecomte (Guillaume), émigré (ses enfants héritiers).................................	22.889	"
Limairac (de), émigré......................	37.363	"
Mailhac, prêtre émigré......................	6.948	"
Marquès, prêtre déporté (son héritière testamentaire)................................	[illegible].015	"
Martin, prêtre déporté (les neveux héritiers)...	9.380	"
Martin, parent d'émigré......................	23.197	"
Miégeville, condamné (son frère héritier)......	35.236	"
Molinier, prêtre reclus (les héritiers)..........	10.526	"
Montlezun-Pordiac, émigré (sa fille héritière)..	16.738	"
Mourlens, condamné (ses petits-neveux).......	6.645	"
Pagèse-Saint-Lieux (son fils héritier)..........	36.505	"
Percin, prêtre reclus (son héritier testamentaire).	45.893	"
Pérès (de), condamné (sa nièce héritière)......	1.661	"
Pons, prêtre émigré.........................	11.326	"
Papus (de), émigré.........................	22.368	"
Pradines, émigré (les héritiers)...............	45.184	"
Rességuier (de), émigré (ses enfants héritiers)..	92.855	"
Reversac-Celès, condamné (ses enfants héritiers)...................................	34.115	"
Riscle, prêtre déporté (ses petits-neveux héritiers)...................................	23.370	"
Riel, prêtre émigré (frère et neveux héritiers)..	8.176	"
Roche, parent d'émigré (sa fille héritière)......	5.393	"

NOMS DES AYANTS DROIT	SOMMES ALLOUÉES	CRÉANCES LIQUIDÉES à la décharge des ayants droit
Rodier, condamné (les héritiers)	29.138f	"
Rofliac, émigré (son fils héritier)	136.391	2.213l
Roquelaure, parent d'émigré (les enfants héritiers)	25.900	"
Rouville (de), condamné (les enfants héritiers)	136.802	"
Saurine, parent d'émigré (ses enfants héritiers)	647	"
Senaux (de), condamné (les héritiers)	32.000	"
Soulé-Laffont (les héritiers)	15.120	"
Souville, émigré	26.092	"
Taffanel-Lajonquière, émigré (le fils héritier)	12.303	"
Taillasson, émigré	61.974	"
Teulat, déporté (son héritier testamentaire)	1.537	"
Thésan, émigré (son héritier)	339.851	178.808l
Tournier-Vaillac (son frère héritier)	9.600	"
Varès-Fauga, émigré (les héritiers)	87.717	"
Viguier, ascendant (la veuve)	792	"
Vacquié (Jacques) (son fils héritier)	8.850	"
Total général (1)	4.407.508f	946.272l

1. Il convient de signaler le défaut de concordance entre ce total et les sommes énoncées à la page LXXXVII de l'introduction ; cela provient de la découverte, en cours d'impression, de documents ayant motivé l'inscription supplémentaire de dix ayants droit dans notre tableau.

ANNEXES

I

Tableau des principales mesures anciennes usitées dans la région de Toulouse.

	Arpent	=	56 ares 903
Mesures agraires et de superficie	Pugnère	=	14 — 225
	Boisseau	=	1 — 778
	Perche carrée	=	0 — 098
	Mezeillade	=	14 — 225
	Canne carrée	=	0 — 323
	Toise carrée	=	0 — 380
Mesures de poids	Marc	=	250 grammes.
	Once	=	31 —
Monnaies	Une livre	=	0^{f} 987 ^{mm}

II

Fixation de la valeur d'opinion du papier-monnaie.

1° Assignats.

Année 1791.

	Pour 100 livres.			Pour 100 livres.	
Janvier	97^{l}	»	Juillet	93^{l}	»
Février	97	»	Août	91	»
Mars	97	»	Septembre	89	»
Avril	96	»	Octobre	88	»
Mai	95	»	Novembre	86	»
Juin	94	»	Décembre	84	»

Année 1792.

	Pour 100 livres.			Pour 100 livres.	
Janvier	81l	»	Juillet	71l	»
Février	76	»	Août	72	»
Mars	71	»	Septembre	77	»
Avril	69	»	Octobre	75	»
Mai	72	»	Novembre	76	»
Juin	68	»	Décembre	75	»

Année 1793.

Janvier	72l	»	Juillet	52l	»
Février	66	»	Août	38	»
Mars	62	»	Septembre	36	»
Avril	60	»	Octobre	40	»
Mai	54	»	Novembre	47	»
Juin	60	»	Décembre	54	»

Année 1794.

Janvier	57l	»	Juillet	38l	»
Février	52	»	Août	40	»
Mars	48	»	Septembre	35	»
Avril	43	»	Octobre	30	»
Mai	42	»	Novembre	27	»
Juin	40	»	Décembre	25	»

Année 1795.

Janvier	20l	»	Mars, 20 premiers jours	16l	»
Février	18	»			

An III.

		Pour 100 livres.			Pour 100 livres.
Germinal....	1re décade..	14^{l} »	Messidor.....	2e décade..	4^{l} »
—	2e — ..	13 10^{s}	—	3e — ..	3 10^{s}
—	3e — ..	12 10	Thermidor...	1re ..	3 05
Floréal.......	1re — ..	11 »	— ...	2e — ..	3 »
—	2e ..	9 »	— ...	3e — ..	2 15
—	3e — .	7 10	Fructidor....	1re — ..	2 15
Prairial......	1re ..	6 »	—	2e — ..	2 10
—	2e .	5 »	—	3e — .	2 05
— ...	3e —	4 10	Jours complémentaires....		2 05
Messidor.....	1re décade..	4 »			

An IV.

Vendémiaire.	1re décade..	2^{l} 05^{s}	Ventôse......	2e décade..	0^{l} 09^{s}
.	2e — ..	2 05	—	3e ..	0 09
— .	3e ..	2 »	Germinal....	1re — ..	0 09
Brumaire....	1re — ..	1 15	—	2e ..	0 09
— ...	2e — .	1 10	—	3e — ..	0 09
—	3e — ..	1 07	Floréal.......	1re .	0 09
Frimaire.....	1re — ..	1 04	—	2e ..	0 08
—	2e — ..	1 »	—	3e — ..	0 07
—	3e — ..	0 16	Prairial......	1re .	0 06
Nivôse......	1re — ..	0 12	—	2e ..	0 05
—	2e — .	0 12	—	3e .	0 04
—	3e ..	0 11	Messidor.....	1re — ..	0 03
Pluviôse ...	1re ..	0 11	—	2e —	0 04
—	2e ..	0 10	—	3e	0 04
—	3e ..	0 09	Thermidor...	1re .	0 03
Ventôse......	1re — ..	0 09			

2° Mandats territoriaux.

An IV.

	Pour 100 livres.		Pour 100 livres
Germinal (moyenne du cours).	De 20 à 16¹	Messidor (moyenne du cours).	De 8 à 7¹
Floréal .	De 16 à 12	Thermidor — .	De 7 à 4
Prairial — .	De 12 à 8	Fructidor . .	4¹ 1/2

An V.

Vendémiaire	4¹ 3/4	Frimaire.	4¹ 1/2
Brumaire	4 3/4	Nivôse	4 1/2

III

Extraits des principaux décrets et lois sur les ventes.

Décret du 14 mai 1790. — Vente aux enchères publiques par-devant le directoire du district de la situation des biens. — Paiement divisé en plusieurs termes dont la quotité varie en raison de la nature des biens, soit 30 % pour les usines ou bois, 20 % pour les maisons, 12 % pour les terres, payables dans la quinzaine de l'adjudication; le reste, c'est-à-dire 70 %, 80 % ou 88 %, en douze annuités.

Décrets des 3 juin 1793 et 8 nivôse an II. — Vente aux enchères publiques. — Prix payable par dixième, dont 1/10 dans le mois de l'adjudication, les 9/10 en neuf années. — A partir de germinal an III, les acquéreurs paieront le quart dans le mois et les 3/4 en six annuités.

Décrets des 12 et 27 prairial an III. — Le décret du 12 prairial supprime les enchères. la vente a lieu à l'amiable, sur soumission, et le prix est payable dans les trois mois. — Le décret modificatif du

27 prairial rétablit les enchères. — Le prix est payable comptant jusqu'à concurrence de la première offre, le reste dans les trois mois.

Loi du 28 ventôse an IV. — Suppression des enchères, vente au prix d'estimation et sur soumission, prix payable 1/2 dans les dix jours, 1/2 dans les trois mois.

Loi du 16 brumaire an V. — Vente aux enchères publiques. — Enchères ouvertes sur la première offre égale au montant de l'évaluation. — Paiement : 1/10 en numéraire, moitié dans les dix jours, moitié dans les six mois, 4/10 en quatre obligations, chacune payable par année; le reste, c'est-à-dire la seconde moitié, doit être acquitté en ordonnances de fournitures ou bordereaux de liquidation.

Loi du 26 vendémiaire an VII. — Vente aux enchères publiques. — Paiement en numéraire métallique : la première mise à prix en dix-huit mois et un délai égal, après l'expiration du premier, pour le montant du paiement des enchères. Le paiement de la première mise à prix payé à raison de 1/12 en numéraire, dans les dix jours de l'adjudication, et le surplus en six obligations de 1/6 payables de trois mois en trois mois. Le paiement du montant des enchères, en trois obligations d'égale valeur, souscrites par l'acquéreur, dont la première payable six mois après le paiement de la mise à prix.

Loi du 27 brumaire an VII (voir ci-après).

Loi du 15 floréal an X. — Vente aux enchères publiques. — Paiement en numéraire, par cinquième, le premier dans les trois mois de l'adjudication et les quatre autres à un an d'intervalle.

Loi du 20 mars 1813. — Vente aux enchères publiques. — Paiement en numéraire, 1/6 comptant, 1/6 trois mois après et les deux autres tiers d'année en année.

Loi du 27 brumaire an VII (Bons 2/3). — ..... Article premier. — Les acquéreurs de domaines nationaux, en exécution de la loi du 9 vendémiaire an VI, qui n'ont point encore acquitté la partie du prix de leurs acquisitions, payable en bons de remboursement des deux tiers de la dette publique ou effets équivalents, sont admis à se libérer *en numéraire* au taux et dans le délai ci-après.

Art. II. — Les acquéreurs qui voudront se libérer *en numéraire* seront tenus de le faire dans les quatre mois de la publication de la présente.

Art. III. — Les acquéreurs qui se libéreront *en numéraire* dans les deux premiers mois ne paieront que *1 fr. 90* % de la somme due; ceux qui ne se libéreront que dans le troisième mois paieront *1 fr. 95* %, et enfin les acquéreurs qui ne se libéreront que dans le quatrième et dernier mois du délai paieront 2 %.

Arrêté relatif aux acquéreurs de biens nationaux du 3 ventôse an X (Bons 2/3). — ..... Article II. — Les acquéreurs qui restent redevables seront admis à verser *en numéraire*, au trésor public, la valeur représentative, au cours du mois de leur adjudication, et conformément au tableau annexé au présent arrêté :

Cours moyen, par chaque mois, d'après lequel la Caisse d'amortissement recevra la valeur représentative des bons deux tiers.

An VII.

Mois.	Cours moyen par mois.	Mois.	Cours moyen par mois
Brumaire	2f 12 %	Floréal	1f 50 %
Frimaire	1 90 —	Prairial	1 50 —
Nivôse	1 85 —	Messidor	1 50 —
Pluviôse	1 50 —	Thermidor	1 50
Ventôse	1 50 —	Fructidor	1 50 —
Germinal	1 50 —		

An VIII.

Vendémiaire	1f 50 %	Germinal	1f 50 %
Brumaire	1 50 —	Floréal	1 50 —
Frimaire	1 50 —	Prairial	1 50 —
Nivôse	1 50 —	Messidor	1 53 —
Pluviôse	1 50 —	Thermidor	1 55
Ventôse	1 50 —	Fructidor	1 58 —

An IX.

Mois.	Cours moyen par mois.	Mois.	Cours moyen par mois.
Vendémiaire	1f 68 %	Germinal	2 50f %
Brumaire	1 65 —	Floréal	2 50
Frimaire	1 60 —	Prairial	2 50
Nivôse	2 50	Messidor	2 50 —
Pluviôse	2 50 —	Thermidor	2 50
Ventôse	2 50 —	Fructidor	2 50 —

An X.

Vendémiaire	2f 50 %	Brumaire	2f 50 %

TABLE DES MATIÈRES

Noms de personnes, noms de lieux, de rues, d'établissements, etc. — Les noms de personnes figurent en **caractères gras**. — Les seuls noms de lieux étrangers à la Haute-Garonne sont accompagnés de la mention du département où ils sont situés; ceux marqués d'un astérisque n'ont pu être identifiés

A

B

C

D

E

F

H

M

N

O

P

Q

R

S

T

Toulouse. — Imp. et Lib. Édouard Privat. 379

TOULOUSE. — IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT